

Cahiers lasalliens

TEXTES
ÉTUDES - DOCUMENTS

Originalité et influence
de
saint Jean-Baptiste de La Salle

Recueil d'études lasalliennes (I-II)

par

Yves Poutet, F. S. C.

43

FILLES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES
Via Aurelia 476 - C. P. 9099 (Aurelio) 00100 Roma
1999

255.7906

C132C

T. 43

§. 1

Cahiers lasalliens

TEXTES

ÉTUDES - DOCUMENTS

Originalité et influence
de
saint Jean-Baptiste de La Salle

Recueil d'études lasalliennes (I - II)

par

Yves Poutet, F. S. C.

43

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES
Via Aurelia, 476 - C.P. 9099 (Aurelio) - 00100 Roma
1999

UNIVERSIDAD DE LA SALLE
BIBLIOTECA P.T.

BIBLIOTECA	
UNIVERSIDAD DE LA SALLE	
INGRESO	21 MAY 2002
COMPRADO	
ORIGEN: P/B	Comunidad
ORIGEN: D/M	
FAULTAC	Cila
PRECIO	\$1500 REG. EXT. 124104

Finito da stampare: Ottobre 1999

Tipografia S. G. S. - Via Umbertide, 11 - 00181 ROMA

TABLE DES MATIÈRES : CL 43

Table des matières	3
Table des abréviations	5
Présentation	7

I - PRÉCURSEURS

1. Anne de Xainctonge et saint Jean-Baptiste de La Salle	11
2. La ville de Reims et l'éducation des garçons et des filles de milieux modestes au temps de Louis XIV	77
3. Une lettre du Père Barré, repérée en 1960	117
4. L'influence de saint François de Sales sur Nicolas Barré et sur Jean-Baptiste de La Salle	125
5. Le Père Barré et le rôle pastoral des femmes au XVII ^e siècle	143
6. À propos d'un tricentenaire : Minimettes, Filles de la foi, Dames de la foi et religieuses du Saint-Enfant-Jésus à Bordeaux	157

II - JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE ET SES CONTEMPORAINS

7. L'enseignement des pauvres dans la France du XVII ^e siècle	173
8. Jean-Baptiste de La Salle face aux artisans et aux pauvres de son temps peut-il éclairer nos comportements d'aujourd'hui ?	195
9. Le duc de Mazarin, Jean-Baptiste de La Salle et les centres de formation des maîtres	233
10. Madame de Maintenon, directrice spirituelle de Saint-Cyr	249
11. Jacques II, Mac-Mahon, Kennedy et les jeunes Irlandais éduqués par saint Jean-Baptiste de La Salle	265
12. Les peines de la vie et l'éducation des mentalités par Bossuet, Fénelon, La Salle et Montfort	281
13. Témoignage de François Leschassier sur Jean-Baptiste de La Salle	299
14. Jean-Baptiste de La Salle aux prises avec la sorcellerie : le cas du chevalier Darmestac	303

LA SUITE FAIT L'OBJET DU CL 44.

III - JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE FORMATEUR À LA PIÉTÉ ET À LA VIE CHRÉTIENNE

CL 44

15. L'esprit de foi au XVIII ^e siècle	7
16. Influence des Carmes et du Carmel sur Nicolas Barré et Jean-Baptiste de La Salle	21
17. La dévotion au Sacré-Cœur dans l'entourage de saint Jean-Baptiste de La Salle	43
18. Saint Joseph, patron et modèle des éducateurs d'après saint Jean-Baptiste de La Salle	63
19. Saint Joseph dans la vie et l'œuvre de saint Jean-Baptiste de La Salle	66
20. L'éducation de la piété des enfants du peuple d'après saint Jean-Baptiste de La Salle	121
21. Les enfants et la messe : une méthode d'éducation chrétienne vers 1705, d'après saint Jean-Baptiste de La Salle	147
22. L'éducation du caractère et des mœurs des enfants du peuple d'après saint Jean-Baptiste de La Salle	169

IV - INFLUENCE À TRAVERS LA FRANCE ET RAYONNEMENT POSTÉRIEUR

23. Alès et saint Jean-Baptiste de La Salle	194
24. Un illustre pèlerin de Chartres : saint Jean-Baptiste de La Salle	201
25. Saint Jean-Baptiste de La Salle à Dijon	207
26. Saint Jean-Baptiste de La Salle face aux problèmes de la formation des maîtres de la ville de Lyon (1683-1714)	223
27. La compagnie du Saint-Sacrement et les écoles populaires de Marseille, prélude à la venue à Marseille de saint Jean-Baptiste de La Salle	235
28. Influence canadienne : les vœux des Frères Charron, hospitaliers et enseignants	293
29. L'assistance aux indigents : trois cas exemplaires de relation entre les autorités ecclésiastiques et les pouvoirs publics, Rouen, Lyon et Nantes . . .	321
30. Influence de la pédagogie et de la spiritualité de saint Jean-Baptiste de La Salle dans la formation initiale de Léon Bloy chez les Frères des Écoles chrétiennes de Périgueux	341
31. Égalité ou inégalité dans les écoles de garçons de la seconde moitié du XVIII ^e siècle	399
32. L'égalité scolaire dans l'enseignement fondamental des garçons (1789-1799)	427
33. Les "provinces" des Frères des Écoles chrétiennes, du XVIII ^e siècle à 1976 . .	445

PRINCIPALES ABRÉVIATIONS

I - Écrits de saint J.-B. de La Salle

CE	Conduite des Écoles chrétiennes (= CL 24)
DA	Les Devoirs d'un chrétien (en discours suivi = CL 20)
DB	Les Devoirs d'un chrétien (par questions et réponses = CL 21)
DC	Du culte extérieur, troisième partie des « <i>Devoirs</i> » (= CL 22)
EM	Explication de la méthode d'oraison (= CL 14)
EP	Écrits personnels (= CL 2,42 et CL 10,114-118)
LA	Lettres autographes (édition de 1954)
LC	Lettres copiées (édition de 1954)
LI	Lettres imprimées (édition de 1954)
MD	Méditations pour tous les dimanches (= CL 12, première partie)
MF	Méditations sur les principales fêtes (= CL 12, seconde partie)
MH	Mémoire sur l'habit (= CL 11,349-354 ou mieux: CL 5,256-262)
MR	Méditations pour le temps de la retraite (= CL 13)
R	Recueil de différents petits traités (= CL 15)
RB	Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne (= CL 19)
RC	Règles communes des Frères des Écoles chrétiennes (= CL 25).

II - Autres abréviations

AEP	Annoncer l'Évangile aux Pauvres
AM	Archives municipales
AMG	Archives de la Maison Généralice des F.É.C., Rome
BM	Bibliothèque municipale
BNF	Bibliothèque nationale de France
CL	Cahiers lasalliens (collection fondée en 1959)

Les CL sont cités par le numéro de volume suivi du numéro de page.



Présentation

Les Études lasalliennes ont le plaisir d'offrir aux lecteurs un nouveau recueil d'articles du Frère Yves Poutet, recueil qui complète de façon assez harmonieuse celui paru en 1988 dans le CL 48 et surtout les deux volumes de la monumentale thèse sur *le XVII^e siècle et les origines lasalliennes* de 1970. On pourrait même dire que les CL 43, 44 et 48 représentent en quelque sorte le prolongement de cette thèse.

Ces articles sont de longueur et de facture très diverses, de l'article de journal à la communication scientifique pour un Congrès de Sociétés savantes, en passant par une conférence à des Carmélites et la docte étude sur le culte rendu à saint Joseph dans l'Institut. Le Frère Poutet sait partager sa recherche en s'adaptant aux divers publics.

C'est dire qu'avec la diversité de revues et le grand laps de temps qui sépare ces articles, des répétitions, voire des modifications de perspectives, sont inévitables. La pensée de l'auteur se déploie par cercles concentriques autour de saint Jean-Baptiste de La Salle et des premiers Frères. Et il faut aujourd'hui deux volumes pour accueillir ces articles.

Comme on a pu le voir en parcourant la table des matières, ces textes ne traitent pas seulement de saint Jean-Baptiste de La Salle. Mais, par touches successives, ils nous font découvrir certains aspects du contexte des origines lasalliennes et, partant, l'originalité des intuitions et des réalisations du Fondateur des Frères.

Les dernières études de ce recueil (CL 44) débordent largement le cadre habituel des *Cahiers lasalliens* et nous montrent le rayonnement de l'œuvre lasallienne aux XVIII^e-XIX^e et même au XX^e siècle.

Merci aux éditeurs qui ont permis la réédition de ces textes. Merci surtout au Frère Yves Poutet de réunir des articles qui, autrement, seraient restés dispersés et peu accessibles à la plupart d'entre nous.

Frère Alain Houry, Directeur des Études lasalliennes

I PRÉCURSEURS



1

ANNE DE XAINCTONGE ET SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

Revue d'ascétique et de mystique, n° 141, janvier-mars 1960

Un siècle sépare Anne de Xainctonge (1567-1621) de saint Jean-Baptiste de La Salle (1651-1719). Il semble pourtant, à lire l'une et l'autre, qu'une parenté spirituelle orientait leurs vies en des voies parallèles. Pure coïncidence ? Influence réelle de la fondatrice des *Ursulines de Dole* sur le fondateur des *Frères des Écoles chrétiennes* ? Ou identique dessein de Dieu sur deux âmes privilégiées ? Sans doute serait-il téméraire d'en décider *a priori*, mais il n'est pas interdit de penser que l'histoire peut projeter quelques lumières sur une question aussi complexe.¹ S'il est vrai, en effet, qu'il n'existe pas de vie spirituelle et que l'on n'accède pas à la sainteté à côté de ce qu'il est convenu d'appeler la vie réelle, avec ses obligations précises, ses soucis quotidiens,² on peut se demander si le fait de destiner des hommes et des femmes à éduquer chrétiennement les enfants par le moyen exclusif de l'école ne modèle pas, d'une manière quelque peu similaire, toutes les familles religieuses vouées à cet apostolat particulier. La comparaison des conseils pertinents légués aux maîtres et aux maîtresses par les deux fondateurs ouvrira des horizons favorables à d'utiles réflexions. Elle révélera certains rapports essentiels qui unissent la vocation enseignante et la vie spirituelle.



¹ Voir la note bibliographique à la fin de l'article, p. 74-75.

² CALMEL, OP, *École et sainteté*, Paris, L'École, 1956, p. 7; on peut lire du même auteur, dans une perspective analogue, *Une école chrétienne renouvelée*, Paris, Desclée Saint-Jean, 1958.

Rue du Mont-Roland, à Dole, la communauté de Sainte-Ursule conserve pieusement un ancien tableau qui représente sa fondatrice. Robe de bure, chapelet passé à la ceinture, mains jointes sans affectation, regard droit mais pourtant extasié, tout contribue à nous rappeler ce que les anciens manuscrits nous disent de cette femme admirable. D'une taille moyenne, bien proportionnée, le visage empreint de courage et de gravité, Anne de Xainctonge attirait les cœurs par la gaieté céleste qui rayonnait d'elle. Ses yeux vifs, un peu noirâtres, sa physionomie ouverte, lui donnaient un air aussi aimable qu'expressif. "*Sa démarche et tout son extérieur étaient un miroir de vertu, un modèle de sainteté*" (MOURATH, t. I, p. 126). Il lui fallut pourtant lutter toute sa vie contre sa vivacité native. Un sang généreux, un sang bourguignon, coulait dans ses veines. N'était-elle pas née à Dijon, en 1567, de la noble famille des Xainctonge, qui fournit *trois générations de conseillers et d'avocats généraux au Parlement de Bourgogne*?³

Formée dès sa jeunesse à l'art précieux de déduire des principes leurs conséquences logiques, elle fut choquée de voir dans quel abandon se trouvaient les enfants de son sexe, alors que les garçons disposaient des excellents collègues dirigés par les Jésuites. Elle voulut, sans tarder, remédier à cet injuste état de choses et créer, pour les filles, des écoles analogues à celles des Jésuites. Sur ce désir fondamental, issu d'une heureuse alliance de la nature et de la grâce, allait se greffer une œuvre profondément surnaturelle.

Pour manifester sa volonté, Dieu se servit de plusieurs intermédiaires. Enfant, puis jeune fille, Anne de Xainctonge vécut dans le voisinage de la future sainte Jeanne-Françoise Frémyot de Chantal.⁴ Sur la fin de sa vie, elle reçut de précieux conseils de saint François de Sales qui n'hésita pas à lui demander d'aller à Thonon pour y fonder une communauté.⁵ À côté de cette influence salésienne se profile

³ MOREY, t. I, p. 3. Armes de la famille: *D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'un croissant d'argent* (p. 3, note 1).

⁴ La famille Frémyot habitait rue du Trésor, non loin de l'hôtel des Xainctonge. Les fonctions parlementaires de M. de Xainctonge et l'assiduité du maître des comptes Frémyot aux offices de la paroisse St-Médard avaient favorisé le rapprochement des deux familles. Cf. MOREY, t. I, p. 5.

⁵ La fondation n'eut pas lieu car la mort des deux promoteurs de l'œuvre survint l'année même (1621). Voici la lettre adressée par saint François de Sales à la supérieure des Ursulines de Besançon, d'après GROSEZ, à Mère de Xainctonge d'après MOREY :

« Quand je sceut (ma très chère sœur) le désir que madame la marquise de Lulin avoit d'avoir une maison de vôtre institut à Thonon, je remerciay Dieu de tout mon cœur et témoignay, en la façon que je pûs, combien j'avois resçu de contentement de l'avis que j'en avais.

une influence carmélitaine et bérullienne. Françoise de Xainctonge, la sœur d'Anne, contribua financièrement à la fondation du Carmel de Dijon. Elle eut même un instant l'intention d'y entrer. À cette fin, elle prit connaissance des règles de l'Ordre mais l'opposition de ses parents et les conseils de son aînée l'orientèrent différemment.⁶ Il n'en reste pas moins vrai que la spiritualité des religieuses cloîtrées venues d'Espagne à l'instigation du cardinal de Bérulle fut l'objet des conversations de Françoise et d'Anne de Xainctonge. La dévotion à la personne du Verbe incarné, si chère aux carmélites, leur amour de la croix et du Saint-Sacrement, leur dévotion à sainte Thérèse, marquèrent l'âme des deux sœurs. Notons cependant une différence capitale: tandis que l'Ordre fondé par Françoise se soumettra finalement à la règle traditionnelle de la clôture, les maisons établies par Anne, sauf Vesoul, refuseront d'admettre la supériorité inconditionnée de la vie purement contemplative sur la vie apostolique.⁷ Elles se maintiendront ainsi dans leur voie originale.

Car j'ay toujours chéry, honoré et estimé les exercices de très grande charité que vôtre compagnie pratique, de laquelle j'ay aussi désiré très affectueusement la propagation et mesme en cette province de Savoye. Comme en effect, sur quelques espérances que les Pères de la Compagnie de Jésus de Chambéry m'avoient données qu'on pouvoit en ériger une en ce lieu-là, j'obtins un brevet de permission pour cela de son Altesse Sérénissime. Mais, si j'ay une fois le contentement que la piété et la ferveur de madame la marquise de Lulin me fait attendre, de voir en ce diocèse une branche de ce saint arbre de Sainte-Ursule, je m'essayeray de faire connoistre par toutes sortes de preuves, combien je le prise et affectionne. C'est ce qui me fait vous prier bien humblement, ma très chère sœur, de contribuer à ce projet tout ce que selon Dieu vous pourrez, ne doutant point que ce ne soit la plus grande gloire de Dieu, l'avancement et l'establissement de plusieurs âmes en la piété, et enfin, une très grande consolation pour les premières qui viendront s'employer à cette bonne œuvre. Je vous supplie donc et toutes vos chères sœurs, de la favoriser charitablement et de me faire part de vos oraisons. Je suis, ma très chère sœur, votre frère et serviteur tres humble en N.-S.

François, évêque de Genève, ce 3 janvier 1621, Annessi ».

Cette lettre, citée par MOREY (t. II, p. 279) n'est pas conservée par les ursulines de Besançon. Sa trace est perdue mais GROSEZ la mentionne p. 186. (Éd. d'Annecy, lettre MDCCXLV).

⁶ Françoise de Xainctonge, née en 1578, avait onze ans de moins que son aînée. Très jeune, elle aimait à demander à Anne les conseils dont elle avait besoin. C'est auprès de cette dernière qu'elle puisa les renseignements utiles pour établir les statuts de sa propre congrégation d'Ursulines qui débuta dans la ville de Dijon le jour de Noël de l'an 1605. Mais avant d'en venir là, elle avait fait "toutes sortes de démarches pour amener l'établissement des carmélites à Dijon" (POSTEL, abbé, *Histoire de l'Ordre de Sainte-Ursule*, t. II, liv. II, 3^e part., p. 232-3, cité par MOREY, t. I, p. 358-9).

⁷ MOREY, t. I., p. 361, n. 2. C'est en 1619, malgré Françoise de Xainctonge, que les Ursulines du duché de Bourgogne adoptèrent la clôture imposée par l'autorité pontificale.

Autre influence, prépondérante cette fois: la spiritualité ignatienne et l'action personnelle de plusieurs Pères de la Compagnie de Jésus. Pour répondre au désir de leur fille, habituée dès *son petit âge* à *oser et entreprendre quand il s'agissait du service de Dieu* (SAINT-MAURIS, p. 3-4), les parents d'A. de Xainctonge la conduisaient chaque dimanche, à l'heure de la messe, dans la chapelle des Jésuites.⁸ Les P. de Villars, Gentil, Guyon, Thomas Arvius seront ses confesseurs ou ses directeurs spirituels.⁹ Avec sa sœur Françoise, elle médite sur la vie et les vertus de

▷ C'était la chapelle la plus proche de l'hôtel des Xainctonge. "Aujourd'hui encore, le chœur de l'ancienne église des Jésuites est adossé à la maison natale d'Anne de Xainctonge" (MOREY, t. I, p. 20).

⁹ MOREY, t. I, p. 23, 229, 378; t. II, p. 143, 280-282. "Homme de grand sens, à la vie austère et mortifiée, savant théologien et signalé comme un maître dans l'oraison", le P. de Villars fut le directeur de conscience de sainte Jeanne-Françoise de Chantal aussi bien que d'A. de Xainctonge. Le P. Gentil, théologien réputé, avait fait ses études en compagnie du P. Coton, à Milan, puis les avait poursuivies à Rome sous la direction du P. Suarez. Né à Dijon en 1551, provincial d'Avignon en 1596, il revint à Dijon en 1611 et mourut en 1623. Faut-il passer sous silence le rôle personnel du P. Coton, sous prétexte qu'il ne rencontra Mère de Xainctonge qu'à la fin de sa vie? Venant de prêcher en Lorraine, il passa par Dole en 1621, descendit au collège de l'Arc et formula le désir de voir la fondatrice des Ursulines, dont il avait entendu vanter la science et les vertus. "La première entrevue fut très cordiale. [...] L'illustre visiteur et la pieuse malade s'entretinrent des choses de Dieu, spécialement de la sainte communion et de la dévotion envers la très sainte âme de Jésus-Christ. Anne parla sur ces sujets relevés avec tant de lumière et de précision que le savant prédicateur en fut extrêmement surpris et édifié. Il revint la voir encore avant de partir et comme les Sœurs lui avaient dit en entrant: Notre Mère va mieux, nous espérons qu'elle pourra se rétablir. Le Père parla de guérison à Mère de Xainctonge, ajoutant qu'il désirait la voir recouvrer la santé pour travailler aux nouveaux établissements qu'on lui demandait dans diverses villes. Ah! répondit-elle, tous mes établissements sur terre sont finis, je n'en ferai plus et ne pense plus qu'à celui du ciel qui arrivera bientôt. J'espère que la bonté de Dieu m'en ouvrira le chemin et, si vous voulez bien, mon Révérend Père, me confier vos messages et dépêches pour le paradis, je vous promets de les porter fidèlement" (BINET, ch. XXIII, p. 161). De retour à Paris, le P. Coton concluait: "Ce que j'ai vu de plus remarquable, c'est la Mère de Xainctonge, fondatrice des Ursulines de Dole". Le P. Guyon fut recteur du collège de Dole puis provincial. Il suivit de près les travaux de Mère de Xainctonge et contribua pour une part notable à l'élaboration de la Règle dite de 1623. Le P. Thomas Arvius disait couramment que "par une grâce de Dieu" Anne de Xainctonge connaissait "si les personnes avec qui elle conversait étaient en état de grâce ou de péché mortel. Il avait été à Dole le confesseur de la pieuse fondatrice, avant de la retrouver à Besançon entourée de tous les respects" (MOREY, t. II, p. 143). Sur ces divers personnages, consulter DELATRE, *Les Établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles*, Enghien, 1949, tables générales. Voir aussi SOMMERVOGEL, *La Bibliothèque des Jésuites*.

saint Ignace, sur le zèle de saint François-Xavier, sur leur idéal commun : “*Tout pour la plus grande gloire de Dieu*”.¹⁰ Ainsi s’explique, en partie du moins, l’admiration profonde — une admiration qui ne cessera de croître — d’Anne de Xainctonge pour les disciples de saint Ignace. Elle leur demandera donc conseils spirituels, enseignement doctrinal et méthodes pédagogiques.¹¹

Il est vrai néanmoins que la règle et les règlements scolaires propagés par sainte Angèle Merici formèrent comme la structure des *Constitutions* et des usages adoptés par Anne de Xainctonge.¹² Il est vrai aussi que l’austère apprentissage de maîtresse d’école fait par la fondatrice dans la petite pension tenue par Suzanne Renard¹³ contribua beaucoup à lui donner le sens du véritable enseignement chrétien.

¹⁰ MOREY, t. I, p. 360. Dès 1654, une traduction française de la *Vie d’Ignace de Loyola* était publiée par les soins de Michel d’Esne.

¹¹ Il importe de noter ici l’importance toute relative des influences humaines. Ce n’est pas, par exemple, le P. de Villars qui pousse sa dirigée à communier fréquemment, c’est la grâce divine. Anne de Xainctonge dut arracher à son confesseur la permission de s’approcher de la sainte table lorsqu’elle n’avait encore que 14 ans. “Vous êtes trop jeune, disait le P. de Villars, ce n’est pas l’usage, on ne peut faire une exception pour vous. [...] Je voyais, dit-il, que les miséricordes de Dieu avaient suppléé à son âge et qu’ayant été formée extraordinairement à la piété, elle était disposée à recevoir la grâce qu’elle demandait. Je crus pourtant qu’il y avait de la prudence à la lui disputer. Pour cela, je fis valoir autant que je pus son âge et la coutume qui ne permettait pas aux adultes de communier fréquemment, et ne laissait point à ceux qui n’avaient pas atteint l’adolescence la permission de commencer à le faire”. Mais Anne répondit : “Mon Père, ayez donc la bonté de me dire ce que signifient ces paroles de N.-S. : Laissez venir à moi les petits enfants. N’avez-vous pas peur qu’il vous gronde, comme il gronda les apôtres qui empêchaient les petits de s’approcher de lui ? Jésus-Christ m’invite à m’approcher justement parce que je suis petite et vous m’empêchez toujours. Comment arranger cela ?” Il fallut bien céder. (MOREY, t. I, p. 25 et p. 26, note 1).

¹² MOREY, t. I, p. 377. Le bref pontifical qui approuvait la fondation d’une communauté d’Ursulines à Vereel servit de “bannière catholique et papale” pour obtenir du Parlement l’approbation de la nouvelle congrégation qui adoptait, pour ce motif, la Règle de Sainte-Ursule. Précisons que l’établissement de Vereel n’avait jamais vu le jour et qu’il ne le vit jamais. La Règle de 1606 était celle d’Avignon. Elle fut adaptée par la suite aux coutumes de la Franche-Comté et devint la Règle de 1623 dont il a déjà été question.

¹³ ORSET, p. 294 sq. Suzanne Renard était une maîtresse de pension qui avait la réputation de “faire profiter” ses trente élèves, mais elle prenait trop souvent l’aspect d’un “dogue aboyant et montrant ses crocs menaçants”. Lorsque le P. Darlot, s.j., apprit la situation intolérable que la veuve Renard faisait à sa dirigée, il lui conseilla de quitter une maison où elle ne rencontrait que d’inhumaines souffrances. Anne refusa. “Mon Père, dit-elle, étant en cette maison comme Jésus-Christ sur la croix, j’espère y former ma compagnie

Non pas que Suzanne Renard fut une éducatrice parfaite, loin de là; mais ses défauts étaient trop évidents pour que sa “protégée” n’y cherchât pas remède.

Ainsi formée, malgré les difficultés soulevées par son père, par les magistrats ou par le clergé local, Mère de Xainctonge obtint pour sa congrégation, dite *Compagnie de Sainte-Ursule*, l’approbation des autorités ecclésiastique et municipale (1606). Non cloîtrée, vouée à l’instruction gratuite des filles, la Compagnie issue de Dole essaimait bientôt à Vesoul¹⁴ (1615), Besançon (1616, cf. MOREY, t. II, p. 127), Arbois (1617, cf. MOREY, t. II, p. 136), Saint-Hippolyte-sur-le-Doubs¹⁵ (1617), Porrentruy (1619), pour s’en tenir aux maisons ouvertes du vivant de la fondatrice. Celle-ci mourait en effet le *mardi 8 juin 1621, vers les sept heures du matin* (MOREY, t. II, p. 287).

* * *

Soixante ans plus tard, à Reims, un chanoine de trente ans, Jean-Baptiste de La Salle, reçoit en son hôtel particulier un groupe d’hommes qu’il considère comme *au-dessous de son valet*.¹⁶ Ce sont les premiers maîtres d’école qu’il accepte de prendre sous sa direction. Pour orienter leurs pas dans les voies de la perfection, il leur dresse un premier règlement (1681). D’autres suivront: 1694, 1705, 1717-1718.¹⁷ Six ans après la mort du saint, le Pape Benoît XIII reconnaîtra canoniquement le nouvel *Institut*, dit *des Frères des Écoles chrétiennes*.¹⁸

En complément des *Règles Communes*, les *Instructions et prières pour la sainte messe, la confession et la communion*, le *Recueil de différents petits traités*, l’*Ex-*

comme le Sauveur acheva de former l’Église, par les outrages du calvaire. J’y resterai”. Une fois de plus, l’inspiration directe de la grâce l’emportait sur les idées peut-être trop humaines du conseiller spirituel. Il va de soi qu’il n’y eut pas désobéissance; le P. Darlot se rendit aux raisons d’A. de Xainctonge.

¹⁴ Voir Archives de la Haute-Saône, fonds des Ursulines, H 922.

¹⁵ Le P. Henri Adam, confesseur de Claudine Dominé, lui conseilla d’entrer dans la congrégation fondée par Anne de Xainctonge et d’établir une communauté dans la petite ville de Saint-Hippolyte (Cf. MOREY, t. II, p. 196).

¹⁶ BLAIN cite un *Mémoire* de M. de La Salle dont l’autographe n’est pas parvenu jusqu’à nous (CL 7,167).

¹⁷ 1694 est la date d’un chapitre général de l’Institut qui règlemente les usages alors en vigueur; 1705 marque l’époque de la première rédaction des *Règles Communes* qui seront révisées au chapitre général de 1717 et promulguées en 1718.

¹⁸ Par la Bulle *In apostolicæ dignitatis solio*, délivrée le 26 janvier 1725. La première édition des *Règles Communes* se fit l’année suivante, 1726.

plication de la méthode d'oraison, les *Méditations pour le temps de la Retraite*, les *Méditations pour tous les dimanches de l'année* et les *Méditations pour les principales fêtes* constituent un ensemble doctrinal tout spécialement adapté aux exigences de la vocation enseignante.¹⁹

Cet ensemble doctrinal n'a pas été "inventé" de toutes pièces. Il a profité d'apports multiples fournis par les expériences spirituelles d'âmes profondément apostoliques; mais profiter de l'expérience d'autrui n'équivaut pas à se laisser subjuguier. Un choix s'est opéré, n'en doutons pas, sous la motion de l'Esprit Saint. Parmi les éléments intéressants, susceptibles d'être choisis, les historiens n'ont pas oublié de signaler les règles de vie en usage chez les Ursulines.²⁰ Toutefois, leurs études ne débordent guère le cadre des emprunts d'ordre pédagogique et négligent à peu près totalement Anne de Xainctonge, la Doloise, dont les orientations spirituelles sont étrangement parallèles à celles de saint Jean-Baptiste de La Salle.²¹ Bien que de langue et de nationalité françaises, elle avait œuvré en territoire espagnol, ce qui la plaçait irrémédiablement hors sujet.²² Mais est-ce une raison valable pour considérer son influence comme quantité négligeable ? Peut-être n'est-il pas trop tard pour se pencher sur la question. Mais avant de citer les textes parallèles, il importe de rechercher dans quelles circonstances, et par quels intermédiaires, saint Jean-Baptiste de La Salle put connaître la spiritualité d'Anne de Xainctonge.



Un premier point de repère nous est fourni par la ville de Dijon. En la nuit de Noël 1605, Françoise de Xainctonge quitte le domicile de ses parents pour s'établir, avec Hélène Guelaud, dans une maison de la paroisse Saint-Pierre.²³ Peu après, sur les conseils de sa sœur, elle fonde *sous le patronage de sainte Ursule*,

¹⁹ Pie XII a proclamé saint J.-B. de La Salle *patron céleste près de Dieu de tous les maîtres de l'un et de l'autre sexe ecclésiastiques ou laïcs* (Bref en date du 15 mai 1950).

²⁰ Voir, par exemple, RIGAULT, t. I, p. 28, 83, 540, 585.

²¹ J. Guibert (prêtre de Saint-Sulpice) nomme pourtant Anne de Xainctonge dans son *Histoire de saint Jean-Baptiste de La Salle*, Paris, Poussielgue, 1901, p. XXXII.

²² La Franche-Comté n'est devenue française qu'en 1678 (traité de Nimègue), aussi les histoires du sentiment religieux *en France* n'en font-elles pas mention pour la période antérieure.

²³ MOREY, t. I, p. 359, 362. "L'église Saint-Pierre se trouvait très rapprochée de l'hôtel de Xainctonge. La reconnaissance officielle de la nouvelle fondation ursuline ne se fit qu'en l'année 1608".

une société semblable à celles d'Italie et de Dole.²⁴ Les petites filles, riches ou pauvres, accourent bientôt dans cette nouvelle école pour recevoir une éducation chrétienne.

Cent ans plus tard, dans la même ville de Dijon, *Messire Claude Rigoley, premier président de la chambre des comptes de Dijon* appelle deux disciples de J.-B. de La Salle pour instruire les pauvres de la paroisse Saint-Pierre.²⁵ Entre temps, Charles Démià avait mené dans toute la région une enquête sérieuse sur l'état des établissements scolaires destinés à l'éducation du peuple, tant des garçons que des filles.²⁶ La prospérité des maisons dirigées par la *Compagnie de Sainte-Ursule* n'avait pu le laisser indifférent. Soucieux d'alimenter sa flamme apostolique à tous les foyers spirituels qu'il rencontrait, il s'échauffa à ce contact, comme à beaucoup d'autres, et rédigea dans une langue de feu ses *Remontrances* aux magistrats de la ville de Lyon, qui réclamaient la création immédiate d'écoles chrétiennes gratuites.²⁷ Or, nul ne l'ignore, J.-B. de La Salle connaissait l'ouvrage de

²⁴ Cf. MOREY, t. I, p. 362. L'œuvre de Françoise de Xainctonge fut astreinte, par la suite, à la clôture traditionnelle, alors que les Ursulines de Dole conservaient intact leur privilège d'ordre non cloîtré. Il n'empêche que les maisons des deux branches jumelles suivent la règle et les méthodes de Mère de Xainctonge (MOREY, t. II, p. 430, n. 1).

²⁵ Extrait d'un acte notarié conservé aux AMG, cote CK 554, dossier 7. Date de la fondation : 16 mai 1705. Claude Rigoley était beau-frère de M. Languet de Gergy, vicaire en la paroisse Saint-Sulpice de Paris. "Ami de la retraite, de la prière et des bonnes œuvres, il menait une vie qui le tenait préparé à la communion de tous les jours qui lui était, dit-on, accordée" (CL 8.45). Claude Rigoley mourut à Paris en 1716 et fut inhumé dans l'église Saint-Sulpice dont Languet de Gergy était curé depuis 1714.

²⁶ Pour une prise de contact rapide avec Charles Démià on peut lire la brochure du chanoine F. RYNOIS, *Un grand homme trop peu connu, Charles Démià, prêtre, 1637-1689*, Lyon, E. Vitte, 1937. La *Vie de M. Démià* par l'abbé Belin est demeurée manuscrite. Celle de l'abbé Faillon a été imprimée à Lyon, chez Rusand, en 1829. L'étude de G. Compayré, *Ch. Démià et les origines de l'école primaire*, Paris, Delaplane, 1880, s'attache plus spécialement au côté pédagogique de l'entreprise. Voir également CL 56.

²⁷ Depuis 1624, la branche dijonnaise des Ursulines avait établi une école à Bourg-en-Bresse, fief privilégié de Démià. Inversement, l'un des meilleurs maîtres de Démià, M. Morand, *vicaire en Bresse*, avait été envoyé par le pieux fondateur à Châlons-sur-Marne, ville champenoise bien connue de J.-B. de La Salle. Avant d'être titulaire de l'archevêché de Paris, le cardinal de Noailles n'était-il pas évêque de Châlons ? Ses démêlés avec le fondateur des Frères des Écoles Chrétiennes sont assez connus pour qu'il soit inutile d'insister sur l'importance des échanges de vues qui eurent lieu de l'un à l'autre au sujet de l'Institut naissant et de son organisation (Cf. MOREY, t. I, p. 363, n. 1; RYNOIS, p. 30, 68; DÉMIÀ, *Remontrances adressées à MM. les prévôts des marchands*, Lyon, 1666).

Démia.²⁸ Son parent et ami, le chanoine Roland, qui en avait reçu au moins un exemplaire à titre de théologal,²⁹ en avait causé avec le P. Barré et s'en était inspiré pour fonder les écoles rémoises tenues par les *Sœurs du Saint-Enfant-Jésus*.³⁰ Par l'intermédiaire de Démia, l'influence d'A. de Xainctonge s'étendait donc, au moins d'une manière diffuse, hors des frontières bourguignonnes.

Elle s'étendait à Lyon et à Reims, mais aussi à Paris, Rouen, Marseille et Grenoble. Certes, Démia n'était pas le seul, ni même probablement le principal responsable d'une pareille extension. Les Pères jésuites, saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal, y avaient leur part. A Paris, c'est par l'entremise des *Filles de la Croix* et des Ursulines³¹ que J.-B. de La Salle perçoit le bien-fondé de certaines idées qui caractérisent la spiritualité d'A. de Xainctonge.

²⁸ Voir à ce sujet *Études lasalliennes*, in *Revue d'Ascétique et de Mystique*, t. 28, 1952, p. 18-63, où le Père Rayez dégage quelques influences subies par J.-B. de La Salle.

²⁹ L'abbé Féret, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet à Paris, écrivit un jour à Charles Démia: "Vos remontrances ont fait un tel fruit que M. Roland, chanoine de Reims, a pris résolution d'établir des écoles pour les pauvres" (Cf. RYNOIS, p. 68). Cet abbé Féret n'était pas sans accointances avec les Ursulines puisqu'il en fut, à Paris, le supérieur ecclésiastique. N'oublions pas non plus que J.-B. de La Salle fit un séjour prolongé au séminaire Saint-Nicolas-du-Chardonnet en 1717-1718. (Cf. CL 8, 155-156).

³⁰ Les *Sœurs du Saint-Enfant-Jésus* demeurent implantées dans la région rémoise. Leur fondateur, le chanoine Nicolas Roland (béatifié en 1994), les recommanda sur son lit de mort à son ami le chanoine de La Salle qui leur obtint rapidement des lettres patentes mais ne fut jamais leur supérieur.

³¹ MAXIMIN (Frère), *Les Écoles Normales de saint Jean-Baptiste de La Salle, étude historique et critique*, Paris, Procure Générale, 1922, p. 181: "Il a peut-être connu à Paris des établissements d'Ursulines où les méthodes que nous venons de décrire étaient en usage". C'est assurément ne pas beaucoup s'engager. Le P. Barré fut le conseiller spirituel de J.-B. de La Salle. Or, les Dames de Saint-Maur, fondées par lui, contribuèrent, avec les Ursulines, à communiquer aux Dames de Saint-Louis, responsables de Saint-Cyr, l'esprit et les méthodes les plus convenables à leur vocation d'enseignantes. Plusieurs fois, J.-B. de La Salle se rendit à Saint-Cyr. M^{me} de Maintenon prit sa défense dans un procès intenté par les maîtres écrivains. La diffusion jusqu'à lui des pensées habituelles aux Ursulines semble donc difficile à nier. Il est même probable qu'il a pris connaissance des *Règlements pour les religieuses de Sainte-Ursule de la congrégation de Paris*, imprimés en 1652 chez Blaizot, à Paris. Nombre de bibliothèques privées les possédaient. Le catalogue de la bibliothèque des Minimes de la place Royale, dont le Père Barré fut longtemps bibliothécaire, les signale (*Archives Nationales*, LL 1568, LL 1569, deux gros in-folios manuscrits). Pourquoi ce dernier aurait-il refusé de s'en inspirer ? Pourquoi n'aurait-il pas puisé dans cette règle quelques-uns des conseils de vie spiri-

Dès l'origine de la *Congrégation de Paris*, les liens d'amitié sont très étroits entre les Ursulines qui la composent et celles de Dole ou de Dijon. Leurs deux principales bienfaitrices, Mesdames de Sanzelles et de Sainte-Beuve, sont d'intimes amies qu'anime une sainte émulation. Les échanges de correspondance et les visites établissent entre elles une indéniable communauté d'idées.³² Lorsque J.-B. de La Salle se met à l'écoute de la *Congrégation de Paris*, il entre dans la sphère d'influence d'A. de Xainctonge. Dans quelle mesure ? Les textes le diront.

Pareillement, les *Filles de la Croix* constituent un remarquable carrefour spirituel.³³ Leur fondatrice, Mme de Villeneuve, aide M. Olier à fonder le séminaire de Saint-Sulpice: elle fournit l'argent indispensable à l'établissement de la *Visitation* du faubourg Saint-Antoine et témoigne au procès de canonisation de saint François de Sales. Il serait difficile de mettre plus de soin qu'elle à méditer les enseignements de l'évêque de Genève et de sainte Jeanne-Françoise de Chantal.³⁴ Parfois, ils se font l'écho des idées chères à A. de Xainctonge. On le sait, en effet, par la médiation de leur directeur, le P. de Villars, une mise en commun de leurs pensées s'était effectuée entre Mère de Xainctonge et Mère de Chantal.³⁵ Par l'en-

tuelle qu'il donna à saint J.-B. de La Salle ? A propos de la méthode éclectique de celui-ci, le P. Rayez n'hésite pas: "On sait, dit-il, que le chanoine de Reims s'alimente spirituellement partout où il trouve sa pâture", quitte à ajouter ensuite: "Mais sa route lui est particulière, son visage et ses traits spirituels nettement siens" (Cf. R.A.M., 1955, p. 47). RIGAUT n'émet aucun doute sur la réalité de cette *source* (t. I, p. 540 et 581).

³² MOREY, t. I, p. 362. Lorsque M^{me} de Sainte-Beuve exige la clôture à Paris, son émule M^{me} de Sanzelles fait de même à Dijon (1619). Mgr Cristiani parle longuement de ces dames dans son *Histoire des premières Ursulines françaises*, p. 320, 339.

³³ L'ouvrage essentiel sur les Filles de la Croix est du Père A. de SALINIS, SJ, *Madame de Villeneuve, née Marie L'Huilier d'Interville, fondatrice et institutrice de la Société de la Croix* (1597-1650), Paris, Beauchesne, 1918.

³⁴ C'est à la Visitation de Paris, dirigée par Mère de Chantal, que Mme de Villeneuve et ses premières disciples font leur apprentissage de vie religieuse. Une correspondance maintiendra par la suite les deux supérieures en communion d'idées (Cf. DE SALINIS, p. 120-243).

³⁵ Le P. de Villars admirait beaucoup l'Ursuline de Dole. Frappé par "les vertus de cette âme d'élite", il avait conservé "divers opuscules et lettres" afin de rédiger un mémoire qui débutait ainsi: "Les choses singulières que j'ai remarquées en la sœur Anne de Xainctonge, institutrice de la congrégation de Sainte-Ursule en la Comté de Bourgogne, et pendant plusieurs années que j'ai eu sa conduite, et celles que j'en ai sue de ses autres directeurs". Ces feuillets ne restèrent pas ensevelis dans l'oubli. Un neveu du P. de Villars, jésuite comme lui, en hérita. Convaincu de leur valeur surnaturelle, il les fit lire à un novice tenté de scrupules. Celui-ci en fit de larges extraits qui passèrent, trente-cinq ans

tremise de ce même Père, sainte Jeanne de Chantal s'était décidée, en 1604, à prendre pour directeur de conscience un autre admirateur des Ursulines de Dole et de Dijon, saint François de Sales.³⁶ Il serait donc téméraire de penser que les con-

plus tard, aux mains du P. Orsey, second biographe d'A. de Xainctonge (Cf. MOREY, t. I, p. XVIII-XIX).

³⁶ En 1604, saint François de Sales prêchait à Dijon. M^{me} de Chantal qui l'écoutait se sentit intérieurement pressée de lui confier son âme, mais elle hésitait par crainte de trahir la promesse qu'elle avait faite autrefois à un religieux minime de ne plus changer de directeur. Le P. de Villars leva ses scrupules et lui conseilla de s'adresser désormais au saint prélat (Cf. DELATTRE, t. 2, col. 84). En 1608, l'évêque de Genève vint à Dole pour la Toussaint, et à Dijon pour les prédications de l'avent et du carême. Il eut à cette occasion tout le loisir d'examiner l'œuvre des Ursulines. "En ce temps-là, [1608], lisons-nous dans un manuscrit du XVII^e siècle, le grand évêque de Genève prêcha l'Avent et le Carême à Dijon et, pour marque de l'affection qu'il portait à ce nouvel Institut, il choisit la maison des Ursulines pour y faire des conférences spirituelles aux dames dévotes de la ville. Il prenait un singulier plaisir de traiter avec ces bonnes sœurs, à cause qu'elles estoient fort intérieures et éclairées dans les voyes de Dieu sur les âmes. Il leur donna de bons avis sur ce qui leur étoit le plus important, et particulièrement leur conseilla de donner des bornes à leur zèle, demeurant plus sédentaires en leur maison, et y exerçant les fonctions charitables dont elles étoient capables, pour laisser à d'autres le service des hôpitaux et des prisonniers" (Morey, t. II, p. 91. Une note nous apprend que ce manuscrit était en la possession de M. Milsand, sous-bibliothécaire à Dijon en 1901). Comme la pensée de saint François de Sales sur la clôture des religieuses rejoignait, sans la précéder, celle d'Anne de Xainctonge, on voit comment la mise en commun de leurs idées ou de leurs expériences ne fit que les confirmer mutuellement dans leur manière de voir. En juin 1613, le saint évêque répondit à Sœur Anne de la Vesfvre, Ursuline de Dijon: "Ma chère sœur, ce me sera toujours une grande consolation de savoir que vous et votre Congrégation profitez au service de notre commun maître. Et si j'étais digne de contribuer à votre advancement, personne du monde ne s'y emploieroit plus volontiers que moi. Or, pour le regard de l'advis que vous me demandez, je vous direz sans hésiter que vous ne devez nullement vous obliger à la clôture, votre Institut ne tend pas à cela. A Milan, d'où je viens, il y a quantité de Congrégations; mais pas une n'observe la clôture. Maintes sortent pour certaines causes limitées et gagnent beaucoup en leurs sorties. Suivez l'esprit de votre Compagnie qui fleurit en tant de lieux et depuis si longtemps en piété. Voilà à mon advis que je vous écris sans loisir, vous suppliant de m'aimer toujours en Notre-Seigneur et me recommander perpétuellement à sa miséricorde" (Citée par MOREY, t. II, p. 92 n. 1). Cette lettre a été publiée en 1653 par Senault dans sa *Vie de M^{me} de Montholon*. Elle se trouve au t. XVI de la dernière édition d'Annecy sous le numéro DCCCLXXXII). On ne s'étonnera donc pas de voir M^{me} de Villeneuve adopter l'essentiel des constitutions primitivement prévues par saint François de Sales pour la *Visitation*. Constitutions qui rejetaient la clôture et orientaient les Sœurs vers un apostolat actif.

grégations enseignantes fondées à Paris au cours du XVII^e siècle ne doivent absolument rien à celles de Bourgogne et de Franche-Comté.

Que saint J.-B. de La Salle ait profité à son tour de ces confrontations d'expériences religieuses, il n'est guère permis d'en douter. Séminariste à Saint-Sulpice de 1670 à 1672, il aide le clergé paroissial dans ses catéchismes et ses visites d'écoles.³⁷ À ce titre, il connaît les *Sœurs de la Croix* fondées par la grande bienfaitrice du séminaire de M. Olier.³⁸ Les cours de M. de la Barmondière portent sur les *Medulla theologica* d'Abelly,³⁹ ce qui prédispose le fondateur des Frères à s'intéresser aux activités de l'ancien évêque de Rodez qui vit retiré à Saint-Lazare depuis 1664. Les lettres de J.-B. de La Salle attirent l'attention sur les relations constantes qu'il entretient avec les Prêtres de la Mission.⁴⁰ Les archives des *Sœurs de la Croix* conservent pieusement les *Directoires* spirituels et pédagogiques de celui qui fut pendant vingt-quatre ans leur supérieur ecclésiastique et qui les a humblement signés: "Abelly, ancien évêque de Rodez".⁴¹ En 1688-1691, lorsqu'il établissait ses premières écoles sur la paroisse Saint-Sulpice et qu'il élaborait les *Règles et Constitutions* de son Institut, J.-B. de La Salle a-t-il rendu visite à Mgr Abelly? S'est-il entretenu avec lui de ses préoccupations, de la vie religieuse la plus convenable à des enseignants chrétiens? Nous ne savons, mais il semble difficile, dans ce contexte, d'imaginer que J.-B. de La Salle n'ait pas lu les *Direct-*

³⁷ GUIBERT, p. 34. renvoie à FAILLON, *Vie de M. Olier*, t. II, p. 182.

³⁸ DE SALINIS, p. 384-415: "Comment M^{me} de Villeneuve fut choisie par Dieu pour décider M. Olier à fonder l'œuvre de la réforme du clergé par l'établissement d'un grand séminaire à Vaugirard".

³⁹ GUIBERT, p. 39: "L'ouvrage d'Abelly a pour titre *Medulla theologica*, Paris, 1667, 2 vol. in-12".

⁴⁰ FÉLIX-PAUL (FR.), *Les lettres de saint J.-B. de La Salle. Édition critique*, Paris, Procure Générale, 1954, p. 130-131, 142, 150, 162. Les prêtres de la Mission sont cités en exemple au Fr. Gabriel Drolin: "Vous avez aussi, dit-on, un fort petit chapeau. MM. de Saint-Lazare ne changent pas de chapeau en Italie" (LA 31,7).

⁴¹ Renseignements tirés directement des Archives des Sœurs de la Croix dont la bienveillance m'a permis d'examiner à loisir les précieux manuscrits. Qu'elles trouvent ici l'expression de ma gratitude. Une plaquette anonyme publiée par leur Maison-Mère, 233, rue de Vaugirard, Paris, donne un rapide aperçu de leur histoire: *Les Filles de la Croix de Paris*, Paris, Maison-mère, s.d. Voisins des Sœurs de la Croix à Paris, les Frères des Écoles chrétiennes les retrouvent à Moulins, protégées par Louis Aubery, lorsque, cédant aux instances de celui-ci, ils s'installent dans la ville (1711). Est-il indifférent de noter que la supérieure des Sœurs de Paris fut, de 1688 à 1695, la Rév. Mère Catherine Le Tellier? (Archives des Sœurs). Sur le rôle et la pensée de Louis Aubery, on peut consulter RIGAUT, t. I, p. 298-300.

toires des *Sœurs de la Croix* et que l'influence de l'Ursuline A. de Xainctonge ne lui soit pas parvenue par cet intermédiaire, en même temps que l'influence de saint François de Sales. Ses Frères se dévouaient à la même œuvre d'éducation et dans la même paroisse. L'école de la rue de Charonne n'était pas éloignée de l'hôtel des Tournelles, noviciat, pensionnat, externat et "maison-mère" des *Sœurs de la Croix*.⁴² Cet hôtel des Tournelles avait une façade place Royale (aujourd'hui place des Vosges). Il n'était donc pas éloigné du couvent des Minimes qui débouchait sur la même place. Là résidait le conseiller spirituel de J.-B. de La Salle, le Père Barré, à l'esprit perpétuellement éveillé aux questions de pédagogie et de spiritualité enseignante. On ne voisine pas ainsi sans se connaître, et lorsque la conscience⁴³ fait un impérieux devoir de s'informer des règles les mieux adaptées à la vocation enseignante, on ne manque pas l'occasion. Aussi convient-il, croyons-nous, d'inclure dans le mot "expérience", qui revient si souvent sous la plume de J.-B. de La Salle pour justifier ses options, les éléments spirituels qu'il a puisés dans l'expérience des enseignantes que sont les *Sœurs de la Croix* et les *Ursulines* d'A. de Xainctonge.

Après Paris, voici Rouen. Saint J.-B. de La Salle ne s'y installe qu'en 1705, mais la capitale de la Normandie n'a pas attendu sa venue pour inspirer d'heureuses initiatives. Bien avant 1679, Nyel, premier collaborateur du saint, se forme à Rouen aux méthodes pédagogiques. Nicolas Roland y recueille, auprès de M. de La Haye, curé de Saint-Amand, les maximes spirituelles dont il nourrira les *Sœurs*

⁴² Il ne faut pas confondre les *Sœurs de la Croix*, fondées par M^{me} de Villeneuve, domiciliées à l'hôtel des Tournelles, et les Dominicaines de la Croix dont le monastère était *vis-à-vis* de la demeure occupée par les Frères dans la rue de Charonne (voir CL 8,5; et l'ouvrage anonyme: *Un cloître dominicain à Paris, les Filles de saint Thomas*, Paris, Desclée de Brouwer 1927, p. 124, 130). C'est donc chez les Dominicaines et non chez les filles de M^{me} de Villeneuve que saint J.-B. de La Salle disait sa messe chaque matin, lorsqu'il habitait rue de Charonne. C'est également chez les Dominicaines que Jacques II plaça les sœurs des cinquante jeunes Irlandais dont il avait confié l'éducation à saint Jean-Baptiste. (Voir Simon de DONCOURT, *Remarques historiques sur la paroisse Saint-Sulpice*, p. 59, n 1; et *Un cloître dominicain à Paris*, p. 104). Mais on ne saurait oublier que la duchesse d'Aiguillon et la duchesse de Guise étaient les protectrices des *Sœurs de la Croix* aussi bien que des *Dominicaines de la Croix*. Les échanges de vues étaient incessants d'une congrégation à l'autre, par l'intermédiaire de leurs communes bienfaitrices.

⁴³ Lettre de saint J.-B. de La Salle à Gabriel Drolin: "Je vous prie de vous informer exactement ce que c'est que l'Institut des Pères des Écoles pies, quelles sont leurs règles, quelle est leur conduite et gouvernement. [...] Sachez-en tout ce que vous pourrez et mandez-le-moi en détail" (LA 16,14, du 11 février 1705).

du *Saint-Enfant-Jésus*. Le P. Barré enfin y fonde les *Sœurs de la Providence* destinées à instruire gratuitement les pauvres. Tous ces efforts en faveur d'une meilleure éducation des indigents se développent à proximité d'écoles tenues par les Ursulines. Celles-ci, aux dires des paroissiens et des curés, ne suffisent pas à la tâche; elles sont trop peu nombreuses, dirigent trop peu d'écoles populaires... Les fondateurs des congrégations nouvelles entendent ces doléances et cherchent les remèdes appropriés. Loin de mépriser la *Compagnie de Sainte-Ursule*, ils s'informent de ses usages, de ses Règles, de ses Constitutions.⁴⁴ Les Pères jésuites de Rouen, qui confessent les Ursulines, deviennent aussi les confesseurs et les conseillers de J.-B. de La Salle (CL 8, 143-144). Ils ne sont pas sans avoir entendu parler d'A. de Xainctonge. C'est l'un de leurs provinciaux, le P. Étienne Binet⁴⁵ qui a rassemblé jadis les documents indispensables à la rédaction d'une biographie de la fondatrice des Ursulines de Dole. Il lui a voué une telle admiration qu'il n'a pas hésité à recommencer son travail égaré par un marchand ambulant qui le transportait à Dole. Ce faisant, il prit soin d'y adjoindre un *Traité de l'excellence de la vie des Filles de Sainte-Ursule* (Cf. *supra*, n. 1). L'œuvre resta pourtant manuscrite.⁴⁶ Est-ce une raison suffisante pour supposer que le message spirituel de la fondatrice resta ignoré? À défaut d'une transmission écrite, son souvenir ne survécut-il pas grâce à une tradition orale? Lorsque le P. Binet rédige son ouvrage célèbre sur le gouvernement des communautés, il vient à peine de mettre le point final aux 274 pages de son histoire d'A. de Xainctonge (1635). Peut-il en avoir déjà oublié les idées essentielles? Ne trouve-t-il pas, au contraire, dans la vie de son héroïne la justification de ses propres idées sur la meilleure manière de conduire les âmes?

Or ce livre⁴⁷ du P. Binet, *Quel est le meilleur gouvernement, le rigoureux ou le doux?*, il semble bien que J.-B. de La Salle en ait eu connaissance. C'était, au XVII^e siècle, un véritable vade-mecum des supérieurs. On le trouve encore au-

⁴⁴ Sur N. Roland et les influences rouennaises, voir HANNESSE, *Vie de N. Roland*, Reims, 1888.

⁴⁵ Né à Dijon (1569), mort à Paris (1639), le P. Binet fut longtemps provincial de Rouen. "Il fut l'ami des deux plus grandes autorités religieuses de son temps, Bérulle et François de Sales. C'est dire le cas qu'il méritait qu'on fit de lui. [...] Sa *Consolation des Malades*, sa *Fleur des psaumes* sont d'une belle tenue, d'un style où la suavité a du piquant" (J. CALVET, *Histoire de la Littérature Française*, Paris, Éd. Mondiales, 1956, t. V, p. 103).

⁴⁶ MOREY, t. I, p. XVIII: "Son style vif et imagé en fait le plus agréable à lire de nos manuscrits".

⁴⁷ Paris, 1636, in-8. Toutes les biographies d'A. de Xainctonge citent ses directives aux supérieures, fermes et douces à la fois.

jourd'hui dans plusieurs communautés des *Frères des Écoles chrétiennes*⁴⁸ et l'on s'expliquerait mal telle phrase de leur fondateur s'il ne s'était pas constamment soucié de se tenir au courant des ouvrages spirituels les plus en vogue.⁴⁹ Un article des *Règles communes* nous renseigne également sur le cas qu'il faisait du P. Binet. Il signale quelques lectures à la fois instructives et distrayantes pour les jours de congé. À côté de la vie des saints, il place les œuvres de l'auteur de la *Consolation des Malades*: "On pourra lire quelque temps, dans les récréations des jours de congé, dans [...] le P. Binet".⁵⁰ Peut-on douter, dans ces conditions, que saint J.-B. de La Salle se soit informé des diverses publications sorties de la plume de ce Père, qu'il en ait lu les plus caractéristiques, qu'il soit entré par elles en communion d'idées avec A. de Xainctonge ?

Une autre voie, celle du Midi de la France, nous conduit encore vers l'Ursuline. De Grenoble à Marseille, le P. Grosez occupe successivement plusieurs postes importants.⁵¹ Depuis 1691 il est connu comme l'auteur d'une vie imprimée d'Anne de Xainctonge (cf. *annexe*, note bibliographique). Six ans plus tard, une seconde édition devient nécessaire. Dans chacune des villes où il passe, enseignant au collège, prêchant dans l'une ou l'autre des paroisses, dirigeant la vie spirituelle des âmes, il recommande peut-être la lecture d'un ouvrage si édifiant. Même au cas où sa discrétion l'en aurait empêché, il n'est pas douteux qu'il ait favorisé la diffusion, au moins orale, de la pensée d'A. de Xainctonge.

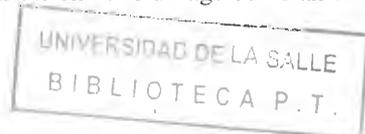
Vers la même époque, J.-B. de La Salle passe à Marseille et à Grenoble. Lorsqu'il fonde une école dans la première ville (1706), c'est le P. Croiset, recteur du collège jésuite et prédécesseur immédiat du P. Grosez dans cette charge, qui obtient, par une prédication éloquente dans l'église Saint-Laurent, les fonds requis pour établir la nouvelle école chrétienne (RIGAUT, t. I, p. 351). Entre les Jésuites

⁴⁸ Par exemple à Talence (Gironde); mais il s'agit le plus souvent de rééditions.

⁴⁹ "Il faut faire en sorte d'acheter des livres pourvu qu'ils soient bons et que je sache ce que c'est" (LA 56,10).

⁵⁰ RC 29,11. La plus ancienne rédaction des *Règles* (1705) ne cite aucun ouvrage particulier pour "récréer les Frères", mais l'édition princeps (1726) est beaucoup plus explicite: "On pourra lire quelque temps, dans les récréations des jours de congé, dans des livres désignés par le Frère supérieur comme la Fleur des Exemples, le P. Binet de la Consolation des Malades, le Voyage de la Terre Sainte, les Martyrs du Japon et autres qui puissent récréer les Frères d'une manière édifiante".

⁵¹ Cf. DELATTRE, t. I, col. 88; t. II, col. 716, 1641, 1573; t. III, col. 101, 958; t. IV, col. 942, 946, 949. Le P. Grosez est à Grenoble de 1698 à 1701, à Lyon de 1701 à 1704, à Aix de 1704 à 1707 et à Marseille de 1707 à 1710. Il meurt à Dole en 1718 à l'âge de 76 ans.



de la Province de Lyon et les Frères de Marseille ou de Grenoble, les liens sont trop étroits pour qu'il soit permis de penser, sans de grandes chances d'erreur, que le P. Grosez et sa vie d'Anne de Xainctonge demeurent inconnus à saint Jean-Baptiste de La Salle. Appelé comme Démiá, Barré, Roland, et Anne de Xainctonge à réfléchir, par vocation de fondateur, aux besoins spirituels des maîtres, peut-il ignorer une de ses devancières dont on parle dans les milieux religieux qu'il fréquente à l'occasion de ses visites d'écoles ? Cependant, à défaut du catalogue des livres lus par le saint, gardons-nous d'affirmer, comme une certitude absolue, qu'il avait dans sa bibliothèque la *Vie d'Anne de Xainctonge* par le P. Grosez. Les contacts humains, les conversations spirituelles, les visites d'écoles, la direction de conscience des Frères et des religieuses⁵² suffisent à rendre sensible la réalité d'une sorte de pont spirituel entre la *Compagnie de Sainte-Ursule* et les *Frères des Écoles chrétiennes*.

Voyons donc les textes.⁵³ Pour la commodité du lecteur, chaque série de citations comporte deux groupes. Le premier concerne Anne de Xainctonge, le second, saint Jean-Baptiste de La Salle. Les doctrines spirituelles d'A. de Xainctonge et de J.-B. de La Salle s'organisent autour d'une même idée directrice : Fournir aux enseignants chrétiens les meilleurs moyens d'accomplir leur mission apostolique, pour procurer ainsi la plus grande gloire de Dieu. Ces moyens sont multiples mais ils ne visent qu'un seul but.

⁵² Une fraction minime de la correspondance de saint J.-B. de La Salle est parvenue jusqu'à nous. En face des cent dix lettres adressées à des religieux de sa congrégation, nous possédons le texte de dix lettres reçues par des religieuses.

⁵³ Grâce à l'obligeance des Ursulines de Dole, les citations d'A. de Xainctonge ont été confrontées avec les plus anciens manuscrits. Les originaux sont perdus, mais nous en connaissons des extraits par les biographies manuscrites qui les citent avec exactitude. Nous en connaissons également les titres : "Explication des articles du symbole - De la manière d'instruire la jeunesse - Instructions sur la pratique des vertus chrétiennes - Les huit béatitudes et les huit conseils évangéliques - Divers points de la vie spirituelle et de la vie intime avec Dieu - Manière de se préparer à recevoir dévotement le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, d'entendre pieusement la sainte messe, de réciter les heures de l'office de la sainte Vierge - Méthode d'examen de conscience - Conduite à tenir pour faire les méditations quotidiennes". Le *Directoire des Sœurs de Sainte-Ursule* résume ces derniers ouvrages. Les *Exercices de piété à l'usage des maisons de la compagnie de sainte Ursule*, Tours, Cattier, 1877, in-18, XXIV + 770 p., en renferme également de larges extraits sous les titres : "Récollections pour chacune des heures de la journée - Exercices pour méditer la passion pendant la messe - Exercices pour la confession - Exercices pour la communion" (MOREY, t. II, p. 230, 257).

I - LE BUT POURSUIVI

A. de Xainctonge s'exprime ainsi: "*La Compagnie que je pense établir n'a rien de commun avec les sociétés existantes, parce qu'aucune d'elles n'a en vue le but que je me propose. [...] Je veux une compagnie enseignante et non une société contemplative*" (MOREY, t. I, p. 246). En un style différent, J.-B. de La Salle lui fait écho: "*L'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes est une société dans laquelle on fait profession de tenir les écoles gratuitement*" (RC 1,1).

Enseigner, est-ce donc suffisant pour constituer le but d'une société religieuse? Dans le cas d'A. de Xainctonge et de J.-B. de La Salle, on est obligé de répondre par l'affirmative car, sous leur plume, le mot enseigner prend un sens totalitaire qui ne nous est plus familier depuis que le laïcisme a envahi nos écoles, mais qui était le sens couramment admis au XVII^e siècle. Enseigner, c'est rendre les enfants capables de lire *La croix de Jésus*, petit livre de prières qui servait de syllabaire, et c'est aussi, après les avoir initiés à l'écriture, leur apprendre à vivre en bons chrétiens. A. de Xainctonge dit fort bien: "*En enseignant aux jeunes filles les choses propres à leur état, mon désir est de gagner leur confiance, et en leur enseignant les vérités de la religion, mon but est d'en faire de vraies chrétiennes. C'est uniquement à ce point de vue que je considère mon ministère comme apostolique et que je lui en ai donné le nom. Lecture, grammaire, écriture et autres sciences seraient de peu de choses si elles ne nous servaient à rendre nos élèves meilleures et surtout vraiment chrétiennes*" (ORSEI, p. 484).

Saint J.-B. de La Salle dit de même: "*On [...] tient les écoles afin que les enfants [...] étant sous la conduite des maîtres depuis le matin jusques au soir, ces maîtres leur puissent apprendre à bien vivre en les instruisant des mystères de notre sainte religion, en leur inspirant les maximes chrétiennes*" (RC 1,3). Parlant du compte à rendre au jour du jugement, il ajoute: "*Vous rendrez compte si vous les avez bien instruits de la manière d'assister à la sainte messe et à se bien confesser, et si vous n'avez point préféré l'instruction des choses profanes, telles que sont la lecture, l'écriture et l'arithmétique, à celles qui sont bien plus de conséquence, parce qu'elles contribuent d'elles-mêmes au soutien de la religion, quoique vous ne deviez pas négliger la première*" (MR 206,1).

L'éducation chrétienne des enfants apparaît donc comme l'unique but poursuivi par les deux congrégations. Lui seul conduisit A. de Xainctonge et J.-B. de La Salle à renverser mille obstacles pour doter l'Église de nouveaux instituts, lui seul infléchit encore aujourd'hui dans un sens particulier la vie spirituelle des religieuses.

ses et des religieux qui se consacrent exclusivement à l'apostolat de l'école. Il semble pourtant que les deux fondateurs n'hésitent pas, au risque de paraître se contredire, à renverser parfois les termes de la proposition: "*Ce n'est pas une assemblée de maîtresses d'école que je pense faire, mais une compagnie de vierges chrétiennes vouées à la vie religieuse pour l'instruction de la jeunesse*" (MOREY, t. I, p. 250-251). "*Pour vous qui vous êtes retiré du monde pour mener une vie au-dessus de la nature et des inclinations humaines et pour travailler au salut du prochain, vous ne devez vous attacher et vous appliquer qu'à Dieu et au ministère dont il vous a honoré*".⁵⁴

Quel est le primat: *Compagnie enseignante* ou *compagnie de vierges chrétiennes*? *Tenir les écoles* ou *mener une vie au-dessus de la nature*? En d'autres termes, qu'est-ce qui importe le plus, le zèle auprès des enfants ou la sanctification personnelle? "Les deux" répondraient sans hésiter A. de Xainctonge et J.-B. de La Salle. Ils sont en effet convaincus que *l'unique nécessaire* s'identifie avec la divine volonté, elle-même inséparable de la gloire de Dieu et du salut de toutes les âmes. Mais cette universelle volonté de Dieu prend en considération les qualités, les aptitudes et les besoins de ses interlocuteurs. Loin d'être indifférenciée, elle entre dans le détail des missions particulières et attribue à chaque homme une vocation nettement définie. Elle revêt ainsi un caractère providentiel.

"*Je n'insiste pas, par respect pour Dieu, maître des volontés. Je ne sollicite personne à se consacrer aux emplois où il m'appelle. [...] Ce n'est pas à moi de faire le choix, je m'en remets à Dieu*" (ORSET, p. 212, cité par MOREY, t. I, p. 131). "*Ce serait manquer de respect à Dieu que de vouloir prendre une fonction à laquelle il ne nous appelle pas*".⁵⁵ "*Rendez-vous digne d'accroître le règne de Jésus-Christ, s'il vous y appelle*" (MOREY, t. I, p. 62). "*Vous ne pouvez imputer*

⁵⁴ MD 58,3. Cf. MD 77,1 : "Ceux qui y demeurent [il s'agit de la communauté religieuse] n'y sont ou n'y doivent être assemblés que pour s'y sauver par la sanctification de leurs âmes. [...] C'est la première fin que vous devez avoir eue lorsque vous êtes entré dans cette communauté et celle qui doit vous y retenir". Voir encore MF 186,2: "Vous devez apporter, en entrant dans votre état, et y conserver dans son exercice, une piété qui ne soit pas commune et qui vous fasse distinguer du reste des hommes, sans quoi il sera difficile de vous y bien acquitter de votre ministère qui, n'ayant été institué que pour procurer l'esprit de religion et du christianisme à ceux que vous instruisez, ne peut avoir la fin et y faire parvenir ceux qui y sont employés, qu'ils n'aient auparavant solidement travaillé à se sanctifier eux-mêmes".

⁵⁵ Réponse faite à Anne de Xainctonge par sa sœur Nicole et consignée dans les plus anciennes biographies (MOREY, t. I, p. 62).

mon dessein qu'à une particulière vocation de Dieu".⁵⁶ "Quant à ma vocation de vouloir aider au salut des autres, mes parents l'ont reconnue comme venant du Ciel. [...] Je ne pouvais désobéir à Dieu".⁵⁷ Et voici comment s'exprime J.-B. de La Salle: "Faites réflexion à ce que dit saint Paul, que c'est Dieu qui a établi dans l'Église des apôtres, des prophètes et des docteurs, et vous serez persuadés que c'est lui aussi qui vous a établis dans votre emploi" (MR 201,1). "Considérez quel est votre état et comment vous y êtes entré. Si ç'a été en vue de l'ordre et de la volonté de Dieu.[...] Protestez que vous n'y voulez demeurer que parce que vous croyez que Dieu le veut" (R 16,1,1). "Vous ne devez pas douter que ce ne soit un grand don de Dieu que la grâce qu'il vous fait de vous charger d'instruire les enfants" (MR 201,1). "C'est Dieu qui vous a appelés et qui vous a destinés à cet emploi. [...] Faites-le donc de toute l'affection de votre cœur et comme ne travaillant que pour lui" (MR 201,1).

La dignité de la mission éducatrice découle immédiatement de cet appel divin, car tout ce que Dieu veut est noble et grand. Instruire les enfants, pour celui qui en a reçu le mandat, c'est contribuer pour sa part à réaliser les merveilleux desseins de Dieu sur le monde. C'est participer au ministère des anges et des prêtres: "Je considère mon ministère comme apostolique. En opérant sur ces petits sujets [les enfants] nous ferons quelque chose de très grand" (MOREY, t. I., p. 202). "Vous ne devez pas douter que ce ne soit un grand don de Dieu que la grâce qu'il vous fait de vous charger d'instruire les enfants, de leur annoncer l'Évangile et de

⁵⁶ MOREY, t. I, p. 92. Toute la page serait à citer: "Vouloir se retenir une personne dont Dieu a disposé c'est se rebeller contre Dieu. Dieu seul est l'auteur de la proposition que je vous fais, c'est pour lui obéir que je suis obligé...".

⁵⁷ MOREY, t. I, p. 114. Autres paroles d'A. de Xainctonge sur l'origine divine et le caractère spécifique, non seulement de sa vocation personnelle, mais de toute vocation enseignante: "Il n'est pas en mon pouvoir de rien faire ni de rien dire pour faire aimer les fonctions apostoliques. Dieu qui, en m'y appelant, a voulu que d'autres se joignissent à moi, donnera à ce que je fais et à ce que je dis la force d'attirer les personnes qu'il y destine. Quand Dieu veut nous parler, toute chose nous dicte qu'il veut. [...] Ainsi, sans que je dirige mes actions à persuader que la vie ne saurait être plus saintement employée qu'à former des chrétiennes, tout ce que je fais sera une voix qui invitera aux travaux de l'instruction et y conduira celles que Dieu veut y employer, tandis que cela même en détournera celles que Dieu destine à la solitude. Ô que j'ai été imprudente à presser quelques personnes de prendre mes emplois. Était-ce à moi à les y appliquer et, ne pouvant pénétrer dans les dessins (*sic*) que Dieu avoit formés sur elles, ne devais-je pas craindre de les contrarier?". "Ne soyons pas si téméraire que de tirer de la foule des personnes que peut-être Dieu y veut laisser engagées" (Morey, t. I., p. 202-203 et 204).

les élever dans l'esprit de la religion. Mais, en vous appelant pour ce saint ministère, Dieu exige de vous que vous vous en acquittiez avec un zèle ardent pour leur salut, parce que c'est l'œuvre de Dieu" (MR 201,1).

Dans cette perspective, le premier et principal but de l'activité humaine consiste à remplir à la perfection la tâche voulue par Dieu. La conformité à la volonté divine n'est pas un *moyen* de se sanctifier, c'est équivalement la sainteté. "*Dieu nous a choisies et séparées des autres pour faire de nous des épouses de Jésus-Christ. Cette mystérieuse alliance ne consiste qu'en une parfaite conformité d'esprit et de cœur avec le divin époux*" (ORSET, p. 489, cité par MOREY, t. II, p. 234). "*Dieu vous ayant appelés à un emploi si relevé [...] demande de vous que vous ne viviez et que vous ne vous conduisiez que par son divin Esprit*" (MF 79,1). C'est-à-dire, suivant les termes de la méditation pour le samedi saint, avec *une parfaite conformité à la volonté de Dieu*.⁵⁸

Bien souvent, A. de Xainctonge avait recommandé à ses chères novices *d'attacher la plus grande importance à la classe. En les quittant officiellement, elle leur donna comme recommandation suprême d'avoir un grand zèle pour l'enseignement qui était leur vocation particulière; ajoutant que, si ses forces le lui permettaient, elle voudrait être la première à entrer à l'école et la dernière à en sortir*⁵⁹ (Derniers conseils d'A. de X.). Dans son testament, J.-B. de La Salle s'adresse à ses Frères: "*Je leur recommande, dit-il, de s'acquitter de leur emploi avec zèle et désintéressement*".⁶⁰ Et il insiste, dans ses méditations, sur l'importance du zèle: "*Vous avez dans votre emploi un besoin particulier de zèle pour le salut des âmes*" (MF 119,3). "*Vous êtes dans un emploi qui demande beaucoup de zèle*".⁶¹

Faut-il pour autant se négliger soi-même au risque d'oublier ce que l'on a appelé "l'âme de tout apostolat"? Certes non. "*En instruisant les autres, ne vous négligez point vous-mêmes*" (Recueil de Dole, p. 85 et MOREY, t. II, p. 284). "Avez-

⁵⁸ MD 28,1. Ou encore, dans MD 24,1: "*Adorez ces différentes dispositions de Jésus-Christ, conformes aux desseins que Dieu avoit sur lui. [...] Étudiez-vous à l'exemple de Jésus-Christ, votre divin Maître, à ne vouloir que ce que Dieu veut, quand il le veut et comme il le veut*". Voir aussi CL 15,184 = R 16,1,4: "*Ne faites point de différence entre les affaires propres de votre état et l'affaire de votre salut*".

⁵⁹ Recueil manuscrit conservé à Dole, p. 85 (cf. MOREY, t. II, p. 284).

⁶⁰ Le testament de saint J.-B. de La Salle est reproduit dans CL 10,118 = EP 3,0,6.

⁶¹ MF 171,2. Dans ses *Méditations pour le temps de la retraite*, le saint ne cesse de revenir sur cette idée que l'emploi de l'école est "l'œuvre de Dieu" et que nul n'a le droit de la faire "avec négligence".

vous regardé jusqu'à présent le salut de vos élèves comme votre propre affaire ? [...] Vous avez des exercices qui sont établis pour votre propre sanctification " (MR 205,2). La Sœur enseignante, le Frère enseignant se sanctifient par l'enseignement. La fin de leurs instituts est une mais, il ne faut pas s'y tromper, cette fin unique postule deux mouvements corrélatifs car l'homme, qui est corps et âme, n'agit pas seulement par *ce qu'il fait*, mais encore, et peut-être surtout, par *ce qu'il est*. Si donc le religieux enseignant veut réaliser pleinement la volonté de Dieu, il doit à la fois se sanctifier *pour* sanctifier ses élèves, et se sanctifier *en* les sanctifiant. "*C'est alors, comme dit joliment Anne de Xainctonge, le devoir de vocation accompli* " (MOREY, t. II, p. 34).

Il faut avouer cependant qu'une question reste en suspens. S'il est vrai que tous les devoirs de son emploi sont, pour le maître chrétien, l'expression d'une libre volonté de Dieu, est-il permis de considérer l'éducation des enfants comme une fin en soi, ou bien est-il nécessaire de fonder son importance sur quelque motif extrinsèque? A. de Xainctonge répond: "*Ayant reçu de Dieu les forces et la vie, vous ne pouvez les lui rendre [...] qu'en les employant à le faire connaître, aimer et adorer. Vous devez donc vous servir de votre habileté et de vos talents naturels, comme aussi de votre instruction religieuse et de votre foi, pour amener les âmes à ce bon Maître. Toute la peine que vous vous donnerez pour instruire les enfants ne pouvant avoir d'autre motif ni d'autre but, c'est à cela que vous devez consacrer votre existence*" (MOURATH, 2^e part., p. 150; cité par MOREY, t. 2, p. 33). "*La gloire de Dieu est le seul motif que j'avais en vue et j'espère bien n'en avoir jamais d'autre*" (MOREY, t. II, p. 32). "*Étendre le règne de Jésus-Christ, voilà ma seule ambition*"⁶² Et J.-B. de La Salle reprend: "*Dieu aussi vous ayant donné cette vie par une bonté toute gratuite, il est bien juste que pour lui témoigner combien vous lui êtes redevables [...] vous lui en fassiez hommage comme d'une chose qui lui appartient et dont vous n'êtes que les dépositaires. C'est véritablement faire un sacrifice de sa vie à Dieu que de ne l'employer que pour lui. C'est ce que vous avez lieu de faire dans votre profession et dans votre emploi, ne vous souciant que d'y mourir en peu d'années, pourvu que vous vous y sauviez et que vous y gagniez des âmes à Dieu*" (MD 70,2). "*Dieu vous ayant donné la vie, et vous aidant à faire toutes vos actions, elles lui doivent être toutes consacrées*" (MF 90,3). "*Si nous aimons véritablement Dieu, tout ce que nous faisons, nous devons le faire pour sa gloire*" (MF 90,3). "*Votre profession vous engage d'apprendre aux enfants la science du*

⁶² MOREY, t. I, p. 155. L'expression "faire servir ses aptitudes naturelles pour glorifier Dieu", revient plusieurs fois dans les conversations d'A. de Xainctonge que les manuscrits nous ont conservées. Voir ORSET, p. 98-99.

salut. [...] *Le faites-vous dans la seule vue de procurer la gloire de Dieu et le salut du prochain? Protestez à Dieu que vous n'aurez jamais d'autre intention que celle-là*" (MF 108,2).

En définitive, c'est donc la poursuite de *la gloire de Dieu* qui motive toutes les activités du religieux éducateur. Derrière la fin particulière qui caractérise les *Frères des Écoles chrétiennes* et les *Ursulines de Dole* se profile, comme sur une toile de fond, une fin plus générale, commune à tous les états de vie. Saint Augustin la place au commencement de sa Règle,⁶³ saint Thomas la nomme *perfection de la charité* et saint Ignace en fait sa devise: "*Ad majorem Dei gloriam*". Mais, dans le cas d'une congrégation exclusivement vouée à l'enseignement, la fin particulière est tellement incarnée, tellement engagée dans le temporel, qu'elle risque de se matérialiser et de perdre toute valeur surnaturelle. Pareille déchéance ravalerait la *vocation* enseignante au rang d'égoïste gagne-pain ou de vulgaire passe-temps. Conscients de ce danger, les fondateurs étudiés dans ces pages ont eu soin de ne jamais dissocier la fin particulière de la fin générale. Elles apparaissent, dans leurs écrits, aussi inséparablement liées que les deux faces d'une pièce de monnaie: la gloire de Dieu est produite par la double sanctification du maître et de ses élèves. C'est là le dessein de Dieu sur l'école. Mais comment le réaliser? Les moyens sont divers, mais en prenant comme base de départ les écrits d'A. de Xaintonge, il semble qu'on puisse les grouper sous les titres suivants: institutions scolaires, vertus professionnelles, vertus votales, union intime avec Dieu.

II. LES INSTITUTIONS SCOLAIRES

La pédagogie ne fait pas l'objet de ces lignes, elle mériterait une étude à part.⁶⁴ Pourtant, certaines institutions scolaires, à caractère proprement religieux, valent la peine d'être soulignées. L'une des plus remarquables est assurément cette prière aux heures et aux demies que l'on a trop souvent considérée comme une invention lasallienne. A. de Xaintonge y insiste: "*Réciter l'Ave Maria chaque fois que l'heure sonne pour se rappeler la présence divine*".⁶⁵ "*La prière est l'élançement de l'âme*

⁶³ "Ceux qui demeurent dans une communauté doivent avant toutes choses aimer Dieu et ensuite le prochain". Citation de saint Augustin faite par saint J.-B. de La Salle (RC 16,1).

⁶⁴ On peut consulter une thèse soutenue à l'Université de Salamanque: *La teología de la educación en la pedagogía de S. J. B. de La Salle* par Hno. SATURNINO MIGUEL, 1957.

⁶⁵ Ms. de 1623 sur les *Règlements scolaires en usage chez les Ursules de Dole*, cité par MOREY, t. II, p. 73. Cet auteur ajoute: "De tous les règlements d'école primaire que nous

vers Dieu. Chaque fois que l'horloge sonne, et plus souvent encore, vous pouvez lui lancer des flèches enflammées qui lui vont droit au cœur" (BINET, ch. XIV, p. 105, cité par MOREY, t. II, p. 243). Saint J.-B. de La Salle adopte la même pratique. "À chaque heure du jour, on fera quelques courtes prières qui serviront aux maîtres pour renouveler leur attention sur eux-mêmes et à la présence de Dieu, et aux écoliers pour les habituer à penser à Dieu de temps en temps pendant le jour"⁶⁶ (CL 24,76 = CE 7,1,4). Aux demi-heures, lorsqu'il n'y a pas de prière fixée, un écolier dit haut : "Souvenons-nous que nous sommes en la sainte présence de Dieu" (CL 18,21 = EP 6,1).

Les autres principes qui règlent la formation des élèves à la piété sont peut-être moins rigoureux : conduire les enfants à l'église "en toute modestie, [...] veiller à ce qu'elles s'y comportent dévotement, les aidant à se bien préparer quand elles doivent recevoir les sacrements" (MOREY, t. II, p. 71) équivaut à "faire entrer ses écoliers dans l'église en silence et avec une modestie toute particulière", ou encore à les exhorter à "aller à confesse" (CL 24,87 et 202 = CE 8,2,1 et 17,3,6). Mais c'était pratique courante au XVII^e siècle. Laissons de côté les prescriptions qui regardent les prières du matin et du soir ou la bénédiction de la table.

L'estime des enfants pauvres est un fait moins courant : Les Ursules ne doivent mépriser aucune écolière "à raison de sa pauvreté" (ms. de 1623, cité par MOREY, t. II, p. 71). Les Frères "témoigneront une égale affection pour tous les écoliers, plus même pour les pauvres que pour les riches" (RC 7,14; cf. MR 197,2). Anne de Xainctonge dit encore : "La Compagnie projetée instruira les pauvres aussi bien que les riches, sans en tirer d'autres émoluments que d'avoir formé des chrétiennes et donné des servantes à Jésus-Christ."⁶⁷ [...] Le salaire que nous prétendons tirer de nos peines est si grand que les hommes ne sont pas capables de le

connaissons, celui-ci est le plus ancien et le plus complet. Quoiqu'il ne soit pas de la main de la fondatrice, il est évidemment son œuvre. Cet original [de 1623] conservé par les Ursulines de Dole n'a reçu que fort peu d'additions dans le XVII^e et le XVIII^e siècles" (p. 67, n. 3).

⁶⁶ Le petit opuscule intitulé *Exercices de piété* indique les formules à réciter aux heures et aux demies. Elles varient avec les jours de la semaine et se terminent par l'*Ave Maria*. Pareillement A. de Xainctonge variait ses dévotions avec les jours de la semaine : "Elle consacrait le dimanche à la très sainte Trinité, le lundi aux patriarches et aux prophètes, le mardi aux saints anges, le mercredi aux apôtres et aux disciples, le jeudi aux saints confesseurs, le vendredi aux martyrs, le samedi aux vierges et à leur divine Reine, et tous les jours ensemble à l'humanité sacrée de Notre-Seigneur Jésus-Christ" (BINET, ch. XIV, p. 106).

⁶⁷ SAINT-MAURIS, t. II, p. 70 et ORSET, p. 330. cités par MOREY, t. I, p. 234.

solder. Le divin Père de famille seul nous donnera, à la fin de la journée, le denier qu'il nous a promis. Pendant la journée, qui doit durer toute notre vie, nous ne prétendons d'autres émoluments que le bonheur de nous fondre pour la gloire de Dieu et faire régner Jésus-Christ. [...] Si, pour soulager les misérables, il faut retrancher quelque chose à la communauté et mettre nos sœurs dans le cas d'avoir moins de forces, tout en ne les faisant pas mourir, je les crois si bonnes qu'elles ne refuseront pas les privations que leur impose ce temps pénible".⁶⁸

Dans son manuscrit, le P. Orset cite une amie d'A. de Xainctonge qui lui avait conseillé de réclamer des enfants une rétribution: "*Elle n'y voulait jamais consentir, protestant que la gratuité était et serait la règle de son ordre, ajoutant qu'on ne vend pas les choses de Dieu*".⁶⁹ "*Vous savez aussi, dit saint J.-B. de La Salle, que vous vous êtes engagés à tenir les écoles gratuitement et à vivre de pain seulement, s'il était nécessaire, plutôt que de recevoir quelque chose. Soyez donc sur vos gardes pour ne jamais prendre quoi que ce soit, ni des écoliers ni de leurs parents*" (MF 153,1). "*On enseigne gratuitement et uniquement pour la gloire de Dieu*" (MR 194,1). "*Vous devez tenir l'école gratuitement, cela est essentiel à votre Institut*" (MF 92,3).

Estimer les pauvres, les servir gratuitement pour l'amour de Dieu, est déjà une qualité professionnelle. Elle exige beaucoup de désintéressement et une indéfectible pureté d'intention. Elle suppose un réel abandon à la divine Providence et un acte de foi permanent à la parole du Christ: "*Bienheureux les pauvres*". Pourtant elle ne constitue que l'une des vertus caractéristiques des disciples d'Anne de Xainctonge et de saint Jean-Baptiste de La Salle.

III. LES VERTUS PROFESSIONNELLES

La réserve et la patience viennent en tête des petites vertus d'un bon maître. La Règle des Ursules exige réserve et discrétion: "*Elles ne s'entretiendront point trop familièrement avec leurs écolières [...] et ne les emploieront à aucune autre chose qu'à celles de la classe [...] sans s'informer des nouvelles du dehors*" (ms. de

⁶⁸ *Projet de la congrégation que nous espérons fonder pour la gloire de Dieu et le salut des âmes*, ms. publié dans MOREY, t. I, p. 297.

⁶⁹ ORSET, p. 485. L'acte de fondation de la maison de Vesoul spécifie que les Sœurs enseigneront "à lire, écrire, et besoigner en plusieurs et divers ouvrages, sans en prétendre aucun salaire en terre, attendant la récompense de leur labeur [...] de Notre-Seigneur" (Archives de la Haute-Saône, H 922, cité par MOREY, t. II, p. 118).

1623, cité par MOREY, t. II, p. 71). La Règle des Frères également: *“Ils aimeront tendrement tous leurs écoliers, ils ne se familiariseront cependant avec aucun d’eux. [...] Ils ne parleront en particulier à leurs écoliers que fort rarement. [...] Ils ne donneront aucune commission à leurs écoliers [...] Ils ne demanderont aux écoliers aucune nouvelle ni ne permettront point qu’ils leur en disent”* (RC 7,13s).

Et voici la patience: *“Elles ne montreront jamais signe d’impatience et de colère en présence des élèves et ne leur diront aucun mot piquant ou injurieux”* (MOREY, t. II, p. 71). *“Ils veilleront alors tellement sur eux-mêmes que la passion de colère ni la moindre atteinte d’impatience n’ait point de part, ni dans la correction qu’ils feront ni dans aucune de leurs paroles. [...] Ils se garderont bien [...] de donner aux écoliers aucun nom injurieux ou messéant”* (RC 8).

La vigilance est une autre vertu inhérente à la fonction de maître chrétien. S’il ne suffit pas de préserver l’innocence des enfants pour les éduquer, c’est du moins une tâche essentielle: *“Il faut prendre garde que les procès ou autres papiers qu’elles apportent pour apprendre à lire ne soient point de choses vicieuses”* (MOREY, t. II, p. 79). *“Il faut les guetter à ce qu’elles ne manquent de dire leurs patenostres”* (MOREY, t. II, p. 81). *“Il ne leur sera pas permis de rien retenir de ce que les écoliers auront en main, excepté les livres méchants ou suspects qu’ils porteront au Frère Directeur pour les examiner ou faire examiner”* (RC 7,12). *“Vous serez répréhensibles si vous n’avez pas veillé sur leur conduite. [...] N’est-ce pas aussi une obligation à vous de faire attention, pendant les prières que vous leur faites réciter, qu’ils les fassent avec une grande piété?”* (MR 206,2).

À la vérité, ce sont toutes les vertus religieuses qu’il faudrait passer en revue, car A. de Xainctonge comme J.-B. de La Salle rattachent tous leurs conseils ascétiques, ou peu s’en faut, à la vocation enseignante. La maîtresse ou le maître ne doivent-ils pas donner le bon exemple en tout? *“Les maîtresses [...] donneront en toutes choses de bons exemples”* (MOREY, t. II, p. 69). *“Ils s’étudieront à donner à leurs écoliers, par tout leur extérieur et par toute leur conduite, un exemple continué”* (RC, 7,15). *“Il faut [...] que votre exemple soutienne vos instructions”* (MR 202,3). *“Nous prétendons, à l’exemple de notre divin Maître, vivre aux yeux de tous d’une manière que personne ne puisse s’excuser de suivre. [...] Étant persuadées que des filles bien revêtues de Notre-Seigneur Jésus-Christ – comme nous espérons l’être et comme le seront celles qui viendront après nous – sont une leçon vivante pour les fidèles, nous osons croire que notre conduite dira à tout le monde, d’une façon vive et pénétrante, qu’il est aisé, qu’il est doux et qu’il est beau de pratiquer la vertu”*⁷⁰ (A. de X.). *“La profession que vous exercez vous met dans*

⁷⁰ *Projet de la congrégation...*, ms. cité par MOREY, t. I, p. 298.

l'obligation d'être tous les jours parmi le monde où l'on observe jusqu'à vos moindres démarches. C'est ce qui doit vous engager à ne rien omettre pour être des exemples de toutes sortes de vertus aux yeux des séculiers au milieu desquels vous avez à vivre. [...] Si vous faites paraître au dehors un maintien simple et grave, on se persuadera bientôt que votre intérieur est bien réglé et qu'on a lieu de croire que vous êtes en état d'élever vos disciples dans l'esprit du christianisme" (MD 69,3).

Le souci d'enseigner les matières profanes avec des vues surnaturelles, c'est-à-dire de les présenter comme des moyens susceptibles d'aider les hommes à réaliser le plan de Dieu sur le monde, confère à l'activité professionnelle des maîtres un caractère sacré: *"Nous ne donnons aucune instruction purement temporelle, car tout ce que nous faisons ne tend qu'à enseigner les choses de la religion"* (ORSET, p. 486, cité par MOREY, t. II, p. 66). *"Avez-vous appris à ceux qui sont sous votre conduite les choses extérieures qui sont de votre devoir, comme la lecture, l'écriture et tout le reste, avec toute l'application possible ? Si cela n'a pas été pendant cette année, vous rendrez un grand compte à Dieu"* (MF 91,3). *"Votre emploi serait peu utile si vous n'y aviez pour fin le salut des âmes"* (MF 148,2).

Puisque l'enseignant chrétien travaille au champ du Seigneur, il n'est pas étonnant qu'il ait à rendre compte du détail de ses actions. Il ne peut agir à sa guise, disposer de son temps comme bon lui semble, choisir en toute indépendance le programme enseigné, s'émanciper de l'horaire imposé par le règlement... S'il veut être parfait, il doit avant tout accomplir à la perfection son devoir d'état. La dignité de celui-ci est telle qu'une négligence équivaut à une profanation. *"C'est sur l'accomplissement de ses devoirs particuliers que chacun doit mesurer sa dévotion, car elle ne gît point en ceci ou en cela mais plutôt à faire ce que l'on doit, selon son état et les circonstances où l'on se trouve"*⁷¹ (A. de X.). *"Persuadez-vous qu'il vous est très important pour votre salut d'être fidèle dans votre état, et que cette fidélité consiste à n'y manquer à rien de ce que Dieu demande de vous, comme ayant à en rendre compte à Dieu jusqu'aux moindres petites circonstances"* (CL 15,183 = R 16,1,3). *"Faites-vous toutes vos actions aussi parfaitement que vous savez qu'il les faut faire?"* (CL 15,189 = R 16,2,8).

"Vos ouvrages divers, les soins que vous donnez à vos maisons, quelque petits qu'ils paraissent, sont des devoirs attachés à votre condition. Dieu, qui vous a donné celle-ci, vous impose l'obligation de remplir ceux-là. À ce point de vue, tout ce que nous faisons est grand et digne de respect. Ainsi [...] habiller, laver ou

⁷¹ ORSET, p. 29, Lettre à Claudine de Bousset, citée par MOREY, t. I, p. 200.

peigner un enfant, et généralement toutes les menues besognes d'un ménage, sont autant d'exercices de dévotion pourvu qu'on les fasse en vue de Dieu qui les ordonne"⁷² (A. de X.). "Ne faites point de différence entre les affaires propres de votre état et l'affaire de votre salut et de votre perfection. Assurez-vous que vous ne ferez jamais mieux votre salut et n'acquerrez jamais tant de perfection qu'en vous acquittant bien des devoirs de votre état, pourvu que vous les fassiez en vue de l'ordre de Dieu" (CL 15,184 = R 16,1,4). Pendant les récréations, le *Recueil* recommande de parler des actions journalières, de la ferveur avec laquelle on les doit faire et de la facilité qu'on a de se sauver dans la Société en les faisant avec esprit de foi et de religion, sans rien faire de plus" (CL 15,66 = R 10,2,20).

"La ferveur ne consiste pas à faire étourdimement nos actions, c'est une volonté ferme d'accomplir ce que Dieu veut. Il ne faut ni s'y traîner ni s'y porter d'un pas languissant, mais aussi faut-il éviter la précipitation, et tellement se diriger et soutenir par la vue de Dieu que l'on soit également prêt à quitter l'action sans peine ou à la continuer sans dégoût" (MOREY, t. II., p. 54, l'original étant ORSET, p. 475). "Si l'on veut faire ses actions avec la perfection que Dieu demande de nous, il faut surtout prendre garde de n'en faire aucune avec légèreté et précipitation" (CL 15,124 = R 14,1). "En quoi consiste votre faiblesse dans ce qui regarde votre emploi? Est-ce d'être trop prompt ou trop empressé, ou d'être trop lâche et trop négligent?" (CL 15,192 = R 16,1,12).

Une fidélité de tous les instants au "terrible quotidien" suppose chez les éducateurs des enfants du peuple une conviction inébranlable que leur humble tâche voulue par Dieu mérite plus d'estime que des fonctions plus glorieuses, choisies par goût personnel sans aucune vocation: "Comme il n'appartient à personne de choisir sa vocation, puisque Dieu seul doit déterminer la place où il nous veut, nul ne doit, même sous couleur d'avancer la gloire divine, prendre les fonctions d'un état différent de celui où il est placé. Bien loin qu'il y ait pitié à violer les limites de sa condition pour entreprendre quelque chose qui n'en est pas, c'est s'en prendre à Dieu et usurper contre sa volonté un emploi dans sa maison" (MOREY, t. I, p. 211). "Considérez quel est votre état et comment vous y êtes entré; si ç'a été en vue

⁷² ORSET (p. 300 sq.) analyse la Règle des Ursulines de Dole: "Le point le plus recommandé aux religieuses était de bien faire toutes leurs actions, ayant en vue la plus grande gloire de Dieu en tout ce qu'elle feront ou diront. Le soin avec lequel toutes les heures de la journée sont remplies prouve combien la fondatrice tenait à empêcher l'oisiveté". Voir aussi MOREY, t. I, p. 383. Sur le même sujet on peut consulter l'excellent article paru dans la *Rivista lasalliana*, Turin, juin 1957: *Contributo allo studio della spiritualità lasalliana, una formula di santità*, par Fr. Leone di Maria.

de l'ordre et de la volonté de Dieu. [...] Protestez que vous n'y voulez demeurer que parce que vous croyez que Dieu le veut" (CL 15,183 = R 16,1,1). "*Faites réflexion à ce que dit saint Paul, que c'est Dieu qui a établi dans l'Église des apôtres, des prophètes et des docteurs et vous serez persuadés que c'est lui aussi qui vous a établis dans votre emploi*" (MR 201,1). "*Nous sommes de pauvres frères, oubliés et peu considérés des gens du monde. [...] Aimons ce qu'il y a de plus humiliant dans notre profession*" (MF 86,2). "*Nous attribuer la gloire du bien fait par nous serait nous rendre coupables de l'un des péchés que Dieu déteste le plus dans les âmes apostoliques. Ayons en horreur la rapine dans l'holocauste*" (MOREY, t. II, p. 41). "*N'est-ce pas être voleur que de s'attribuer un ouvrage tel qu'est celui de la conservation de l'innocence dans les âmes et de leur conversion, ouvrage qui ne peut convenir qu'à Dieu et à ceux qu'il y emploie, qui sont tout à lui ?*" (MD 62,1).

Être tout à Dieu afin d'être de parfaits modèles pour les enfants, cela mène à pratiquer les conseils évangéliques. Il est vrai qu'on peut les faire entrer dans sa vie sans se lier par les vœux de religion; mais A. de Xainctonge et J.-B. de La Salle voient dans ces engagements solennels un stimulant capable de briser toute velléité de retour en arrière. Les vœux introduisent le maître dans un état stable qu'il n'est plus libre d'abandonner. Enseignant aujourd'hui, il le sera encore demain.

IV - LES VERTUS VOTALES

Une première difficulté se présentait aux fondateurs quant à la nature de la vie religieuse qu'ils imposeraient à leurs disciples : se rallieraient-ils à la forme traditionnelle des vœux solennels ou se contenteraient-ils de *vœux simples* ? Afin d'être plus totalement disponible aux exigences de l'école, A. de Xainctonge refuse obstinément la clôture et se rallie à l'opinion de saint François de Sales sur ce point.⁷³

⁷³ Le 29 décembre 1616, saint Robert Bellarmin répondait au saint évêque de Genève qui l'avait consulté sur la clôture : "Je veux vous donner un conseil que je prendrais pour moi-même si j'étais dans le même cas où vous êtes. Je laisserais ces filles et ces veuves dans l'état où elles sont et je ne changerais point ce qui est bien fait. Avant Boniface VIII, il y avait des religieuses tant en Orient qu'en Occident, nous en avons pour garant les saints Pères, savoir, parmi les Latins : saint Cyprien, saint Ambroise, saint Jérôme et saint Augustin; entre les Grecs : saint Athanase, saint Chrysostome, saint Basile et plusieurs autres. Or, ces religieuses n'étaient pas tellement enfermées dans leurs monastères qu'elles ne sortissent dehors quand il était nécessaire. Et votre révérendissime Seigneurie n'ignore point que les vœux simples n'obligent pas moins et ne sont pas de moindre mé-

Par une sorte de compensation, afin de renforcer, pour ainsi dire, la consécration religieuse et de garantir les sœurs contre les attraits inévitables du monde, elle ajoute aux trois vœux ordinaires un vœu spécial de stabilité: "*Les religieuses cloîtrées, par leurs vœux solennels, s'ôtent la possibilité de revenir en arrière. Nous renonçons librement par notre vœu de stabilité. Voilà toute la différence*".⁷⁴ Pas plus qu'Anne de Xainctonge ou que saint Vincent de Paul, le fondateur des Frères ne voulut de vœux solennels pour son Institut. Il leur substitua, dès l'origine, le vœu de stabilité. La formule de *renovation des vœux des frères d'écoles*, qui termine la Règle de 1718, atteste cet usage: "*Lesquels vœux tant d'association que de stabilité dans ladite société et d'obéissance je promets garder inviolablement pendant toute ma vie*" (RC 33,1). "*Les vœux obligent [...] à demeurer stable dans ladite Société pendant tout le temps pour lequel on se sera engagé*" (CL 15,2 = R 2,2).

Sans doute existe-t-il un autre motif à cette exclusive: la fonction de maître ou de maîtresse d'école est tellement méprisée au XVII^e siècle que religieux et religieuses seraient tentés de la négliger si leurs instituts leur ouvraient d'autres horizons. Parmi ceux-ci, la vie contemplative peut être une tentation pour certaines âmes. Le sacerdoce ou la vie hospitalière peut en attirer d'autres. Aussi, les deux fondateurs rappellent-ils les imaginations aux justes réalités: "*Je veux une compagnie enseignante et non une société contemplative. Comme l'instruction de la jeunesse ne laisse pas d'être très fatigante et offre souvent peu d'attraits, ma société serait bientôt dénaturée et absorbée par l'autre. On trouverait un prétexte tout naturel pour se dispenser d'instruire, et il ne manquerait pas de filles indolentes pour dire: C'est bien assez de nous occuper de nous. De la sorte, cette union*

rite devant Dieu que les vœux solennels, puisque la solennité, aussi bien que la clôture, a commencé depuis le décret ecclésiastique du même pape. Aujourd'hui même le monastère des Nobles-Dames, institué par sainte Françoise Romaine, qui fleurit merveilleusement dans Rome, nous fournit un exemple de cet ancien usage, car les religieuses n'ont ni clôture ni profession solennelle. C'est pourquoi si, dans votre pays, les filles et les veuves vivent aussi saintement et peuvent être aussi utiles aux personnes du siècle par leur charité et leurs bons exemples, sans être enfermées ou cloîtrées, je ne vois pas pourquoi cette façon de vivre doit être changée. Toutefois, si quelqu'un a un meilleur avis à vous donner, j'y soumets volontiers le mien" (cité par MOREY, t. II, p. 312-313). Cette grave question de la clôture amena le schisme de la communauté de Vesoul qui réclama, en 1629, le rattachement au monastère d'Auxonne où se prononçaient les grands vœux. Mais Dole resta fidèle à l'idéal conçu par Mère de Xainctonge.

☞ Voir aussi MOREY, t. I, p. 233: "Quant à la clôture, elle n'est point essentielle à la perfection évangélique [...]. Notre-Seigneur, les apôtres, les disciples, les saintes femmes, les premiers chrétiens, ne se sont pas cloîtrés".

deviendrait un grave écueil pour l'ordre enseignant" ⁷⁵ (A. de X.). "*Est-ce par fantaisie qu'on recherche les humiliations qui rebutent le plus la nature ? [...] Sainte Ursule était fille de roi et cependant elle ne dédaignait pas d'apprendre à ses compagnes à devenir bonnes chrétiennes. [...] Et pourquoi donc voudrions-nous regarder comme méprisable d'instruire une petite âme, de l'embellir par nos soins et la rendre digne des yeux de Dieu, quand les anges ne nous refusent pas ce bon office dès le berceau ? [...] L'exemption de la clôture peut choquer les idées reçues, mais il y a des précédents*" ⁷⁶ (P. de Villars, directeur d'A. de Xainctonge).

Tandis que les Ursulines risquaient d'être détournées de leur mission principale par les consolations espérées dans la vie contemplative, les disciples de saint J.-B. de La Salle étaient tentés de tourner leurs regards vers le ministère paroissial et la dignité du sacerdoce. Pour parer à ce danger le saint proscrit l'étude du latin et ne permit aucune fonction dans l'église, "*sinon servir une messe basse*" (RC 1,2). En même temps il louait l'emploi de maître chrétien. "*Ceux qui composent cette communauté sont tous laïques [...] parce que les exercices de la communauté et l'emploi des écoles demandent un homme tout entier. [...] Si les Frères de cette communauté avaient l'habit ecclésiastique, ils auraient facilement la tentation [...] d'avancer dans les ordres, de chercher des emplois dans les paroisses*" (CL 11,350 = MH 0,0,9). Sainte Marguerite "*exerça même à l'égard de ses enfants l'office de maîtresse d'école, leur apprenant elle-même à lire. Elle s'appliquait sur toutes choses à l'éducation de ses enfants, la considérant comme étant ce qu'elle pouvait faire de plus agréable à Dieu. [...] Cette sainte est un grand exemple de ce que vous devez faire à l'égard des enfants dont Dieu vous a chargés. C'est une reine qui fait son premier emploi de ce qui fait l'essentiel de votre état*" (MF 133,2).

Avec la stabilité, c'est l'obéissance et l'esprit de communauté qui assurent la pérennité d'une œuvre. Dans *l'emploi de l'école*,⁷⁷ l'uniformité des méthodes, la hiérarchisation des fonctions, la poursuite commune d'un idéal surnaturel unique sont les plus sûrs garants d'une bonne formation des enfants. La Sœur, le Frère, habitués à obéir à l'intérieur de leurs communautés religieuses, sauront plus faci-

⁷⁵ MOREY, t. I, p. 246, 253. M. de Xainctonge ne dissimulait pas son mécontentement de voir sa fille "prendre le rôle d'une suivante, enseigner les patenôtres et remplir les fonctions de maîtresse d'école". On songe à saint Jean-Baptiste de La Salle qui, au début de son sacerdoce, plaçait les maîtres *au-dessous de son valet*.

⁷⁶ BINET, ch. VI, p. 61. Saint François de Sales avait conseillé aux Ursulines de "laisser à d'autres le soin des hôpitaux et des prisonniers" (Cf. MOREY, t. II, p. 111 et 91).

⁷⁷ Expression familière à saint Jean-Baptiste de La Salle dont les *Méditations pour le temps de la retraite* sont couramment nommées *Méditations sur l'emploi de l'école*.

lement faire preuve de docilité dans le domaine plus restreint de l'emploi. Cela explique l'abondance des textes sur ce chapitre.

Grandeur de l'obéissance: "*Se soumettre et obéir au caprice d'une personne fâcheuse, en considération de Dieu qui, par l'autorité déposée en ses mains, commande et gouverne, c'est quelque chose de fort grand*" (ORSET, p. 452). "*Quelque peine qu'on ait contre un supérieur, cette peine ne doit regarder que la personne et non pas sa qualité, parce qu'en lui obéissant ce n'est pas à lui personnellement mais c'est à Dieu qu'on obéit*" (MD 10,2). "*Recueil des choses dont les Frères s'entretiendront [...]. Du grand mérite de l'obéissance*" (CL 15,64 = R 10,2,14).

Obéir avec esprit de foi: "*Nous savons que nos supérieurs et nos supérieures sont comme un rideau à travers lequel Dieu nous parle; et nous avons si peu de foi que, nous arrêtant à ce rideau, sans porter nos yeux à Dieu qui commande et qui parle, nous refusons d'adorer le créateur par le mépris que nous faisons de la créature. Quelque supérieure que nous ayons, quoi que ce soit qu'elle commande, après avoir dit par un acte de foi les paroles de Jésus-Christ: Vous n'auriez point d'autorité sur moi si elle ne vous avait été donnée du Ciel, soumettons-nous à tout*" (ORSET, p. 452). "*Beaucoup [...] veulent voir des miracles et des prodiges dans leurs supérieurs pour les croire et les regarder comme tels, et pour leur obéir. [...] N'obéissant pas par esprit de foi, ils ne regardent leur supérieur que comme un homme et non pas comme le ministre de Dieu. [...] Ils ne savent pas, quand ils s'adressent à lui comme à leur supérieur, qu'ils ne doivent considérer en lui que Dieu même*" (MD 73,2). "*Soumettez en tout votre volonté et votre jugement, quelque peine et quelque difficulté que vous ayez à obéir*" (CL 15,157 = R 15,2,3).

Observer les règlements et les méthodes en usage dans l'école: la conduite de leurs classes n'est pas laissée au bon plaisir des maîtres et des maîtresses. Une préfettrice, un inspecteur les aident de leurs conseils. Ils interprètent au besoin les textes réglementaires afin de maintenir l'uniformité. La Règle ursuline de 1623 s'exprime ainsi: "*Celle qui a la surintendance des classes veille sur les maîtresses, afin qu'elles fassent leur devoir selon l'ordre, le temps et la méthode qui leur ont été donnés. La préfettrice des études n'introduira aucune nouvelle méthode ou coutume sans l'avis de la supérieure. Elle veillera à ce que les maîtresses fassent de même et agissent en tout avec uniformité. [...] Elle se fait rendre compte des progrès accomplis. Chaque mois elle les vérifie afin de faire passer à une classe supérieure celles qui en sont capables. [...] Chaque semaine, la préfettrice rend compte à la supérieure de l'état des classes, maîtresses et élèves, et du devoir accompli*" (Règlement de 1623, cité par MOREY, t. II, p. 67-70). "*Les maîtresses*

auront soin de ne pas anticiper les unes sur les autres, mais de se conformer au règlement de chaque classe, en restant dans les limites assignées. Elles n'introduiront aucun exercice ou livre à l'insu et sans l'avis de la préfettrice des classes" (MOREY, t. II, p. 71).

À leur tour, la Règle primitive des Frères et la *Conduite des Écoles* conseillent la docilité dans l'emploi: "*Il y aura un inspecteur qui veillera sur toutes les écoles*" et qui rendra compte au Frère Directeur de ce qu'il aura "*reconnu de la conduite de chacun des Frères dans sa classe et si les écoliers profitent ou non*" (RC 11,1). "*L'Inspecteur des écoles veillera [...] qu'un maître n'entreprenne rien dans sa classe contre la règle et sans ordre du directeur, [...] que les maîtres rendent compte au retour de l'école*" (CL 24,252 = CE 21,2,7). "*L'inspecteur des écoles avertira les maîtres, sur la fin de chaque mois, du jour auquel ils devront examiner les écoliers qui pourront être changés*" de leçon ou de classe (CL 24,273 = CE 24,1,1). "*Vous devez vous servir du signal dans votre emploi. Si vous vous servez de la voix, croyant qu'il vous sera plus facile, vous obéissez bien quant à la chose mais non pas quant à la manière. C'est ce qui ne convient pas à un religieux parfaitement obéissant*" (MD 8,2). "*Tous les livres, soit catéchismes, soit livres spirituels ou autres, seront donnés par le Frère qui en sera chargé, sans qu'aucun puisse prendre la liberté d'en choisir*"⁷⁸.

La Sœur et le Frère vivent donc dans une dépendance de tous les instants, dépendance qui constitue l'un des éléments caractéristiques de leur spiritualité. L'obéissance se manifeste le plus communément par la fidélité aux moindres observances, par la pratique d'une régularité intégrale. C'est l'un des grands moyens de perfection recommandé par toute la tradition. A. de Xainctonge ne l'ignore pas; elle dit de ses disciples: "*Je pense même qu'elles pratiqueront les choses commandées par notre règle, sachant très bien que ces prescriptions renferment de grands moyens pour acquérir la perfection de notre état*" (MOREY, t II, p. 104). Saint J.-B. de La Salle ne pense pas autrement: "*Les Frères donc auront une estime toute particulière pour tout ce qui concerne la régularité, de quelque peu de conséquence qu'il paraisse, la regardant comme étant pour eux le premier moyen de sanctification*" (RC 16,2). Chacune des actions de la journée, pénible ou agréable, importante ou insignifiante, s'inscrivant dans un contexte régulier, acquiert le mérite de l'obéissance et rend gloire à Dieu à un titre spécial. Elle participe à l'excellence de la vertu de religion.

Fondée sur la régularité, la vie communautaire l'est également sur la charité. Aussi, saint J.-B. de La Salle affirme-t-il, comme A. de Xainctonge, qu'une communauté s'en va en pièces lorsque disparaît l'union des cœurs: "*L'âme des congré-*

⁷⁸ RC 20.6. Sur les rapports de l'obéissance et de la vocation enseignante, voir MD 7.1.

gations, c'est la paix qui lie les esprits. Ôtez-leur cela, elles sont perdues, comme un corps sans âme s'en va tout en pièces" (BINET, p. 79). "La vertu qui doit le plus paraître en communauté, est la charité et l'union des cœurs. [...] Si on la perd, on perd tout. C'est pourquoi conservez-la avec soin si vous voulez que votre communauté se soutienne" (MF 91,2 et 113,2).

Le vœu de pauvreté n'apparaît pas, dans les écrits d'A. de Xainctonge, comme un élément essentiel à la vocation enseignante, mais il demeure une invitation à se détacher du terrestre pour monter plus facilement vers Dieu. Une pauvreté de dépendance à l'égard des supérieurs ne suffit pas. Il est bon d'aller jusqu'au sacrifice des biens matériels: "Pour être pauvres, ce n'est pas assez de ne pouvoir plus rien posséder, ni se procurer par sa seule autorité les choses nécessaires à son entretien. Il faut qu'il y ait de la pauvreté en la jouissance. Et l'on se dirait faussement pauvres si l'on avait les choses si abondamment quoiqu'on les eût avec dépendance des supérieures" (ORSET, p. 456). "Il faut aimer la pauvreté. [...] Il ne vous servirait de rien d'aimer la vertu si vous n'aimez point tout ce qui en dépend et qui peut vous donner matière de la pratiquer" (LI 53, 4s). "Privez-vous le plus que vous pourrez, non seulement du superflu, mais des choses mêmes qui sont utiles et nécessaires" (CL 15,180 = R 15,10,3). "Oh! que nous sommes heureuses, mes sœurs, d'avoir renoncé, par notre vœu de pauvreté, au droit de nous pourvoir nous-mêmes des choses nécessaires à la vie" (MOREY, t. II, p. 48). "Oh, que vous êtes heureux! Vous n'avez, dites-vous, jamais été si pauvre. Tant mieux, vous n'aviez jamais eu tant de moyens de pratiquer la vertu" (LI 53,8).

Le vœu de chasteté rend semblable aux anges et prédispose à remplir des fonctions analogues aux leurs. Il favorise également la vie d'union à Dieu si nécessaire à tous les apôtres. Mais il ne se garde pas sans efforts: fuite du monde, modestie, garde des sens... "Vous devez, comme les anges, avoir les yeux du cœur si bien fixés sur Dieu que jamais les créatures ne vous en détournent. [...] En usant sans défiance des plaisirs naturels, même licites, une âme s'achemine insensiblement vers la volupté. Il est facile de glisser sur cette pente, et si l'on s'attache aux plaisirs sensuels on en devient aisément l'esclave" (MOREY, t. II, p. 43). "Quand vous êtes hors de la maison, gardez bien vos sens. Ce sont des portes par où les créatures entrent dans l'âme et y causent de grands ravages; la vertu s'évapore par ces mêmes portes si on ne les tient pas fermées" (Morey, t. II, p. 36). "Vous devez [...] ressembler aux anges en pureté intérieure et extérieure, car vous devez, comme les anges, être entièrement dégagé du corps et des plaisirs des sens" (MD 2,1). "Si vous voulez être aussi purs que votre état le demande, mortifiez votre esprit et vos sens et ne leur accordez l'usage des objets qui leur sont propres

qu'autant que vous en avez besoin" (MF 111,2). Quand on marche, il est recommandé de se rappeler la parole de l'Écriture: "*Ne regardez pas çà et là, en marchant par les rues de la ville; la mort est entrée par nos fenêtres*" (CL 15,99 = R 12,14). "*Les sens sont les portes par où entre le plus ordinairement le péché dans notre âme; vous devez si fort veiller sur eux que vous vous absteniez, dans ce qui les regarde, de tout ce qui a l'apparence du mal. [...] Autrement vous contracteriez une habitude de contenter votre sensualité dont vous auriez ensuite beaucoup de peine à vous corriger*".⁷⁹ Avec le vœu de chasteté, plus encore peut-être qu'avec les vœux de pauvreté ou d'obéissance, c'est toute une ascèse qui s'introduit dans la vie du religieux enseignant.⁸⁰

V - L'ASCÈSE

La fidélité aux vœux de religion et la pratique continuelle des vertus que sa profession réclame de lui sont déjà pour l'enseignant une rigoureuse ascèse. Toutefois, Anne de Xainctonge et saint Jean-Baptiste de La Salle inscrivent dans leurs Règles et Constitutions un certain nombre de prescriptions qui visent à soutenir l'âme religieuse dans sa vocation en lui fournissant les moyens de rester fidèle à ses vœux et à son devoir d'état. Un mot les résume dans les écrits d'A. de Xainctonge: "*Anéantissons-nous*". Un autre mot prend la même résonance sous la plume de saint J.-B. de La Salle: "*mortification*". Dans les deux cas, le but visé est identique: vider l'âme d'elle-même pour qu'elle se remplisse de Dieu.

Le premier moyen de se vider de soi-même est l'humilité. Elle détruit l'amour-propre. Nécessaire à tout chrétien, elle l'est plus encore à l'apôtre et singulièrement au maître d'école populaire dont l'emploi n'est pas tellement prisé des gens du monde: "*Dieu et les hommes résistent à l'orgueilleux: aussi, malgré les efforts de notre zèle, nous ne ferons rien si nous ne sommes pas humbles dans nos actions autant que dans nos sentiments et nos paroles*" (MOREY, t. II, p. 41). "*Dieu résiste aux superbes et donne sa grâce aux humbles. [...] La prière du premier [le pharisien] n'a pas été écoutée parce qu'elle était accompagnée de sentiments d'orgueil*"

⁷⁹ CL 15,164 = R 15,5,1. Cf. MF 129,1: "L'un des principaux moyens pour acquérir et conserver la chasteté, c'est [...] l'horreur pour le monde et un très grand recueillement".

⁸⁰ La pauvreté est astreignante lorsqu'on se réduit "au pur nécessaire" (ORSET, p. 452) et qu'on se tient "dans la disposition de mendier et de mourir dans la dernière misère" (CL 15,179 = R 15,10,1). Pauvreté et chasteté ne feront l'objet de vœu chez les Frères qu'avec la Bulle d'approbation.

(MD 38,3). “*Votre communauté peut être fort utile à l’Église; soyez cependant persuadés qu’elle ne le sera qu’autant qu’elle sera établie [...] sur l’humilité*” (MF 161,3). “*Nous attribuer la gloire du bien fait par nous serait nous rendre coupables de l’un des péchés que Dieu déteste le plus dans les âmes apostoliques*” (MOURATHI, 2^e part., p. 151). “*Ne vous croyez utile à rien, considérant que Dieu se sert de vous comme d’un vil instrument*” (CL 15,173 = R 15,8,2).

L’humilité apparaît encore sous un autre jour: elle est le fondement des vertus morales. Il importe par conséquent de savoir comment s’y prendre pour l’acquérir et la développer à l’exemple du Christ. “*Tout ce qui n’a pas l’humilité pour fondement ne saurait être ni solide ni durable*” (MOURATHI, 2^e part., p. 150). “*Considérez l’humilité comme le fondement de toutes les autres vertus morales*” (CL 15,173 = R 15,8,1; voir aussi MF 161,3). “*Le troisième degré [d’humilité] consiste non plus à supporter l’humiliation, l’obscurité, le mépris, mais à les rechercher, à se mettre en tout au dernier rang et au-dessous du prochain*” (MOREY, t. II, p. 41). “*Nous devons être disposés à recevoir les humiliations en esprit de simplicité*” (LC 93). “*Recevez-vous avec joie les mépris qui vous viennent de la part des hommes ?*” (MF 143,3). “*Souvenez-vous souvent et soyez persuadé que vous êtes le plus faible et le plus imparfait de tous*” (CL 15,173 = R 15,8,2).

“*Ô mon adorable Maître, c’est une condition obscure que vous avez choisie; et lorsque, après avoir passé trente années d’une vie cachée, vous en sortiez pour opérer notre rédemption, vous vous êtes anéanti, puisque vous vous êtes mis aux pieds de tous. Ah! mes sœurs, anéantissons-nous aussi devant les autres, souffrant ce qui vient d’eux. Anéantissons-nous dans nos emplois, nous attachant aux plus vils*” (MOREY, t. II, p. 42 passim). “*La vie abjecte et inconnue était celle [...] que le Père Éternel avait destinée à Jésus-Christ jusqu’à ce qu’il s’employât à la prédication de son Évangile et à la conversion des âmes*” (MD 6,2). “*L’exemple que vous me donnez, Seigneur, me doit faire une grande impression. Quoi! le Seigneur des anges et des hommes prosterné devant de pauvres créatures, leur laver les pieds [...]. Je veux m’humilier, ô mon Dieu, pour vous imiter [...], et veux donc m’abaisser avec vous et pour l’amour de vous. Aujourd’hui, je prierai qu’on me fasse faire les choses les plus humiliantes*” (CL 14,103 = EM 13,282,2). “*Aimons ce qu’il y a de plus humiliant dans notre profession*”.⁸¹

⁸¹ MF 86,2. Voir aussi MF 113,1 : “*Vous avez le bonheur de travailler à l’instruction des pauvres et d’être attachés à un emploi lequel n’est estimé et honoré que de ceux qui ont l’esprit chrétien [...] et donne même souvent des occasions d’abjection à ceux qui l’exercent*”.

Il faut être bien mortifié pour aimer ce qu'il y a de plus humiliant dans un emploi. C'est pourquoi saint J.-B. de La Salle ne sépare pas la mortification de l'humilité. A. de Xainctonge le rejoint – si l'on peut dire – en montrant que l'éducatrice digne de ce nom doit aimer les souffrances pour compenser dans sa chair *"ce qui manque à la passion du Christ"*. L'un et l'autre savent en effet que Dieu compte sur les sacrifices des maîtres pour accorder aux élèves les grâces de salut dont ils ont besoin. *"Chaque état de vie impose des devoirs d'une nature particulière. Le vôtre étant d'aider au salut des âmes, qui presque toutes se perdent par une vie de mollesse et de plaisir, vous devez, par le sacrifice et l'immolation de vos corps, obtenir que Dieu fasse miséricorde au prochain"* (MOREY, t. II, p. 44). *"Votre emploi ayant pour fin de procurer le salut des âmes [...] vous devez en cela imiter Dieu, en quelque sorte, car il a [...] tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique [...]. Voilà ce que Dieu et Jésus-Christ ont fait pour rétablir les âmes dans la grâce qu'elles avaient perdue. Que ne devez-vous pas faire aussi pour elles dans votre ministère?"* (MR 201,3). *"Jésus-Christ n'a rempli sa qualité de Sauveur qu'en s'immolant pour les crimes des pécheurs. Son extrême pauvreté, sa rigoureuse privation de toutes les aises de la vie, sont tout à la fois une expiation pour les coupables et une leçon pour ceux qu'il emploie à sauver les autres. Ses employés doivent parler, instruire, prier, mais aussi se sacrifier comme leur Maître, s'ils veulent réparer le mépris que l'on fait de Dieu. J'ai vu que saint Paul dans ses épîtres dit de lui-même: J'achève en mon corps ce qui manque aux souffrances de Jésus-Christ [...]. Il veut dire par là que Jésus-Christ se l'étant associé, et toutes les personnes apostoliques avec lui, pour achever l'œuvre de la rédemption, lui avait imposé une obligation étroite de s'immoler pour les pécheurs à son exemple"* (MOREY, t. I, p. 212-213). *" quoique Jésus-Christ soit mort pour tous les hommes, le fruit de sa mort n'est cependant pas efficace à l'égard de tous [...]. Il faut de notre part la correspondance de notre volonté pour le rendre tel. [...] C'est à nous-mêmes d'achever et de consommer l'ouvrage de notre rédemption. C'est ce qui fait que saint Paul dit très bien, parlant de soi-même: J'accomplis ce qui manque à la passion de Jésus-Christ. Y a-t-il donc manqué quelque chose? Rien sans doute de la part de Jésus-Christ; mais, de la part de ce saint apôtre, comme de tous les autres hommes, ce qui manquait était l'acceptation de sa volonté, l'union de ses souffrances à celles de Jésus-Christ, comme étant un de ses membres, souffrant en lui et pour lui"* (MR 195,1).

L'emploi de l'école est fatigant, il exige des forces intactes. Aussi la mortification d'un enseignant chrétien doit-elle rester contenue par les règles d'une sage prudence. Il est un domaine pourtant où les excès ne seront jamais à craindre: celui qui concerne la maîtrise des passions. *"Il en est quelques-unes, je le sais, qui*

seraient portées à l'excès et feraient volontiers des pénitences nuisibles à leur santé, mais nous y mettrons ordre. Il n'en est plus de même quand il s'agit des mortifications intérieures qui consistent à dompter les passions; ni des sacrifices qui se doivent faire des plaisirs innocents ou des jouissances permises. Là, l'excès n'est pas à craindre, aussi ne faut-il jamais s'y ménager"⁸² (A. de X.). *"Il n'y aura aucune mortification corporelle qui soit de règle dans cet Institut"* (RC 5,1). *"Vous ne devez cependant avoir quitté le monde que pour faire mourir entièrement vos passions"* (MD 76,2) *"Les mortifications que l'on vous fait pratiquer sont admirables pour vous faire avancer dans la vertu. [...] Affectionnez-vous-y d'autant plus qu'elles ne regardent que l'esprit et ne font aucun mal au corps. Dans ces occasions, dites-vous en vous-même: Votre esprit vous mortifierez, tous vos sens aussi fréquemment"* (LC 94).

L'austérité d'une vie toute tendue vers Dieu ne doit pas faire oublier la nécessité des moments de détente: *"Il entre dans les desseins de Dieu que le commun des hommes prenne quelque délassement et récréation honnête pour se distraire des peines sous lesquelles il succomberait"*⁸³ (A. de X.). *"Prenez tous les jours, après le repas, quelque peu de récréation, afin de retourner ensuite aux exercices avec plus d'affection et d'application. Regardez ce relâchement comme celui que Notre-Seigneur donnait quelquefois à ses apôtres"* (CL 15,148 = R 14,10,1).

La maîtrise des passions et des sens est présentée dans les écrits d'A. de Xainctonge et de saint J.-B. de La Salle comme un moyen pour dégager l'âme de l'emprise des créatures et l'acheminer ainsi vers l'union à Dieu. Cette maîtrise n'est pas possible sans recueillement extérieur et intérieur: *"Comportez-vous tellement, étant dehors, que vous reveniez autant vides des créatures et pleines de Jésus-Christ que vous l'étiez avant que de sortir"* (ORSET, p. 447). *"Veillez si bien sur vos sens que vous ne les laissiez échapper, s'il est possible, en aucune occasion"* (MF 101,1). *"Il faut avoir de la modestie, de la retenue et de la modération extérieure parce qu'elles vident l'esprit et l'imagination de ce qu'il y avait en eux de terrestre, d'humain et de sensible"* (CL 15.122 = R 13,23). *"Sans cesse en relation avec les élèves et les parents, nos sœurs seront plus exposées à la dissipation que si elles avaient seulement à travailler pour elles-mêmes"* (MOREY, t. I, p. 251). *"Je vous prie instamment de vous recueillir en vous-mêmes chaque fois que vous*

⁸² MOREY, t. II, p. 44. On sait que la Règle de Dole défend d'utiliser le cilice ou la discipline sans l'autorisation du confesseur ou de la supérieure locale.

⁸³ MOREY, t. I, p. 212. Le biographe ajoute que Mère de Xainctonge citait en exemple la pratique de Notre-Seigneur.

que vous resterez, aenhors. Cette union doit être plus puissante et plus unie que dans votre cellule, car vous êtes plus exposées à recevoir de mauvaises impressions. C'est dans ce recueillement que consiste la solitude du cœur dont nous ne devons jamais nous départir" (MOREY, t. II, p. 35-36). *"Vous êtes obligés dans votre emploi d'avoir quelque communication avec le monde; prenez garde de n'en point prendre l'esprit, et d'y avoir de la retenue et un certain air de modestie qui vous aide à ne pas vous y corrompre. [...] Quoique ce soit par l'ordre de Dieu que vous exerciez les fonctions extérieures de votre emploi et que vous y trouviez des moyens pour vous y sanctifier, elles ne vous doivent pas cependant faire perdre l'esprit et l'amour de la retraite"* (MF 127,2 et 3). *"Évitez de vous répandre au dehors; parlez et agissez, mais de façon à rester toujours attachées à Jésus-Christ au-dedans de vous-mêmes. Ainsi vous entretiendrez la flamme de votre dévotion; elle doit être ardente si vous voulez que vos paroles, vos actions et votre extérieur aient la vertu d'inspirer la crainte et l'amour de Dieu"* (MOURATH, 2^e part., p. 150; MOREY, t. II, p. 36). *"Vous devez aimer la retraite, pour y travailler efficacement à votre perfection; mais vous devez la quitter quand Dieu demande de vous que vous travailliez au salut des âmes qu'il vous a confiées; et aussitôt que Dieu ne vous y appelle plus [...] vous devez, à l'exemple de saint Antoine, vous retirer dans votre solitude"* (MF 97,3). *"Le moyen d'être bien aimé de Jésus, est d'être attaché à lui"* (MF 78,1). *"L'occupation que vous avez pendant le jour ne vous empêche pas de vivre dans la retraite; aimez-la et gardez-la volontiers, [...] elle vous aidera beaucoup à acquérir la perfection de votre état et à procurer de la piété à vos disciples"* (MF 126,3). *"Votre emploi demande que vous ayez quelque communication au dehors. [...] Faites en sorte que tout votre extérieur, toutes vos paroles et toutes vos actions inspirent la vertu. Ce n'est que pour cette fin que Dieu vous y veut"* (MF 98,2).

En somme, pour se donner tout entier à son emploi apostolique et pour ne s'attacher qu'à Jésus-Christ, le maître doit être "mort au monde": *"Vous ne devez être dans le monde que semblables à des personnes mortes et crucifiées pour le monde"* (MOREY, t. II, p. 36). *"Pourvu que mes filles soient mortes au monde, pratiquent les conseils évangéliques et accomplissent les vœux faits librement par elles, je ne demande pas davantage"* (MOREY, t. I, p. 244). *"Il faut se tenir dans la retraite extérieure [...] parce que, quand on l'aime, elle fait parvenir à cet état qu'on n'a plus que du dégoût pour le monde et pour les choses créées; en sorte qu'on peut dire, avec saint Paul: Le monde m'est crucifié et je suis crucifié au monde"* (CL 15,123 = R 13,25,3). *"Plusieurs, après avoir quitté le monde, ne sont pas morts à*

tout ce qu'il y a dans le monde. [...] Ce n'est cependant que pour y mourir et pour renoncer à tout ce qui se fait dans le monde qu'on vient en communauté"⁸⁴

VI – L'UNION À DIEU

La fuite du monde, l'humilité, la mortification et toutes les pratiques de l'ascèse ne sont finalement que des moyens pour faciliter l'union à Dieu. Chez les deux fondateurs, la doctrine ascétique du vide des créatures se fonde sur la nécessité de l'union à Dieu pour réaliser une œuvre véritablement apostolique. Sans la grâce de Dieu, l'apôtre est radicalement impuissant à convertir les âmes. Il lui faut donc s'efforcer de s'imprégner de Dieu. Ce n'est qu'avec une volonté, une intelligence et un cœur pleins de Dieu qu'il pourra communiquer Dieu aux âmes. Mort au monde et mort à lui-même, l'éducateur peut se laisser envahir par le Saint-Esprit. À partir de cet instant il n'agit plus seul, mais il coopère à l'œuvre de Dieu. Il unit, dans son emploi, l'action à la contemplation et produit effectivement du fruit dans les âmes. Cette doctrine, A. de Xainctonge l'exposait longuement à ses novices, mais elle la résumait dans une élégante formule: *"Il faut être toujours à soi et en soi. [...] Premièrement, elle leur disait que l'on n'était à soi qu'autant que l'on était à Dieu; et que pour être toujours en soi, il fallait toujours être séparé des créatures. Pour la première, elle leur disait que, pendant que l'on était maîtrisé de ses passions, l'on était jamais maître de soi-même; qu'ensuite l'on ne pouvait être parfaitement à soi que quand toutes les passions étaient domptées; que les passions ne pouvaient être entièrement vaincues, que la raison ne fût parfaitement assujettie à Dieu; et qu'ainsi, autant qu'on lui était soumis, autant l'on était à soi"* (ORSET, p. 501). À son tour, saint J.-B. de La Salle explique les conditions requises pour parvenir à l'union à Dieu: *"La première de ces dispositions est d'aimer Dieu et de se donner tout à lui. Il faut pour cela vous détacher de toutes les choses créées et n'avoir d'affection que pour Dieu. Car quiconque est attaché au monde et à ses biens n'est pas susceptible de l'Esprit de Dieu qui ne se communique qu'à ceux qu'il trouve vides de ce qui n'est point Dieu. Détachez-vous donc de toutes choses et ne vous attachez qu'à Dieu seul, si vous voulez être en état de recevoir l'Esprit de Dieu"* (MD 42,1).

Deux autres textes insistent encore sur cette idée que la vie spirituelle ne se morcelle pas, mais qu'elle culmine dans l'union à Dieu: *"Appliquez-vous soigneu-*

⁸⁴ MD 76,3; voir aussi MD 41,2: *"Vous devez même vous regarder comme morts à l'égard du monde"*.

sement à vous déprendre de toutes les choses qui ne sont pas de Dieu, à ne vouloir et à n'aimer que lui. Vous ne pourrez obtenir ce résultat qu'en vous attachant fortement à Jésus-Christ, notre divin modèle” (MOREY, t. II, p. 36). *“Il n'est pas concevable combien Jésus-Christ aime ceux qui quittent tout pour lui, et combien il leur fait de grâces, tant pour eux que pour les autres. Comme leur cœur est vide des choses du monde, Dieu les remplit de son Saint-Esprit”* (MF 167,2).

Pour des enseignants, deux tendances, contradictoires en apparence, paralysent quelquefois la bonne volonté : une tension de leurs énergies vers les activités multiples de l'apostolat et un désir intense de nourrir leur amour de Dieu par une oraison véritablement intérieure. A. de Xaintonge et saint J.-B. de La Salle affirment qu'une vie spirituelle authentique unit si étroitement l'action à la contemplation – ou la contemplation à l'action – que toute diminution du zèle pour le salut des enfants dégrade la qualité de l'oraison du maître ou de la maîtresse. Des intentions de prières lui manquent alors, et son élan vers Dieu faiblit, comme une flamme privée de combustible. *“Une dévotion ordinaire peut suffire dans le logis pour pratiquer saintement nos exercices; mais pour allumer la dévotion dans les autres, il faut que la vôtre soit vive, et elle ne le sera qu'autant que vous serez unies à Jésus-Christ”* (ORSET, p. 447). *“Une simple foi aux mystères vous suffirait pour vous, mais elle ne vous suffirait pas pour eux. [...] Recourez à Dieu, frappez à la porte, priez, sollicitez avec insistance et jusqu'à l'importunité”* (MD 37,2). *“Si vous faites bien réflexion à ce que je vous dis, vous n'accuserez pas nos emplois du bruit et du tumulte qui peut se faire en votre âme, vous vous en accuserez seules; car si vous prenez un peu de soin pour vous tourner vers Dieu de moment à autre, et vous attacher à lui par les actes de l'entendement et de la volonté, vous contracterez une habitude d'union intime avec ce bon maître. C'est le secret de la perfection et l'unique moyen de sanctifier les moindres emplois”* (MOREY, t. II, p. 34). *“Procurez-vous le plus d'application intérieure qu'il vous sera possible, car c'est elle seule qui est capable de sanctifier vos actions”* (LA 10,2). *“Si l'on veut faire ses actions avec la perfection que Dieu demande de nous [...] il faut jeter intérieurement sa vue sur Notre-Seigneur Jésus-Christ faisant cette action et puis commencer, continuer et finir la nôtre en union à Notre-Seigneur”*.⁸⁵

⁸⁵ CL 15,125 = R 14,1,4. Comparer encore ces deux passages: *“Une ferveur ordinaire peut suffire dans l'intérieur de la communauté, pour pratiquer saintement nos exercices; mais pour allumer le feu de la dévotion dans les autres, il faut que la vôtre soit vive et profonde”* (MOREY, t. II, p. 36). *“Puisque vous êtes appelés dans votre état à procurer la sanctification de vos élèves, vous devez être saint d'une sainteté qui ne soit pas commune, car c'est vous qui devez leur communiquer la sainteté”* (MD 39,2).

Être dégagé du “tumulte”, garder sa vue intérieure fixée sur Notre-Seigneur, n’est pas facile lorsqu’on s’adonne à un emploi extérieur.⁸⁶ Il y faut beaucoup d’amour de Dieu et d’indifférence à l’égard du créé. Ces conditions remplies, il devient possible de s’adonner à l’exercice de la présence de Dieu. Si la faculté de penser habituellement à Dieu et de marcher en sa présence est inséparable du recueillement intérieur et du silence religieusement gardé, il ne faudrait pas y voir cependant une simple récompense accordée à l’effort ascétique. A. de Xainctonge et saint J.-B. de La Salle notent avec soin que l’union à Dieu, aboutissement de la lutte contre les passions, est aussi le meilleur remède aux mauvaises inclinations : *“Croyez-moi, le seul moyen de ne pas laisser son âme sortir de sa retraite intérieure, c’est d’amener Jésus-Christ, par sa divine présence, à réprimer les égarements de notre imagination. Obligeons-le à se tenir lui-même à la porte de nos cœurs, pour empêcher que les créatures y pénètrent et que nos pensées les y introduisent. Si le bon Maître n’en défend l’entrée, nous aurons peine à garder ce cœur; mais nous sommes sûrs qu’il le fera, si nous l’y invitons par de fréquents retours de respect, d’amour, d’adoration et d’offrande”* (MOREY, t. II, p. 227). *“L’application à Dieu a cela de propre qu’étant incompatible avec l’application aux choses extérieures et sensibles [...] à proportion qu’elle occupe l’esprit, à proportion elle en chasse l’application aux créatures”* (CL 14,5 = EM 1,11). *“Application à la sainte présence de Dieu [...] parce que c’est le moyen de chasser de l’esprit toutes les pensées ou mauvaises ou inutiles”* (CL 15,119 = R 13,19,1). *“Votre cœur doit être uniquement consacré à l’amour du Sauveur. Tenez-vous unies à lui par le recueillement de vos sens et l’exercice de sa sainte présence. Faute d’être fidèles à cette pratique, il vous échapperait bien des manquements. Quel fruit retirerez-vous de l’oraison, si vous n’y apportez un esprit recueilli et déjà plein de Dieu ?”* (ARNOULX, p. 208; MOREY, t. II, p. 99). *“Vous ne devez vous étudier qu’à faire régner Dieu par la grâce et par la plénitude de son amour dans votre cœur [...] en vous occupant le plus qu’il vous sera possible de sa sainte présence”* (MD 67,1). *“Faites aussi en sorte que la sainte présence de Dieu vous soit fréquente, car elle est le principal fruit de l’oraison. Mais elle vous servira de peu si vous ne vous mettez pas en peine de vous mortifier”* (LA 10,3). *“La première chose qu’on doit faire dans l’oraison est de se pénétrer intérieurement de la présence de Dieu”* (CL 15,9 = R 7,0,4).

Puisque la présence de Dieu est l’un des soutiens de la vie spirituelle, il importe de savoir *“comment se mettre en présence de Dieu”*. A. de Xainctonge ne l’oublie

⁸⁶ ORSET, p. 442 : *“Vous devez [...] avoir les yeux du cœur [...] posés sur Dieu [...]. Vous voyez que ce que vous nommez tumulte et embarras sera pour vous une source de repos et de plaisir”*.

pas : *“Pour me bien mettre en la présence de Dieu par acte de foi, je rappelle dans mon esprit la créance qu’il est comme l’âme du monde, remplissant l’univers de son essence, présence et puissance. Je le considère plus en moi que moi-même, me trouvant toujours comme nageante dans son immensité [...]. Je tire de mon cœur des affections de joie d’avoir un Dieu dont l’être est infini et duquel je ne peux jamais m’éloigner. Je tâche de me conserver dans la modestie puisqu’il est présent et voit jusqu’au fond de mon âme [...]. C’est en lui que nous avons la vie, le mouvement et l’être. Je le crois”*.⁸⁷ La Méthode d’oraison de saint J.-B. de La Salle explique : *“On peut facilement considérer Dieu présent où on est en se pénétrant intérieurement de ce sentiment de David dans le psaume 138 : Où irai-je, dit-il, ô mon Dieu, pour m’éloigner de vous ? [...] En quelque lieu qu’on aille, quelque éloigné et quelque caché qu’il soit aux yeux des hommes, on y trouve toujours Dieu”* (CL 14,6-7 = EM 2,17). *“On peut considérer Dieu présent en soi-même parce qu’il est présent en nous pour nous faire subsister, comme le dit saint Paul aux Actes des Apôtres, ch. 17, v. 28, par ces paroles : Dieu n’est pas loin de nous car nous n’avons de vie, de mouvement et d’être qu’en Dieu”* (CL 14,12 = EM 2,39). *“Que je suis heureux, ô mon Dieu, de vous avoir toujours présent, en quelque lieu que j’aïlle”* (CL 14,8 = EM 2,23,1). *“Je vous ai en moi, ô mon Dieu, puisque je n’ai de vie que parce que c’est vous qui me faites part de la vôtre et que vous êtes en moi pour me la communiquer”* (CL 14,39 = EM 4,130,1).

Le temps de l’oraison est assurément le moment idéal pour se mettre en présence de Dieu. Détachée des créatures, libérée de ses préoccupations habituelles, l’âme se dispose à converser familièrement avec Dieu comme le font les bienheureux dans le ciel. *“Être en soi, c’est demeurer en Jésus, c’est contracter avec lui l’union intime qui est le sceau de la sainteté et la garantie du salut”* (ORSET, p. 503; MOREY, t. II, p. 277). *“C’est la vie de Dieu même qui doit être la vie de votre âme. Il faut encore que vous la nourrissiez de lui, en vous occupant le plus qu’il vous sera possible de sa sainte présence. Ce qui fait la vie des saints, c’est leur attention continuelle à Dieu”* (MD 67,1). *“Elle est, dès cette vie, un bonheur anticipé du ciel”* (MF 179,3).

Peut-on savoir à quels signes on reconnaît une oraison bien faite? Anne de Xaintonge en juge d’après les effets produits : *“L’oraison est bonne et bien faite quand une discipline la suit ou la prévient, quand elle m’apprend la soumission de juge-*

⁸⁷ BINET, ms., ch. XV, p. 110. Inutile de signaler ici que l’expression “Dieu, âme du monde” est théologiquement inexacte : elle n’a de valeur que par analogie approximative.

ment et me donne la résolution de brider la licence de mon imagination, quand on rend sa volonté et mille desseins inutiles, et quand on mortifie à bon escient sa colère, son impatience, ses jugements téméraires, son ambition, sa curiosité, sa jalousie, sa démangeaison de parler et le reste des passions” (BINET, p. 154). Saint J.-B. de La Salle exige également des résolutions efficaces : “Il ne faut pas aller à l’oraison, sans avoir quelque vertu à acquérir ou quelque vice à quitter [...]. Si on ne fait cela dans l’oraison, on ne peut dire qu’on a jamais fait d’oraison” (LETT, p. 35 et 37). “Faites-vous des résolutions dans l’oraison ? Vous mettez-vous en peine de les pratiquer ?”⁸⁸ “C’est par ce moyen que Dieu [...] retient toutes nos passions et qu’il se rend si bien maître de nos sens qu’ils ne se portent vers les objets qui leur sont propres qu’autant qu’il paraît y avoir de la nécessité” (CL 17,16 = EM 2.53).

Tous les deux sont formels, les voies ordinaires sont préférables à la recherche des faveurs exceptionnelles. “Pour l’oraison passive, le silence des puissances de l’âme, les traits de Dieu, les assauts de son amour, elle savait tout cela et respectait uniquement ces termes sacrés, mais ajoutait qu’ils la faisaient trembler, qu’ils ne devaient pas être appris dans les livres; que si Dieu en communiquait l’effet, il fallait en être bien reconnaissante mais au reste extrêmement humble, défiante de soi, toujours en crainte et parfaitement souple à ses directeurs” (BINET, p. 149). “Gardez toujours, par un humble sentiment de vous-même et par esprit de régularité, la méthode et les voies ordinaires de l’oraison; à moins que Dieu ne vous donne quelque attrait, qu’il faut beaucoup examiner et ne pas suivre sans prendre conseil auprès de ceux qui ont mission de vous éclairer” (CL 15,128 = R 14.3.2).

Il peut arriver que les préoccupations scolaires poursuivent le maître jusque dans ses moments de conversation avec Dieu. Il n’y aura pas de mal s’il transforme ces pensées étrangères à l’oraison en intentions de prière. Mais il peut arriver aussi que, la fatigue aidant, l’âme se trouve désemparée devant Dieu, incapable de tout bon sentiment. A. de Xainctonge et saint J.-B. de La Salle conseillent alors de s’humilier, de garder confiance et de s’abandonner aux desseins de la divine Providence. L’oraison de volonté se substitue ainsi à la prière consolée. “L’âme peut toujours, dans sa partie supérieure, se résigner pleinement et en toute occasion à la volonté de Dieu et s’estimer indigne de toute consolation divine. Bien nous garder alors de perdre la constance, mais nous tenir humiliées en la pré-

⁸⁸ CL 15,193 = R 16.3.7. Voir aussi CL 15,129 = R 14.3.3 : “Ne faites pas seulement des résolutions vagues et générales, mais faites-en toujours de particulières et prenez des moyens propres pour les exécuter”.

sence de Dieu” (MOREY, t. II, p. 242). “*Persévérez continuellement dans l’oraison [...]. Portez-vous-y même avec plus d’affection lorsque vous êtes dans les sécheresses et dans les tentations, quelque peine ou quelque difficulté que vous puissiez y avoir. Croyez que vous êtes trop heureux que Dieu ne vous abîme point pour vos péchés, et que c’est beaucoup pour vous qu’il vous souffre en sa sainte présence*” (CL 15.129s = R 14.3.4).

En de pareilles occasions, l’âme en prière pourrait être tentée de demander à Dieu la fin de ses sécheresses et la faveur de consolations sensibles. Ce serait une erreur. “*Le lait de la dévotion est une nourriture pour les enfants et non pour ceux qui croissent et se fortifient dans la vertu. Si donc il plaît à Dieu de priver notre cœur de son aimable présence, nous devons nous y soumettre humblement, l’en remercier même [...]. La véritable dévotion ne consiste ni dans les larmes ni dans les consolations et les tendresses du cœur, mais dans la justice qui donne l’amour du devoir*” (MOREY, t. II, p. 240). “*Comme Dieu se sert de la consolation pour soutenir une âme et lui donner lieu de respirer un peu après qu’elle a soutenu elle-même l’épreuve de la tribulation, elle doit prendre ce petit soulagement dans une simple vue du bon plaisir de Dieu, sans se complaire dans le plaisir personnel qu’elle y trouve*” (MD 18,2). “*Ne cherchez rien de sensible dans l’oraison. Attachez-vous à ce qui est de la foi et qui porte à la haine du péché, au détachement des choses créées, à l’imitation de Jésus-Christ et à l’exercice des vertus qu’il a pratiquées*” (CL 15,129 = R 14,3,3). “*Il faut aimer la privation des consolations sensibles dans les exercices spirituels parce que ces consolations ne sont données de Dieu que comme un secours dans notre faiblesse*”.⁸⁹

Quant à la “*méthode conseillée aux novices*” pour les habituer à bien faire leurs oraisons, A. de Xainctonge insiste sur les actes à produire, mais elle ne sépare pas les affections des considérations. En une dizaine de lignes, elle trace un canevas qui semble résumer par avance, sur cette importante question, l’essentiel des principes lasalliens. “*Il faut d’abord que l’esprit produise des actes; qu’il ne se laisse pas envahir par la paresse mais qu’il travaille de tout son pouvoir, avec sa mémoire, son intelligence et sa volonté. Il faut ensuite dilater le cœur par toutes*

⁸⁹ CL 15,114 = R 13,12,1. On peut comparer avec ces avis d’A. de Xainctonge : “*Dans sa bonté paternelle, Dieu a soin de mettre le miel des douceurs célestes dans la coupe des tribulations afin qu’on puisse mieux la vider. Il n’en est pas moins surprenant et intolérable de voir des personnes pieuses et sensées estimer les consolations sensibles à tel point, qu’elles s’attristent de leur absence et osent même s’en plaindre. [...] Nous devons aspirer à la nourriture des forts et non au lait des enfants*” (MOREY, t. II, p. 240).

sortes d'émotions pieuses, par différents entretiens, tantôt avec Dieu et les saints, tantôt avec soi-même, pour se reprocher son manque de zèle, se punir de sa lâcheté, s'exciter à l'imitation de la vertu proposée dans la méditation. Enfin, on doit s'examiner sur les progrès faits et sur ceux qui restent à faire, renouveler son ferme propos, prévoir le temps ou l'occasion de le mettre en pratique dans la journée même. Alors, la prière est vraiment effective" (MOREY, t. II, p. 241). La méthode d'oraison de saint J.-B. de La Salle prévoit 21 actes qui ne laissent pas de place à la paresse, mais chacun d'eux est une conversation avec Dieu, Notre-Seigneur, la très sainte Vierge ou les saints, à propos d'une vérité de foi, d'une vertu ou d'une maxime évangélique. A côté des actes de foi, d'adoration, d'union à l'Esprit de Notre-Seigneur, il y a des actes de contrition et de confusion qui préparent aux résolutions "présentes, particulières et efficaces. Présentes en sorte qu'on les puisse pratiquer le jour même qu'on les fait", particulières, c'est-à-dire qu'on doit "prévoir les occasions dans lesquelles on se disposera à les pratiquer" (CL 15,21s = R7,2,7).

Les actes d'invocation aux saints peuvent être l'occasion, pour certaines âmes, de se laisser aller à des dévotions bizarres, parfois superstitieuses. La fondatrice des Ursules met ses religieuses en garde contre les innovations saugrenues. Elle préconise les dévotions "communes et approuvées" telles qu'on les lit dans Louis de Grenade. "C'est chose dangereuse, surtout pour les femmes, de se vouer à des dévotions extraordinaires. N'est-il pas avéré que l'esprit de ténèbres prend souvent la forme d'un ange de lumière?" (MOURATH, t. II, p. 192). "Il n'y a rien de si fort à craindre, surtout aux personnes de notre sexe, que d'entreprendre je ne sais quelles dévotions étrangères" (BINET, ch. XIV, p. 101). La Règle des Frères interdit, de même, les dévotions particulières: "Il ne sera jamais permis à aucun frère d'avoir des pratiques de piété particulières [...], mais ils conformeront toutes leurs dévotions à celles qui sont communes et ordinaires dans l'Institut" (RC 4,12). Parmi ces dévotions "communes et ordinaires", y en a-t-il qui autorisent quelque rapprochement entre les deux fondateurs? Assurément, et d'abord la dévotion aux anges gardiens. Au XVII^e siècle, elle est sans doute un beau type de dévotion commune, mais les modalités qu'A. de Xainctonge et J.-B. de La Salle recommandent dans son application ne conviennent parfaitement qu'à des enseignants. Ceux-ci remplissent la fonction des anges gardiens, ils doivent donc les imiter dans leur pureté, leur union à Dieu, leur détachement des choses matérielles... "Dieu a voulu que nous fissions les fonctions d'anges tutélaires. Faisons-les, mais comme eux: soyons unies à Dieu d'esprit et de cœur, soyons de même séparées des créatures" (ORSET, p. 442). "C'est comme participant au ministère des anges gardiens que vous faites connaître aux enfants les vérités de l'Évangile" (MR 198,2). "Il faut

[...] que vous deveniez semblables aux anges et que comme eux [...] vous ne considériez point les choses visibles mais les invisibles”.⁹⁰ “Les anges ont cet avantage sur les hommes qu’ils sont dégagés du corps et de toutes les fonctions des sens” (MR 197,1).

La méditation des enseignements de l’Église sur les missions dévolues aux anges gardiens permet de se faire une plus juste idée de la vocation enseignante. A. de Xainctonge considère les chérubins et les séraphins comme étant les éducateurs des autres anges, ceux-ci recevant à leur tour la charge de veiller sur les hommes. Saint J.-B. de La Salle demande aux maîtres de se mettre à l’école de leurs propres anges gardiens afin de pouvoir ensuite exercer leur emploi avec une habileté accrue. “Les chérubins et les séraphins, [...] n’étant pas chargés d’éclairer et d’instruire les hommes, ont un autre soin qui regarde les anges de la hiérarchie soumise à la leur et à qui ils font part de leurs connaissances”. “Croyez-vous que nos anges gardiens, employés à nous conduire, soient moins heureux que les chérubins qui s’occupent de contempler et d’aimer Dieu ? Je vous assure que nos bons anges ne portent point envie aux autres parce qu’ils sont chacun dans sa vocation. Ils nous instruisent et nous gardent parce que Dieu le veut” (MOREY, t. II, p. 33-34). “Les anges ont des lumières fort supérieures à celles des hommes et peuvent par conséquent beaucoup contribuer à ce que les lumières des hommes soient bien plus pures qu’elles ne seraient selon la portée de l’esprit humain. Les anges qui les conduisent leur faisant part de leurs lumières et de leurs connaissances” (MR 197,1). “Dieu [...] envoie encore pour nous sur la terre les saints anges, ces esprits bienheureux qui jouissent de lui dans le Ciel [...]. Il leur donne ordre de nous garder de sa part, de nous conduire et de nous éclairer” (MF 172,1). “Telle est la fonction que vous devez exercer à l’égard de vos disciples [...] comme les anges gardiens le font à votre égard” (MR 197,2). Il est recommandé aux Sœurs de prier souvent les saints anges et de les imiter dans leur union à Dieu. Pareillement, il est demandé aux Frères de “monter tous les jours à Dieu par l’oraison” à l’imitation des anges “qui montaient et descendaient” l’échelle de Jacob (MR 198,1).

À l’encontre de la dévotion aux anges gardiens, intimement liée à la mission éducatrice des Sœurs de Sainte-Ursule, le culte suréminent que leur fondatrice leur

⁹⁰ MD 2,1. Plusieurs méditations sont entièrement consacrées aux saints anges. Leur fête, le 2 octobre, était jour de communion pour les Frères. Chez les Ursules, on conserve le souvenir d’entretiens que la fondatrice eut avec son ange gardien (Cf. MOREY, t. II, p. 268-271). On peut juger par là de la ferveur de la dévotion que ces âmes portaient à leurs saints anges.

conseille de rendre à la *Très Sainte Vierge* n'est pas présenté C du moins le plus souvent C comme étroitement uni à leur apostolat. Il est presque toujours considéré dans ses relations avec la vie intérieure, avec une vie intérieure non assujettie à la clôture, il est vrai. Pourtant, A. de Xainctonge et ses Sœurs considèrent la très sainte Vierge comme la première fondatrice de leur congrégation.⁹¹ La réflexion attentive sur les rapports qui unissent la tâche providentielle des enseignants et la vocation particulière de Marie est propre à saint J.-B. de La Salle. Dès lors, les textes qu'il est possible de mettre en parallèle ne présentent qu'un intérêt secondaire : ils reflètent simplement la croyance universelle du peuple chrétien. Ce qui est moins commun, c'est l'intensité rare de la dévotion vouée à Notre-Dame par les deux fondateurs. Une congrégation de la très sainte Vierge avait son centre dans la chapelle des Sœurs de Dole (MOREY, t. II, p. 93). Le petit office de la très sainte Vierge est l'un des éléments essentiels de leurs prières quotidiennes. "*C'est parce que nous avons des obligations particulières à la très sainte Vierge que nous adoptons son office quotidien [...]. Avant de commencer l'office, il faut rentrer en nous-mêmes, remercier Dieu des grâces qu'il a faites à notre divine protectrice*" (MOREY, t. II, p. 237).

Nul n'ignore ce que les biographes de J.-B. de La Salle rapportent de sa dévotion extrême envers la Mère de Dieu : pèlerinages, prédilection pour la dénomination "*très sainte Vierge*", application à psalmodier "*fort lentement*" le petit office avec les novices, édition d'un *Psautier de David avec le petit office de la très sainte Vierge*.⁹² "*Ce qui doit particulièrement nous obliger à avoir une grande dévotion envers la très sainte Vierge est qu'elle est très honorée du Père Éternel*" (MF 151,2). "*La Très Sainte Vierge doit toujours être invoquée par préférence [...] parce qu'elle est notre mère, notre avocate et notre médiatrice*" (CL 14,88 = EM 10,239). "*La regardant comme la principale protectrice de notre société, nous nous mettons tous les jours sous sa protection*" (MF 151,3). "*Lorsque vous récitez l'office de la très sainte Vierge, [...] prenez quelque moment pour faire réflexion et rentrer en vous-même avant que de le commencer*" (CL 15,130 = R 14,4,1).

⁹¹ MOREY, t. I, p. 90 : "Anne, sans vouloir, par humilité, affirmer que la sainte Vierge lui était apparue en personne, en avait l'assurance et la persuasion intime et, dès les premiers temps, les Ursulines regardèrent la sainte Vierge comme la fondatrice de leur congrégation".

⁹² Cet ouvrage, dont la publication en 1703 est attestée par le registre de l'abbé Bignon, n'a pas encore été retrouvé.

Foncièrement mariale, la spiritualité d'A. de Xainctonge, comme celle de saint J.-B. de La Salle, est plus encore christocentrique. L'idéal de toute vie chrétienne étant la parfaite conformité avec le Verbe incarné, il leur paraît primordial d'inviter leurs disciples à *se modeler sur le Christ*, à méditer ses "mystères", à s'unir à lui dans la prière, la sainte messe et la divine eucharistie.⁹³ Sur l'importance de la participation au saint sacrifice, sur la manière de bien suivre la messe et sur les moyens à employer pour communier avec ferveur, les deux fondateurs ne tarissent pas. Anne de Xainctonge consigne dans son *Directoire* sept méthodes différentes pour entendre la messe avec fruit, et saint Jean-Baptiste de La Salle publie un livre sur la question.⁹⁴ "*La messe est le sacrifice par excellence de la loi nouvelle. C'est le renouvellement de la mort du rédempteur des hommes. On ne doit jamais y assister que dans le dessein de s'offrir et de s'immoler à Jésus-Christ*" (MOREY, t. II, p. 947). "*Quand vous allez à la sainte Messe, y allez-vous comme sur le Calvaire, pour voir s'y renouveler tout ce qui s'y est passé; car c'est le même sacrifice et le même Jésus-Christ [...]. Quelle préparation apportez-vous à ce saint sacrifice?*" (CL 15,219 = R 16,8,2). "*Pour bien entendre la messe et se sacrifier il faut, par une translation spirituelle, exprimer en soi ce qui se fait au pain et au vin. Il faut se détruire jusqu'au fond du cœur pour se substituer Jésus-Christ, et le faire régner en notre âme, par le renoncement à tous les plaisirs [...] et par l'immolation de tout notre être naturel*" (MOREY, t. II, p. 247). "*Depuis l'offertoire jusqu'à la préface, pendant lequel temps le prêtre offre à Dieu le pain et le vin [...], on s'unira avec le prêtre et avec Jésus-Christ pour offrir, comme une victime qui lui soit entièrement consacrée, son corps, ses sens, ses inclinations et ses passions, pour lui être crucifiés et détruits en son honneur, par la pratique de la mortification, comme le pain et le vin doivent être détruits et anéantis dans ce sacrifice*" (CL 15,138 = R 14,6,6). "*Puisque vous allez à la sainte messe pour y faire un sacrifice de vous-même, que ne vous offrez-vous avec l'hostie*" (CL 15,223 = R 16,8,8).

Le *Directoire* d'Anne de Xainctonge prodigue jusqu'à douze méthodes pour se disposer à communier. Ce sont les "*belles pratiques de communion*" (MOREY, t. II, p. 248-256). Sur ce sujet encore, lorsqu'il est possible de relever quelque ressem-

⁹³ L'une et l'autre recommandent de se "revêtir de Jésus-Christ" (MOREY, t. II, p. 35). L'une et l'autre ont une dévotion exceptionnelle pour la Passion: "Donnez-moi aujourd'hui et tout le temps de ma vie la mémoire de votre sainte passion. Donnez-moi part en vos plaies, en vos épines, en votre croix". (BINET, ch. IV, p. 105; cf. MD 28,1).

⁹⁴ Ouvrage paru en 1703, connu aujourd'hui par son édition de 1734 intitulée *Instructions et prières sur la sainte messe, la confession et la communion*, Rouen, (CL 17 = I).

blance avec les nombreux textes lasalliens, on est obligé de reconnaître qu'elle porte seulement sur des points doctrinaux. Il n'y a pas influence décisive de la fondatrice sur le fondateur. Relevons, à titre d'exemple, un bref passage se rapportant à l'action de grâces : *“L'amendement de la vie est la plus belle prière de la reconnaissance [...] Cet heureux changement se fait paraître dans la diminution de nos passions, la modération de nos désirs, le règlement de nos sens, l'accroissement du désir de voir Dieu, l'estime et l'amour effectif des vertus, la paix de l'âme, le dégoût du monde et le savourement de Dieu”* (MOREY, t. 2, p. 256). *“Une âme donc qui a mangé cette chair de Jésus-Christ et qui s'est nourrie de cette viande ne vit plus d'une vie naturelle, ne cherche plus à contenter ses sens et n'agit plus par son propre esprit mais par l'Esprit de son Dieu dont elle a fait sa nourriture”* (MD 49,3). *“Rendez-lui donc, par vos actions saintes, le respect que vous lui devez, et comportez-vous toujours d'une manière qui soit digne de lui [...]; faites voir, par votre conduite, que vous vous estimez heureux de le posséder”*. (MF 82,3).

Plus significative est la rencontre de saint Jean-Baptiste de La Salle et d'Anne de Xainctonge au sujet de la *Très Sainte Trinité*. Certaines âmes s'arrêtent volontiers à la personne du Verbe incarné. Le Christ n'est-il pas Dieu ? Pourquoi chercher plus loin, pensent-elles, au risque d'oublier que l'une des missions essentielles du Verbe incarné était de révéler aux hommes le mystère du Dieu Trinité. A. de Xainctonge et saint J.-B. de La Salle n'oublent ni le Père, ni le Saint-Esprit. Ils se plaisent, au contraire, à considérer Notre-Seigneur comme le parfait Médiateur qui mène à sa suite le Corps Mystique vers le Royaume céleste, demeure du Dieu trois fois saint. *“Célébrer la fête de la très sainte Trinité, c'est faire profession de croire l'adorable mystère d'un Dieu en trois personnes et de dépendre d'elle, à raison des biens particuliers que nous en avons reçus. Nous nous devons toutes au Père parce que nos vies sont les effets de la toute puissance; nous nous devons toutes au Fils à raison de la vocation à la foi et à notre état car ce sont des effets de la sagesse infinie de Dieu à disposer des choses, et la sagesse est propre au Fils; et nous nous devons toutes au Saint-Esprit qui est l'amour personnel, car rien n'a obligé notre Dieu à nous faire ces biens, que son amour. [...] Ce n'est pas assez de la connaître par des actes intérieurs, il le faut encore faire par des oblations de nous-mêmes. Rendons-nous au Père par une résolution forte de consumer notre vie et nos forces pour le faire adorer. Rendons-nous au Fils par une résolution forte de faire régner en nous Jésus-Christ [...]. Rendons-nous toutes au Saint-Esprit par une résolution forte de vivre tellement que tout ce que nous faisons soit un amour perpétuel de notre Dieu”* (ORSET, p. 429). *“Adorez ce sacré mystère qui est entièrement au-dessus de nos sens et même au-dessus de notre raison [...]. En*

vous anéantissant d'esprit et de cœur dans la vue de ce mystère, avouez que tout ce que vous en pouvez dire et concevoir c'est qu'il contient un Dieu en trois personnes : le Père, le Fils et le Saint-Esprit [...]. C'est dans la vue de cet ineffable mystère que tout genou fléchit dans le ciel, sur la terre et dans les enfers et que vous devez reconnaître avec tous les bienheureux esprits que saint, saint, saint est le Seigneur [...]. Vous devez en ce jour rendre un honneur tout particulier et vous dévouer tout entier à la très sainte Trinité, pour contribuer autant que vous le pourrez à étendre sa gloire par toute la terre. Entrez à cet égard dans l'esprit de votre Institut" (MD 46,1 et 3). Les instructions de saint J.-B. de La Salle sur la sainte Trinité sont admirablement complétées par un point de règle qui prescrit à ses disciples de lire le jeudi saint le discours après la cène rapporté aux chapitres 13 à 17 de l'Évangile de saint Jean (CL 25,125 = R 30,20,19).

Mais il importe surtout de noter que cette dévotion à la sainte Trinité est étroitement associée à la vocation enseignante. A. de Xainctonge réclame *"une résolution forte de consumer notre vie et nos forces"* pour faire adorer Dieu. Les Frères, lors de l'émission de leurs vœux, s'engagent à procurer sa gloire autant qu'il leur sera possible. *"Très sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, prosterné dans un très profond respect devant votre infinie et adorable Majesté, je me consacre tout à vous pour procurer votre gloire autant qu'il me sera possible"* (RC 33,1).

Considéré isolément, le Saint-Esprit est le principal agent de la conversion ou du progrès spirituel des élèves. Sans lui, la maîtresse ou le maître ne peuvent rien. *"Vos paroles n'auront pas la vertu qu'elles doivent pour toucher et gagner les cœurs, si elles ne sont embrasées du feu de l'Esprit Saint. Il est fort, il est ardent, mais il est doux car c'est un feu d'amour et de charité"* (MOREY, t. II, p. 58). *"Vous exercez un emploi qui vous met dans l'obligation de toucher les cœurs, vous ne le pourrez faire que par l'Esprit de Dieu"*.⁹⁵

* * *

Que conclure de ces textes ? Tout d'abord qu'ils ne prétendent pas recouvrir l'intégralité des doctrines spirituelles professées par Anne de Xainctonge et saint Jean-Baptiste de La Salle⁹⁶. Ils reflètent seulement leurs "pensées communes". En

⁹⁵ MD 43,3. Sur la dévotion de saint J.-B. de La Salle au Saint-Esprit, on peut lire : CLÉMENT-MARCEL (Fr.), *Par le mouvement de l'Esprit*, Paris, Lethielleux, 1952, ainsi que les articles du P. RAYEZ, RAM, t. 28, 1952, p. 18-63 et janvier 1955, p. 65.

⁹⁶ Dans la recherche des passages parallèles, la pédagogie a été laissée systématiquement de côté. Par contre, la quête des textes spirituels a pris un caractère exhaustif qui en excusera l'abondance.

raison de l'objet spécifique de cette étude, les idées qui différencient les deux fondateurs n'ont pas été retenues.⁹⁷ Il serait donc injustifié de s'autoriser des passages mis en parallèle pour en déduire, sans complément d'information, l'identité absolue ou le degré de similitude des spiritualités envisagées. Les bases sont également trop frêles pour motiver un jugement sur la tournure d'esprit qui caractérise les deux auteurs. Leur originalité n'est pas en cause, mais la valeur universelle ou restreinte de leurs enseignements communs.

⁹⁷ Citons quelques différences : A. de Xainctonge réclamait pour ses Sœurs trois années de noviciat, une simple approbation épiscopale et la direction spirituelle des Pères jésuites. Elle variait le plus possible ses formules d'action de grâces après la communion, montrait avec bonheur les liens étroits qui rattachent la pureté à l'humilité, mais n'insistait pas sur la dévotion à saint Joseph. J.-B. de La Salle se contente d'une année de formation, désire l'approbation pontificale et déclare au sujet de la communion : "Il ne faudrait point tant se mettre en peine de chercher, tous les jours, de nouvelles pensées pour bien communier, car les plus simples et les plus communes sont les meilleures" (CL 15,229 = R 16,9,7). Il insiste de préférence sur les relations qui existent entre la mortification et la chasteté et fait de saint Joseph le patron de son Institut. Dans ses méditations sur les anges gardiens, il envisage surtout leur vigilance et n'appuie pas exclusivement, ou presque, sur leur piété. Il signale comme une supériorité pédagogique des maîtres le fait qu'ils ne sont pas de purs esprits et s'en explique ainsi : "L'esprit [des enfants] ne se dégageant en eux de la matière qu'avec le temps et ne subtilisant que peu à peu, ceux, par suite nécessaire, qui sont ordinairement instruits dans les écoles, ne sont pas encore en état de concevoir facilement d'eux-mêmes les vérités et les maximes chrétiennes, de sorte qu'ils ont besoin de bons guides et d'anges *visibles* pour les leur apprendre. [...Ils] ont besoin qu'on leur développe les vérités chrétiennes qui sont cachées à l'esprit humain d'une manière plus sensible, et proportionnée à la grossièreté de leur esprit. Faute de quoi, ils demeurent souvent toute leur vie grossiers et durs à l'égard des choses de Dieu et incapables de les concevoir et de les goûter. C'est à quoi la bonté de Dieu a pourvu en donnant aux enfants des maîtres pour les instruire de toutes ces choses" (MR 197,1).

Dans l'œuvre d'A. de Xainctonge, la pauvreté n'est pas montrée comme étroitement unie à l'éducation des enfants pauvres, tandis qu'elle lui est intimement associée dans plusieurs textes lasalliens : "Puisque vous avez l'avantage d'être employés particulièrement à l'instruction des pauvres et dans un dégagement de toutes choses pour avoir quelque conformité avec eux" (MF 143,2). Quant aux vertus professionnelles, saint J.-B. de La Salle en indique douze qu'il explique, à l'occasion, dans ses méditations et dans sa *Conduite des Écoles*. Signaler tous les apports effectués par le saint dans le sens d'une union plus intime de la spiritualité avec les exigences de l'emploi demanderait de longs développements. Notons aussi, à l'actif d'A. de Xainctonge, ses importants développements sur l'art de gouverner; le P. Binet ne les a pas oubliés (Cf. MOREY, t. II, p. 184-186).

Une autre méprise doit être évitée: celle qui confondrait dans une interprétation indifférenciée les textes isolés et les ensembles doctrinaux. Prise en elle-même, une pensée peut manquer d'originalité. Issue du donné théologique elle peut être privée de l'éclat fascinateur dont se parent souvent les idées neuves. Elle n'en est pas inapte pour autant à contribuer à la formation d'un ensemble original. Il arrive que les pierres de plusieurs édifices sortent d'une même carrière, l'architecture de chacun d'eux n'en conserve pas moins ses caractéristiques propres. Autre est l'originalité des détails, autre l'originalité de l'ensemble. En ce qui concerne Anne de Xainctonge, chaque idée isolée porte la marque d'un catholicisme authentique. Elle est à la fois universelle et traditionnelle. Elle a vu le jour en d'autres lieux qu'à Dole et elle n'est pas nouvelle, sauf exception.⁹⁸ La fondatrice a soin de nous le dire, il y avait des diaconesses dans la primitive Église qui unissaient, hors du cloître, l'action à la contemplation, préfigurant ainsi la Compagnie de Sainte-Ursule.⁹⁹ L'exception réside seulement dans la perspective considérée: enseigner religieusement les enfants.¹⁰⁰ Avouons-le, c'est l'architecture qui est neuve, non le

⁹⁸ Les règlements primitifs des Ursulines viennent d'Italie. A. de Xainctonge se les procura par Avignon, mais les modifia suivant les nécessités locales. À chacun de ses conseils spirituels, il serait aisé de trouver des antécédents qui s'expliquent plus encore par son souci d'orthodoxie que pas sa formation ou ses relations: écrits de Grenade, de sainte Thérèse, des Jésuites qu'elle admire pour leur science et leur dévouement, catéchisme de saint Pierre Canisius et par-dessus tout l'Évangile qu'elle commente longuement à ses novices (Cf. MOREY, t. I. p. 283, 360, *passim*).

⁹⁹ MOREY, t. I. p. 232: "Je ne songe nullement à faire des innovations [...]. Cependant, dès les premiers siècles du christianisme, nous trouvons des diaconesses chargées de quelque ministère extérieur. C'étaient elles qui s'occupaient des femmes et des jeunes filles, et se chargeaient de les instruire pour les préparer au baptême. Elles leur demandaient compte des instructions faites dans l'assemblée des fidèles. Voilà les fonctions que je veux confier aux filles de ma compagnie [...]. Ce n'est donc pas une innovation, c'est la résurrection d'un usage ayant eu sa raison d'être autrefois, et l'ayant encore aujourd'hui, eu égard à l'ignorance du siècle et à l'oubli où l'on délaisse les personnes de notre sexe. Bien loin que ces occupations soient messéantes à une fille honnête, il me semble que c'est faire œuvre de charité très utile que d'employer l'instruction pour amener la jeunesse à servir Dieu".

¹⁰⁰ MOREY, t.I, p. 246, cite ORSET, p. 336-350, BINET, p. 55 et SAINT-MAURIS, p. 77-86: "À des besoins nouveaux, il faut des sociétés nouvelles. La compagnie que je pense établir n'a rien de commun avec les sociétés existantes parce qu'aucune d'elles n'a en vue le but que je me propose. Je vois même qu'en plusieurs points les pratiques des anciens ordres sont opposées aux règles que je dois prescrire à celles qui voudront bien me suivre. Comment dès lors unir cette société nouvelle à une société ancienne, n'ayant ni les mêmes vues ni les mêmes moyens d'action? [...] Cette union deviendrait un grave écueil pour l'ordre enseignant; il pourrait s'y briser. C'est ce que je veux éviter".

matériau. On peut en dire autant de saint Jean-Baptiste de La Salle, et c'est une garantie d'orthodoxie.

Si nous abordons la question du style, quelques formules bien frappées, certains tours de phrases, confèrent aux pensées traditionnelles d'A. de Xainctonge un brillant qu'elles n'avaient probablement pas auparavant. Citons quelques-uns de ces joyaux: "*Rendons-nous au Père par une résolution forte de consumer notre vie, [...] rendons-nous au Fils par une résolution forte de faire régner en nous Jésus-Christ*" (ORSET, p. 429), "*Il faut qu'il y ait de la pauvreté en la jouissance*" (ORSET, p. 456), "*Nos supérieurs et nos supérieures sont comme un rideau à travers lequel Dieu nous parle*" (ORSET, p. 452), "*Il faut être toujours à soi et en soi*" (ORSET, p. 501). Joyaux certes, et il en est d'autres, mais est-on certain qu'A. de Xainctonge est la première à avoir utilisé ces formules? Pour l'affirmer en connaissance de cause il faudrait avoir lu tous les livres qui servirent à la formation spirituelle de la fondatrice et encore subsisterait-il une chance de se tromper: les paroles prononcées par des confesseurs, directeurs de conscience ou conférenciers échappent au contrôle de l'historien des lettres. Cependant, un témoignage formel ne saurait être passé sous silence: "*Il était de tradition dans la maison que son bon ange lui avait appris [...] à composer les lettres spirituelles qu'elle était obligée d'écrire pour le bien des âmes et les différentes affaires de son Institut. C'est pourquoi ces lettres étaient empreintes d'une si haute sagesse et ses paroles si persuasives [...]. Parfois, quand elle était seule dans sa chambre, on entendait des voix distinctes s'entretenant ensemble. Les religieuses qui avaient alors la curiosité d'écouter à la porte pour s'assurer du fait, ont toujours cru que leur Mère parlait avec son ange gardien*".¹⁰¹ Voilà bien une source imprévue et impondérable du style d'Anne de Xainctonge. Avouons donc simplement que la mesure de son originalité nous échappe.

Si nous comparons phrase à phrase les textes de saint J.-B. de La Salle et ceux de l'Ursuline, une grande prudence demeure indispensable dans les conclusions. Des ressemblances d'idées ne suffisent pas à établir l'existence certaine d'une influence directe. Même si J.-B. de La Salle a lu la biographie d'A. de Xainctonge,

¹⁰¹ *Recueil de Dole*, MOURATH, BINET, *passim*, cités dans MOREY, t. II, p.270-271, qui ajoute encore ce fait tiré de MOURATH, p. 235 et de *Recueil*, p. 84: "Au noviciat de Dole, une jeune religieuse [...] entend quelqu'un s'entretenir avec Mère de Xainctonge [...], ouvre la porte et regarde de tous côtés sans découvrir la personne qui parlait. [...] Vous voyez bien, répond la supérieure, que je suis seule; mais j'ai un ange gardien très aimable dont vous avez cru entendre la voix".

même s'il en a extrait quelques citations pour son usage personnel,¹⁰² le fait de retrouver dans ses écrits des propositions émises cent ans plus tôt par sa devancière n'autorise pas à conclure qu'il n'aurait pas écrit les mêmes phrases s'il avait ignoré l'œuvre de la Fondatrice des Ursules. Ces phrases, ces idées, n'étaient-elles pas "dans l'air" entre 1651 et 1719 ?¹⁰³ Leur origine ne doit-elle pas être cherchée dans certains ouvrages lus aussi bien par A. de Xainctonge que par J.-B. de La Salle, dans les œuvres de Grenade, de L. Dupont, de sainte Thérèse, de saint Ignace, par exemple; dans l'*Imitation de Jésus-Christ* ou, mieux encore, dans les *Épîtres* et les *Évangiles* ?¹⁰⁴

Sans doute peut-on parler d'influence directe lorsque deux auteurs coulent des pensées identiques dans une forme unique; à la condition toutefois que leur style tranche sur celui de leur entourage et de leurs devanciers. Il arrive en effet que deux écrivains expriment la même idée dans les mêmes termes sans consultation préalable, pour la simple raison que c'est la manière la plus concise ou la plus correcte d'exprimer une pensée qui relève, pour ainsi dire, du domaine public¹⁰⁵.

¹⁰² Penser à ce conseil du saint: "Repassez souvent dans votre esprit et tâchez de graver dans votre cœur ce que vous avez le plus goûté dans ce que vous avez lu" (CL 15.145 = R 14.7.3).

¹⁰³ La Bruyère: *Les Caractères ou les mœurs de ce siècle*, ch. 1^{er}. *Des ouvrages de l'esprit*: "Tout est dit et l'on vient trop tard, depuis plus de sept mille ans qu'il y a des hommes et qui pensent". Sans doute l'affirmation est-elle trop catégorique mais elle correspond à une mentalité assez généralisée au 17^e siècle. Nombre d'auteurs, surtout dans le domaine de la spiritualité, se défendent de faire œuvre personnelle. Le P. Vatiér, par exemple, écrit dans un "Avis au lecteur" qui introduit *La Clef du Paradis* (Paris, 1653): "Ainsi, il n'y a presque rien de moi en cet ouvrage. Je prie Notre Seigneur que mon nom n'en dégoûte personne et qu'il soit salutaire à plusieurs" (B.N. cote D 54 040).

¹⁰⁴ Cf. *supra*, n. 98. Une réplique d'A. de Xainctonge exprime bien son état d'esprit: "Je ne cherche point à faire des choses extraordinaires et à sortir des voies communes. Je croirais établir une société de filles égarées et non de filles solidement dévotes si je les obligeais à des pratiques singulières" (MOREY, t. I, p. 250).

¹⁰⁵ On peut lire, sur le problème des sources, un bon article de J. Pinatel: *Problèmes d'histoire littéraire - Sources et variantes dans l'enseignement chrétien*, mai 1958. En ces matières, la plus grande prudence s'impose. On connaît la désillusion qui survint aux historiens de la pensée fénelonienne désireux d'expliquer toutes les expressions quiétistes contenues dans les *Maximes des saints* par les lectures de l'auteur lorsqu'ils apprirent que Fénelon n'avait rien lu, avant 1684, "ni de Molinos ni même des bons mystiques" (cf. VARILLON, *Fénelon et le pur amour*, Paris, Éd. Seuil, 1957, p. 33). À vouloir attribuer au P. Giry la paternité de l'expression "âme pour âme" reprise par saint J.-B. de La Salle

Éliminons donc les expressions communes à Mère de Xainctonge et à saint Jean-Baptiste de La Salle lorsqu'elles appartiennent au trésor commun des écrivains spirituels.¹⁰⁶ Que reste-t-il ? L'application du qualificatif "*ministère*" à l'emploi de l'école, le conseil de faire ses actions d'une "*manière digne de Dieu*", celui d'avoir le cœur "*vide des créatures*" et quelques autres expressions littéralement identiques, mais elles ne sont pas assez originales pour mériter d'être considérées comme la propriété exclusive des deux fondateurs.

Dans ces conditions, il faut le reconnaître, le style de J.-B. de La Salle se révèle indépendant des écrits d'A. de Xainctonge. Mais à moins de vouloir faire une étude littéraire des œuvres lasalliennes, en vue d'en dégager l'originalité formelle, l'essentiel du problème n'est pas là¹⁰⁷. De quoi s'agissait-il en effet pour les deux fondateurs ? D'inventer des idées nouvelles pour enrichir la vie spirituelle de leurs disciples, de puiser dans la masse des pensées accumulées par seize siècles de christianisme les éléments d'une spiritualité originale dont ils pourraient revendiquer la gloire, ou de suivre, malgré leurs goûts, des indications providentielles pouvant aller de la simple grâce illuminatrice à l'inspiration proprement dite ?

Malgré notre répugnance pour les explications qui font fi des causes secondes et attribuent trop facilement certaines œuvres à l'intervention directe de Dieu, on a,

dans une de ses méditations, on risque d'oublier la popularité de la formule déjà utilisée, avant 1621, par A. de Xainctonge: "il n'y a jamais de bonne communion que l'on ne donne par un échange parfait: corps pour corps, cœur pour cœur, vie pour vie, *âme pour âme*" (ORSET, p. 496, cité par MOREY, t. II, p. 247-248).

¹⁰⁶ A la mort de sa sœur Nicole, Anne de Xainctonge s'adresse au crucifix en ces termes: "J'adore vos desseins sans les comprendre encore. Que votre saint nom soit béni" (MOURATH, t. II, p. 208). Sur son lit de mort saint Jean-Baptiste de La Salle dit de même: "J'adore en toute chose la conduite de Dieu à mon égard" (CL 8,174). On sait que sa jaculatoire favorite était: "Dieu soit béni" (CL 8,102). L'expression "*âme pour âme*", déjà signalée, entre dans cette catégorie, ainsi que de nombreuses allusions scripturaires ou patristiques parfois difficiles à déceler.

¹⁰⁷ Le respect de saint J.-B. de La Salle pour l'autorité pontificale et l'infaillibilité de l'Église porte à croire qu'il se conduisait plus volontiers d'après les idées assimilées au cours de ses dix années d'études théologiques que d'après les conseils contenus dans les ouvrages de dévotion. Les enseignements des Pères et Docteurs de l'Église étaient pour lui d'un autre poids que les assertions de ses contemporains. Nul doute qu'il ait mis en pratique ce qu'il demande de faire dans le Recueil: "Vous ressouvenez-vous souvent de quelques passages du Nouveau Testament ou de l'Imitation de Jésus-Christ ? Il faudrait toujours en avoir quelqu'un dans l'esprit" (CL 15,211 = R 16,6,8). C'est une indication qui peut aider à situer l'origine de ses emprunts littéraires.

dans le cas présent, des indications positives qui militent en faveur d'une action immédiate de Dieu. La logique des raisonnements d'Anne de Xainctonge et de Jean-Baptiste de La Salle,¹⁰⁸ divers aspects de leur piété,¹⁰⁹ l'énergie indomptable de leurs caractères... et peut-être aussi l'introduction de plusieurs points de règle dans les codes de perfection qu'ils ont laissés à leurs Instituts, peuvent s'expliquer – tout au moins dans une large mesure – par la considération de causes purement humaines : hérédité, fréquentations, lectures, études, influences sociologiques variées. Mais le fond de la question, l'allure d'ensemble, l'architecture si l'on veut, qui caractérise leurs deux spiritualités¹¹⁰ ne s'explique fondamentalement que par l'intervention de Dieu. C'est qu'il ne s'agit pas en l'occurrence d'une entreprise humaine, mais de "*l'œuvre de Dieu*".¹¹¹

¹⁰⁸ Les familles des deux fondateurs appartenant à la dynastie des gens de justice réputés pour leur logique implacable, il n'y a pas lieu de s'étonner outre-mesure que les deux enfants soient doués pour les études ni qu'ils soient capables, plus tard, de tenir tête à des évêques pour démontrer, soit que la clôture n'est pas indispensable à des religieuses, soit que le sacerdoce est inutile aux Frères ainsi que l'enseignement du latin aux enfants pauvres.

¹⁰⁹ Toute jeune, Anne s'enthousiasme pour la *Vie des saints*. Jean-Baptiste, lui, au cours d'une réunion de famille, supplie une personne de la compagnie de le distraire en lui lisant les *Fleurs de la vie des saints*. Pourquoi ? Grâce de Dieu, peut-être, mais certainement aussi éducation profondément chrétienne donnée par les parents. On sait qu'A. de Xainctonge s'est inspirée des règlements en usage dans les collèges des Jésuites pour organiser ses écoles et que saint J.-B. de La Salle a modifié la règle des récréations qu'il avait primitivement conçue, d'après les conseils du P. Baudin, son confesseur rouennais (1717-1719). Ce sont là des points particuliers, de simples pierres qui ne peuvent pas servir à caractériser l'œuvre réalisée. Pour être définie et comprise, celle-ci doit être envisagée dans son ensemble.

¹¹⁰ Une dernière distinction s'impose en effet si l'on veut éviter les interprétations abusives. La spiritualité vécue par les fondateurs contient sans doute la totalité de la doctrine qu'ils enseignèrent à leurs disciples, mais l'inverse n'est pas vrai. Les conseils spirituels légués par A. de Xainctonge et J.-B. de La Salle à leurs Sœurs et à leurs Frères n'atteignent pas au degré d'exigence ascétique ou mystique qui était le leur. Personnellement ils ont pu mener une vie mystique très élevée et recommander aux membres de leurs Instituts de ne pas quitter les voies communes. Ils ont pu vivre dans l'abandon parfait à Dieu C qui les éclairait parfois directement C et conseiller à leurs religieuses ou religieux de ne se conduire que par obéissance, sans se fier à leurs inspirations. Autre est la spiritualité personnelle d'un fondateur, autre est celle, beaucoup moins particularisée, qu'il consigne dans ses écrits à l'intention de sa congrégation.

¹¹¹ MR 201,1. Ce que Gamaliel disait à propos de la fondation de l'Église par les Apô-

Anne de Xainctonge et saint Jean-Baptiste de La Salle se sont d'ailleurs prononcés sur cette question: "*M'étant confessée à deux [religieux] de différents ordres, et les ayant voulu consulter sur quelque point de ma vocation, je les y ai trouvés entièrement contraires. Cela m'a fait ressouvenir de ce que le P. de Villars m'a dit souvent, qu'il y a des temps où Dieu veut tout faire par lui-même, sans le ministère des hommes. Je ne doute point qu'à mon égard ce temps soit venu, ayant raison de croire que si je prenais un directeur, ce me serait un grand obstacle aux desseins de Dieu, ou qu'enfin je serais forcée à ne rien faire de ce qu'il me dirait ou à manquer de fidélité à la grâce que Dieu m'a faite. C'est ce qui m'oblige à ne pas vous obéir en ce point [...]. M'abandonnant entre les mains de Jésus-Christ, je le prie de vouloir être lui-même mon guide [...]. Les exemples de sa vie sont les conseils qu'il me donne sans cesse; je tâche de les suivre, je n'en écoute point d'autres*" (Morey, t. I, p. 80). "*Dieu seul m'a fait connaître que je ne devais point me rendre invisible pour le glorifier et que je pouvais être à lui sans m'ensevelir derrière les grilles d'un cloître. Il m'a donné les mêmes vues pour toutes les filles de ma congrégation, et j'espère qu'il se servira pour sa gloire d'une liberté dont lui seul est l'auteur*" (Id., p. 248). "*Les merveilles que Dieu a bien voulu faire pour manifester ses ordres les rendent aussi clairs, pour moi, que les rayons du soleil un jour d'été*" (Id. p. 252). "*Si Dieu en me montrant le bien que pouvait procurer cet*

tres s'applique *mutatis mutandis* à la fondation des ordres religieux: "Si leur œuvre vient des hommes, elle se détruira d'elle-même, mais si vraiment elle vient de Dieu, vous n'arriverez pas à la détruire" (Ac 5,38. Voir Mt 15,13: "Tout plant que n'a pas planté mon Père céleste sera déraciné"). On connaît l'explication donnée par Blain à l'échec du P. Barré dans la fondation d'un Institut chargé de tenir les écoles pour les garçons: "Il n'en avait pas reçu la grâce", sa vocation particulière se limitant aux écoles de filles. L'explication paraîtra peut-être simpliste, elle se situe pourtant dans la ligne des maximes évangéliques. Quelques faits historiques semblent lui donner raison: l'association de prières organisée par Bourdoise pour obtenir de Dieu des maîtres chrétiens est reliée par tous les biographes à la naissance de saint J.-B. de La Salle; lorsque A. de Xainctonge arrive à Dole, le P. recteur du collège des Jésuites lui dit: "Votre arrivée est un don du ciel. [...] Il y a quelques jours, plusieurs demoiselles [...] auraient bien souhaité que des personnes dévotes entreprissent de faire une espèce de collège et s'y employassent à instruire celles de leur sexe. [...] Elles ajoutèrent: Pour obtenir que le ciel inspirât cette vocation à quelque personne idoine, nous sommes convenues d'aller toutes ensemble, pendant neuf jours, à Mont-Rolland, prier la sainte Vierge, mère du salut, d'obtenir de son Fils que l'on fût pour les femmes ce qu'il a inspiré à saint Ignace pour les hommes. Elles ont accompli leur vœu et vous arrivez juste le dernier jour de leur neuvaine. Ne m'est-il pas permis de voir dans cette remarquable coïncidence une intervention et une réponse du Ciel?" (cité par MOREY, t. I, p. 109).

Institut, m'eût aussi découvert les peines et les croix qui devaient l'accompagner, le courage m'eût manqué, et je n'aurais osé le toucher du bout des doigts, loin de m'en charger [...]. Si Dieu n'avait pas mis la main pour appuyer cet édifice d'une manière visible, il y a longtemps qu'il serait enseveli sous ses ruines" (CL 8,358). "Si même j'avais cru que le soin de pure charité que je prenais des maîtres d'écoles eût dû jamais me faire un devoir de demeurer avec eux, je l'aurais abandonné. Car comme naturellement je mettais au-dessous de mon valet ceux que j'étais obligé, surtout dans les commencements, d'employer aux écoles, la seule pensée qu'il aurait fallu vivre avec eux m'eût été insupportable [...]. Ce fut apparemment pour cette raison que Dieu qui conduit toutes choses avec sagesse et avec douceur et qui n'a point coutume de forcer l'inclination des hommes, voulant m'engager à prendre entièrement le soin des écoles, le fit d'une manière fort imperceptible et en beaucoup de temps. De sorte qu'un engagement me conduisit dans un autre, sans l'avoir prévu dans le commencement".¹¹² "Comme ce n'est pas le livre qu'on lit ni les raisons qu'on entend qui touchent la conscience, mais que c'est Dieu qui se sert de ces moyens, aussi faut-il toujours lui demander la grâce de recevoir les effets qu'il prétend nous communiquer (CL 15,209 = R 16,6,5).

Bien loin de vouloir faire triompher leur volonté propre dans l'organisation matérielle ou spirituelle de leurs Instituts, les deux fondateurs refusent d'anticiper sur la Providence. Pour agir, ils attendent des signes. Ils tiennent tellement à ceux-ci qu'ils éprouvent presque en permanence le désir de se démettre de leur supériorat. Quelques années avant sa mort, A. de Xainctonge est élue supérieure contre sa volonté. "Elle fond en larmes, nous dit G. Bernoville, elle dénonce la conjuration, l'affirme contraire à la Règle. Les Sœurs opposent à cet argument qu'elles ont voté en pleine liberté d'esprit, qu'elles se sont trouvées, à une voix près, unanimes, non conjurées [...]. Anne alerte les autorités ecclésiastiques; il lui est répondu que l'élection est valable [...]. Elle voit alors qu'elle doit atteindre au sommet de l'obéissance en acceptant de gouverner. C'en est fait. Anne est supérieure des Ursules". Persuadé qu'il est plus capable de démolir que d'édifier, saint J.-B. de La Salle a laissé ses Frères s'administrer eux-mêmes. Il s'est retiré près de Grenoble dans la calme solitude de Parménie. Mais son Institut ne l'entend pas

¹¹² Le début de la citation n'est pas sans intérêt; saint J.-B. de La Salle parle du soin des écoles : "Je n'y pensais nullement auparavant. Ce n'est pas qu'on ne m'en eût proposé le dessein. Plusieurs des amis de M. Roland avaient tâché de me l'inspirer; mais il n'avait pu entrer dans mon esprit et je n'avais jamais eû la pensée de l'exécuter. Si même j'avais cru que le soin de pure charité que je prenais des maîtres d'écoles eût dû jamais me faire un devoir de demeurer avec eux, je l'aurais abandonné" (CL 7,169).

ainsi. Il lui signifie la volonté de Dieu sous la forme d'une lettre ainsi rédigée : *“Il est d'une extrême conséquence que vous repreniez le soin et la conduite générale du saint œuvre de Dieu qui est aussi le vôtre, puisqu'il a plu au Seigneur de se servir de vous pour l'établir et le conduire depuis si longtemps. Tout le monde est convaincu que Dieu vous a donné et vous donne les grâces et les talents nécessaires pour bien gouverner cette nouvelle compagnie [...]. C'est pourquoi, Monsieur, nous vous prions très humblement et vous ordonnons, au nom et de la part du corps de la société auquel vous avez promis obéissance, de prendre incessamment soin du gouvernement général de notre société”* (CL 8,118). Aucun recul n'était possible. Le signe attendu s'était manifesté, il n'y avait plus qu'à obéir.

Après la mort du Frère L'Heureux, qu'il préparait au sacerdoce pour en faire son successeur, saint J.-B. de La Salle s'incline devant la volonté divine qui contrecarre ses propres desseins et déclare sur le champ que la mort précipitée du Frère L'Heureux est un avertissement du ciel qui fait connaître que l'Institut ne doit point avoir de prêtres.¹¹³ Aussi convaincu qu'A. de Xainctonge de l'origine divine de sa vocation de fondateur, le saint se met constamment à l'écoute de Dieu. Plus que dans les livres, qu'il ne néglige pas pour autant, c'est dans la méditation et la solitude qu'il discerne ce qu'il doit conseiller à ses disciples. Le vrai problème est là. C'est celui du tri que les deux fondateurs ont opéré parmi les idées ambiantes. Pourquoi ont-ils accepté ceci et refusé cela ? Éclairés, soutenus par la grâce de leur vocation particulière, ils marchent sans hésiter, affrontent tous les obstacles, composent des livres destinés à éclairer leurs disciples. A. de Xainctonge refuse énergiquement de fonder sa congrégation à Dijon.¹¹⁴ Elle refuse éga-

¹¹³ “Ces premiers mouvements de douleur furent suivis de sentiments de religion et de résignation à la sainte volonté de Dieu. Il adora ses conseils éternels et déclara sur le champ que la mort précipitée du Frère L'Heureux était un avertissement du Ciel, qui faisait connaître que l'Institut ne devait point avoir de prêtres. Depuis ce temps, il a toujours été persuadé que sa maison devait être fondée toute entière sur la simplicité et sur l'humilité et que le sacerdoce, s'il y entrait, en serait la ruine” (CL 7,308).

¹¹⁴ MOREY, t. I, p. 116. Entre un envoyé de M. de Xainctonge et la future fondatrice s'établit un dialogue : “Vous réussirez mieux à Dijon. Dans cette ville chacun sait que vous cherchez la gloire de Dieu. Les soins que vous donnerez aux jeunes filles vous relèveront aux yeux de tous. Tandis que dans cette misérable bourgade de Dole, vous ne passerez que pour une chétive maîtresse d'école”. “Je ne nie pas les avantages que je trouverais à Dijon, mais je ne dois consulter ni mes sentiments naturels ni la sagesse humaine pour le choix du lieu, puisqu'il a plu à Dieu de le désigner. Le divin Maître, étant l'auteur de ma venue à Dole, est donc responsable du succès ou de l'insuccès de l'œuvre. Je dois simplement me soumettre à sa volonté”.

lement la clôture, les vœux solennels, l'affiliation à une société préexistante. Saint J.-B. de La Salle rejette l'enseignement du latin, la limitation de ses activités à un seul diocèse, la rétribution scolaire... Ni leurs parents ou amis, ni les magistrats, ni les évêques ne peuvent les faire démorde de ces décisions : ils sont trop certains que c'est la volonté de Dieu.¹¹⁵ Par contre, il arrive que les lumières divines leur fassent défaut. Ils sont alors tourmentés, hésitants, désireux de fuir dans la solitude et de céder à qui voudra le commandement de leurs petites troupes.¹¹⁶

La discrimination qui s'établit dans leur esprit entre les voies ordinaires qu'ils prêchent à leurs disciples et la volonté de Dieu mystiquement pressentie chaque fois qu'il s'agit de leur mission particulière explique des phrases apparemment contradictoires comme celles-ci. À l'intention des Frères, J.-B. de La Salle écrit : *"Prenez bien garde de ne jamais vous servir de ces termes : je veux ou je ne veux pas"* (LA 33,3). *"Quand la chose paraîtrait être commandée mal à propos, ou qu'il viendrait dans l'esprit quelques pensées qui pourraient faire entrer dans ce sentiment, ne les point écouter"* (CL 15,51 = R 9,2,6). Mais il n'hésite pas à dire au Frère Directeur de Chartres, en raison semble-t-il d'une intuition personnelle : *"Il faut, ce me semble, prier Dieu et le faire prier par vos écoliers, en faisant continuer les litanies par les écoliers et en envoyant tous les dimanches et jours de fêtes, et jeudis, jours de congé, deux Frères communier à Notre-Dame, à la chapelle de la sainte Vierge, à l'intention que les desseins de Monseigneur ne s'exé-*

¹¹⁵ On connaît les luttes de saint J.-B. de La Salle avec M. de la Chétardie, curé de Saint-Sulpice, et avec Mgr Godet des Marais, évêque de Chartres. Les mémoires de Catherine de SAINT-MAURIS rappellent que, découragée, A. de Xainctonge priaît devant le tabernacle. Une voix sembla en sortir disant : "Si je veux me servir de toi pour étendre mon royaume, le refuseras-tu, si tu m'aimes?". Anne en fut toute consolée. "Je repris, dit-elle, la commission que Dieu m'avait donnée..." (p. 62). Voix réelle, voix imaginée ? peu importe, il y eut inspiration.

¹¹⁶ Blain écrit : "Il commença alors à douter si son entreprise venait de Dieu et si une œuvre, que tout le monde contredisait, n'était point l'ouvrage de son propre esprit. Le jeûne et l'oraison furent les nouveaux moyens qu'il employa, à son ordinaire, pour s'éclaircir des volontés de Dieu [...]. Mais alors ce saint exercice devint pour lui une terre sèche et aride [...]. Abandonné de Dieu et des hommes, il ne se croyait plus propre à rien, et regardant sa présence comme le principe de la persécution, il croyait la faire cesser par sa retraite. *Mon absence, disait-il, pourra calmer ceux qui m'en veulent*" (CL 8,96). MOREY, t. I. p. 192, cite A. de Xainctonge : "Reprenez. Seigneur, reprenez vos talents. Reprenez la mission que vous m'aviez donnée de former une compagnie de filles dévouées à l'instruction, puisque vous refusez de m'aider, alors que tous les hommes m'abandonnent ou se liguent contre moi".

cutent pas et que ce qui sera le plus grand bien s'exécute tant pour votre logement que pour la multiplication des écoles et des écoliers, et que personne de chez vous ne s'avance pour cela. Laissez faire Dieu pour l'exécution" (LA 37,2).

Gardons-nous donc des interprétations exclusivement rationalistes dans un domaine qui relève du surnaturel.¹¹⁷ Cherchons plutôt les leçons pratiques qui découlent des ressemblances notables que nous avons relevées entre les spiritualités de deux congrégations enseignantes.

Pour son propre compte – pensons à saint Benoît Labre par exemple – un saint peut avoir un style de vie inimitable, une spiritualité exceptionnelle; mais un fondateur d'ordre, parlant à ses disciples, n'a pas la même latitude. Son enseignement est moins destiné à faire choc sur ceux qui l'entourent qu'à transmettre à des générations entières un style de vie, des maximes de conduite, des pratiques régulières capables de défier les siècles et de convenir à des tempéraments variés. Les détails des prescriptions réglementaires pourront suivre l'évolution économique ou sociale, l'esprit demeurera intangible. Aussi, la doctrine spirituelle des grands ordres religieux n'est-elle pas tellement particularisée¹¹⁸ qu'elle ne puisse satisfaire beaucoup d'âmes et survivre aux modes spirituelles. Inversement, de par son objectif limité, une congrégation enseignante est un monde beaucoup plus restreint qu'une société religieuse dans laquelle il est possible de recevoir des obédiences variées: prédication, enseignement, service paroissial, soin des malades, direction de conscience... La voie est plus étroite. La vocation est plus nettement spécialisée. Il y faut des aptitudes pédagogiques, des vertus humaines et surnaturelles harmonisées avec l'emploi de l'école. Quoi d'étonnant à ce que ces aptitudes ou ces vertus donnent à tous les enseignants un air de parenté qui les différencie, par la même occasion, des autres religieux ! Cet air de famille, nous l'avons rencontré chez Anne de Xainctonge et saint Jean-Baptiste de La Salle.

¹¹⁷ Le cas de Paul Claudel (1868-1955) est intéressant à rappeler ici. Sa visite à Notre-Dame de Paris, au moment où se chantait le Magnificat des vêpres de Noël 1886 fut l'occasion de sa conversion, mais elle ne l'explique pas. Le poète a trop insisté sur le rôle joué par la grâce illuminatrice qui l'éclaira intérieurement pour qu'on puisse l'oublier.

¹¹⁸ Nier tout particularisme serait sans doute aller trop loin. Le P. Olphe-Galliard, rendant compte du livre de J. Gautier, *La Spiritualité catholique*, écrit judicieusement: "Plusieurs n'acceptent pas sans réserves l'expression "écoles de spiritualité" qui marque soit une unité trop stricte entre des tendances, de nuances assez différentes, soit, au contraire, une dissociation factice de la doctrine commune [...]. Le P. Régamey exalte l'universalisme dominicain [...]. Quant au franciscanisme, le P. Valentin-Breton l'identifie simplement avec le christianisme intégral. On ne peut, cependant, nier les constantes qui marquent d'un accent distinctif les formules de vie propres à chaque famille spirituelle" (RAM, janv.-mars 1955, p. 94).

Prise dans son ensemble, la spiritualité d'A. de Xaintonge se situe dans le mouvement post-tridentin de la contre-réforme. Elle participe à l'immense vague de zèle qui déferle sur le monde chrétien. Plus ascétique que mystique, elle n'est pas très éloignée de *l'agere contra* ignatien. La *Compagnie de Sainte-Ursule* est une milice qui combat pour la gloire de Dieu. Née dans la pénombre du Carmel de Dijon, elle ne renie pas les valeurs contemplatives mais elle les utilise pour un service apostolique. Elle s'insère, de cette manière, dans le courant des spiritualités d'action dont saint François de Sales s'était fait le héraut à la suite de saint Charles Borromée et de saint Robert Bellarmin. Sans être "*singulière*", comme on disait alors, son allure générale n'est pas banale pour autant.

Elle ne convient pas à tous les apostolats. Spiritualité d'action, elle est particulièrement adaptée à l'emploi de l'école. Si cette adaptation n'est pas unique à sa date, du moins est-elle nouvelle.¹¹⁹ L'emploi de l'école n'est pas un à-côté, il s'intègre dans le style de vie de la religieuse. Il motive toutes les orientations particulières des dévotions proposées et il s'interpose jusque dans le détail des prescriptions régulières. C'est sous ce jour que la spiritualité d'A. de Xaintonge est originale et mérite d'être confrontée avec les autres spiritualités d'enseignants.

Dans le cas de saint J.-B. de La Salle, il convient de ne pas apprécier *in globo* l'originalité d'un auteur dont la gamme des écrits s'étend du simple syllabaire à la Règle d'un Institut religieux, en passant par un manuel de pédagogie pratique et une méthode d'oraison longuement expliquée. La pédagogie n'est pas en cause ici. La spiritualité vécue personnellement par l'auteur ne l'est pas davantage : il était prêtre, il confessait, dirigeait des religieuses, prêchait des retraites sacerdotales; il était fondateur suscité de Dieu; toutes choses pour lesquelles ses disciples ne sont pas faits. C'est donc uniquement la doctrine spirituelle léguée à ceux-ci qui nous intéresse. Réduite à ses traits généraux, c'est-à-dire à ceux que nous avons rencontrés dans l'œuvre d'A. de Xaintonge, elle peut aider à définir les éléments de base sur lesquels s'appuient diverses spiritualités d'enseignants.

On obtient alors le schéma suivant : Dieu veut que tous les enfants soient sauvés; il ne peut pas le vouloir véritablement sans leur donner des maîtres (MR 193,1). C'est pourquoi la vocation enseignante est "*un grand don de Dieu*", un "*ministère apostolique*", une participation à l'œuvre du Christ avec lequel l'édu-

¹¹⁹ Avant de pouvoir affirmer que la spiritualité d'Anne de Xaintonge est *unique* en 1621, il faudrait faire un dénombrement parfait de toutes les tentatives entreprises vers cette époque pour doter les écoles de maîtresses foncièrement chrétiennes, puis, sur cette base, confronter les spiritualités. Un survol de la question ne saurait suffire.

cateur doit s'identifier pour sauver ses élèves. Tour à tour il remplira comme le Sauveur les fonctions de modèle, d'instructeur, de victime et d'intercesseur auprès de Dieu afin d'élever jusqu'à la sainteté les enfants que Dieu lui confie. Comme il n'y a pas de montée surnaturelle sans l'entremise de la très sainte Vierge, des anges gardiens et du Christ médiateur, A. de Xainctonge et saint J.-B. de La Salle recommandent une grande dévotion à leur égard. Mais la prière du maître s'adresse finalement à la sainte Trinité, objet suprême du culte catholique. Elle est incessante : avant la classe, pendant la classe, après la classe. Elle est communautaire et ecclésiale parce que, d'une part, tout le corps professoral y participe et que, d'autre part, elle vise à l'accroissement du Corps Mystique du Christ en lui gagnant chaque jour de nouvelles âmes. Par la messe et la communion,¹²⁰ la vie d'union à Dieu des maîtres et des élèves marque un nouveau progrès. La messe quotidienne est en effet la norme pour les uns et les autres. Quant à la communion, il est conseillé aux Sœurs et aux Frères de mettre tout en œuvre pour disposer les enfants à la bien recevoir, et fréquemment.

Cette vie d'union à Dieu est à la fois la cause et l'effet d'un entier détachement de soi-même : privation de tout amour-propre parce que Dieu seul peut sauver les âmes. Humilité, obéissance. Il faut y ajouter le détachement des plaisirs égoïstes rendu obligatoire à un titre nouveau, par le fait que les enfants ont besoin de modèles et de rédempteurs : mortification, pauvreté, chasteté.

S'ils suivent le sillon que leur tracent A. de Xainctonge et saint J.-B. de La Salle, les éducateurs estiment hautement l'humble fonction de maître d'école ; ils sont désintéressés et se contentent de peu ; ils ne travaillent que pour Dieu et s'appliquent à faire à la perfection leurs moindres actions ; ils aiment la retraite, veillent sur leurs sens, purifient souvent leurs intentions, s'efforcent de vivre en la présence de Dieu et n'oublient jamais qu'ils ont la charge d'aider leurs élèves à devenir de parfaits chrétiens. Ils savent que Dieu leur demandera "*âme pour âme*" (cf. MR 205,2) et qu'ils n'assureront jamais mieux leur salut qu'en procurant celui de leurs élèves (MR 207,1). Pour atteindre cet idéal ils font en sorte que les enfants "*pensent souvent à Jésus, leur bon et unique maître, qu'ils parlent souvent de Jésus, qu'ils n'aspirent qu'à Jésus et qu'ils ne respirent que pour Jésus*" (MF 102,2). Ils n'oublient pas cependant que "*tout don parfait descend du Père des*

¹²⁰ La règle des Frères, comme celle des Sœurs, prescrivait à l'origine deux communions par semaine : "Les communions communes et ordinaires se feront deux fois la semaine, le dimanche et le jeudi" (RC 4,5). "Elles ne doivent pas communier moins de deux fois la semaine" (MOREY, t. I, p. 381).

lumières” (Jc 1,17) et que leurs efforts demeureront impuissants si le Saint-Esprit ne confère à leurs paroles l’onction qui touche les cœurs et décide les volontés. Ils agissent donc en esprit de prière.¹²¹ Donnant à leurs élèves une éducation chrétienne, ils travaillent non seulement à les sauver mais ils se sanctifient par eux et pour eux.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

I. SOURCES. Les principales sources de l’histoire d’A. de Xainctonge sont conservées à la maison-mère des Ursulines de Dole (14, rue du Mont-Roland, Dole, Jura, France). Quelques originaux sont conservés à Bâle et à Fribourg, mais un fac-similé est généralement aux Archives des Sœurs à Dole. Écrits de la servante de Dieu ou règlements inspirés par elle : *Lettre à l’évêque de Bâle*, 4 mai 1619, fac-similé à Dole, original aux Archives de la ville de Bâle; *Lettre à une sœur ursuline*, 31 mars 1618, fac-similé à Dole, original aux Archives de Sainte-Ursule à Fribourg (Suisse); *Livre qui contient la copie des titres de la Compagnie de Sainte-Ursule, établie à Dole par notre vénérable Mère Anne de Xainctonge, à Dole, le 16 juin 1606*, copie faite par la sœur C. Renard en 1717; *Constitutions de Porrentruy*, conservées à Dole ainsi que *Institutions de la Compagnie de Sainte-Ursule et des onze mille vierges, avec les règles particulières*; *Règles de 1623, Annexe, Règlements pour les classes*; *Règles de 1623, Annexe, Explication du catéchisme*; *Règles de 1623, Annexe, Instruction des novices*; *Instructions que la vénérable mère Anne de Xainctonge a laissées écrites de sa main en la maison de Sainte-Ursule à Dole*, tirées par l’original, l’an 1745, Besançon, 1747. - Manuscrits biographiques: BINET (P. Étienne, SJ), *La vie parfaitement humble et courageuse d’Anne de Xainctonge, Institutrice des Ursulines du comté de Bourgogne, suivi d’un traité de l’excellence de la vie des filles de*

¹²¹ Le texte suivant n’aurait-il pas valeur universelle : “La foi doit servir de lumière et de guide à tous les chrétiens, pour les conduire et les diriger dans la voie de leur salut [...]. C’est pour ce sujet qu’il est d’une grande conséquence que les Frères [...] qui ont pour fin de leur Institut d’élever les enfants qui sont confiés à leurs soins dans l’esprit du christianisme, et de faire en sorte de le leur procurer, soient si pénétrés et si abondamment remplis de l’esprit de foi qu’ils regardent les sentiments et les maximes de foi comme la règle de leurs actions et de toute leur conduite” (CL 15.71 = R 11.1.1). Saint Thomas remarquait également la liaison naturelle qui unit foi et mission enseignante.

Sainte-Ursule. par le Révérend Père Binet, de la Compagnie de Jésus, in-4 de 274 p.; Catherine de SAINT-MAURIS, secrétaire d'A. de Xainctonge: *La vie de la religieuse et vénérable mère Anne de Xainctonge, fondatrice de la Compagnie des filles de Sainte-Ursule, non cloîtrées, au comté de Bourgogne*, in-4 de 374 p., copie du XVIII^e siècle; ORSET, SJ, *La vie de la vénérable et dévote mère Anne de Xainctonge, Institutrice de la Congrégation de Sainte-Ursule en la comté de Bourgogne*, in-folio de IX + 516 p., probablement autographe; Claude ROUGET (sœur), *Petit abrégé des vies des sœurs Anne de Xainctonge et Claudine de Boisset, aussi quelques remarques des vertus des sœurs qui sont décédées en cette maison de Dole; Recueil de plusieurs choses très particulières qui ont été omises dans la vie de notre vénérable mère de Xainctonge*, écrit anonyme qui complète la vie imprimée de 1691 due au P. Grosez. Tous ces manuscrits sont conservés aux archives des Sœurs de Dole; les archives des Sœurs de Fribourg possèdent encore deux autres manuscrits dont les copies sont à Dole: Claude-Ursule VIGOUREUX, *Anne de Xainctonge, sa vie et ses vertus*; Anne de Xainctonge, *Mémoire d'une contemporaine*, anonyme.

II. OUVRAGES. La première vie imprimée fut éditée en allemand en 1681. Elle était due au Père J. MOURATH, SJ. La seconde eut plusieurs éditions (1691, 1697), le nom de l'auteur restant caché sous les initiales P.I.E.G.I. Elle avait été rédigée par le Père GROSEZ, SJ, et s'intitulait: *Vie de la Mère Anne-Marie de Xainctonge, fondatrice de la Compagnie de Sainte-Ursule au comté de Bourgogne*. Le *Dictionnaire de Biographie* de MICHAUD indique l'année 1681 comme date de l'édition princeps. Ne confondrait-il pas avec la date de publication de la *grande vie* sortie de la plume du P. Mourath (1681)? Quoiqu'il en soit, le succès de l'œuvre du P. Grosez semble indéniable. En 1755, à Avignon, paraissait le travail du Père ARNOULX (Claude Bonaventure), *La vie de la vénérable Mère de Xainctonge*, in-8 de 371 p., dédié à Mgr de Tinsseau, évêque de Nevers. Citons encore BERNOVILLE (Gaëtan), *Anne de Xainctonge, Fondatrice de la Compagnie de Sainte-Ursule, 1567-1621*, Paris, Bernard Grasset, 1956, œuvre bien écrite qui met la vie de la fondatrice à la portée du grand public. L'ouvrage fondamental reste J. MOREY (abbé), *Anne de Xainctonge et les Ursulines au comté de Bourgogne. Etude historique d'après les archives et manuscrits originaux, 1567-1890* par l'abbé J. Morey, Paris, Bloud et Barral, 1901, 2 vol., in-8, 392 p. et 454 p.; dans cette étude qu'il désirait *assez exacte pour qu'elle fût définitive*, le chanoine Morey a largement produit les sources dont il disposait. Son livre reproduit même en totalité le *Règlement des écoles pour servir aux maîtresses chargées de l'éducation des petites filles* (t. II, p. 440-448); il signale également la *Manière d'instruire la jeunesse* (t. II, p. 67, n. 3, p. 231). Sur l'histoire de l'ordre, il y a intérêt à consulter: CRISTIANI (chanoine Louis), *La merveilleuse histoire des premières Ursulines françaises*, Lyon, Vitte, 1935. Cet ouvrage consacre un chapitre à *La congrégation de Dijon* (p. 320-339), fondée par la propre sœur d'Anne de Xainctonge, mais il ne traite pas de l'œuvre réalisée en Franche-Comté parce que cette région n'était pas française avant la paix de Nimègue (1678).

LA VILLE DE REIMS ET L'ÉDUCATION
DES GARÇONS ET DES FILLES DE MILIEUX MODESTES
AU TEMPS DE LOUIS XIV

Académie Nationale de Reims, séance du 13 septembre 1991

La ville de Reims n'est pas seulement la ville des sacres royaux. Une autre gloire lui vient du rôle qu'elle a joué historiquement dans l'évolution de l'instruction et de l'éducation des enfants du peuple. Pour bien comprendre la situation sociale et administrative au temps de Louis XIV, il importe de nous plonger dans la mentalité de cette époque. La séparation de l'Église et de l'État que nous connaissons depuis 1905 n'existe pas. Les *Mémoires du clergé* nous signalent, à propos des écoles, que les arrêts du roi, les décisions du Conseil d'État, la jurisprudence civile, reconnaissent "aux évêques, aux curés et autres personnes ecclésiastiques, le droit d'examiner, approuver et instituer les maîtres et maîtresses d'école".¹ Il est d'usage que les évêques laissent le contrôle scolaire qui leur appartient de droit aux soins d'un chanoine, chantre de la cathédrale ou écolâtre du diocèse. Celui-ci a préséance sur le chanoine théologal.² Les villes, personnes morales, peuvent doter les écoles ou rémunérer les maîtres et maîtresses, si tel est leur bon plaisir. Les fabriques paroissiales disposent de la même faculté. Les particu-

¹ *Mémoires du clergé*, t. XIV, *Abrégé*, Paris, 1771, col. 625.

² *Ibid.*, col. 623.

liers également. Les hôpitaux, fruits de la charité privée, municipale ou ecclésiastique, ont en charge, non seulement l'entretien des malades, invalides et nécessiteux, mais encore l'instruction des pauvres. Leur administration relève d'autorités civiles avec droit de regard épiscopal pour le temporel et d'entière décision pour le spirituel.³

Désireux d'éclaircir principalement le rôle des autorités civiles, nous serions tentés d'oublier celui des évêques : disons donc de suite qu'il fut considérable et gardons-le en mémoire. En fait, deux personnages tout-à-fait remarquables, le chanoine théologal Nicolas Roland (1642-1678) et saint Jean-Baptiste de La Salle (1651-1719), transcendent leur époque puisque leur œuvre demeure bien vivante aujourd'hui, non seulement à Reims et en France mais encore au-delà de nos frontières.

Parce que l'éducation des filles est alors systématiquement séparée de celle des garçons, l'examen successif des deux cas de figure qui en résulte s'impose.

I - NICOLAS ROLAND

Nicolas Roland est un personnage attachant, béatifié par Jean-Paul II le 16 octobre 1994. Pourquoi avoir attendu trois siècles, dira-t-on ? Sans parler de la Révolution de 1789, force est d'admettre que les Sœurs du Saint-Enfant-Jésus de Reims, moins universellement connues que les Frères des Écoles chrétiennes, ont laissé passer devant leur fondateur son disciple Jean-Baptiste de La Salle. Mais il n'est jamais trop tard pour réparer un trop long oubli...

La mère de Nicolas Roland, Nicole Beuvelet, était originaire de Marle, près de Laon. Le frère de celle-ci, Mathieu Beuvelet, avocat puis prêtre, participa au développement de la communauté sacerdotale parisienne de Saint-Nicolas du Chardonnet, dans la ligne d'application fidèle des décrets du concile de Trente exigeant la réforme du clergé. Le père de Nicolas Roland, Jean-Baptiste Roland, est veuf lorsqu'il épouse Nicole Beuvelet. Il a eu quatre enfants morts jeunes. Cette situation n'est pas rare avant les découvertes de Pasteur. Un cinquième enfant, une fille, Adrienne, baptisée le 1^{er} septembre 1640, est adoptée par la jeune épouse.⁴ Cinq autres enfants naîtront au nouveau foyer qui aura la tristesse de perdre très tôt

³ *Ibid.*, col. 836.

⁴ *Nicolai Roland [...] Positio super virtutibus*, Vatican, Congr. pour les causes des saints, 1986, p. 12 bis. Texte en français. Le titre sera abrégé en *Positio Roland*. (Note de l'éditeur : Y. Poutet fut le principal rédacteur de la *Positio Roland*).

les 1^{er}, 3^e et 4^e. Pour Nicolas, la triste réalité de jeunes frères morts avant de savoir parler fait évidemment partie de son expérience psychologique. Son père est marchand de draps puis responsable de fournitures aux armées sous le titre de Commissaire des Guerres.⁵ Un temps associé à Jean Maillefer dans le négoce — il s'agit de l'auteur du "*Journal*" d'un bourgeois de Reims — des liens familiaux se tissent.

Sachant lire dès l'âge de cinq ans, le jeune Nicolas Roland demande bientôt à ses parents, établis sur la paroisse Saint-Symphorien de Reims, la faveur d'échapper à la tutelle d'un précepteur. car il désire rencontrer de petits camarades en allant chaque jour aux "*petites écoles*" que le Conseil de Ville juge alors "*très bonnes*". Celles-ci ne sont pas les écoles de charité des paroisses, mais des classes peu chargées d'élèves dont les maîtres sont rémunérés par les familles. Le mélange des conditions sociales n'existe d'ailleurs ni dans les unes, ni dans les autres; pauvres instruits gratuitement d'un côté, autres enfants de l'autre. Nicolas reste donc en milieu cultivé en attendant le collège des Jésuites. C'est sa tante Françoise Beuvelet, épouse du Conseiller Gérard Roland, demi-frère de Jean-Baptiste Roland, qui lui a appris les rudiments "*en quatre mois de temps*", relate-t-elle dans un "*Mémoire pour servir à la vie*" de son neveu. La mémoire de Nicolas est si heureuse qu'il récite des vers lors de réunions familiales "*avec une hardiesse et une grâce*" qui le font admirer.⁶ L'écriture, il ne l'apprend qu'à l'école, quand ses doigts sont devenus assez forts et assez habiles pour tremper la plume d'oie dans l'encrier et la manier sans faire de taches ni prendre de néfastes positions presque impossibles à corriger par la suite. La calligraphie et l'écriture rapide sont en effet, à l'époque, des arts fort appréciés. Nous manquons malheureusement de renseignements précis sur ces petites écoles rémoises dont les maîtres, généralement organisés en confréries, restaient sous la tutelle du Chantre de la cathédrale, tandis que l'Écolâtre, un peu moins rémunéré, veillait sur les écoles extérieures à la métropole. L'enseignement du catéchisme et la prière faisaient en effet partie intégrante de toute éducation scolaire. Si le choix des programmes et méthodes résultait de la libre concurrence des maîtres et maîtresses dans le domaine profane, si l'État, les Villes et les Bureaux des pauvres, liés aux Hospices et Hôpitaux, jouaient un rôle financier dans certains cas, c'était l'Église catholique qui assurait la responsabilité fondamentale de l'éducation proprement dite. On ne saurait, sans abus de langage, la confondre avec la simple instruction qui ne vise pas, quant à elle, à communiquer des habitudes de vie et de mœurs.

⁵ Alexandre HANNESSE, *Vie de Nicolas Roland*, Reims, 1888, p. 2.

⁶ *Positio Roland*, p. 413.

À 10 ans, Nicolas Roland entre au collège des Jésuites jouxtant l'église Saint-Maurice, laquelle est presque adossée à la rue du Barbâtre où va se développer l'œuvre des Orphelins de Madame Georges Varlet, née Marie Brisset. Le 7 juin 1654, âgé de 12 ans, le jeune écolier fait preuve d'une exceptionnelle maîtrise de lui-même à l'occasion du jeu scénique destiné à rehausser les cérémonies du sacre de Louis XIV, âgé lui-même de 16 ans seulement. L'assistance se prenant tout-à-coup à rire bruyamment, Nicolas interrompt son discours pour la laisser s'épancher, puis, le bruit passé, il reprend le fil de son éloge du "*Lys, sacré roi des fleurs, ou sacre de Louis XIV, avec les avantages que doit en attendre la France*".⁷ À la fin de sa rhétorique, il quitte le collège où il était pensionnaire. Son père l'oriente vers le commerce et, à cette fin, l'envoie visiter des villes réputées pour leur négoce et leurs textiles.

Beau garçon, bien fait de sa personne, ami des bals et des distractions bien qu'il ait reçu, très jeune, la tonsure cléricale, Nicolas Roland ne manque pas de tentations. Un jour, probablement à Rouen, sur un bateau en partance, il est confronté à un marin pervers qui veut l'entraîner au mal. Il s'enfuit, cherche refuge dans la retraite spirituelle auprès de religieux capables de le conseiller. C'est Paris, d'abord, puis Reims. De joyeux vivant, bon animateur de bals familiaux, le voilà revenu à une idée de sa prime jeunesse : se consacrer entièrement au service de Dieu. Il s'y prépare dans divers séminaires parisiens. Il achève des études de philosophie puis se lance dans la théologie avec une telle ardeur, et grâce à une si rare acuité d'esprit, qu'il coiffe le bonnet de docteur en théologie dans on ne sait malheureusement pas quelle université du royaume. Mais c'est ce doctorat qui lui permet d'obtenir le canonicat de théologal, en la cathédrale de Reims. Être théologal, c'est être assujéti à prédication en la chaire épiscopale, c'est aussi avoir responsabilité de conférences ecclésiastiques destinées à la formation permanente des clercs du diocèse. Ce n'est pas un vulgaire bénéfice ecclésiastique tolérant l'oisiveté. Nicolas Roland succède au chanoine Le Vaillant, le 3 mars 1665. Simple diacre, il a déjà fait l'expérience des missions intérieures en compagnie du fondateur des missions étrangères et des futurs évêques des missions d'Orient.⁸ Zélé jusqu'à l'héroïsme, il

⁷ *Ibid.*, p. 425. HANNESSE, p. 21, citant BACKER, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, et L. PARIS, *Le Théâtre à Reims*, p. 100. Le livret du spectacle a été imprimé à Reims, en 1654, chez la veuve François Bernard, imprimeur du roi, rue Saint-Étienne, sous le titre : *Le Lys sacré Roy des fleurs ou le sacre de Louis XIV avec les avantages qu'en doit attendre la France et toute l'Europe*.

⁸ C'est par un contact des "*Bons Amis*", animateurs d'une congrégation mariale des

se prépare avec ferveur à l'ordination sacerdotale dont les destructions d'archives ne nous ont pas permis de retrouver l'enregistrement authentique, mais qu'il faut situer lors de ses 25 ans, vers 1667-1668, en raison de l'âge requis par l'Église.

Désireux d'accueillir chez lui de jeunes prêtres pour les préparer au sacerdoce, il a quitté la maison familiale et demeure rue du Barbâtre à proximité de l'orphelinat Varlet.⁹ Celui-ci est marqué à l'enseigne du Petit-Saint-Martin gravée sur une pierre pieusement conservée par les Sœurs de l'Enfant-Jésus. Avidé de perfection et soucieux de profiter de l'expérience des prêtres les plus zélés et les plus inventifs en matière d'apostolat, animé par une intense vie intérieure, notre jeune prêtre retourne à Paris où il recueille les avis des saints disciples de Bourdoise, de Jean-Jacques Olier, de Vincent de Paul. Il retourne à Rouen où, plus que sa parente Madame Maillefer, l'attire l'héroïque réputation du curé de Saint-Amand, Antoine de La Haye. C'est là qu'il fait connaissance avec les disciples du Père Barré, religieux de l'ordre des Minimes fondé par saint François de Paule. Il s'agit de femmes et d'hommes, pour le moment sans vœux de religion, qui se consacrent entièrement à l'éducation des pauvres filles et des pauvres garçons, dans des écoles établies aux quatre quartiers de la ville, sous la tutelle des administrateurs de l'Hôpital général, naguère affiliés à la Compagnie du Saint-Sacrement. Je dis "naguère" car un décret royal l'a officiellement supprimée en 1666. Le zèle et la piété de ses membres n'ont pas disparu pour autant. L'œuvre des écoles populaires initiée à Rouen par Adrien Nyel, dès 1657 pour les garçons, puis structurée progressivement en forme de communautés séparées pour filles et garçons sous l'égide du Père Barré, prend la forme que nous qualifierions aujourd'hui d'instituts séculiers. Nicolas Roland n'a connaissance, à Rouen, que des règlements provisoires qui aboutiront, en 1677 seulement, au plus ancien manuscrit que nous connaissons sous le titre imprimé de 1685 : "*Statuts et règlements des écoles chrétiennes et charitables du Saint-Enfant-Jésus [...] pour être observés par les maîtres et les maîtresses [...] sous la conduite du R. P. Barré, minime*".¹⁰

jesuites de Paris dirigée par le Père Bagot que Roland connaît Vincent de Meur, François Pallu, Pierre Lambert de la Motte (de Rouen) et Ignace Cotolendi. Cf. *Positio Roland*, p. 31-33.

⁹ *Positio Roland*, p 74, corrigeant la date indiquée en CL 38, p. 59, car l'événement ne peut pas être antérieur à 1667.

¹⁰ Le ms de 1677, conservé aux Archives des Sœurs de la Providence de Rouen, est autographe dans sa quasi totalité, mais il a perdu son titre initial. Cf. *Positio Barré*, p. 69.

2 - LA VILLE DE REIMS ET L'INSTRUCTION DES FILLES DU MONDE POPULAIRE

Pour comprendre l'action conjointe des autorités de la ville de Reims et du chanoine Roland, il importe d'abandonner un peu celui-ci, pour donner un coup de projecteur sur la situation générale. Dans les milieux populaires, le salaire ou les gains des maris ne suffisent pas à faire bouillir la marmite familiale. Les femmes sont obligées de gagner leur vie et de participer aux frais qu'entraînent les enfants. Plus que le "*droit au travail*", c'est leur besoin de repos qu'elles voudraient bien satisfaire... si cela leur était possible. Dès qu'une fille a 8 ou 10 ans, elle travaille vraiment à la maison pour suppléer à l'absence de sa mère auprès de ses frères et sœurs plus jeunes. Les aînées louent déjà leurs bras et leur savoir-faire auprès des familles plus riches que la leur. Dans ce contexte, les mariages sont souvent retardés, faute d'argent, et les abandons d'enfants ne sont pas rares. Les exigences alimentaires l'emportent sur l'utilité de la lecture et de l'écriture sinon sur celle du calcul des prix. On est en civilisation orale, ou peu s'en faut.

Les Ursulines, religieuses enseignantes, n'ont pas d'établissement à Reims. La Visitation de saint François de Sales a vu sa tentative d'implantation (1635) repoussée par les autorités municipales. La conviction de celles-ci est que monastères, abbayes ou couvents sucent l'argent public pour le profit de religieuses dont l'utilité ne leur paraît pas évidente pour remédier à la misère du peuple. Dès lors qu'il s'agit de clôture et de vœux de religion, la suspicion des nobles et des bourgeois en charge du bien général surgit à l'encontre de tout projet de fondation.

Les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame de Saint-Pierre Fourier, établies rue du Barbâtre, sont une soixantaine lorsque Nicolas Roland débute son œuvre, mais elles ont dû vaincre bien des résistances pour prendre pied dans la ville. Une "*injonction royale*", suivie d'une confirmation, a été nécessaire¹¹ en 1635. Leurs prétentions se limitaient, au début, à "*instruire plusieurs jeunes filles*". L'importance accordée aux classes ouvertes aux externes, séparées des internes, ne visait guère qu'à calmer les esprits les plus hostiles. Les jeunes enfants n'étaient pas concernés.¹² Vers 1670, malgré la gratuité de l'externat, les filles de familles pauvres ne trouvent pas dans cette institution des programmes et des relations de camaraderie adaptées à leur situation considérée comme humiliante. La clôture

¹¹ P. L. PÉCHENARD. *Histoire de la Congrégation Notre-Dame, de Reims*, Reims, 1880, t. 1, p. 38-51.

¹² *Ibid.*, p. 49.

monastique ne facilite pas l'apostolat populaire. Religieuses avant tout, les Sœurs participent aux exigences d'un ordre contemplatif. La catéchèse, pour parler comme aujourd'hui, et l'enseignement profane s'inscrivent dans leur emploi du temps comme un service de leur prochain, venant compléter ou manifester leur désir de "missionner" pour Dieu. Quant aux Filles de la charité de saint Vincent de Paul et de sainte Louise de Marillac, ouvertes sur le monde, à l'écoute de toutes les misères hospitalières, spécialistes de l'enfance abandonnée et soucieuses de l'instruction des pauvres, elles n'ont pas d'établissement à Reims.

La *Positio* préparatoire à la béatification de Nicolas Roland exprime bien la situation : "*Les fondements et l'utilité de la congrégation [que Roland envisageait, par rapport aux Ursulines, aux Visitandines, à la Congrégation Notre-Dame de Saint Pierre Fourier, etc] sont clairement formulés [...] : les besoins réels du peuple indigent ne sont pas satisfaits par ces anciennes institutions; la gratuité de leur enseignement n'est pas en cause, mais les pauvres en demeurent éloignés pour diverses raisons [...], des enfants n'étaient pas encore scolarisés pour la raison toute simple qu'entre milieux sociaux différents on se mélange difficilement.*¹³ *C'est dire l'originalité de l'œuvre du Serviteur de Dieu qui s'enracine pourtant en des sources chrétiennes de solide tradition*".¹⁴

Très volontiers, le chanoine Roland entretient une correspondance de direction spirituelle avec telle ou telle religieuse de la Congrégation Notre-Dame. À l'une d'elles, il enseigne "*la manière de passer la journée saintement*". Principale maxime : "*Servir Dieu avec ferveur*", entendre la sainte messe "*avec esprit de victime*", être fidèle à l'oraison, jalonner toutes ses actions d'"*oraisons jaculatoires*", enfin travailler à sauver des âmes.¹⁵ À une autre, du même Institut, ce sont des paroles de consolation qu'il adresse, en 1674, parce qu'elle redoute fort d'être réprouvée. Très éloigné des tendances jansénistes du temps, il n'hésite pas à lui recommander de "*communier trois fois*", plus le dimanche, chaque semaine. À une troisième, le 8 juillet 1676, il déconseille le vœu supplémentaire du "*pur amour*" de Dieu, celui-ci lui semblant sans doute susceptible d'engendrer des mouvements de vanité. Parmi les lectures conseillées, on notera *L'Imitation de Jésus-Christ, Le chrétien intérieur* et *l'Introduction à la vie chrétienne* de Jean-Jacques Olier.¹⁶ En fait, aucune des lettres parvenues jusqu'à nous ne fournit de conseils d'ordre scolaire

¹³ Yves POUTET, *Le XVII^e siècle et les origines lasalliennes*, Rennes, 1970 (dépôt aux Archives F.E.C., 134 Cours Gambetta, 33400 Talence. France) t. I, p. 574-575.

¹⁴ *Positio Roland*, p. 136.

¹⁵ *Ibid.*, p. 259, Lettre 17.

¹⁶ *Ibid.*, p. 271-272, Lettres 31 et 32.

ou pédagogique. Cela correspond à ce qui constituait l'essentiel de l'emploi du temps de religieuses cloîtrées, bien qu'enseignantes. Cette influence des Sœurs de Notre-Dame s'exerçait parallèlement sur saint Jean-Baptiste de La Salle, puisque Jeanne de La Salle (1626-1671), devenu Mère Séraphique de Saint-Augustin, était une nièce de sa grand-mère maternelle, de même que Marie de La Salle (1627-1670), professe en 1643 sous le nom de Mère Marie de Saint-Étienne.¹⁷ Elle était fondamentalement d'ordre spirituel et apostolique.

Une assez bonne idée de la mentalité bourgeoise dominante dans la ville de Reims vers les années 1658-1668 nous est fournie par le mémorialiste Oudard Coquault. Pour lui, les prêtres habitués des paroisses, pas plus que les curés, ne peuvent servir d'aumôniers, au sens actuel du terme, aux religieuses : ils sont surmenés par messe, chant de l'office divin, cérémonies mortuaires, "et puis" ils doivent "être à leurs écoliers", c'est-à-dire aux petites écoles paroissiales.¹⁸ Celles-ci sont conçues, surtout depuis le concile de Trente, comme des "séminaires du christianisme". Catéchisme et formation chrétienne en sont la finalité non seulement fondamentale mais prioritaire. Coquault conclut que les religieuses doivent payer des religieux pour leur assurer messes, confessions, direction spirituelle et que, finalement, tout cela revient cher à la Ville de Reims et aux familles. L'opinion publique considère que Reims possède des "couvents de filles en si grand nombre que cela ruine la république".¹⁹ Celui de la Congrégation Notre-Dame, admis par l'Assemblée des habitants en date du 9 juin 1637, ne devait pas compter plus de 50 sœurs, novices et sœurs converses comprises. La dot des filles de chœur s'élevait à 3.000 livres, ce qui équivalait au salaire annuel de plus de 20 maîtresses d'écoles populaires et pouvait bien évidemment être jugé plutôt ruineux et fort ségrégatif pour les familles. L'école gratuite qu'elles étaient astreintes à tenir ne devait pas être agrandie, ce qui ne fut pas respecté.²⁰ Bien sûr, si la bourgeoisie en charge des affaires publiques y trouvait à redire, le menu peuple en était cependant bénéficiaire.

L'*Histoire de Reims* de Georges Boussinesq et Gustave Laurent n'est guère prolixe au sujet des écoles spécialement destinées aux petites filles pauvres. La première mention correspond à l'année 1634. C'est le début de l'organisation de l'Hôpital de Sainte-Marthe due à Barbe Martin, veuve de Nicolas Colbert, sei-

¹⁷ CL 26,40.

¹⁸ Oudard COQUAULT, *Mémoires*, édité par Charles Lorient, Reims, 1875, t. II, p. 382.

¹⁹ *Ibid.*, p. 275.

²⁰ *Ibid.*, p. 378-379.

gneur de Magneux. Des lettres patentes²¹ signifiant approbation de la ville et du roi lui sont délivrées en mars 1635. Là, grandes et petites filles orphelines ou abandonnées, apprennent ce dont elles avaient besoin pour se débrouiller ensuite dans la vie. Communément, les hospitalières chargées de leur éducation étaient connues sous le nom de “Magneuses”. Leurs statuts,²² approuvés le 28 juin 1636, seront rénovés en 1651 puis 1722. De son côté, l’Hôtel-Dieu, de fort ancienne origine, est en charge des malades et invalides, adultes et enfants, garçons et filles.²³ Les femmes pauvres peuvent y accoucher et des bébés victimes de maladies ou de malnutrition doivent y être secourus. L’instruction des jeunes enfants fait nécessairement partie des occupations élémentaires qui s’imposent au cours des journées.

Soucieux des finances de la ville et des familles, Coquault n’est pas tendre pour ces institutions dévoreuses de fonds. En 1664, il en présente un bien sombre tableau ; “*La gueusaille murmure toujours nonobstant notre Hôpital général [...]. Après cinq hôpitaux établis par nous [en plus de l’Hôtel-Dieu plus ancien] nous avons autant de ces canailles mendiants qu’auparavant [...]. Les cinq hôpitaux [ou hospices, dirions-nous aujourd’hui] sont : les Filles de Magneux [...], la Charité de filles et garçons, qui sont deux, des Filles de saint-Marcoul, cet Hôpital général et encore un Hôpital d’orphelins qu’une nommée Brisset, femme de Georges Varlet, établit de son autorité; [elle] prend des enfants de ces canailles mendiants qui mangent tout pour les soulager et les mettre à la charge du public. Je crois que les intentions sont bonnes, mais ces sortes de gens sont entretenus et acoquinés par des aumônes*”.²⁴

Jean Maillefer (1611-1684), associé quelque temps au père de Nicolas Roland dans un commerce de drap, est encore plus dur dans ses *Mémoires* lorsqu’il vilipende les mendiants. Il les traite de “*lie du peuple, excrément des villes, peste des républiques, matières à ornements de gibets*”. Son texte est toutefois plus tardif et quelques réalisations commencent à se développer. Une lueur d’espoir lui paraît dès lors possible grâce à l’instruction, “*remède à cette peste*” qui ne produira de fruit que lorsque les enfants auxquels “*leur père manque*” seront instruits et suivis par des personnes dévouées²⁵. De toute évidence, Hôpital général et Hôtel-Dieu

²¹ G. BOUSSINESQ et G. LAURENT, *Histoire de Reims*, 1933, t. II, p. 140.

²² *Ibid.*, t. II, p. 143.

²³ *Ibid.*, t. I, p. 180.

²⁴ COQUAULT, t. II, p. 475.

²⁵ Jean MAILLEFER, *Mémoires*, édité par Henri Jadart, Reims, 1890, p. 120.

s'occupent des enfants au cours des journées de convalescence et veillent à leur instruction chrétienne. L'étude de la question mériterait d'être approfondie. À l'époque de Louis XIV, le Chapitre de la cathédrale, autrement dit les chanoines, garde l'administration de l'Hôpital général jusqu'à l'édit de 1695, soit 17 ans après le décès de Nicolas Roland et 7 ans après le départ de Reims pour Paris de saint Jean-Baptiste de La Salle.²⁶ Depuis juillet 1633, l'Hôpital général de la Charité bénéficie de lettres patentes "*pour l'instruction des enfants de l'un et de l'autre sexe*" en même temps que pour l'accueil des sans logis.²⁷ L'influence de la Compagnie du Saint-Sacrement, puis celle de ses membres après sa dissolution légale, ne saurait être négligée lorsqu'on examine le développement de ce service des nécessiteux. C'est sous son impulsion qu'une certaine coordination s'établit dans les grandes villes de France. À Reims, le 30 août 1661, l'union des divers hôpitaux est décidée par la municipalité. Mais la réalisation traîne. Elle ne se met en place qu'après la délibération du Conseil de Ville²⁸ réuni le 12 octobre 1667.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'action de Nicolas Roland, et, plus tard, celle de saint Jean-Baptiste de La Salle. Les objections soulevées contre l'orphelinat Varlet rendent compte des énormes difficultés rencontrées par le chanoine Roland pour emporter l'adhésion du Conseil. On perçoit clairement l'obstacle majeur. Deux mentalités s'affrontent. L'une, celle des gens bien pensants, bien éduqués, nantis, intelligents et travailleurs, ne comprend pas qu'il puisse exister, sans culpabilité personnelle, des ignorants, des chercheurs de travail fatigués avant de mettre la main à la pâte, des sans-famille devant lesquels toutes les portes se ferment ou, pire, des descendants de mauvaises familles. L'autre, celle des Varlet, des Nicolas Roland, des Jean-Baptiste de La Salle capables d'estimer ces sans abris, sans travail, sans savoir, sans relations et de mettre à leur service leurs ressources affectives autant que leurs compétences. Autrement dit, ils substituent à une charité d'aumône une charité d'amour qui est la seule qui soit chrétienne.

3 - L'ACTION CONJOINTE DE LA VILLE ET DE NICOLAS ROLAND

Tout a commencé avec la Maison des Orphelins, sorte d'hospice pour jeunes enfants abandonnés, logés au Petit-Saint-Martin, rue du Barbâtre. Déjà la Ville

²⁶ *Mémoires du clergé*, t. XIV, col 836.

²⁷ B. M. Reims, ms 1663, p. 437-438, cité en CL 38,64.

²⁸ A. M. Reims, Hôtel-Dieu, E 4, f° 73, cité en CL 38,65.

entre en action. Le 18 mars 1664, l'immeuble du Petit-Saint-Martin est acheté par le Procureur syndic de Reims, Nicolas Lefèvre, auquel Madame Varlet remet 3.200 livres dont 2.000 sont employées, au nom des *Dames de la Miséricorde* qu'elle représente avec Madame Boucher, pour leur permettre d'y transférer leur orphelinat, moyennant quoi la Ville autorise Madame Varlet à y poursuivre son œuvre.²⁹ La maison comporte "cuisine, chambre basse, porte cochère sur le devant, chambres au-dessus, cour, comble au derrière, caves, jardin derrière la dite maison".³⁰ Vivant d'aumônes et de quêtes aux portes des églises, malgré des interdictions générales mal respectées, l'établissement reste objet de malveillances. Les contemporains cherchent à l'éliminer. Ils accusent Madame Varlet et ses *Dames de la Providence*, non pourvues d'autorisations officielles, de laisser les jeunes enfants "tout nus et comme des squelettes faute de nourriture". Ils les jugent "si infects [qu'on ne peut les] voir sans horreur dans l'infection et la fange où ils sont".³¹ Plus qu'une accusation des femmes dévouées qui les font échapper à la rue, au froid et à la mort, c'est un constat de l'égoïsme des nantis qui auraient pu les aider au lieu de se borner à critiquer leurs maigres résultats.

Au carême de 1670, le chanoine Nicolas Roland, invité à Rouen par le curé de Saint-Amand, s'y rend pour prêcher. Il en profite pour demander au Père Barré de lui envoyer à Reims deux de ses Sœurs maîtresses d'école, car il envisage de former une communauté semblable afin d'étendre l'action auprès des pauvres enfants commencée par Madame Varlet. Ceux-ci, grandissants, ont besoin d'écoles. Les filles devraient être les premières à en bénéficier ainsi qu'il l'a lu dans les *Remontrances* publiées par Charles Démia à l'adresse de "Messieurs les Prévôts des marchands, Échevins et principaux habitants de la ville de Lyon, touchant la nécessité et l'utilité des écoles chrétiennes pour l'instruction des enfants pauvres". Ce texte, plus largement diffusé lors de sa seconde impression (1668), était connu des disciples de Bourdoise et de Mathieu Beuvelet à tel point que Féret, curé de saint-Nicolas du Chardonnet à Paris fera savoir à son auteur que "M. Roland, chanoine et théologal de Reims, a pris la résolution d'établir dans cette ville des écoles pour les pauvres". Contrairement au sulpicien Eugène-Marie Faillon, qui cite cette lettre dans sa *Vie de Mr Démia* publiée à Lyon en 1829, ce n'est pas à Reims mais à Paris, et en lien étroit avec Féret, que la résolution a pris nais-

²⁹ CL 38.66-67, d'après A. M. Reims, Registre 79, p. 287, 315 et B. M. Reims, ms. 1705, p. 20, 24.

³⁰ CL 38,71, n. 3.

³¹ *Positio Roland*, p. 436.

sance³². Dès le printemps 1670, au cours du carême, des engagements sont conclus avec le Père Barré et les responsables administratifs de sa communauté du Saint-Enfant-Jésus devenue depuis congrégation de la Providence de Rouen. Quelques mois plus tard, le 27 décembre, dans l'octave de Noël, Françoise Duval et Anne Le Cœur, qui s'y sont formées pendant plusieurs années, arrivent à Reims, au Petit-Saint-Martin.

La Ville, ainsi que les responsables de l'Hôpital général et de l'Hôtel Dieu, sont relativement au courant de ce qui se prépare. Suivons la chronologie. Au début d'octobre 1670, Jean Rogier, notaire usuel de Nicolas Roland, rencontre Nicolas Dallier, Lieutenant des habitants, autrement dit maire de la ville de Reims. Il lui expose que le chanoine théologal serait heureux de prendre en charge la Maison des orphelins. Dallier répond qu'il réfléchira et prendra conseil. Sans attendre, l'intrépide Roland accepte des aumônes qu'il juge attirées par son zèle pour la beauté du culte divin et il les emploie à l'achat de chasubles décentes, en remplacement de celles qu'utilise le prêtre habitué de la chapelle des orphelins. Madame Varlet lui objecte la misère de la maison. Il répond : "*Dieu, par la Providence, suscitera d'autres charités pour son soutien*". Soucieux d'améliorer l'encadrement, il introduit, sans autorisation particulière de la Ville, une femme de service supplémentaire. Le 15 octobre, Dallier consulte René Bourgeois, son avocat-conseil, ainsi que les administrateurs de l'Hôpital général et de l'Hôtel-Dieu. Faits et gestes de Nicolas Roland leur semblent intempestifs. René Bourgeois écrit dans ses *Mémoires* : "*Le Lieutenant craint que dans ces conditions la Ville et le sieur Roland ne puissent rester en bonne intelligence*". Il admire la charité dévorante du théologal mais son indépendance et son impatience dans l'action l'inquiètent. Sous peu, pense-t-il, notre homme sera seul maître à bord, ou bien il abandonnera l'œuvre. Dans le premier cas, il y introduira "*toutes sortes de personnes*" et dans l'autre, il la laissera "*entièrement à la Providence*".³³

Le 27 octobre, à la sortie des vêpres, Dallier s'est entretenu avec les administrateurs de l'Hôpital et de l'Hôtel-Dieu, ainsi qu'avec René Bourgeois. La femme de service que Roland avait introduite dans la Maison des orphelins a été congédiée, ce qui est signe de soumission aux désirs des autorités de la Ville. Par ailleurs, l'orphelinat Varlet décharge les hôpitaux et il n'est donc pas mauvais que le théo-

³² *Ibid.*, p. 373. Un exemplaire de ces *Remontrances* existe à la Bibliothèque Mazarine, Paris. Texte reproduit en CL 56,103-113. Allusion à Roland p. 113.

³³ B.M. Reims, ms. 1704, t. III des Mémoires de René Bourgeois, ms. autographe, p. 98-99.

logal continue de s'en occuper, mais à condition qu'il ne veuille pas tout diriger. L'autorité doit rester "à la Ville tant pour les charités" que pour l'admission des "orphelins et des domestiques".³⁴ Dallier informe l'intéressé qui s'engage alors à "ne rien faire sans sa participation". René Bourgeois est persuadé qu'il en résultera un grand bien si le théologal "peut modérer son zèle", mais est-ce possible ?

Quelques temps après le 21 novembre, le Licutenant des habitants fait part à René Bourgeois, rencontré devant la cathédrale, d'un nouveau projet de Nicolas Roland. La Maison du Petit-Saint-Martin lui paraît trop exigüe. Il veut en acheter une autre. C'est nécessaire pour secourir un plus grand nombre de jeunes orphelins. Une chapelle serait construite en premier lieu. La Providence pourvoirait au nécessaire. Des bâtiments appropriés seraient ensuite construits. Le chanoine y consacrerait tout son dévouement. Du coup, Dallier est effrayé. Il se sent obligé de mettre un frein à tant d'ardeur. Désireux de ne pas éteindre une flamme trop vive, il se borne cependant à temporiser. Consulté, René Bourgeois loue le projet mais conseille à la Ville de se tenir à l'écart : elle ne participera pas à l'achat. De plus, si l'œuvre capote, la maison reviendra avec toutes ses dépendances à l'Hôtel-Dieu. Sans le dire, il pense que l'achat ne pouvant se faire que par des dons en faveur des pauvres, il est de la simple justice que le résultat de ces largesses retourne aux pauvres, par le biais de l'Hôtel-Dieu, si les orphelins redeviennent une charge pour celui-ci. Jean Rogier et Nicolas Dallier opinent dans le même sens.³⁵

Fort de l'accord de principe donné par la Ville de Reims, Nicolas Roland achète la maison dite *de Landèves*, sise rue du Barbâtre, qui dépend de l'abbaye de Landèves, au canton de Vouziers, dans les Ardennes, sur le terroir de Ballay, à quelque 60 km de Reims. Les religieux ne l'utilisent guère. C'est un pied-à-terre et une source de revenus car Nicolas Mobillon, maître jardinier, jouit d'un bail qui lui permet d'exploiter des arbres fruitiers disposés en espaliers, des pêchers formant verger, des arbres divers plantés à 10 pieds (soit 3 mètres) de la muraille et une culture maraîchère d'artichauts.³⁶ L'année précédente, le 19 août 1669, l'ab-

³⁴ *Ibid.*, p. 103-105.

³⁵ *Ibid.*, p. 107-108.

³⁶ A. DUCHENOY, *Les enseignes de Reims du XIV^e au XVII^e siècle*, édité par Henri Jadart, Reims, 1904, p. 157, cité en CL 38,73. Sur l'abbaye de Landèves, voir : Armand JEAN, *Les évêques et les archevêques de France depuis 1682 jusqu'à 1801*, Paris, 1891, p. 308 et 405; Jean-Pierre BRANCOURT, *L'intendance de Champagne à la fin du XVII^e siècle*, Paris, 1983, p. 128; BOUSSINESQ & LAURENT, t. II, p. 229-230. Cette abbaye, aujourd'hui disparue, appartenait à l'Ordre de Saint-Augustin, comme Saint-Denis de Reims.

baye Notre-Dame de Landèves a reçu 3.300 livres de Messire Nicolas de La Salle (1633-1694), ancien Président au Grenier à Sel, époux de Nicole Dallier (1640-1694), fille du Lieutenant des habitants, auquel est associée Jeanne de La Salle, veuve de Philippe Hibert. L'objectif est double. Les religieux de Landèves destinent cet argent "aux réparations des lieux réguliers" de leur maison de Reims, tandis que Nicolas et Jeanne de La Salle se constituent ainsi un revenu de 165 livres par an³⁷ soit un placement à 5 %. Faute de pouvoir payer immédiatement cette importante acquisition, Nicolas Roland procède par étape. Au comptant, il verse mille livres et s'engage, devant les notaires Jean Rogier (1613-1684) et Claude Bretagne, à fournir annuellement un surcens de 200 livres à l'abbé de Landèves en reconnaissance perpétuelle de ses droits seigneuriaux.³⁸ Peu de temps après, le locataire, dont le bail a été résigné, reconnaît avoir reçu 80 livres pour les arbres qu'il avait plantés et la moitié des artichauts.³⁹ La question financière n'étant pas notre propos actuel, restons-en là pour mieux suivre la trame des relations de la Ville de Reims avec le chanoine Roland.

Le dimanche 11 janvier 1671, et non pas le 8 qui était un jeudi, pris à tort pour le dimanche par René Bourgeois,⁴⁰ le lieutenant Dallier assiste à la première messe que le nouveau responsable spirituel des "Petits-Orphelins" célèbre dans cette maison de Landèves où les deux disciples du Père Barré, venues de Rouen, s'initient aux habitudes de l'établissement fondé par Madame Varlet. René Bourgeois regrette que des "étrangères" aient été préférées à des Rémoises mais, comme il écrit plusieurs années après les événements, il ajoute: "L'avenir, néanmoins, justifiera sa conduite et apportera au public plus de bien que l'on ne s'en était promis".⁴¹ Sœur Françoise Duval assistée de Sœur Anne Le Cœur remplace en effet, avec bonheur, parce qu'elle est rapidement mieux entourée, la toute dévouée Marie Brisset veuve Varlet. Celle-ci, à qui la ville doit une bien méritée reconnaissance, se retire à Cormicy, petit village à 10 km au nord de Reims, sur la commune de Bourgogne. Sa débordante charité n'est pas éteinte. Logeant dans sa maison de la rue de Thornois, elle finance la restauration d'une sorte d'hospice adossé à une

³⁷ CL 42-1.320, n. 3 et 4; DUCHENOY, cité en CL 38,73.

³⁸ CL 38,296, n. 4; 73, n. 3. Le *Dictionnaire* de Littré écrit surcens et non pas surcent. Voir surtout A.M. Reims, Hôpital général, A 9, liasse 1, titre 9, publié en CL 38,281. La somme de 1.200 livres indiquée par BOURGEOIS correspond à 200 livres de surcens et 1.000 livres de capital.

³⁹ CL 38,73, n. 3, citant DUCHENOY, p. 157.

⁴⁰ A. M. Reims, ms. 1704, p. 112.

⁴¹ *Ibid.*, p. 113.

petite chapelle, permettant d'accueillir les pauvres passants. L'archevêque de Reims et la fabrique paroissiale l'y encouragent en autorisant les quêtes destinées à cette fin. Aidée d'amies, elle organise un centre d'accueil pour enfants abandonnés et orphelins que l'usage de l'époque place habituellement en nourrice en zone rurale. Elle enseigne les filles et soigne les pauvres malades avec la plus totale gratuité.⁴² On comprend qu'en souvenir de son œuvre rémoise, le chanoine Roland et la Ville de Reims auront à cœur de donner le nom de *Rue des Orphelins* à la transversale qui sera créée en 1673 pour joindre la rue du Barbâtre à la rue Neuve (actuelle rue Gambetta).

Dès 1671, la communauté des Sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims commence à s'organiser. Deux nouvelles recrues, du pays cette fois, s'y incorporent:⁴³ Marie Valet le 1^{er} août, Marguerite Muiron le 19 décembre. Sans les attendre, parce qu'il fallait prévoir préalablement quelques pièces pour loger les futures Sœurs qu'il comptait bien rassembler, pour réaliser un dessein beaucoup plus vaste, Nicolas Roland avait acheté par actes notariés des 23 et 29 décembre 1670, le terrain en nature de jardin situé entre la maison de Landèves et la rue Neuve (Gambetta), lequel attenait à la propriété des religieuses de Sainte-Claire. Coût : 300 livres payées à Drouin Regnault, marchand, par l'entremise d'André Marcelin, jardinier et mandataire de l'acheteur.⁴⁴

Ce n'est pas suffisant pour que des écoles puissent s'ouvrir. Le 10 mai 1673, sur l'actuelle rue des Orphelins et en façade sur la rue du Barbâtre, aux héritiers Turpin, une maison est achetée par Nicolas Roland, pour un montant de 1.600 livres payées dans les quinze jours par lettres de change.⁴⁵ Le calme est revenu dans ses relations avec les autorités de la Ville. Un service rendu achève de mettre de l'huile dans les rouages. Les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, établies aussi rue du Barbâtre, tenaient pour lettre morte l'engagement⁴⁶ pris le 9 juin 1638, et, pareillement, le traité du 11 juin 1670 par lequel elles s'accordaient encore deux ans pour remplir leur obligation d'ouvrir une ruelle le long de leur propriété pour permettre aux charrois de passer de la rue du Barbâtre à la rue Neuve. En 1673 elles persuadent Nicolas Roland de leur venir en aide. Elles persuadent ensuite la Ville que la rue projetée serait mieux située le long de l'ancienne Maison de Landèves. Le 18

⁴² HANNESE, p. 349, d'après A.M. Reims, G 2, Cormicy. Voir CL 38,72, n. 2.

⁴³ *Positio Roland*, p. 361.

⁴⁴ Minutes des notaires Claude Bretagne et Jean Rogier. Cité en CL 38,107 et 292.

⁴⁵ *Ibid.*, cf. CL 38,272 et 293.

⁴⁶ A.M. Reims, carton 691, liasse 14. Cité en CL 38,107, n. 4.

août, la Ville accepte en échange de 2.200 livres compensatrices. Le 28 août, Roland reçoit de la Ville les 2.200 livres en échange de sa promesse de faire exécuter les travaux qui empiéteront sur jardin, cour et même cuisine de la maison Turpin qu'il vient d'acheter. Ce sera la rue des Orphelins. Terrassements, "*murailles de clôture*", réparations devront être achevés pour la saint Martin⁴⁷ (11 novembre 1673). L'emprise sur l'ancienne propriété Turpin réduit la valeur de celle-ci à 1.200 livres.⁴⁸

Pendant les travaux, le 14 octobre 1673, Anne Pezé, originaire d'Amiens, ville natale du Père Barré, vient grossir la communauté du Saint-Enfant-Jésus. Le 22 décembre, c'est Marie Blondel, de Reims, qui s'y engage à son tour.⁴⁹

Tout semble aller à merveille lorsque le Lieutenant des habitants, Rigobert Favart⁵⁰ (1608-1694), fils aîné d'un officier du Grenier à Sel de Cormicy où vit maintenant Madame Varlet, apprend que Nicolas Roland a refusé d'accueillir un bébé d'environ deux ans présenté par l'Hôtel-Dieu. Il l'a jugé trop jeune. À l'assemblée municipale du 17 avril 1674, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu demandent à Favart un billet ordonnant à Roland d'accepter l'enfant sous peine d'être privé de l'administration de ce qui demeure être la *Maison des Orphelins*. En fin de compte, le chanoine se soumet, mais la paix ne dure pas. Le 21 mai, nouvelle plainte. Un garçon et une fille abandonnés, élevés et nourris aux frais de l'Hôtel-Dieu, ayant été présentés à l'orphelinat de l'Enfant-Jésus, n'ont pu y être admis tous les deux, parce que la maison ne reçoit que les jeunes garçons. René Bourgeois et Nicolas Dallier pensent alors qu'un établissement distinct pour les filles est déjà en projet et que cela risque de ruiner les fonds publics ou d'accaparer les fonds privés. Sans être ainsi exprimé, c'est tellement ressenti qu'ils décident de réunir une assemblée plénière "*pour empêcher cela*".⁵¹ Le Conseil, réuni le 2 juin, écoute les uns et les autres. Nicolas Dallier se déclare hostile mais propose d'attendre le retour de l'archevêque, Monseigneur Le Tellier, absent de Reims, pour avoir son avis avant de réunir une assemblée générale des habitants. On le voit, la Ville

⁴⁷ A.M. Reims, Reg. 118 (22 juin et 26 juillet 1673); carton 691, liasse 1, expédition des notaires Leleu et Dallier. Cité en CL 38,107, n. 4.

⁴⁸ A.M. Reims, Hôpital général, A 9, liasse 1, édité en CL 38,293.

⁴⁹ *Positio Roland*, p. 361.

⁵⁰ Son portrait illustre BOUSSINESCQ & LAURENT, t. II, p. 125. Actuellement le portrait n'est plus à l'Hôtel de Ville mais au Musée de Reims. Détails en CL 32, XLVIII, d'après Charles GIVELET, *Armorial des Lieutenants des habitants de Reims*, p. 169-171.

⁵¹ A.M. Reims, ms. 1704, *Mémoires de René Bourgeois*, p. 571.

se gouverne assez démocratiquement. Elle tient compte de l'opinion publique. René Bourgeois, comme Nicolas Dallier, déplore l'opiniâtreté indépendante du chanoine Roland et insiste pour que celui-ci accepte la petite fille. C'est déjà fait, remarque alors l'un des conseillers de ville.⁵² L'accusé n'est donc pas si opiniâtre qu'on veut bien le dire.

Quatre jours plus tard, le 6 juin 1674, Sœur Geneviève Chevret, venue de Paris, entre dans la communauté de l'Enfant-Jésus et Sœur Élisabeth Duval née à Honfleur en Normandie, y rejoint sa tante Françoise Duval.⁵³ L'ombre du Père Barré plane toujours sur l'établissement rémois : c'est une sécurité pour ses animateurs. Son personnel d'encadrement bénéficie à plein de l'expérience rouennaise. Deux mois plus tard, le 4 août, la maison est en fête : on pose la première pierre de la chapelle. Cette pierre a été sauvée des destructions ultérieures, et on peut la voir au centre du dallage de la crypte de l'actuelle chapelle des Sœurs de l'Enfant-Jésus, au n° 48 de la rue du Barbâtre. Son inscription indique bien l'une des motivations essentielles de l'action caritative du chanoine. Elle porte : “À la gloire de Dieu, et à l'honneur du Saint Enfant Jésus, cette pierre a été posée par Dame Françoise Beuvelet, veuve de feu M. Roland conseiller au siège Présidial de Reims, le 4 août 1674 ”. Cette Dame Beuvelet, épouse de Gérard Roland, demi-frère du père de Nicolas Roland, est une tante maternelle et une généreuse bienfaitrice du maître d'œuvre.⁵⁴ Toujours en 1674, le 28 octobre, la communauté grossit encore : Sœur Agathe Blondel, de Reims, y rejoint sa propre sœur.⁵⁵

Le 17 novembre 1674, le Lieutenant des habitants, Rigobert Favart, n'a pas l'heur de plaire à Nicolas Lefèvre, procureur syndic de la Ville. Apparenté à Nicolas Roland et membre du Conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu, il “s'érige en autorité” absolue de sorte que Dallier se range à ses décisions alors qu'il se montrait précédemment plus ferme à l'encontre des innovations du chanoine théologal. L'occasion de ces animadversions tient au sort fait à un enfant exposé devant la prison.⁵⁶

⁵² *Ibid.*, p. 576.

⁵³ *Positio Roland*, p. 361.

⁵⁴ CL 38,80. On notera que Gérard Roland, né du second mariage de Jean Roland, après veuvage, n'était que le demi-frère de Jean-Baptiste Roland, fils de Marie Mulot (décédée en 1624) et non, comme lui, de Charlotte de Gomont. Cf. *Positio Roland*, p. 12 bis, pour cette mise au point.

⁵⁵ *Positio Roland*, p. 361.

⁵⁶ A.M. Reims, ms. 1704, p. 669.

Aux fêtes de la Toussaint, la communauté des Sœurs de l'Enfant-Jésus, établissement de fait et non de droit, compte neuf filles considérées comme séculières animées par l'une d'elles, Françoise Duval. La question posée à toute la société est la suivante : comment faire pour assurer un enseignement gratuit à tous les enfants pauvres ? Rémunérer correctement des pères et mères de familles qui s'y consacraient outrepassa les possibilités financières des paroisses et des communes. Les œuvres de charité ont du mal à nourrir malades, orphelins et personnes sans ressources. Comment payer maîtres et maîtresses lorsque les parents des enfants ne peuvent pas le faire ? La solution envisagée est de demander à des hommes pour les garçons, à des femmes pour les filles, de s'y dévouer aux moindres frais. Cela suppose de leur part une vie communautaire qui réduira ceux-ci au minimum et l'absence de charges familiales autrement dit le célibat. Une seule maison pour plusieurs personnes, un habit uniforme peu coûteux, des repas collectifs, cela revient nettement moins cher que le train de vie qu'imposent des vies séparées ou familiales. Dans ce contexte, la consécration religieuse apparaît non plus comme une fin en soi, par amour de Dieu, mais c'est le service des pauvres qui, considéré comme émanation d'un réel amour de Dieu, pousse au détachement familial et matériel ainsi qu'à la vie communautaire dans laquelle la prière et les échanges mutuels seront source d'épanouissement et de joie.

Si la date d'ouverture des premières classes à usage de filles et non plus seulement d'un orphelinat pour garçons à pouponner, avant l'âge des premières initiations scolaires, reste indéterminée dans les documents qui nous sont parvenus ; il est cependant possible de cerner cette date d'assez près. Cela se fit sans bruit car l'Écolâtre diocésain, François-Joseph de Martin de Martigny, avait déjà accordé au chanoine Roland l'autorisation d'ouvrir deux classes pour des filles externes lorsque la petite communauté ne comportait encore que quatre Sœurs, savoir Françoise Duval, Anne Le Cœur, Marie Valet et Marguerite Muiron. Pour la quarantaine de petits orphelins, deux Sœurs suffisaient à l'encadrement, mais il ne fallait pas les surcharger, à moins d'être obligé de multiplier le nombre des lits et d'engager du personnel. On comprend, de ce fait, les réticences du chanoine Roland à recevoir des bébés filles en plus des bébés garçons. Plus qu'une crainte de la mixité à l'âge le plus tendre, c'était son objectif à orientation scolaire, conçu "*dès la vingt-septième année de son âge*".⁵⁷ qu'il tenait à préserver. Cela nous reporte aux années 1669-1670. Avec l'arrivée en communauté de Sœur Marguerite Muiron, le

⁵⁷ *Positio Roland*, p. 434, d'après *Mémoires sur la vie de Mr Nicolas Roland* (1693), Archives des Sœurs de l'Enfant-Jésus, Reims.

19 décembre 1671, il y a désormais deux personnes de plus qu'en décembre 1670 au service des enfants. Rien ne s'oppose à ce que l'une d'elle soit détachée pour instruire quelques "filles externes" qualifiées de "grandes filles", c'est-à-dire âgées de plus de six ans, et sans doute de beaucoup plus, car le plus urgent est d'enseigner lecture et écriture à qui en a immédiatement besoin pour se débrouiller dans la vie.

Selon les normes d'alors, imposées à la suite de scandales causés par quelques hommes tenant écoles de filles, il ne peut pas être question au XVII^e siècle finissant de confier l'instruction des garçons à des femmes et celle des filles à des hommes. L'arrivée, en 1673, de deux autres Sœurs s'ajoutant aux quatre précédentes,⁵⁸ permet évidemment de recevoir un nombre plus considérable de filles externes et de commencer une réelle organisation scolaire avec plusieurs classes afin de respecter les exigences de niveaux d'études différents. En 1674, c'est un véritable boum scolaire qui fait nécessairement du bruit dans la ville alors que Nicolas Roland n'a jamais rien demandé encore au Conseil de Ville au sujet de l'œuvre nouvelle qu'il amorçait parallèlement à l'orphelinat. Ce boum scolaire est caractérisé par l'introduction dans l'établissement des Sœurs Geneviève Chevet (de Paris), Élisabeth Duval (de Honfleur) et Agathe Blondel (de Reims). Orphelinat et classes d'externes, l'un pour les seuls très jeunes garçons et les autres pour les filles d'âges variés, emploient dès lors une communauté de neuf Sœurs dites "séculières", car elles ne prononcent pour le moment aucun vœu de religion. Il est par suite nécessaire de remonter trois ou quatre ans avant l'année traditionnellement admise de 1675 pour fixer la date initiale des écoles de filles dues au zèle, qualifié parfois d'impatient, de Nicolas Roland.

À Lyon, une œuvre scolaire similaire,⁵⁹ commencée un peu plus tôt (1667, paroisse Saint-Georges), prend toute son ampleur en 1675-1677. Avec l'appui du Père Barré de Rouen et dans son sillage direct, mais après avoir été remué par les *Remontrances* de Démià de Lyon, le chanoine Roland est en bonne voie de réussir son œuvre originale qui perdure jusqu'à nos jours.

Il est bon de citer l'attestation de contemporains telle qu'on peut la lire dans les *Mémoires sur la vie de M. Nicolas Roland*. Même s'il convient de se méfier des éloges de ce genre, il est sûr que ce texte des alentours de 1693, destiné à susciter des sympathies, ne pouvait pas, sans être rigoureusement véridique, accuser personnes et institutions nécessaires à la survie de l'Institut nouveau. Voici ce témoi-

⁵⁸ *Positio Roland*, p. 361.

⁵⁹ E.M. FAILLON, *Vie de Mr Démià*, Lyon, 1829, p. 55 et 63-69.

gnage : *“Toute la ville se banda contre lui [Nicolas Roland] pour empêcher l’établissement des écoles gratuites, comme si c’eût été un crime de les entreprendre. Le clergé, les [ordres] mendiants, le Corps de Ville se bandèrent contre lui pour travailler à son renversement. Mais comme les dits Messieurs de la Ville l’avaient prié de recevoir les petits orphelins pour en avoir soin [...], ils ne purent prudemment les lui reprendre : ce qui fit que les filles qu’il employait à l’éducation des dits orphelins commencèrent à tenir les classes, toutefois sans éclat, en attendant qu’il plût à Dieu de changer les cœurs et d’apaiser les esprits”*.⁶⁰

Revenons aux *Mémoires* de René Bourgeois. Le 13 juin 1675, Dallier s’entretient avec Monseigneur Le Tellier, l’archevêque de Reims, toujours pressé comme nous le raconte allègrement Madame de Sévigné. Tous deux s’interrogent sur le bien fondé de l’administration de la Maison des petits orphelins, et non seulement des classes qui y sont annexées, mais aussi, tout le laisse entendre, d’autres “écoles que le théologal a établies dans la ville”. Cette multiplication de “maisons”, assure Dallier, nuit à l’Hôtel-Dieu et à l’Hôpital général. Les écoles “ne réussissent guère” à cause, dit-il, de la “fainéantise” des filles qui les tiennent.⁶¹ Parle-t-il en adversaire résolu ou dit-il vrai ? Il faut rendre témoignage qu’il n’exagère pas, en juin 1675 : les amis de Roland, quinze ans plus tard, n’auront pas oublié cette réalité pénible. Ils écriront : Nicolas Roland “souffrit pour le dedans de sa Communauté car il ne trouvait pas dans les sujets la correspondance aux soins qu’il prenait pour les cultiver [...]. Il jetait des soupirs et des larmes comme son Maître [Jésus] en avait jetés sur la ville de Jérusalem de ce qu’elle ne se convertissait pas”.⁶²

Bien évidemment, les “fainéantes” n’étaient pas les Sœurs venues à Reims après avoir reçu une formation préalable dans une communauté du Père Barré, mais des jeunes femmes qui offraient leurs services sans qualification particulière et sans intention de devenir un jour des religieuses consacrées par des vœux. Leurs noms ne nous sont pas parvenus, mais une allusion claire y est faite à peu près en ces termes : le théologal commença ainsi les écoles; il n’y avait au début que “les orphelins avec quelques personnes pour pourvoir à leurs besoins, lesquelles, il les mit dehors avec des récompenses” correspondant à leurs travaux “et la maison commença à s’accommoder avec vigilance”, mais toutes sortes de recrues étaient engagées, car “il y recevait des sujets à proportion que les classes s’augmen-

⁶⁰ *Positio Roland*, p. 473.

⁶¹ A.M. Reims, ms. 1704, p. 767.

⁶² *Positio Roland*, p. 473.

taient”.⁶³ Il va sans dire que le tri ne se fit que progressivement au cours de “plusieurs années”.⁶⁴

Le lendemain, 14 juin, c'est avec René Bourgeois que Dallier parle de l'affaire qui préoccupe toute la ville. Tous deux comptent revoir l'archevêque à ce propos. Le 23 juin, ils font état entre eux d'une réunion du Conseil de Ville dans laquelle il a été envisagé “d'en parler généreusement à M. l'archevêque”.⁶⁵ Le 4 juillet, Dallier apprend à l'archevêché qu'ordre a été donné par Monseigneur de procéder à la bénédiction de la nouvelle chapelle des orphelins. Sortant du palais épiscopal, il rencontre Nicolas Roland. L'entretien est un assaut d'arguments contradictoires. Les idées de l'un ne coïncident pas avec celles de l'autre. Dallier reste sur ses positions : il faut empêcher la bénédiction de la chapelle. Mis au courant peu après, René Bourgeois s'efforce de calmer l'ancien Lieutenant de Ville en lui disant : “Ne vous échauffez pas, car Monseigneur paraît soutenir M. Roland”. Pourquoi ? Sans doute un petit geste flatteur y est-il pour quelque chose. Les armes de Monseigneur Le Tellier figurent en effet sur la porte de la chapelle.

Le 5 juillet, contacté par Dallier, l'archevêque maintient sa position. Bénir la chapelle du Saint-Enfant-Jésus ne peut en rien, selon lui, faire tort à la ville. Comme Rigobert Favart, René Bourgeois et Nicolas Dallier entreprennent de le faire changer d'avis, au nom du Conseil de Ville. Il coupe court à la discussion et “leur ferme la bouche” en concluant : “Je présume que ce que je ferai vous l'agréez”...⁶⁶ Nos démarcheurs s'en retournent, tout tristes, bien convaincus que la protection de l'archevêque permettra à Roland de mettre en place la communauté enseignante qu'il rêve d'établir.

L'Écolâtre, François-Joseph de Martin de Martigny, chanoine de la cathédrale de Reims, originaire du diocèse de Soissons,⁶⁷ est déjà au courant de l'ouverture successive de plusieurs classes pour les filles pauvres et il s'en est nécessairement entretenu avec l'archevêque. Quant au vicaire général que Monseigneur Le Tellier a chargé de bénir la chapelle du Saint-Enfant-Jésus, il s'agit de Robert de Y de Séraucourt. (J'écris ainsi, car son nom se prononçait ainsi comme en témoignent

⁶³ *Mémoires sur la vie de Mr Roland*, p. 26, éd. en *Positio Roland*, p. 437.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 27, éd. en *Positio Roland*, p. 437.

⁶⁵ A.M. Reims, ms. 1704, p. 770.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 775-776.

⁶⁷ B.M. Reims, ms. 1773, f° 118 et 204v, cité en CL 38,81. La décision du Conseil est du 4 juillet (A.M. Reims, Reg. 53, p. 67).

diverses graphies du temps). Chanoine de Notre-Dame et grand archidiacre de Champagne, c'est une personnalité.⁶⁸ Le 10 juillet 1675, Nicolas Dallier, redevenu Lieutenant des habitants, lui rapporte l'essentiel de l'entretien qu'il a eu la veille avec Monseigneur Le Tellier : la bénédiction de la chapelle aura lieu comme prévu, mais rien de plus ne sera établi sans que le Lieutenant de ville en soit préalablement avisé. Dès le 11 juillet, René Bourgeois, avocat, se rend chez Dallier. Tous deux conviennent qu'il faut empêcher l'établissement des écoles. Comment faire ? C'est apparemment simple : on laissera les orphelins à la charge du théologal, de sorte que son zèle en sera tout absorbé. On veillera de plus à ce que l'établissement revienne par la suite à l'Hôtel-Dieu ou à l'Hôpital général. On prendra alors tous les bâtiments de sorte que Nicolas Roland devra aller ailleurs pour bâtir les écoles qu'il veut établir. Le mot école n'est pas dans le *Mémoire* de Bourgeois car la prudence commande aux autorités communales de ne pas paraître s'occuper d'une œuvre qui ne les concerne pas directement et dont elles souhaitent que personne n'entende longtemps parler. Si "*cela choque*" l'archevêque, eh bien, "*il faudra passer par-dessus cette considération*" car l'intérêt des habitants est de ne "*pas multiplier les maisons*". Le lendemain, à l'Hôtel de Ville, Dallier et Bourgeois s'entendent avec Dorigny pour accentuer leur pression.⁶⁹ Depuis 1633, la famille Dorigny, en effet, dote l'Hôpital général afin qu'il instruisse les enfants de l'un et l'autre sexe, dotation reconnue par lettre patentes de juillet de la même année.⁷⁰ On conçoit qu'une crainte de concurrence incite les administrateurs à s'opposer au projet de Nicolas Roland. On se trouve ici dans un cas de figure qui est exactement l'inverse de celui de Rouen où l'initiative venait, au contraire, de l'Hôpital. L'échange de vues qui s'ensuit fait apparaître qu'un léger regret commence à naître dans l'esprit de l'archevêque et qu'un revirement ne serait peut-être pas impossible à obtenir.⁷¹

Le Conseil de Ville se réunit le 13 juillet. Il décide d'envoyer une députation à Monseigneur Le Tellier pour lui faire "*de très humbles remontrances*" afin d'obtenir que la bénédiction de la chapelle soit retardée tant que le théologal ne lui aura pas fourni l'ensemble de son projet et que la Ville n'en aura pas été avisée. Pour comprendre la suite, il convient de se souvenir du combat qui existe alors entre le clergé paroissial et les chapelles privées, même lorsque celles-ci dépendent d'ordres religieux réputés.

⁶⁸ *Ibid.*, ms. 1773, f^o 328. Sur ce personnage, voir POUTET, t. I, p.219-220, 359-360, 364-365; ainsi que CL 26, 27 et 28, d'après des Index.

⁶⁹ A.M. Reims, ms. 1704, 780-782.

⁷⁰ B.M. Reims, ms. 1663, p. 437, cité en CL 38,64.

⁷¹ A.M. Reims, ms. 1704, p.782.

Le Lieutenant de Ville, menant la délégation à l'audience de l'archevêque, voit celui-ci se diriger vers lui sans lui donner le temps de développer ses arguments. "D'un ton fier et d'une mine d'autorité souveraine" la bouche lui est fermée : est-ce au Lieutenant de Ville de décider des bénédictions de chapelles ? veut-il faire l'archevêque ? pourquoi toute cette cabale ? Abasourdi, Dallier se tait. René Bourgeois proteste du respect de la Ville et glisse que l'affaire inquiète l'ensemble des habitants que le Conseil représente. Il n'est pas cabaliste et souhaite un entretien paisible. Comme Nicolas Roland se trouve dans la salle d'audience, Monseigneur Le Tellier lui donne la parole, l'interroge sur ses projets, lui demande s'il accepte bien les orphelins que la Ville lui présente et si c'est le Lieutenant des habitants qui lui en a confié l'administration. Le chanoine Roland avoue que non. De fait, pour le spirituel, c'est l'archevêque qui lui a confié le soin des personnes, tandis que, depuis plusieurs années, c'est la fortune personnelle du chanoine et les dons de ses amis qui permettent de nourrir convenablement, d'habiller proprement, de transformer le climat de l'ancien orphelinat de Madame Varlet. Ceci n'est pas explicité sur l'heure, mais nous le savons par le *Mémoire sur la vie de M. Nicolas Roland*. La position de celui-ci devient donc cause de tension. Les choses vont mal pour lui. L'archevêque brusque le débat. Le théologal devra lui fournir un mémoire sur son projet global et rien ne sera autorisé sans que le Conseil de Ville soit préalablement informé. Mais la bénédiction de la chapelle aura lieu. Sur ce, tout penauds, les délégués se retirent.⁷²

Il importe maintenant de ne pas confondre un officier de justice au Présidial de Reims, comme le Lieutenant général⁷³ chargé des causes civiles, avec le Lieutenant des habitants faisant fonction de maire. C'est bel et bien le Lieutenant général qui commence à se mêler de l'affaire des écoles le 14 juillet au matin. Il se rend chez le Lieutenant des habitants, Nicolas Dallier, car il a reçu la visite du chanoine Roland désireux de l'inviter personnellement à la bénédiction de la chapelle prévue pour le 16. Il hésite, en effet, à se montrer hostile à l'une ou l'autre des parties. La cause du fondateur des écoles de filles lui paraît défendable. Le projet d'établir quatre classes aux quatre quartiers de la Ville lui a été précisé. C'est l'ensemble des filles pauvres de Reims qui seront enseignées gratuitement. Les maîtresses

⁷² A.M. Reims, ms. 1704, p. 783-784.

⁷³ Cf. Pierre RICHELET (Champenois), *Nouveau dictionnaire français* (1^{ère} éd. Genève, 1680), éd. citée 1710, p. 619 : "Lieutenant général, c'est le Lieutenant du Bailli, celui qui, dans la Province, est le juge des causes civiles". Voir aussi BRANCOURT, p. 183. La décision de la Ville est en A.M. Reims, Reg. 53, p. 69.



résideront toutes dans la Maison de Landèves en cours d'aménagement. Pareille réalisation existe déjà dans d'autres grandes villes du royaume. Les pauvres sans instruction sont trop nombreux dans Reims pour que rien ne soit fait en faveur de leur enseignement. D'ailleurs, la charge publique ne serait pas excessive puisque le fondateur dispose déjà de 20.000 livres.⁷⁴ Traduisons en équivalent d'aujourd'hui: cela représente le minimum vital pour rémunérer annuellement 200 maîtresses d'école ou encore 20 enseignantes pendant dix ans. Comptons autrement. Placé au denier vingt, soit 5 %, taux usuel à l'époque, ce capital garantirait un revenu annuel de 1.000 livres, suffisant pour faire vivre, sans limite de temps, dix maîtresses d'écoles gratuites. Le Lieutenant général est convaincu que l'archevêque acceptera ce projet qui est, désormais, entre ses mains. Finalement, il est bien décidé à se rendre à la cérémonie, bien que le Conseil de Ville ait pris la résolution de s'abstenir. Dallier, visité lui aussi par Nicolas Roland, s'en est excusé. Les explications reçues sur le projet d'établir quatre écoles gratuites de filles ne l'ont pas fait revenir sur les conclusions du Conseil de Ville. Le Grand Vicaire, informé à son tour par le fondateur lui-même, a humilié son visiteur. Il l'a traité "d'imaginaire" et de "fanatique", un peu "comme le dernier des hommes". Cette douche froide est restée sans effets car le théologal se sent soutenu par l'archevêque.⁷⁵

En fait ce sont les écoles et non la chapelle qui déplaisent au Vicaire général Robert de Y de Séraucourt, car le lendemain, 16 juillet, la bénédiction solennelle donne lieu à un très beau compte-rendu dont l'original repose aux Archives des Sœurs de Reims : *"Le seizième juillet mil six cent soixante et quinze, Monsieur Robert de Y, licencié es-droits, chanoine et Grand Archidiacre de l'Église métropolitaine de Reims, Official métropolitain et Grand Vicaire de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Charles Maurice le Tellier, Archevêque, Duc de Reims, premier Pair de France, Légat né du Saint-Siège Apostolique, etc (sic)... s'est transporté par l'ordre de mon dit Seigneur dans la maison de notre communauté des Filles du Saint-Enfant-Jésus, commencée à établir en cette ville de Reims, pour y faire la bénédiction d'une chapelle que Monsieur Nicolas Roland, prêtre, docteur en théologie, chanoine et théologal de l'Église Notre-Dame du dit Reims, fondateur et instituteur de notre dite Communauté, a fait construire depuis peu. Il y a procédé par les cérémonies accoutumées après lesquelles il a célébré une Grande Messe. Tout ce que dessus, nous, Sœur Anne Le Cœur, Marie Valet, Marguerite Muiron, Anne Pezé, Marie Blondel, Geneviève Chevret, Élisabeth Duval*

⁷⁴ A.M. Reims, ms. 1704, p. 784.

⁷⁵ A.M. Reims, ms. 1704, p. 784-785.

et Agathe Blondel, anciennes de la dite Communauté, certifions véritable, y étant présentes. En foi de quoi nous avons signé”.⁷⁶

Traditionnellement on s'étonne de ne pas voir ici les signatures du Grand Vicaire, de Françoise Duval et de Nicolas Roland. En somme, ce sont les trois principaux acteurs qui n'ont pas signé comme “*témoins*” ou comme “*anciennes de la dite Communauté*”. Rien de plus normal. C'est un mémorial de celles-ci, rédigé par elles-mêmes, “*pour perpétuelle mémoire de la chose*” comme disent les actes pontificaux. Françoise Duval, plus qu'une “*ancienne*” de Reims était une Sœur de Rouen ayant essaimé à Reims, d'une part, et d'autre part, l'avenir le montrera, elle se considérait probablement, ce 16 juillet 1675, comme toujours disponible pour retourner avec les Sœurs du Père Barré qu'elle avait contribué à établir en Normandie. L'étonnement instinctif qui surgit n'a donc pas vraiment de raison d'être. Tout au plus peut-on penser que le Grand Vicaire n'aurait pas aimé signer un texte parlant d'une Communauté du Saint-Enfant-Jésus “*commencée à établir*”. Pas plus que les membres du Conseil de Ville n'avaient désiré rehausser de leur présence la cérémonie.⁷⁷ Cette explication, toutefois, se heurte à une objection apparente : comment peut-on qualifier d'anciennes, dès juillet 1675, les Sœurs Elisabeth Duval et Agathe Blondel qui ne sont signalées comme “*entrées*” dans la Communauté qu'en juin et octobre 1674, c'est-à-dire depuis moins d'un an ? L'explication tient dans le fait qu'à cette époque déjà, Nicolas Roland fait état de quelques “*vingt filles*” au service des écoles et des orphelins, alors que le document relatif à la bénédiction de la chapelle ne retient que huit d'entre elles avec le qualificatif de “*Sœurs*”. Même si le procès-verbal de la cérémonie n'a été rédigé que plusieurs jours après l'événement, ce qui n'est pas impossible puisque nulle date ne figure immédiatement avant les signatures, il n'est pas nécessaire de retarder cette rédaction de plusieurs années comme on pourrait être tenté de le faire pour attendre le décès de Nicolas Roland (27 avril 1678) ou le retour à Rouen de Françoise Duval (1684). Toute Sœur admise dans la Communauté était jugée “*ancienne*” de la maison, à moins que son âge selon l'état-civil fut un critère d'ancienneté, ce qui me paraît assez douteux.⁷⁸

⁷⁶ Arch. des Sœurs de l'Enfant-Jésus, Reims, ms. 14 E; copie dactylographiée en *Documents divers pour la cause de béatification*, p. 18.

⁷⁷ A.M. Reims, Reg. 53, p. 69. Conclusion du 13 juillet 1675 : “*Personne de la Compagnie n'assistera à la dite cérémonie afin que ledit Sieur théologal ne s'en puisse prévaloir*”. Cité en CL 38,81.

⁷⁸ Voir page suivante.

Plus que jamais, en 1675, la tension persiste entre la Ville et le fondateur d'écoles gratuites. Roland veut diminuer le nombre des orphelins pour développer l'œuvre nouvelle. Le 19 novembre 1675, donc après un calme relatif de deux mois, il rend visite à Dallier, Lieutenant des habitants. Il lui explique que les aumônes reçues ne suffiront plus si le nombre des orphelins admis rue du Barbâtre n'est pas limité par le Conseil de Ville. Il se déclare prêt à en remettre la direction à la Ville avec l'intégralité de ses comptes de gestion, mais aussi à continuer de veiller à l'éducation de ces jeunes enfants. Il ajoute que l'archevêque, comprenant la nécessité des écoles gratuites de filles, l'a choisi, lui, pour les organiser. Sa Communauté de l'Enfant-Jésus pourra s'occuper à la fois de l'orphelinat, au nombre limité de pensionnaires, et des écoles de ville. Embarrassé, Dallier ne répond qu'évasivement. Le lendemain, il en parle à l'avocat René Bourgeois pour avoir son avis. Celui-ci est défavorable. Le discours de Roland est jugé "*captieux*". Sans le dire clairement, n'a-t-il pas l'intention de fonder une nouvelle communauté religieuse sous l'autorité de l'archevêque? Laisser le théologal se fatiguer et s'user, en lui laissant la direction de l'orphelinat, sera le meilleur moyen de le décourager au sujet des écoles, surtout si la Ville prend soin d'exiger tous les détails relatifs à leur organisation avant de fixer le nombre limite des petits orphelins. Dallier puis Doriguy étant du même avis, Nicolas Roland n'insiste plus.⁷⁹

Deux ans s'écoulent. Éclate alors une affaire de justice seigneuriale dans laquelle le bailli de l'archevêque doit départager les opposants. Il s'agit de l'exécution du testament d'un chanoine, Jean Balan, décédé en 1677. L'ensemble de ses biens est légué à la Maison des petits orphelins, ou, à "*défaut d'un établissement certain*" à l'Hôtel-Dieu, pour les pauvres. Nicolas Roland, comme "*intendant*" des Orphelins, et Oudart Duchemin, chanoine, comme représentant des pauvres de l'Hôtel-Dieu, sont désignés comme exécuteurs testamentaires. L'inévitable querelle surgit. La "*Maison des orphelins*" n'a pas d'existence légale; elle ne peut

⁷⁸ On peut rapprocher du procès-verbal de la bénédiction de la chapelle le compte-rendu de la première visite canonique de la communauté par Mgr Le Tellier (24 mai 1678), lequel mentionne l'exposition du Saint-Sacrement dans la chapelle le lendemain, 25 du mois, jour consacré au Saint-Enfant-Jésus. Françoise Duval ne signe pas, mais Sœur Marie Le Loup, entrée en communauté depuis quelques mois seulement (février 1678), est reconnue comme "*ancienne*"; preuve que des jeunes filles travaillaient assez longtemps à côté des Sœurs avant d'être admises comme novices puis membres de la société. Cette fois Guillaume Rogier, prêtre, a signé; il est mentionné comme "*Supérieur de la communauté*" (Arch. des Sœurs, *Documents divers...*, p. 37).

⁷⁹ A.M. Reims, ms. 1704, p. 820-826.

donc pas hériter. Mais c'est Roland qui est désigné comme son légitime représentant et, lui, peut hériter. Il est même en droit de faire valoir que l'existence légale des Orphelins n'est pas immédiatement exigée. Duchemin accuse Roland de vouloir tout régler par lui-même. Il conteste sa qualité d'exécuteur testamentaire principal. Le Lieutenant des habitants est mis au courant. Il en parle, au sortir des vêpres de la cathédrale, le premier septembre 1677, à l'avocat René Bourgeois qui apprend ainsi combien l'affaire a empiré. Tous deux y voient une belle occasion de ruiner l'entreprise scolaire du chanoine Roland, à condition que Monseigneur Le Tellier ne prenne pas trop la défense de son théologal. Bourgeois s'offre à pressentir le bailli de l'archevêché et à garantir à Duchemin le remboursement de ses frais de poursuite par l'Hôtel-Dieu, intéressé de près par ce testament. De cette façon l'archevêque restera en dehors du procès et la Ville de même. Ce sera le Bureau des pauvres qui sera le principal intervenant et n'aura donc plus qu'à demander un jugement de répartition entre pauvres : orphelins de Roland et pauvres de l'Hôtel-Dieu. Les écoles et les Sœurs seront donc hors jeu. Ce disant, j'explicite la pensée de Bourgeois qui ne la formule que de manière plus ou moins sous-entendue. L'objectif visé n'a pas changé : il faut empêcher l'établissement d'une Communauté nouvelle à vocation scolaire.⁸⁰

Le bailli de l'archevêché est favorable à l'Hôtel-Dieu. Le procureur fiscal également. Pour eux, le legs aux orphelins est caduc. Consulté par le Lieutenant des habitants, le grand archidiacre Robert de Y entre dans les mêmes sentiments et assure que l'archevêque est moins favorable à son théologal qu'il ne l'a été précédemment. Le 15 octobre, Monseigneur Le Tellier rentre à Reims. Dallier va le saluer mais n'ose lui parler du testament qui partage la Ville par crainte de lui déplaire. Quatre jours plus tard, Bourgeois discute de l'affaire avec Nicolas Lefèvre, procureur syndic de la Ville. Celui-ci souhaite une plus franche opposition du Lieutenant Dallier. Huit jours plus tard, l'opposition n'a pas avancé d'un pouce. Le 23 octobre, Monseigneur Le Tellier quitte Reims et chacun s'imagine pouvoir avancer ses pions au détriment du chanoine Roland.⁸¹

En fait, l'important n'est pas le capital foncier en jeu mais le principe suivant lequel les Sœurs du Saint-Enfant-Jésus, religieuses enseignantes en charge de l'Orphelinat, ne peuvent s'établir à Reims qu'à condition de bénéficier de lettres patentes du roi, lesquelles ne peuvent s'obtenir que dans la mesure où un capital de "*fondation*" leur assurera des revenus suffisants pour échapper à la mendicité.

⁸⁰ A.M. Reims, ms. 1704, p. 1056.

⁸¹ A.M. Reims, ms. 1704, p. 1060-1061.

Nicolas Roland est donc pressé d'agir pour obtenir au plus vite ces précieuses lettres. Contrairement au Père Barré, à Rouen puis à Paris où il se trouve depuis deux ans, adversaire de toute "fondation" financière pour ses *Sœurs de la Providence ou de l'Enfant-Jésus*, il s'oriente de façon parfaitement délibérée vers une structure légalement établie. Son abandon à la Providence, au jour le jour indéniable, n'en est pas moins assis sur des perspectives d'avenir solidement établies sur des finances prudemment calculées. Finalement, le legs testamentaire de Jean Balan se traduit peu après par l'acquisition d'une cense de terroir à Beine rapportant environ vingt-deux setiers, soit 23 à 24 hectolitres, moitié seigle, moitié avoine.⁸²

Toujours soucieux d'aboutir, Nicolas Roland se rend à Paris en novembre 1677 pour y négocier avec l'archevêque de Reims l'établissement définitif de sa Communauté.⁸³ Il y reste six mois. Fin janvier 1678, il écrit à Dallier pour l'aviser, enfin, de son dessein d'établir des écoles publiques gratuites et pour lui demander de l'appuyer de tout son crédit. La réponse reste évasive: l'ensemble du projet doit être préalablement fourni et discuté par le Conseil de Ville. Le 4 février, René Bourgeois reçoit une lettre émise de Paris par le chanoine de La Salle, délégué par le Chapitre de la cathédrale qui administre l'Hôtel-Dieu, en vue de régler une question pendante. Il en profite pour la montrer à Dallier et lui parler aussi des projets de Nicolas Roland. Les arguments du théologal sur l'utilité des écoles pour les pauvres ont porté: les familles ne peuvent instruire elles-mêmes leurs enfants, elles ne connaissent pas assez leur religion et leurs prêtres n'ont pas toute l'efficacité souhaitable dans leurs catéchismes, faute d'occasions pour réunir les enfants pauvres. Dallier et Bourgeois tombent d'accord pour laisser l'établissement scolaire se mettre en place mais aussi pour veiller "à y apporter du tempérament et des règles": écoles pour les filles jusqu'à neuf ou dix ans seulement, car au-dessus de cet âge les filles pauvres doivent travailler, sinon elles deviendraient "indolentes".⁸⁴ Cette fois, la partie est presque gagnée.

Très probablement en février 1678, de Paris, Nicolas Roland fait parvenir une procuration à son oncle le chanoine Jean Roland, Chantre de la Cathédrale de Reims et à ce titre "inspecteur des petites écoles de la ville".⁸⁵ Dans une lettre dont

⁸² CL 38,279; 185; 188. En plus des biens fonciers, il y avait quelques rentes correspondant à des capitaux "à récupérer sur les pauvres" c'est-à-dire sur le Bureau des pauvres (*Ibid.*,276).

⁸³ *Positio Roland*, p. 441, citant les *Mémoires sur la vie de Mr Nicolas Roland*.

⁸⁴ A.M. Reims, ms. 1704, p. 1076 et suiv.

⁸⁵ *Mémoires du clergé*, t. XIV, col. 310.

subsiste la minute autographe, pour partie tout au moins, il lui expose le message à faire comprendre au Conseil de Ville. Il a réuni des capitaux et des biens immobiliers qui garantissent des revenus suffisants pour faire vivre assez de maîtresses, en communauté, pour tenir dans la ville quatre écoles ouvertes à toutes les filles pauvres qui se présentent et se présenteront. Si de nouvelles recrues, novices et “*surnuméraires*”, sont nécessaires, les “*pensions viagères*” qu’elles apporteront permettront de les faire subsister. Il faut compter une maîtresse pour 50 élèves, trois ou quatre Sœurs en plus pour les postes de direction, secrétariat, économat. Il faut prévoir l’entretien des maîtresses fatiguées, malades, trop âgées pour continuer à tenir les écoles, toutes personnes qui, avec les novices, grossiront nécessairement la communauté sans qu’il soit possible d’en déterminer à l’avance le nombre exact. Une phrase est particulièrement significative : “*Les filles [comprendons les Sœurs] de la Congrégation [Notre-Dame] sont près de soixante pour faire une école, on ne demande pas un si grand nombre pour en faire quatre*”. En effet, la situation de 1678 paraît correspondre à plus de mille enfants scolarisés avec 20 maîtresses à leur service, ces maîtresses n’étant pas toutes considérées comme des “*anciennes*” de la Communauté. J’en déduis que le terme de “*Sœur*” étant évité par Nicolas Roland pour ne pas heurter les opposants à la création de toute nouvelle congrégation religieuse, c’est celui d’“*anciennes*” qui lui est préféré. Que deviennent alors les orphelins ? Roland accepterait de les garder si la Ville y tenait, mais à la condition que cela ne lui “*donne aucune entrée dans l’administration du temporel de la maison*”.⁸⁶

Une autre lettre, au même Chantre Jean Roland, explique en détail la situation financière.⁸⁷ Il ne fait aucun doute que, depuis 1672, le Fondateur préparait déjà la mise en place des fonds requis par la législation d’alors pour toute création d’un nouvel institut religieux, fût-il qualifié de “*séculier*” en raison de l’absence de la clôture monastique. Laissons cet aspect sous silence, de même que les négociations avec Monseigneur Le Tellier puisque notre propos se borne à éclairer du mieux possible l’attitude de la Ville de Reims en face du chanoine Roland.

Le 16 mars 1678, de Paris, toujours, celui-ci recourt aux services de sa tante Françoise Beuvelct, épouse du Conseiller Gérard Roland, parce qu’il juge trop temporisateur le rôle du Chantre. La Ville ne lui paraît pas “*agir de bonne foi*”. Il restera donc à Paris, afin de solliciter plus facilement Monseigneur Le Tellier qui s’y trouve encore. Mieux vaudra ôter au Chantre la procuration qui lui a été fournie

⁸⁶ *Positio Roland*, p. 349. Autographe aux Archives des Sœurs de Reims.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 247.

et la transmettre à Sœur Françoise Duval à qui la Conseillère Roland servira de conseil. Il est temps d'obtenir du Conseil de Ville, dont le Lieutenant est maintenant Claude Coquebert,⁸⁸ les ultimes décisions. Bien qu'informé dès le 7 mars (et non le 9 comme il s'est écrit parfois), le Conseil de Ville ne délibère vraiment que le 14 avril, lorsque ses députés ont pu rencontrer à Reims Nicolas Roland, rentré de Paris huit jours plus tôt. Il dispose des articles d'un contrat relatif à l'établissement "*d'une communauté de filles pour enseigner les enfants en plusieurs endroits de la Ville*" et conclut qu'une réponse sera présentée à l'archevêque. C'est chose faite avant le 19 avril. Ce jour-là, la réunion du Conseil enregistre l'événement. Monseigneur Le Tellier "*a témoigné à Messieurs les députés*" et au Lieutenant Coquebert, qu'il souhaitait le dit "*établissement*" suivant "*des termes qu'il leur a fait entendre*". Le Conseil de Ville temporise encore en concluant qu'il délibérera lorsqu'il "*aura reçu les ordres du Roi*".⁸⁹

Très malade, le chanoine Nicolas Roland s'est épuisé en voyages et négociations. Il vient de passer des jours et des nuits au chevet de plusieurs des Sœurs de sa communauté frappées par une épidémie de fièvre pourpre. Il meurt le 27 avril 1678 sans avoir vu la reconnaissance officielle de son œuvre. Mais il a tout prévu. Son testament charge son disciple Jean-Baptiste de La Salle, assisté d'un jeune ecclésiastique de ses amis, Nicolas Rogier, de parachever l'établissement de la congrégation nouvelle du Saint-Enfant-Jésus.

En termes cavaliers, on peut dire qu'il met à l'étrier le pied d'un jeune licencié en théologie de 27 ans, prêtre depuis seulement le 9 avril 1678. Il s'agit d'un chanoine du célèbre chapitre de la cathédrale de Reims illustré par saint Bruno, titulaire de la même prébende, d'un chanoine qui a déjà douze ans d'ancienneté puisqu'il a succédé, dès l'âge de 16 ans, au chanoine Dozet, recteur de l'Université de Reims. En ce temps-là, le futur saint Jean-Baptiste de La Salle, formé au séminaire parisien de Saint-Sulpice à la spiritualité de Jean-Jacques Olier, dans la perspective d'assumer des responsabilités de formateur de prêtres ou de vicaire épiscopal, sinon d'évêque, avec l'ambition de coiffer le bonnet de docteur en théologie lui conférant le droit d'enseigner à l'Université, est fort éloigné de se sentir une vocation particulière à s'occuper de petites écoles, de maîtres ou de maîtresses sans envergure, selon l'estimation d'alors. Or, le testament de Nicolas Roland bouscule cette manière d'envisager l'avenir. Certes, dans deux ans, La Salle sera reçu docteur en théologie à Reims, mais, d'abord, il se trouve dans l'obligation de négocier avec la Ville. Qui est-il vraiment ? Comment s'y prend-il ?

⁸⁸ CL 41-1,68.

⁸⁹ A.M. Reims, Reg. 54, p. 9, 19, 21; Reg. 118 aux 7 mars, 14 avril et 19 avril 1678. Cf. HANNESSE, p. 261.

4 - JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

Jean-Baptiste de La Salle (1651-1719) a dix ans de moins que le chanoine Roland. C'est l'aîné d'une famille de onze enfants dont quatre sont morts avant leur deuxième année. Son père, Louis de La Salle, est magistrat au Présidial de Reims. Sa mère, Nicole Moët de Brouillet, est de bonne noblesse terrienne. Tandis que le nom paternel n'a pas laissé de survivants directs aujourd'hui, le nom maternel, perdu par suite d'alliances masculines imposant leurs noms successifs, a été relevé par la famille Chandon bien connue pour ses champagnes Moët et Chandon. Dans tous les cas, les alliances des filles ont conduit à une multitude de noms de famille parmi les descendants d'ancêtres communs. Une recherche quelque peu systématique, commencée en 1988, m'a conduit à découvrir plusieurs milliers de personnes, à travers plusieurs continents, qui peuvent, actuellement, se targuer d'avoir des ancêtres communs avec Jean-Baptiste de La Salle. De la série, il faut absolument éliminer la légende qui voudrait qu'un Salla du pays de Soule, près de Mauléon (en pays Basque, à la limite du Béarn), se soit établi à proximité de Reims ou de Soissons au temps de Du Guesclin. Elle ne repose que sur une page manuscrite rédigée arbitrairement, avec des erreurs de dates et de personnalités qui la disqualifient. C'est un texte postérieur au livre de raison qui la contient. Le savant archivist de Reims, Demaison, l'a jadis publié, permettant ainsi aux historiens futurs d'en vérifier les inexactitudes.⁹⁰ Il est tout-à-fait inutile de revenir sur cette fausse piste à moins de découvrir, dans la région de Soissons, des ascendants immédiats de Menault de La Salle époux en 1484 d'Isabeau Tonnart, car ce sont là les plus anciens ancêtres connus porteurs du nom de saint Jean-Baptiste de La Salle.

Arrivons en 1671. L'œuvre de Nicolas Roland commence à fonctionner sous la direction de Sœur Françoise Duval, venue de Rouen. Le chanoine de La Salle, ancien élève non pas des Jésuites, mais du Collège des Bons-Enfants de la rue du

⁹⁰ Cf. *Bulletin catholique du diocèse de Bayonne*, année 1887, p. 459. Le document est cité textuellement. Longtemps encore il sera considéré comme relatant des faits exacts. Or, le prétendu Menault de La Salle que l'on a cru auteur du manuscrit y déclare avoir reçu de son père le *Livre d'heures* en 1501, alors que le vrai Menault de La Salle époux d'Isabeau Tonnart est mort à Soissons en 1495 (CL 39, *in fine*, tableau I). Il déclare aussi Menault marié en 1486 alors que la date exacte est 1484 (CL 39, *id.*). Ceci confirme les recherches personnelles que la famille d'Arthez-Lassalle (avec deux ss) m'a permis, en 1971, d'effectuer dans ses archives non classées alors, dans sa maison de Sibas. "La Salle" de Soissons et de Reims diffère de "Lassalle" de Sibas et de sa région.

Barbâtre, poursuit à la Faculté de théologie de Reims des études amorcées à Paris, en Sorbonne et à Saint-Sulpice, mais écourtées par suite du décès de son père qui, après celui de sa mère l'année précédente, le laisse à la fois orphelin et tuteur de ses frères et sœurs. Le maniement des affaires et le partage d'un héritage complètent sa formation d'administrateur compétent. Sept ans plus tard, le décès du chanoine Roland fait de lui son principal exécuteur testamentaire. Il ne s'agit plus, maintenant, de répartir les biens d'une succession mais de parachever l'établissement solide d'une congrégation religieuse naissante.

Moins de quinze jours après la sépulture de Nicolas Roland, dans la crypte de la chapelle des Sœurs de l'Enfant-Jésus, Jean-Baptiste de La Salle contacte Monseigneur Le Tellier à propos du testament. Nicolas Rogier, jeune diacre, obtient la prébende théologale du défunt. Guillaume Rogier, curé de Mouzon, dans les Ardennes, est désigné comme supérieur ecclésiastique de la communauté de l'Enfant-Jésus, sans être déchargé de sa cure pour l'instant. Le chanoine de La Salle, en effet, n'a pas encore les trente ans requis pour diriger une communauté religieuse et il n'est prêtre que depuis moins d'un mois.⁹¹ Dans un premier temps, ce sont les négociations antérieures du chanoine Roland lui-même qui portent leurs fruits. Le 9 mai 1678, à saint-Germain-en-Laye, Louis XIV signe, non pas à l'adresse des autorités municipales, mais à l'intention du Lieutenant général du bailliage de Vermandois, c'est-à-dire de l'autorité judiciaire, la lettre de cachet suivante : *“De par le Roi. Cher et bien aimé, ayant été informé du dessein qu'a le sieur Roland, chanoine de l'église de Reims, d'établir une Communauté de Filles séculières dans notre ville de Reims, pour tenir des écoles pour l'instruction des pauvres de leur sexe, et ayant eu bien agréable la permission qu'il nous a fait demander de faire assembler par devant vous et en présence de notre Procureur au dit Reims, les échevins, curés et supérieurs des maisons religieuses de la dite ville pour vous donner leur avis sur l'utilité du dit établissement, nous vous écrivons cette lettre pour vous informer de notre intention et vous dire que vous teniez la main à ce que la dite assemblée soit faite en la manière accoutumée. Sy, n'y faites faute. Car tel est notre plaisir”*.⁹²

⁹¹ Les Constitutions des Sœurs, approuvées par Mgr Le Tellier en 1683, précisent, à propos de l'ecclésiastique choisi comme Supérieur : *“Nous désirons que ce soit un prêtre séculier âgé au moins de trente cinq ou quarante ans”* (Ch. V, copie en *Documents divers...*, p. 111). C'est plus restrictif que d'autres usages.

⁹² Des différences de transcriptions existent entre HANNESSE, p. 293 et CL 38,91. Nous avons adopté la version HANNESSE, plus complète. Une copie officielle existe aux A.M. Reims, Reg. 54, annexée aux Conclusions du Conseil de Ville, p. 29.

Un document ultérieur précisera, le 11 août 1678, que l'ordre royal cité est bien dû aux démarches du chanoine Roland.⁹³ Le Lieutenant général en réfère à l'archevêque qui prend langue avec le Lieutenant des habitants, Claude Coquebert. On est le 23 mai. Dès le lendemain, le Conseil de Ville est réuni. Coquebert, assisté de Serval et Marlot, expose à Dallier, ancien Lieutenant, Dorigny, Louis Roland, Béguin, Nicolas Lespagnol, Nicolas Frizon, Lévesque et quelques autres échevins, que Monseigneur Le Tellier a demandé qu'il soit délibéré au sujet de la fondation projetée par "*feu Mr Roland, théologal, pour la Communauté des Filles maîtresses des écoles gratuites de cette ville*". Et ce, en conséquence de la "lettre de cachet de Sa Majesté" requérant l'avis de la Communauté de Ville pour informer le Lieutenant général du bailliage à propos des articles "*sur lesquels on prétend fonder la dite maison*", afin de savoir si la Ville consentira. Objet principal du débat : permettra-t-on "*l'union de la maison des Orphelins avec la dite maison*" des écoles ?

Après délibération, il est conclu positivement en ces termes : "*Il sera consenti par devant Mr le Lieutenant général [...] à l'établissement de la dite communauté des Filles séculières en cette Ville pour tenir les écoles gratuites en la dite Maison avec laquelle sera pareillement consentie l'union des Orphelins*". La démarche, effectuée par Coquebert assisté de Serval, Dallier et Béguin de Coëgny, aboutit à une note complémentaire transcrite au bas du même document, pénible à déchiffrer. Le passage est toutefois important car il révèle la complexité des négociations qui mettent en mouvement les services financiers de l'État. Lisons : "*Faisant droit sur la requête, sur ce qui a été représenté par Mr le Lieutenant qu'il a reçu avis [...] que le Fermier des aides*", c'est-à-dire le percepteur de certains impôts du roi, "*sollicitait et pressait les juges*" de la Cour des aides, il a été "*conclu qu'il sera proposé*" une députation "*pour aller en toute diligence [...] solliciter la dite affaire*". Frizon, avocat, est désigné à cette fin.⁹⁴

Apparemment, la Ville de Reims ne fait pas traîner l'affaire. La Cour des aides, tribunal chargé de juger des impôts dus au roi, s'interpose. Créer une communauté nouvelle suppose en effet des capitaux et des revenus ainsi que des biens immobiliers, toutes choses qui ne vont pas sans rebondissements fiscaux. Le Conseil de Ville doit donc attendre la décision de la Cour des aides qui siège à Paris. Jusqu'à présent, la réponse de celle-ci nous paraît être demeurée inconnue ou tout au moins non publiée.

⁹³ Document publié en CL 38,184, d'après AM Reims, c. 691, liasse 14, pièce 5.

⁹⁴ A.M. Reims, Reg. 54, p. 31, dont j'ai la photocopie grâce à Sœur Yvonne Thévenin. Ce texte me semble inédit à ce jour.

L'avocat Frizon fait-il vraiment "*toute diligence*" ? Ramène-t-il de Paris quelque exigence particulière de la Cour des aides ? Nous l'ignorons. Toujours est-il qu'à Reims, le processus d'homologation des Sœurs de l'Enfant-Jésus semble paralysé. Monseigneur Le Tellier, toujours en séjour à Paris, s'impatiente. Il écrit au Lieutenant des habitants de Reims une lettre qui parvient à son destinataire le 19 juillet 1678. C'est un reproche assez vif. Aussi, le jour même, Claude Coquebert réunit le Conseil de Ville pour lui en faire part. Unanimement, il est conclu que l'archevêque sera satisfait, que Béguin de Coëgny accompagnera le Lieutenant Coquebert à Paris pour y retrouver le sénéchal Serval et se rendre auprès de Monseigneur Le Tellier, afin de mettre au point avec lui les derniers détails du traité à établir entre la Ville et les Sœurs.⁹⁵

Jusqu'à présent le chanoine de La Salle reste un peu dans l'ombre. Certes, comme exécuteur testamentaire, il gère les biens laissés par Nicolas Roland comme les legs de différents bienfaiteurs, en vue de constituer le fonds indispensable à l'obtention des Lettres patentes. Sans doute aussi, Guillaume Rogier, supérieur ecclésiastique en titre étant demeuré à Mouzon, La Salle remplit-il les fonctions de chapelain auprès des Sœurs, tandis que Françoise Duval poursuit au sein de la communauté de l'Enfant-Jésus ses activités d'inspiratrice, d'organisatrice, de gestionnaire interne et de supérieure de fait reconnue comme telle par l'ensemble des Sœurs, sans élection particulière. Ses pouvoirs, elle les tient directement de Nicolas Roland.

Entre le mardi 19 juillet et le 1^{er} août, Coquebert, Serval et Béguin rencontrent à Paris Monseigneur Le Tellier, au nom du Conseil de Ville. L'examen porte sur le Mémoire dressé par Nicolas Roland afin d'informer, aussi bien l'Archevêque, la Ville et ses exécuteurs testamentaires, de toutes ses intentions au sujet de la Communauté des "*Filles séculières*" destinées à tenir les écoles gratuites de la ville de Reims, selon des règles pratiquées depuis plusieurs années, à la suite de disciples du Père Barré venues de Rouen, dont un exemplaire a été remis à Monseigneur Le Tellier. (Exemplaire dont aucun autographe ne nous est parvenu). Les tractations aboutissent. Frère Léon de Marie Aroz a identifié l'écriture de Monseigneur Le Tellier dans la datation manuscrite qui termine un véritable traité conclu par les représentants de la Ville de Reims : "*Cecy a esté arresté ce pr aoust 1678*". Bien évidemment, les Règles propres aux Sœurs, soumises à la seule autorité de l'archevêque, n'ont pas été examinées par les délégués de la Ville qui ont signé :

⁹⁵ Publié in-extenso en CL 38,163-164. d'après A.M. Reims, carton 691, liasse 15, pièce 5. Tous les échevins présents sont nommés.

“Coquebert, Béguin de Coëgny, Serval”. Ce précieux document calligraphié en petite ronde, que j’eus la joie de signaler au Frère Léon de Marie Aroz en 1959,⁹⁶ est complété par les signatures des représentants du testataire Nicolas Roland et des Sœurs, savoir J.-B. de La Salle, Guillaume Rogier, curé de Mouzon, supérieur ecclésiastique des Sœurs de l’Enfant-Jésus et, sans doute, mandataire de Nicolas Rogier, second exécuteur testamentaire.

Dix jours plus tard, le 11 août, le Lieutenant général du bailliage provoque la réunion du Procureur du Roi, des exécuteurs testamentaires La Salle et Nicolas Rogier, du Lieutenant des habitants Coquebert, du Sénéchal du Chapitre Serval, du grenetier (percepteur d’impôts sur le sel) Nicolas Dallier, ancien Lieutenant des habitants, et de Béguin de Coëgny, du Conseil de Ville. Cette fois, Jean-Baptiste de La Salle prend la parole. Il expose les objectifs de Nicolas Roland. Il énumère les moyens mis en œuvre pour fonder financièrement la Communauté des “*Filles séculières*” de l’Enfant-Jésus. Il mentionne les actes notariés établis à cette fin les 26 mai, 28 mai et 3 juin : des rentes ont été assurées grâce à des placements sur biens immobiliers et des immeubles ont été acquis pour permettre aux écoles de fonctionner en plus de l’orphelinat, le tout en accord aussi bien avec Sœur Françoise Duval qu’avec les “*anciennes*” de la Communauté. En conclusion, le Lieutenant général du bailliage donne acte aux exécuteurs testamentaires de l’accord du Conseil de Ville qui estime “*utile et avantageux*” l’établissement de la “*Maison et Communauté des Filles séculières sous le nom de Saint-Enfant-Jésus pour instruire les pauvres filles, les élever dans la crainte de Dieu et leur apprendre à lire et à écrire*”, en respectant les clauses et conditions énumérées.⁹⁷

L’affaire ne traîne plus. Dès le lendemain, devant Leclerc, Procureur du Roi, et le Lieutenant général du bailliage, 25 prêtres – curés, supérieurs religieux, chanoines, docteurs en théologie – entendent lecture du même document énumérant les conditions de la fondation. À l’unanimité, ils déclarent utiles “*les Filles séculières*” dite de l’Enfant-Jésus. Deux absents font de même le 19 août et un autre le 22 de sorte que l’enquête “*de commodo*” se solde par l’approbation sans réticence des 28 autorités ecclésiastiques consultées.⁹⁸

Ainsi, après l’accord du Conseil de Ville, souvent signalé comme unique responsable de l’approbation administrative décisive, c’est l’autorité judiciaire dirigée par le Lieutenant général qui parachève les formalités de l’enquête “*de com-*

⁹⁶ CL 38.180. (Note de l’éditeur : Frère Calixte-François = Y. Poutet).

⁹⁷ Texte intégral en CL 38.181-197, d’après A.M. Reims.

⁹⁸ *Ibid.*, 198sq.

modo et incommodo”. Dès lors, rien ne s’oppose plus à l’obtention des Lettres patentes.

Monseigneur Le Tellier, mieux placé que quiconque pour les obtenir, intervient auprès de son père Michel Le Tellier, Chancelier de France. Début février 1679, à Saint-Germain-en-Laye, Louis XIV appose sa signature sur le parchemin. Celui-ci n’est pas envoyé immédiatement à Reims. Il est transmis, pour approbation, au Parlement de Paris qui délivre son arrêt le 17 février (arrêt conservé sur parchemin, aux archives de la ville de Reims⁹⁹): “*Vues par la Cour les lettres patentes du Roi [...] scellées en lacs de soie du grand sceau de cire verte, obtenues par Messire Maurice Le Tellier, Archevêque de Reims [...] la Cour ordonne que les dites Lettres seront registrées au Greffe pour être exécutées*”...

Sur le repli des Lettres patentes elles-mêmes, le visa des services du Chancelier Michel Le Tellier, en charge depuis 1677, est apposé. Son texte, inédit me semble-t-il, mérite d’être transcrit: “*Visa - Le Tellier - Pour l’établissement des Filles pour l’instruction de la jeunesse. Registrées, où le Procureur général du Roi, pour être exécutées selon leur force et teneur, suivant entériné de ce jour à Paris, en Parlement, le dix-septième février mil six cents soixante-dix-neuf, [signé] Jacques*”.

Un second enregistrement des Patentes s’imposait à Paris, auprès de la Cour des Comptes. Mention en est faite également sur le repli de l’original. Elle est datée du 25 février 1679. Ce n’est qu’ensuite que le document scellé du grand sceau de cire verte est transmis à Reims à l’intention du Lieutenant général du baillage. À moins qu’il n’ait été remis à Monseigneur Le Tellier comme responsable des œuvres catholiques de son diocèse. En tout cas, il dort dans quelque bureau jusqu’au 24 janvier 1684 car ce n’est que ce jour-là que le Baillage l’enregistre en portant sur le repli l’ultime mention: “*Registré au greffe du baillage de Vermandois, siège Présidial de Reims, où le Procureur du Roi suivant l’ordonnance de Monsieur le Lieutenant général au baillage et siège Présidial, du vingt-quatre janvier mil six cent quatre vingt-quatre. [signé] Lespicier*”.¹⁰⁰

⁹⁹ Les Lettres patentes sur parchemin sont conservées aux Archives des Sœurs, à Reims, armoire des originaux. L’arrêt du Parlement sur parchemin est aux A.M. Reims, carton 691, liasse 14. Il est publié en CL 38,213-214. Je pense toutefois qu’il faut lire “Vu” et non pas “veut” pour respecter le sens de la dernière ligne de la p. 213: “*Vu aussi les statuts et réglemens pour la dite communauté*”.

¹⁰⁰ Original sur parchemin aux Archives des Sœurs de Reims; copie en *Documents divers...*, p. 89.

Pourquoi pareil délai de cinq ans ? J'imagine l'explication suivante. Monseigneur Le Tellier n'a pas encore approuvé, en 1679, les Constitutions des Sœurs. Il ne le fait que le 12 novembre 1683 car il tient, conformément à des usages canoniques, à ne rien approuver qui n'ait préalablement reçu la consécration d'un temps suffisant d'expérimentation.¹⁰¹ Il me paraît légitime de penser que ce n'est ni la Ville, ni le Présidial, qui ont retardé l'enregistrement décisif au Baillage. Dans ce cas, Monseigneur Le Tellier a gardé par devers lui les Patentes jusqu'au moment de cette approbation des Constitutions. Ensuite, il les a remises au Lieutenant général pour parachever les formalités. Dans cette hypothèse, le document n'est entré chez les Sœurs de l'Enfant-Jésus qu'après le 24 janvier 1684. Peu de temps après, le 8 février 1684, les Sœurs entrées dans la Maison "*depuis plusieurs années*", émettent des vœux pour la première fois. Le procès-verbal de la cérémonie spécifie que ce retard est précisément dû à l'absence de Constitutions approuvées et de Patentes autorisant définitivement l'établissement.¹⁰²

Jean-Baptiste de La Salle, sans en avoir totalement terminé avec sa responsabilité d'exécuteur testamentaire, est depuis déjà plusieurs années en charge d'une autre œuvre naissante : celle des Frères des Écoles Chrétiennes. Va-t-il la conduire, comme Nicolas Roland l'avait fait pour les écoles de filles ? Va-t-il demander le soutien de la Ville de Reims ou bien va-t-il procéder de manière différente ? C'est ce qu'il reste à examiner.

5 - JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE ET LA VILLE DE REIMS

En fait, les écoles chrétiennes gratuites de garçons avaient été préparées par le chanoine Roland en même temps que ses écoles de filles, lors de son voyage à Rouen au carême de l'année 1670. Sa parente, Madame Dubois, épouse Maillefer, y était en relation avec Adrien Nyel, responsable des écoles de garçons pour le compte de l'Hôpital général. Or, engagé à vie au service des écoles, Nyel, âgé de 57 ans, passe une nouvelle convention avec les administrateurs de l'Hôpital de Rouen le 23 septembre 1678. Libéré pour la mission que lui confie Madame Maillefer, il se rend à Reims. J'imagine que cela correspond au début de l'année scolaire c'est-à-dire en octobre 1678. Porteur de lettres destinées à Françoise Duval,

¹⁰¹ Arch. des Sœurs de Reims, ms. 16-30.

¹⁰² *Ibid.*, ms. 15-4c. Publié en *Positio Roland*, p. 360-361.

supérieure des Sœurs de l'Enfant-Jésus, il arrive rue du Barbâtre, y rencontre le chanoine de La Salle, lui expose son projet lié au bon vouloir de l'Hôpital général. Les Sœurs ne bénéficient pas encore de Lettres patentes. L'hostilité des administrateurs du Bureau des pauvres à toute multiplication de communautés sans ressources garanties, conduit La Salle à inciter le nouveau venu à la discrétion et à séjourner chez lui à toutes fins utiles.¹⁰³

En avril 1679, alors que les Patentes pour les Sœurs ont été obtenues courant février, des négociations confidentielles sont menées.¹⁰⁴ Claude Bretagne, prieur de l'abbaye saint-Remi, Jacques Callou, directeur de conscience du chanoine de La Salle, passent en revue avec lui et quelques amis susceptibles d'appuyer la démarche de Nyel, les solutions possibles. Ni le Bureau des pauvres, ni les autorités municipales ne sont considérés comme susceptibles d'apporter une aide efficace. C'est sous la seule autorité des curés responsables des paroisses de la Ville de Reims que seront placées les écoles de garçons. Pressenti, le curé de Saint-Maurice, l'abbé Dorigny, accepte, non pas d'ouvrir une école nouvelle, mais de confier celle dont il assurait précédemment l'entretien à Nyel et au jeune homme de 14 ans qui l'accompagne. Tous deux logeront dans son presbytère. La mise en place des nouveaux maîtres est généralement fixée au 15 avril, dans d'anciens bâtiments qui occupaient les actuels n° 12 et 14 de la rue Saint-Maurice. Si cette date précise, que nul document ni témoignage écrit de l'époque ne confirme, doit être probablement récusée parce qu'elle correspond à un samedi de l'année 1679, rien n'empêche de penser que les garçons de la paroisse Saint-Maurice sont retournés en classe, avec Nyel, peu après Pâques tombant le dimanche 2 avril cette année-là, car l'usage entériné plus tard dans la Conduite des écoles spécifie : "*On donnera congé depuis le jeudi de la semaine sainte inclusivement jusqu'au mardi suivant*".¹⁰⁵ Dès la rentrée scolaire suivante, probablement le 1^{er} octobre 1679, des maîtres recrutés par Nyel à l'instigation d'une généreuse bienfaitrice, Madame Lévêque de Croyères, ouvrent, avec l'appui du chanoine de La Salle, l'école chrétienne de la paroisse Saint-Jacques. Les autorités de la Ville de Reims et les Administrateurs de l'Hôpital général n'y sont pour rien, en dehors d'une paisible condescendance.

¹⁰³ Cf. POUTET, t. I, p. 628-631.

¹⁰⁴ Selon CL 41-2,128, sans références probantes, ce serait à partir du 2 avril 1679 c'est-à-dire du dimanche de Pâques.

¹⁰⁵ CL 24,203*. Cf. CE 17,1,11.

L'organisation de la Communauté des maîtres lasalliens et de leurs écoles est tout autre que celle qu'avait envisagé le chanoine Roland pour les filles. Sans attendre le retour de Nyel à Rouen, son port d'attache, La Salle se voit comme contraint à s'occuper de la nouvelle institution. Il se défait et de son patrimoine familial et de son canonicat. Pour l'instant, pas plus que le Père Barré aux conseils duquel il a recours, il n'envisage d'établir solidement, par Patentes, les écoles de garçons et ceux qui se nomment bientôt "*Frères des Écoles chrétiennes*". Son œuvre est directement soumise au bon vouloir des curés et des évêques. Ceux-ci et de généreux "*fondeurs*" financiers pourvoient aux frais. Il arrivera que quelques villes et même la cassette royale y participent.¹⁰⁶ L'indépendance d'organisation, de programmes profanes et religieux sera quasi complète, donc aisément évolutive suivant les besoins des lieux et des temps.

Finalement, à la fin du règne de Louis XIV, des approbations épiscopales, venues de divers diocèses, prépareront la voie à l'approbation du Souverain Pontife. Celle-ci, après de longues tractations, survient avec la Bulle de Benoît XIII, du 26 janvier 1725, qui marque la naissance officielle des Frères des Écoles chrétiennes, congrégation de religieux laïcs à vœux simples. Les Lettres patentes de Louis XV, signées sur parchemin en sa résidence du château de Versailles, le 26 avril 1725,¹⁰⁷ font de la propriété de Saint-Yon, près de Rouen, le siège social du nouvel institut enseignant. C'est de là que vient le nom de Yontains donné aux Frères en de nombreux documents émanant du Trésor public.¹⁰⁸ La déformation populaire en a fait parfois "*Frères ignorantins*", en un sens si respectueux que l'intendant de Guyenne demandera au Frère Visiteur de Toulouse "*quelques-uns de ses savants ignorantins*". Le sens péjoratif concernait les élèves et non les maîtres (enseignants d'ignorants), quand il ne venait pas d'une erreur d'un copiste, ignorant ce qu'étaient les "*Yontains*". Ce n'est que la malice satirique de Voltaire, auteur d'un poème sur "*les Frères aux grands chapeaux*", qui fera d'ignorantins un synonyme d'ignorants !

La Ville de Reims, néanmoins, revient au premier plan au début du XIX^e siècle lorsque Portalis, ministre de Bonaparte, réorganise l'école primaire. À Reims, huit

¹⁰⁶ Détail en POUTET, t. II, p. 68-74.

¹⁰⁷ *Règles et Constitutions de l'Institut des F.É.C.*, Versailles, 1852, p. 12-13. [Il s'agit des Lettres d'attaches de la Bulle. Les Lettres Patentes étaient accordées depuis septembre 1724 (Rigault 2,105). Note de l'éditeur]

¹⁰⁸ Vers 1970 encore, plusieurs établissements tenus par les Frères recevaient du courrier de l'administration des Domaines adressé aux "*Frères de Saint-Yon*".

instituteurs nommés et financés par ses soins appartiennent “à la communauté renaissante des Frères des écoles chrétiennes”.¹⁰⁹ Nous sommes en 1802. C’est le début d’une nouvelle histoire. Les municipalités choisissent aisément les Frères, en tant que tels, pour tenir les écoles publiques et chrétiennes à la demande majoritaire de la population. Le concordat, reconnaissant la religion catholique comme celle de “la majorité des Français” le permet. Vers 1880-1886 et surtout 1904, les relations des Villes avec les Frères changeront de nouveau de nature.

Conclure n’est pas nécessaire. Des filiations religieuses et pédagogiques sont apparues, de Barré à Roland, de Roland à La Salle. Mais de franches ruptures n’en sont pas moins importantes. Barré réclamait un abandon total à la Providence, il voyait très bien maîtres et maîtresses régis par un même règlement, avec possibilité d’assister les curés des campagnes dans une action pastorale. Les vœux n’étaient guère admis, en son temps, pour les femmes vivant en communauté sans clôture. Roland, lui, veut une œuvre stable. Les vœux font partie des éléments requis pour cette stabilité, de même que des Lettres patentes assises sur des capitaux fonciers. Sa congrégation est, dès l’abord, diocésaine, sous la protection de l’archevêque de Reims. Quant à La Salle, il ne voit pas ses Frères des Écoles chrétiennes dépendants d’un seul évêque, ni même des seuls évêques. Il tient à l’approbation pontificale, signe indispensable de l’universalité de son Institut. Toutefois, comme Barré, comme Roland, il n’a pas achevé personnellement son œuvre. Tous trois voulaient laisser leur travail entre les mains de Dieu et nul d’entre eux ne s’en faisait gloire. C’était — et c’est resté dans le devenir de ces œuvres — “l’œuvre de Dieu”.

¹⁰⁹ CL 37,81.

UNE LETTRE DE NICOLAS BARRÉ

REPÉRÉE EN 1960

Revue d'Ascétique et de Mystique, n° 143, juillet-septembre 1960

Le Père Nicolas Barré (1621-1686), religieux Minime de la province de Paris, laissa une telle réputation de sainteté que ses contemporains s'empressèrent de publier, à la suite de sa biographie, un nombre important de ses lettres spirituelles. Le recueil parut en 1697 chez deux libraires rouennais, Guillaume Le Boucher et Jean-Baptiste Besongne. C'est un in-12 de 310 pages auxquelles s'ajoutent une préface et une table des matières. Il s'intitule : *Recueil des lettres spirituelles du Révérend Père Barré, religieux Minime, avec un abrégé de sa vie, Ouvrage très utile à toutes les personnes qui désirent travailler efficacement à leur sanctification*. L'approbation, signée de Pirot, célèbre docteur de Sorbonne, remonte au seizième août mil six cent quatre-vingt-quatorze.

Une seconde édition de ces lettres vit le jour à Toulouse en 1876. Le titre devenait : *Lettres spirituelles du R. Père Nicolas Barré, religieux de l'ordre des Minimes, Dans lesquelles on découvre les différents états des peines intérieures, et d'excellents moyens et pratiques pour les bien supporter, et en faire un très saint usage, Ouvrage très utile aux directeurs et aux âmes intérieures*. En réalité les nouveaux imprimeurs, Louis et Jean-Mathieu Douladoure, ne se bornaient pas à reproduire l'édition de 1697. Ils ajoutaient quelques détails à la biographie du Père Barré, publiaient deux lettres inédites et complétaient le tout par les *Maximes de Conduite chrétienne du R. P. Barré*. On obtenait ainsi un ouvrage de 448 pages in-12 assez bien adapté aux désirs de l'époque en fait de lecture spirituelle.

Depuis, des études variées ont paru sur le Père Barré citant chaque fois de larges extraits puisés dans sa correspondance. L'abbé Harang, sans rééditer intégralement les textes du célèbre Minime, les a groupés en une synthèse harmonieuse publiée aux éditions Alsatia.

Ainsi connaissons-nous soixante-et-une lettres spirituelles du Père Barré. Les cinquante-neuf premières, éditées en 1697, ne reproduisent pas la signature de l'auteur. Les deux dernières, publiées pour la première fois en 1876, nous renseignent au contraire sur la manière dont le Père Barré signait ses lettres: *Frère Nicolas Barré, R. Minime*, ou encore *Frère Nicolas Barré, R. Minime Ind.*, ce qui signifie Frère Nicolas Barré religieux Minime indigne. En abrégé on obtient: *fr. N. B. R. m. I.*

Or, il se trouve que les Sœurs du Saint-Enfant-Jésus de Reims conservent dans leurs archives la copie d'une lettre dont la signature peut se lire *fr. N. B. R. m. I.* Ne s'agirait-il pas d'une lettre, inconnue jusqu'à présent, du Père Nicolas Barré ?

On sait que les Sœurs du Saint-Enfant-Jésus doivent leur fondation à l'étroite collaboration du chanoine Nicolas Roland, du Père Barré et de deux Sœurs de la Providence de Rouen envoyées à Reims par le pieux Minime, leur Supérieur, pour établir une nouvelle congrégation religieuse. Il est évident – les historiographes des deux Instituts nous le disent – que des relations épistolaires s'établirent entre le Père Barré et ses anciennes dirigées. L'une d'elles, Françoise Duval, fut la première supérieure des Sœurs du Saint-Enfant-Jésus. Dans ces conditions il n'est pas étonnant que l'on ait conservé à Reims les manuscrits hérités du Minime et du chanoine. Par piété filiale, plusieurs religieuses en firent des copies. C'est ainsi que des textes spirituels du plus haut intérêt sont parvenus jusqu'à nous malgré la tourmente révolutionnaire, la persécution de 1904 contre les Instituts enseignants et les bombardements qui incendièrent Reims en 1914-1918. La plupart des autographes sont perdus mais trois recueils manuscrits, A, B, C, intitulent l'un de leurs chapitres *Lettres du chanoine Nicolas Roland*. Les textes sont semblables, à quelques variantes près. Le manuscrit C, d'une calligraphie récente (fin du XIX^e siècle), vise à donner au texte qu'il recopie une allure correcte : il corrige les méprises évidentes que les manuscrits A et B, beaucoup plus anciens, n'hésitent pas à reproduire sans essayer le moins du monde à rendre le texte intelligible. Comme A semble antérieur à B et paraît devoir être daté de la fin du XVIII^e siècle ou du début du XIX^e, c'est de ce manuscrit A qu'il sera seulement question dans la suite.

La copiste l'intitule *Recueil des Lettres écrites par la main de Mr. Nicolas Roland Theologal a plusieurs de ses penitentes*. Après un tel titre il devenait inutile de reproduire au bas de chaque lettre le nom de son auteur. Il est donc le plus souvent omis. Parfois, cependant, il est rappelé en abrégé: *N.R.* Il arrivait même que la signature se complique : *N. R. P. I.* c'est-à-dire *Nicolas Roland, prêtre indigne*. Tout ceci est normal. On conserve à Reims une lettre autographe du chanoine Roland qui n'est pas signée; on relève dans sa correspondance le conseil, donné à

une religieuse, de ne pas signer ses lettres pour éviter les indiscretions que la poste pourrait commettre. Ses biographes insistent sur son humilité et rappellent qu'il se considérait sans cesse comme un prêtre indigne.

Une seule fois, à la page 42 du registre coté A, le lecteur des *Lettres écrites par la main de Mr Nicolas Roland* est étrangement surpris par l'allure de la lettre. Son introduction, sa conclusion et sa signature diffèrent de toutes les autres. Cette dernière surtout est, semble-t-il, absolument incompatible avec les titres et qualités du chanoine Nicolas Roland. Elle est abrégée en des lettres d'une écriture maladroite : *Sr N. R. R. m. I.* Il est vrai que la notation *Sr*, dans la graphie de la copiste, ne diffère pas sensiblement de la notation *fr*. Quoi qu'il en soit, N. Roland n'était ni *Sr*, qui signifie habituellement Sœur, ni *fr*, c'est-à-dire frère. Il n'était pas davantage *R. m. I.*, c'est-à-dire Religieux minime indigne. Comment donc faut-il interpréter la copie maladroite des initiales de la signature ?

Les Sœurs de la Providence de Rouen, qui conservent pieusement dans leurs archives une lettre autographe du Père Barré, ayant eu l'amabilité de m'autoriser à l'examiner de près, il résulte de la confrontation des signatures que le B de Barré peut assez facilement être pris pour un R et que, contrairement à ce qu'ont imprimé les éditeurs de 1876, la lettre du 24 novembre 1682 porte, dans sa signature, toutes les mentions habituelles au Père Barré : *fr Nicolas Barré r. mini. I.* Un examen attentif des majuscules B et R, dans le manuscrit A de Reims, montre que la copiste des lettres du chanoine Roland ne différencie pas d'une manière indiscutable ces deux lettres. Il apparaît surtout que, dans tous les cas où elle copie des mots inconnus d'elle, son souci de fidélité la pousse à imiter les graphies qu'elle a sous les yeux. Il faudrait donc en conclure logiquement que l'abréviation *Sr N. R. R. m. I.* peut se lire *fr. N. B. R. m. I.* c'est-à-dire Frère Nicolas Barré Religieux Minime indigne. Ainsi la lettre du 20 février 1676 conservée à la page 42 du registre coté A dans les Archives des Sœurs de Reims aurait le Père Barré pour auteur et non pas le chanoine Roland.

Objecter le titre du recueil, pour maintenir l'attribution de la lettre au chanoine Roland, ne servirait de rien. Pour les Sœurs Anne Lecœur et Françoise Duval, le Père Barré n'était-il pas leur pieux fondateur, aussi bien que Nicolas Roland ? Et pour les premières héritières des écrits de ces deux prêtres éminents, la tentation ne fut-elle pas très grande, presque irrésistible, de recopier une lettre du Père Barré à la suite d'un lot de lettres du chanoine Roland pour la seule raison qu'il ne convenait pas de risquer la perte d'un tel trésor et que l'indication des initiales de l'auteur, au bas de la lettre, permettrait suffisamment de ne pas la confondre avec celles de Nicolas Roland ? Ce n'était pas déloyauté mais désir de ne rien laisser perdre de l'héritage spirituel des deux fondateurs.

À la vérité, ces seules initiales ne suffiraient pas à établir que la lettre du 20 février 1676 est réellement du Père Barré. D'autres caractéristiques confirment le bien-fondé de cette attribution. Énumérons-les rapidement.

Les lettres du chanoine Roland conservées à Reims ne commencent jamais par le mot JÉSUS ni par aucun autre placé en exergue. Celles du Père Barré, par contre, débute presque toujours par une invocation à Dieu ou à Notre-Seigneur. Les deux lettres éditées pour la première fois en 1876 portent en exergue le nom de JÉSUS. Si l'on se reporte à l'édition de 1697, le même nom de JÉSUS se retrouve en exergue aux pages 132, 134, 143, 278, 282, 285, 291, 293, 295, 298, 300, 304, 306, 308. Le procédé est donc une habitude caractéristique du Père Barré.

Les formules de politesse qui terminent les lettres de Nicolas Roland varient assez peu d'une lettre à l'autre; elles ne sont pas recherchées pour enrichir la missive d'une pensée vraiment neuve; parfois même elles manquent totalement. En dehors des autographes du chanoine Roland qui ne comportent aucune formule de politesse, les lettres dont nous avons des copies se terminent par les expressions: "*je suis pour jamais tout à vous*" (4 fois), "*je suis tout à vous*" (10 fois), "*croyez-moy en l'amour de Jesus tout à vous*" (1 fois), "*croyez-moi en l'amour de J.C. tout à vous*" (1 fois), "*je suis en l'amour de Jesus tout à vous*" (1 fois), "*et me croyez dans son saint amour pour jamais tout à vous*" (1 fois). Au contraire les lettres du Père Barré présentent des clausules d'une admirable variété. Très souvent, malgré cette diversité, le nom de JÉSUS est incorporé au texte de la lettre. Il n'est pas rare qu'il soit associé aux idées de grâce, de salut, de sanctification. On lit par exemple dans l'édition de 1697: "*Ô Dieu, ô Amour, faites-nous cette grâce*" (p. 59); "*pourquoy êtes-vous au monde, sinon pour servir de théâtre et de spectacle à JÉSUS en qui je ne mérite pas de me dire...*" (p. 64); "*aussi bien est-ce encore trop pour vous à qui je veux être dans l'esprit de JÉSUS...*" (p. 131); "*par la grâce de JESUS en qui je suis, vôtre...*" (p. 303). Et si l'on se reporte à l'autographe de Rouen, l'édition de 1876 ne l'ayant pas reproduit scrupuleusement dans tous ses mots, on relève la formule: "*je salue toutes nos cheres et benites sœurs coopératrices fideles de JESUS et sauveur du salut des Ames. C'est à vous pour jamais en N. S. JESUS par sa sainte grâce*" (cf. éd. 1876, p. 251). Enfin la soixante-et-unième lettre du Père Barré (éd. 1876, p. 252) se termine par ces mots: "*Prenez tout cecy bien plus de la part de Jésus que du tout acquis et dévoué a vostre sanctification par rapport à celle des ames par la grace de Jésus*". Or, précisément, la lettre dont l'attribution est ici en cause, se clôt sur une formule qui ne ressemble pas à celles qu'utilise le chanoine Roland mais au contraire tout à fait analogue à celles qui plaisent au Père Barré: "*croyez-moi pour jamais par la grâce de Jesus en Jesus le tout vostre*".

Est-il nécessaire de pousser plus loin l'analyse ? Dans l'état actuel des textes il semble difficile d'aboutir à une critique interne exhaustive, la plupart des autographes du Père Barré et de Nicolas Roland ayant disparu; les éditeurs du Minime ont tronqué ses lettres pour ne conserver que les éléments les plus universellement valables; les copistes qui nous ont conservé les lettres de Nicolas Roland ont malmené l'orthographe initiale au point de déformer certains mots qui leur étaient inconnus... Toutefois, un dernier détail confirme l'attribution au Père Barré de la lettre du 20 février 1676. Elle commence par "*notre benite et Reverende mere*", expression analogue à celle que Nicolas Barré emploie à la fin de sa lettre du 24 novembre 1682: "*nos cheres et benites sœurs*".

Ainsi la lettre du 20 février 1676 dont le texte nous est conservé par trois manuscrits appartenant aux Sœurs du Saint Enfant Jésus de Reims est bien l'œuvre du Père Nicolas Barré. Voici comment elle se présente d'après la copie la plus ancienne, celle du registre A.¹

LETTRE DU P. NICOLAS BARRÉ

Ce 20 f. 1676

JESUS

J'ai reçu votre benite et Reverende mere toutes les vôtres²; je manquerois de vous repondre autant³ que vous soussettez⁴; celle que je vous ay adressez suffirast assez pour tous vos douttes et vos paines sy vous l'étudiez bien; je vous envoie l'incluse toute ouverte; apres l'avoir veue vous la feré tenir seurement et au plus tot étant bien fermé et cachetée proprement sans que l'on connoissent rien, je suis fort satisfait des rigueurs qu'on observe a vostre esgard; vous ne scauriez croire combien il y a d'orgoeuil et de presumption en vôtre petit esprit et d'amour propre en vostre petit cœur; il faut vous soumettre a tout le plus paisiblement que vous pourré nonobstant les mouvemens interieurs que vous pensée recevoir de Dieu pour faire le contraire; celui qui vous a donné advis de ne vous pas engager a ce vocu qu'on exige de vous avoit bien dit et il faut que vous en demeurée la et cependant vous soumettre a tout refus d'absolution et de communion et a tous les reproches qu'on vous pourra faire; c'est une espreeve que Dieu exige de vous et elle ne durera jamais assez long temps, sy vous n'aviée pas tant de passion pour sortir de toute ilusion dont on vous blasme vous en pourrée estre delivrée dans peu de temps mais votre grande inquietude la dessus empeschera que cela ne soit. Il faut avoir bien plus de patience d'humilité plus d'abandon a Dieu et a sa pure et infinie volonté et bien plus d'oubly de soy mesme que vous n'avé afin de sesser de deplaire a Dieu comme vous faite par vostre empressement, ne vous ay je pas dit en ma precedente que votre ilusion n'étoit point pour le sensielle⁵ du salut et que nonobstant vous seriee sauvée mais qu'elle n'alloit qu'a la perfection du salut et qu'il n'y a pas quasy d'ames qui en soit exempte d'autant qu'a proportion de l'amour propre qui nous est plus intime que la mouelle de nos ost⁶ et qui enveloppe universellement tous les hommes l'illusion aussy ce trouve en nos esprit, il faut que vous fassie estat de demeurer toujours en la maison ou vous estes et quand on mettroit une autre a vostre place cela feroit⁷ bien pour vous et pour la maison; ne passionné neamoins rien; je ne [puis] vous en voyer⁸ celle que vous nous demandé sçavoir⁹ estant trop fortement engagé a present; croyée moy pour jamais par la grace de Jesus en Jesus le tout vostre.

Sr. N. R. R. m. I. [= fr. N. B. R. m. I.]

NOTES

¹ Remarques sur l'orthographe et la ponctuation : L'orthographe de la copie la plus ancienne (*ms. A*) est respectée dans le texte reproduit ici, à la réserve des seuls cas suivants :

- Le *ms.* représente le son *v* par la lettre *u*; on a orthographié *v*.
- Les apostrophes, systématiquement omises dans le *ms. A*, ont été restituées pour la commodité du lecteur.
- Des points-virgules, inexistant dans l'original, ont été introduits pour faciliter la lecture; les virgules et l'unique point sont dans le *ms. A*.
- L'original ne comporte pas de *j*. En conséquence, on a transcrit la lettre *i* du *ms. A* par un *j* chaque fois que l'orthographe actuelle l'exige.

Il sera donc facile à quiconque le souhaiterait de retrouver, à l'aide de ces indications, la littéralité absolue du *ms. A*. Il est facile de voir que ce manuscrit ne se conforme pas à des règles précises d'orthographe. Il arrive que les sons soient reproduits tant bien que mal; il est hors de doute que le texte autographe du Père Barré ne comportait pas de telles négligences. Mais ne fallait-il pas donner au lecteur de ces lignes la possibilité de se rendre compte de la naïveté avec laquelle le texte initial nous a été conservé ?

² On pourrait supposer que la lettre est adressée à Sœur Françoise Duval dont le caractère s'harmonise assez bien avec ce que le contexte nous laisse deviner. Mais le Père Barré avait coutume de désigner les diverses supérieures des maisons de sa congrégation par le titre de *Sœur*, et non par celui de *Mère*. C'est ainsi par exemple qu'il écrit à la supérieure des écoles charitables de Saint Philibert à Dijon : "à la très-chère *sœur le Teinturier*". Trop d'identifications hâtives ont été hasardées autrefois pour qu'on puisse avancer ici un nom, à moins de disposer de preuves décisives.

³ Après *autant*, une surcharge se lit en interligne : *ne*; mais il ne semble pas que cette surcharge soit de la même main qui a écrit le reste de la copie.

⁴ Lire *souhaitez*.

⁵ Lire *pour l'essentiel*.

⁶ Il s'agit des *os*.

⁷ Il faut lire *seroit* car la copiste a certainement confondu le *s* long du XVII^e siècle avec un *f*.

⁸ *Puis* est un oubli manifeste de la copie; lire *envoyer*.

⁹ Dans le *ms. A*, le mot *sçavoir* est suivi d'un nom raturé. Ce nom, illisible même par transparence, était probablement celui de la personne que le Père Barré ne pouvait envoyer. Les manuscrits B et C ne comportent ni le nom ni la rature.



4

L'INFLUENCE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES
SUR
NICOLAS ROLAND
ET
JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

Colloque international

“L’univers salésien, Saint François de Sales hier et aujourd’hui”

(Metz, 17-19 septembre 1992)

Le chanoine Nicolas Roland (1642-1678) n'est pas un inconnu. Sa cause de béatification est introduite à Rome. La *positio* de 700 pages in-4 sur sa vie et ses vertus, publiée en 1986, devrait aboutir prochainement à sa béatification car le miracle nécessaire a déjà surmonté l'obstacle de l'enquête diocésaine.¹ Né à Reims, comme saint J.-B. de La Salle dont il fut le directeur spirituel, il a fondé les *Sœurs du Saint-Enfant-Jésus* de Reims qui subsistent toujours et ont même une commu-

¹ SACRA CONGREGATIO PRO CAUSIS SANCTORUM, *Nicolai Roland, sacerdotis fundatoris congr. sororum a S. Puero Jesu (1642-1678), Positio super virtutibus*, Rome, 1986, in-4, 660 p. (abrégé en *Positio Roland*). [Note de l'éditeur: Yves Poutet a été le principal rédacteur de la *Positio Roland*. Le pape Jean-Paul II a béatifié Nicolas Roland le 16 octobre 1994].

nauté au Tchad alors qu'elles sont essentiellement diocésaines. Saint J.-B. de La Salle, réformateur de l'enseignement populaire en France et fondateur des *Frères des Écoles chrétiennes*, est connu depuis longtemps dans le monde entier en raison des 80 pays dans lesquels ses disciples exercent leur apostolat scolaire.

Dans un premier temps, pour chacun d'eux, une brève chronologie permettra de voir comment se sont établis leurs contacts avec la personnalité et les écrits de saint François de Sales. Dans un second temps, leurs propres œuvres révéleront dans quelle mesure ils lui sont redevables.

I - SUIVONS NICOLAS ROLAND AU FIL DES ANS

Né dans une famille de négociants en textiles, Nicolas est confié par ses parents à une nourrice choisie pour sa piété. Chaque jour, il est porté dans la basilique Saint-Remi et familiarisé avec la prière. À dix ans, à l'issue d'une cérémonie d'ordination sacerdotale, il se précipite aux pieds du célébrant pour le supplier de lui accorder la tonsure. Requête satisfaite. Il est difficile de résister à ses élans. Doué d'un esprit vif, d'un tempérament bouillant, il éprouve plus que d'autres à quel point des efforts soutenus sont nécessaires pour se maîtriser. Il s'y entraîne par des sacrifices répétés que son humilité cache à son entourage. Le voici, chez les Jésuites de Reims, en classe de rhétorique. C'est l'adolescence avec la crise usuelle. Bien fait de sa personne, Nicolas fascine d'autres jeunes. Lui-même est attiré par les joies de la musique, de la danse, des relations féminines. Sa famille, voyant en lui l'héritier d'un fructueux commerce, le pousse à faire un beau mariage. Ses premières intentions d'opter pour le sacerdoce s'estompent. Un échec sentimental à l'occasion d'un bal, la rencontre d'un marin pervers au cours d'un voyage de formation programmé pour au-delà de Rouen, lui font l'effet d'une douche froide. Brusquement, il renonce au négoce. Il appelle Marie au secours, rompt avec tout projet mondain, rentre à Paris pour une sérieuse retraite spirituelle, rencontre les *Bons Amis* du Père Bagot, contacte les supérieurs de plusieurs séminaires, se lie avec les futurs fondateurs des *Missions étrangères* et parachève ses études philosophiques puis théologiques. Il devient prêtre, chanoine et théologal de la cathédrale de Reims. Sa mission est de former des ecclésiastiques et de prêcher au nom de l'archevêque. Ému par l'ignorance religieuse des enfants pauvres, il prend en charge un orphelinat puis fonde les Sœurs du Saint-Enfant-Jésus destinées à instruire les filles du monde populaire et à recevoir en retraite des adultes attirées par la piété.

C'est principalement au cours des années 1660-1662, passées à Paris, que Nicolas Roland entre en relations avec des groupes enthousiasmés par le futur saint François de Sales béatifié en janvier 1662. Ayant Mathieu Beuvelet pour parrain de baptême et pour oncle maternel, qui a résidé dans la communauté sacerdotale Saint-Nicolas du Chardonnet, il se rend dans ce séminaire pour y puiser la quintessence des maximes du christianisme. Le fondateur, Adrien Bourdoise, y a laissé un inaltérable souvenir de la visite que l'évêque de Genève y fit en 1619. Il en avait profité pour lui présenter sa communauté, son apostolat paroissial et scolaire. Des échanges très personnels avaient suivi la célébration de l'eucharistie dans la chapelle de la maison. Pas de tempéraments plus opposés que ceux du rude Bourdoise et du doux François. Le second apprit au premier à mettre du sucre sur son acidité. Mais le zèle enflammé de chacun attisa celui de l'autre. Nicolas Roland en profita d'autant mieux que la canonisation de François de Sales, préparée pour 1665, entraînait enquêtes, échanges de vues, publications libres d'utiliser le qualificatif de bienheureux, en attendant celui de saint.

Un second groupe parisien, étroitement lié à l'influence de saint François de Sales, marque profondément les orientations spirituelles et apostoliques de Nicolas Roland. Il s'agit des *Filles de la Croix*, fondées par Mme de Villeneuve dans l'orbite de la Visitation. Les Sœurs de l'Enfant Jésus de Reims portent la marque indélébile de ces influences. Par testament, le chanoine Roland spécifie que, si sa communauté rémoise n'obtient pas de lettres patentes, ses membres pourront entrer chez les Filles de la Croix de Paris (CL 38,195).

Celles-ci sont régies par des constitutions inspirées de celles de saint François de Sales, initialement envisagées pour la Visitation puis remises à Mme de Villeneuve.² Deux ans avant son veuvage, celle-ci avait rencontré l'évêque de Genève à Paris (1618). En l'église des Prêtres de l'Oratoire, elle avait entendu son panégyrique de saint Martin (8 novembre 1618). Le Père Suffren, jésuite, directeur spirituel de Mme de Villeneuve, lui recommandait en confession, dira-t-elle, "*la douceur à l'imitation de ce bienheureux [...] ; il est vrai que, pour moi, je n'avais jamais compris la nécessité de cette vertu [...] comme depuis que je l'ai vu pratiquer à ce grand prélat*" (SALINIS, p. 70). L'année suivante, des conversations s'engagèrent de manière si intime que Mme de Villeneuve fut appelée à témoigner au procès de béatification. En mai et juin 1628, au couvent de la Visitation de Paris, elle déclare s'être confessée "*souvent et le plus qu'elle pouvait*" en recourant à lui

² A. de SALINIS, S.J., *Madame de Villeneuve née Marie L'Huillier d'Interville, fondatrice et institutrice de la Société de la Croix (1597-1650)*, Paris, Beauchesne, 1918, p. 86.

(SALINIS, p. 73). Elle assure qu'après avoir "*communié de sa main*" et l'avoir vu célébrer la messe elle a éprouvé "*une consolation incroyable et un désir d'entendre la messe dorénavant plus dévotement*" (SALINIS, p. 76). Elle a retenu ses paroles "*toutes enflammées*" de l'amour divin : "*Aimez bien Dieu, ma fille, donnez bien votre cœur à Dieu*". Elle ajoute : "*Ses pensées n'étaient que d'amour, ses actions pour l'amour, ses écrits pour apprendre à aimer Dieu; je les ai presque tous lus, et si j'ai eu des mouvements pour aimer Dieu fortement, pour la plupart, je les ai tirés de son conseil, de ses exemples et de la lecture de ses livres*" (SALINIS, p. 77 sv.).

Il y a plus. Mme de Villeneuve s'ouvrit au saint de ses projets apostoliques. Ses vœux correspondaient au dessein initial de François de Sales, savoir : une communauté de filles à vœux simples qu'aucune clôture ne paralyserait dans ses activités apostoliques. Mais prudence et patience lui furent demandées. Ainsi fut amorcée la future fondation des Filles de la Croix, "*institut ayant pour but l'instruction religieuse des ignorants*" (SALINIS, p. 85). Les Règles prévues à cette fin par l'évêque de Genève furent remises, par son ordre, aux mains de Mme de Villeneuve.³ Lorsque Nicolas Roland séjournera à Paris en 1678, avec son projet de testament nommant les Filles de la Croix, il n'est pas douteux qu'il ait pris contact avec leur maison de Vaugirard afin de bien connaître leurs règlements inspirés de celui que l'Église avait canonisé treize ans plus tôt.

Trois autres intermédiaires entre François de Sales et Nicolas Roland sont à signaler. Henry de Maupas, évêque du Puy, ami du chanoine de Reims au point de témoigner lorsqu'une biographie fut entreprise (*Positio Roland*, p. 25, 414, 426), s'était révélé l'un des plus grands promoteurs de la cause de canonisation de l'évêque de Genève.⁴ Les supérieurs du séminaire parisien de Saint-Sulpice, auxquels Nicolas Roland recourait comme à des modèles dans ses fonctions de formateur de prêtres et d'animateur de retraites sacerdotales,⁵ gardaient pieusement le souvenir

³ SALINIS, p. 86. Malheureusement, le P. de Salinis a pris pour un autographe de saint François de Sales une copie postérieure à son décès. L'expertise effectuée en 1958 est consignée sur une note volante adjointe au manuscrit conservé chez les Sœurs de la Croix, à Paris, rue de Vaugirard.

⁴ Mgr Francis TROCHU, *Saint François de Sales (1567-1622)*, Paris, Vitte, 1946, t. II, p. 729-730, 736.

⁵ *Positio Roland*, p. 77 et p. 633. Ce sont les liens particuliers d'Olier avec le Carmel de Beaune, puis ceux de Roland aussi bien avec les disciples d'Olier qu'avec les religieuses de Beaune qui sont à l'origine de la dévotion toute spéciale des Sœurs de l'Enfant Jésus de Reims pour la divine Enfance, célébrée spécialement le 25 de chaque mois, en

de Jean-Jacques Olier, béni à Lyon par François de Sales (TROCHU, t. II, p. 707). Les Minimes, ordre religieux auquel appartenait le Père Barré, conseiller du chanoine de Reims dans l'organisation de sa congrégation de l'Enfant Jésus et principal formateur de sa première supérieure,⁶ étaient liés à la cause de saint François de Sales par l'un des leurs, le Père de Chaugy, du couvent de la Trinité-des-Monts. Les rapports étaient si étroits que la bannière du nouveau saint leur fut confiée lors de la procession de canonisation en 1665 (TROCHU, t. II, p. 736). Tous ces contacts interpersonnels introduisent naturellement à une confrontation des textes pour discerner quelques influences.

2 - EN QUOI L'ESPRIT DE FRANÇOIS DE SALES A-T-IL MARQUÉ NICOLAS ROLAND ?

Il est toujours délicat d'affirmer que tel texte d'un auteur a pour source directe tel autre texte d'un autre auteur car, le plus souvent, la mémoire joue son rôle et de multiples intermédiaires peuvent exister comme source d'une commune conviction. Plutôt que de dire que la dévotion de saint François de Sales à l'enfance de Jésus, que son goût pour l'oraison à l'usage de tous, que sa manière concrète, parfois gestuelle, d'accompagner ses élans d'amour pour Dieu, que sa prière "*du cœur*", etc... se retrouvent en Nicolas Roland, comme s'il en était la source directe et unique ou du moins principale, mieux vaut s'en tenir à quelques certitudes plus précises.

Il est certain, par exemple, que la bibliothèque du chanoine de Reims comportait l'édition de 1640 d'un ouvrage du Père Suffren, au temps où il dirigeait Mme de Villeneuve dans l'esprit de François de Sales, car il porte la mention "*N. Roland Théologal de Reims*". C'est *L'année chrestienne ou du saint et profitable employ du temps pour gagner l'éternité*.⁷ Malheureusement, les destructions et disper-

mémoire de la fête de Noël ou du Verbe incarné. Cf. Jacques ROLAND-GOSSELIN, *Le Carmel de Beaune (1619-1660)*, Rabat, 1969, p. 386, 387, 391, 393, 448.

⁶ SACRA CONGREGATIO PRO CAUSIS SANCTORUM, *Nicolai Barré [...], Positio super introductione causæ et super virtutibus*, Rome, 1970, in-4, 618 p. (= *Positio Barré*), p. 43 et p. 148. Il s'agit de Françoise Duval qui fut d'abord à l'origine des Sœurs de l'Enfant Jésus ou de la Providence de Rouen, puis, après 15 ans passés à Reims, toute dévouée auprès de la Providence de Lisieux.

⁷ Archives des Sœurs de l'Enfant Jésus de Reims, 48, rue du Barbâtre.

sions de la Révolution française, sans parler de celles des guerres, ne permettent pas de disposer d'un bon inventaire de la bibliothèque du chanoine Roland. Aucune *Vie des saints*, aucune *Vie de saint François de Sales*, aucune œuvre de lui antérieure à 1678 n'est conservée aux Archives des Sœurs.*

L'essentiel de la comparaison à faire tient donc dans les *Constitutions* des Sœurs de Reims inspirées des premières *Constitutions* de la Visitation, par l'entremise des *Constitutions* des Filles de la Croix. Les différences traduisent l'originalité de Nicolas Roland, son sens des besoins spécifiques. Bien que ce ne soit pas notre propos d'aujourd'hui, il est souvent difficile de séparer entièrement, à l'intérieur d'une phrase, ce qui est inspiré d'autrui de ce qui est une modification toute personnelle. Il convient également de faire remarquer que la copie conservée des *Règles* de saint François de Sales est généralement datée de 1640 et que celle des Sœurs du chanoine Roland est de 1683, soit, dans chacun des deux cas, postérieure au décès de leurs auteurs principaux, ce qui laisse place à des adaptations étrangères. Néanmoins, ces réserves étant faites, une présentation sur deux colonnes met en évidence l'influence de l'évêque sur le chanoine:

PREMIÈRES RÈGLES DE LA VISITATION

Il a été convenable de ranger toutes les femmes et filles de la congrégation dans une maison où elles soient à l'abri et hors du commerce des hommes [...]. Aucune ne sortira qu'avec une compagne de la congrégation.

Quant aux femmes, elles pourront entrer dans la maison. [On] pourra les admettre aux exercices de la maison, voire même de la récréation s'il y a apparence que cela se puisse faire avec édification.

La sainte communion se fera générale tous les dimanches et fêtes de commandement; et celles qui voudront communier plus souvent ne le feront point qu'avec l'avis du confesseur et le commandement de la supérieure.

RÈGLES DE 1683 DES SŒURS DE REIMS

Elles ne rendront aucune visite au dehors seules [...] Elles ne pourront demeurer moins de deux ensemble.

Si quelques filles ou quelques femmes pieuses du dehors désirent faire une retraite dans la maison elles y seront reçues.

On fera dans la maison la communion générale tous les dimanches, les jours de grandes fêtes [et quelques autres...]. Nous défendons [ici, c'est Mgr Le Tellier qui parle] qu'on communie plus souvent sans une permission expresse de la supérieure qui la pourra accorder à celles qu'elle en jugera plus dignes.

* Depuis ces lignes, le CL 53 nous offre des renseignements sur la bibliothèque de N. Roland. Voir p. 102 [Note des Études lasalliennes]

Du manger. [...] Chacune lira à son tour.

Le réfectoire. [...] On fera la lecture durant le repas, chacune à son tour, hormis la Supérieure.

Des vœux. [...] Parce que la sainte chasteté est la vertu fondamentale de la retraite [...] toutes celles qui seront reçues au voile en feront vœu simplement.

Des vœux simples que feront les Sœurs [...], pauvreté, chasteté, obéissance.

[L'article 15, sur l'obéissance, précède le 16 qui mentionne la chasteté; suivent la pauvreté et l'humilité, mais il n'y a que le seul vœu de chasteté.]

VIII. L'humilité.

Du Chapitre. [...] Le samedi, [...] celles qui voudront dire leur couppe [...] le pourront faire et on les corrigera doucement.

Tous les samedis [...] les Sœurs [...] s'accuseront à genoux de leurs fautes pour en recevoir la correction et la pénitence que la supérieure jugera à propos de leur donner.

De l'Assistante. En toutes les occasions esquelles la Supérieure ne pourra pas être présente, l'Assistante tiendra le pouvoir en la place d'icelle et par conséquent sera soigneuse d'être trouvée partout où les Sœurs seront assemblées pour les tenir en respect et faire observer la Règle.

L'Assistante. Elle tiendra partout la place de la Supérieure [...] et fera tout ce que la Supérieure présente ferait [...]. Elle tâchera d'entretenir les Sœurs dans un grand respect envers la supérieure et une grande union entre elles.

D'autres fonctions sont explicitées dans les deux communautés : la supérieure, la sacristine, la portière... Mais il en est qui portent des noms différents et d'autres qui n'existent que dans l'une des deux congrégations. Le plus souvent les détails diffèrent. En fait, les *Règles* de la Visitation du projet initial de saint François de Sales ont été largement modifiées par Mme de Villeneuve en raison de son option pour le service des écoles comme apostolat prioritaire et en fonction des conseils tout à fait personnels reçus par elle, en de multiples entretiens, qui n'ont pas laissé de trace écrite. Aussi, la comparaison des *Règles* des Filles de la Croix avec celles des Sœurs de Reims permet-elle de saisir dans leurs ressemblances quelques autres éléments de l'influence indirecte de saint François de Sales.

Quand ces *Règles* sont approuvées, le 7 mars 1654, au nom de l'archevêque de Paris, c'est l'abbé Féret, ancien conseiller de Mme de Villeneuve et futur ami du

chanoine Roland, curé de Saint-Nicolas du Chardonnet,⁸ qui confirme une approbation du cardinal de Gondy datée du 27 avril 1640 qui nommait Georges Froger supérieur de la communauté. Il s'agissait du curé d'alors de Saint-Nicolas (*Positio Roland*, p. 165).

Le “zèle pour la salut des âmes”, l'importance de “l'instruction et de l'éducation de la jeunesse” sont des éléments communs aux Filles de la Croix et aux Sœurs de l'Enfant Jésus de Reims. Un *prospectus* de quatre pages diffusé au XVII^e siècle explique que les Filles de la Croix ont été d'autant plus confirmées dans ce bon dessein de procurer la sanctification et le salut des âmes “qu'elles ont appris qu'autrefois l'Église employait les veuves et les filles qui se donnaient à Dieu à son service et [...] étaient appelées diaconesses”. Leur mission était “l'instruction des autres femmes et filles pour leur apprendre non seulement les dispositions qu'elles devaient apporter à la réception du saint baptême mais aussi les moyens [...] de mener une vie vraiment chrétienne après l'avoir reçu, comme il se voit au quatrième concile de Carthage” (*Positio Roland*, p. 136).

Les fondements de l'utilité de la congrégation nouvelle par rapport aux Ursulines, Visitandines, Sœurs de saint Pierre Fourier, etc, sont clairement formulés : Les besoins réels du peuple indigent ne sont pas satisfaits par ces anciennes institutions. Si la gratuité de leur enseignement n'est pas en cause, les pauvres n'en demeurent pas moins éloignés car entre enfants de milieux sociaux différents, de perspectives professionnelles ou familiales différentes, les programmes éducatifs ne peuvent pas être identiques, à cette époque.

Revenons à l'approbation de l'abbé Féret. Elle porte explicitement : “J'ai cru avoir les desseins de saint François de Sales, votre saint Instituteur. [...] Ô Dieu ! [...] jetez un regard favorable sur cette petite Congrégation de la Croix. [...] Augmentez en toutes les Sœurs le zèle du salut des âmes. [...] Qu'elles soient très soumises à l'Église et qu'elles honorent particulièrement celui que Jésus-Christ a établi pour en être le chef”. Tous ces sentiments correspondent aux intimes convictions de Nicolas Roland (*Positio Roland*, p. XXVIII et XXX). Alors qu'en 1640, il n'était pas insisté sur les vœux de pauvreté et d'obéissance, Féret, en 1654, souligne l'importance de ces vœux simples comme le fera le chanoine Roland : “Vœux simples de chasteté, d'obéissance, de pauvreté”. Mais faute de pouvoir, à cette époque, éviter la menace d'une clôture s'il parlait de vœux “perpétuels”, Féret tourne la difficulté par un génial “vœu de stabilité” dont Nicolas

⁸ *Positio Roland*, p. 133; P. SCHENHER, *Histoire du séminaire Saint-Nicolas du Chardonnet*, Paris, 1911, t. I, p. 192.

Roland n'aurait théoriquement pas besoin puisque l'archevêque de Reims autorisera des vœux "perpétuels" sans vœux temporaires préalables. Et pourtant, la formule des vœux des Sœurs de Reims maintiendra, à l'exemple des Filles de la Croix, ce très finaud vœu de stabilité. Voici la formule de Reims : "*Je [...] Sœur de la communauté du Saint-Enfant-Jésus de Reims, [...] fais vœu de pauvreté, chasteté et obéissance perpétuelle à Monseigneur l'archevêque de Reims; et de plus, je fais un vœu inviolable de stabilité dans la communauté*".⁹ Explication de ce vœu en la congrégation : "*Les Sœurs s'engagent à garder fidèlement et jusques à la mort les autres vœux [...] et de ne rechercher jamais [...] d'être dispensées de leurs susdits vœux lesquels deviendront par ce moyen perpétuels. [...] Ce vœu a été jugé si nécessaire [...] qu'on l'a mis en usage dès le commencement de l'Institut*" (*Positio Roland*, p. 163).

L'esprit de saint François de Sales, transmis au chanoine Roland par les *Règles* des Filles de la Croix, par ses fréquentations de Féret, curé de Saint Nicolas du Chardonnet,¹⁰ lui parvint encore par Louis Abelly, grand ami, comme lui-même, des fondateurs des Missions étrangères de Paris. Évêque de Rodez, puis, en 1666, de retour à Paris pour une sainte retraite jusqu'à sa mort en 1691, Abelly dirigeait les Filles de la Croix dans l'esprit de saint François de Sales comme en témoigne la préface d'un Directoire tardif évoquant le passé : "*Depuis le temps que vous avez été commises à mes soins je puis dire [...] que je n'ai cessé [...] de faire tout ce que Dieu demandait de moi pour contribuer [...] à la perfection de votre institut [...] conçu et projeté par saint François de Sales*" (*Positio Roland*, p. 165).

Terminons cet aperçu relatif à Nicolas Roland par quelques citations de ses lettres de direction spirituelle qui font inévitablement penser à la douceur, à l'humilité, à la cordialité de saint François de Sales : "*Humilité, pénitence, esprit de recueillement, d'oraison et attention perpétuelle sur vous-même : ce sont trois choses que vous devez toujours avoir devant les yeux*".¹¹ "*Je vous dirai volontiers avec un grand saint : Quand aimerons-nous l'Amour ?*" (LEFLON, p. 21). "*Croyez-moi, dans l'amour de Jésus, tout à vous*" (LEFLON, p. 23). "*Ma très chère fille, [...]*

⁹ Arch. des Sœurs de Reims, *Constitutions* de 1683, p. 8.

¹⁰ C'est à lui que Roland dut, en 1668, sa connaissance des *Remontrances* de Charles Démia en faveur des écoles chrétiennes pour les pauvres (Y. POUTET, *Le XVII^e siècle et les origines lasalliennes*, Rennes, 1970, en dépôt à Talence, Archives F.É.C., 134 Cours Gambetta, t. I, p. 501).

¹¹ Jean LEFLON, *Un précurseur méconnu. Monsieur le chanoine Roland*, Reims, 1963, p. 20. Cet ouvrage est une édition des textes de Nicolas Roland, ainsi que des contemporains.

souvenez-vous des paroles de l'Époux : Venez, ma colombe, au trou de la pierre [...] puiser de l'amour de son cœur pour en remplir le vôtre" (LEFLON, p. 29). "*Ne vous amusez point à pointiller avec Dieu*" (LEFLON, p. 31). "*Je ne suis nullement d'avis que vous rejetiez entièrement les consolations intérieures que vous recevez dans l'intervalle de vos peines*" (LEFLON, p. 34). "*Toute notre perfection consiste à aimer Dieu [...]. Aimez le donc de toutes vos forces et jusqu'à vous dessécher, pour ainsi dire, à force de l'aimer*" (LEFLON, p. 45).

Ces notions de cœur et d'amour, comme celles d'humilité et de douceur, se retrouvent tout au long des écrits de Nicolas Roland, comme elles marquent profondément l'œuvre de saint François de Sales. N'insistons pas davantage.

3 - LES RENCONTRES DE JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE AVEC LA SPIRITUALITÉ DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

Quand, venue de Rouen, Françoise Duval arrive à Reims, le 27 décembre 1670, pour aider le chanoine Roland à organiser la communauté des Sœurs de l'Enfant Jésus, Jean-Baptiste de La Salle est à Paris, au séminaire Saint-Sulpice depuis deux mois. Il suit les cours de Sorbonne et se prépare au sacerdoce. Il n'a pas vingt ans. Sa maîtrise ès-arts, il l'avait préparée au collège ecclésiastique de Reims dit Collège des Bons-Enfants et non pas chez les Jésuites. À Paris, il passe dix-huit mois dans l'ambiance spirituelle et apostolique inspirée de l'esprit de Jean-Jacques Olier. Le culte de saint François de Sales, canonisé cinq ans plus tôt, y est à l'honneur. Les séminaristes s'enflamment à la lecture des lettres de leur supérieur, Le Rageois de Bretonvilliers. Celui-ci leur fournit, à chaque étape de son pèlerinage à Notre-Dame de Lorette, des élévations spirituelles. On est en 1671. De passage à Lyon, le supérieur invite les séminaristes à s'unir d'intention à ses prières devant le cœur de saint François de Sales vénéré au couvent des Visitandines de la Place Bellecour (POURRET, t. I, p. 286).

Claude de La Barmondière, l'un des directeurs au séminaire, sera, dans quelques années, curé de la paroisse Saint-Sulpice et confesseur de Jean-Baptiste de La Salle. En 1671, il est tout spécialement sensible à la dévotion à saint François de Sales orchestrée par le supérieur de Bretonvilliers, car celle-ci est pour lui un trésor de famille, en raison de ses accointances lyonnaises. Le procureur du roi François de La Barmondière, n'exprimera-t-il pas, dans son testament de 1709, le désir

qu'une exposition du cœur de saint François de Sales permette chaque année, le jour de sa fête, le 29 janvier, la vénération des fidèles dans la chapelle des Visitandines de Villefranche ?¹²

De tout cela, La Salle se souviendra, en 1711 et 1714, nous le verrons. En attendant, il est rappelé à Reims en 1672 par suite des décès, à un an d'intervalle, de sa mère et de son père. Il lui faut assumer la tutelle des six frères et sœurs qui lui restent, quatre étant morts en bas âge, chose coutumière avant les découvertes de Pasteur. Il confie la direction de sa conscience au chanoine Roland, de neuf ans son aîné. L'accent est mis sur l'amour de Dieu, l'humilité, le zèle pour le salut des âmes, la vie d'oraison, la prière du cœur au milieu de toutes les activités de la journée. Les trésors religieux de Roland, puisés à la source de la vie et des œuvres de saint François de Sales, passent, avec d'autres, dans le flot des pensées qui animent ses prières et motivent ses décisions, au cours de six années d'échanges réguliers. La compréhension est telle, entre Roland et La Salle, que le premier n'hésite pas à faire du second son exécuteur testamentaire. La responsabilité est lourde car il faut mener à bien les négociations pour obtenir de l'archevêque de Reims, de la municipalité, des autorités judiciaires et royales les approbations nécessaires à la reconnaissance légale des Sœurs de l'Enfant Jésus. L'ultime organisation et la mise au point finale des constitutions s'impose. En conséquence, La Salle n'ignore rien de leurs caractéristiques héritées de saint François de Sales.

L'entreprise est parachevée en 1684, avec l'émission des premiers vœux des Sœurs. Parallèlement, un maître venu de Rouen, Adrien Nyel, a commencé depuis cinq ans à établir dans la région rémoise des écoles populaires gratuites. La Salle a d'abord accepté de loger les maîtres chez lui. Il leur a donné un règlement faisant la part des exercices spirituels, de la détente et du travail scolaire. Et puis, voici qu'il a donné ses biens aux pauvres et qu'il s'est mis à vivre avec eux et comme eux, dans une maison jouxtant une école. Ses frères et sœurs ne sont plus à sa charge. Il a même renoncé à son canonicat pour être tout entier à la nouvelle communauté d'allure religieuse qui se met en place. S'agissant d'une communauté masculine structurée à partir d'expériences vécues pendant de longues années avant d'être codifiées, il ne semble pas qu'il y ait, à cette date, une influence précise attribuable à saint François de Sales.

La venue à Paris, en 1688, de J.-B. de La Salle et des Frères des Écoles chrétiennes, pour tenir une école de la paroisse Saint-Sulpice, n'apporte rien de nouveau pour notre sujet. Mais en 1711, une visite du Fondateur à l'école lasallienne de

¹² Arch. dép. du Rhône, série B non classée (copie aux Arch. FEC, Talence).

Grenoble l'amène à passer par Lyon et à y rendre visite à quelques amis. Parmi ceux-ci, il y a quelques anciennes relations de Charles Démia qui voudraient des Frères des Écoles chrétiennes pour leurs écoles de garçons. Il y a aussi les dirigeants du Séminaire Saint-Irénée, tenu par les Sulpiciens. Sans vouloir imposer ce qui n'est pas historiquement prouvé, il me semble que la phrase d'un contemporain parlant d'un second voyage par Lyon, en 1714, incite à penser que La Salle eut à cœur, en 1711, comme en 1714, de prier devant la relique de saint François de Sales conservée par les Visitandines. C'est d'autant plus vraisemblable que, pressé de rentrer à Paris, en 1714, il l'était moins en 1711. Quoi qu'il en soit, qu'il s'agisse d'une ou de deux visites au sanctuaire du saint, le témoignage indique clairement l'intensité de la dévotion lasallienne à l'égard du fondateur de la Visitation. Le biographe Jean-Baptiste Blain le rapporte ainsi: "*M. De La Salle prit sa route du côté de Lyon. À son arrivée, sa dévotion le conduisit au tombeau de S. François de Sales où il resta une heure en prières pour obtenir de Dieu l'esprit de ce grand saint et sa protection pour son institut*".¹³

Plus significatif encore de la dévotion de saint J.-B. de La Salle au fondateur de la Visitation est son séjour à Grenoble en 1713-1714. Descendu dans la communauté des Frères des Écoles chrétiennes, sise au n° 40 de la toujours actuelle rue Saint-Laurent, au pied de la colline où culminait le monastère de la Visitation, il célébrait souvent la messe dans la chapelle de cette communauté dite de Sainte-Marie d'en haut, aujourd'hui musée du Dauphiné. Là, il se souvenait que le jour du décès de saint François de Sales,¹⁴ Jeanne de Chantal avait eu l'intuition d'enten-

¹³ J. B. BLAIN, CL 8, p. 119-120 cité en POUTET, t. II, p. 298. Pour l'ensemble des éléments biographiques indiqués on peut se reporter à ces deux ouvrages.

Ne protestons pas à propos du mot "tombeau", sous prétexte que le cœur de saint François de Sales était à Lyon mais non pas sa tombe. C'est que le terme "tombeau" signifiait, aux XVII^e-XVIII^e siècles, "lieu de décès d'un personnage", comme serait la chambre de la Visitation de la Place Bellecour où mourut François de Sales. Mais on employait encore le mot tombeau pour désigner un reliquaire monumental à l'instar d'un "tombeau d'autel" ainsi nommé parce qu'il supporte les reliques d'un martyr. Furetière, dans son Dictionnaire, nomme tombeau "tout cénotaphe bien que le corps du défunt n'y soit pas conservé". Littré admet le mot "tombeau" pour désigner un "lieu où l'on périt". Rodolphe de Gournay, dans sa *Notice sur le couvent Sainte-Marie d'en Haut*, Grenoble, 1862, décrit amplement les "tombeaux" d'autels de la chapelle. Il faut préciser ici que saint François de Sales ne mourut pas au couvent de la Visitation de Lyon mais dans une pauvre maison voisine où il avait sa chambre.

¹⁴ Le décès est du 28 décembre 1622, vers 20 h.

dre une voix lui dire alors qu'elle priait dans la chapelle : *"Il n'est plus"*, phrase dont elle ne comprit le sens qu'en lisant, la semaine suivante, la lettre lui annonçant la nouvelle. Elle s'exprima alors en des termes que saint J.-B. de La Salle utilisera en une multitudes de circonstances désagréables : *"Dieu soit béni !"*¹⁵ Plus précisément, Mère de Chantal s'écria alors : *"Oui, mon Dieu, vous avez prêté cette belle âme au monde, maintenant vous l'avez retirée, votre saint Nom soit béni ! Je ne sais point d'autre cantique que celui-là : Le Nom de mon Seigneur soit béni !"* (TROCHU, t. II, p. 273).

Pour en rester à la vie de J.-B. de La Salle, ses contemporains nous assurent qu'il se modelait sur les exemples de saint François de Sales. Le chanoine Blain, son premier biographe imprimé, témoigne qu'il *"avait une grande vénération pour les saints instituteurs"* d'ordres religieux *"et en particulier pour ceux qui avaient eu un grand zèle pour procurer la gloire de Dieu"*. Mettant au nombre *"des saints qu'il devait imiter"*, aussi bien saint François de Sales que saint Charles Borromée, *"il demandait sans cesse à Dieu, par leur intercession, l'Esprit qui les avait animés [...] et l'incomparable douceur"* du premier (CL 8,493). Parmi les actes exemplaires concrètement imités, il faut signaler la patience héroïque de saint François de Sales lors de sa dernière maladie. Le médecin, voulant le réveiller de sa torpeur due à une hémorragie cérébrale, lui applique les remèdes "extrêmes" : emplâtre de cantharides sur le front, tige de fer rougi au feu appliquée sur la nuque par deux fois, arrachage de l'emplâtre mettant la chair à vif, puis nouvelle torture du fer rouge plongé sur le sommet de la tête. À tout cela, le patient ne répond que par des *"Jesu Maria"* ou encore : *"Le corps est entre les mains du médecin, que le médecin en fasse ce qu'il lui plaira"* (TROCHU, t. II, p. 715-716). À son tour, La Salle, frappé d'une crise de rhumatisme aigu, lors de son second séjour à Grenoble, laisse son corps aux mains du médecin qui lui inflige le traitement du feu capable de guérir ou de tuer. Le patient est étendu sur un gril, tandis que des plantes sont enflammées sous lui, pour en tirer les humeurs mauvaises. La Salle n'a d'autres paroles que : *"Dieu soit béni ! Que sa volonté se fasse et non la nôtre!"*. Certes, le biographe y voit surtout l'imitation de saint Laurent, martyr par le feu, mais dans le contexte grenoblois des relations quotidiennes du fondateur des Frères avec le monastère de la Visitation, la similitude avec la douceur et l'abandon à Dieu de saint François de Sales s'impose. Les contemporains assurent que le rhumatisant *"endura ce tourment avec une patience si héroïque qu'il parut que le feu spirituel"* allumé dans son âme *"était plus vif que le matériel qui faisait souffrir sa chair"* (CL 8,102-103).

¹⁵ CL 8,98; CL 8,265; CL 8,266; CL 8,273; CL 7,88 et passim.

4 - INFLUENCE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES SUR LES ENSEIGNEMENTS ET LES ÉCRITS DE J.-B. DE LA SALLE

Si nous n'avons pas l'inventaire de la bibliothèque de saint J.-B. de La Salle, nous savons toutefois que celle des chanoines de la cathédrale de Reims comportait les œuvres de saint François de Sales (POUTET, t. I, p. 361). Pendant les dix à douze ans de ses études théologiques, le chanoine de La Salle y eut accès sans aucune difficulté. Notre propos n'est pas ici de chercher quelles éditions, quelles biographies du saint, il a lues, mais de voir quels thèmes il a fait réellement siens, autrement dit, en quoi saint François de Sales a eu une influence sur ses propres convictions et ses enseignements.

L'indication la plus substantielle, à ce sujet, nous est fournie par sa méditation sur la vie de saint François de Sales, destinée à l'oraison des Frères des Écoles chrétiennes, à l'occasion de leur prière du matin du 29 janvier (MF 101). La Salle admire tout spécialement dans la vie de saint François de Sales ce qu'elle avait de "*commun à l'extérieur*" alors qu'elle était si profondément intérieure. Il suggère d'utiliser les mêmes moyens que lui pour acquérir "*en un degré éminent, la vertu de chasteté dont il avait fait un vœu dans sa jeunesse*". Quels moyens ? Une "*mortification*", nous dirions une maîtrise, "*continuelle de ses sens*" en sorte qu'il n'en usait "*que dans le besoin*" et que sa sobriété dans les repas était poussée à l'extrême.

La douceur vient ensuite. Elle n'était pas naturelle au saint. Elle résultait d'un effort constant à "*étouffer en lui jusqu'aux moindres mouvements de colère*", à tel point qu'une personne l'ayant "*excité à s'impatienter*" s'entendit demander "*si elle voulait lui faire perdre en un moment ce qu'il avait employé toute sa vie à acquérir*". Mais cette douceur n'est pas une douceur diplomatique, une sorte de sociabilité, c'est une très réelle "*tendresse pour le prochain*" qui nous ramène à la grande loi d'amour de Dieu et des hommes. Non pas deux amours distincts, l'un vertical, si l'on peut dire, et l'autre horizontal, mais deux faces d'un même amour, celui du prochain étant celui d'une image de Dieu. De cette vision surnaturelle des relations humaines découle pour saint François de Sales et, à sa suite, pour Jean-Baptiste de La Salle, une exceptionnelle exigence de zèle. Aimer les autres, c'est vouloir leur bien suprême qui ne peut être qu'éternel, c'est vouloir les faire participer des vérités révélées que le Christ et son Église nous ont fait connaître. Aussi La Salle est-il dans l'admiration des efforts de conversion des âmes entrepris par l'évêque de Genève, et de ses résultats. Soixante-douze mille hérétiques furent

“retirés de l’erreur”, car sa douceur lui gagnait tous les cœurs. “Un apostat a même avoué que la douceur et la patience de ce saint l’avait fait rentrer dans le sein de l’Église”.

Chaque fois, La Salle exhorte les Frères à marcher sur les traces du saint évêque: “Si vous voulez posséder la pureté telle que votre état le demande, veillez si bien sur vos sens que vous ne les laissiez échapper, s’il est possible, en aucune occasion. C’est un des principaux moyens dont vous puissiez vous servir pour vous mortifier, et des plus convenables à votre vocation”. Il faut préciser ici, que La Salle n’a pas retenu les conseils d’user de “cinquante à soixante coups de discipline” contenus dans la lettre du 14 octobre 1604 de saint François de Sales à Jeanne de Chantal.¹⁶ Au contraire, il a spécifié dans les *Règles communes* de son institut qu’il n’y aura “aucune mortification [...] de règle” dans leurs communautés, sinon le jeûne du vendredi (RC 5,1). Le motif, il le suggère : c’est la nature même de la vocation enseignante du Frère, vocation particulièrement pénible dans des classes surchargées, mal aérées, telles qu’elles étaient au XVII^e siècle. Plutôt que le conseil particulier donné à Jeanne de Chantal, en une occasion également particulière, c’est la modération habituelle à saint François que La Salle préfère retenir.

Nous revenons ainsi à la maîtrise de soi : “Apprenez de ce saint à vaincre vos passions et à ne faire jamais paraître aucune émotion dans vos paroles, ni dans vos actions; l’humilité vous y aidera beaucoup, aussi bien que le silence dans toutes les occasions où l’on voudrait vous faire quelque peine”.

Quant à l’amour du prochain et au zèle, voilà comment La Salle y incite les Frères : “Avez-vous ces sentiments de charité et de tendresse pour les pauvres enfants que vous avez à élever ? Profitez-vous de l’affection qu’ils ont à votre égard pour les porter à Dieu ? Si vous avez envers eux la fermeté d’un père pour les retirer et les éloigner du désordre, vous devez aussi avoir pour eux la tendresse d’une mère pour [...] leur faire tout le bien qui dépend de vous” (MF 101).¹⁷

¹⁶ *Œuvres complètes de saint François de Sales*, éd. Vivès, Paris, 1885, t. X, p. 64. Voir *infra* n. 18.

¹⁷ CL 12,18-19. On trouvera des références de sources littérales dans J.-G. RODRIGUE, CL 47,136-139. Personnellement je suis convaincu que saint J. B. de La Salle, ne faisant pas un travail d’érudition lorsqu’il rédigeait ses sujets d’oraison, ne tricotait pas avec des parcelles de phrases copiées dans divers livres qu’il aurait eu sous les yeux. Il recourait à la mémoire qu’il avait de textes longuement médités au cours de sa vie de prière et de lectures spirituelles. Ses choix provenaient de son expérience vécue plus que

Cette méditation lasallienne sur la vie de saint François de Sales se rattache à plusieurs pratiques recommandées aux Frères des Écoles chrétiennes. Dans son *Recueil de différents petits traités*, La Salle dresse une liste de sujets dont ils pourront s'entretenir dans les récréations qu'ils prennent midi et soir, après leurs repas. Parmi les vies de saints mises à l'honneur, celle de saint François de Sales est signalée comme l'une de celles qui témoignent d'un esprit digne de servir de modèle à l'institut des Frères. L'attention est attirée sur "*l'esprit de mortification et de zèle pour le salut du prochain*" qui a "*particulièrement*" distingué ce saint. La Salle ajoute qu'il convient de parler "*de la dévotion qu'on doit avoir*" pour lui (CL 15,62 = R 10,2,7).

Pour être dans l'esprit liturgique du jour, les Frères lisent, durant le repas de midi, au temps du Fondateur, un abrégé de la vie du saint fêté par l'Église (RC 27,20). Aussi, après quelques années, chacun d'eux connaissait fort bien l'essentiel de ce qui caractérisait la vie et les vertus de saint François de Sales. Pendant le noviciat, ses œuvres servaient, parmi d'autres ouvrages bien évidemment, de lecture spirituelle aux jeunes Frères. Certains d'entre eux, désireux de se hisser jusqu'à l'héroïsme dans leur pauvre maison de Vaugirard où régnait la disette, n'hésitaient pas à demander à leur directeur de leur imposer les plus cruelles mortifications; mais d'autres, mieux inspirés, se conformaient à "*la maxime de saint François de Sales*" et ne "*demandaient rien mais acceptaient avec joie des mortifications qui n'étaient point de leur choix, comme de ne manger qu'un morceau de pain et de ne boire qu'un coup d'eau*" (CL 7,321). Toutefois, un Frère d'un certain âge, employé au jardin, ne rêvait que de visions, de contemplations quiétistes dans un oratoire bien à lui où il ne laissait entrer personne que pieds nus par respect pour les apparitions qu'il y voyait, disait-il. Il ne ménageait pas ses critiques et son mépris à l'égard des écrits et de la spiritualité de saint François de Sales, qu'il déclarait bien inférieur à Malaval. En vain, La Salle s'efforça-t-il de "*désabuser cette dupe de l'amour propre*", rien n'y fit. Regardant de haut ses Frères, le mystique outré reprochait à leur règle d'être trop peu austère et d'accorder trop peu de temps à l'oraison. Voulant donner l'exemple, il multipliait les jeûnes, sans permission, "*ce qui acheva de lui rendre le cerveau creux*", nous dit le chanoine

de préférences stylistiques, surtout lorsqu'on sait qu'il écrit dans son *Recueil* : "Ne lisez jamais par curiosité et ne vous pressez point pour avoir bientôt lu un livre. Arrêtez-vous de temps en temps pour goûter ce que vous lisez [...]. Tâchez de *graver dans votre cœur* ce que vous avez le plus goûté [...]. Examinez-vous sur ce qui vous empêche de pratiquer ce que vous lisez" (CL 15,143s = R 14,7,1s).

Blain, de sorte qu'il voulut entrer à la Trappe ou à la Chartreuse, sans y réussir. "Après avoir erré çà et là quelque temps" il termina sa vie comme jardinier chez des religieuses (CL 7,166 et CL 8, in fine,117-118).

Dans ses *Instructions et prières pour la sainte Messe, la Confession et la Communion*, La Salle préconise la communion fréquente en s'appuyant sur les directives de saint François de Sales. Ce saint, écrit-il, "voulant faire connaître combien souvent chacun doit communier, [...] dit après saint Augustin qu'il ne loue ni ne blâme ceux qui communient tous les dimanches et qu'il n'y a personne qui doive passer un mois sans communier. Il ajoute que pour communier tous les mois il faut être exempt de l'habitude du péché mortel, que pour communier tous les dimanches il faut n'avoir ni péché mortel ni aucune affection au péché véniel, et que pour communier tous les jours il faut de plus avoir surmonté la plupart de ses mauvaises inclinaisons et ne le faire que par l'avis d'un confesseur sage et éclairé" (CL 17,240s = I 5,3,2).

Connaissant la parfaite distinction de saint François de Sales, il est assez naturel qu'on retrouve dans les *Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne* de J.-B. de La Salle un conseil du directeur de Jeanne de Chantal. Après avoir lu la lettre du 14 octobre 1604 dont le dernier feuillet autographe était conservé à la Visitation de Vaugirard, non loin du noviciat des Frères, La Salle écrit en 1703 qu'il n'est pas permis "à des personnes de sexe différent de coucher dans un même lit quand ce ne serait que des enfants fort jeunes; il est aussi de l'honnêteté que des personnes d'un même sexe ne couchent pas ensemble: c'est ce que saint François de Sales a recommandé à Madame de Chantal à l'égard de ses enfants, lorsqu'elle était encore dans le monde, comme une chose d'une très grande conséquence et qu'il regardait autant comme une pratique de bienséance que comme une maxime de morale et de piété chrétienne" (CL 19,53s = RB 201,1,145).

La lettre à Mme de Chantal disait exactement: "Je chéris Celse Bénigne et tout le reste de vos enfants [...]. Prenez garde non seulement pour lui mais pour ses sœurs qu'ils ne dorment que seuls, le plus qu'il se pourra, ou avec des personnes esquelles vous puissiez avoir autant de juste confiance comme en vous-même. Il n'est pas croyable comme cet avis est utile: l'expérience me le rend recommandable tous les jours".¹⁸ Il paraît évident que La Salle a cité de mémoire sans aucune prétention de littéralité érudite. Cela ne fait qu'ajouter à notre impression générale,

¹⁸ *Œuvres complètes de saint François de Sales*, éd. Vivès, Paris, 1885, t. X, p. 65. L'éditeur signale qu'à cette époque, le dernier feuillet de la lettre autographe, datée et signée, était à Paris, 140 rue de Vaugirard, chez les Sœurs de la Visitation.

à savoir qu'il était familier, sinon de la totalité des textes de saint François de Sales, du moins de l'essentiel de son esprit, et qu'il l'admirait assez pour faire de lui un de ses maîtres dignes d'être suivis en tous ses conseils.

Ces quelques constatations mènent à conclure que, non seulement le chanoine Roland et saint Jean-Baptiste de La Salle se sont délibérément inspirés de saint François de Sales pour leur propre cheminement spirituel, mais encore qu'ils ont voulu que les Sœurs de l'Enfant Jésus de Reims et les Frères des Écoles chrétiennes sachent durablement marcher sur ses traces. Tout retour aux sources incite à en prendre conscience et à faire de même, mutatis mutandis, compte tenu des réalités vécues aujourd'hui.

LE PÈRE BARRÉ ET LE RÔLE PASTORAL DES FEMMES AU XVII^e SIÈCLE

Colloque Nicolas Barré
Amiens, 30 mai 1997 - éd. 1998

Deux témoignages contemporains du Père Barré sont particulièrement significatifs au sujet de son influence sur le rôle pastoral des femmes. Le premier est exprimé dans une lettre du Sulpicien Joachim de la Chétardie (1631-1714). Supérieur du séminaire de Bourges, auteur d'un catéchisme imprimé par ordre de Monseigneur l'archevêque de Bourges pour être seul enseigné dans son diocèse (1688),¹ directeur ecclésiastique de diverses communautés religieuses, en relation avec plusieurs évêques et conseiller spirituel de Madame de Maintenon, il est docteur en théologie et sa compétence est particulièrement reconnue lorsque les ouvrages quiétistes de Madame Guyon sont examinés par l'archevêque de Paris. Peu avant la mort du Père Barré, il écrit, sans doute à l'Abbé Servien de Montigny qui a la charge de placer les Sœurs de l'Enfant Jésus de Paris lorsque les maîtresses sont demandées pour diverses écoles de province:

*Je suis parfaitement informé, Monsieur, des fruits merveilleux que produit l'Institut des Filles de l'Instruction que l'on doit, ce semble, regarder comme le dernier effort de la grâce de ce siècle. Plusieurs personnes en divers endroits du royaume, animées par le même esprit avaient tenté le même dessein, et quoique Dieu y ait donné partout beaucoup de succès, il faut néanmoins avouer qu'il vous a mis la source entre les mains et que tout le reste doit ou sortir de votre communauté, ou s'y rapporter, ou s'y conformer.*²

¹ P.M. CONLON, *Répertoire chronologique de 1680 à 1715*, Paris, 1970, t. 1, n° 3943.

² N. BARRÉ, *Œuvres complètes*, Paris, 1994, p. 114 et G. PAPA, *Positio super introductione causae et super virtutibus Nicolai Barré*, Vatican, Rome, 1970, p. 61.

Le second témoignage est celui du Chanoine Jean-Baptiste Blain, curé de Saint Patrice à Rouen, ami de saint Louis-Marie Grignon de Montfort, et biographe de saint Jean-Baptiste de La Salle. Comme directeur spirituel des Sœurs d'Ernemont, près de Rouen et rédacteur de leurs premières *Règles et Constitutions* approuvées par l'archevêque (1698), il sait de quoi il parle lorsqu'il écrit en 1732:

Le Révérend Père Barré... eut la joie, avant de mourir, de voir les bénédictions que Dieu répandait [sur son œuvre] à Rouen et à Paris, où il en établit deux maisons qui ont été deux pépinières de maîtresses pieuses et zélées pour l'instruction et la sanctification des personnes de leur sexe. Cet exemple du Père Barré a été fécond, car aujourd'hui les plus grands prélats travaillent à établir dans leurs diocèses des communautés pareilles destinées à la même fin.

Et il ajoute:

Si le Père Barré paraît être le premier auteur des communautés consacrées à l'éducation gratuite des filles, on en trouve une ébauche dans les établissements des religieuses Ursulines, dans les institutions des Filles de Notre-Dame par Madame de L'Estonac, des Filles de pareil nom établies par Monsieur Fourier, curé de Mattaincourt, et enfin des Filles grises qui doivent leur naissance à Monsieur Vincent et à Madame Legras, mais si on l'examine en son fond par rapport à son objet et à sa fin principale... elle est aussi ancienne que l'Église.³

À cette liste, il est aisé d'ajouter: les Filles de la Providence (1632) de Madame de Polaillon, devenues en 1661 l'Union chrétienne de Charonne, les Filles de la Croix de Madame de Villeneuve et de l'Abbé Guérin (1641 et 1642), les Filles de Sainte-Geneviève et de la Sainte-Famille de Mademoiselle du Blosset et de Madame de Miramion (1650 et 1668), les Filles hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve (1659) et une dizaine d'autres dont rend compte le *Guide des sources de l'histoire des Congrégations féminines françaises de vie active*, de Mgr Charles Molette.⁴

Ces témoignages et cette multiplicité d'œuvres plus ou moins similaires rendent difficile la discrimination chez un fondateur, entre ses *sources* d'inspiration et l'*influence* qu'il a exercée. Ainsi, l'œuvre du Père Barré se présente en quelque sorte comme un long fleuve qui a sa source, ses affluents, son cours plus ou moins sinueux avant son plein épanouissement dans l'immensité d'une mer ou d'un océan dont il est difficile de percevoir les limites.

³ J.-B. BLAIN, *La vie de Monsieur Jean-Baptiste de La Salle*, Rouen, 1733, Approbation de 1732, t. 1, p. 78 et 146 (CL 7).

⁴ Charles MOLETTE, *Guide des sources de l'histoire des congrégations féminines*, Éd. de Paris, Paris. 1974.

En fait, le Père Barré, comme tout fondateur, a joué le double rôle d'un tamis précieux qui trie, puis d'un diffuseur efficace qui fait profiter de ses convictions et de son expérience. Il a bénéficié lui-même de l'apport de ses prédécesseurs plus ou moins animés de semblables convictions, pour orchestrer ce qui lui paraissait le plus conforme à la révélation divine, puisée dans la Bible et la tradition vivante de l'Église. Bornons-nous ici à ce qui concerne le ministère apostolique des femmes.

QUELQUES CONVICTIONS DU PÈRE BARRÉ

Le Chanoine Blain, avant de parler du Père Barré et de son disciple Jean-Baptiste de La Salle, rappelle la pratique de l'Église primitive en affirmant qu'elle a été trop négligée par la suite. Les femmes, remarque-t-il, avaient alors un rôle considérable dans la pastorale chrétienne.

La fonction divine d'enseigner d'une manière simple, populaire et familière la doctrine chrétienne, à l'exemple de celui qui en est l'auteur, était celle que les évêques tenaient des apôtres... quoiqu'elle ne fût liée ni à leur caractère, ni à leur dignité, ni à la prêtrise... puisque de simples laïcs et des femmes même pouvaient l'exercer à l'exemple de Prisca et d'Aquila, puisque tous les parrains et marraines se chargeaient de faire cet office à l'égard de ceux qu'ils tenaient sur les fonts baptismaux.⁵

À Bordeaux, le Père de Bordes, jésuite, disait aux Filles de Notre-Dame fondées par sainte Jeanne de Lestonac:

Vous êtes appelées à la sainteté et au ministère des Apôtres. Il est vrai que saint Paul défend aux femmes de parler dans l'Église de Dieu, mais la divine grâce qui forme les cœurs comme il lui plaît vous dispense de cette loi et vous met au rang de ces premières vierges et de ces illustres femmes qui annoncèrent la foi et la défendirent dans les premiers siècles de l'Église... Vous imitez en cela la Sainte Vierge Notre-Dame qui fut la première apôtre en même temps que la mère de Jésus-Christ... Comptez parmi vos ancêtres et vos modèles celles qui aidèrent Jésus-Christ de leurs biens et de leurs travaux.⁶

⁵ J.-B. BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 15 (CL 7).

⁶ Yves POUTET, *L'apostolat catéchétique et spirituel des femmes dans les sources à partir du XVII^e siècle*, Actes du Colloque du Barroux, septembre 1985, Centre d'études du Château du Barroux, Vaucluse, p. 107.

Nous trouvons une idée semblable dans un *Prospectus pour les Filles de la Croix* de Madame de Villeneuve, fondées avec le concours de Jean-Jacques Olier et s'inspirant de Constitutions préparées pour la Visitation par saint François de Sales. Un exemplaire en est conservé dans les Archives des Sœurs de l'Enfant Jésus de Rouen, témoin assuré de ce qu'il était connu du Père Barré. On y lit :

Le zèle pour la plus grande gloire de Dieu... a depuis plusieurs années excité quelques vertueuses filles et femmes veuves... à se dédier particulièrement au service et assistance des personnes de leur sexe dans tous leurs besoins spirituels... Elles ont été d'autant plus confirmées dans ce bon dessein qu'elles ont appris qu'autrefois l'Eglise employait les veuves et les filles, qui se donnaient à son service et... étaient appelées diaconesses, à l'instruction des autres femmes et filles pour leur apprendre non seulement les dispositions qu'elles devaient apporter à la réception du saint baptême mais aussi les moyens d'en faire bon usage et de mener une vie vraiment chrétienne... comme il se voit au quatrième Concile de Carthage.⁷

À Paris, les Filles de l'Instruction, dirigées par une sainte veuve, Marie Rousseau, à la fois inspirée et inspiratrice de Jean-Jacques Olier, curé de la paroisse Saint-Sulpice, sont approuvées en 1657. Dans ses mémoires, Olier signale cette communauté destinée non seulement à catéchiser mais encore à animer des retraites pour les femmes, afin qu'elles aient l'occasion de se désabuser l'espace de dix jours de toutes leurs vanités en méditant les grandes vérités du salut. Ainsi, Marie Rousseau, décédée en 1680, et ses Filles de l'Instruction soulagent les paroisses comme faisaient autrefois, dans l'Église de Dieu, des veuves nommées diaconesses.⁸

Ce rôle pastoral des femmes consacrées est remis en cause à la suite d'une interprétation étriquée du Concile de Trente, d'après laquelle les congrégations religieuses féminines devraient toutes être astreintes à la clôture monastique. Les théologiens de France n'admettent guère, avant le Père Barré et ses contemporains les plus actifs, que le nom de religieuses soit attribué à des femmes ne prononçant pas de vœux solennels, les vœux simples n'étant pas habituellement considérés comme des vœux publics mais comme des engagements privés. La vie contemplative est, dans ce contexte, considérée comme supérieure à la vie apostolique hors des cloîtres. Pourtant, Olier et Tronson, directeurs du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris n'hésitaient pas à exprimer auprès de leurs séminaristes une

⁷ Y. POUTET, *Le XVII^e siècle et les origines lassalliennes*, Rennes, 1970, dépôt à Talence, Archives F.É.C. 13, Cours Gambetta, t. 1, p. 573.

⁸ E. M. FAILLON, *La vie de Monsieur Olier*, Paris, 1653, t. 2, p. 35, 50-51.

conviction différente. À savoir qu'on se fait ordinairement religieux pour assurer son salut personnel et sa propre perfection, tandis qu'on se fait prêtre pour procurer le salut des autres, ce qui est un motif beaucoup plus désintéressé. Il est vrai que pour les hommes du XVII^e siècle, il était possible d'être à la fois prêtre et religieux et donc d'associer le rôle de Marthe à celui de Marie, ce qui n'était guère le cas pour les femmes.

Sur ce point, le Père Barré rejoint la pensée d'Olier et de Tronson en donnant, de l'épisode évangélique de Marthe et de Marie, une lecture moins restrictive que la majorité des théologiens de son temps. Il écrit :

*Marthe et Marie figurent la vie active et la vie contemplative. Sainte Thérèse [fondatrice du Carmel] dit que celle-ci est la plus belle, mais que l'autre est plus riche. La contemplative est comme Rachel, agréable et stérile. Lia qui était laide, mais féconde, est le vrai symbole de la vie active. Saint Thomas, le Docteur angélique, dit que pour y mettre la perfection, il faut les joindre ensemble. C'est ce que vous devez faire, Maîtresses charitables, si vous avez l'esprit de votre Institut avec un peu d'abondance.*⁹

Parlant d'expérience, il ajoute :

*On a vu par expérience que plusieurs maîtresses reçoivent plus de grâces dans le temps de leurs classes que dans l'oraison. Dans le temps de leurs oraisons elles sont souvent à sec, ou avec peu de rosée du ciel. Au contraire, dans l'exercice extérieur de leur emploi, elles sont touchées de Dieu et consolées intérieurement. C'est ici qu'il les visite et qu'il les enrichit de ses faveurs divines afin de leur faire entendre que c'est là où il les veut spécialement.*¹⁰

Quant aux risques spirituels de la vie apostolique, traditionnellement soulignés par les contemplatives, le Père Barré réplique :

*C'est une erreur de croire qu'en travaillant par charité pour autrui, on se perd soi-même et qu'on se ruine tandis qu'on enrichit les autres.*¹¹

C'est pourquoi :

*Lorsqu'une maîtresse des écoles charitables est tentée... d'entrer dans une maison religieuse [cloîtrée], elle abandonne un état plus évangélique, plus dépendant, plus pénible, plus pauvre, plus méprisé dans le monde, pour un autre plus commode, plus honorable, mais qui n'est utile que pour elle.*¹²

⁹ N. BARRÉ, *Œuvres complètes, Maximes particulières pour les Écoles charitables de l'Institut du R.P. Barré*, n° 32, p. 132.

¹⁰ *Ibid.*, *Maxime* n° 33, p. 132.

¹¹ *Ibid.*, *Maxime* n° 12, p. 125.

¹² *Ibid.*, *Maxime* n° 1, p. 122.

Assurément, on objectera aujourd'hui que sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, la carmélite, est aussi patronne des missions. Mais il ne faudrait pas oublier que le Père Barré était lui-même prêtre et religieux et qu'il a insisté tout au long de sa correspondance et de ses entretiens, comme dans ses *Statuts et Règlements*, sur l'importance de la vie intérieure pour obtenir, aux petites et aux grandes filles rencontrées par les maîtresses, toutes les grâces de vie spirituelle dont Dieu seul est le dispensateur. Ne lisons-nous pas dans les Statuts de 1677:

L'esprit [de cet Institut] consiste principalement à travailler efficacement et sans relâche à leur propre sanctification, et à l'entière perfection de leur intérieur par l'acquisition de toutes les vertus, dans l'espérance d'être attirés de Dieu et élevés par son Saint-Esprit et sa grâce à l'instruction du prochain, en éclairant leur entendement, échauffant leur volonté et changeant leurs mœurs [autrement dit leur manière de vivre l'évangile].¹³

L'APOSTOLAT FÉMININ SELON LE PÈRE BARRÉ

N'insistons pas sur le fait que les femmes comme mères de famille sont les premières éducatrices de leurs enfants et qu'elles ont besoin de recevoir une éducation chrétienne appropriée. Bourdoise, Démià, Fénelon, Madame de Maintenon, toutes les personnes s'intéressant à la question au XVII^e siècle y insistent. Que les femmes soient mères ou nourrices ou servantes, comme dans les milieux aisés, leur rôle est capital auprès des enfants avant l'entrée de ceux-ci soit au collège soit au service professionnel d'autrui. Mais pour cette formation des mères de famille, surtout en milieux populaires, le Père Barré privilégie les femmes. Celles-ci, par leur baptême, ont mandat apostolique. Elles sont plus aptes que les hommes, fussent-ils prêtres, à comprendre les difficultés spécifiques d'autres femmes, surtout lorsqu'il s'agit de les visiter dans des taudis où la promiscuité immorale règne sans vergogne. Il ne s'agit pas d'un échelon du sacerdoce, mais d'une autre forme d'apostolat qui tient à la nature physiologique et psychologique de toute femme, plus proche de celle de Marie que de celle du Christ.

Bien avant la diffusion des Remontrances de Charles Démià en faveur des écoles chrétiennes de filles (1668), le Père Barré trouva des opposants à ce rôle apostolique des femmes. À propos de son œuvre à Sotteville près de Rouen (1662), Marguerite Lestocq témoigne de ce qu'elle a elle-même vécu. *Il se trouva, dit-elle, des curés et des ecclésiastiques qui ont voulu faire des difficultés sur les catéchismes du di-*

¹³ *Ibid.*, *Statuts et Règlements 1677*, Annexe, Chap. I, n°14, p. 625, édition 1685, p. 175.

manche faits par des femmes, *disant qu'elles faisaient ce qu'ils devaient faire*. Mais cette opposition ne fut que passagère. Rapidement, les Sœurs du Père Barré sont appelées dans diverses paroisses. Ainsi, à Rouen, *le curé de Saint-Vivien*, chanoine et docteur en théologie,

*...ayant interrogé les enfants de la première communion, après avoir tourné ses questions de toutes manières en présence de plusieurs prêtres et d'autres personnes, les trouva si bien instruits qu'il donna aux sœurs pleins pouvoirs sur toute sa paroisse.*¹⁴

Entendons par là que les sœurs furent dès lors admises à catéchiser les dimanches et fêtes, non seulement les petites filles mais aussi les adultes désireuses de profiter de leurs instructions. C'est un véritable ministère pastoral qui leur est confié.

Les détails de cette fonction, lors de ses débuts, nous sont fournis par un mémoire de Marguerite Lestocq qu'il importe de relire:

*Nous faisons les petites écoles depuis huit heures jusqu'à onze; ensuite, on menait les enfants à la sainte messe au nombre de cent trente et plus. Depuis douze heures jusqu'à deux, [classes pour] les grandes filles: on les faisait lire, et le catéchisme. Ensuite les petites, jusqu'à cinq heures. Après, nous allions par les maisons pour instruire [entendons: catéchiser] les bonnes gens, leur apprenant les principaux mystères et surtout à se bien confesser et à communier, leur donnant facilité [à rencontrer des prêtres] pour faire des confessions générales, particulièrement à celles qui n'en avaient jamais fait. On en fit faire tout d'abord pour le moins quatre cents prévenues [préparées] par des instructions familières. On les conseillaient avec douceur, honnêteté, charité et simplicité de ne point coucher les garçons avec les filles, ni les enfants avec les pères et mères... On fut contraint... de faire donner la charité aux plus pauvres pour avoir des lits... Nous faisons catéchisme les dimanches et les fêtes où il s'y trouvait une si grande affluence... que l'on fut contraint de briser les murailles pour avoir des places.*¹⁵

L'idée suivant laquelle la mission apostolique des femmes vivant de l'esprit du Père Barré consiste fondamentalement à imiter le Christ dans son rôle de diffuseur des vérités révélées sera largement reprise par la suite. Les sœurs la diffusent dans toutes les paroisses et les diocèses où elles sont appelées. Selon les Statuts de 1677:¹⁶

¹⁴ N. BARRÉ, *Œuvres complètes, Mémoire de Marguerite Lestocq*, p. 106.

¹⁵ *Ibid.*, p. 104 - 105.

¹⁶ *Ibid.*, *Statuts et Règlements 1677, Annexe*, Chap. 1, art. 17, p. 624. Édition 1685, p. 177.

Elles sont toujours disposées à instruire les personnes auprès desquelles elles sont envoyées, imitant l'exemple de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui est sorti du ciel, pour venir en terre qui est le séjour des pécheurs et des mourants, lequel a catéchisé dans les bourgs et dans les villages, ainsi que dans les villes, et dont la mission a été surtout pour les simples et les pauvres.

Des *Maximes*, pratiquées par les sœurs bien avant d'être publiées en 1694, complètent les Statuts. Elles précisent le rôle et les modalités de leur action en ces termes:

Le dessein des Écoles charitables étant tout pour Jésus et pour les fins pour lesquelles il est venu au monde¹⁷... il faut vivre dans l'entier abandon aux vues de Dieu et de Jésus¹⁸... Il ne s'agit pas dans les instructions de donner de la science seulement, mais le principal est d'inspirer la piété... et de donner aux enfants une éducation vraiment chrétienne et divine.¹⁹

Ou encore:

La maîtresse doit s'étudier à concevoir une haute estime de sa vocation... vu qu'après les religieux et les ecclésiastiques qui travaillent au salut des âmes, il n'y a point de profession qui travaille, par état, à ce divin mystère de former et enfanter Jésus-Christ dans les âmes, que les maîtres et maîtresses d'école... La maîtresse d'école se doit considérer dans la paroisse comme celle qui est plus obligée qu'aucune autre de son sexe à être un modèle parfait de la charité du prochain.²⁰

C'est pour cela qu'elle doit:

secourir corporellement les pauvres, malades, et autres qui sont dans l'affliction, par prières, consolations, visites, exhortations, instructions... considérant que Jésus-Christ tient pour fait à lui-même ce qu'on fait pour son amour et au plus petit des siens²¹...

La maîtresse fera l'office... du bon pasteur, priant pour les enfants et les enseignant de la manière qu'il faut résister aux tentations et éviter les mauvaises occasions.²²

Sept ans avant la publication des *Maximes spirituelles* du Père Barré et dix ans

¹⁷ *Ibid.*, *Maximes fondamentales*, n° 10, p. 118.

¹⁸ *Ibid.*, n° 12, p. 119.

¹⁹ *Ibid.*, *Maximes particulières*, n° 17, p. 127.

²⁰ *Ibid.*, *Quelques avis pour les maîtresses touchant l'exercice de l'école*, 10, p. 272-273.

²¹ *Ibid.*, *Quelques avis pour les maîtresses touchant l'exercice de l'école*, 12, p. 273.

²² *Ibid.* 13, p. 273.

avant que ses *Lettres spirituelles* soient également mises à la disposition du public, les entretiens spirituels dont il nourrissait les cœurs, spécialement au cours de leur retraite annuelle de dix jours,²³ sont réunis par le Père François Giry qui lui a succédé en 1686, dans la direction spirituelle des Sœurs. Il en résulte dix *Méditations*, imprimées et approuvées par les supérieurs des Minimés. Leur présentation stipule :

*On ne vous propose que les sentiments que le Père Barré, qui vous a assemblés, vous a souvent proposés. Reconnaissez donc ses instructions et faites-en tout le profit qu'il a attendu de votre piété.*²⁴

Avant de voir à quel point leur diffusion sera étendue géographiquement et dans le temps, signalons-en les idées maîtresses. La mission des sœurs est d'abord analysée comme un ministère d'Église qui exige une vocation spécifique, car Dieu n'appelle pas n'importe quelle personne à cet emploi. Il y faut une grâce *céleste et surnaturelle de même qu'il y en a pour l'état religieux et pour l'état ecclésiastique*.²⁵ De cette vocation apostolique découle l'obligation d'une vocation personnelle, car *ce serait une grande illusion que de s'imaginer pouvoir aider les personnes de son sexe à marcher dans les voies de la vertu en restant soi-même toute vive de ses passions*.²⁶ Il faut entrer dans *le chemin qu'elle veut montrer aux autres*. Ce sont les évêques et les prêtres responsables des paroisses qui confient cette mission pastorale. Leur confiance, qui est celle de l'Église, ne doit pas être déçue. L'instruction chrétienne doit donc être donnée *d'une manière sainte* et enseigner à *bien vivre*, car c'est le Saint-Esprit qui appelle la sœur maîtresse à cet emploi.

*Il lui ordonne et prescrit ce que l'Église et ses Pasteurs... attendent de sa vigilance ...et ce que les pères et mères espèrent dans l'obligation indispensable qu'ils ont de faire instruire leurs enfants.*²⁷

La seconde Méditation insiste encore davantage :

Une maîtresse d'école, dans le christianisme, fait en partie l'office des curés, des évêques et des plus grands prélats de l'Église, ainsi que saint Jean Chrysostome et saint Augustin l'assurent des pères et mères à l'égard de leurs familles, parce qu'elle dispense à leur place aux personnes de son sexe le pain de la parole de Dieu et qu'elle travaille à leur décharge au grand ministère du salut des âmes.

²³ F. GIRY, *Méditations pour les Sœurs Maîtresses des écoles charitables du Saint-Enfant Jésus, de l'Institut de feu le R. P. Barré, minime*. Paris, 1687

²⁴ *Ibid.*, *Méditations*, Préface, p. 4.

²⁵ *Ibid.*, *Méditations*, 1, 1, p. 6.

²⁶ *Ibid.*, *Méditations*, 1, 2, p. 8.

²⁷ *Ibid.*, *Méditations*, 1, 3, p. 10.

La Sœur Maîtresse ne doit-elle pas comme tout pasteur enseigner la doctrine chrétienne, *jeter dans l'âme des enfants les premières semences de la crainte et de l'amour de Dieu*, pour les détourner du vice, *les porter suavement à la vertu* et les disposer à la réception des sacrements dans l'exercice d'une véritable piété? Vient alors une leçon tirée de l'histoire de la primitive Église.

Toute Sœur Maîtresse est:

*comme la vicaire et la lieutenant, et elle nous représente fort bien les Diaconesses des premiers siècles de l'Église dont l'emploi était d'instruire les femmes nouvellement converties des devoirs de la religion et de les préparer au sacrement de baptême. En répondant à cette vocation, la Sœur de cet Institut est associée aux plus grands ministres de l'Évangile.*²⁸

Cette évocation de la préparation au baptême est particulièrement appropriée aux années qui précèdent immédiatement et suivent la Révocation de l'Édit de Nantes, pendant lesquelles l'instruction des filles des protestants nouvellement convertis est une priorité dans plusieurs régions françaises, Louis XIV par ses Gouverneurs et Intendants ayant confié plusieurs écoles de ces régions aux Sœurs du Père Barré.

De même que le prêtre représente le Christ, la Sœur Maîtresse, nous disent ces Méditations, *est revêtue de l'office du Christ venu enseigner les ignorants, publier les vérités de son évangile... et montrer les voies les plus sûres de la vie éternelle* en manifestant *une affection toute singulière pour les enfants* puisque *le Royaume des cieux est à eux et à ceux qui leur ressemblent*.²⁹ La Maîtresse chrétienne ne fait que suivre les traces du Christ... et continuer ce qu'il a commencé.

La troisième méditation poursuit encore la comparaison:

*Les Maîtresses d'école sont, dans l'Église de Dieu, par rapport aux autres ouvriers évangéliques qui en élèvent le bâtiment, comme ceux qui travaillent aux fondements d'un édifice... Les premières instructions qu'elles donnent à leurs écolières sont pour ainsi dire les pierres fondamentales de leur piété future. Si ce travail n'est pas bien juste, tout l'édifice ne vaudra rien... comme une bâtisse bâtie sur le sable.*³⁰

Il convient de suivre l'exemple de saint Grégoire le Grand, Pape, qui, atteint de goutte, faisait venir des enfants près de lui afin de les instruire, ou ceux de saint

²⁸ *Ibid.*, Méditations, II, 1, p. 12-13.

²⁹ *Ibid.*, Méditations, II, 3, p. 15-16.

³⁰ *Ibid.*, Méditations, III, 1, p. 19.

Charles Borromée et de saint François de Sales, évêque, qui ne manquaient jamais de profiter de leurs visites pastorales pour rassembler des enfants et leur donner des instructions appropriées.³¹

Non seulement cet ouvrage de *Méditations* répandit largement les convictions du Père Barré sur le rôle apostolique de son Institut, mais encore sur celui de toutes les femmes désireuses d'épanouir leur sacerdoce baptismal approprié à leur état de vie personnel et à leur nature féminine. Suivons donc les Sœurs du Père Barré dans leurs diverses implantations.

Dès 1670, le Père Barré envoie deux Sœurs à Reims, Françoise Duval et Anne Le Cœur, pour aider le chanoine Roland à former les Sœurs du Saint-Enfant Jésus de Reims. Cela explique pourquoi leurs Archives conservent une copie manuscrite des *Méditations* pour les Maîtresses des Écoles chrétiennes. En 1684, Françoise Duval se rendra à Lisieux pour aider à la formation d'une nouvelle communauté enseignante, celle des Filles de la Providence de Lisieux. Entre temps, en 1681, le Père Barré a envoyé à Dijon une sœur de son Institut, Anne Teinturier, pour y tenir une école. Peu après, Madame de Maintenon confie à douze d'entre elles la formation pédagogique des futures Dames de Saint Louis responsables de la maison royale de Saint-Cyr.³²

À Lyon, Charles Démià est responsable diocésain des écoles chrétiennes. Il appelle Sœur Marie-Ursule d'Orlé, disciple du Père Barré, car il compte sur elle pour former les maîtresses de ses écoles, dites de Saint-Charles. Son bureau des écoles témoigne qu'elle a *beaucoup de piété et de docilité*. Aussi compte-t-on beaucoup sur elle *pour servir d'exemple aux autres maîtresses*. Dès qu'elle est en place, le Bureau rend hommage à sa *capacité de travailler dans les écoles et même à former des filles*³³ à bien enseigner les enfants (6 mai 1686). Cette action explique pourquoi j'ai pu identifier aux Archives des Sœurs de Saint-Charles un manuscrit comportant dix *Méditations* pour les Sœurs Maîtresses des écoles, comme étant une copie de l'ouvrage publié en 1687 par le Père Giry. C'est à tort que Faillon l'attribue à Démià dans sa biographie de 1829. L'influence des pensées du Père Barré sur Charles Démià est encore attestée par le *Journal de Démià* récemment édité. Dressant la liste des dépenses pour l'année 1685, il signale qu'il correspond avec un maître d'école d'Amiens, disciple du Père Barré³⁴.

³¹ *Ibid*, *Méditations*, III, I, p. 20.

³² Y. POUTET, *L'enseignement des filles pauvres et les congrégations féminine nouvelles*. Colloque inter-universitaire Charles Démià, Lyon, 1990, p. 67 à 92.

³³ *Ibid.*, p. 84.

³⁴ Y. POUTET, *Charles Démià, Journal de 1684 à 1689*, Rome, CL 56,281.

LA DIFFUSION DU MESSAGE DU PÈRE BARRÉ

En dehors des diocèses de Rouen, Paris, Reims, Lisieux, Lyon, Versailles, les idées du Père Barré se répandent dans tous les autres où les évêques font appel à l'un ou l'autre des Instituts primitivement inspirés par elles. Citons par ordre alphabétique, sans prétendre n'en oublier aucun, pour la période antérieure à 1700: Agde, Agen, Alès, Amiens, Angers, Bordeaux, Castres, Chalon-sur-Saône (dont Dijon faisait partie), Marseille, Montauban, Montpellier, Nîmes, Poitiers, Toulon, Toulouse, Uzès. Deux appels venant de l'étranger par des prêtres issus de Séminaire des Missions Étrangères témoignent d'une influence certaine en faveur de l'apostolat irremplaçable des femmes auprès des populations d'Asie et d'Amérique. Les extraits de deux lettres élogieuses mentionnant le Siam et le Canada témoignent de l'importance, du vivant même du Père Barré, d'une réelle revalorisation du rôle ministériel baptismal des femmes, en complément de celui des ministres ordonnés.

Peu de jours après sa mort, le 30 juin 1686, le Supérieur des prêtres de Saint-Sulpice, Louis Tronson, écrit à Jean-Baptiste Colbert, Marquis de Seigneley (1645-1690), Secrétaire d'État à la Marine depuis 1693:

Le Minime qui dressait des maîtres et des maîtresses d'école est le Père Barré... Ces maîtresses sont en grand nombre... qui travaillent avec beaucoup de succès et de bénédiction, et l'on en a envoyé même une au Canada.³⁵

L'année suivante, le 20 mai 1687, l'Abbé Servien de Montigny qui remplace le Père Barré auprès des Sœurs écrit à Monsieur de Chateaufort, l'un des 240 secrétaires du Roi:³⁶

Le zèle de mes Filles est si grand qu'il m'oblige à me donner l'honneur de vous écrire pour vous prier de voir s'il n'y aurait pas moyen d'envoyer de nos Filles, ce voyage-ci à Siam, ayant appris que dans les pays orientaux les missionnaires n'ont pas d'accès auprès des femmes. C'est ce qui les porte, Monseigneur, à ce désir ardent, pour secourir tant d'âmes... et notamment la princesse fille du Roi.³⁷

Nous ignorons si cette demande fut effectivement suivie d'effet. Quoi qu'il en soit, l'Annuaire catholique de 1981-1982, à la veille de la publication (1983) du nouveau Code de Droit canonique traduisant en décisions pratiques le Concile de

³⁵ G. PAPA, *op. cit.*, p. 270. J'ai corrigé Positio écrivant : *ses maîtresses*, pour rester fidèle à la minute manuscrite : *ces maîtresses*. Sur J.-B. Colbert, voir F. BLUCHE, *Dictionnaire du Grand siècle*, Paris, 1990, p. 1474.

³⁶ F. BLUCHE, *op. cit.*, p. 1431.

³⁷ G. PAPA, *op. cit.*, p. 270.

Vatican II, signale la présence des Sœurs de l'Enfant Jésus - Providence de Rouen, dans 7 départements, plus en Angleterre, en Belgique et à Madagascar; celle des Sœurs de l'Enfant-Jésus de Paris en 14 départements, plus à Monaco, en 5 autres pays d'Europe, en 3 pays d'Asie, 2 d'Amérique, au Cameroun et en Australie;

celle des Sœurs du Saint-Enfant Jésus de Reims dans les Ardennes et la Marne auxquelles s'est ajoutée une communauté en Afrique; celle de la Providence de Lisieux, dans le Calvados et la Seine-Maritime; celle de Saint-Charles de Lyon, dans l'Ain, les Bouches-du-Rhône, l'Hérault, la Loire, le Rhône et le Vaucluse.

On peut conclure en signalant que le Code de Droit canonique de 1983 confirme l'enseignement du Père Barré lorsqu'il écrit:

Les Instituts laïcs, c'est-à-dire sans prêtres, tant d'hommes que de femmes, participent à la fonction pastorale de l'Eglise par des œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle et ils rendent à l'humanité des services très divers. C'est pourquoi ils doivent persévérer fidèlement dans la grâce de leur vocation (Canon 676).

À ce bel encouragement, on ne saurait rien ajouter.

MINIMETTES,
 FILLES DE LA FOI, DAMES DE LA FOI
 ET
 RELIGIEUSES DU SAINT-ENFANT-JÉSUS
 À BORDEAUX

Revue historique de Bordeaux, Année 1963

Le jeudi 22 novembre 1962, les *Dames de la Foi* de la rue Saint-Genès de Bordeaux fêtaient le tricentenaire de leur origine normande.¹ Malheureusement pour nous, cette dénomination de *Dames de la Foi* prête à confusion. Les *Inventaires sommaires* de la série G des archives de la Gironde distinguent mal Filles de la Foi, Dames de la Foi, Sœurs des Écoles charitables, Sœurs de Charité tenant écoles, Minimettes, Nouvelles catholiques. Si nous allons à Rouen, où la congrégation tricentenaire prit son premier essor, les Dames de la Foi sont parfaitement inconnues. À Paris où, depuis trois siècles, se trouve la maison-mère dont dépendent les Sœurs de Bordeaux, on ne connaît que les *Sœurs du Saint-Enfant-Jésus dites Dames de Saint-Maur*. Ce n'est pas tout. Dans son livre sur les Dames de Saint-Maur, le Père de Grèzes produit sept documents dans lesquels la congrégation porte le titre d'*Institut des Sœurs des Écoles charitables du Sacré-Cœur de Jésus*.²

¹ L'Aquitaine, 21 décembre 1962, p. 591-593. *Le Tricentenaire des Dames de Saint-Maur, dites Dames de la Foi dans le diocèse de Bordeaux (1662-1962)*.

² DE GRÈZES, *Histoire de l'Institut des Écoles charitables du Saint-Enfant-Jésus, dit de Saint-Maur*, Paris, Poussielgue, in-8, p. 589-590. KELLER, dans son *Tableau des congrégations religieuses en France*, Paris, Poussielgue, 1880, parle des *Sœurs de l'Instruction chrétienne dites du Sacré-Cœur de Jésus*, autorisées le 7 juin 1826 et dont la maison-mère était à Bordeaux. Mais il s'agit là d'une congrégation distincte, celle des *Dames de la Réunion du Sacré-Cœur* dont l'histoire complexe serait, elle aussi, à écrire.

En face d'un tel imbroglio, un vif désir d'y voir clair se fait jour. Plus que sa dénomination, officielle ou populaire, c'est son esprit, son objectif primordial, sa règle, qui caractérise une congrégation. Mais ces éléments spirituels ne sont pas toujours faciles à localiser. Les bâtiments qui leur servent de point d'application le sont davantage. En remontant des uns aux autres, la lumière devrait jaillir d'une manière satisfaisante.

LES ORIGINES

Les sœurs qui dirigent la *Villa Pia* de la rue Saint-Genès font remonter leurs origines à l'année 1662. C'est sans doute légitime³ mais, comme il n'y a guère de commencements absolus en histoire, il convient de prendre un peu plus de recul si l'on veut comprendre le déroulement des événements.⁴

En 1658, à Rouen, M. Le Cornu, seigneur d'Igoville et de Bimorel, fit don au *Bureau des pauvres valides* de l'hôpital général de 42.200 livres,⁵ à charge d'établir, en deux quartiers de la ville, deux écoles pour l'instruction des enfants pauvres⁶. Le legs fut accepté et le responsable de "l'économie" de l'hôpital, Adrien Nyel, reçut mission d'organiser les écoles projetées. Progressivement, l'œuvre prit de l'extension. Elle s'efforça, peu à peu, d'instruire tous les enfants nécessiteux de la ville.

C'est alors qu'intervint le Père Barré. Né à Amiens le 17 décembre 1621,⁷ il s'était formé au collège des Jésuites avant d'entrer chez les Minimes. Fin 1658 ou

³ Sur la valeur relative de cette date de 1662, voir mon étude: *L'influence du Père Barré dans la fondation des Sœurs du Saint-Enfant-Jésus de Reims*, dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, n° 143, p. 22-24 (CL 48,33sq). Une supplique de M. de Brisacier, adressée en 1732 à l'archevêque de Paris, affirme que cet institut a été *commencé à Rouen avant l'année 1660*, tandis qu'une autre supplique, de la même année, signée également de Brisacier, informe le cardinal Fleury que les écoles charitables du Père Barré furent *instituées avant l'année 1666* (DE GREZES, *Histoire...*, p. 583-587).

⁴ L'ouvrage fondamental sur les institutions enseignantes à Rouen à l'époque envisagée reste celui de Robillard de BEAUREPAIRE, *Recherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen avant 1789*, Évreux, Huet, 1872, 3 vol., in-8.

⁵ Environ 17.000 francs 1963.

⁶ Cf. CL 48, p. 20s.

⁷ Voici l'acte de naissance du Père Barré, découvert par l'abbé Jean Desobry: "*Registre des baptêmes de Saint-Germain d'Amiens, décembre 1621 [...] Le 17 dudit mois a été baptisé Nicolas fils de Louis Barré, pour parrain Nicolas Gonnet et pour marraine*

début 1659, ses supérieurs l'envoyèrent à Rouen pour assumer la direction du couvent. Très vite, ses talents de prédicateur et de directeur spirituel le firent connaître. Sa sainteté attira les chrétiens fervents. Mme Maillefer, Mme de Grainville, l'abbé Servien de Montigny se mirent au service des œuvres qu'il recommandait. Comme les écoles populaires avaient sa prédilection, elles profitèrent sans tarder du zèle et de la fortune de ses amis.

Lorsque le Père Barré fut désigné, en 1662, pour prêcher le carême à Sotteville, il pria Françoise Duval de bien vouloir s'occuper des enfants et ouvrir une école à leur intention. Forts de cette première expérience, le Père Barré et Françoise Duval organisèrent bientôt d'autres écoles à Rouen. Les élèves affluèrent. Les maîtresses, malhabiles au début, mais désireuses de se perfectionner, se mirent à l'école du Père Barré. C'est ainsi qu'elles en vinrent petit à petit à former une véritable communauté. En 1670, c'était chose faite.⁸ Marguerite Lestocq fut choisie comme supérieure, tandis que Françoise Duval s'en allait fonder à Reims une autre congrégation. Par souci d'harmoniser le nom de la communauté rouennaise avec l'une de ses dévotions favorites, le Père Barré en fit l'institut des *Filles maîtresses des écoles charitables du Saint-Enfant-Jésus*.⁹

Appelé à Paris par ses supérieurs, le Père Barré y suscita la fondation d'écoles populaires analogues à celles de Rouen. De son vivant, les congrégations de Paris et de Rouen demeurèrent unies sous sa sage direction, mais, après sa mort, elles constituèrent deux sociétés distinctes, celle de Rouen prenant le surnom de *Sœurs de la Providence*, et celle de Paris, celui de *Dames de Saint-Maur*.

À Saint-Cyr, M^{me} de Maintenon, qui voyait le succès de la pédagogie barréienne, demanda au fondateur de lui "prêter" quelques-unes de ses maîtresses charitables pour former à l'enseignement les Dames de Saint-Louis. Le Père Barré accepta. Il accepta également d'envoyer Françoise Duval à Lisieux pour y aider le vicaire général, M. Lange, à établir la *Congrégation de la Providence*.¹⁰ L'influence du Père Barré s'exerça donc en des lieux et des milieux fort divers, en donnant nais-

Marie La Goul". La date du 21 octobre avancée jusqu'à ce jour ne peut donc plus être acceptée. Par ailleurs, des actes notariés conservés à Amiens attestent la présence du Père Barré dans cette ville jusqu'au début de 1658.

⁸ DE GRÈZES, *Vie du R. P. Barré*. Paris, Poussielgue, 1892, p. 157-165.

⁹ Tel est le titre adopté dans les *Statuts* manuscrits de 1677 conservés aux archives des Sœurs de la Providence de Rouen.

¹⁰ *Historique des Sœurs de la Providence de Lisieux*, texte multigraphié, t. I.

sance à des instituts religieux distincts. Mais, pour ce qui nous concerne, il ne s'agit pas, à Bordeaux, d'une congrégation nouvelle. Les Dames de la Foi sont indissociables des *Sœurs des Écoles charitables du Saint-Enfant-Jésus dites Dames de Saint-Maur*.

Elles s'établirent en Gironde après la révocation de l'édit de Nantes. Une question de foi fut, en effet, à l'origine de tous les établissements que le Père Barré ouvrit dans le midi, au cours des années 1685-1686: Montauban, Montpellier, Toulon, Uzès, Alès, Gensac, Bordeaux...¹¹ Depuis la fermeture, par ordre royal, des écoles protestantes, les enfants des huguenots devaient être pris en charge par des écoles catholiques. Afin d'y pourvoir, les intendants s'efforcèrent de multiplier les écoles populaires et de les confier, quand il s'agissait d'instruire les filles, à des religieuses compétentes. Souvent aussi, les municipalités agirent avec pareille ardeur.

En Gironde, l'établissement le plus ancien des Sœurs du Saint-Enfant-Jésus semblerait être à première vue celui de Gensac. On lit, en effet, dans un registre paroissial de cette ville: "*Depuis la révocation de l'édit de Nantes, en date du 22 octobre 1685, il y avait à Gensac une maison de l'ordre des religieuses des Écoles charitables du Saint-Enfant-Jésus. Elles étaient au nombre de deux et tenaient pension pour les jeunes demoiselles et artisanes, ainsi qu'une classe pour les filles pauvres*".¹² Toutefois, prendre trop au sérieux cette date du 22 octobre 1685 pour situer, dans le temps, l'implantation en Gironde des Sœurs du Saint-Enfant-Jésus serait illusoire. Elle n'est avancée, dans le registre paroissial, qu'à la manière d'un *terminus a quo*, et rien ne prouve que la fondation bordelaise ne lui soit pas antérieure.¹³ Il est même assez vraisemblable d'admettre, à la suite de l'érudit chanoine Allain,¹⁴ que l'établissement de Gensac n'ouvrit pas ses portes avant 1704. Une pièce des Archives de la Gironde affirme, en effet, cette année-là, que les *Filles de l'Enfant-Jésus établies à Gensac tiennent la place de régente depuis leur établissement, arrivé au mois de juin 1704*.¹⁵

¹¹ DE GRÈZES, *Vie...*, et *Histoire...*, p. 528-541.

¹² DE GRÈZES, *Histoire...*, p. 533.

¹³ DE GRÈZES parle de 1685, à propos de Bordeaux, dans *Histoire...*, mais il écrit 1686 dans *Vie...*, p. 367.

¹⁴ E. ALLAIN, *Contribution à l'histoire de l'instruction primaire dans la Gironde avant la Révolution*, Bordeaux, Féret, 1895, p. LXXVIII.

¹⁵ Arch. de la Gironde, C 3089, cité par ALLAIN, p. 64.

Amenés à retarder la date d'ouverture de l'école chrétienne établie à Gensac par les Sœurs du Saint-Enfant-Jésus, voici, maintenant, qu'il nous faut avancer, par rapport à trop de "on dit" mal assurés, celle de la décision royale qui dota Bordeaux d'une communauté nouvelle.¹⁶ Il faut parler, à ce sujet, non de 1686, mais de 1685. Un seul document, à l'heure actuelle, explicite les tout premiers débuts de l'œuvre bordelaise. C'est un *État des revenus et charges des communautés établies dans la ville de Bordeaux, dressé en exécution et pour satisfaire à la déclaration du 11 février 1764*.¹⁷ Il y est dit que *les Sœurs des Écoles charitables du Saint-Enfant-Jésus, de Paris, sont établies dans la ville de Bordeaux par Sa Majesté depuis l'an 1685 pour l'instruction des jeunes filles et particulièrement des nouvelles converties*.¹⁸ Leur envoi à Bordeaux résulta d'une triple intervention. L'intendant, l'évêque et le roi voulaient en finir avec la question protestante et ramener à l'unité religieuse l'ensemble du peuple français. Pour réaliser ce dessein, la révocation de l'édit de Nantes n'était qu'une étape. Personne ne croyait à son efficacité immédiate et totale sur les convictions profondes des protestants. Les autorités civiles et religieuses comptaient davantage sur les effets, à longue échéance, d'une solide instruction catholique. C'est pourquoi Louis XIV, qui connaissait le Père Barré par l'entremise de Mme de Maintenon et de ses amies de Saint-Cyr, pressa le fondateur, dès 1685, d'envoyer à Bordeaux quelques Sœurs du Saint-Enfant-Jésus. Il leur accordait, en l'occurrence, une pension et donnait ordre à la ville de les loger correctement.¹⁹ Si nous ignorons la date exacte de leur

¹⁶ *L'Aquitaine*, 21 décembre 1962, suit l'une des deux versions adoptées par de Grèzes, celle qui fixe à l'année 1686 l'arrivée des Sœurs à Bordeaux (p. 591). En fait, les documents sur lesquels s'appuient les auteurs ne fixent pas la date d'ouverture de la première école des Dames de Saint-Maur à Bordeaux. Si les Sœurs sont arrivées à Bordeaux avant le 13 décembre 1687, il est évident qu'elles ont été logées quelque part en attendant les effets de la délibération municipale de cette date. Combien de temps demeurèrent-elles dans ce premier local ? Jusqu'à présent, aucun document, à notre connaissance, ne permet de le dire. Aucun motif sérieux ne permet de préférer 1686 à 1685. Quant à 1687, c'est un *terminus ad quem*. Par contre, si nous ne cherchons pas à fixer la date exacte de l'arrivée des Sœurs à Bordeaux, mais celle de la décision royale qui leur signifia l'ordre de s'y rendre, une plus grande précision devient possible.

¹⁷ Arch. de la Gironde, C 291, cité par ALLAIN, p. 272.

¹⁸ C'est sur ce texte que le chanoine Allain s'est basé pour écrire, peut-être un peu vite: "*Les Sœurs des écoles charitables du Saint-Enfant-Jésus [...] vinrent à Bordeaux en 1685*" (*op. cit.* p. LXXVIII). L'acte royal fut rédigé en 1685, mais les Sœurs durent prévoir leur logement à Bordeaux avant de quitter Paris. Cela demanda combien de temps ?

¹⁹ Cf. DE GRÈZES, *Vié...*, p. 405: "*Le Roi a envoyé dans cette ville des filles des écoles du*

arrivée à Bordeaux, nous savons, du moins, grâce à une délibération municipale du 13 décembre 1687, que les jurats louèrent à leur intention la maison du sieur Lamotte, avocat, sise paroisse Saint-Pierre, rue Maucoudinat, pour une somme de 500 livres.²⁰

Les débuts bordelais des nouvelles *Maîtresses des Écoles charitables* furent-ils, comme on l'a dit, l'objet d'une *sourde opposition* ?²¹ Assurément, puisque les archives des Dames de Saint-Maur nous conservent le souvenir d'une rumeur de l'époque: "*Se voyant inoccupées, se disaient leurs adversaires, elles s'en retourneront*".²² Mais qui étaient ces adversaires ? S'agit-il d'une rumeur publique ou de l'hostilité calculée de quelques-uns ?

Un rapport épiscopal de 1683 peut nous aider à comprendre la situation. Il y est dit, à propos de la paroisse Saint-Pierre: "*Il y a une école huguenote dans la paroisse qui est secrète. M. le Curé aura soin de la découvrir pour en donner avis à Monseigneur*".²³ Deux ans plus tard, l'ordonnance royale bannissait les protestants. Leurs enfants étaient contraints de fréquenter l'école catholique. Comment, dans ces conditions, les réformés auraient-ils pu sympathiser avec les Sœurs du Saint-Enfant-Jésus qui venaient, par ordre royal, prendre en charge l'école de filles ? Ils protestèrent, dans la mesure du possible, en gardant leurs enfants chez eux. C'est pourquoi les jurats, au nom de l'ensemble de la population bordelaise, crurent bon d'encourager les Sœurs par l'ordonnance suivante: "*Le procureur syndic [...] requiert qu'il soit ordonné à tous curés, ou vicaires en leur défaut, des paroisses de la présente ville, d'avertir leurs paroissiens aux prônes des grandes messes, pendant quatre dimanches consécutifs, que l'établissement des dites Filles a été*

Saint-Enfant-Jésus, au nombre de quatre. [...] Sa Majesté voulait [...] qu'elles fussent logées aux dépens de la ville, même que la ville leur fournit tous les meubles et ustensiles nécessaires pour habiter la dite maison" (Arch. mun., registres de la Jurade, 1687).

²⁰ Arch. mun., BB, registre de la Jurade, 1687-1689, f° 9, cité par ALLAIN, p. 270, plus exactement que par DE GRÉZES, *Vie...*, p. 404. Il semble que les Sœurs du Saint-Enfant-Jésus aient séjourné quelque temps rue de la Devise, avant d'aller rue Maucoudinat, car le registre de la Jurade porte une surcharge due, selon toute vraisemblance, à une distraction du scribe qui aura noté le premier nom entendu, celui de l'adresse des Sœurs avant le 13 décembre 1687, avec celui du propriétaire, avant de s'apercevoir de l'inutilité d'une telle mention pour l'objectif que se proposait la délibération municipale.

²¹ Expression du Père Nodon, à la suite de DE GRÉZES. Cf. *L'Aquitaine*, art. cité, p. 591.

²² DE GRÉZES, *Vie...*, p. 366.

²³ Arch. de l'archevêché de Bordeaux, L 5, cité par ALLAIN, p. 25.

fait dans leur présente ville par ordre du Roi, pour l'instruction des filles et enfants des nouveaux convertis, exhorter et enjoindre [...] à tous pères, mères, parents, tuteurs, curateurs et autres administrateurs des jeunes filles et petits enfants, nouveaux convertis, d'envoyer leurs filles et petits enfants ou leurs pupilles à l'école des Filles du Saint-Enfant-Jésus".²⁴ Ainsi, la ville de Bordeaux approuvait sans réticence l'initiative royale. Il n'est pas douteux que la population, à l'exception de la minorité protestante, ait partagé les sentiments de ses édiles.

FILLES DE LA FOI

L'apostolat des Sœurs du Saint-Enfant-Jésus auprès des nouvelles catholiques n'était pas une nouveauté. En *février de l'année 1637*, à Bordeaux, *quelques filles s'étaient groupées pour cet ouvrage sous la direction d'un religieux [...] nommé Romain*.²⁵ [...] En *mars 1649*, Dieu lui inspira d'assembler en communauté ce petit nombre de filles²⁶ et le 21 novembre 1672, Mgr de Béthune approuva la congrégation fondée par le religieux minime en ordonnant *qu'elle soit appelée la congrégation des Filles de la Foi*.²⁷ Ainsi, loin de disparaître en 1672²⁸, celles que le peuple appellera *Minimettes*, en raison de leur origine, sans doute, mais aussi pour éviter de les confondre avec les Dames de la Foi du Père Barré, naissaient véritablement à la vie religieuse par une décision officielle du magistrat. Leur règle fut imprimée en 1684, peu avant l'arrivée à Bordeaux des Sœurs du Saint-Enfant-Jésus.

En fait, les deux congrégations ne risquaient pas de se faire concurrence. Tandis que les Dames de la Foi s'occupaient des enfants de moins de quatorze ans et principalement des filles des nouveaux convertis, les Filles de la Foi, dites *Minimettes*, ne pouvaient accepter dans leur établissement que des adultes ou des jeunes filles huguenotes ayant dépassé les quatorze ans *parce que les huguenots*

²⁴ Arch. mun., registre de la Jurade, 1687-1689, f° 9. cité par ALLAIN, p. 270-271, et DE GRÈZES, *Vie...*, p. 405-406.

²⁵ *Règle des Filles de la Foi de Bordeaux*, Bordeaux, 1684, p. 3, Bibl. mun., D 34337. Texte cité, avec un titre inexact, dans BERTRAND, *La vie de messire Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux*, Féret. 1902, p. 208.

²⁶ *Règle des Filles de la Foi*, p. 3-4.

²⁷ BERTRAND, p. 213.

²⁸ Cf. *L'Aquitaine*, 21 décembre 1962, p. 592.

les retireraient par autorité de justice et ce ne seroit que confusion, si elles admettaient des enfants plus jeunes.²⁹ Il y eut bien quelques passe-droits, comme celui qui fut accordé à une orpheline de sept ans,³⁰ mais ils furent rares. Chez les Dames de la Foi, le régime normal était celui de l'externat. Les Filles de la Foi, au contraire, ne recevaient que des pensionnaires. Les premières n'acceptaient guère que des catholiques, nouvellement converties sans doute, mais catholiques, tandis que les Minimettes se proposaient essentiellement d'instruire de la religion romaine des jeunes filles appartenant à des familles demeurées protestantes. Leurs pensionnaires ne pouvaient rester dans l'établissement que durant un bref mais intense catéchuménat et, tout au plus, un ou deux mois après leur abjuration.³¹ L'enseignement qui leur était dispensé ne s'étendait guère, vers 1685, au secteur profane. Sans doute, la couture, les travaux élémentaires du ménage, quelques exercices de lecture et d'écriture avaient-ils leur place dans l'horaire de la journée, pour le meubler, mais ils n'étaient pas considérés comme une fin, ni principale, ni secondaire, de l'institution. Les Filles de la Foi n'étaient pas "maîtresses des écoles charitables"; elles *préparaient* des nouvelles catholiques. Les Dames de Saint-Maur *recevaient* les filles des nouveaux catholiques. Pas de concurrence, mais une intéressante complémentarité.

Limitées à la ville de Bordeaux et, dans cette ville, à un seul monastère, les Minimettes émettaient les trois vœux simples de religion. En vertu des lettres patentes de 1676, elles n'étaient que douze et comportaient religieuses de chœur et sœurs converses.³² La population catholique de Bordeaux, à l'exception des âmes apostoliques désireuses de rayonner leur foi auprès des protestants, n'avait guère de relations avec elles : les filles des artisans et des pauvres s'instruisaient ailleurs, chez les Sœurs de saint Vincent de Paul, dites Sœurs grises ou Filles de la Charité, chez les Filles de Notre-Dame, instituées par Jeanne de Lestonnac, dont l'école, rue du Hâ, subsista jusqu'à la Révolution,³³ chez les Ursulines aussi et chez les Dames de Saint-Maur.

En 1755, le couvent des Minimettes était encore situé, comme au moment de sa fondation, dans la rue des Minimes, aujourd'hui rue Cabriol.³⁴ Il ne semble pas

²⁹ *Règle des Filles de la Foi*, p. 39.

³⁰ BERTRAND, p. 210.

³¹ *Règle des Filles de la Foi*, p. 36-37.

³² BERTRAND, p. 211-213.

³³ ALLAIN, p. LXX.

qu'il y ait eu le moindre déménagement jusqu'au jour où la Révolution balaya l'institution.³⁵

DE 1687 A NOS JOURS

Les bons sentiments que les notables bordelais portaient aux Sœurs du Saint-Enfant-Jésus ne remplissaient pas d'or les caisses de leur école. Peu après 1710, la pénurie de linge les contraignit à demander à la ville une subvention extraordinaire de 200 livres, mais elle leur fut refusée. Les maîtresses des Écoles charitables eurent alors recours à la bienveillance de Mgr A. Bazins de Besons et à celle de l'intendant de Courson. Elles écrivirent au premier: "*Les Sœurs des Écoles charitables ont représenté très humblement le besoin qu'elles ont que la ville leur donne de quoi renouveler leur linge de la communauté qui ne l'a point été depuis leur établissement à Bordeaux. [...] Ces messieurs de la ville ont fait difficulté de leur accorder ce secours, ce qui leur fait supplier très humblement Votre Grâce d'avoir la bonté d'en parler à Mgr le comte de Courson*".³⁶

À cette époque, les Sœurs du Saint-Enfant-Jésus n'habitaient plus l'immeuble de la rue Maucoudinat mais, depuis 1690 environ, elles *tenaient pension pour les enfants et les nouvelles converties* dans un immeuble de la rue Désirade, aujourd'hui rue Buhan, n° 14.³⁷ Le loyer s'élevait à 750 livres. Ce n'était pas excessif pour deux corps de logis, une cour de récréation, un jardin et diverses dépendances.³⁸ En 1772, elles étaient rue de Gourgue, paroisse Saint-Éloi, où la Révolution les

³⁴ L. DESGRAVES, *Évocation du vieux Bordeaux*, p. 286. Ces immeubles relevaient en partie du chapitre de Saint-André, en partie du fief de M^{lle} Marie de Montaigne, fille d'Henri de Montaigne, seigneur de Saint-Médard.

³⁵ Cf. *État du revenu annuel des Filles de la Foi dites Minimettes*, 1755, Arch. de la Gironde, G 830, ms., 4 p.: "*Elles possèdent près de leur convent, dans la rue appelée des Minimes et dans la rue du Hâ, quelques maisons*" occupées par neuf locataires. En L 129, plusieurs pièces font état de la soumission des Minimettes, en 1792, aux décrets constitutionnels. Il paraît difficile de suivre ici le chanoine DUPEYRON, *Saint-Eloi de Bordeaux, 1159-1949*, Bordeaux, 1951, p. 34-35, au détriment de la documentation rassemblée par DE GRÈZES. Ce sont les *Dames* de la Foi, et non les *Filles* de la Foi, qui logèrent, croyons-nous, rue Désirade. Voir note 39.

³⁶ *Archives de l'Archevêché de Bordeaux*, K 1, cité par ALLAIN, p. 271.

³⁷ L. DESGRAVES, p. 223.

³⁸ DE GRÈZES, *Histoire...*, p. 541.

trouve.³⁹

Entre-temps, la municipalité de Bordeaux s'était décidée à leur faire bâtir, rue Fondaudège, aujourd'hui place Tourny, n° 9, une vaste demeure destinée à abriter confortablement leurs classes où accouraient plus de 400 élèves.⁴⁰ Commencé en 1758, l'immeuble ne leur fut d'aucun profit. Les jurats, en effet, s'étaient engagés à fournir au roi 50.000 livres pour armer un navire de guerre, le *Bordelais*, mais ils ne disposaient pas des fonds nécessaires. Ils se tirèrent de cette impasse en offrant le nouveau bâtiment à la marine royale.⁴¹ L'hôtel de la Marine est toujours installé dans le même local. Les Sœurs ne furent pourtant pas complètement oubliées. Leur maison reçut quelques améliorations et le loyer souscrit par la ville passa de 750 à 1.600, puis 1.750 livres.⁴²

Momentanément dispersées par la Révolution, les Dames de Saint-Maur se re-

³⁹ *Ibid.* DUPEYRON, p. 34-35, parle des Minimettes lorsqu'il écrit: "*Bientôt ces Dames transférèrent leur institut d'instruction rue Désirade. L'institution, qui avait sa chapelle particulière, recevait en pension quatre cents élèves. Quittant la rue Désirade, les Minimettes, ou Dames de la Foi s'installèrent par la suite rue de Gourgues, où les trouve la Révolution. Les bâtiments qu'elles occupaient existent encore, en partie détournés de leur ancienne affectation*". C'est fort bien dit, si l'on remplace *Minimettes* par *Dames de Saint-Maur*. Les Minimettes, en effet, ne s'appelaient pas *Dames de la Foi* mais *Filles de la Foi*. De plus, la statistique attribuée à 1756 est citée plus exactement par ALLAIN, *op. cit.*, p. 246: "*Les Dames de la Foi, qui sont les seules dans cette ville employées gratis à l'instruction des jeunes filles, sont au nombre de huit. Elles ont actuellement quatre cents jeunes filles ou environ, et treize pensionnaires*" (Arch. de la Gironde, C 2515). Mais 1756 s'est mué en 1786 et les Dames de la Foi sont les Dames de Saint-Maur accomplissant leur tâche d'enseignantes auprès d'une majorité d'élèves catholiques. D'ailleurs, une autre pièce des archives de la Gironde (G 558), datée de 1772, définit ainsi l'enseignement donné sur la paroisse Saint-Éloi: "*Il y a dans la paroisse de Saint-Éloi deux écoles pour les filles, l'une des Sœurs de la Charité établie pour les pauvres filles et l'autre des Dames de la Foi établie pour toute la ville*" (p. 88). Pas de Minimettes tenant écoles, sur la paroisse Saint-Éloi, en 1772, mais des Dames de Saint-Maur et, pour celles-ci, une seule école pour toute la ville. Voir aussi ALLAIN, p. 20, année 1775, citant Arch. de la Gironde, C 291. En 1791, nous dit ALLAIN, les Dames de Saint-Maur habitaient rue des Ayres (p. LXXVIII).

⁴⁰ DESGRAVES, p. 369; DE GRÈZES, p. 54, parle de 1764 au lieu de 1758.

⁴¹ DE GRÈZES, *Histoire...*, p. 541.

⁴² Arch. de la Gironde, C 291, cité par ALLAIN, p. 272; Arch. mun., *Livre des Privilèges*, p. 685, cité par ALLAIN, p. 20.

groupèrent sous l'Empire. Dès 1808,⁴³ deux vénérables anciennes, sécularisées pendant les années d'incertitude, rouvrirent l'école gratuite au n° 10 de la rue de Cheverus.⁴⁴ Une jeune religieuse de vingt-trois ans, sœur Saint-Charles Haaghén, envoyée de Paris par la Supérieure générale, se vit confier, en 1810, la responsabilité de la communauté.⁴⁵ Cet établissement subsista jusqu'en 1901.

En 1868, les Sœurs du Saint-Enfant-Jésus emménagèrent dans la rue Saint-Genès, où elles franchirent avec quelques difficultés le cap des tempêtes de 1901-1904.⁴⁶ La *Villa Pia* cessa d'être un établissement scolaire pour devenir une maison de famille.

Au cours de l'Ancien Régime, les Dames de Saint-Maur, comme les Minimettes, ne dirigèrent jamais plus d'un établissement à la fois.⁴⁷ L'historique manuscrit, conservé aux archives de la maison-mère, parle de trois classes gratuites, d'un pensionnat et d'une *classe spéciale et absolument gratuite pour les grandes filles et femmes qui voulaient se rendre capables de faire un petit commerce [...] On ne mettait dans cette classe, ajoute-t-il, que des maîtresses d'un certain âge, zélées, discrètes et bien instruites*.⁴⁸ Une lecture rapide évoque l'idée de plusieurs écoles distinctes, mais la suite de l'historique interdit cette interprétation car il conclut: "*Enfin, il se faisait DANS CETTE MAISON beaucoup de bien de toutes manières*".

⁴³ DE GRÉZES, *Histoire...*, p. 224.

⁴⁴ DESGRAVES, p. 86.

⁴⁵ DE GRÉZES, p. 224.

⁴⁶ *L'Aquitaine*, 21 décembre 1962, p. 592. Le vicaire général de Bordeaux se trouvait à Rome au moment où les Sœurs emménageaient rue Saint-Genès. Pie IX lui demanda de baptiser l'établissement "*Villa Pieuse, Villa de Pie IX*" d'où son nom *Villa Pia*.

⁴⁷ C'est la conclusion qui se dégage de l'analyse des documents fournis par ALLAIN, au sujet de l'état scolaire de chacune des paroisses de Bordeaux considérées à diverses époques. Voir par exemple, pour l'année 1772, Arch. dioc., D 16-028 et Arch. de la Gironde, G 558.

⁴⁸ DE GRÉZES, *Vie...*, p. 367.

QUELQUES PERSONNALITÉS MARQUANTES

Les souvenirs qu'un tricentenaire oblige à rappeler seraient par trop incomplets si les plus belles figures d'institutrices que nous ont léguées les Sœurs du Saint-Enfant-Jésus de Bordeaux restaient dans l'ombre. Signalons-en trois seulement: Mère Goulard, Mère de Lesniers et Mère Liégault.

Marie de Lesniers, originaire de la Gironde, entra au noviciat de Paris à dix-sept ans et fit profession deux ans plus tard, le 5 juillet 1729. Après un stage dans une école de la région parisienne, elle fut envoyée à Bordeaux où elle se révéla, durant sept ans, une éducatrice de premier ordre. Son rare mérite attira sur elle l'attention de ses supérieures qui la nommèrent directrice de la communauté d'Agde, puis de celle de Nîmes. Fort estimée de l'évêque et de la population, il lui fut aisé d'augmenter le nombre des classes de son école : douze sœurs au lieu de sept furent bientôt nécessaires. Un tel succès préparait Mère Marie de Lesniers à devenir supérieure générale de sa congrégation. Dans l'élection du 28 juin 1764, son nom réunit tous les suffrages. En 1776, elle accepta, pour sa congrégation, une mission analogue à celle que les premières disciples du Père Barré avaient assumée à Saint-Cyr. Elle signa un accord avec Mgr Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, par lequel elle s'engageait à fournir un nombre suffisant de Sœurs pour diriger un pensionnat de jeunes filles nobles, sans grande fortune, que l'archevêque voulait établir à Lé vignac. Réélue supérieure générale en 1779, Mère de Lesniers, la Bordelaise, mourut à Paris le 13 novembre 1780.⁴⁹

Sœur Louise-Jeanne-Marie-Elisabeth Goulard, née à Montpellier en 1757, avait été formée par Mère de Lesniers. À vingt ans, elle entra au noviciat de Saint-Maur et, l'année suivante, Bordeaux l'accueillait avec joie. Sa tante, assistante de Mère de Lesniers, nous laisse deviner, dans une lettre, l'étendue de sa vertu : *"Soyez à Bordeaux, écrivait-elle, ce que vous avez été à Paris : prudente, discrète. [...] Vous avez bien fait de me faire part de vos résolutions. Je vois avec beaucoup de satisfaction, par votre petit billet, que vous y êtes fidèle"*.⁵⁰ En 1786, à peine âgée de vingt-neuf ans, elle devenait supérieure de la maison de Louhans. C'est là que la Révolution la surprit. C'est là aussi qu'elle reprit son activité après la tourmente, avant toutes les autres Dames de Saint-Maur, dès 1803.⁵¹ Trois ans plus

⁴⁹ DE GRÈZES, *Histoire...*, p. 71-105.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 240-242.

⁵¹ *Ibid.*, p. 165.

tard, en mai 1806, la Supérieure générale lui demanda de venir à Paris collaborer étroitement avec elle au relèvement de sa congrégation. Les administrateurs de la maison de Louhans ne purent taire, à cette occasion, la profonde estime qu'ils lui témoignaient. *“La perte que fait l'éducation des jeunes personnes, écrivirent-ils dans le procès verbal de leur séance du 21 mai 1806, par le départ de M^{me} Goulard, est irréparable à nos yeux. [...] Il est à prévoir que le mérite de M^{me} Goulard l'appellera aux premières places de sa congrégation. Nous la prions aujourd'hui de ne pas oublier cette maison. [...] Prions-la de lui ménager des sujets qui, comme elle, sachent se faire aimer et respecter des enfants confiées à leurs soins ; des sujets qui, comme elle, puissent orner ces jeunes esprits par d'utiles leçons et former leurs cœurs en leur présentant dans une conduite soutenue, le modèle de toutes les vertus.*⁵² Éluë assistante et maîtresse des novices, le 22 décembre 1806, Mère Goulard garda ce double poste pendant onze ans, jusqu'au jour où sa congrégation la choisit comme Supérieure générale. C'est Mère Goulard qui fit réimprimer, en 1818, les *Statuts et règlements* rédigés jadis par le Père Barré. Avec cette réédition, fidèle à l'esprit primitif, les Sœurs du Saint-Enfant-Jésus pouvaient se considérer comme pleinement restaurées. Quatre ans plus tard, l'excellente supérieure était emportée dans la tombe par un érysipèle du bras gauche compliqué d'une fièvre irréductible. C'était le samedi 21 décembre 1822.⁵³

Parmi les Dames de la Foi chassées de Bordeaux par la Révolution, Sœur Saint-Laurent Liégault, originaire de Langres, mérite une mention particulière. Refusant avec énergie le serment schismatique auquel la police girondine voulait l'astreindre, elle se réfugia dans sa famille. Mal lui en prit car les questions politiques divisaient les siens. Obligée, pour éviter les querelles quotidiennes, de renoncer au toit familial, elle gagna humblement sa vie en donnant quelques leçons aux enfants. Bientôt, elle trouva le moyen d'ouvrir une école populaire gratuite. D'autres personnes charitables se joignirent à elle. Le succès de l'entreprise fut tel que l'établissement devint rapidement l'un des plus réputés de Langres.⁵⁴ Lorsque le concordat vint pacifier les esprits, M^{me} Liégault fit approuver sa maison par Mgr Raymond, évêque de Dijon. Le 9 mai 1805, la Supérieure générale des Dames de Saint-Maur ayant fait appel à toutes les anciennes religieuses dispersées, Mère Liégault répondit qu'elle se mettait, avec son œuvre, à la disposition de la congrégation. C'est ainsi que les Sœurs du Saint-Enfant-Jésus acquirent, en 1805, une maison fondée par une Sœur que la Révolution avait expulsée de Bordeaux.

⁵² *Ibid.*, p. 244-245.

⁵³ *Ibid.*, p. 258.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 156.

Au terme de ce rapide aperçu, l'expression *Filles de la Foi* apparaît distincte de l'appellation *Dames de la Foi*. Toutes les deux, pourtant, furent attribuées plus ou moins indistinctement aux diverses congrégations qui s'occupèrent, au moment de la révocation de l'édit de Nantes, des protestantes, converties ou non, et de leurs enfants. Des surnoms, ou simplement le rappel du nom originel, furent nécessaires pour éviter les confusions et particulariser chaque établissement. À Bordeaux, les *Sœurs maîtresses des Écoles charitables du Saint-Enfant-Jésus, dites Dames de Saint-Maur*, ne succédèrent pas aux *Filles de la Foi* dites *Minimettes*. Elles complétèrent leur œuvre sans leur faire concurrence. Loin de les détruire, la Révolution ne fit qu'exciter leur courage et, dès le retour du calme, sous l'Empire, leur Institut se releva plus vigoureux que jamais. Les *Minimettes*, au contraire, qui acceptèrent, à la suite de leur supérieure P. Lancande, de ne pas *contrarier le décret constitutionnel* et de se montrer *pleines de respect pour tous les décrets de l'Assemblée*, même dans leurs exigences peu conformes à la foi, disparurent.⁵⁵ La séparation de l'Église et de l'État, la laïcité du personnel enseignant, vers 1901-1904, amenèrent les Dames de Saint-Maur de Bordeaux à transformer leur école en pension de famille. Aujourd'hui encore, elles poursuivent les mêmes activités et elles continuent à représenter, dans la cité classique devenue une immense capitale régionale moderne, l'esprit du Père Barré, si opportunément soucieux des classes populaires.

⁵⁵ Arch. de la Gironde. L 129.

II

JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
ET SES CONTEMPORAINS

L'ENSEIGNEMENT DES PAUVRES
DANS LA FRANCE DU XVII^e SIÈCLE

Revue « XVII^e siècle », n^o 90-91, 1971

Présenter *L'Enseignement des Pauvres dans la France du XVII^e siècle* est une entreprise pleine d'embûches. Les problèmes soulevés sont, en effet, d'une extrême complexité : problèmes sociaux, institutionnels, religieux, économiques, pédagogiques, politiques... Leur ensemble n'est d'ailleurs pas couvert par les études analytiques qui autoriseraient une synthèse définitive, car celles qui existent sont fragmentaires et ne concernent qu'une partie de la période considérée ou seulement une région du territoire français.

Pour faire court, je m'en tiendrai aux écoles de garçons et ne dirai rien des écoles protestantes.¹ Se limiter aux écoles de garçons se justifie dans la mesure où, naguère, dans le cycle des conférences de la Société d'Étude du XVII^e siècle, il y eut un exposé de Mère Gueudret sur l'éducation des filles. D'autres raisons viennent toutefois s'ajouter à celle-là. En premier lieu, il s'avère que le XVII^e siècle percevait différemment les questions relatives à l'éducation des deux sexes. Sans rien connaître de la moderne psychologie différentielle, les gens du XVII^e siècle se trouvaient en présence de réalités quotidiennes qui les obligeaient à traiter diversement filles et garçons. D'après le catéchisme du Concile de Trente, par exemple, les filles avaient le droit de se marier dès l'âge de 12 ans, tandis que les garçons étaient reconnus nubiles à partir de 14 ans. Dans ce contexte, la période scolarisable des unes différait nécessairement de celle des autres. Traiter les petites filles du

¹ Cf. NICOLET, *L'École primaire protestante en France jusqu'en 1789*, Auxerre, 1891, thèse de théologie protestante. Voir aussi E. LÉONARD, *Histoire du protestantisme français*, t. I.

peuple, que leurs parents considéraient comme indispensables, dès l'âge de 7 ou 8 ans, à la garde de leurs plus jeunes frères et sœurs, comme les garçons qui, eux, dès huit ou neuf ans, parfois plus tôt, devaient rapporter quelque argent au foyer grâce à des tâches de manœuvres ou de garçons de courses, semblait aberrant. Et puis, dans les paroisses, les garçons de 6 à 7 ans ne gagnaient-ils pas déjà quelques sous comme enfants de chœur en assistant aux mariages, aux enterrements, aux baptêmes, aux innombrables messes de fondation, tandis que les filles demeuraient étrangères au service de l'autel ?

Le clergé voyait également dans l'école des garçons un lieu privilégié de recrutement dans lequel quelques vocations de vicaires ruraux, de sacristains ou de "clercs" prendraient naissance. La gratuité de nombreux collèges, ceux des jésuites entre autres, et l'établissement de bourses cléricales leur permettaient de poursuivre ensuite leurs études. N'oublions pas, en effet, que nombre de prêtres éminents du XVII^e siècle avaient, comme le récent Congrès de Reims des Sociétés savantes l'a rappelé, une origine plébéienne. Cela n'empêchait pas le clergé de souligner l'importance de l'éducation chrétienne des filles. Il faisait principalement remarquer que les filles avaient, comme servantes, un rôle de premier plan dans la formation des jeunes enfants de la noblesse et de la bourgeoisie. Mais, plus encore que le clergé, cet aspect de la question touchait les familles riches. Elle les touchait de si près que nobles et bourgeois se préoccupèrent plus tôt et plus constamment de pourvoir à l'éducation des filles qu'à celle des garçons, de telle sorte qu'il y eut une rapide floraison d'institutions religieuses destinées à tenir gratuitement les écoles féminines. Ce ne fut qu'ensuite, bien qu'en tenant compte des expériences parallèles déjà faites, que le mouvement général de scolarisation des pauvres s'étendit aux garçons.

L'examen préalable d'une question méthodologique s'impose pourtant, car deux tendances divisent les chercheurs. Certains historiens de la pédagogie examinent les ouvrages de l'époque qui prodiguaient aux maîtres conseils et minutieuses directives; ils étudient les théories développées par des écrivains comme Montaigne ou Locke, réputés grands pédagogues, puis ils tirent des conclusions normatives pour les maîtres d'aujourd'hui. D'autres insistent sur l'insuffisance d'un pareil cheminement qui n'évolue qu'à travers les théories sans établir de contacts suffisants avec la vie et l'expérience. Ils font remarquer que la pédagogie se juge à ses résultats, que ces résultats ne peuvent s'apprécier que dans la mesure où telles et telles méthodes ont été réellement appliquées à tels ou tels élèves pendant un nombre d'années suffisant. Ils ajoutent qu'il existe toujours un incommensurable fossé entre la pratique quotidienne des maîtres et les directives pédagogiques exposées

dans les livres et règlements. C'est pourquoi, si nous admettons le bien-fondé de ces remarques, il importe, avant de juger une époque et une institution, de partir des réalités quotidiennement vécues par les hommes et les femmes de cette époque plutôt que d'une problématique projetée de l'extérieur.

Or, la première réalité que nous rencontrons à propos de l'enseignement des pauvres est celle qui se cache derrière les mots "pauvre" et "pauvreté". Commençons donc par la tirer au clair.

I - LA NOTION DE PAUVRETÉ AU XVII^e SIÈCLE

Sur ce point, les recherches récentes de M. Jean-Paul Gutton sont d'une extrême richesse.² Elles permettent de circonscrire le phénomène de la pauvreté et d'y distinguer plusieurs niveaux. Sous l'ancien régime, les pauvres étaient, d'abord, les vagabonds, les sans métiers que la société réputée honnête s'efforçait de "*renfermer*", afin d'échapper au danger permanent de vol qu'ils représentaient. Œuvres privées et mesures de police conjuguèrent leurs efforts dans cette optique commune. Les pauvres du XVII^e siècle étaient, ensuite, les mendiants occasionnels : artisans trop âgés pour travailler, infirmes temporaires, manouvriers qu'une année de vie chère réduisait à la misère, travailleurs saisonniers comme les scieurs de long du Vivarais, les vendangeurs de Champagne, de Bourgogne, de Guyenne ou du Languedoc, les peigneurs de chanvre ou les moissonneurs, gagne-deniers aussi et journaliers en quête d'ouvrage, etc. Cette frange sociale s'étendait à tel point que les dictionnaires définissaient le pauvre comme étant toute personne "*qui n'avait d'autre revenu que celui de son travail et de ses bras*".³

Qui donc s'intéresserait à l'instruction des enfants de ces pauvres ? Une première certitude apparaît : cette instruction était universellement reconnue comme revenant, de droit, aux parents. Pas plus que l'État, l'Église ne songeait à supplanter ceux-ci dans leur droit naturel de veiller à la croissance de leur progéniture. L'un et l'autre affirmaient hautement que l'éducation des enfants est un devoir

² J.-P. GUTTON, *L'exécution de la déclaration royale du 18 juillet 1724 concernant la mendicité, généralité de Lyonnais et d'Auvergne*, thèse de troisième cycle, Faculté des Lettres de Lyon, XXI + 381 p. dactylographiées. *La Société et les pauvres dans la France d'Ancien Régime*, thèse de doctorat d'État, soutenance en mai 1970.

³ J.-P. GUTTON, *La mendicité au XVIII^e siècle*, dans *l'Information historique*, Paris, 1969, n° 2, p. 82.

parental essentiel; et s'ils se croyaient le droit — et le devoir — d'intervenir, c'était pour obliger les parents à le remplir consciencieusement. La conséquence de cette conception du droit naturel — conception qui demeure celle de l'Église catholique — était que les autorités avaient à jouer un rôle de suggestion, d'orientation, d'assistance et parfois de suppléance, mais en évitant toujours de devenir accaparantes et de tendre au monopole. En pratique, il est vrai, faute de ressources, les pauvres ne parvenaient pas à faire face à cette obligation naturelle.

En ce commun besoin, le clergé,⁴ le gouvernement royal, les municipalités, les seigneurs et un foisonnement de gens de bonne volonté organisèrent l'assistance publique. Dans toutes les villes importantes naquirent des "*Bureaux des pauvres*" dont la première activité consista à organiser des hôpitaux généraux pour abriter les sans logis, les incurables et les enfants abandonnés. Très vite les vagabonds, jeunes et adultes, furent renfermés. Restait à organiser l'emploi du temps des pauvres. Des manufactures furent établies à leur intention. À l'aumônier, il fut demandé de faire quelques cours très simples d'instruction religieuse et de présider aux prières. Les enfants n'échappèrent évidemment pas à cette préoccupation générale. Ils étaient catéchisés et ils travaillaient manuellement. Quelques leçons de lecture et d'écriture servaient à les occuper. Mais ce serait prendre la conséquence pour la cause que de prétendre que le désir de catéchiser les enfants abandonnés fut à l'origine des écoles populaires créées par les Bureaux des pauvres, car une autre finalité, plus immédiate que le salut éternel de ces enfants, préoccupait administrateurs et bienfaiteurs : il s'agissait de préserver la "*petite jeunesse*" des dangers de l'oisiveté en lui procurant une occupation en rapport avec son âge ; il s'agissait aussi de débarrasser les rues de Paris, de Marseille, de Lyon, de Rouen, des petits polissons qui agaçaient les bourgeois, jetaient des pierres, effrayaient les chevaux, maraudaient... Trop jeunes pour être employés utilement dans les manufactures, ces enfants ne pouvaient guère être occupés qu'à des jeux, à quelque élémentaire exercice de lecture ou d'écriture et à la répétition de quelques réponses du catéchisme diocésain.

À côté des enfants véritablement abandonnés, il existait de très nombreux enfants laissés tout le jour à la rue pendant que leurs parents travaillaient à gagner

⁴ Je dis "le clergé" et non pas l'Église, car l'Église, société de tous les baptisés, laïcs autant que clercs, princes autant que citoyens, ne saurait être réduite artificiellement à la seule hiérarchie ecclésiastique. Plus que d'autres, les membres de la Compagnie du Saint-Sacrement, les conseillers-clercs au Parlement et Louis XIV lui-même avaient conscience d'être partie intégrante de l'Église, d'une Église qui vivait unie à l'État, distincte mais non pas séparée.

leur vie. Tout naturellement, les Bureaux des pauvres s'occupèrent d'eux. La police y était intéressée. Les corporations, les municipalités, les intendants, le roi également, voyaient dans ce mouvement de gardiennage et de scolarisation des enfants pauvres, un excellent moyen de les discipliner, de corriger leur esprit frondeur, de leur inculquer des habitudes et quelques rudimentaires connaissances qui les prépareraient à rendre service à l'État dans une foule de petits emplois comme ceux de voituriers capables de lire les adresses, de compagnons imprimeurs, de gardes-champêtres, de sergents, d'arpenteurs...

Les opinions divergeaient pourtant. Suivant la conception que chacun se faisait de la place qu'il convenait de laisser prendre aux gens du peuple dans la vie du pays, la pédagogie s'orientait diversement. Trois tendances dominaient. La première concevait l'enseignement comme un acheminement vers la connaissance et la mise en pratique du dogme chrétien. Elle mettait l'accent sur la lecture du latin, les habitudes de piété, le catéchisme. La seconde (celle de Colbert) visait surtout à la rentabilité sociale et économique. Elle voyait dans l'école un apprentissage capable de communiquer le goût du travail et de l'effort : écrire, c'était copier des factures ; lire, c'était déchiffrer de la correspondance ; compter, c'était s'initier aux menus calculs de la vie courante. Dans cette perspective, le latin paraissait davantage une entrave qu'un secours, mais en secouer le joug aurait été faire une révolution au-dessus des forces communes. Enfin, la troisième tendance était celle des membres de la profession enseignante, maîtres des petites écoles, maîtres écrivains et maîtres des écoles de charité. L'institution scolaire qui était, certes, à leurs yeux, un service dont profitaient les enfants, les familles, l'Église et l'État, était aussi un gagne-pain qui devait assurer aux maîtres sécurité de l'emploi et rémunération suffisante. Un système corporatif soigneusement codifié devait garantir leurs privilèges.

Ces trois tendances s'affrontèrent donc, et il serait abusif de définir l'école populaire de cette époque comme un système éducatif exclusivement clérical et religieux. Autres choses furent, en effet, les directives de pastorale scolaire données par les évêques et les curés — c'était leur rôle — et les réalisations mises en place par les administrateurs des Bureaux des pauvres, les corporations de maîtres, les municipalités et, dans certaines régions, les intendants et le roi lui-même, désireux d'unifier politiquement et religieusement la France autant que d'accroître sa prospérité. En effet, dans la pratique, quelle que fût l'importance théorique accordée à la religion, les maîtres, fussent-ils prêtres, passaient la plus grande partie de leurs journées à montrer à lire et à écrire, à tailler des plumes d'oies, à guider des mains inexpertes dans le maniement des jetons qui servaient à compter. Ils exerçaient un métier.

Pour suivre correctement l'évolution de ces diverses tendances, il sera expédient de les observer alternativement de plusieurs points de vue relatifs aux lois et règlements, à l'opinion publique et aux théories, aux réalisations concrètes surtout. Pour la commodité, je distinguerai deux périodes; la première avant 1679 et la seconde de 1679 à la fin du règne de Louis XIV.

Avant 1679, dans une France troublée par les suites des guerres de religion et par la Fronde, les réformes réclamées par le concile de Trente se mirent en place. Peu à peu, le goût de l'ordre et de la discipline, si chers à Louis XIV, s'instaurèrent dans le pays. Une société de gens zélés, la Compagnie du Saint-Sacrement, s'efforça d'agir de manière excitative au cœur de tous les organismes sociaux et politiques. Pourtant, malgré quelques poussées novatrices, l'enseignement des fils du peuple demeura routinier, jusqu'en 1670-1679.

Après 1679, l'équilibre parut stabilisé dans la société. Par endroits, l'éducation des enfants pauvres prit une allure nouvelle. Les efforts de la Compagnie du Saint-Sacrement aboutirent souvent. Les initiatives pédagogiques de l'abbé Démiat, du Père Barré, religieux minime, de saint Jean-Baptiste de La Salle commencèrent à porter leurs fruits. Le monde scolaire se transforma peu à peu.

II - PREMIÈRE PÉRIODE : AVANT 1679

La situation scolaire d'avant 1679 est source de confusions parce qu'un vocabulaire adéquat manque encore aujourd'hui pour désigner certaines réalités quotidiennement vécues par les pauvres de cette époque. Le mot "école", par exemple, signifiait "classe", au XVII^e siècle, et la notion d'année scolaire ne correspondait à rien, pour le peuple, pendant toute la première moitié du siècle.

Une école pouvait s'ouvrir à peu près n'importe quand, et durer l'espace d'un hiver ou d'un carême, aussi bien qu'un an ou deux. Beaucoup d'écoles populaires furent, en effet, à l'origine, des "écoles paroissiales de catéchisme". L'institution avait vu le jour en Italie lorsque François Villanova avait inauguré, en 1536, les catéchismes dominicaux de Milan. Les enfants traînant dans les rues étaient rassemblés à l'église et Villanova les catéchisait, mais, pour gagner les parents à sa cause, il ajoutait quelques notions de lecture et d'écriture à ses instructions morales de telle sorte que ses classes, faites dans l'église, furent rapidement fréquentées. Ainsi naquit la *Compagnie de la Doctrine chrétienne*. En 1585, le concile provincial d'Aix-en-Provence, influencé par l'exceptionnel rayonnement de l'archevêque de Milan, saint Charles Borromée, suggéra d'instituer en France un sem-

blable système.⁵ Bientôt, César de Bus et Jean-Baptiste Romillon répondirent à son attente en fondant les Doctrinaires d'Avignon (1592). Sur cette lancée, les missionnaires qui prêchaient des avents ou des carêmes dans les bourgs et les villes de France ne manquèrent pas de prévoir quelques catéchèses réservées aux enfants. À Sotteville-lès-Rouen, par exemple, en 1666, le Père Barré pria des jeunes filles de bonne volonté de réunir les enfants pour leur faire faire la mission. Le but recherché ne se limitait pas à quelques catéchèses, mais il consistait à préserver la jeunesse de l'oisiveté et à lui communiquer quelques bonnes habitudes morales et religieuses. L'emploi du temps comprit donc une initiation à la lecture, à côté des indispensables répétitions de catéchisme. Plus qu'une cléricisation de l'enseignement profane, ce fut une sécularisation de l'enseignement religieux. D'autres écoles éphémères s'ouvraient quelques mois avant la première communion des enfants et fermaient leurs portes aussitôt après. D'autres encore étaient lancées par quelque vicaire et abandonnées par son successeur, de telle sorte que les archives n'en conservent que très exceptionnellement la trace.

Pourtant, certaines paroisses voulurent transformer ces écoles de catéchisme en établissements stables. Marguilliers, curés, mécènes procédèrent alors à des fondations et créèrent des "*écoles de charité*". De celles-ci, il nous faudra bientôt reparler car elles constituèrent, au XVII^e siècle, l'essentiel du système scolaire.

Plus régulières étaient les petites écoles régentées par des maîtres relativement indépendants, et les classes ouvertes par la puissante corporation des maîtres écrivains jurés. Laissons de côté ces "*écrivains*", parce qu'ils enseignaient de façon onéreuse la perfection de l'écriture et de l'arithmétique en vue de former leurs élèves à tenir les livres de comptes et à exercer le métier de scribe ou d'écrivain public. Habilités à expertiser les écritures devant les tribunaux, ils ont cédé la place, aujourd'hui, aux graphologues-experts. D'ailleurs, les Maîtres écrivains n'étaient pas les premiers initiateurs des enfants à la lecture et à l'écriture; ils complétaient seulement, par leur enseignement, des notions précédemment acquises. Laissons également de côté les petites écoles sur lesquelles l'écolâtre diocésain avait un droit de regard, parce que les familles nécessiteuses n'y envoyaient guère leurs enfants. Certes, la gratuité n'en était pas absente – elle était obligatoire pour les pauvres – mais il existait parmi les gens du peuple, hier comme aujourd'hui, une certaine pudeur qui les empêchait d'étaler leur misère en public. Plutôt que d'exiger du maître la gratuité à laquelle ils avaient droit, ils préféraient choisir une autre école... ou s'en passer. D'ailleurs, une humiliation supplémentaire attendait

⁵ Cf. Michel SAUVAGE, *Catéchèse et laïcité*, thèse de théologie catholique, Paris, 1962.

les pauvres sur les bancs des petites écoles. Les enfants propres, pour employer une expression de l'époque, c'est-à-dire bien vêtus, s'écartaient prudemment des petits pouilleux et les maîtres veillaient, autant par souci d'hygiène que pour s'épargner les reproches des "*bonnes familles*", à ce qu'une large frontière fit obstacle au passage des puces d'un enfant gratuit à un enfant payant. C'était trop humiliant pour être longtemps supporté. L'enfant pauvre que ses parents envoyaient à la petite école préférait souvent l'école buissonnière et le maître auquel il ne payait rien n'avait guère intérêt à s'inquiéter de son absence. Éliminons enfin les classes élémentaires des collèges qui étaient parfois entièrement gratuites pour les externes. C'était le cas chez les jésuites et chez les Sœurs de saint Pierre Fourier. Dans ces classes, comme dans les petites écoles, les pauvres étaient dépaysés, en compagnie de camarades mieux vêtus, au langage relativement châtié, aux relations dignes d'envie. Les programmes, d'ailleurs, ne leur convenaient guère...

Comme les maîtres des petites écoles devenaient parfois maîtres des écoles de charité, il y eut, dès l'origine, d'étroites relations entre ces deux systèmes. Par crainte du prosélytisme protestant, le clergé renforça progressivement sa vigilance sur l'enseignement des maîtres des petites écoles. Dans les villes épiscopales, le chantre ou l'écolâtre de la cathédrale ne se contenta plus de diriger l'école presbytérale dans laquelle un système de bourses établi par le chapitre permettait aux enfants de chœur d'acquérir quelque instruction, mais il prit soin, au nom de l'officialité diocésaine responsable de la conservation de l'orthodoxie, de contrôler la doctrine et les mœurs des maîtres. Il obtint le privilège de les approuver et, au besoin, de les destituer. Comme l'université revendiquait un droit de regard sur tout ce qui préparait les enfants à prétendre un jour ou l'autre aux diplômes qu'elle décernait, il y eut des tiraillements qui aboutirent à une série de procès mémorables mettant aux prises curés, évêché, université, corporations de maîtres. À Paris, l'instance dura trente ans. Elle se solda par une minutieuse délimitation des aires d'influence propres à chacun. Les maîtres des petites écoles eurent le chantre pour protecteur officiel et les curés restèrent les principaux responsables des écoles de charité.

Dès 1606, le clergé avait obtenu du roi Henri IV un édit dont l'article 14 enjoignait aux régents de se faire agréer par les curés,⁶ tandis que les évêques multipliaient, tout au long du siècle, les mandements favorables à la création d'écoles populaires permanentes.

⁶ Pierre ZIND, *Les nouvelles congrégations de Frères enseignants en France de 1800 à 1830*, Le Montet, 1969, in-4, t. III, p. 605.

Des prêtres et des laïcs entendirent ces appels. Une vaste campagne fut lancée par saint Vincent de Paul, par Olier et Bourdoise, principaux apôtres de la formation du clergé et de la rénovation des mœurs, par les amis de Port-Royal, parmi lesquels il convient de citer Pavillon, évêque d'Alet, Vialart, évêque de Châlons-sur-Marne et par les membres de la Compagnie du Saint-Sacrement.

À Paris, dans le sillage de Vincent de Paul, les Charités paroissiales mirent “dans leur programme l'œuvre des écoles au même titre que le bouillon des malades, la layette des enfants et la visite des hôpitaux”.⁷ En 1641, lorsque Mademoiselle Le Gras (nom marital de Louise de Marillac), co-fondatrice des Filles de la Charité, décida d'ouvrir une école gratuite pour les enfant pauvres du quartier Saint-Lazare, elle se munit préalablement de l'autorisation du chantre de Notre-Dame, Le Masle des Roches (29 mai). C'était prudent, pour échapper aux poursuites des maîtres et des maîtresses déjà en fonction. Mais cette école ne doit pas nous faire illusion. Elle se situait dans la ligne traditionnelle des classes de catéchisme et l'examen attentif des documents de l'époque a permis de s'apercevoir qu'un mot d'usage courant, le terme “instruire” et son dérivé “instruction” recouvrait essentiellement le secteur religieux et catéchétique; car pour parler des notions de lecture et d'écriture, il était dit préférentiellement “montrer” à lire, “montrer” à écrire. Si l'on “apprenait” à lire et à écrire, on n'enseignait pas : on faisait faire un apprentissage et il était alors grammaticalement correct, de dire “apprendre” au lieu et place d'enseigner. Les nombreux textes que saint J.-B. de La Salle a consacrés à l'enseignement nous en sont garants : lorsqu'ils désignent le catéchisme, ils parlent d’“instruction”, tandis qu'ils utilisent presque toujours d'autres expressions, comme “faire savoir” ou “apprendre” lorsqu'il s'agit d'un enseignement profane. Ce serait donc faire fausse route que d'interpréter telle phrase de saint Vincent de Paul comme une invite en faveur des études profanes. Ce à quoi il exhortait les Filles de la Charité, dans sa conférence du 16 avril 1641, visait principalement leurs connaissances religieuses : “Vous devez vous instruire, disait-il, pour devenir capables d'enseigner les jeunes petites filles. C'est à quoi vous devez vous rendre bien soigneuses puisque c'est un des deux desseins que vous devez avoir en vous donnant à Dieu”.⁸

⁷ M. FOSSOYEUX, *Les écoles de charité de Paris sous l'ancien régime et dans la première partie du XIX^e siècle*, Paris, 1912, p. 27. Voir aussi L. CAHEN, *Les idées charitables à Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles d'après les règlements des Compagnies paroissiales de charité*, dans la *Revue d'histoire moderne*, t. II, 1900-1901; E. BRUNET, *Les Compagnies paroissiales de charité à Paris sous l'Ancien Régime*, Paris, 1906, thèse de théologie protestante.

⁸ Cité en FOSSOYEUX, p. 29. L'auteur attribue au mot “instruire” le sens profane qu'il a aujourd'hui. C'est une erreur.

Pareille interprétation catéchistique s'impose encore dans la lecture de nombreux testaments ou contrats de donation, comme celui de Claire Rouillé, femme de Jean Tronson, correcteur des comptes, qui cédait 200 livres de rente à la confrérie du Bon Secours de la paroisse Saint-Eustache afin de "faire instruire" quelques pauvres filles. Toutefois, en complément de cette "instruction chrétienne", et pour joindre un service temporel au service spirituel, il fut spécifié qu'une initiation à la lecture et à l'écriture s'y ajouterait. À Saint-Eustache, les membres de la Compagnie du Saint-Sacrement prirent sans tarder la relève pour favoriser, à partir de 1636, l'essor des écoles de charité.⁹

Par eux, nous entrons en contact avec une autre finalité de l'enseignement populaire. Cette fois, ce n'est plus le clergé qui suscite, organise, conseille, dirige. Ce sont les laïcs, ou des clercs agissant à titre individuel. Ils se posent l'angoissante question sociale : comment tirer les enfants du peuple de l'oisiveté et comment les préparer à gagner honnêtement leur vie ? Avec Bourdoise, fondateur du séminaire Saint-Nicolas du Chardonnet, ils répandent l'idée que le métier de maître d'école mérite l'estime de tous et qu'il exige les plus hautes qualités intellectuelles et morales. Nul n'ignore la fameuse lettre que Bourdoise écrivit à Olier au cours de l'année 1649 : "Pour moi, disait-il, je mendierais de porte en porte pour faire subsister un vrai maître d'école et je demanderais comme saint François Xavier à toutes les universités du royaume des hommes qui voudussent non pas aller au Japon ou dans les Indes prêcher les infidèles, mais du moins commencer une si bonne œuvre. Je crois qu'un prêtre qui aurait la science des saints se ferait maître d'école, et par là se ferait canoniser. Les meilleurs maîtres, les plus grands, les plus en crédit, les docteurs de Sorbonne n'y seraient pas trop bons. Parce que les écoles de paroisses sont pauvres et tenues par des pauvres, on s'imagine que ce n'est rien. Cependant c'est l'unique moyen de détruire les vices et d'établir la vertu, et je défie tous les hommes ensemble d'en trouver un meilleur".¹⁰

Pourquoi ? Non pas parce que le quart d'heure de catéchisme quotidien qui existait dans les écoles de 1649 suffisait à asseoir des convictions solides, mais pour ce motif psychologique que saint Jean-Baptiste de La Salle explicita vers 1700 dans les *Règles communes* de ses disciples : "Cet institut [des Écoles chrétiennes], y lit-on, est d'une très grande nécessité parce que [...] tous les désordres [...] des pauvres viennent ordinairement de ce qu'ils ont été [...] très mal élevés

⁹ René du Voyer d'ARGENSON, *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, éd. Dom Henri Beauchet-Filleau, Marseille, 1900, XIV + 319 p. in-8, p. 69.

¹⁰ Cité en RAVELET, *Vie du Vénérable J.-B. de La Salle*, Paris, 1874, in-8, p. 69-70.

dans leur bas âge [...] et que les mauvaises habitudes qu'ils ont contractées ne se quittent que très difficilement".¹¹ L'objectif primordial n'était donc plus seulement d'ouvrir des écoles gratuites – il y en avait presque partout à l'avènement de Louis XIV – ni de catéchiser les enfants – le clergé s'y évertuait – mais de former des maîtres capables de mener à bien une œuvre d'éducation véritable.

Cette fois encore, l'initiative partit de Bourdoise et de la Compagnie du Saint-Sacrement. Le 26 janvier 1659, à Paris, Christophe Leschassier, père de Madeleine Leschassier qui fondera les Filles de l'Instruction chrétienne, "*maître des comptes, et l'un des principaux ouvriers de l'Hôpital général, fit savoir à la Compagnie [du Saint-Sacrement] qu'il avait travaillé à l'établissement d'un séminaire de maîtres des petites écoles, ce qui fut fort approuvé; on fit les assemblées à Saint-Nicolas du Chardonnet*".¹²

Je ne connais pas de tentative antérieure de ce genre. Mais, depuis cinq ans déjà, était paru, sous l'anonymat de la signature I. D. B. qu'il faut traduire par Jacques de Bathencourt,¹³ un remarquable ouvrage de méthodologie à l'usage des maîtres: *L'Eschole paroissiale*. Son auteur, prêtre de Saint-Nicolas du Chardonnet, originaire du diocèse d'Évreux, n'avait pas hésité à suivre les conseils de Bourdoise en se faisant maître d'école, dès l'année 1646. Par la suite, le séminaire Saint-Nicolas conserva une double visée: préparer des curés pour les paroisses de campagne et former des vicaires capables de régenter les petites écoles tout en remplissant leurs fonctions d'auxiliaires des curés. Vers 1700-1705, lorsque saint J.-B. de La Salle eut établi à son tour un séminaire de maîtres pour la campagne, dans le quartier de Saint-Nicolas du Chardonnet (faubourg Saint-Marcel), les nicolaïtes lui confièrent quatre de leurs propres séminaristes en le priant de les préparer à diriger des écoles de charité puis à former d'autres maîtres, à leur tour, dans les villes où ils seraient envoyés.¹⁴ Pareillement, les sulpiciens, disciples d'Olier, lui adressèrent un jeune homme, Antoine Forget, dont ils payèrent la pension, afin que des notions de pédagogie pratique le rendissent capable, en six mois, de régenter une école à Montréal, dans la Nouvelle-France.¹⁵ Du bouillonnement des idées qui avait caractérisé la période antérieure à 1660, on était passé aux réalisations.

¹¹ RC 1,4.

¹² ARGENSON, p. 184.

¹³ POUTET, Yves, *Jean-Baptiste de La Salle aux prises avec son temps*, Rome, 1988, CL 48,48 s.

¹⁴ Lettre de l'économiste de Saint-Nicolas du Chardonnet, 1720, original disparu, cité par J.-B. BLAIN, *Vie de M. Jean-Baptiste de La Salle*, t. II, Rouen, 1733, CL 8.,179

¹⁵ CL 48,296 s.

Faisant le point de la situation vers 1670-1679, on aboutit aux constatations suivantes. D'un point de vue strictement juridique, les principes qui régissaient l'enseignement populaire se formulaient ainsi :¹⁶

1. *“La police des écoles n'est point séculière, mais ecclésiastique”.*

2. *“Il y a des communautés établies par lettres patentes du roi, sous l'autorité et inspection des évêques, pour enseigner gratuitement la jeunesse”.* Ces communautés sont parfois religieuses, parfois séculières, mais elles ne peuvent être tolérées que dans la mesure où elles bénéficient de l'approbation royale, à la suite d'une enquête municipale *“de commodo vel incommodo”*.

3. *“Les écoles pour les garçons doivent être tenues par des hommes et celles pour les filles par des femmes, sans que les garçons et les filles puissent être reçus en mêmes écoles”.*

4. Conformément à la déclaration royale de février 1657, confirmée en mars 1666, tout maître est tenu de se pourvoir d'une autorisation d'enseigner auprès de son évêque ou d'un ecclésiastique délégué par lui. Une exception n'est consentie qu'aux communautés privilégiées, comme l'était celle des ursulines.

5. Les échevins n'ont pas à *“connaître du fait des écoles”*, car l'écolâtre et le curé de la paroisse ont seuls juridiction sous la dépendance de l'évêque.

Mise en application, cette réglementation avait conduit à diverses réalisations. Dans les villes, des ecclésiastiques aux études théologiques inachevées consacraient quatre heures par jour à montrer à lire aux enfants et disposaient du reste de leur temps pour vaquer à leurs occupations personnelles. L'école leur servait à la fois de gagne-pain et de champ d'expérience en vue d'un apostolat futur auprès des adultes. Elle n'était pas perçue comme une fin se suffisant à elle-même. Dans les campagnes, les vicaires ou les sacristains disposaient aisément des quatre heures quotidiennement requises pour tenir la petite école du hameau. Cela n'empêchait évidemment pas le recours aux maîtres laïcs, mais ceux-ci étaient plus onéreux parce qu'ils n'avaient pas, comme les ecclésiastiques, la ressource de quelque bénéfice ou des honoraires de messes, de baptêmes, de mariages... À côté de ces maîtres de charité, les maîtres laïcs des petites écoles tiraient leurs ressources de subventions municipales qui comblaient le manque à gagner causé par la gratuité accordée aux enfants pauvres et de la rétribution mensuelle versée par les autres

¹⁶ Yves POUJET, *Le XVII^e siècle et les origines lasalliennes, Recherches sur la genèse de l'œuvre scolaire et religieuse de J.-B. de La Salle (1651-1719)*, t II, *L'Expansion (1688-1719)*, Rennes, 1970. Cf. *Mémoires du clergé*, art. *Écoles*.

élèves : 3 à 5 sols pour les “*lisants*”, 8 à 10 sols pour les “*écrivants*”. Pour être plus précis, prenons trois exemples caractéristiques en dehors de Paris : Marseille, Lyon et Rouen.

A) Marseille

À Marseille, l'école communale existait depuis le XV^e siècle, mais c'était plutôt un collège secondaire qu'une école populaire lorsque la Compagnie du Saint-Sacrement s'organisa dans la ville. D'emblée, la question de l'éducation des pauvres fut à l'ordre du jour. De 1639 à 1650 les membres de la Compagnie créèrent des catéchismes dans plusieurs paroisses et gagèrent des prêtres pour tirer les enfants de leur ignorance religieuse. Vers 1653, l'œuvre s'était institutionnalisée par la création d'un Bureau de six recteurs “*de la doctrine chrétienne pour l'instruction des pauvres ignorants*”. Du souci de cette catéchèse, la Compagnie du Saint-Sacrement passa tout naturellement à celui de l'instruction profane des pauvres car elle pensait que le bonheur des gens du peuple en dépendait.

En contact avec les enfants abandonnés des hôpitaux, les membres de la Compagnie s'efforcèrent de leur procurer de bons “*précepteurs*”. Vers 1683-1684, cette seconde tranche du programme d'assistance aux pauvres était réalisée. L'étape suivante s'orienta vers les besoins scolaires des paroisses : après les enfants totalement abandonnés, il fallut s'occuper des enfants dont les parents trop ignorants et trop occupés ne prenaient guère de soins.¹⁷

B) Lyon

À Lyon, le processus fut analogue. Après avoir organisé les catéchismes paroissiaux, la Compagnie du Saint-Sacrement porta ses efforts sur l'instruction des enfants abandonnés. Au cours de l'une de ses réunions, en 1668, elle rappela qu'un des objectifs les plus importants consistait à “*établir dans la Charité et l'Hôtel-Dieu les règlements de l'instruction des écoles des pauvres*”. Cela se fit avec l'étroite collaboration de Charles Démia, l'un des plus ardents zéloteurs de la Compagnie, et bientôt l'instruction des pauvres déborda le cadre étroit de l'enfance abandonnée en s'étendant aux principales paroisses de Lyon. Condensant les réflexions de

¹⁷ Voir, ci-après, l'article 27. *La Compagnie du Saint-Sacrement et les écoles populaires de Marseille.*

ses amis en un vigoureux plaidoyer, l'abbé Démià remua l'opinion publique à l'aide de véhémentes *Remontrances* aux échevins qui disaient bien haut l'utilité des écoles populaires gratuites. Les mécènes surgirent et l'archevêque de Lyon nomma Démià directeur général des écoles du diocèse. Une structure scolaire fut mise en place par la création d'un *Bureau des écoles* et d'un séminaire de maîtres, le *Séminaire Saint-Charles*, mi-clérical, mi-laïc. Rédigées en 1666, ces *Remontrances* se répandirent à travers presque toute la France à partir de leur réédition de 1668. Un *Avis important* destiné principalement aux évêques les compléta vingt ans plus tard afin de susciter la création, dans toutes les provinces ecclésiastiques, de séminaires de maîtres et de bureaux des écoles.

Les problèmes particuliers soulevés par la société du XVII^e siècle et les solutions préconisées par Démià peuvent se résumer dans les articles suivants :¹⁸

1. Sans écoles pour les pauvres, pas de tranquillité pour l'ordre public.
2. L'école a pour fin de préparer les enfants à remplir leurs devoirs envers Dieu, envers leur famille, envers leur patrie.
3. Les riches peuvent se passer d'une institution scolaire élémentaire parce que leurs parents les instruisent eux-mêmes quand ils ne payent pas des précepteurs et des maîtres pour le faire. Ce sont les pauvres qui ont besoin d'écoles et ces écoles doivent être entièrement gratuites.
4. Les dépenses scolaires sont à prendre en charge à la fois par les paroisses et par les municipalités.
5. Sans écoles gratuites, les pauvres prennent des habitudes de paresse très préjudiciables à la vie professionnelle. Savoir lire, écrire, compter devient nécessaire pour exercer un honnête métier.
6. Les écoles gratuites devraient jouer le rôle de bureaux de placement dans lesquels les diverses industries trouveraient leur main-d'œuvre.
7. C'est à tort que nobles et bourgeois prétendent parfois que les écoles populaires prépareraient le peuple à la révolte et à la chicane en lui procurant des connaissances superflues pour les métiers manuels et en créant chez lui des désirs ambitieux. Ils oublient, en effet, que les écoles chrétiennes formeraient les pauvres aux vertus d'humilité, d'obéissance et de respect de l'autorité légitime.

Grâce à Démià et à ses amis de la Compagnie du Saint-Sacrement, le diocèse de Lyon, villes et campagnes, eut rapidement un réseau complet d'écoles gratuites et

¹⁸ Les *Remontrances* ont été rééditées en Yves POUTET, *Charles Démià (1637-1689)*, *Journal de 1685-1689*, Rome, 1994, CL 56, 103 sq.

une structure administrative et pédagogique qui parut donner satisfaction jusqu'en 1706. Son influence rayonna sur le diocèse de Poitiers où Mgr de La Poype de Vertrieu, comte de Lyon, tenta d'instaurer un système analogue. D'autres diocèses comme celui de Grenoble s'en inspirèrent, mais nulle part le succès ne fut total : les institutions imaginées par Démià ne subsistèrent que dans la mesure où l'équipe d'animateurs qu'il avait formée veilla sur leur sort.

C) Rouen

À Rouen également, au début du siècle, ce furent les membres de la Compagnie du Saint-Sacrement qui lancèrent le mouvement scolaire. Toutefois, les Normands n'avaient pas attendu 1630, date de naissance de la Compagnie, pour agir. Des écoles gratuites existaient depuis longtemps dans plusieurs quartiers de la ville et l'Hôpital général avait reçu des bienfaiteurs la charge de veiller sur leur sort. Cependant, l'instabilité caractérisait le corps enseignant, disparate et quelque peu gyrovague.¹⁹ En 1646, la Compagnie de Rouen fit savoir à celle de Paris qu'elle "*travaillait à empêcher que les hérétiques tinsent des petites écoles*". L'un de ses membres, Charles Maignart de Bernières, finança des constructions de telle sorte que les plans de l'Hôpital général attribuèrent des locaux distincts à l'école des enfants. Un peu plus tard, un intime ami de Pallu, fondateur du Séminaire parisien des Missions étrangères, Lambert de La Motte, devint administrateur-résidant à l'hôpital. Un autre administrateur, De Moy, auditeur des comptes, sacrifia une partie de sa fortune pour "*fonder*" une école gratuite au quartier de Beauvoisine. Il devint ensuite administrateur du Bureau des écoles de Rouen.

Autour de Lambert de La Motte, un prêtre et un laïc, François et Laurent de Bimorel, se groupèrent pour assurer communautairement la gestion spirituelle et temporelle de l'hôpital et du "*Bureau des pauvres valides*". Presque immédiatement, cette gestion s'étendit à la quasi totalité des écoles gratuites de la ville et des faubourgs. Le 10 septembre 1658, Laurent de Bimorel passa contrat avec Adrien Nyel, économiste et surveillant général de l'hôpital. Ce contrat stipulait : L'hôpital percevrait 2.350 livres de rentes chaque année à la condition que Nyel serait "*entretenu sa vie durant*" pour continuer à instruire les pauvres enfants. Le fonctionnement de deux écoles gratuites, entretien des locaux et paiement des maîtres, serait assuré par l'hôpital en deux quartiers de la ville de Rouen. Nyel veillerait sur

¹⁹ Détails en POUTET, *Le XVII^e siècle...*, t. I.

les maîtres et les écoles. Il se contenterait, pour vivre, de la modique pension de 100 livres que Laurent de Bimorel lui avait octroyée le 27 septembre 1657 pour le dédommager de l'instruction qu'il donnait aux pauvres garçons de l'hôpital.

En peu d'années, le programme fut si bien rempli que Nyel dirigeait, avant 1668, quatre écoles en quatre quartiers de Rouen. Il recrutait des jeunes gens capables d'enseigner et il s'attachait à les former à une saine pédagogie. Leur valeur fut connue. Des villes éloignées, comme Dijon, par exemple, où j'ai eu l'heureuse fortune de découvrir dans les registres de l'hôpital la trace du passage de deux enseignants originaires de Rouen, firent appel à leur compétence. Ces maîtres étaient laïcs ou clercs tonsurés, toujours célibataires, soumis à la loi du détachement évangélique des richesses. Ceux de Rouen demeuraient à l'hôpital et vivaient en commun, l'isolement ne leur était pas interdit et ils pouvaient aller régenter de petites écoles de hameaux.

Deux personnages importants entrèrent ensuite dans le mouvement, un religieux mineur, le Père Barré, fondateur des Sœurs de l'Enfant Jésus de Rouen, et Servien de Montigny, ancien aumônier de la reine. En 1670, en effet, Nyel étant toujours en pleine activité, le Père Barré conseillait à des jeunes filles dévouées de consacrer leur temps à instruire les petites filles pauvres. En 1677, il leur donna des *Statuts et règlements* que les maîtres de Nyel mirent eux-mêmes en pratique, de telle sorte que maîtres et maîtresses furent également concernés par l'édition de 1685 des *Statuts et règlements*.

Ici, le comportement des maîtresses éclaire celui des maîtres. Elles renonçaient expressément à la vie religieuse afin de rester très proches des enfants du peuple et de pouvoir vivre loin de toute communauté, dans les petites écoles de campagnes. Elles acceptaient de remplir des tâches d'auxiliaires du clergé et Barré comparait leur rôle à celui des diaconesses de la primitive Église : préparer les enfants à la première communion, les occuper tout le jour dans les écoles pour veiller sur leurs mœurs, visiter les femmes seules afin de les conseiller et de les instruire parce que de telles visites semblaient ne pas convenir à des prêtres voués au célibat. La gratuité des écoles était rendue aisée parce que les maîtresses se contentaient de la nourriture, du logement et de quelque argent pour couvrir les frais d'achat de médiocres vêtements. En cas de maladie ou de vicillesse, c'était l'hôpital des pauvres qui les accueilleraient.

Le système rouennais établissait un lien étroit entre les écoles populaires d'une ville et l'Hôpital général. Il était extra-paroissial et indépendant de la chanterie du diocèse. Vers 1675 pour les filles, vers 1680 pour les garçons, Barré et Servien de Montigny voulurent le transposer à Paris, mais des modifications furent indispen-

sables car l'Hôpital général de Paris ne les soutint pas comme avait fait celui de Rouen. La législation en vigueur imposa le rattachement des maîtres et des maîtresses à l'autorité des curés. Reconnaissons toutefois que le séminaire de maîtres de Paris, ouvert rue de la Mortellerie par Servien de Montigny, subsistait encore en 1686, après la mort du Père Barré, et qu'il s'efforçait de former quelques régents pour des régions éloignées.

Mais, depuis 1679, Nyel ne résidait plus à Rouen. Il avait entrepris de propager son système en d'autres diocèses, à Reims et à Laon. Une nouvelle étape dans l'évolution du monde scolaire avait commencé.

III - DE 1679 À LA FIN DU RÈGNE DE LOUIS XIV

En 1679, donc, Nyel vint à Reims. Il y était envoyé par des parents du chanoine Roland, fondateur des Sœurs du Saint-Enfant-Jésus, afin de doter la ville de ces institutions scolaires dont les garçons de Rouen profitaient déjà. Dans la maison des Sœurs, Nyel fit la connaissance du chanoine de La Salle, exécuteur testamentaire de Nicolas Roland. Il lui exposa son dessein. La Salle fit des objections : ébruiter l'affaire serait la vouer à l'échec, car les conseillers de ville n'aimaient pas les institutions nouvelles et les administrateurs de l'hôpital avaient précédemment multiplié les embûches. Nyel acquiesça et logea chez le chanoine de La Salle.

Des tractations eurent lieu, par la suite, avec des gens discrets et expérimentés comme Dom Claude Bretagne, prieur de l'abbaye Saint-Remi. Tous convinrent qu'on éviterait de vexer l'archevêque, l'écolâtre, l'hôpital général, la municipalité, le présidial, en plaçant l'entreprise sous la responsabilité d'un curé. Comme celui de Saint-Maurice cherchait un maître pour son école de charité, Nyel lui offrit ses services et logea au presbytère. Ses succès pédagogiques lui attirèrent beaucoup d'élèves. Il ouvrit une seconde classe et des mécènes surgirent dans d'autres paroisses. Trois écoles fonctionnèrent bientôt. Pour diminuer les frais et pour conseiller plus facilement les maîtres, La Salle les hébergea puis, pour leur ressembler davantage et mieux connaître le peuple qu'il voulait instruire, il résigna son canonicat dont le revenu équivalait au traitement de six maîtres d'école et fit le grand plongeon dans la pauvreté. Les maîtres vécurent en communauté et prirent le nom de *Frères des Écoles chrétiennes*. Ils cessèrent de ressembler à ceux qu'avait formés Adrien Nyel et n'eurent rien de semblable à ceux de Charles Démià qui voyaient dans la cléricature un avantage sur le laïcat, dans l'éducation des enfants. Au con-

traire, pour La Salle, une vie communautaire laïque rendait seule les maîtres assez indépendants des contingences matérielles, liturgiques et paroissiales. Comme le nom de cette communauté l'indiquait, sa finalité était centrée sur les *écoles* plus que sur la seule doctrine chrétienne.

Cette conception communautaire entraîna, par voie de conséquence, la création d'un séminaire de maîtres pour la campagne. Le duc de Mazarin, mari désabusé de la volage Hortense Mancini, réclama des Frères à J.-B. de La Salle, mais celui-ci refusa de disperser ses maîtres et proposa, en remplacement, d'accueillir dans un *Séminaire de maîtres pour la campagne* des jeunes gens qu'il formerait à la pédagogie pendant six mois ou un an. En 1687, le séminaire s'ouvrit à Reims. Lorsque plusieurs promotions eurent reçu leurs affectations, les besoins scolaires des terres du duc de Mazarin se réduisirent à presque rien et il se produisit une saturation de l'emploi. Il aurait fallu essaimer, mais les bienfaiteurs du séminaire de maîtres n'envisageaient pas de dépenser leur fortune à soutenir des écoles éloignées et l'établissement ferma ses portes... quitte à les rouvrir ailleurs, en 1698-1699 et 1708. La Salle refusa cependant de se laisser emprisonner à l'intérieur des limites d'un diocèse. En 1688, il transféra le siège de son institut à Paris, parce que le curé de la paroisse Saint-Sulpice désirait lui confier la conduite de ses écoles.

Le système lasallien mit à mal plusieurs conceptions traditionnelles. Il souleva cabales et procès. M^{me} de Maintenon s'entremît, au début, auprès du Président de Harlay pour sauver les écoles parisiennes contre les entreprises des maîtres des petites écoles, mais, par la suite, elle laissa le chantre de Paris condamner La Salle à la cessation de toute activité scolaire et le Parlement confirma la sentence. La Salle partit à Rouen, en 1705, parce que la double protection de Mgr Colbert et du Premier Président au Parlement de Normandie, Camus de Pontcarré, lui était acquise.

Analysant les motifs de la querelle, que trouve-t-on ? D'abord, une hostilité larvée du cardinal de Noailles et de son entourage à l'égard de la communauté des Frères des Écoles chrétiennes dont les règlements ne leur avaient pas encore été soumis et dont les membres, tous laïcs à l'exception de l'abbé de La Salle, échappaient à l'autorité immédiate et directe d'un délégué de l'archevêché.

Ensuite, l'évêque de Chartres, Mgr Godet des Marais, prétendit réduire et le nombre des exercices religieux des Frères et l'austérité de leur mode de vie avec l'intention d'accroître la variété de leurs fonctions apostoliques en faisant de chacun d'eux, chaque dimanche, des auxiliaires des curés et des vicaires. Il voulut également, pour faciliter le recrutement d'enfants de chœur, obliger les Frères à commencer l'initiation des enfants à la lecture par le latin au lieu du français. Dans

ces deux cas, La Salle se montra intransigeant après avoir rédigé un long mémoire justificatif qui eut finalement l'heur de convaincre l'évêque de Chartres.

Passons sur nombre d'autres causes de conflit. Un exemple précis les fera mieux saisir. Il s'agit de la véritable bataille scolaire qui éclata vers 1706-1710 dans la ville de Lyon. L'archevêque Claude de Saint-Georges refusa d'accueillir les Frères dans son diocèse à la suite d'une polémique surgie au sein du Bureau des écoles créé naguère par Charles Démia.²⁰ D'une part, les partisans d'un ancien directeur de séminaire sulpicien, Philippe Bourlier, devenu supérieur du séminaire Saint-Charles, soutenaient une dizaine de propositions qui définissent assez bien une frange importante de l'opinion publique de cette époque :

— Le séminaire Saint-Charles doit former des prêtres plutôt que des maîtres d'école. C'est seulement au cours de leurs études que les ecclésiastiques du séminaire doivent consacrer une partie de leur temps à régenter les écoles de charité afin d'y acquérir quelque expérience des caractères humains et de se préparer ainsi à leur future mission.

— Quand un maître est reconnu apte à recevoir les ordres sacrés, il faut lui conférer le diaconat car il servira davantage l'Église comme vicaire dans une paroisse et il deviendra un prêtre fort utile.

— Un séminariste peut fort bien allier les exigences de ses études théologiques à l'enseignement dans les petites écoles car il suffit d'accorder quatre heures par jour aux enfants pauvres.

— L'enseignement élémentaire n'exige presque aucune préparation puisqu'il suffit d'initier les pauvres à la lecture, à l'écriture et à un peu de calcul.

— *“Les ecclésiastiques ont toujours plus de dispositions que les laïques pour enseigner les enfants [...]. Une communauté de laïques ne saurait jamais se maintenir comme une communauté ecclésiastique”*.

À ces perspectives cléricales s'opposaient les idées de Bouillet, trésorier des écoles et exécuteur testamentaire de Charles Démia, disant :

— Démia avait institué le séminaire Saint-Charles en vue de former des maîtres d'écoles, clercs ou laïcs, et non pas des curés.

— L'enseignement des pauvres *“exige un homme tout entier”* de telle sorte qu'il est impossible d'allier les études théologiques nécessaires à la préparation d'un prêtre et la régence des petites écoles.

— Quand la porte du sacerdoce est ouverte aux maîtres d'école, les enfants pauvres perdent rapidement leurs meilleurs maîtres parce que ceux-ci sont sollicités par des bénéfices ecclésiastiques et des postes de vicaires.

²⁰ Détails et documents en POUTET, *Le XVII^e siècle...*, t. II.

— Les Frères des Écoles chrétiennes sont mieux qualifiés que quiconque pour diriger les petites écoles parce que :

1. Ils s'y consacrent exclusivement et n'ont qu'une seule préoccupation : réaliser la meilleure éducation possible des enfants.

2. Ils tiennent leurs écoles six heures par jour au lieu de quatre.

3. Ils sont laïques et ne prétendent pas à l'état ecclésiastique de telle sorte qu'ils ne sont pas détournés de leurs tâches scolaires par des exigences liturgiques.

4. Ils vivent en communauté et suivent des méthodes pédagogiques constantes de telle sorte que le remplacement d'un maître par un autre, lorsque les circonstances l'exigent, ne perturbe pas les élèves.

Au terme de cette affaire, l'archevêque trancha. Il voulait que le séminaire Saint-Charles fût un vrai séminaire clérical et il déclara que les Frères des Écoles chrétiennes étaient inutiles au diocèse de Lyon. Bourlier continua donc à diriger le séminaire Saint-Charles comme il l'entendait et les séminaristes, recrutés sur la base de leur vocation au ministère paroissial, sacrifièrent quotidiennement quatre heures de leurs études pour régenter des écoles avant de devenir, comme ils le souhaitaient, vicaires puis curés. Tant bien que mal, souvent mal, le système se maintint jusqu'à la Révolution mais alors le séminaire Saint-Charles ferma ses portes et ne les rouvrit jamais. Il est vrai que le cardinal Fesch ne pensait pas comme Claude de Saint-Georges et qu'il accueillit à bras ouverts les Frères des Écoles chrétiennes. Les maîtres des écoles populaires de Lyon furent désormais des spécialistes voués à l'unique métier d'éducateurs chrétiens.

IV - CONCLUSIONS

Ne poussons pas plus avant... Quelques conclusions de synthèse paraissent possibles. Les luttes scolaires furent très vives au XVII^e siècle, non pas à cause de l'opposition de deux partis-pris d'ordre religieux — toute la population était chrétienne — mais parce que, entre chrétiens, des intérêts inconciliables s'opposaient.

— Il y avait des maîtres mariés qui, en toute justice, étaient tenus de ménager les intérêts de leurs propres enfants et de gagner suffisamment d'argent pour élever correctement leur famille. Ils étaient également tenus, en justice, de consacrer à leurs propres enfants et à leur vie familiale un temps appréciable. Cela conditionnait leur vie professionnelle, leurs salaires et horaires.

— Il y avait aussi des ecclésiastiques qui, en vertu de leur idéal spécifique, étaient voués au service de l'autel, à la conversion des âmes par la prédication et la

catéchèse, à un ministère exclusivement spirituel. Séculiers, ils disposaient de leurs biens et vivaient dans l'indépendance. Il en résultait, pour eux, le droit d'accomplir des tâches profanes pour accroître leurs ressources ou pour satisfaire un besoin personnel d'activité; et parmi ces tâches, « *montrer* » à lire et à écrire à des enfants n'était qu'une forme particulière, l'enseignement de la religion et l'initiation à la prière étant, presque seuls, de leur point de vue, les éléments apostoliques d'une école chrétienne. Nul ne pouvait donc leur imposer la régence des petites écoles, tâche mi-profane, mi-religieuse.

— Enfin, il y eut des maîtres, comme Adrien Nyel, qui acceptèrent de consacrer leur vie entière à l'éducation chrétienne des enfants pauvres. Pour faciliter la multiplication des classes, ils acceptèrent de se contenter du strict nécessaire vital et de finir leurs jours dans un hôpital gratuit, en compagnie des pauvres. Pareille abnégation ne leur permettait pas d'entretenir une famille et ils optèrent pour le célibat. Il y eut des ecclésiastiques parmi eux, ce genre d'ecclésiastiques que Bourdoise s'était efforcé de susciter, et après lui, Charles Démià. Mais le système ecclésiastique échoua pour les raisons que l'on sait. Le système d'Adrien Nyel et du Père Barré échoua également parce qu'il est difficile à des hommes de vivre d'une façon permanente dans l'isolement et l'abnégation totale. Seul subsista le système communautaire inauguré par saint J.-B. de La Salle : sacrifice des biens matériels et de la famille compensé par le soutien d'une vie en commun et la conscience clairement perçue dans la prière de répondre à un appel de Dieu et d'être utile aux enfants pauvres les plus délaissés.

Comme ces trois catégories de maîtres n'avaient pas des succès identiques auprès des enfants et comme ils n'étaient pas également appréciés des familles ou des bailleurs de fonds, la lutte fut inévitable : l'intérêt personnel des uns était contrarié par l'action des autres. La mêlée fut presque générale. Maîtres écrivains et maîtres des petites écoles gagnèrent leurs procès devant officialités et parlements; mais ils n'en perdirent pas moins leurs élèves, de telle sorte que leur recrutement diminua et que la lutte cessa faute de combattants. Dès lors, la législation elle-même évolua. En 1698, Louis XIV signa un Acte royal qui interdisait, ainsi que le duc de Mazarin l'avait fait sur ses terres treize ans plus tôt, de placer en métier des enfants de moins de quatorze ans. La scolarisation de tous, principalement des fils de protestants, devint obligatoire jusqu'à cet âge. Les parents négligents se virent retrancher l'aumône des pauvres. Les curés, responsables de l'état civil et des écoles de charité, devaient fournir les listes des familles en défaut. Évidemment, la loi ne passa pas tout de suite dans les mœurs, mais le principe de l'obligation scolaire jusqu'à quatorze ans était lancé. Il n'avait pu l'être qu'en raison de la

gratuité de l'enseignement populaire et de la multiplication des écoles sur l'ensemble du territoire. Lorsque des difficultés financières se présentèrent et lorsque des lieux apparurent comme dépourvus d'écoles, les intendants reçurent mission royale de remédier à ces anomalies. Ceux-ci pressèrent les villes de contribuer de leurs deniers à la création d'écoles. Ainsi, d'exclusivement ecclésiastique qu'elle était à l'origine, la police des écoles devint progressivement mi-ecclésiastique, mi-séculière. L'Église et l'État s'allièrent pour faire un travail mi-profane, mi-religieux. Dans le même temps, en un même mouvement pédagogique, les enfants pauvres furent finalement instruits et éduqués par des maîtres spécialisés dans la double et indivisible profession d'éducateur et d'enseignant.

JEAN BAPTISTE DE LA SALLE
 FACE AUX ARTISANS ET AUX PAUVRES DE SON TEMPS
 PEUT-IL ÉCLAIRER NOS RÉALITÉS D'AUJOURD'HUI ?

Texte multigraphié en 1977

Le souci des pauvres n'est pas, aujourd'hui, comme il le fut en certaines époques, un des signes caractéristiques des chrétiens. Il est à l'ordre du jour chez tous les militants sociaux. En France, au cours des cinq dernières années, le *Centre National de la Recherche Scientifique* a subventionné thèses, congrès, articles de revues universitaires aussi, afin de favoriser des recherches sérieuses et si possible exhaustives, sur le monde des pauvres des XVII^e et XVIII^e siècles.¹ Des travaux d'histoire, de droit, de sociologie, de sciences économiques, de théologie ont vu le jour. Les archives hospitalières, les documents de police et de mendicité, les dossiers administratifs de l'assistance aux pauvres C aumônerie royale d'autrefois C les minutes des notaires, les registres paroissiaux et les délibérations des "*fabriques*" (conseils paroissiaux), les inventaires après décès, ont été systématiquement passés au crible en plusieurs régions. La recherche n'est pas achevée, mais déjà une masse importante de documents a fait l'objet de communications au cours de congrès spécialisés et d'éminents spécialistes ont mis en commun leurs remarques et découvertes. Citons par exemple le cycle de conférences organisé en 1970 par la *Société d'étude du XVII^e siècle* centré sur le cas des pauvres dans la France du XVII^e siècle ; le thème des *Semaines sociales* de Dijon, en 1970 également, qui orientait les réflexions sur *La place faite aux pauvres dans les sociétés riches*. Enfin, l'ouvrage magistral de Jean Paul GUTTON intitulé *La société et les pauvres (1534-1789)*.

¹ Pour une bibliographie sur cette question, on se reportera à l'ouvrage de Jean Paul GUTTON, *La société et les pauvres*, in-8, Paris, Les Belles-Lettres, 1971.

Bien souvent, la critique est vive, chez les spécialistes des études sociales et historiques, à l'égard du paternalisme et d'autres déviations qu'ils pensent déceler dans l'attitude des chrétiens des XVII^e et XVIII^e siècles. Ce n'est pas simple. De nombreuses recherches sont restées à l'état de mémoires dactylographiés pratiquement inaccessibles. Ainsi, le beau travail de François-Paul BLANC sur *Les enfants abandonnés à l'Hôtel-Dieu de Marseille dans la première moitié du XVIII^e siècle*. De même, le monumental *Atlas de l'enseignement avant 1789* que préparait le Père DE DAINVILLE, directeur à l'École pratique des Hautes-Études, restera dans l'ombre. Des cartes précises, distinguant villes et campagnes, avec des indications suggestives sur les milieux sociaux parmi lesquels se recrutaient maîtres et élèves² et des statistiques complémentaires rassemblées par de nombreux collaborateurs risquent de n'être jamais connues que de ceux-ci et de leur entourage. Chaque année, le congrès des Sociétés savantes, section histoire moderne, inscrit à son ordre du jour plusieurs communications suivies de fructueuses discussions sur le thème de l'éducation des pauvres au XVII^e siècle et sur celui de l'assistance aux malheureux en général. C'est pourquoi il est possible, aujourd'hui, de dépasser les approximations forgées par la seule imagination ou par la projection sur le passé des réalités du monde actuel, lorsqu'on veut parler des artisans et des pauvres de la France au cours des années 1680-1719. Mais la documentation la plus récente ne devra pas faire oublier des ouvrages plus anciens de quelques années comme la thèse de Jehanne CHARPENTIER sur *Le droit de l'enfance abandonnée (1551-1791)* ou celle de Monique ETCHEPARE sur *L'Hôpital de la Charité de Marseille et la répression de la mendicité (1640-1750)*, sans parler du livre de FAYDIT DE TERSAC, qui est celui d'un témoin oculaire, sur *Le soulagement des pauvres dans la paroisse Saint-Sulpice*, édité à Paris en 1778. Autant que possible, nous voudrions nous en tenir aux seuls documents les plus authentiques et laisser aux lecteurs le soin de se forger une opinion après réflexion sur les faits et les textes.

I - QUI ÉTAIT PAUVRE AUX XVII^e et XVIII^e SIÈCLES ?

Le vocabulaire de la misère a évolué depuis trois siècles. Pour comprendre le passé sachons nous dépayser suffisamment.

1. *Dictionnaires* — Prenons celui de RICHELET (1680-1710), parce que c'est

² Depuis Gabriel LE BRAS, l'étude des milieux sociaux est fort à l'honneur. Cf. DEVOS, *L'origine sociale des Visitandines d'Annecy aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Annecy, 1973.

l'œuvre d'un Rémois, et parce que les dates de ses éditions correspondent bien à la période active de saint Jean-Baptiste de La Salle. Les autres, consultés aussi, confirment ses définitions. La "misère" est considérée comme équivalente à la "disette" et à la "pauvreté". Un "misérable" est un "pauvre" considéré comme "malheureux" et, par extension, mais nullement dans le sens premier qui vient à l'esprit, comme une personne "méprisable" c'est-à-dire, si l'on songe au vocabulaire de Corneille, sans "renommée", sans "valeur". On ne saluait pas n'importe qui à l'époque... Et pourtant, Louis XIV, par suite de l'éducation qu'il avait reçue, nous disent ses meilleurs historiens,³ saluait ses serviteurs et n'accablait pas de mépris les petites gens. Bossuet, de son côté, n'hésitera pas à parler devant la Cour de "l'éminente dignité des pauvres". Les mentalités sont pénétrées, alors, d'esprit évangélique, même lorsque cet esprit ne réforme pas les mœurs et les comportements.

Toutefois, c'est pour la société riche, celle qui achète son dictionnaire, que Richet écrit. Il emploie les mots "disette", "gueuserie", "nécessité" – cela s'harmonise avec la famine – ou "pauvreté" en citant les expressions les plus courantes de son époque. Nulle ambiguïté pour personne, lorsqu'on parle des pauvres. Les "vrais" pauvres, lorsqu'on prend le mot strictement, ne sont pas les artisans qui "vivent" de la vente de leur travail, mais ceux qui "ne vivent pas" parce qu'ils "sont dans la disette et la nécessité", parce qu'ils "souffrent à cause de la pauvreté". On classe parmi les pauvres stabilisés en quelque sorte dans l'état de pauvreté ceux qui sont "dans la nécessité" c'est-à-dire "dans un besoin extrême [...] qui force et contraint de faire des choses qu'on ne ferait pas si on n'était pas extraordinairement contraint". Il semble que le problème posé à la société par ce genre de pauvres en état permanent de pauvreté et de misère ait changé de nature, aujourd'hui, en France. Cela ne signifie nullement que des problèmes qui se posaient au XVII^e siècle à l'égard des pauvres permanents ne soient pas encore à résoudre, avec les adaptations requises, en 1975 et au-delà. Mais il y a eu un glissement certain des catégories sociales et les besoins modernes indispensables à un minimum de bien-être ne se comparent pas facilement à ce qui constituait, autrefois, le "nécessaire" rigoureusement indispensable pour échapper à une "souffrance". On a beaucoup plus de désirs, on est beaucoup plus vite sensible à une privation – de tabac, de café, de vacances, de télévision – on est beaucoup plus vite et intensément malheureux quand on est pauvre, même relativement, dans une société riche que lorsqu'on manque de tout, ou presque, dans une société où la grande majorité des gens ne

³ Les travaux de R.DARRICAU en particulier.

possède guère plus que l'utile ou le nécessaire.⁴ Au XVII^e siècle, une nuance de compassion marquait l'adjectif "pauvre" et le rendait synonyme d'affligé, de "malheureux", de "désolé". La réussite sociale entraînait l'estime – c'est encore le cas aujourd'hui – et quiconque ne parvenait pas à gagner sa vie se sentait sous-estimé et s'efforçait de cacher sa misère. On avait ainsi une multitude de "pauvres honteux", les plus malheureux, moralement, de tous les pauvres. L'adjectif "indigent" n'était guère utilisé "que dans les discours de morale et de piété [...], précédé du mot pauvre pour le faire mieux entendre" selon Richelet.

Une autre catégorie de pauvres faisait masse dans cette société du XVII^e siècle : celle des religieux mendiants, celle des non religieux qui se vouaient cependant à la vie pauvre par une "pauvreté volontaire". Une frange sociale de mendiants et vagabonds en tirait parfois prétexte pour laisser la paresse s'épanouir en prétendue "pauvreté volontaire". On est porté à penser aux hippies modernes, mais il faut éviter des parallèles trop séduisants et trop faciles pour coller de près à la réalité.

2. *Mentalité de l'époque* – Le concile de Trente avait eu des conséquences pratiques considérables sur la mentalité des Français de la période 1680-1700. La pauvreté évangélique était une valeur reconnue. Le clergé commençait à vivre autrement que cinquante ans plus tôt, grâce aux séminaires de saint Vincent de Paul, de Monsieur Olier et de Saint-Sulpice, de l'Oratoire, de Charles Démia... Dans l'entourage immédiat de Jean-Baptiste de La Salle, l'héroïque désintéressement de Beuvelet, de Bourdoise, de Nicolas Roland, qui n'hésitaient pas à donner aux pauvres tout ce qu'ils avaient, suscitait des imitateurs et contribuait à la réforme des anciennes institutions. Celle-ci s'amorçait surtout grâce à des congrégations nouvelles qui n'hésitaient pas à plonger leurs membres dans la plus grande pauvreté effective. Le détachement affectif des richesses qui réduit trop facilement la "pauvreté évangélique" à une simple dépendance financière à l'égard des supérieurs paraissait nettement insuffisant. Pour être estimée, la vertu de pauvreté devait aller jusqu'au bout de ses exigences les plus radicales.⁵ L'austérité de vie était exigée des clarisses, des carmélites, des minimes, comme conséquence directe de la nécessaire imitation de Jésus-Enfant dénué de tout. Le Père Barré, Roland, le carme déchaussé César du Saint-Sacrement, tous conseillers spirituels de saint J.-B. de La Salle, s'engageaient dans cette voie proche de celle des anciens Pères du désert et aux antipodes de notre moderne société de consommation. Cela tenait à

⁴ Cf. *Semaines sociales de France*, Dijon, 1971.

⁵ Voir la thèse du Fr. Miguel CAMPOS MARINO, *L'itinéraire évangélique de saint J.-B. de La Salle...*, t. I, 1974 (CL 45).

une volonté croissante de s'attacher à la pratique des "*maximes évangéliques*". Ne signalons qu'une preuve de ce mouvement d'opinion: la multiplication constante des éditions consacrées aux "*maximes*" de l'Évangile, l'insistance des ouvrages spirituels sur l'esprit d'abandon et sur le renoncement.⁶

Par sa très large audience auprès des princes et des nobles, Vincent de Paul, après François de Sales, avait contribué de façon exceptionnelle à transformer les mentalités des classes que nous appellerions "*possédantes*" en les amenant à estimer et admirer les trop rares personnes de leur milieu social qui acceptaient de mettre en pratique le détachement évangélique – réel – de leurs richesses: tout est à Dieu, les hommes qui possèdent ne sont que des dépositaires en vue de l'œuvre de Dieu. Posséder n'est pas un honneur, mais une charge: "*Rends-moi compte de ton administration*" (Luc 16,2), sera-t-il dit au dernier jour. Le riche doit se faire pardonner sa richesse. Prêchant devant un auditoire de cour, Bossuet avait fait pénétrer dans les esprits – sinon dans les cœurs – que les "*riches*" doivent "*honorer*" la "*condition des pauvres*". Écoutons-le: "*Les riches, qui s'imaginent que tout leur est dû et qui foulent aux pieds les pauvres, ne sont, dans l'Église, que pour les servir puisque les grâces du Nouveau Testament appartiennent de droit aux pauvres [...]. L'Église, dans son premier plan, n'a été bâtie que pour les pauvres [...]. N'est-ce pas pour cela que [...] Dieu, humilié, voulant remplir sa maison [...] ordonne à ses serviteurs d'aller lui chercher tous les misérables ? [...] Allez-vous en, dit-il, dans les coins des rues et amenez-moi promptement, qui ? Les pauvres et les infirmes: qui encore ? les aveugles et les impotents [...]. C'est de quoi il entend remplir sa maison; il n'y veut rien voir qui ne soit faible parce qu'il n'y veut rien voir qui ne porte son caractère [...], la croix et l'infirmité. Donc, l'Église de Jésus-Christ est véritablement la ville des pauvres. Les riches, je ne crains point de le dire, en cette qualité de riches [...] étant de la suite du monde [...], n'y sont soufferts que par tolérance; et c'est aux pauvres et aux indigents, qui portent la marque du Fils de Dieu, qu'il appartient proprement d'y être reçus*". Suivent des références aux Corinthiens et à saint Jacques, confirmant cette analyse doctrinale aux conséquences pratiques si essentielles, analyse que nous retrouvons, à partir d'autres textes scripturaires, et dans un autre style, chez saint Jean-Baptiste de La Salle.

Ces textes doctrinaux sont confirmés par les exemples de l'apôtre Paul. Quand celui-ci collecte des "*aumônes*" pour les "*pauvres*" de Jérusalem, ne parle-t-il pas,

⁶ Cf. BNF, ms fr. 22 072, *Registre des permissions*. Sur l'influence du livre, voir H. J. MARTIN, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle*, 1969.

pour manifester son estime des “saints” de Jérusalem, en évitant le terme péjoratif à l’époque païenne, celui de “pauvres”? Jésus-Christ étant pauvre, quiconque est pauvre devient pour Paul un “*membre de Jésus-Christ*”. Et l’apôtre se refuse à remplir le rôle de distributeur d’aumônes tant il sait combien cette attitude de supérieur à inférieur, de possédant à dépossédé, est humiliante pour celui qui reçoit, et par suite anti-chrétienne. Ce qu’il s’efforce de faire, c’est de “*servir les pauvres*” en leur manifestant non pas de la “*pitié*” mais de “*l’estime*”, en obtenant, par la grâce de Dieu, la faveur de les voir accepter ses propres “*services*”. Le don le plus haut est alors fait non par celui qui a l’apparence de donner, mais par celui qui procure au riche l’occasion de “*mériter pour le ciel*” et le bonheur de “*rendre service*”. Bossuet compare le comportement de saint Paul à celui des nobles de la Cour: comme eux, Paul mendie le privilège de faire la cour, non pas au roi, mais aux membres du Roi des rois, aux pauvres. Les dons qu’il transmet aux indigents sont des présents dus en toute justice à leur éminente dignité. Traduisons en langage d’aujourd’hui: ce sont des honoraires! Il faudrait tout transcrire, tant le discours de Bossuet nous apparaît comme révolutionnaire par rapport à ce qui est trop souvent écrit sur les mentalités des nobles et des riches bourgeois du XVII^e siècle. La religion, la référence à Dieu, ne prêche pas aux pauvres la résignation; elle ne les endort pas; mais elle attaque les riches de front et les provoque à l’action: “*Jésus [...] n’a pas besoin de riches dans sa sainte Église. Mais pour les pauvres, Messieurs, il confesse qu’il en a besoin [...]. Il ne voudrait voir dans son Église que ceux qui portent sa marque, que des pauvres, que des indigents, que des affligés, que des misérables. Mais s’il n’y a que des malheureux, qui soulagera les malheureux?*”. Ici, un virage s’amorce: les riches ont une place dans l’Église... Laquelle? La dernière, celle de serviteur, de domestique, d’esclave qui ne doit qu’obéir aux pauvres et par suite construire un monde pour le plus grand bonheur des pauvres, un monde qui tirera les pauvres de la misère et de la souffrance. Nous sommes en pleine tradition augustinienne: “*Le service que vous devez aux nécessiteux, c’est de porter avec eux une partie du fardeau qui les accable*” mais “*le fardeau des riches est d’avoir plus qu’il ne faut*”. Un merveilleux échange va donc s’opérer, chacun rendant service à l’autre en partageant avec lui son trop peu ou son surcroît. Mais c’est le pauvre qui rend le plus grand service car il permet au riche de se “*décharger*” de ce qui ralentit sa marche vers la bienheureuse éternité.

Face à ces perspectives spécifiquement évangéliques, une très grande partie de l’opinion, celle que La Bruyère nommait “*les esprits forts*”, celle que Paul Hazard analyse dans *La crise de la conscience européenne (1680-1715)*, celle qui préparait les Voltaire et autres philosophes de l’Encyclopédie, celle que le professeur

Pintard étudie dans sa thèse sur le *Libertinage érudit*, n'hésitait pas à fausser l'évangile pour justifier la domination des riches tout en prêchant l'altruisme au lieu d'un authentique amour chrétien.

3. *Dans la pratique* – Même quand leurs convictions étaient foncièrement évangéliques, même quand ils demandaient aux autres de se dévouer au service des pauvres et de s'abstenir du luxe qui écœure le pauvre,⁷ les quelque 700.000 à 2.000.000 de Français (sur 20.000.000) qui avaient une vie aisée⁸ mettaient assez rarement leurs faits et gestes en harmonie avec leurs intimes convictions. L'amour profond des pauvres restait le fait d'une minorité. Mais il n'en était pas moins l'une des caractéristiques dominantes de tous les grands spirituels du XVII^e siècle : Vincent de Paul, Bourdoise, Olier, Barré, Roland, Démià, La Salle, Bérulle, Jean-François Régis, Grignon de Monfort... Chez les plus grands personnages de l'époque, leurs testaments s'efforcent de réparer les fautes commises de leur vivant contre les pauvres. Ce que nous nommons "*charité*" était ressenti comme une véritable obligation de conscience. Aussi, prélever sur ce qui serait normalement revenu à leurs enfants, ne leur paraissait-il que stricte justice envers les "membres du Christ", autrement dit les pauvres. Les principaux bénéficiaires étaient les "*Bureaux des pauvres*" chargés de faire face à toutes les misères, visibles ou cachées; les œuvres d'entraide – service judiciaire gratuit, prêts sans intérêt, distribution gratuite de médicaments, hébergement gratuit des "*pauvres passants*", etc.⁹ – les charités paroissiales, les hospices et les hôpitaux dont certaines personnes n'hésitaient pas à assumer à perpétuité la charge "*d'un lit*" avec la rémunération du personnel qu'un tel service suppose.¹⁰ Hospices et hôpitaux d'alors ne ressemblaient guère à ceux d'aujourd'hui. Si leur hygiène était rudimentaire, les services d'assistance qu'ils rendaient couvraient presque toute la gamme de ce que l'aide sociale fait aujourd'hui. Presque. N'essayons pas trop de comparer des époques aussi différentes. En certains secteurs hospices et hôpitaux étendaient leurs efforts bien au-delà de ce que fait l'aide sociale (secteur éducatif, apprentissage, justice et reclassement qui relè-

⁷ Un édit de Louis XIV proscrivit le luxe et spécialement les vêtements tissés d'or et les dorures sur carrosses.

⁸ Les ruraux, métayers ou fermiers, n'étaient pas riches et représentaient plus de 70 % de la population. Manœuvres et gens de petits métiers étaient plus nombreux que les artisans aisés et que les commerçants des villes. La masse n'était pas "à l'aise".

⁹ Voir, par exemple, FOSSOYEUX, *L'Hôtel-Dieu de Paris*, Paris, 1912.

¹⁰ Voir, par exemple, F. HUE, *Histoire générale de l'Hospice de Rouen (1602-1840)*, Rouen, 1903; A. FÉRON, *La vie et les œuvres de Ch. Maignart de Bernières (1616-1662)*, in-4, Rouen, 1930.

vent aujourd'hui de "ministères" différents). En d'autres, ils sentaient les problèmes et se trouvaient sans solution immédiate. Le placement en nourrice des enfants abandonnés, la préparation professionnelle des orphelins, la rééducation des infirmes et mutilés se développaient. Après 1660-1680, après les efforts de la Compagnie du Saint-Sacrement, des congrégations religieuses, d'une exceptionnelle floraison d'évêques entreprenants – Le Camus, Alain de Solminihac, Camille de Villeroy archevêque de Lyon durant 40 ans, etc. – bien rares étaient les secteurs de la misère laissés entièrement en friche.

Les écoles pour les pauvres, elles-mêmes, ne manquaient pas. Premièrement, les externes étaient toujours reçus gratuitement dans les collèges jésuites (internat payant, mais non pas l'externat); c'est après 1762 que les externats furent payants puisque les jésuites avaient été chassés de France. Quand on parle "d'autrefois", vers 1789-1900, on parle d'après 1762 et d'avant 1789. Deuxièmement, les maîtres des petites écoles et les maîtres écrivains étaient tenus, sous Louis XIV, de recevoir gratis les enfants dont les parents étaient inscrits au registre de l'aumône (nous dirions aujourd'hui, avec nuances, de l'aide sociale). Troisièmement, les écoles paroissiales étaient des écoles dites "de charité" qui ne faisaient pas payer les enfants mais devaient refuser ceux des familles aisées. Quand les règlements parlent du salaire des maîtres et indiquent "tant par élève" cela signifie que la "charité paroissiale" paye le maître sur cette base; pas nécessairement que ce sont les parents des enfants qui fournissent la somme. Cependant, le système ne fonctionnant pas toujours bien, il arrivait que des maîtres se fassent rétribuer directement par leurs élèves. Quatrièmement, les cartes de *L'Atlas de l'enseignement* préparées par l'équipe du P. de Dainville – documents de base conservés par les membres de cette équipe – montrent à quel point les écoles populaires s'étaient multipliées, surtout dans les villes, vers 1660-1690. Beaucoup restait à faire, mais on ne partait pas du néant en 1680. D'autres secteurs de la "charité" étaient plus démunis (adultes sans qualification professionnelle, sans instruction, sans résistance physique, sans situation sociale possible).

4. *Quelques documents sur la vie concrète des pauvres* – *L'Encyclopédie* (art. Pauvre) décrit le pauvre comme "celui qui souffre", celui qui "est affligé". Pauvreté morale et mentale sont intimement liées à la misère matérielle. Les Procès-verbaux et rapports du comité de Mendicité de la Constituante (1790-91) définissent comme pauvres les familles de trois enfants qui ne disposent que de 435 livres par an de revenus c'est-à-dire juste assez pour acheter 500 grammes de pain par jour et par personne, et des vêtements indispensables pour le travail. Précisons que le pain était la nourriture essentielle et que les vêtements de travail des manœu-

vriers, débardeurs, saisonniers, etc, n'étaient jamais en bon état après une journée de dix à quatorze heures de travail manuel. La différence est grande avec ce que la sociologie moderne nous apprend : l'ouvrier emploie aujourd'hui une proportion importante de son salaire pour ses vêtements (de travail et d'après travail). Au XVII^e siècle, les pauvres étaient condamnés aux "haillons" dont parle saint Jean-Baptiste de La Salle dans sa méditation *pour le jour de la fête de l'adoration des Rois* (CL 12, 2^e partie, p. 11 = MF 96,3).

L'argent manquait pour avoir un logement décent. On voit encore aujourd'hui, rue Princesse à Paris (n° 12-16), ce qui servait d'école et de logement au XVII^e siècle. Quand on enlève les éléments restaurés, modernisés, on peut imaginer ce que cela pouvait donner comme étroitesse d'escalier et comme lucarnes ouvrant sur cour étroite lorsque des papiers huilés, au lieu de vitres, tamisaient la lumière. Le député Linguet, sous la Constituante, étendait la notion de pauvre à tout individu qui disposait de moins de 300 livres par an, environ les deux tiers de ce que percevait alors normalement un maître d'école paroissiale (en moyenne 450 livres). Si l'on passe de la période pré-révolutionnaire aux années 1680-1700, au cours desquelles un maître d'école touchait environ 150 livres par an, il apparaît qu'un pauvre était véritablement considéré comme tel lorsqu'il ne disposait pas de plus de cent livres par an. Si le confesseur de J.-B. de La Salle avait exigé de lui qu'il conserve un revenu annuel minimum de 200 livres, c'est que les règlements ecclésiastiques exigeaient de tout prêtre un "titre clérical" lui garantissant des revenus suffisants pour lui permettre une vie décente. Pour ses Frères, en demandant des sommes comprises entre 100 et 200 livres, La Salle les condamnait à une "honnête médiocrité" de ressources lorsque les charges de noviciat et de maladie n'étaient pas trop fortes, et à la misère de Vaugirard en cas de crise économique et d'exceptionnelle cherté des vivres.

Ce qui différenciait surtout les pauvres du XVII^e siècle de ceux que nous considérons comme pauvres dans nos sociétés modernes, c'était la distance qui séparait pauvres et gens aisés. Le salaire minimum d'aujourd'hui peut être comparé aux 150 à 200 livres annuelles d'un maître d'école ou d'un ecclésiastique à portion congrue. Aussi, les pauvres que cette époque considérait comme pauvres et ayant droit à figurer aux "Registres de l'Aumône" ne disposaient-ils pas de la moitié ou tout au plus des deux tiers du minimum vital. Sans aucune dépense de loisirs, sans aucun frais pour le confort ou l'agrément, à condition de ne pas avoir d'enfant malade, le pauvre pouvait survivre. Périodiquement, la faim s'installait, les maladies ne pouvaient être soignées, la mort faisait des ravages précoces, les enfants adultes ne pouvaient plus subvenir aux besoins extrêmes des parents âgés. Une

seconde différence entre les pauvres d'alors et ceux d'aujourd'hui était à la fois la masse considérable des pauvres ne méritant pas d'être classés parmi les paresseux vagabonds, et la fréquence du passage d'ouvriers qualifiés de la situation de travailleurs à celle de mendiants. L'instabilité caractérise la vie des pauvres gens : la moisson, la vendange, le soleil apportaient du travail; dans les villes, la paix favorisait les métiers du bâtiment. Au contraire, les gelées, les grandes pluies, les guerres – brèves mais fréquentes sous Louis XIV – et les famines que nous nommerions récessions économiques allaient de pair avec le brigandage et le chômage. Qui était un jour en dehors de la sphère des pauvres se retrouvait au cœur de la misère un autre jour. Le pauvre n'avait aucune sécurité du lendemain.¹¹

Le *Journal* d'Alexandre Dutois, curé de Rumegies, près de Saint-Amand et de Valenciennes, est un document de choix (1686-1739). En 1700, la rareté des grains faisait accourir à la porte du curé de 300 à 400 pauvres alors que le bourg ne comptait que 754 habitants.¹² Ces pauvres mouraient réellement de faim. Chaque famille se trouvait en face de la responsabilité de plus d'un pauvre du voisinage. En étendant l'enquête à toute la seigneurie de Saint-Amand, soit 6.011 habitants, on s'aperçoit qu'il y avait plus d'un dixième de la population qui était dans la misère en cas de mauvaise récolte.¹³

La famine rémoise de l'hiver 1684-1685, au cours de laquelle le Fondateur des Écoles chrétiennes distribua ses biens aux pauvres, était du même genre. Toute la période 1680-1719 présente, dans ses fluctuations de vaches grasses et de vaches maigres, une certaine régularité. Le nombre des pauvres, ainsi que le degré de misère des gens, varie dans une proportion allant de un à dix. En période creuse, de petits bourgeois devenaient "*pauvres honteux*" et les petits artisans étaient dans la misère. Seules, la "*bonne bourgeoisie*" ayant pignon sur rue, la magistrature et la noblesse bien assise échappaient entièrement, ou presque, aux grandes souffrances de ces épidémies de misère. En cas de difficultés personnelles, les familles bourgeoises ou nobles avaient le soutien précieux de leurs hautes relations usuelles. Quant aux artisans, travailleurs manuels qui étaient leurs propres patrons et compaient quelques compagnons et apprentis à leur service, ils surmontaient les périodes de disette lorsqu'ils étaient bien organisés, mais ils sombraient dans le cas contraire. Le développement des manufactures, fruit de la politique dirigiste de Colbert, ne favorisait pas le développement de l'artisanat. La concurrence fut dure.

¹¹ Cf. GUTTON, ch. I.

¹² Édité par H. PLATELLE, Paris, Cerf, 1965.

¹³ PLATELLE, p. 93, 131, 23.

Il y eut des faillites.¹⁴ Une véritable barrière sociale et financière existait entre le négociant et le simple marchand ou artisan. L'image du thermomètre à maxima et minima représente assez bien les fluctuations du milieu "*pauvre*" au XVII^e siècle. L'index curseur – la pauvreté – coulisse entre les basses couches sociales du tiers-état (mendiants, vagabonds), d'une part, et d'autre part, l'échelon inférieur de la petite bourgeoisie et le groupe des artisans les mieux pourvus. Périodiquement, la jonction s'effectue; petits artisans et pauvres habituels se rejoignent.

5. *Les artisans* – À côté des quinze millions de paysans qui constituaient la richesse démographique et économique de la France, un à deux millions d'ouvriers, pour employer un mot d'aujourd'hui, vivaient d'une manière très inégale, du manoeuvre à l'artisan. "*Le terme de compagnon était peu usité*".¹⁵ La réalité qu'il recouvrait n'était-elle pas un cas d'exception ? Pour Richelet,¹⁶ l'ouvrier est "*celui qui travaille dans quelque métier honnête*". Il diffère légèrement du manoeuvre qui "*gagne sa vie à la sueur de son visage*". Il peut être compagnon s'il "*fait son apprentissage dans quelque métier*" sans y être "*passé maître*". Plus communément on le dira apprenti s'il est "*sous un maître*" et doit le "*servir un certain temps réglé pour apprendre le métier*". Tout apprenti, continue Richelet, "*est engagé par un brevet passé devant notaire et l'artisan qui prend l'apprenti et qui en a quelque argent s'oblige aussi de lui montrer le métier qu'il veut savoir*". À Rouen, Adrien Nyel était chargé de placer les enfants abandonnés dont l'hôpital avait la responsabilité chez des maîtres artisans. Pour Richelet, l'artisan gagne sa vie comme l'ouvrier "*à force de travailler*". Il est maître s'il "*a fait un chef d'œuvre approuvé*" et s'il a été "*reçu*" par le corps de métier. Dans le milieu rémois fréquenté par Richelet, l'estime n'allait guère aux artisans, si l'on juge par les expressions courantes relevées par l'auteur pour situer cette catégorie sociale : "*un vil artisan, un pauvre; un misérable artisan; les artisans sont presque tous malheureux en ce temps-ci parce qu'ils ne travaillent pas*". Attention ! Richelet veut dire qu'ils manquent de travail et nullement qu'ils sont fainéants. En fait, l'artisan se distinguait au sein du groupe des ouvriers par le fait qu'il possédait ses instruments de travail, recherchait la clientèle et vendait ses productions. Plus que les autres catégories de travailleurs, il ressemblait aux artisans qui subsistent de nos jours. "*Maîtres menui-*

¹⁴ Cf. Jean MEUVRET et Charles CARRIÈRE, *Négociants marseillais au XVIII^e siècle*, 2 vol., Marseille, 1973. Étude économique qui reconstitue une ambiance, précise une législation.

¹⁵ P. GOUBERT, *Louis XIV et vingt millions de Français*, p. 30s.

¹⁶ Pierre RICHELET, *Dictionnaire*, 1680.

siers”, “maîtres forgerons”, “maîtres cordonniers”, “maîtres horlogers”, “maîtres imprimeurs” se rapprochaient, dès que leur entreprise fructifiait, de la catégorie sociale des petits commerçants. Mais leur nombre était strictement limité par la législation. Nul atelier d'imprimerie, nul tissage, nulle menuiserie, nulle pension scolaire ne pouvait s'établir dans une ville sans avoir obtenu l'autorisation des autorités locales. Cette réglementation valait pour les petites écoles qui, à Paris, ne pouvaient recevoir d'élèves qu'à la condition de se trouver à plus de cent toises les unes des autres.

Les jeunes ouvriers de santé médiocre mouraient avant d'atteindre la maturité.¹⁷ Ceux qui survécurent aux famines de 1685, 1693, 1709 étaient des êtres forts, presque indestructibles. Entre deux crises économiques, ils vivaient heureux. Comme il ne faut rien juger que par référence à ce qui était ressenti par les intéressés eux-mêmes et par comparaison à ce qui se passait en d'autres milieux à la même époque, on peut se rallier à l'opinion de Pierre Goubert, l'un des meilleurs spécialistes actuels du XVII^e siècle et l'un des moins suspects d'attachement aux institutions de l'Église et de Louis XIV. Ce qui nous apparaît, à nous, comme malheureux et presque insupportable, par rapport à la condition des ouvriers d'aujourd'hui, était très au-dessus de ce qui caractérisait l'inconfort de la très grande majorité des populations du monde civilisé de l'époque. Goubert écrit en effet, après avoir motivé son opinion : “*Il est probable qu'étant donné le temps, les lieux et les mentalités*” les ouvriers, c'est-à-dire la masse des travailleurs manuels de nos villes “*devaient compter parmi les populations du monde les plus favorisées*”.¹⁸

6. *Autres travailleurs* — Distincts des artisans, d'autres travailleurs n'étaient pas pour autant classés parmi les pauvres reconnus. Les nuances sont infinies à l'intérieur du groupe urbain des travailleurs que nous serions portés aujourd'hui à classer parmi les pauvres du XVII^e siècle. L'analyse en a été faite par le professeur Furet¹⁹ et complétée par la thèse de J.-P. Gutton.²⁰ De tels travaux se consultent mais ne se recommencent pas. Leur densité même empêche de les résumer. Bornons-nous donc à dire que les inventaires après décès permettent de connaître

¹⁷ Cf. études démographiques de la revue *Population*.

¹⁸ GOUBERT, p. 33.

¹⁹ François FURET, *Pour une définition des classes inférieures à l'époque moderne*. Paris, Revue *Annales, économies, sociétés*. 1963. Rappelons qu'“*époque moderne*” désigne l'ère de la fin du Moyen-Âge à la Révolution française (XV^e-XVIII^e s.).

²⁰ GUTTON, livre I, *La diversité des pauvres* dont les 212 premières pages sont truffées de documents et de références justificatives.

quelques éléments de la vie des “*moins pauvres*” qui laissaient quelques biens à leurs héritiers. Les célibataires et les travailleurs manuels ne disposaient que d’une seule pièce pour se loger, avec une seule fenêtre sur cour. Jamais les célibataires n’avaient cuisine et chambre distincte et tous les vieillards du milieu ouvrier étaient dans cette situation. Les petits artisans, eux, ne disposaient que de pièces à fonctions multiples. Les petits marchands avaient une salle à usage d’habitation et une boutique-atelier dans laquelle l’apprenti logeait la nuit. Mobilier et trousseau ne permettaient de vivre qu’au jour le jour. Aucune réserve vestimentaire. Le paiement des loyers posait généralement un grave problème : Comment trouver, en effet, hiver comme été, une somme équivalant au tiers sinon à la moitié de ce qui était gagné ?²¹

Dans la mentalité du temps, domestiques²² et valets – ces valets que le jeune Jean-Baptiste de La Salle plaçait au-dessus des maîtres d’école – n’appartenaient déjà plus à la catégorie des pauvres. N’étaient-ils pas correctement vêtus par leurs maîtres ? N’étaient-ils pas préservés des risques de la faim ? Ne disposaient-ils pas d’un logement et d’un emploi stables ? Échappant à l’insécurité caractéristique des pauvres, ils étaient d’une autre “*classe*”. Mais ils ne restaient pas nécessairement en service durant toute leur vie. Souvent, au moment de leur mariage – tardif, vers, en moyenne, 25-28 ans – ils quittaient cette sécurité parce qu’ils lui préféraient une certaine liberté. De toute façon, leurs enfants ne pouvaient pas tous “*entrer en service*” et devaient prendre un métier, avec tous les aléas que cela comportait. Périodiquement, la pauvreté les guettait.

7. *Quelques types caractéristiques de pauvreté* – Parlant des pauvres, les ordonnances royales ne visaient que “*ceux qui n’étaient pas en état de gagner eux-mêmes leur vie*”, autrement dit les “*sans profession*” ou chômeurs chroniques.²³ Des sondages divers²⁴ corroborent l’analyse sociologique qu’Henri Platelle²⁵ a consacrée à la région de Saint-Amand. Parmi les familles urbaines, les fileurs de laine dominaient. Le travail s’effectuait à domicile, au profit d’une manufacture voisine. Ces familles ouvrières n’étaient pas classées parmi les pauvres parce qu’elles avaient une relative sécurité. Elles étaient au nombre de 32. À côté d’elles, 17

²¹ Archives dép. du Rhône, série B, Sénéchaussée de Lyon, Minutes des inventaires après décès, citées par GUTTON, p. 17.

²² Domestique dans le sens de familier et non de serviteur à titre précaire.

²³ Cf. DELAMARE, *Traité de la police*, Paris, 1710.

²⁴ Travaux dirigés par Jean MEUVRET, revue des *Annales*, revue *Population*.

²⁵ Travaux publiés par les Facultés catholiques de Lille.

familles ne savaient que faire pour gagner leur vie ; on peut donc les définir comme pauvres : incompétence, chômage en raison de l'âge ou de la mauvaise santé dont les employeurs éventuels se méfiaient comme de la peste, médiocrité des aptitudes intellectuelles, formation aux techniques professionnelles pratiquement nulle, maladie physique.²⁶ Les pauvres représentaient environ le tiers des travailleurs urbains. Partout, le petit peuple que les "grands" appelaient "*le menu*" louait ses bras pour quelques sols, c'est-à-dire pour le prix d'une livre ou deux de pain. Il était portefaix, porteur d'eau, distributeur de lettres, balayeur, rémouleur, chiffonnier, achalandeur de marchés forains ou / et de foires, manœuvre, passeur de rivière... Autour des halles de Paris, comme dans chacune des grandes villes, grouillait toute une population de "*gagne-petits*".²⁷ Au Pont-Royal, à deux pas de l'hôtel des Mousquetaires et de l'école des Frères de la rue du Bac, les "*passeurs*" prenaient six deniers pour faire traverser la Seine. Mais un bourgeois voulait-il éviter le voisinage des gens en haillons et fuir les "*sacs à puces*", il devait déboursier cinq fois plus pour passer seul (AN, G 7-442). Car les classes sociales répugnaient à la promiscuité, les unes par peur du mépris, les autres par un réflexe d'auto-protection. Comme disait le peuple, torchons et serviettes ne se mélangent pas !

Dans ce même quartier parisien de la Grenouillère, paroisse Saint-Sulpice, le bois transporté par flottage était tiré du fleuve par des "*journaliers*". Ceux-ci, "*soldats pour la plupart, étaient dans l'eau jusqu'à la ceinture, quelque temps qu'il fût*".²⁸ Leur travail "*était si rude que, sans le vin et l'eau-de-vie, ils n'auraient pu résister*". L'embauche débutait À DEUX HEURES DU MATIN en été ; la journée finissait à dix heures du soir. Le salaire était de 3 livres par jour, ce qui aurait été très supérieur au salaire d'un maître d'école si un travail aussi épuisant avait pu se prolonger. Notre "*journalier*" n'était donc pas pauvre lorsqu'il trouvait embauche. Mais la maladie interrompait vite la besogne et, ensuite, il fallait chercher un autre gagne-pain. Le document conclut : "*Les plus robustes n'y résistent pas longtemps*".

Les "*gagne-deniers*" constituaient une autre catégorie de pauvres épisodiques. Ils louaient leurs bras au gré des circonstances. Que seraient-ils aujourd'hui ? Des manutentionnaires, des employés de maison ou des manœuvres d'entreprises de nettoyage, des laveurs de voitures, des commis livreurs, des O.S. sans qualification

²⁶ Cf. PLATELLE, p. 23.

²⁷ Cf. AN, série O 1-362, 365-367 et, en général, les registres de police.

²⁸ AN, G 7-437, 20 avril 1710, cité par SAINT-GERMAIN, *La vie quotidienne en France à la fin du Grand siècle*. Avant la construction de l'ouvrage d'art qui lui donna son nom, le quartier du Pont-Royal était appelé La Grenouillère, en raison de son caractère inondable.

professionnelle. Leur situation était si misérable que la police, sur l'ordre du roi, protégeait les plus malheureux. Une ordonnance de 1705 interdisait, par exemple, de les utiliser pour curer des puits infects ou des latrines parce que plusieurs étaient morts asphyxiés à la suite de travaux commandés par des employeurs sans scrupules et ardemment convoités par eux-mêmes en raison de leur propre misère. Sous peine de 300 livres d'amende (deux années du traitement d'un maître d'école paroissiale) les propriétaires devaient faire procéder aux nettoyages requis par des maîtres vidangeurs. L'un d'eux ayant contrevenu aux ordres du roi, la police l'obligea à combler un puits malsain et à en faire creuser un autre ailleurs "*parce que la vie des ouvriers qui pourraient y travailler n'était pas en sûreté*".²⁹

La grande masse des ouvriers urbains, vingt fois moins nombreuse que celle des paysans, n'a pratiquement que peu de mobilier (une table, quelques chaises, un lit, une armoire). Le paiement du travail s'effectue aux pièces, rarement à la journée, jamais au mois. Les compagnons du Tour de France sont parmi les mieux cotés, louant leurs services de ville en ville et préparant le chef-d'œuvre qui leur permettra de passer "*maîtres*" en devenant artisans. Malheureusement, ils sont parfois obligés d'accepter des avances de fonds de leurs employeurs pour acheter les instruments de travail indispensables et ils ont peine, ensuite, à rembourser. Les saisies d'huissiers ne sont pas rares.

8. *L'aide aux pauvres des villes* — Regardé avec nos yeux du XX^e siècle ce tableau paraît noir. Absolument parlant, il l'est sans nul doute. Et il le serait encore bien davantage si l'on analysait la situation des milieux ruraux. *La mort et le bûcheron*, de La Fontaine (Champenois), *les Paysans*, de La Bruyère, ne sont pas des mythes mais évoquent des réalités.

Pourtant, en contre-partie, des aides variées et partiellement efficaces venaient au secours des pauvres de chaque ville. Chaque paroisse (division administrative en cette époque où la séparation de l'Église et de l'État était remplacée par une collaboration), chaque paroisse tenait ses Registres de l'aumône ou Registres des pauvres, et elle percevait des fonds (trons, quêtes, legs testamentaires ou autres) à leur intention. Le Trésor royal subventionnait aussi les diverses caisses des pauvres, surtout en période de famine. Chaque monastère (capucins, franciscains, clarisses, carmélites, chartreux, prémontrés...) distribuait des soupes populaires. Il n'était pas rare que dans les foyers on réservât la "*part du pauvre*" soit au profit d'une personne déterminée soit au profit de l'Hôpital général. Surtout, une struc-

²⁹ Bibliothèque Nationale, manuscrits français 21 657, 21 725.

temps où l'assistance publique avait tendance à passer du clergé à l'administration publique et aux laïques". À Paris, le "Grand Bureau" comprenait des membres du Parlement, deux chanoines, trois curés, seize bourgeois désignés par les marguilliers des paroisses. Il se réunissait tous les lundis, établissait l'assiette et la levée des taxes "pour les pauvres qui étaient dues par tous les habitants non indigents, sans aucune sorte de privilège ni pour la noblesse, ni pour le clergé, ni même pour les communautés religieuses vouées à la charité". Il secourait "de préférence les sexagénaires, les enfants, les infirmes, [...] les maîtres de métiers tombés dans la misère". Il administrait des hôpitaux. Nombre de villes, comme Paris, Rouen, Lyon, avaient leur Bureau des pauvres. Les juges condamnaient souvent à des amendes à verser en AUMÔNES finalement destinées à l'assistance aux pauvres, nous dirions aujourd'hui à l'aide sociale tout en cherchant un mot moins "paternaliste" que celui d'"aide" qui ne contient pas la dimension d'amour évangélique à l'égard des pauvres que l'Écriture et les grands spirituels du XVII^e siècle réclamaient avec tant d'insistance. Derrière un vocabulaire inadéquat, les grands chrétiens du XVII^e s. voyaient la personne du Christ souffrant dans ses membres en s'efforçant d'agir comme ceux qui l'invitèrent à leur table et comme Véronique.

Des "fonds de l'aumône" étaient inscrits chaque année au budget royal et les Intendants devaient veiller à leur équitable répartition. Les "hôpitaux" – le mot désignait une réalité différente de celle d'aujourd'hui – et les "hospices" n'étaient que des éléments dans un vaste ensemble administré, dans chaque ville, par un Bureau de charité ou Conseil d'administration. Église et État y étaient représentés. Après la Fronde, après le passage de Vincent de Paul, des structures d'assistance aux pauvres, de soutien et d'encouragement aux déshérités, de compensation pour les "insécurité sociales", s'étaient mises en place.

En dehors de ces secours constants, les pauvres des villes ainsi que les artisans étaient moins pressurés d'impôts que les ruraux : pas de dîme, charges seigneuriales réduites ou nulles. N'ayant pas de revenus fixes, les simples ouvriers étaient difficilement taxables.

9. *L'esprit de corps chez les pauvres* – Ne parlons pas de corporations car on chercherait vainement ce terme dans les dictionnaires de 1680 ou de 1710 (Riche-

³⁰ Cf. CAHEN, *Le Grand bureau des pauvres*, Paris, 1904 ; F. MARION, *Dictionnaire des institutions de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1968.

³¹ Cf. SAINT-GERMAIN, *La vie quotidienne en France à la fin du Grand Siècle*.

let, Furetière...)³² Ce qui existait, c'étaient des confréries et des corps de métiers avec des jurandes. Ainsi les Maîtres écrivains jurés s'étaient constitués en association bien structurée grâce au caractère cultivé de ces "experts" en écriture, souvent consultés par les tribunaux.

À défaut d'organisations solides, ce qui existait aussi c'était une solidarité profonde engendrée par une commune misère. Parfois, des sociétés plus ou moins secrètes, comme certains groupes de compagnons, favorisaient la naissance d'un front commun entre compagnons et ouvriers à l'encontre d'employeurs abusifs, de règlements gênants ou d'agents du fisc trop exigeants. Plus souvent, sans concertation préalable, le chômage et la misère suffisaient à engendrer des révoltes apparemment spontanées : les attroupements de gens oisifs attendant qu'on loue leurs services tournaient aisément à l'émeute populaire : révoltes des porteurs d'eau qui se disputaient les puits de Paris (AN, Y 9537, 15 juin 1708), bataille de la halle aux cuirs (AN, Y 9498, 11 octobre 1697) et combien d'autres que la police n'a pas toujours consignées dans ses rapports officiels. Quand, privés de leurs élèves et de leur gagne-pain, les maîtres des petites écoles de Paris envahirent les classes des Frères et saccagèrent le mobilier, le "trouble" provenait pareillement d'une peur de la misère. Le corps de métier concerné, bien qu'habile à se pourvoir en justice, n'en croyait pas moins que beaucoup d'autres à l'efficacité de l'action directe manu militari, et joignait les voies de fait aux instances légales.

10. *Conclusion : caractéristiques des milieux pauvres* – Les pauvres du XVII^e s. se caractérisent essentiellement par :

- l'incertitude du lendemain,
- la peur des périodes de maladie et de la vieillesse qui laissent sans ressources,
- l'insuffisance des connaissances soit théoriques, soit pratiques,
- l'absence de domicile ou de logement personnel qui établissait une "barrière fondamentale à l'intérieur des milieux pauvres" : misère d'un côté avec enfermement dans les hôpitaux, pauvreté de l'autre, avec assistance organisée (J.P. Gutton),
- les mariages tardifs (entre 25 et au-delà de 30 ans),
- l'instabilité en quantité et "qualité" de la masse des pauvres, celle-ci faisant des empiètements tantôt en direction des petits artisans, tantôt du côté des miséreux.

³² Le mot corporation, nous dit Pierre Goubert, est en effet un "anglicisme très postérieur à Louis XIV... Il faut dissiper l'illusion – fabriquée au XX^e s. – d'une société du XVII^e s. toute corporative" (*Louis XIV et vingt millions de Français*, p. 32).

Le graphique ci-dessous étant une représentation synthétique ne se réfère à aucune année en particulier et n'a donc qu'une valeur d'indication générale. Les zones *misère* et *riches* restent ouvertes et extensibles. On a essayé d'indiquer comment la misère prenait naissance au cœur de la zone *pauvreté* et comment la *richesse* pouvait démarrer à partir d'un certain degré d'aisance habituelle.

XX^e SIÈCLE :

VILLES REPRÉSENTANT LA GRANDE MAJORITÉ DE LA POPULATION

misère	pauvreté permanente	pauvreté relative	aisance	richesse
--------	------------------------	----------------------	---------	----------

XVII^e SIÈCLE : ANNÉES FASTES

VILLES REPRÉSENTANT MOINS DU TIERS DE LA POPULATION

misère	pauvreté	aisance	RICHES
--------	----------	---------	--------

ANNÉES DE PÉNURIE

misère	pauvreté douloureuse supportable	RICHES et à l'aise
--------	---------------------------------------	-----------------------

II. FACE À CE MONDE DE PAUVRES, QUELLES FURENT LES RÉACTIONS, LES RÉALISATIONS ET LES PRISES EN CHARGE LASALLIENNES ?

Aux lendemains du concile de Trente, l'Église de France, c'est-à-dire non pas la seule hiérarchie ecclésiastique mais aussi une foule d'apôtres laïcs engagés dans les congrégations mariales, dans les tiers-ordres, dans la Compagnie du St-Sacrement, se préoccupait des pauvres et n'avait pas de cesse que les autorités du royaume, provinciales, municipales et centrales ne fassent le nécessaire pour restreindre le champ de la pauvreté. Le médecin Helvétius, les Dames de charité, le Président au Parlement de Rouen, Camus de Pontcarré, une Madame Maillefer, un Adrien Nyel économiste de l'hôpital général, Servien de Montigny (ami du Père Barré), ne sont que quelques noms rencontrés dans la biographie de J.-B. de La Salle. On en

retrouve pareillement d'aussi dévoués aux pauvres dans un très grand nombre de vies des personnages illustres de l'époque. La prestigieuse *Histoire littéraire du sentiment religieux en France* de Brémond, qui se cantonne dans le domaine des écrits ne signale-t-elle pas une multitude d'œuvres destinées aux pauvres qu'animaient prêtres, laïcs et parlementaires ? Derrière des motifs chrétiens, ne nous cachons pas que l'oisiveté des femmes dans les milieux riches trouvait normalement un exutoire dans les diverses formes possibles, à cette date, d'assistance aux pauvres.

Comment se comportait la famille de La Salle ? Les travaux du Frère Léon de Marie Aroz montrent qu'elle faisait amplement son "*devoir*" envers les pauvres de Reims. Mais cela n'allait pas jusqu'à se mêler aux pauvres pour vivre comme eux et partager leurs vicissitudes. Jean-Baptiste, lui-même, acceptait un riche canonicat qui le plaçait déjà, à 16 ans, loin du clergé populaire. Puis il choisissait, comme séminaire, non pas la "*gueuserie de St-Lazare*", pour parler comme Monsieur Vincent, mais la très digne maison de St-Sulpice. Docteur en théologie, conseiller d'évêque en vertu de ce titre et du serment solennel qui l'accompagnait, membre du chapitre cathédral, il aurait à participer aux affaires administratives diocésaines. Aucune des formes d'assistance aux pauvres ne pourrait le laisser indifférent. En fait, qu'est-ce que la Providence, pour employer son propre langage, allait lui demander ? Comment répondrait-il aux exigences divines lues à travers les événements et les conseils de ses directeurs spirituels ?

La réponse ne fut pas brutale et définie irrémédiablement. Elle fut progressive et profondément marquée par les circonstances. La thèse du Frère Miguel CAMPOS (CL 45-46) analyse fort bien les principaux événements-clefs. Quelle fut l'attitude du saint par rapport aux pauvres de son temps ?

1. Les pauvres de Reims : problèmes et solutions

Reims, comme Paris, comme Lyon, comme Rouen, possédait son HÔPITAL GÉNÉRAL. Le "*Bureau*" ou conseil d'administration de cet organisme de charité publique, mi-laïc, mi-ecclésiastique, avait la responsabilité générale de tous les miséreux de la ville parmi lesquels orphelins et enfants abandonnés constituaient un secteur auquel il était spécialement attentif.

Le personnel n'était pas toujours qualifié et la bonne volonté ne résolvait pas toutes les difficultés. Nicolas Roland, chanoine, avait conscience de cette situation. Il s'efforçait de faire partager ses inquiétudes à son ami J.-B. de La Salle. Comme sa générosité naturelle était émue par les petits orphelins qui croupissaient trop souvent dans leur fange, il commença par centrer ses efforts sur ces enfants

malheureux. Désireux de s'animer lui-même et d'animer les autres par des motifs de foi, il orienta ses méditations sur le thème de l'enfance pauvre : le Fils de Dieu s'étant fait petit enfant et n'ayant pas caché sa préférence pour ceux qui ressemblaient aux enfants, ne convenait-il pas de préférer l'apostolat auprès des enfants à tout autre ?

a) *Du côté des filles* – Mme Varlet, une bourgeoise désintéressée, avait obtenu du lieutenant des habitants, responsable de ce que nous appellerions l'ensemble des problèmes sociaux de la ville, la permission d'accueillir chez elle les orphelins trop jeunes pour être admis à l'Hôpital général. Elle fut autorisée à quêter dans Reims. Mais son zèle ne s'en tint pas aux orphelins. Elle recueillit aussi des enfants que leurs parents étaient tentés d'abandonner à cause de leur trop grande misère. Hôpital général et Hôtel-Dieu y virent un danger pour leurs propres ressources : quelqu'un d'autre qu'eux puisait dans la bourse de "leurs" habitués pourvoyeurs. Les testaments ne risquaient-ils pas d'être faits au profit d'autres bénéficiaires, en l'occurrence, de Mme Varlet ? Autorisation de quêter fut donc retirée à Mme Varlet. Celle-ci trouva un biais : elle ouvrit une petite chapelle dans un local de sa maison et y plaça un tronc avec l'autorisation du vicaire général.³³

Le Conseil de ville dut s'en mêler. Appuyant Hôpital général et Hôtel-Dieu, il ordonna la fermeture de l'orphelinat Varlet et la répartition des enfants entre les deux établissements hospitaliers.

Mme Varlet s'entêta. Aidée par le Procureur-syndic des habitants, elle recommença plus modestement. Elle bénéficia du soutien de Nicolas Roland qui, dans sa jeunesse sacerdotale, avait tenté "*de s'employer au service des MALADES de l'Hôtel-Dieu, ce palais des pauvres infirmes*" proche de la cathédrale. Essai infructueux parce que les administrateurs de l'Hôtel-Dieu avaient jugé inopportune son intrusion dans leurs affaires.³⁴ Avec Mme Varlet, une nouvelle porte s'ouvrait à lui. Il s'offrit pour célébrer la messe chez elle. Il encouragea des jeunes filles qui se confiaient à lui à dépenser leur zèle dans le nouvel orphelinat. Il établit un règlement journalier. Ne trouvant pas dans Reims des personnes expérimentées pour former les éducatrices des petits orphelins, il recourut à l'expérience des milieux rouennais. Grâce au curé de St-Amand (Rouen) et au Père Barré, il obtint, pour commencer, deux Filles du St-Enfant-Jésus capables d'organiser à Reims une équipe apte à prendre en charge les petits orphelins et plus généralement les enfants menacés d'abandon par suite de la misère de leurs parents. C'est ainsi que la congréga-

³³ *Mémoires de Dallier*, Bibl. municipale de Reims, t. II, p. 467.

³⁴ HANESSE, *Vie de N.R.*, p. 132.

tion des Sœurs du St-Enfant-Jésus de Reims vit le jour en 1670. Le Conseil de Ville lui versa une rente au profit des orphelins en contre-partie du produit des quêtes que les maîtresses remettaient intégralement au trésorier municipal.

Les dons de personnes généreuses permirent d'ouvrir, à côté de l'internat, une école gratuite pour les filles sans ressources. Plusieurs curés réclamèrent des Sœurs maîtresses d'écoles charitables pour leurs paroisses. Les campagnes aussi en réclamèrent. Roland favorisa ce développement urbain et rural des écoles de filles. Orphelinat, dispensaires (ou l'équivalent), externat gratuit, enseignement religieux des filles, n'étaient pas exclus du programme apostolique contenu dans les *Statuts et règlements* (1685) imprimés d'après un manuscrit (1677) du Père Barré : les sœurs avaient selon lui une mission de "*diaconesses*". Roland insistait davantage, semble-t-il, sur l'extrême importance des écoles pour les pauvres. Plus qu'en créer de nouvelles, sauf dans les petites paroisses de campagne mal pourvues, il s'agissait de substituer des maîtresses au sens apostolique aigu, à d'autres enseignantes moins désintéressées et moins bien formées. Un dévouement de tous les instants et de tous les jours, dimanches compris, devait prendre la relève d'un dévouement professionnel limité. Sans que les dépenses paroissiales ou municipales augmentent, les pauvres seraient mieux et plus complètement servis.

Monsieur Roland voulait embrigader le chanoine de La Salle dans ce mouvement de réforme au service des pauvres. Mais il ne put jamais y parvenir.³⁵

Il fallut le testament de Roland et surtout l'arrivée de Nyel, économiste de l'Hôpital général de Rouen, pour que La Salle mette le pied à l'étrier.

Pour exécuter le testament de Roland, La Salle fit approuver par lettres patentes du roi et par solennelle approbation de l'archevêque la congrégation des Sœurs du St-Enfant-Jésus de Reims responsable de l'orphelinat et des écoles qui s'y rattachaient. Tout demeurait lié, d'une certaine manière, à l'administration de l'Hôpital général et de l'Hôtel-Dieu ainsi que du Conseil de Ville : l'admission des petits orphelins ne pouvait s'exécuter qu'après accord des autorités en charge des pauvres afin d'éviter toute concurrence entre les diverses institutions et organismes. Très explicitement, Roland avait voulu que le soin hospitalier des orphelins fut conservé comme un caractère spécifique de sa congrégation : "*C'est à eux, disait-il, que la maison doit son origine ; ces pauvres orphelins représentent Jésus-Christ dans l'état de son enfance*".³⁶

³⁵ Bernard, CL 4,13.

Lorsque Roland avait voulu étendre son apostolat aux écoles populaires de Reims, il s'était heurté à l'opposition de l'ÉCOLÂTRE DE REIMS responsable de l'ensemble des maîtres et maîtresses des écoles populaires de la ville. Le Conseil de Ville lui avait également barré cette voie en faisant chorus avec l'Écolâtre. Motif ? il existait des écoles où les filles "*étaient très bien instruites*", d'une part, et, d'autre part, les Sœurs St-Enfant-Jésus "*nourrissaient*" les futures servantes "*dans une fainéantise impropre au ménage*".³⁷ Il est vrai que la gratuité pour les externes n'était pas plus inconnue des Sœurs de saint Pierre Fourier établies à Reims, qu'elle ne l'était des jésuites pour les garçons. Mais on voit ici la mentalité générale des milieux aisés de l'époque : les écoles populaires ne devaient préparer à la société que des "*servantes*", des femmes de "*ménage*", autrement dit, des travailleuses capables de servir les gens aisés. Il en allait de même du côté des écoles de charité des garçons : rudiments plus apprentissage d'un métier "*utile*", comme on disait, en sous-entendant "*utile*" pour les consommateurs de l'époque qui étaient principalement bourgeois et nobles. Roland voulait travailler à élever le niveau social des élèves que les Sœurs formeraient. C'était jugé, par l'autorité ecclésiastique de l'Écolâtre, comme par l'autorité municipale, totalement inopportun. Les hôpitaux, pensait-on, avaient de meilleures vues.

La Salle surmonta ces difficultés. Les Sœurs eurent leur place au soleil. La libre concurrence s'établit entre divers types d'écoles populaires, les programmes et l'organisation étant alors totalement libres et réglés selon la compétence et le dévouement des enseignantes. Il n'y eut plus, à Reims, pour les filles, monopole de l'Écolâtre, du Conseil de ville, des hôpitaux, de quelques congrégations religieuses cloîtrées.

b) Du côté des garçons – Avant de mourir, Roland avait vainement espéré que La Salle entreprenne, pour les garçons, une œuvre similaire à la sienne. Rien n'avait pu convaincre l'exécuteur testamentaire. D'ailleurs, La Salle s'empressa de laisser en d'autres mains la conduite temporelle et spirituelle des Sœurs de l'Enfant-Jésus dès qu'il eut obtenu les lettres patentes. Orphelins, enfants abandonnés, écoles de charité, pas plus qu'apostolat auprès des pauvres ne lui paraissaient correspondre à sa vocation personnelle. Ces secteurs ne lui semblaient pas avoir un impérieux besoin de lui. D'autres s'en occupaient – peut-être pas aussi bien qu'il était souhaitable – d'autres encore se battaient administrativement pour s'en disputer le soin quasi exclusif.³⁸

³⁶ Arch. des Sœurs, *Mémoires sur la vie de Mr Roland*.

³⁷ *Mémoires de René Bourgeois*, conseiller de ville, t. III, p. 697.

³⁸ *Délibérations du Conseil de Ville*, années 1670-1679.

Arrive l'année 1679. Nyel survient. Depuis 1658 il est économiste de l'Hôpital général de Rouen. Il veille sur les maîtres qu'il a établis aux quatre quartiers de la ville comme dans l'hôpital. Il est en relation avec les maîtresses dirigées par le Père Barré. Il catéchise les "*pauvres passants*" de l'hôpital St-Vivien.³⁹ Il a donné toute sa vie aux pauvres, à toutes sortes de pauvres, adultes et enfants, "*enfermés*" de l'hôpital et "*passants*" à héberger. Former des maîtres lui tient à cœur et il y réussit. Mme Maillefer lui confie la mission d'en établir à Reims. Il y court. Il rencontre La Salle à la porte des Sœurs du St-Enfant-Jésus auxquelles il portait un message de Rouen. Il comptait se rendre à l'Hôpital, pour y être hébergé et pour y organiser ses activités scolaires en faveur des pauvres comme il l'avait fait si bien à Rouen. La Salle le lui déconseille, lui recommande le secret, lui apprend les hostilités auxquelles Roland avait dû faire face. Nyel comprend et accepte de loger chez le chanoine de La Salle. La perspective d'œuvrer dans le sillage de l'Hôpital général ou du Bureau des pauvres est remise en question. Elle ne sera abandonnée qu'après consultation de personnes sages et profondément religieuses, comme le bénédictin Claude Bretagne, réunies par prudence.

La nouvelle voie s'oriente vers les organismes paroissiaux. L'école de la paroisse St-Maurice n'a plus de maître ecclésiastique. Le curé voit en Nyel un utile remplaçant. C'est le succès. Il faut d'autres classes, d'autres maîtres, d'autres finances, mais les paroissiens rechignent à faire des frais pour des enfants pauvres qui commencent à venir d'autres paroisses. La Salle apporte son aide. L'école ne sera pas "*formée*" sur la paroisse, mais ouverte aux besoins de tout un quartier. Le curé est compréhensif tout en restant dans les limites qu'il doit à ses paroissiens. Les maîtres logent désormais à l'hôtel de La Salle. Leur comportement pauvre avec son cortège de désagréments pour les riches crée un drame familial entre le chanoine qui les protège et ses oncles et tantes.

Nous connaissons fort bien la suite. D'autres maîtres sont formés, d'autres écoles gratuites sont ouvertes. Après les quatre quartiers de Reims, Rethel, Guise, Laon sont pourvues. En 1685, Nyel, satisfait, retourne à l'Hôpital général de Rouen avec lequel il n'avait jamais rompu. Il y termine sa vie comme "*superintendant*" des écoles des pauvres.⁴⁰

c) *Préoccupation première de J.-B. de La Salle* – Nyel présent, La Salle ne s'est guère occupé des enfants. Ses biographes ne nous parlent que de ses efforts pour

³⁹ Cf. *Société des Lettres et Arts de Normandie*, n° 27, 1962, 20 pages sur Nyel (CL 48, 20 sq.)

⁴⁰ Arch. de l'Hôpital citées par LUCARD et RIGAULT, t. I, p. 166.

soutenir les maîtres et les former. Cela n'allait évidemment pas sans prendre contact avec les écoles : clientèle, locaux, horaires, discipline, programmes... Mais Nyel était là, au début, avec sa très longue expérience. Avec le départ de Nyel, enfants comme maîtres se trouvèrent concrètement sur les bras du chanoine de La Salle. Dès 1683, celui-ci s'était d'ailleurs défait de son canonicat pour être plus complètement libre de s'engager autant que Dieu voudrait dans la voie qu'il n'avait pas personnellement souhaitée.

Progressivement, les maîtres formant équipe et communauté autour de La Salle s'étaient distingués des autres maîtres des écoles de charité de la ville. Ils ne faisaient pas corps avec ceux dont s'occupait l'Écolâtre. Ils ne se confondaient pas avec ceux que l'Hôpital général entretenait au service des enfants abandonnés. Ils ne s'occupèrent même jamais, à Reims, du secteur hospitalier : infirmes, arriérés mentaux appelés innocents, orphelins... Groupe à part et homogène, ils se structurèrent d'une manière originale et prirent en main et la formation d'autres maîtres, et l'élaboration de méthodes pédagogiques bien à eux, et l'organisation d'une vie de prière personnelle aussi bien que d'un style de vie profondément chrétien pour leurs élèves. Aucune des autorités constituées de l'époque, ni civiles, ni hospitalières, ni ecclésiastiques, ne les emprisonnait dans des structures figées. Et pourtant, la communauté naissante reconnaissait à chacune de ces autorités un certain droit de regard sur les écoles et les enfants pauvres qui les fréquentaient. Les finances dont elle avait besoin pour vivre, le désir de travailler pour le bien de l'Église, et de l'État (cf. MF 160), l'obligeaient à maintenir et développer des rapports étroits de bonne harmonie avec les diverses institutions de l'époque.

Quand La Salle avait voulu échapper à la responsabilité de conduire la nouvelle communauté de maîtres, ceux-ci s'y étaient opposés et l'avaient maintenu en place. Ils l'avaient pris pour confesseur et avaient refusé tout autre guide.

Que devenait donc la foule des autres pauvres ? Les vagabonds, les enfants de familles itinérantes, la masse des adultes qui ne savaient même pas signer de leur nom, le nombre considérable des travailleurs manuels ignorant presque tout de leur religion, seraient-ils délaissés ? Nyel ne s'occupait-il pas de tout ce monde misérable dans la ville de Rouen ?⁴¹ Les Sœurs établies par le Père Barré ne s'en inquiétaient-elles pas (Cf. *Statuts et règlements*) ? Assurément, mais ni le Père Barré, ni Adrien Nyel n'avaient réussi à constituer des équipes de maîtres véritablement stables capables de mener une vie apostolique dévouée à la fois à tous les pauvres, aux paroisses, aux hôpitaux, aux écoles. Du côté masculin, une hémorra-

⁴¹ Cf. *Société des Lettres et Arts de Normandie*, n° 27, 1962 (CL 48, 20 s)

gie de personnel se produisait rapidement : les avantages soit de la “condition” de “Maître écrivain”, soit de celle d’“ecclésiastique”, prêtre ou simple bénéficiaire, avaient des attraits presque irrésistibles en face des peines et de l’humble position sociale du maître d’école populaire.⁴²

À Reims, La Salle n’eut aucune difficulté à laisser à d’autres le souci général de l’ensemble des pauvres et à cantonner ses efforts dans le secteur des écoles et de leurs maîtres. Les entreprises de charité et d’assistance ne manquaient pas, en effet, dans la ville. Il n’en sera pas partout ainsi au cours de l’existence lasallienne.

Plutôt que d’étendre à d’autres services destinés aux pauvres le zèle des Frères des Écoles chrétiennes qu’il venait d’organiser, La Salle préféra quitter Reims et développer son œuvre spécifique à Paris avec, nous dit Maillefer, l’espoir de la voir s’étendre à tout le royaume ainsi que Barré l’avait demandé.

Il lui fallait l’autorisation de son archevêque. Mgr Le Tellier la refusa. La Salle insista. Le Tellier lui offrit de prendre la direction, comme Écolâtre, de l’ensemble des maîtres de Reims et de fonder financièrement sa communauté. La Salle ne céda pas : diriger n’importe quels maîtres, n’importe quelles écoles ne l’intéressait pas. Il se spécialisait. Tout, autour de lui, restait encore assez indifférencié : l’ère des techniques qui ne permettent plus à chacun de faire un peu de tout n’était pas encore venue. Mais La Salle commençait à introduire la spécialisation dans le domaine scolaire : la pédagogie, l’éducation chrétienne commençaient à exiger, comme il dirait, “*un homme tout entier*”. Il ne procédait pas comme Démia qui, lui, était Directeur général des écoles du diocèse de Lyon et qui préparait les séminaristes à devenir des apôtres des adultes en leur confiant les enfants des écoles pendant quelques années.⁴³ Pour La Salle, les enfants, à eux seuls, étaient un monde qui méritait un entier dévouement et pour lequel ce qui convenait à la psychologie des adultes n’était pas nécessairement approprié.⁴⁴ Plutôt donc que d’entrer dans une structure pré-établie, La Salle prit la liberté d’aider une équipe, une communauté d’apôtres spécialisés dans l’éducation en milieu scolaire des enfants pauvres.

Cette communauté de maîtres d’écoles populaires s’ouvrit-elle à d’autres formes d’apostolat auprès des pauvres dans les années ultérieures, à la suite de ré-

⁴² Voir études sur Démia et le séminaire St-Charles: témoignages de Blain sur les échecs de Barré à l’égard des écoles de garçons (CL 7,146 et 303).

⁴³ Cf. FAILLON, *Vie de Démia*.

⁴⁴ Sur la psychologie de st J.-B. de La Salle, voir le travail du F. Othmar Würth en *Lasallianum* n° 15.

flexions nouvelles, ou sous la pression des circonstances ? Seuls les cas véritablement vécus par La Salle nous le diront. Mais précisons de suite que chaque fois que le fondateur n'opposera pas un refus motivé à des demandes d'élargissement de son action, il sera honnête de ne pas lui attribuer une condamnation radicale de pareils élargissements.

2. *La Salle à Paris : quelques faits significatifs*

Sur les 32 paroisses de Paris,⁴⁵ trois ou quatre seulement manifestèrent le désir d'avoir des maîtres formés par le fondateur des Frères. Le chantre de la cathédrale, les administrateurs des hôpitaux, les curés, les conseils de fabriques des diverses paroisses, sans parler des maîtres écrivains qui ne recrutaient pas leurs élèves parmi les pauvres, ni des maîtres de pensions des petites écoles, suscitérent plus d'obstacles à l'ancien chanoine de Rcims qu'ils ne sollicitèrent son concours pour collaborer à leur œuvre d'éducation des pauvres. Une certaine place était prise ; un certain travail apostolique s'effectuait ; La Salle n'était pas désiré. Et les Frères, sauf à Saint-Sulpice, Saint-Roch pour peu d'années, Saint-Paul et Sainte-Marguerite, ne le furent pas davantage avant 1719. Cela facilita l'essaimage à Chartres, Troyes, Grenoble, Marseille... Le chantre diocésain, appuyé par le cardinal de Noailles, condamna La Salle à renoncer à toute tentative de former des maîtres dans la ville ou les faubourgs de Paris. L'archevêché jugeait son zèle superflu. Le saint partit pour Rouen : Mgr Colbert s'y montrait accueillant.

Trois œuvres étrangères aux écoles populaires avaient pourtant vu le jour à Paris. D'abord, le pensionnat pour de jeunes Irlandais dont les parents, soldats ou officiers, avaient suivi le roi Jacques II dans son exil. Ouvert à l'instigation du curé de Saint-Sulpice et de l'archevêque de Paris (vers 1698), ce pensionnat ne devait fonctionner que pour une seule promotion d'enfants. Des listes de ces enfants ont été retrouvées. Ils étaient soit orphelins de père, soit dans la plus grande misère. La Salle accepta de les préparer rapidement à savoir ce qui leur était le plus immédiatement indispensable pour gagner leur vie. Le pensionnat ne dura pas plus de deux ou trois ans. Il y eut environ 50 enfants à en profiter.⁴⁶

Il y eut aussi des cours d'adultes, chaque dimanche, pour des apprentis et des ouvriers de moins de vingt ans. Les Frères qui en étaient chargés quittèrent la communauté. La Salle persista, en forma d'autres. Cela répondait à un réel besoin. L'œuvre ne tint pas. Il recommença. Elle sombra de nouveau. En 1732-33, Blain

⁴⁵ A. FRIEDMANN, *Paris, ses rues, ses paroisses*, Plon, 1959.

⁴⁶ Cf. Revue d'histoire de l'Amérique française, déc. 1967. Voir plus loin p. 265.

en parle encore avec nostalgie et assure que les Frères songeaient à lui redonner vigueur. De fait, périodiquement au cours des siècles, ce genre d'apostolat revint à l'ordre du jour. Bien qu'ayant disparu avant 1709 et que n'ayant pas été repris ensuite avant le décès du fondateur, les écoles dominicales ou cours d'adultes ne furent jamais définies par lui comme "*étrangères à la sphère de l'Institut*".

La troisième entreprise – commencée à Reims – à laquelle La Salle apporta tous ses soins fut la création d'un séminaire de maîtres pour la campagne. L'abbé Clément avait réclamé la création d'un orphelinat qui aurait élevé des enfants pauvres de 6 ans jusqu'à 20 ans, mais La Salle lui avait répondu que cela débordait "*la sphère*" de l'Institut (Blain 2,73). Quelle était donc l'œuvre spécifique de l'Institut? Clément se renseigna. Il conclut 1° que "*l'Institution des Frères ne l'intéressait pas*", mais 2° que celle des séminaires de maîtres pour la campagne lui plaisait (Blain 2,73). Ainsi naquit, près de Paris, comme autrefois à Reims, un nouveau séminaire de maîtres pour la campagne (1709). Ces maîtres étaient formés à la fois à une vie chrétienne profonde et à une méthode pédagogique efficace. Il y fallait six mois. Les Frères étaient formateurs de maîtres laïcs, ou clercs, futurs auxiliaires des curés de campagne. Cela entraînait dans la "*sphère*" de leur Institut. Mais il n'entraînait pas dans leurs attributions de se substituer à ces maîtres de campagne pour agir en rangs dispersés en de minuscules villages où les structures adaptées aux villes ne pouvaient pas convenir. La Salle spécialisait et différenciait. La famine de 1709, jointe à la défaillance de l'abbé Clément, ruina le séminaire de maîtres pour la campagne de St-Denis. Mais le "*mémoire*" que le fondateur avait remis à l'abbé Clément pour lui expliciter "*la sphère*" de l'Institut a comme un écho dans un manuscrit conservé aux archives du Vaucluse (Avignon). Citons d'après l'original : "Des différentes sortes de maisons de cet Institut. Pour donner toute l'ÉTENDUE NÉCESSAIRE À LA FIN DE CET INSTITUT il y aura trois sortes de maisons dans lesquelles la plus part des Exercices seront différents. 1° Il y aura une maison dans laquelle on formera et on Élevera dans l'Esprit de cet Institut ceux qui se présenteront pour y être reçus. 2° Il y aura des maisons d'écoles dans lesquelles les frères s'appliqueront à tenir les écoles gratuitement. 3° Il pourra y avoir des maisons de séminaires dans lesquelles les frères s'appliqueront à former pendant quelques années des Maîtres d'École pour les Paroisses des petites villes, des Bourgs et des Villages de la Campagne. Il n'y aura point de maison d'Écoles tenues par les frères de cet Institut que dans les villes, et qu'il n'y ait au moins cinq

⁴⁷ Cf. le cas d'Antoine Forget, maître formé quelques années plus tôt dans un autre séminaire de maîtres lasallien : *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1964, n° 2 *Les écoles populaires de garçons à Montréal*, p. 52-88 et 437-484 (repris en CL 48, 296 s).

frères, quatre pour tenir l'École dont l'un aura la Conduite de la maison et un frère servant pour pourvoir aux besoins temporels de la maison et prendre la place dans le besoin d'un frère d'École qui pourroit tomber malade, ou avoir besoin de quelques jours de repos. Il pourra cependant y avoir quelques maisons de deux frères pourvû quelles soient en fort petit nombre et que chacune de ces maisons soit proche de quelque ville où il y ait une maison complete des freres de cet Institut et ces maisons de deux pourront être occupées par des frères qui seront ou infirmes ou âgés et qui auront besoin de repos" (ANSELME, éd. de la *Conduite*, p. 318).⁴⁸

L'interprétation du nombre de cinq Frères est donnée par d'autres textes de l'époque du Fondateur : 1°) Aux curés et aux villes ou aux évêques qui offraient de financer une communauté scolaire, le fondateur précisait que l'Institut se contentait, à la rigueur, du financement de quatre maîtres et que le cinquième était fourni gratis par les Frères pour le rôle de surnuméraire. 2°) Ce qui importait le plus au Fondateur, avant d'accepter un établissement, n'était pas de savoir si, dès l'ouverture, il y aurait besoin de plus de DEUX FRÈRES, parfois même d'un seul, mais d'être CERTAIN QUE LA VILLE pour laquelle on lui demandait son concours était assez peuplée pour rendre rapidement utile la présence d'un minimum de QUATRE CLASSES DISTINCTES entraînant par suite la formation d'une communauté de cinq membres.

3. La Salle à Rouen

Paris le rejetant du secteur scolaire, sans lui interdire d'autres activités en faveur des pauvres, La Salle préféra quitter la capitale plutôt que d'abandonner la formation pédagogique des maîtres, Frères ou laïcs, pour laquelle un monde d'opposants le considéraient comme indésirable. Il partit pour Rouen.

Nyel était mort en 1687. L'un des maîtres qu'il avait mis en place dans une école rouennaise dès 1667 (environ) s'y trouvait encore, paroisse St-Vivien, en 1707.⁴⁹ Dès 1705, les Frères des Écoles chrétiennes étaient arrivés dans la capitale normande. C'était le Bureau des pauvres qui les réclamait, non pour créer de nouvelles écoles, mais pour remplacer les maîtres qui enseignaient alors les pauvres soit dans l'enceinte de l'hôpital, soit aux quatre quartiers de la ville. Il avait délibéré ainsi :

"Les écoles publiques qui sont fondées dans les quatre quartiers de la ville pour l'instruction des enfants des pauvres d'icelle ne sont pas dirigées et CONDUITES

⁴⁸ A.D. Vaucluse, série H 1, *Formation des nouveaux maîtres*, f° 12.

⁴⁹ *Délibération du Bureau des pauvres*, août 1707.

AVEC TOUT LE SOIN POSSIBLE”... en conséquence, on fera venir deux Frères des Écoles chrétiennes de Paris, lesquels logeront à l’Hôpital général et conduiront deux des écoles de quartier.⁵⁰

Ainsi, depuis le décès de Nyel, la formation et le recrutement des maîtres laissaient à désirer.⁵¹

La Salle consentit donc à ce que ses Frères s’assujettissent à servir les pauvres dans l’Hôpital, en dehors de leurs heures d’enseignement : repas, instruction chrétienne, prières au lever et au coucher, propreté, occupations extra-scolaires des enfants.⁵² Le Frère Guillaume fut personnellement chargé des orphelins et enfants abandonnés. Tout se gâta sans tarder. Le 24 novembre 1705, une requête des Maîtres écrivains fut approuvée par le Bureau : les Frères devaient fermer les portes de leurs classes à quiconque n’appartenait pas aux milieux rigoureusement définis comme pauvres, c’est-à-dire “*inscrits sur la liste de l’Aumône*”. Les *Statuts* des écoles promulgués par François de Harlay (archevêque du Rouen avant 1671) ne stipulaient-ils pas : “Tous les pauvres... qui n’ont pas moyen de payer les maîtres... seront enseignés pour l’amour de Dieu et seront obligés d’avoir une marque à leur chapeau ou estomac où il y aura imprimé sur un morceau de parchemin : ...PAUVRE DE LA DITE VILLE DE ROUEN AVEC LE NOM DE L’ENFANT ET AU DESSOUS NOTRE CACHET OU CELUI DE NOTRE SUBDÉLÉGUÉ”.⁵³

La Salle s’était trop battu à Paris contre ceux qui voulaient lui imposer pareille discrimination pour céder à Rouen. Il maintint donc son principe de la gratuité radicale en refusant de faire payer les riches. Il n’inscrivit, dans la *Conduite des Écoles*, aucune mesure susceptible de rendre apparente la distinction entre pauvres ou riches qui fréquentaient ses écoles. Les traditionnelles écoles de charité transformées en ghettos pour miséreux – à l’exclusion de tous autres – ne lui convenaient pas et son action visait à transformer cette structure peu évangélique. Sans doute n’avait-il pas entièrement réussi à Paris puisque le chantre et les Maîtres écrivains avaient obtenu qu’aucun enfant ne fréquenterait les écoles des Frères de la paroisse St-Sulpice sans présenter un billet d’inscription signé d’un vicaire attestant de sa pauvreté. Mais, au moins, la discrimination n’était-elle pas effectuée par les Frères, et, concrètement, le vicaire Languet de Gergy, ami du Fondateur, ne se souciait guère d’enquêter sur le degré de pauvreté des enfants.

⁵⁰ *Délibérations du Bureau*, citées par GUBERT, p. 389.

⁵¹ Dossier complet sur cette question en BEAUREPAIRE, *Recherches sur l’instruction...*

⁵² Cf. *Délibérations du Bureau*, LUCARD, *Annales*, t. I, p. 175.

⁵³ Bibl. Nat., *Statuts et règlements concernant l’instruction publique en Normandie*.

À Rouen, les décisions de l'Hôpital étaient sans appel. La Salle regimba. Il retira ses Frères des services hospitaliers dévoués à l'enfance en signalant que ce qui débordait "*l'emploi de l'école*" surmenait les Frères. Il trouva donc une maison indépendante pour y loger sa communauté : huit Frères allaient aux diverses écoles de quartier, tandis que deux s'en allaient aux classes de l'Hôpital. Les administrateurs du Bureau conservaient le droit de visiter les écoles et de dresser les listes d'admission des élèves. Les dimanches, les deux Frères en service à l'Hôpital faisaient le catéchisme "*aux vieillards et aux grands garçons*".⁵⁴ L'accord était du 2 août 1707. Un mois plus tard, le 20 septembre, La Salle retira DÉFINITIVEMENT LES DEUX FRÈRES QUI ALLAIENT À L'HÔPITAL. Le Bureau des pauvres les remplaça par les "*anciens maîtres*" qui s'y occupèrent des "*pauvres renfermés*" (*Délibération* du 20.9.1707).

Inversement, tandis que La Salle retirait ses Frères de la structure hospitalière qui avait marqué l'action de Nyel et qui caractérisait l'ancien régime scolaire français, il n'hésitait pas à développer l'œuvre de St-Yon à la porte de son noviciat-séminaire de maîtres. D'un côté, la gamme immense des services aux pauvres les plus nécessaires de Rouen, que le Bureau incitait La Salle à prendre en charge, était réduite par le Fondateur à une spécialisation s'harmonisant avec son expérience et sa compétence profane et spirituelle. D'un autre côté, un pensionnat, œuvre d'éducation indépendante des pauvres en apparence, était ouvert. En réalité, le lien avec les pauvres n'était pas absent :

1°) Pour faire subsister les novices et donc avoir des Frères bien formés pour s'occuper des pauvres, il fallait des ressources qui ne pouvaient être prélevées sur les écoles "*gratuites*" : le pensionnat était, La Salle l'écrivit au Frère Barthélemy, un moyen pour fournir ces fonds indispensables (*Lettres*, éd. critique, p. 296-297).

2°) Le pensionnat était considéré comme une exception qui ne se justifiait que par son lien à une autre œuvre jugée fondamentale.

3°) À côté du pensionnat naquit bientôt une pension de force ou maison d'éducation pour enfants difficiles, pour adultes délinquants ou écervelés, c'est-à-dire pour des malheureux que la société rejetait et que l'Hôpital général, et son Bureau des pauvres, délaissaient également.⁵⁵

Au total la MISÈRE DE ROUEN continua d'être contrôlée, résorbée, assumée, par les administrateurs de l'Hôpital général. Sans s'y montrer indifférent, bien au contraire, La Salle préféra toutefois centrer ses efforts MAJEURS et CONSTANTS

⁵⁴ LUCARD, *Annales*, t. I, p. 207-208.

⁵⁵ Voir *Lasallianum* n° 15, le travail du F. Othmar Würtz.

sur la fraction de ce monde de la misère qui touchait aux enfants. Sa compétence personnelle, celle qu'il développait chez ses Frères, concernaient les écoles populaires gratuites. L'ouverture se faisait en direction des adultes, en direction des moins pauvres aussi, et, parfois, des riches désireux de profiter de l'excellente instruction et de la parfaite éducation que les Frères savaient communiquer. Un rapprochement très évangélique des classes sociales, une camaraderie scolaire d'enfants pauvres et riches, préparaient un monde différent de l'ancien. Le plus extraordinaire, dans l'histoire du pensionnat de Rouen, ne fut-il pas que les programmes de dessin, de géométrie, de commerce, élaborés à l'intention d'enfants qui n'étaient pas pauvres allaient bientôt devenir les programmes enseignés aux EXTERNES GRATUITS qui n'attendaient plus douze ans pour savoir parfaitement lire et écrire ? Les pauvres étaient sur la voie d'une instruction complète préparant aux carrières du petit commerce, de l'arpentage, de l'artisanat commerçant. Les pauvres allaient devenir bientôt cultivés, comme leurs camarades pensionnaires de milieux riches ou aisés. Ce n'était assurément pas du goût de tout le monde au début du XVIII^e siècle.

4. La démarche canadienne (1701...1719)

François Charron de la Barre avait créé une communauté de Frères hospitaliers-enseignants à Montréal. Il cherchait une communauté française qui l'aiderait à former des maîtres et à lui recruter des sujets. Comme les sulpiciens étaient "*seigneurs de Montréal*" et y dirigeaient les œuvres paroissiales, Charron sollicita leur intervention. Ils se récusèrent mais demandèrent à La Salle s'il ne pourrait pas fournir un Frère. REFUS, dont nous avons la preuve :⁵⁶ il lui était seulement possible de former un maître si les sulpiciens lui envoyaient un jeune homme. Six mois plus tard, Antoine Forget, préparé par le Frère Nicolas Vuyard, partait pour Montréal. Il y fit merveille, mais... nullement dans l'équipe de François Charron : les sulpiciens ayant une école paroissiale, à Montréal, c'est à celle-ci que Forget fut affecté. Lors de plusieurs voyages en France, Charron voulut recruter des Frères. Il envisagea d'ouvrir un noviciat d'hospitaliers-enseignants à La Rochelle et d'en confier la direction aux Frères, cette symbiose ressemblant assez au tandem Frères des Écoles chrétiennes-Séminaires de maîtres pour la campagne. Mais La Salle demeura ferme et, un jour que le Frère Barthélemy était sur le point de céder, il coupa court aux condescendances par un célèbre : "*Qu'allez-vous faire ?*" Blain explique longuement que les Frères auraient été dispersés dans les campagnes et

⁵⁶ Cf. *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1964, n° 2 (CL 38,296 sq.).

que l'Institut aurait été dénaturé. L'histoire rigoureuse à partir des documents précise un peu cette interprétation en révélant qu'il s'agissait d'une entreprise HOSPITALIÈRE comportant un secteur ENSEIGNEMENT DES PAUVRES. Finalement, ce furent des religieuses, grâce à Mère d'Youville, qui prirent la relève de François Charron et de ses hospitaliers-enseignants. La Salle avait refusé cette voie traditionnelle qui faisait de l'assistance aux pauvres une fonction indifférenciée mêlant un grand nombre d'œuvres de miséricorde. Il avait choisi parmi ces œuvres, une spécialisation susceptible de lui permettre d'acquérir une réelle compétence et une incontestable originalité, mais une spécialisation intelligente qui restait ouverte et à l'écoute des besoins. Ses Frères n'avaient pas à doubler les Frères de St-Jean de Dieu, pas plus que ceux de François Charron. Ils étaient nécessaires parce que le sillon qu'ils avaient à creuser restait sans ouvriers suffisamment compétents, désintéressés, profondément religieux. Et que LA SALLE croyait à l'importance évangélique de ce sillon.

III. COMMENT LA SALLE LUTTA POUR RAPPROCHER LES PAUVRES DES FAMILLES AISÉES, DISTINGUÉES ET SOCIALEMENT ESTIMÉES

Tirer les pauvres de l'ignorance ne suffisait pas à les rendre estimables dans une société de classes très différenciées.

Tout ce qui comptait dans la société du XVII^e siècle réclamait des dévouements de toutes sortes pour procurer la connaissance des rudiments aux enfants pauvres : chantres, bureaux des pauvres, évêques, curés, hôpitaux, conscils de ville, membres de la Compagnie du St-Sacrement, intendants, Maîtres écrivains aussi puisque les pauvres encombraient leurs classes sans leur rapporter le moindre sol. Mais, si nul ne disputait à personne un enfant pauvre, la lutte commençait dès qu'un élève appartenait à une famille jugée capable de subvenir aux frais de scolarité.

La difficulté ne commença pour La Salle qu'avec l'entrée dans ses classes des enfants "moins pauvres" et elle redoubla avec celle des "artisans". Aussi, le chapitre premier de ses *Règles communes* de 1705 qui parle des "*artisans et des pauvres*" est-il très symptomatique. Les "*artisans*" – à tous les degrés de moyenne richesse ou de relative pauvreté – sont admis et l'Institut leur est destiné comme il est destiné aux pauvres. Plus loin, un article demande aux Frères de "*préférer*" – s'il y a préférence – "*les pauvres aux riches*". Le mot "riche" est lâché. Il se trouve encore dans la *Conduite des écoles* : "On ne permettra pas que l'écolier DONT LES PARENTS SONT RICHES vienne plus longtemps que le 1^{er} jour sans avoir

les livres „nécessaires”.⁵⁷ Avant La Salle, les pauvres avaient LEURS écoles distinctes de celles des enfants tant soit peu à l’aise. Avec les Frères, la propreté, la distinction des manières (*Règles de la bienséance*), la bonne tenue dans les rues (*Conduite des écoles*), les connaissances pratiques débordant largement la lecture, l’écriture et les rudiments du calcul, avaient transformé le milieu scolaire populaire. Des mœurs plus douces y régnaient aussi bien que dans les écoles payantes des Maîtres écrivains. Il n’était plus rebutant, pour un fils d’artisan ou de petit commerçant, de s’y rendre. Le risque, et sans doute la certitude d’y rencontrer des enfants en “haillons” (*Méditation pour l’Épiphanie*, MF 96) ou d’autres qui manquaient de pain avec lesquels il faudrait partager (*Conduite des écoles*), ne constituait plus un obstacle insurmontable lorsque la vermine avait été éliminée et que donner une partie de ce qu’on avait en trop procurait la joie de la bonne action accomplie mêlée parfois, hélas, de sentiments plus vains. Dans la plupart des villes où s’établirent les Frères du vivant de leur Fondateur, des élèves quittèrent les Maîtres écrivains pour venir sur les bancs des pauvres. Comme à Paris et à Rouen, ce fut un tolle à Chartres, à Dijon, en Avignon, etc. Partout La Salle tint ferme. Il voulait la montée des pauvres et non la limitation de leurs aspirations. Il voulait la compénétration des pauvres et des riches en une vraie fraternité dans ses écoles.

Le Châtelet, tribunal de Paris, somma La Salle de renvoyer les non-pauvres de ses écoles.⁵⁸ Refus, dans la pratique. Nouveau procès. Visite d’enquêteurs : la liste était longue des enfants qui n’étaient pas pauvres. La Roche vivait de son bien, Chevillot était maître-chirurgien, Piquet maître-charron, Dortan maître-serrurier possédant deux maisons à Paris, Arnault marchand de vin, Lévassier épiciier, Lequin orfèvre, Roger et Lévêque traiteurs, Laronde chirurgien “*tous gens très aisés*”. La Salle se défendait en rétorquant que les Frères ne recevaient pas un sol d’aucun de ces élèves.⁵⁹ À Chartres, le 19 février 1718, le “siège de police” fit “défense aux Frères scolars de recevoir en leurs écoles autres enfants que ceux qui sont reconnus pauvres dont les pères et les mères ne sont point imposés sur le rôle des aumônes” (on sait que tout citoyen non-pauvre payait une redevance pour alimenter la caisse des pauvres). Il fallut plier et présenter chaque trimestre, devant le Procureur du roi, la liste des écoliers avec la “qualité” de leurs parents (RIGAULT, t. I, p. 265).

À Dijon, le 4 juillet 1718, le Procureur au Parlement avait visité l’école St-

⁵⁷ Cf. *Le XVIII^e s. et les origines lasalliennes*, 1970, t. II, p. 73 ; *Conduite*, éd. F. Anselme, p. 245.

⁵⁸ Lc 22 février 1704 : AN Y 9413.

⁵⁹ Cf. BLAIN 2,38 et 43 ; RIGAULT, t. I, p. 247.

Philibert et il y avait trouvé 172 garçons dont “un assez grand nombre” étaient “*filz de vigneronz, cabaretiere, cochere, menuisier, faïencier*”. À l'école Saint-Nicolas, il avait interrogé le Frère Antoine qui instruisait 70 écoliers, “la plupart *filz d'artisans*”, certes, mais dont “une dizaine” auraient dû être renvoyés parce que leurs pères avaient les moyens de “*les faire enseigner par des maîtres*” (Arch. municipales de Dijon, G 39).

En Avignon, la polémique avait éclaté en juillet 1711 à un moment où La Salle se trouvait en visite dans le midi.⁶⁰ Une supplique des vingt-et-un maîtres qui exerçaient dans la ville demandait aux Consuls d'intervenir pour que les Frères cessent de recevoir d'autres enfants que “*les véritables pauvres ou peu aisés*”.⁶¹ Le *factum* était long et serré. Mais peut-on oublier que le légat du pape, suivant une lettre de st J.-B. de La Salle à Gabriel Drolin, envoyait son page à l'école des Frères ? Il n'était certainement ni pauvre, ni petit artisan. Mieux protégé en Avignon qu'à Paris, La Salle n'eut pas à se plier à l'obligation du certificat d'indigence délivré par le curé. Ses classes restèrent OUVERTES À TOUS CEUX QUI LE SOUHAITAIENT et elles furent ainsi de véritables écoles PUBLIQUES indistinctement GRATUITES pour tous. Un système de charité réservé aux pauvres, d'éducation différente pour les pauvres, limitée à un petit niveau, avait vécu. L'ÉCOLE CHRÉTIENNE ÉTAIT UN SERVICE PUBLIC MÊLANT PLUSIEURS CLASSES SOCIALES.

IV. EN GUISE DE SYNTHÈSE ET DE PISTES POUR LA RÉFLEXION

1. *Ce qui se faisait pour les pauvres au XVII^e s.*

Le grand nombre des pauvres au XVII^e s. faisait peur aux gens bien nantis. Une multitude de services et de dévouements, vers 1680-1719, s'attaquaient à toutes les formes de misère. L'ensemble était principalement du ressort des Bureaux des pauvres et des organisations hospitalières.

Dans les villes, les Statuts réglementant les écoles prescrivaient la gratuité absolue, de la part de tous les maîtres, pour les enfants pauvres présentant une attestation d'inscription au registre des pauvres de la paroisse. L'externat était toujours gratuit chez les jésuites mais les programmes d'études ne convenaient pas aux pauvres.

⁶⁰ Arch. du Vaucluse, Reg. de la communauté des Frères d'Avignon; 27 juillet 1711 : cf. RIGAULT, t. I, p. 372, LUCARD, *Vie*, p. 226.

⁶¹ Arch. municipales d'Avignon, *Délibérations du Conseil*, 37^e vol., f^o 67.

Nyel et Nicolas Roland avaient agi en dépendance directe des services hospitaliers, lesquels s'occupaient plus spécialement des orphelins et des enfants abandonnés.

2. *Ce que fit saint J.-B. de La Salle*

Il commença par détourner Nyel, lors de son arrivée à Reims, du secteur hospitalier traditionnel, et il l'orienta vers une réflexion nouvelle sur le problème précis des écoles pour les pauvres : il fallait pouvoir les transformer et donc rester libre de ses démarches, de ses décisions, de ses mouvements. Mais il adopta l'idée que Nyel avait réalisée à Rouen, à savoir, quatre écoles aux quatre quartiers d'une ville pour couvrir l'ensemble géographique correspondant aux besoins des enfants pauvres plus qu'aux soucis des paroisses, généralement beaucoup plus nombreuses et souvent groupées dans le centre au détriment de la périphérie.⁶²

Il s'attacha ensuite à former des maîtres profondément chrétiens et capables de travailler "*ensemble et par association*" dans la "*sphère*" de la communauté qu'ils constituaient. Cette "*sphère*" ne s'étendait pas à toutes les misères de l'époque : vieillards, infirmes, vagabonds, mendiants, chômeurs, incapables mentaux et incapables professionnels. Elle ne s'étendait pas à toutes les formes d'apostolat religieux : tâches multiples des auxiliaires du clergé de campagne, catéchisme en paroisse auprès de tous les milieux (valets, servantes, enfants préparant la première communion etc..).

Mais elle se spécialisait dans la formation des maîtres, et pour la ville (les Frères) et pour la campagne (séminaires de maîtres), d'une part.

Et, d'autre part, elle était spécialisée dans l'enseignement et l'éducation des enfants pauvres – jusqu'à vingt ans parfois dans le cas des écoles dominicales – sans rejeter les enfants de familles aisées et parfois riches. Cette visée lasallienne n'était pas prisonnière de la pédagogie, des horaires, des usages usités en son temps, mais elle était ouverte au point qu'elle n'était pas choquée par l'expression "*école dominicale*" bien qu'on ne puisse pas voir dans ce genre d'institution ou d'organisation, une "*école*" au sens courant du terme.

Plus qu'aux mots, c'étaient aux réalités de la vie et aux besoins concrets des enfants des classes populaires que saint J.-B. de la Salle prêtait attention. Ce que l'usage de son époque nommait "*école*", allait devenir presque méconnaissable, après les transformations qu'il commençait à y faire : le pensionnat de Saint-Yon

⁶² Voir les *Lettres* à Gabriel Drolin parlant de Marseille.

n'était plus une école, mais un "collège" sans avoir droit à ce titre... sous peine des foudres des autorités universitaires de l'époque.

Finalement, ce qui lui importait, c'était ce qu'il disait au chapitre premier de ses Règles communes : veiller sur les enfants "des artisans et des pauvres" depuis le matin jusqu'au soir, pour leur apprendre à bien vivre, autrement dit, à vivre comme Dieu désire qu'ils vivent. Et cela lui paraissait une fonction CAPITALE DANS L'ÉGLISE, une fonction EXIGEANT UN HOMME TOUT ENTIER, excluant donc les tâches sacerdotales comme d'autres tâches tentatrices.⁶³

3. *Que ferons-nous aujourd'hui ?*

Le secteur scolaire gratuit pour les pauvres était pris en charge au XVII^e s. mais il l'était mal. L'école gratuite d'aujourd'hui est-elle formatrice de chrétiens et donne-t-elle pleine satisfaction ? Certes non ! Le problème de l'éducation des enfants d'âge scolaire se pose donc sérieusement et il mérite, comme autrefois, qu'on s'attache à le résoudre concrètement dans la vie.

Ce n'est pas en s'insérant dans ce qui existait comme écoles (Statuts légaux) que La Salle put les transformer. Il lui fallut agir à côté, en prenant des libertés, en refusant des contraintes tantôt ecclésiastiques, tantôt civiles et légales. Mais il le fit "ensemble et par association" avec Drolin et Vuyart, avec le "corps de la société" également, dans l'obéissance aux évêques et en référence au pape. Il devint un spécialiste et tâcha de faire de ses Frères d'éminents spécialistes.

Bien que la misère de son temps ne fût presque jamais supprimée en AUCUN secteur, il ne se crut pas personnellement concerné par une lutte tous azimuts contre elle. Ce furent les JEUNES QUI N'ÉTAIENT PAS ENCORE EN POSSESSION D'UN MÉTIER qui constituèrent sa préoccupation majeure. En dehors des quelques activités proprement sacerdotales qui furent les siennes, et dont il détourna les Frères, on ne voit pas qu'il ait jamais fait autre chose que FORMER DES MAÎTRES CHRÉTIENS et les AIDER DANS LEUR VIE SPIRITUELLE ET LEUR MISSION ÉDUCATRICE, scolaire, para ou post-scolaire : conseils, règles de vie, inspections d'écoles, mises en commun des expériences acquises, publications d'ouvrages...

Sans jamais condamner a priori les voies d'exception (Drolin vécut seul à Rome pendant plus de vingt ans) – mais en les considérant comme provisoires – il concentra tous ses efforts sur une catégorie de PAUVRES : les jeunes qui avaient besoin

⁶³ Cf. CL 45 et MR.

d'acquérir un savoir, un savoir-faire, et un savoir-vivre, indispensables à leur insertion correcte et CHRÉTIENNE dans la société professionnelle de leur temps. Cet apprentissage à la vie passait par l'école. Il transforma donc l'école. Celle-ci ne suffisait pas. Il ouvrit des cours dominicaux et des cours pré-professionnels ou para-professionnels fréquentés par des apprentis. La voie ainsi ouverte n'était pas refermée sur elle-même : elle restait soumise aux progrès de l'expérience confrontés aux lumières de l'Esprit-Saint.

La leçon reste valable. La jeunesse des milieux pauvres de France est mal préparée à la vie chrétienne et professionnelle. Elle n'a pas la possibilité effective de bénéficier comme les enfants de familles bourgeoises d'une large culture que les relations, plus que l'instruction scolaire, communiquent. VATICAN II et le Chapitre général de 1966 nous demandent de "*répondre aux conditions nouvelles de l'existence*" dans la ligne de "*l'inspiration originelle de notre Institut*" (P.C. 2) en POURSUIVANT fidèlement "NOS ŒUVRES SPÉCIFIQUES", en les ADAPTANT, et en "ABANDONNANT LES ŒUVRES QUI NE CORRESPONDENT PLUS AUJOURD'HUI À NOTRE ESPRIT ET À NOTRE NATURE VÉRITABLE" (P.C. 20). Il nous est donc demandé d'abandonner, sans hésiter, ce qui, au cours des siècles, s'est greffé d'ÉTRANGER à l'esprit ORIGINEL, ou plutôt que de greffer des essences étrangères sur un arbre qui a besoin d'être émondé pour produire des fruits originaux de qualité, il s'agit de nettoyer l'arbre et d'orienter toute la sève vers les rameaux les mieux adaptés aux besoins présents et, en même temps, les plus conformes à l'esprit initial de l'Institut.

LE DUC DE MAZARIN,
JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
ET LES CENTRES DE FORMATION DES MAÎTRES

Académie Nationale de Reims, 1982

En cette prestigieuse Académie Nationale de Reims, il est fort agréable de célébrer le tricentenaire des origines, vers 1682-1683, d'un centre de formation d'enseignants. L'initiative est due, principalement, à trois personnages : le duc de Mazarin, Adrien Nyel et Jean-Baptiste de La Salle.¹

JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

Vous connaissez Jean-Baptiste de La Salle, né à Reims le 30 avril 1651. Par sa mère, Nicole Moët de Brouillet, il se rattache à la noblesse terrienne. Par son père, il a les meilleures relations avec la magistrature. Presque tous les deux ans, pendant vingt ans, le cercle de famille s'agrandit d'un nouveau-né. Jean-Baptiste est l'aîné. Il ne fréquente pas les petites écoles mais apprend les rudiments sur les genoux de sa mère et de ses grands-parents. Ses études se poursuivent non pas chez les jésuites mais au collège universitaire de la ville. Lorsqu'il y fait son entrée, en 1661, Louis XIV prend en mains les rênes du pouvoir. Colbert, bourgeois de Reims, devient son principal conseiller financier. Cinq ans s'écoulent. La Salle, qui a réclamé et reçu la tonsure alors qu'il n'avait que onze ans, brille avec éclat à une distribution de prix. Le chancelier de l'Université, chanoine de la cathédrale,

¹ Les principales sources utilisées sont signalées dans POUTET, Y.. *Le XVII^e siècle et les origines lasalliennes*, Rennes, 1970, t. I, p. 51, 99-101, 348, 623, 642, 649, 655s, 663, 677-706; t. II, p. 13, 21, 48, 51, 58, 62, 67s, 188, 322.

en profite pour résilier en sa faveur le canonicat qui le fait conseiller de l'archevêque et tranquille possesseur d'un revenu annuel qu'on pourrait vraisemblablement comparer à 80.000 francs de nos jours.

À 19 ans, La Salle se rend à Paris, comme pensionnaire au séminaire Saint-Sulpice pour s'y préparer au sacerdoce et suivre les cours de théologie de la Sorbonne. Normalement, pareille formation ouvre les portes d'une carrière ecclésiastique de haut vol. L'épiscopat peut en être le couronnement. Après 18 mois de séjour, La Salle revient à Reims : les décès de son père et de sa mère lui donnent la responsabilité de la tutelle de ses frères et sœurs, une tutelle dont le Fr. Léon de Marie Aroz a publié les comptes avec un soin et une science exemplaires. C'est donc à Reims que s'achèvent ses études théologiques : licence et doctorat.

Son directeur spirituel, le chanoine Roland, fondateur des Sœurs du Saint-Enfant-Jésus de Reims lui laisse, par testament, la responsabilité de faire approuver cette nouvelle congrégation enseignante. En 1679, la venue à Reims d'un personnage d'une rare qualité humaine et spirituelle, Adrien Nyel, le conduit à recevoir chez lui des maîtres d'écoles populaires. Mal dégrossis, ceux-ci heurtent le savoir-vivre de ses frères et sœurs. Lui-même, encore peu habitué à fréquenter les pauvres, les considère comme des presque rien, nettement "*au-dessous de son valet*", dira-t-il un jour. Ses oncles et tantes rechignent. Que faire ? Peut-il imposer à sa famille des fréquentations qui suscitent les quolibets de "*l'honorable société*" ?

Sa décision est héroïque. Il fait le grand plongeon dans l'univers des pauvres, de ceux qui n'ont ni science véritable, ni culture, ni ressources, ni éducation. Il disperse son patrimoine au gré des besoins des affamés, des crève-de-froid, des estropiés incapables de gagner leur pain. Il se consacre tout entier au service des maîtres et des enfants du peuple. Il s'évertue à les "*élever*" les uns et les autres au sens le plus noble du terme. Son école, il la veut gratuite, pour que nul n'en soit exclu, et il la veut gratuite même pour les familles aisées, afin que les pauvres ne soient pas humiliés par une discrimination liée à la fortune. Une communauté, dans laquelle les membres travaillent "*ensemble et par association*" dans des écoles gratuites, est née. Ce sont les *Frères des Écoles chrétiennes*.

LE DUC DE MAZARIN

Le second personnage à présenter est le duc de Mazarin. C'est un véritable héros de roman. Éminent et fantasque, ce malheureux époux de la volage et belle

Hortense Mancini,² nièce du cardinal Mazarin, ne mérite sans doute ni tous les honneurs, ni toutes les indignités que trop de contemporains, reconnaissants ou jaloux, ont mêlés à leurs souvenirs. C'est en 1663 qu'Armand Charles de La Porte devient duc de Mazarin, par lettres patentes de Louis XIV érigeant en duché la "terre de Rethel, composée de huit prévôtés : Rethel, Le Chastelet, Bourg, Omont, Donchery, Briouilles, Mézières, Warcq, Rozoy". Héritier du nom et d'une grande partie de la fortune du richissime ministre, il est, par faveur royale autant que par succession de son père le maréchal de France et de sa mère la princesse d'Effiat, duc de la Meilleraye, prince de Château-Porcien, comte de Marle, La Fère et autres lieux, seigneur de Ham, marquis de Montcornet et de Saint-Maixent, pair de France, grand-maître et capitaine général de l'artillerie, ancien lieutenant général du gouvernement des huit évêchés de haute et basse Bretagne, de la ville et du comté nantais, gouverneur de Port-Louis, en Bretagne, de la place forte de Vincennes et de la province d'Alsace. C'est à proprement parler colossal.

Nous sommes en 1680. Il a 48 ans. Voilà plus de dix ans qu'il est séparé de sa femme et en procès pour la liquidation du contrat de mariage. Les esprits forts le traitent de bigot et de tartufe. Les pauvres bénéficient de ses largesses. Au vrai, sa piété est profonde et ne doit de comptes qu'à Dieu. Dans son duché de Rethel, il rémunère, en 1668, Jean Durus, "écrivain" et maître d'école. Seuls les pauvres sont exonérés de toute rétribution scolaire. Diancourt et Fournier succèdent à Durus mais il y a de longues périodes d'éclipses, de longues absences des enfants et des maîtres. En 1682, tout change. Nyel et La Salle sont entrés en action.

ADRIEN NYEL

Nyel est arrivé de Rouen. Originaire de la région de Laon, il a fait don de sa personne, dès 1658, à l'Hôpital général de Rouen administré par un Bureau des pauvres dont les deux principaux responsables sont le premier président au Parlement et l'archevêque. L'État et l'Église travaillent ainsi la main dans la main pour apporter aux nécessiteux des soulagements à la fois matériels et spirituels. Par contrat, Nyel a promis de se dévouer "sa vie durant" à l'éducation des enfants, moyennant simplement le vivre et le couvert. En 20 ans, il a mis en place quatre écoles gratuites en quatre quartiers de la ville et il a formé des maîtres dont certains

² Hortense Mancini, née en 1646, décédée près de Londres en 1699, signa son contrat de mariage le 28 février 1661.

ont essaimé au service d'autres provinces.³ En 1679, à l'instigation d'une Rémoise émigrée à Rouen, Madame Maillefer, il est venu à Reims pour y établir une œuvre similaire. Sa rencontre avec le chanoine de La Salle a débouché sur la mise en place d'une communauté de maîtres dont les remarquables succès commencent à attirer l'attention au cours des années 1680-1682.

Les édiles de Rethel et le curé Cercelet prennent langue avec le chanoine pour tenter d'assurer la stabilité de leur école. Pour la Noël 1681, Nyel leur rend visite et conclut l'affaire. Le duc de Mazarin est partie prenante : il versera 80 livres chaque année, soit la moitié de ce qui permet à un maître de vivre normalement à cette époque. La ville y ajoute 150 livres, car La Salle refuse de n'envoyer qu'un seul maître : il tient à la vie communautaire, au progrès garanti par d'incessants échanges entre les enseignants; il tient aussi à ce qu'un maître malade n'oblige pas les enfants à rester chez eux ou dans la rue, mais à ce qu'un autre maître, présent sur place, puisse accueillir tous les présents. C'est indispensable à la stabilité d'une école, c'est nécessaire pour lutter contre l'absentéisme. Deux nouveaux maîtres, formés à Reims, dans la communauté lasallienne, arrivent donc à Rethel au début de l'été 1682.

Parallèlement, à Château-Porcien, Mazarin, prince de Porcien, participe à l'entretien de deux maîtresses pour l'école des filles. Il contribue au paiement du prêtre qui instruit les garçons. Le 20 juin 1682, le curé-doyen et les échevins qui ont sollicité le chanoine de La Salle en obtiennent la réponse suivante : *"J'aurois grand tort, Messieurs, de ne pas vous envoyer des maistres d'écoles de notre communauté, vu l'empressement et l'ardeur que vous me témoignez avoir pour l'instruction et l'éducation chrétienne de vos enfants [...] Dès samedi prochain, je vous enverrai deux maistres d'écoles dont j'espère que vous serez satisfaits, pour commencer leur école le lendemain de saint Pierre"* (LA 111,2) c'est-à-dire le 30 juin.⁴ À partir de ce jour, pauvres ou non disposent à Château-Porcien d'une école chrétienne gratuite à deux classes. Sur ces entrefaites, un *"bourgeois et châtelain de Château-Porcien"*, dénommé Queutelot, propriétaire d'une maison sise dans la Grande-Rue de Rethel, autorise les deux nouveaux maîtres de cette dernière ville à en faire leur domicile. Il y a une cuisine, deux chambres, un grenier, une grange, un jardin. Autrement dit, de la place pour construire. Une note de Remy Favart, autre bienfaiteur, nous apprend, à la date du 2 avril 1683, que la maison est destinée à *"établir s'il se peut un séminaire pour les maîtres d'écoles de la campagne"*

³ Cf. CL 48,20 s.

⁴ C'est la plus ancienne des lettres manuscrites conservées de Monsieur de La Salle.

pour le diocèse de Reims".⁵

L'idée n'est pas nouvelle. Depuis son séjour à Rouen, Nyel est habitué à former des maîtres, dans les locaux de l'Hôpital général où ils demeurent, pour le service des orphelins et des enfants abandonnés. Ils y sont pensionnaires avec un règlement strict touchant jusqu'à leur habillement et leurs sorties en ville. Il restera des traces de cette manière d'envisager l'enseignant dans les écoles normales du temps de Jules Ferry. Mais au XVII^e siècle, aucune prétention à un diplôme officiel, aucune sécurité de carrière ne retiennent les futurs maîtres. Seul leur désir de se dévouer aux enfants pauvres, seules leurs convictions sur la valeur éducative du témoignage personnel, peuvent les maintenir stables dans une profession qui est, pour eux, une véritable mission au service des autres. D'autres tentatives ont vu le jour en France. Passons, car ce n'est pas notre propos.

VERS LA FORMATION DES MAÎTRES

À son tour, La Salle est en présence du problème. Il ne répète pas ses devanciers, qu'il s'agisse de Nyel et du Père Barré, religieux minime à l'origine des Sœurs de la Providence de Rouen et des Dames de Saint-Maur de Paris, ou encore de Charles Démia, directeur des écoles du diocèse de Lyon. Il structure une communauté. Il la veut assez nombreuse pour libérer chacun de ses membres d'une partie des tâches inhérentes à la vie matérielle mais étrangères à la mission éducative. À cette fin, il prévoit un surnuméraire chaque fois qu'une école comporte un minimum de quatre classes d'une soixantaine d'élèves, surnuméraire chargé de surveillances, d'éventuels remplacements, du service de l'économat et de l'entretien. S'il veut une communauté, c'est également pour favoriser la vie religieuse et la concertation pédagogique des maîtres.

Autre caractéristique spécifiquement lasallienne : ces éducateurs chrétiens ne sont pas et ne devront pas être prêtres ni même engagés quelque peu dans l'état ecclésiastique. Le motif ? L'école exige "*un homme tout entier*" (CL 11,350 = MH 0,0,10) qu'aucune obligation extérieure, comme celle de confesser des mourants ou de baptiser d'urgence des enfants gravement malades, ne doit détourner de la permanente vigilance, "*depuis le matin jusqu'au soir*" (RC 1,3), qui est due aux enfants des écoles élémentaires. La Salle ne désire pas, non plus, que les classes de villages, nécessairement squelettiques et irrégulièrement fréquentées à son épo-

⁵ Cf. *Bulletin des Frères des Écoles chrétiennes*, n° 161, p. 57, et CL 26,275.

que, incitent les curés à demander aux maîtres inoccupés de remplir des fonctions de clercs ou de sacristains à titre d'auxiliaires du clergé.

Or, la naissance à Reims de la communauté des Frères des Écoles chrétiennes attire des recrues. De nombreuses paroisses du voisinage demandent des maîtres formés dans cette communauté. La Salle constate aussi que certains jeunes gens qui viennent le trouver n'ont pas l'intention de s'engager dans un type nouveau de vie religieuse qui commence à se mettre en place. Ils tiennent à conserver leur liberté de changer d'état de vie lorsque bon leur semblera. La Salle cherche une solution à ces appels et réticences. Financièrement, il ne lui est pas possible, dans sa communauté rémoise, d'entretenir, d'une part, des aspirants à une vie vraiment religieuse caractérisée par le renoncement à toute ressource financière personnelle et par le célibat consacré et, d'autre part, des chrétiens de bonne volonté intéressés par l'éducation des enfants, mais nullement décidés à adopter semblable genre de vie. Psychologiquement, il ne lui paraît pas convenable de former de la même façon les uns et les autres. De plus, La Salle ne s'est engagé dans la conduite des maîtres qu'à contre-cœur, pressé par des hommes de Dieu et par les besoins sociaux des plus miséreux. Il a pour devise de ne jamais prendre les devants. Il tient à ce que l'élaboration des règlements de sa communauté s'établisse par une large concertation avec les maîtres qu'il souhaite voir travailler, réfléchir, prier, innover "*ensemble et par association*" (CL 2,42 = EP 2,0,3). Que deviendrait cette élaboration si le règlement devait finalement s'appliquer à deux catégories de personnes aux objectifs partiellement incompatibles ? La Salle en conclut que son Institut des Frères des Écoles chrétiennes doit être conçu à l'intention des villes permettant d'ouvrir, à plus ou moins long terme, un minimum de quatre classes. Dès lors, pour les campagnes, il faut une autre institution. Et d'abord, il faut former des maîtres aptes à vivre isolément ou en étroite symbiose avec le clergé paroissial.

En un premier temps, ces maîtres pour la campagne sont formés à Reims : ce sont des postulants Frères des Écoles chrétiennes qui ne donnent pas suite à leur projet. En un second temps, avec l'utilisation de la maison Qucutelot à Rethel, surgit l'idée d'ouvrir un Centre de formation pédagogique et catéchistique destiné aux maîtres de la campagne et distinct du Centre de formation des Frères (1682). Le 10 avril 1683, à Rethel, le duc de Mazarin, le curé Cercelet et les demoiselles Mesnard et Chevalier mettent en place un Centre de formation pour les maîtresses des écoles de filles. Fin juin, début juillet, les deux fondatrices animent la formation de trois aspirantes. Le 1^{er} octobre, une quatrième les a déjà rejointes. Peu après, toujours avec l'aide de Mazarin, Rose Mesnard établit un Centre similaire au Chesne. Le duc consacre 300 livres à son ameublement. Fin décembre, "*cing*

filles d'école” s’y trouvent réunies. Les maîtresses formées à Rethel et au Chesne sont placées à Renwez, Ham, Rozoy, Rocquigny, Donchery. Mais les centres de formation de Rethel et du Chesne ne survivent pas aux années 1686 et 1689 : les besoins en maîtresses d'école, pour l'ensemble des terres du duc situées en zone champenoise, sont alors couverts.⁶

Cette même année 1683, Mazarin fait imprimer ses *Instructions aux marguilliers* dans lesquelles il interdit aux enfants de moins de 14 ans de travailler dans les champs. Il veut ainsi leur donner la possibilité de fréquenter au moins temporairement l'une ou l'autre des écoles gratuites qu'il entretient conjointement avec les municipalités et les curés.⁷ Nous sommes ainsi, grâce à lui, et 15 ans avant le décret royal de 1698, sur la voie de l'enseignement obligatoire et gratuit que Jules Ferry instituera deux siècles plus tard en limitant à 13 ans l'interdiction de travailler aux champs ou en usine, ou en quelque profession que ce soit.

Ce que Mazarin a réalisé sans grande difficulté pour les filles, mais qui sera finalement éphémère, il compte sur Jean-Baptiste de La Salle pour le faire réussir pour les garçons. La maison Queutelot, qui a reçu les Frères à Rethel en 1682, est assurément trop petite pour recevoir un groupe important. Tout au plus un ou deux stagiaires pourraient-ils y acquérir un certain savoir-faire en assistant aux leçons données dans les classes ou en y aidant des maîtres expérimentés. Un contemporain de Jean-Baptiste de La Salle assure dans une biographie demeurée incomplète que les élèves-maîtres étaient placés, dans les premières années de la congrégation, après seulement quinze jours de formation.⁸

⁶ Détails en POUTET, t. I, p. 684-687.

⁷ *Ibid.*, t. II, p. 58.

⁸ Manuscrit du frère BERNARD, édité en CL 4. Il est certain qu'en 1682-1686, Frère Vuyart qui dirige la maison de Rethel est fort capable de former des émules pour la campagne. Ne sera-t-il pas, quelques années plus tard, le directeur du séminaire de maîtres de la paroisse Saint-Hippolyte de Paris ? Ne sera-t-il pas également l'un des deux Frères que La Salle s'associera pour faire vœu de ne pas abandonner l'œuvre des écoles chrétiennes tant que la congrégation nouvelle ne sera pas entièrement établie ? Il ne faudrait pas, cependant, assimiler la formation donnée en 1682-1686 à ce qui sera défini dans la règle pour le formateur des nouveaux maîtres des années 1705-1720. Le stagiaire apprenait en regardant faire et en imitant. Il participait à la leçon en servant d'adjoint au maître. Sans bénéficier de cours théoriques, il recevait conseils et critiques appropriés, en dehors des heures de classe. Des lectures et des conférences spirituelles complétaient sa formation doctrinale, morale et religieuse. L'étude attentive de *L'Escole paroissiale* (Paris, 1654), *vade mecum* des écoles de charité, facilitait sa formation. Cf. CL 48,3 sq.

Dans ces conditions, plus que la capacité d'une maison à recevoir un grand nombre de futurs maîtres, c'est la succession des candidats qui importe. Avec deux classes, et donc deux formateurs, il est facile d'avoir deux aides, un dans chaque classe, et cela peut suffire à la rigueur pour qualifier la communauté ainsi constituée de "*séminaire de maîtres*". Il est pourtant bien évident que la ville de Reims se prête mieux que Rethel à un accroissement de l'œuvre. Seulement, sur Reims, Mazarin n'a nulle prise. Sa puissance fait quelque ombrage à Mgr Le Tellier, l'archevêque du "*fouette cocher, tra, tra, tra*" de Mme de Sévigné, dont le carrosse culbute cul par dessus tête après avoir malmené un "vilain" sortant des champs. Un compromis est cherché.

Le lundi 20 août 1685, devant les notaires Dubus et Pauffin, La Salle rejoint le duc de Mazarin en son hôtel particulier de Rethel. Il contresigne un contrat par lequel le maître des lieux s'engage à lui fournir plus de 60.000 livres, somme énorme, provenant du cardinal défunt. Dans l'immédiat, il promet 3.300 livres pour agrandir la maison Queutelot afin de pouvoir y loger vingt personnes destinées à tenir les écoles de toutes les paroisses de ses domaines. La Salle accepte cette mission. Il veillera sur la conduite des deux maîtres chargés de diriger la maison, vrai centre de formation. Il n'est pas tenu à résidence, mais il lui revient de choisir les recrues afin qu'il y en ait toujours dix-sept dans ce "*séminaire de maîtres*". Quant au placement ultérieur des jeunes gens, Mazarin se le réserve.

Durée de la formation ? L'expérience la fixera. Date d'ouverture de l'établissement ? Premier octobre 1686. Garanties d'avenir ? Une pension annuelle de 3.300 livres. Pour conclure, les deux contractants se conforment aux us et coutumes en vigueur : les nouveaux maîtres seront présentés aux supérieurs ecclésiastiques afin d'en obtenir l'indispensable "*agrément*" dès que le duc les aura "*nommés*" à un poste déterminé. Malheureusement, l'archevêque de Reims récusé la fondation. Le contrat lui paraît un acte de pernicieuse indépendance. Et puis, pourquoi ferait-il plaisir à Mazarin qui a obtenu contre lui, en 1673, un arrêt du Parlement de Paris toujours inexécuté ? Pourquoi accepterait-il qu'un séminaire de maîtres pour la campagne s'établisse à Rethel alors qu'il refuse la nomination d'un curé à Bosséval, près de Donchery, nomination que le duc attend depuis plus de dix ans ? Mgr Le Tellier répond donc à ses deux visiteurs par une pirouette un tantinet insultante. "*Vous êtes deux fols*", se borne-t-il à dire. La Salle réplique, non sans humour : "*Pardonnez-moi, Monseigneur, il n'y en a qu'un*". Le Tellier ne veut pas que les maîtres soient "*nommés*" par le duc de Mazarin mais par les curés, et il ne veut pas que l'agrément émane des curés mais de lui-même ou du chantage diocésain. Il ne veut pas non plus que le choix des recrues revienne à l'abbé de La Salle, mais aux

curés. Il redoute enfin qu'une petite ville de son diocèse, comme Rethel, soit pourvue d'un centre de formation de maîtres pour la campagne alors que les nombreuses terres dont il est seigneur ne bénéficient pas de pareil avantage. La générosité du duc ne l'obligerait-elle pas à se montrer pour le moins aussi dévoué que lui à l'éducation des enfants du peuple, alors qu'il est prince de l'Église ? Le contrat du 20 août 1685 reste donc sans effet. Il n'en témoigne pas moins d'un effort de décléricalisation de la formation des enseignants dans un esprit d'union avec les diverses autorités religieuses. C'est un exemple, parmi beaucoup d'autres, de l'esprit lasallien qui accorde au profane toute son autonomie sans jamais oublier, néanmoins, que les secteurs profanes et religieux sont intimement unis comme les deux faces d'une pièce de monnaie : on ne voit pas l'une lorsqu'on regarde l'autre mais comment l'une pourrait-elle subsister si l'autre est anéantie ? Dès qu'il s'agit de relations humaines, de hiérarchie des valeurs et donc d'éducation, l'être humain est indivisible.⁹

À mauvaise fortune, bon cœur. Mazarin ne se tient pas pour battu. Il a des terres dans les diocèses de Laon, du Mans, de Poitiers, d'Alsace. Elles échappent à l'autorité de Mgr Le Tellier. Il cherche donc à en profiter. Quant à La Salle, le curé de Saint-Pierre-le-Vieil de Laon vient de lui demander des Frères pour remplacer Adrien Nyel qui retourne à Rouen, courant septembre 1685. Pourquoi ne demanderait-on pas à l'évêque de Laon ce que refuse l'archevêque de Reims ? Rendez-vous est donc pris entre les deux échaudés du mois d'août. Le 22 septembre 1685, après un voyage à pied de quatre-vingt-dix kilomètres, La Salle retrouve Mazarin à Renwez, près de Mézières. Le traité précédent est annulé. Il est remplacé par un autre relatif, cette fois, à une petite ville du diocèse de Laon. Le centre de formation concerne "*La Fère ou autre lieu*". Mazarin donnera une maison pour "*y instruire trois jeunes hommes [...] de tout ce qui est nécessaire pour faire un bon maître d'école*". L'immeuble comportera : chapelle, chambres, "*meubles et autres choses nécessaires pour loger au moins six personnes*". La date d'ouverture du centre est fixée, comme précédemment, au 1^{er} octobre 1686. Il n'y aura qu'un seul formateur, au lieu de deux, mais il sera toujours tiré de la communauté lasallienne de Reims. Les nouveaux maîtres seront "*nommés*" à leurs postes par le duc de Mazarin ou ses successeurs mais "*avec l'agrément de Mgr l'évêque duc de Laon*". Une pension alimentaire de 600 livres annuelles – 150 livres par personne – assurera la survie de l'œuvre. Une autre clause stipule que ce séminaire de maîtres pour la campagne sera inséparable, en tant que dépendance, de la communauté rémoise

⁹ Cf. POUTET, t. I, p. 696.

de Jean-Baptiste de La Salle si des *“lettres patentes sont accordées à celle-ci par Sa Majesté”*. L'obligation de demander et d'obtenir de telles lettres qui confèrent la personnalité civile n'est pas imposée au bénéficiaire du contrat mais il lui est interdit d'oublier les maîtres de la campagne s'il obtient de telles lettres pour les Frères des Écoles chrétiennes. Le diocèse de Laon est ainsi assuré de ne pas rester en retard sur celui de Reims. C'est fort habile pour obtenir l'agrément de Jean d'Estrées, évêque de Laon.

Ce qui ne l'est pas moins, c'est la mention de La Fère, ville du diocèse de Laon, à laquelle est malicieusement ajoutée la mention *“ou autre lieu”*. La Salle sait déjà, en effet, et Mazarin pareillement, que La Fère ne sera pas choisie. Trois jours sont à peine écoulés que le duc verse 400 livres à La Salle pour l'achat d'une maison des écoles. Sans retard, le fondateur des Frères acquiert le droit d'aménager à Reims *“une petite maison”* jouxtant celle qu'il occupe rue Neuve,¹⁰ depuis le 24 juin 1682. À la rentrée d'octobre 1686, les trois élèves-maîtres prévus au contrat y sont accueillis. Pendant un an, le duc paye non seulement les 600 livres de pension destinées à leur entretien, mais il y ajoute 60 livres le 2 décembre 1687, ce qui correspond sensiblement à la somme nécessaire à la formation d'un quatrième maître durant un trimestre. Les écoles de La Fère et autres bourgs et villages du diocèse de Laon, auxquelles Mazarin s'intéresse, sont ainsi créées ou pourvues de maîtres issus du centre rémois de formation pédagogique.

En 1687-1695, les comptes du duché nous conservent des noms d'enseignants et de localités qui chantent dans nos cœurs : Carlier et Le Dru à Parfondeval, Fliche à Rethel-Mazarin, Jean Louis et Canneau à Donchery, Jean Hubert à Brioules, Canoux ou Caneau à Rozoy, Jean Damuzeau à Rocquigny.¹¹

Mazarin mute ses gens à sa guise : Carlier va de Rethel à Parfondeval, avant de céder la place à Le Dru. Près de la moitié de ces maîtres pour la campagne sont mariés et généralement leurs épouses tiennent les écoles de filles. C'est du moins ce qui apparaît clairement en 1694. Rien n'interdit à des clercs de faire un stage de formation dans le centre rémois. Les fonctions de sacristains et d'auxiliaires pa-

¹⁰ La localisation exacte de cette petite maison semble difficile. Un contrat de rente constitué en 1690 garantit l'existence d'une semblable maison car il parle non pas d'une, mais *“des maisons sises à Reims, rue Neuve, et appartenant aux Frères des écoles chrétiennes”*. Cf. AROZ, CL 26,297. Voir aussi BLAIN, CL 7,177: 224-225.

¹¹ POUTET, t. I, p. 699. La preuve absolue que ces maîtres devaient tous leur formation aux Frères n'est pas faite. C'est surtout le comportement du duc de Mazarin à leur égard ainsi que leur stabilité qui sont significatifs.

roissiaux vont de pair avec celles de maîtres d'écoles de campagne, à tel point que les rémunérations versées par l'intendant du duché sont parfois suivies de la justification: "*pour sonner les cloches*".

Ainsi lancé en octobre 1686, le centre de formation de Reims n'en reste pas à ces premiers balbutiements. La Salle accepte tous les élèves-maîtres qui lui sont envoyés et compte bientôt, avant 1691, de 25 à 30 stagiaires.¹² Ni l'archevêque de Reims, ni l'évêque de Laon n'y trouvent à redire. Chaque curé reste, conjointement avec l'autorité civile locale, responsable des écoles paroissiales.

En 1688, La Salle quitte Reims pour Paris en refusant l'offre que lui fait Mgr Le Tellier de prendre la direction de l'ensemble des écoles chrétiennes de son diocèse. La fondation mazarine ne cesse pas pour autant. En effet, du 8 octobre 1691 à la fin de l'année, le fondateur des Frères fait appel aux élèves-maîtres pour tenir certaines classes de Rethel, Laon, Guise, Reims et Paris pendant que leurs titulaires font une importante révision de vie, en forme de noviciat, en vue de se consacrer totalement à Dieu.¹³ Il est probable qu'il recourt encore à de tels stagiaires en mai 1694, mais tirés, cette fois, de sa maison de Paris-Vaugirard, pour remplacer, auprès des enfants, les douze Frères qui prononcent des vœux perpétuels le 6 juin 1694, pour assurer la survie "*ensemble et par association*" des "*écoles gratuites*". Ces vœux d'obéissance et de stabilité dans la société assurent la mobilité du personnel en fonction des besoins réels des écoles et des enfants. Ils ont, à cette date, quelque chose d'héroïque car ceux qui les prononcent s'engagent à maintenir la gratuité de leurs écoles quand même ils seraient obligés "*pour le faire, de demander l'aumône et de vivre de pain seulement*".¹⁴

Quel est, en 1686-1691, le programme des études? Le contrat signé par les deux fondateurs exige que les élèves-maîtres soient instruits de "*tous les devoirs convenables à la profession*". Il s'agit de les rendre aptes à répandre non seulement "*une saine doctrine morale et chrétienne*" mais encore "*les premiers principes de la vie civile*". Plutôt que de lutter contre le protestantisme par une apologétique appropriée, le programme parle de propager des principes sains. À la lecture et à l'écri-

¹² Quelques détails en BLAIN, CL 7,279.

¹³ BLAIN, CL 7,315.

¹⁴ Voir BLAIN, CL 7,357 et CL 2,42 et 77. Le Centre de formation inauguré à Reims en 1686 ne survit guère à l'année 1691 et vraisemblablement pas à 1694. La "dureté" du formateur mis à la tête de l'établissement en 1688 est la cause principale du manque ultérieur de recrues. Tant que saint Jean-Baptiste de La Salle avait pu veiller de près à son bon fonctionnement, tout se passait à merveille. Ensuite, décadence.

ture, s'ajoutent le calcul et le plain-chant, c'est-à-dire l'art de diriger les chants d'église. Mais le contrat exige aussi l'initiation des futurs maîtres aux "*véritables maximes des pédagogues*". Qu'on ne s'y trompe pas, l'éducation envisagée n'est pas une simple instruction. Si elle ignore la psychologie expérimentale et théorique, elle est à base d'observations psychologiques et d'expériences vécues. Par-delà les instincts et les pulsions de la nature, elle vise à atteindre la raison pour créer des convictions capables de se justifier elles-mêmes. Par des examens et des réflexions sur son propre comportement, elle incite à motiver chacun de ses actes. Le savoir-vivre a autant de prix que le savoir et que le savoir-faire. Les exercices proposés dans les classes voisines du centre de formation permettent d'allier la pratique à la théorie. D'ailleurs, le système lasallien prévoit que les maîtres s'exercent entre eux à des "*catéchismes de formation*" et sans doute aussi à des leçons de lecture, d'écriture et de calcul, chacun passant à tour de rôle dans la chaire magistrale aussi bien que derrière les tables de classe pour y "*montrer*" comment tenir la plume d'oie.

Organisé initialement en toute indépendance des services publics et de la hiérarchie ecclésiastique, le séminaire des maîtres pour la campagne tend à répondre aux besoins de la population rurale de l'époque. La collaboration des pouvoirs civils et religieux est souhaitée sous la forme de lettres patentes du roi, de subventions diverses, d'agrément épiscopal. Mais il n'y a pas le désir — et la contrainte — d'une législation figée de l'État ou de l'Église. L'appel vient des enfants du peuple, des situations évolutives de la vie sociale, des transformations économiques et des familles.¹⁵

Passons à la fin de l'aventure, partiellement financée par le duc de Mazarin. De 1683 à 1699, Nicolas Vuyart, l'un des premiers disciples de saint Jean-Baptiste de La Salle, est à Rethel. En 1699-1700, il devient directeur de l'école lasallienne établie sur la paroisse Saint-Hippolyte de Paris. Le curé facilite l'ouverture d'un séminaire de maîtres annexé à l'école gratuite. Les prêtres du séminaire ecclésiastique de Saint-Nicolas du Chardonnet lui envoient quelques élèves-maîtres destinés à leurs propres écoles rurales. Le supérieur de Saint-Sulpice, séminaire ecclésiastique le plus coté de Paris, lui confie la formation d'un jeune homme, Antoine Forget,¹⁶ pour le rendre apte à diriger l'école sulpicienne de Montréal, au Canada.

¹⁵ Cf. POUTET, t. I, p. 702.

¹⁶ L'étonnante histoire d'Antoine Forget, au Canada pendant plus de 15 ans, rentré en France pour cause de tuberculose, partiellement rétabli à Villeneuve-le-Roi, près de Paris, et finalement économe du séminaire sulpicien d'Angers où il meurt en 1749, est retracée sur documents originaux en CL 48,277 s. Voir aussi POUTET, t. II, p. 342.

La durée du stage est de six mois. Tout fonctionne à merveille jusqu'en 1704. À cette époque, les maîtres-écrivains s'insurgent parce qu'ils perdent des élèves et que leur gagne-pain, par conséquent, s'évanouit. Ils font irruption dans les classes. Ils saccagent le matériel, jettent les bancs et les tables par les fenêtres, engagent un procès. N'ont-ils pas le "privilège" de tenir école pour enseigner à écrire ? La Salle est condamné. La justice civile et la justice ecclésiastique lui interdisent de former des maîtres dans le ressort de Paris et de sa banlieue. Vuyart croit habile de déclarer qu'il n'est pas Frère des Écoles chrétiennes et qu'il ne dépend que de la paroisse. Cette rupture et la mort du curé de Saint-Hippolyte entraînent le déclin puis la disparition de l'œuvre.¹⁷ En 1709, nouvelle tentative. À Saint-Denis, près de Paris, La Salle rouvre un Centre de formation grâce à des capitaux importants fournis par divers bienfaiteurs. La versatilité de l'un d'eux, fils du célèbre chirurgien accoucheur de la reine, jointe à la rigueur extrême d'un hiver mortel obligent à fermer le centre qui n'a pas duré deux ans.

Pendant toutes ces années, le duc de Mazarin demeure fidèle. Ses comptes signalent des paiements effectués à l'intention des Frères des Écoles chrétiennes, nommés parfois "*Frères des écoles gratuites*", jusqu'en 1712 et 1713, dernières années de sa vie. À ce moment-là, il est depuis plusieurs lustres retiré dans ses terres du diocèse de Poitiers, en son château de la Meilleraie.

CONCLUSION

L'histoire de ces divers Centres de formation trouve son épilogue dans trois faits significatifs :

1. Les *Règles Communes des Frères des Écoles chrétiennes* encouragent les membres de l'Institut lasallien à se consacrer volontiers à la formation des maîtres étrangers à la congrégation. Saint Jean-Baptiste de La Salle recommande de laisser entrer dans les classes "*quelque maître qui voudroit apprendre la manière de faire les écoles*" (RC 9,19).

2. Toute une partie de sa *Conduite des Écoles* est consacrée à la "*formation des nouveaux maîtres*" et le prospectus qu'il remet ou fait remettre à quiconque s'interroge sur les diverses finalités de son Institut ne manque pas d'indiquer : "*Il*

¹⁷ POUTET, t. II, p. 33, 83s. Voir aussi BLAIN, CL 7, p. 366-368.

pourra y avoir des maisons de séminaires dans lesquelles les Frères s'appliqueront à former pendant quelques années des maîtres d'écoles pour les paroisses des petites villes, des bourgs et des villages de la campagne".¹⁸ Ce "quelques années" ne signifie pas que la durée de formation de chaque enseignant couvrira plus de douze mois, mais que les centres de formation ne dureront, eux, que quelques années, quitte à être remis en activité après éclipse. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'un maître vit plus de vingt ans, sauf accident, et qu'une école n'a pas besoin de s'augmenter chaque année d'un nouveau maître. La situation n'est plus du tout la même aujourd'hui.

3. En 1718, alors que le duc de Mazarin a disparu depuis cinq ans, le curé de Saint-Martin de Noyon demande aux Frères un maître pour sa paroisse. Comme le supérieur de la congrégation qui a succédé l'année précédente au fondateur n'en a pas de disponible, il envoie un élève-maître pour la campagne.¹⁹ De fait, celui-ci prend son service en octobre 1718.

Depuis, l'idée a fait son chemin. Les écoles normales ont succédé aux séminaires de maîtres, les C.F.P. ou Centres de Formation Pédagogique ont pris la relève des écoles normales. Un nouveau type de formation est à l'étude pour la préparation des enseignants à leur mission. Sciences diverses et sciences de l'éducation, théories et méthodes, sont aux programmes. L'essentiel, pour aboutir à une éducation, c'est-à-dire à un véritable art de vivre et de "vivre bien", n'en reste pas moins ce que Mazarin et Jean Baptiste de La Salle préconisaient comme primordial, à savoir que la vie personnelle des maîtres et le témoignage qui découle de leurs convictions profondes ont plus de force éducative que leur savoir théorique, ou même que leur aptitude pédagogique à communiquer ce savoir.

Terminons par quelques extraits de la *Conduite des Écoles* relatifs à la formation des maîtres. Le formateur doit d'abord "*ôter aux nouveaux maîtres*" les défauts qui nuisent à leur réussite en classe comme le bavardage, l'activisme (je traduis en termes modernes), la légèreté, la dureté, l'impatience, le rebut à l'égard de quelques-uns, la lenteur, la mollesse, les amitiés particulières, l'inconstance... Il lui faut ensuite, ou simultanément, communiquer à ses élèves-maîtres les qualités professionnelles indispensables comme la hardiesse, l'autorité, la retenue, un

¹⁸ *Conduite des écoles chrétiennes*, édition par Fr. ANSELME, Paris, Procure générale, 1951, p. 319.

¹⁹ POUTIER, t. I, p. 706.

extérieur grave et sage (n'oublions pas qu'il s'agit de jeunes enseignants dont certains n'ont que quinze ans), la vigilance, un air engageant, du zèle, de la facilité à parler avec ordre et d'une manière adaptée à la capacité des enfants.²⁰

Par ailleurs, saint Jean-Baptiste de La Salle souligne l'importance de ce qu'il nomme "*les douze vertus d'un bon maître : la gravité, le silence, l'humilité, la prudence, la sagesse, la patience, la retenue, la douceur, le zèle, la vigilance, la piété et la générosité*" (CL 24,228). Avec cette générosité, comme avec le zèle, le bénévolat ou gratuité d'une multitude de services, débordant le cadre d'un "*métier*" rémunéré, joue un rôle éducatif non négligeable. L'enfant a besoin de l'amitié de ses maîtres et l'amitié n'est jamais bien ressentie lorsqu'elle ne s'exerce qu'à l'intérieur d'horaires rémunérés. Chacun de ces défauts, chacune de ces qualités fait l'objet d'explications accompagnées des moyens pratiques à mettre en œuvre pour parvenir à se conduire en "*bon maître*" sans même avoir besoin d'y réfléchir.

On l'aura remarqué, ces directives de saint Jean-Baptiste de La Salle se situent dans une perspective essentiellement pédagogique et nullement cléricale. Par la piété, Dieu y a sa place naturelle comme celle d'un créateur de toutes choses qu'on ne saurait oublier, mais c'est bien d'abord des enfants et de leur avenir qu'il s'agit. L'intérêt de l'État et de l'Église n'est finalement que le bénéfice d'une éducation complète donnée aux enfants par des maîtres qui enseignent à vivre comme ils vivent eux-mêmes, avec un grand désir de faire partager, sous le regard de Dieu, leur savoir et leur savoir-faire dans une ambiance fraternelle.

²⁰ *Conduite...*, p. 305, 312.



MADAME DE MAINTENON
DIRECTRICE SPIRITUELLE DE SAINT-CYR

Colloque de Saint-Cyr, 1986

Je ne parlerai pas des *Constitutions* de Saint-Cyr, mais me bornerai à rechercher, dans les *Lettres* de M^{me} de Maintenon publiées par Marcel Langlois, ce qui caractérise la spiritualité de leur auteur, celle qu'elle a voulu communiquer ou faire communiquer aux jeunes filles pensionnaires à Saint-Cyr.¹ Le cadre chronologique ne débordera pas les années 1674-1701.

PRINCIPES GÉNÉRAUX RELATIFS À LA DIRECTION SPIRITUELLE

Des confusions sont à éviter, comme entre “*direction de conscience*” et “*direction spirituelle*”. L'Église catholique n'a pas attendu le concile Vatican II pour exiger la liberté de conscience de chaque individu, et cela malgré les multiples atteintes à ce droit que les puissances ecclésiastiques autant que séculières ne manquèrent pas de se permettre. Ainsi, dans les groupes astreints à l'internat, l'Église a toujours exigé que chaque personne puisse choisir librement son confesseur. L'usage de confesseurs “*extraordinaires*”, plusieurs fois par an, remédiait au titulariat de certains prêtres.

¹ Sur Saint-Cyr et M^{me} de Maintenon, on peut consulter COSTE, Pierre, *Les Lazaristes à Saint-Cyr* ; ORCIBAL, Jean, *M^{me} de Maintenon et Saint-Cyr* dans le tome I de la *Correspondance de Fénelon*, éd. Noye ; DARRICAU, Raymond, art. *Maintenon* dans le *Dictionnaire de spiritualité* ; POUTET, Yves, art. *Dames de Saint-Louis* dans le *Dizionario dei religiosi*, éd. Paoline, Rome. On ne négligera pas le brillant essai de Françoise CHANDERNAGOR, *L'Allée du roi*, avec ses sources (p. 581-634).

Le prêtre, comme ministre du sacrement de pénitence, peut seul diriger réellement les consciences. Mais n'importe quel chrétien catholique suffisamment instruit des enseignements de l'Église peut éclairer les autres au sujet de leurs éventuelles incertitudes à l'égard de ce que Dieu attend d'eux. Écouter ce qui lui est confié ne lui est pas interdit. Répondre aux questions qui lui sont posées est un acte de la vertu théologale de charité. Deux obligations morales s'imposent alors : avouer son ignorance chaque fois qu'une véritable compétence fait défaut, et dans ce cas renvoyer à des conseillers plus expérimentés ou théologiquement mieux informés. Des exemples ? Mère Marguerite du Saint-Sacrement, carmélite de Beaune, fut conseillère spirituelle de Gaston de Renty ; Louise, bergère de Parménie près de Grenoble, fut messagère de Dieu pour tirer saint Jean-Baptiste de La Salle d'une sorte de dépression qui le portait à se croire nocif à son Institut des Frères des Écoles chrétiennes. M^{me} de Maintenon eut véritablement vocation surnaturelle d'éclairer éducatrices et pensionnaires de Saint-Cyr sur la manière de vivre chrétiennement qui correspondait le mieux à leur situation. Dans cette espèce de ministère spirituel, elle connaît et respecte fort bien ses droits et leurs limites.

LES DROITS ET COMPÉTENCES DE M^{me} DE MAINTENON

Le cas à résoudre est théoriquement simple : des filles de gentilshommes tués à la guerre ont besoin d'une éducation de choix bien que les finances fassent défaut. Comme éducatrice d'enfants du roi, comme conseillère de celui-ci dans le domaine de l'éducation, M^{me} de Maintenon se sent responsable. Elle fonde Saint-Cyr. Elle en est supérieure-née. Le personnel et les règlements dépendent de ses décisions. Pourtant, elle ne se veut pas supérieure assignée à résidence.

Pour la direction spirituelle, c'est, dans une optique moderne, un réel avantage : maîtresses et élèves vont pouvoir s'émanciper de toute contrainte pour s'adresser à elle. Seule, l'affection qu'elle suscitera pourra entraîner des confidences et aveux humiliants sans lesquels tout progrès spirituel est difficile. M^{me} de Maintenon sait, mieux que quiconque, se faire aimer. L'affection et le dévouement sans borne qu'elle porte à Saint-Cyr provoquent une réciprocité naturelle.

Formée chez les Ursulines de Niort puis de Paris, elle sait ce qu'est un couvent d'éducatrices.² Celui de Lyons-la-Forêt (1645-1654) ne reprend vie à Montmo-

² GUEUDRE, Marie de Chantal, *Histoire de l'ordre des Ursulines en France*, t. II, p. 256, 259, 267, 433.

rency et à Rueil qu'en raison de ses générosités. La supérieure, M^{me} de Brinon, isolée des autres couvents d'Ursulines, accepte d'adapter leurs constitutions aux besoins spécifiques de Saint-Cyr. C'est à partir d'elles que vont naître les Dames de Saint-Louis.³

Pourtant, lorsque la fondatrice décide de "faire de Saint-Cyr un monastère à vœux solennels", c'est à la Visitation de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal qu'elle recourt pour "initier les Dames de Saint-Louis à une vie de prière".⁴ Aux Ursulines conventuelles, elle préfère les Filles du Père Barré, nommées aujourd'hui Dames de Saint-Maur, pour tout ce qui requiert compétence pédagogique et sens pratique de la vie dans le monde.⁵ Mais elle ne rechigne pas à voir ses pensionnaires entrer dans la vie monastique. Elle s'arrange même pour que les communautés d'Ursulines ouvrent largement leurs portes à des demoiselles de Saint-Cyr, à Dijon, Guingamp, Mantes, Blois, par exemple, monastères auxquels elle ménage une protection royale particulière.⁶

Au nom de l'Évangile, certes, mais aussi du bon sens, M^{me} de Maintenon est hostile à tout orgueil de classe ou de caste pour des jeunes filles de noble extraction démunies de fortunes et de relations solides. L'humilité de la Visitation Sainte-Marie lui paraît appropriée à leurs besoins. Le 5 avril 1694, n'écrit-elle pas à Mère Aimée Bénigne de Lucinge, supérieure à Annecy, à quel point quatre Visitandines donnent satisfaction à Saint-Cyr ? "*Je ne puis vous dire ce que nous devons à celles dont Dieu s'est servi pour établir la régularité dans la maison de Saint-Cyr [...]. Vous ne pouvez trop remercier Dieu des grâces dont il a comblé les quatre filles dont je vous parle*". Il s'agit de Françoise Angélique Priolo, supérieure du couvent de Chaillot, commise à Saint-Cyr le 1^{er} décembre 1692 en compagnie de Marie Claire Angélique de Beauvais, assistante, de Marie Constance Gobert et de Marie Elisabeth Le Moine.⁷ D'autres éloges ne manquent pas. "*L'une de ces filles est l'exemple parfait de la ferveur d'une novice, l'autre sert de modèle à la communauté par une vertu consommée, une obéissance d'enfant, un grand esprit et une humilité plus grande encore, la troisième anime tout par son courage et par son*

³ *Ibid.*, t. II, p. 89 et *passim*, p. 223-275.

⁴ *Ibid.*, t. I, p. 105 et 116; t. II, p. 433.

⁵ *Ibid.*, t. II, p. 97.

⁶ *Ibid.*, t. II, p. 140.

⁷ LANGLOIS, Marcel, *M^{me} de Maintenon, Lettres*, Paris, 1935-1939 (le t. I n'a jamais vu le jour), t. IV, p. 109.

intelligence, [...] une continuelle pratique de mortification et de régularité. Mais comment vous dire à quel point la Supérieure [...] a travaillé et fini présentement son ouvrage, avec une vertu, une capacité, une douceur, une fermeté et une force qui ne peuvent venir que de celui qui se plaît à élever les humbles et à renverser les superbes".⁸

L'idéal spirituel de M^{me} de Maintenon transparaît dans ces lignes. Plus que la structure juridique des Visitandines, c'est leur spiritualité qui la fascine. À Sœur Du Pérou, sous-maîtresse des novices, elle suggère d'imiter l'une d'elles, en lui écrivant (avril 1694) : "Vous ne pouvez employer plus utilement votre temps qu'en vous formant sur le modèle de ma sœur Marie Constance".

Il s'agit d'apprendre d'elle comment conduire des novices : "Le plus difficile est la diversité qu'il faut observer selon les personnes que l'on gouverne. Le discernement des esprits [ici nous sommes sur une piste ignatienne] est aussi un grand don".

À la "religieuse de la Visitation de Chaillot, maîtresse des novices à Saint-Cyr", M^{me} de Maintenon envoie ce mot (9 mai 1695) : "Je vois ici [à Compiègne] le plus souvent que je puis, les Filles de la Visitation; c'est une très aimable communauté; elles sont gaies, libres, pieuses et de bon sens; j'y suis fort à mon aise".⁹

Gaieté, liberté, piété, bon sens, les vertus humaines s'allient parfaitement aux vertus chrétiennes dans la spiritualité unitaire de la fondatrice de Saint-Cyr. Elles valent pour toutes les femmes, mariées ou célibataires, religieuses ou séculières. Il va sans dire que les hommes gagneraient aussi à en faire leur profit.

L'influence des Filles du Père Barré, religieux de l'ordre des Minimes dont la cause de canonisation est actuellement en bonne voie à Rome, s'inscrit dans cette humble perspective. Lors du transfert de l'établissement scolaire de Rueil à Noisy, en 1684, la fondatrice obtient des administrateurs de cette nouvelle congrégation, sise à Paris rue Saint-Maur (aujourd'hui rue de l'Abbé-Grégoire), une directrice pour sa communauté. Filles nobles et roturières y vivent en bonne harmonie. La responsable, Charlotte Giltier de Saint-Pars, intelligente et dévouée, coopère, deux ans plus tard, avec onze autres sœurs de Saint-Maur, à l'organisation pédagogique des classes de Saint-Cyr. Les demoiselles de la noblesse manifestent alors quelques réticences à obéir à des personnes qui ne brillent pas par leurs origines familiales. M^{me} de Maintenon multiplie, en conséquence, les exhortations à la simpli-

⁸ *Ibid.*, t. IV, n° 877.

⁹ *Ibid.*, t. IV, n° 979.

citée, à l'humilité évangélique. La paix est ainsi maintenue pour le plus grand bien des pensionnaires comme des religieuses.¹⁰

Le 19 juin 1686, l'abbé François Gobelin devient supérieur ecclésiastique de la communauté de Saint-Cyr; M^{me} de Brinon est supérieure à vie. Le 6 juillet, M^{me} de Saint-Pars, qui n'avait pas fait de vœux chez les Dames de Saint-Maur, fait profession à Saint-Cyr. Avec M^{me} de Brinon, elle a formé à la vie spirituelle douze demoiselles de Saint-Cyr acceptant de constituer le noyau des futures Dames de Saint-Louis. Devenue sous-prieure de ce nouvel institut religieux, elle reçoit en 1691 la lettre suivante de M^{me} de Maintenon : *“Je vous ai toujours dit que les Demoiselles croyaient faire plaisir aux Dames de Saint-Louis en ne pouvant souffrir les Filles du P. Barré. [...] Mon expérience m'a appris qu'il faut maîtriser la jeunesse, la contraindre, la reprendre, la louer peu et la rendre respectueuse, plutôt que prétendre lui ouvrir le cœur et la mener au bien en parlant amicalement et non pas en maîtresse. [...] Être une mère et non pas une sœur, voilà ce qui convient. L'intolérable, c'est l'irrespect, la hauteur, le mépris, le jargon de dévotion qu'affectent certaines pensionnaires, toutes choses particulièrement déplacées un jour de communion”*.¹¹

On sent combien elle est peinée d'un comportement aussi peu chrétien chez une de ses protégées de Saint-Cyr. Le même esprit de simplicité évangélique, incompatible avec l'arrogance mondaine, l'incite à insister en 1691 auprès du supérieur ecclésiastique : *“Je voudrais abolir peu à peu le nom de Demoiselle en les appelant par leurs noms. [...] Je voudrais que M^{me} de Saint-Pars dit tout doucement aux plus sages des converses de les servir avec charité mais sans respect, [...] qu'elles balayassent leurs classes et leurs dortoirs, [...] qu'il ne soit plus question de lectures que de piété et très simple. [...] Que l'on ne consulte point MM. de Brisacier et Tibierge là-dessus [Il s'agit de supérieurs des Missions étrangères, conseillers habituels des responsables de Saint-Cyr], ils ont trop de douceur ; qu'on les prie seulement de ma part de traiter ces filles avec un peu moins de politesse et d'égards ; il suffit d'y mettre de la charité et de la patience”*.¹²

¹⁰ GREZES, Henri DE, *Vie du R.P. Barré*, Paris, 1892. Les dames de Saint-Maur quittèrent Saint-Cyr en 1693-1694. M^{me} de Saint-Pars y demeura. Elle y joua un rôle comparable à celui que Françoise Duval, autre disciple du père Barré, avait rempli auprès de Nicolas Roland pour y amorcer la naissance d'une congrégation indépendante, les Sœurs du Saint-Enfant-Jésus de Reims, que Louis XIV avait dotée de lettres patentes dès 1679.

¹¹ LANGLOIS, t. III, n° 671.

¹² *Ibid.*, t. III, n° 677.

Venue de l'Institut du père Barré, Sœur Marie Anne Hallé prend l'habit de dame de Saint-Louis le 12 mai 1693. Elle a quarante ans. M^{me} de Maintenon recommande à la supérieure de bien la traiter, mais elle avoue ne pas comprendre parfaitement sa forme de piété, et, très judicieusement, ne pas vouloir s'immiscer dans le for interne de sa conscience : *“Je n'ai jamais osé entrer dans la piété de cette fille, mais je crains qu'elle ne soit triste; je ne lui vois point de joie. Tout ce que je trouve dans les couvents me persuade que les filles deviennent folles ou mal saines par une dévotion mélancolique. J'espère que l'occupation sauvera les nôtres”*.¹³

Aussi, lorsque Sœur Hallé fait sa profession, le 21 juin 1695, la fondatrice conseille-t-elle à la supérieure de commander, au besoin, à la nouvelle dame de Saint-Louis d'ouvrir largement son âme à son confesseur, le lazariste Gabriel Savoie.¹⁴

Auprès de Sœur Du Pérou, supérieure en 1697, elle se fait insistante, car les éducatrices risquent de déteindre sur leurs élèves : *“Je vous supplie de dire à ma Sœur Hallé que, si elle veut continuer à exercer la mémoire de ses filles, je lui conseille de leur faire apprendre des choses de pratique qui leur demeureront toute leur vie, comme des chapitres de l'Introduction [à la vie dévote, de saint François de Sales]. [...] Exhortez les maîtresses des classes à instruire sur les obligations du mariage et sur la piété convenable aux gens du monde. On ne parle jamais chez vous que de couvent, et Dieu n'y veut pas tout le monde”*.¹⁵

C'est ce sens pratique qui protège Saint-Cyr du quiétisme, dont nous ne parlons pas. Citons seulement une allusion au père Barré. M^{me} de Saint-Pars, ayant des lettres de son ancien directeur spirituel, et les ayant communiquées à M^{me} de Maintenon, anxieuse de laisser traîner dans sa communauté quoi que ce soit d'hétérodoxe, voici la réponse qu'elle reçoit le 22 avril 1697 : *“J'ai lu les lettres de votre saint où je ne trouve rien de quiétiste; il vous exhorte à des vertus solides”*.¹⁶

¹³ *Ibid.*, t. IV, n° 920, 3 octobre 1694.

¹⁴ *Ibid.*, t. IV, n° 987.

¹⁵ *Ibid.*, t. V, n° 1175.

¹⁶ *Ibid.*, t. V, n° 1176. Les lettres du père Barré, collectées par Claude Raffron, minime, parurent en 1697. Une lettre de M^{me} de Maintenon datée du 30 mai 1698 parle de *“quatorze ou quinze Filles du P. Barré”* connues à Saint-Cyr, mais qu'il *“n'en reste plus que deux qui vont en Poitou”*. Elle conclut : *“Je ne sais pas ce que les autres sont devenues; il faut s'adresser pour en avoir à M. l'abbé de Montigny, leur supérieur”*. Cette allusion unique à Servien de Montigny dans LANGLOIS (t. V, n° 1287) montre assez que M^{me} de Maintenon ne le considérait pas comme son conseiller.

LES BONNES LECTURES D'APRÈS M^{me} DE MAINTENON

À s'en tenir à la correspondance et à la période indiquée, on voit nettement ce qui domine dans les usages et les conseils de la fondatrice de Saint-Cyr.

Elle a un véritable culte pour le *Nouveau Testament*. Le 4 décembre 1679, elle prie son confesseur, l'abbé Gobelin, de lui en faire relier un exemplaire, de préférence en plusieurs tomes, afin de pouvoir le garder en poche. L'*Imitation de Jésus-Christ* lui paraît également fondamentale. À ces deux ouvrages de base, elle ajoute l'*Introduction à la vie dévote*, quelques-unes des lettres de saint François de Sales et le livre de Gobelin relatif à la messe.

En 1683, la médiocrité de la bibliothèque spirituelle de M^{me} de Brinon l'inquiète.¹⁷ Pour elle-même, elle cherche à acquérir, reliés en veau, les *Essais de morale* de Nicole, le *Catéchisme* de Fleury, et, encore une fois, le *Nouveau Testament*, l'*Imitation* et l'*Introduction à la vie dévote*.¹⁸ Quatre ans plus tard, elle demande de nouveau un exemplaire de l'*Imitation*. Rien d'étonnant, dans ces conditions, à ce que la traduction française de cet ouvrage publiée en 1692 par l'abbé de Choisy lui soit dédiée en s'ornementant de son portrait.¹⁹

Sa découverte du *Combat spirituel* de Scupoli date de la même année. Mince par son épaisseur mais riche par sa qualité doctrinale, c'est une mine méthodologique pour lutter contre les sens. À M^{me} Du Pérou, elle écrit à son sujet : "*Il me paraît clair et si simple que je suis capable d'en juger. Je crois que vous pouvez en faire l'usage que vous me proposez*", c'est-à-dire l'utiliser pour la formation des novices. Pourtant une crainte la saisit. Elle n'ignore pas que la jeunesse se forme davantage par des lectures librement choisies que par un enseignement d'autorité. Avant d'accorder un laisser-passer sans réserve, elle conseille d'en référer à la supérieure ainsi qu'à la maîtresse générale des classes afin que la règle absolue de ne rien diffuser dans l'établissement sans approbation des principales responsables ne soit en aucune manière transgressée.²⁰

Questionnée sur l'usage à faire de l'histoire sainte, elle répond sans ambages : "*Je n'ai rien à vous dire [...] parce que je ne le sais pas, mais, en général, vous ne*

¹⁷ *Ibid.*, t. II, 12 août 1683.

¹⁸ *Ibid.*, t. II, 16 octobre 1683.

¹⁹ *Ibid.*, t. IV, p. 114.

²⁰ *Ibid.*, t. IV, n° 763.

pouvez mieux faire que de diversifier les pratiques de vos filles; vous éviterez par là les lassitudes et l'ennui qui sont de grands maux dans les communautés".²¹

C'est encore vers elle, plutôt que vers le confesseur habituel, que se tourne la supérieure lorsque Sœur de La Maisonfort manifeste une extrême curiosité pour les écrits mystiques. Ce n'est pas manquer de sagesse, au contraire, car la fondatrice de Saint-Cyr, qui a la confiance de toutes ses "filles", est mieux placée qu'un homme, fût-il prêtre, pour savoir d'instinct et par expérience personnelle quels peuvent être les effets de telle ou telle lecture sur l'imagination et le cœur féminin. Sans interdire de prêter des ouvrages mystiques à la demanderesse, ce qui ne ferait qu'exciter ses désirs, elle conseille de ne les lui laisser que peu de temps et de lui recommander vivement "*saint François de Sales et Rodriguez*" car ils "*lui conviendraient mieux que ce qu'elle veut lire*".²² Sœur de Saint-Pars manifeste un désir analogue. À propos des *États d'oraison* de Bossuet, il lui est répondu que sans doute "*ce livre ne lui fera point de mal*" mais qu'il "*y en a qui lui seraient plus utiles*". Les questions polémiques, les théories mystiques doivent céder le pas aux ouvrages qui aident à prier, à mieux se connaître, à vivre plus chrétiennement. En quelques mots, M^{me} de Maintenon résume son idéal spirituel : il ne fait pas fi du "*pur amour*" considéré comme un don total de soi-même à Dieu, mais il ne néglige aucune réalité terrestre car Dieu est avant tout considéré comme le créateur de toutes choses. Rien de ce qui vient de lui ne saurait être méprisé.²³

Pareille manière de voir coïncide avec les conseils que donnaient, vers la même époque, soit le chanoine Nicolas Roland, fondateur des sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims, soit son conseiller spirituel Nicolas Barré, soit encore son dirigé saint Jean-Baptiste de la Salle.²⁴ Et Barré, formateur de M^{me} de Saint-Pars ainsi que des Dames de Saint-Maur préposées à Saint-Cyr de 1686 à 1694, leur avait proposé comme objectif dans ses *Statuts et Règlements* : "*Établir le règne de Jésus-Christ dans tous les cœurs, sur les ruines du péché*", dans "*la vue du pur et saint amour de Dieu*".²⁵

La recherche d'une *Règle* pour les Dames de Saint-Louis conduit la fondatrice à se familiariser avec celle de saint Augustin. Elle puise dans son œuvre quelques

²¹ *Ibid.*, t. IV, n° 924, 9 octobre 1694.

²² *Ibid.*, t. V, 29 janvier 1696.

²³ *Ibid.*, t. V, n° 1174.

²⁴ J.-B. DE LA SALLE, CL 15,184 = R 16,1,4.

²⁵ Cf. Nicolai Barré [...] *Positio super virtutibus*, Vatican, Sacra Congregatio pro causis sanctorum, 1970, p. LIV.

éléments nourriciers pour sa propre vie spirituelle comme pour celle de ses “filles”. À M^{me} du Troup, religieuse de Saint-Cyr qui entre en récollection, elle conseille un retour à Dieu aussi complet que celui de saint Augustin, lequel “*se rend ce témoignage à lui-même qu’il a été fidèle à la grâce*”. Lorsqu’arrive la fête de l’évêque d’Hippone, le 28 août, elle écrit à une autre : “*Il faudra devenir humble, petite, simple, aimer les pratiques religieuses, renoncer à sa volonté, ne vouloir point avoir de l’esprit, ne pas mépriser ceux qui en ont davantage, ne juger que comme Dieu juge qui aurait condamné celui dont nous faisons la fête aujourd’hui, s’il n’était devenu soumis comme un enfant et le plus humble des docteurs. Il a donné ses Confessions à l’Église et ses Rétractations. Nous ferons, s’il plaît à Dieu, de même...*”.²⁶ Pensant aux malades et aux convalescentes, “*Voyez, dit-elle à la Supérieure, la règle de saint Augustin là-dessus*”.²⁷

Si les œuvres de sainte Thérèse, à quelques exceptions près, lui paraissent trop mystiques pour des religieuses enseignantes,²⁸ la vie et les écrits de saint François de Sales font ses délices. Rien en lui ne sort de cet équilibre doctrinal, moral, psychologique, spirituel qui la ravit. Volontiers elle renvoie aux maximes et aux exemples du saint. Elle avoue : “*Je suis très imparfaite mais M. de Sales ne veut pas qu’on s’en afflige*”.²⁹ Cela suppose un effort constant pour chasser des pensées de vanité, non par de longs raisonnements auxquels on prendrait un hypocrite plaisir, mais avec une brutalité qui coupe court à toute tergiversation complaisante. M^{me} de Maintenon conclut : “*Eh bien ! Comment rejeter ces pensées ? En disant avec saint François de Sales : Non ! C’est tout, cela suffit*”.³⁰ Pourtant la noble origine, la condition de religieuses cloîtrées éloigne certaines Visitandines demeurant à Saint-Cyr de l’humble simplicité qu’elle souhaiterait. À Sœur de Fontaines, elle en exprime ses regrets : “*Nos Mères manquent à la simplicité de saint François de Sales pour ce qui les regarde ; ne leur obéissez point là-dessus*”.³¹ En 1697, ce sont des chapitres entiers de l’*Introduction à la vie dévote* qu’elle conseille de faire apprendre aux pensionnaires de Saint-Cyr.³² Voilà une religion bien concrètement humaine, humaniste et chrétienne.

²⁶ LANGLOIS, t. IV, n° 748, 28 août 1692.

²⁷ *Ibid.*, t. IV, n° 883, avril 1694.

²⁸ *Ibid.*, t. II, n° 320; t. V, n° 1053, 29 janvier 1696.

²⁹ *Ibid.*, t. III, n° 425, février 1686.

³⁰ *Ibid.*, t. III, n° 425.

³¹ *Ibid.*, t. IV, 31 octobre 1693.

³² *Ibid.*, t. V, 24 septembre 1694.

LE CULTE DES SAINTS

Venant du protestantisme, M^{me} de Maintenon n'était pas spontanément portée à multiplier les actes de dévotion à l'égard des personnages canonisés. Sa correspondance publiée ne mentionne que saint Candide, saint Augustin, saint François d'Assise, saint François de Sales, saint Joseph et sainte Thérèse.

Saint Candide était l'objet d'un culte particulier à Saint-Cyr parce qu'un reliquaire conservait son souvenir dans la chapelle. Mais la maîtresse des lieux y trouvait à redire. Le 17 octobre 1686, elle proteste en ces termes : *“Je ne puis goûter les grandes solennités de saint Candide, et qu'il y en ait plus qu'à aucune fête des mystères de notre religion. Je ne doute pas que le peuple ne l'ait vu de bon cœur; les huguenots n'en seraient pas si édifiés”*.³³

Le cas de saint François est pareillement lié à une relique. Il s'agit d'un bonnet du saint que des Dames de Saint-Louis voudraient avoir, pour en obtenir de miraculeuses guérisons. Langlois parle de saint François d'Assise, bien qu'il s'agisse de faire venir la relique du couvent des Visitandines de Chaillot, ou de s'y rendre en pèlerinage en vue de débarrasser M^{me} de Vancy de ses migraines. Ne s'agirait-il pas plutôt de saint François de Sales ? De toute manière, la réponse de M^{me} de Maintenon situe bien sa manière de concevoir la confiance en Dieu et les pratiques de piété exceptionnelles qui s'introduisent dans une maison religieuse. Elle écrit le 28 mars 1694 : *“Je ne vous ai pas répondu sur le bonnet de saint François parce que tout est de conséquence à entamer à Saint-Cyr; tout le monde voudra la même chose et faire venir une relique de Paris. [...] Il faut nous renfermer dans notre maison où nous avons abondamment tous les secours spirituels”*. Toute tendance superstitieuse est ainsi arrachée jusque dans d'inconscientes racines.

Pour autant saint François d'Assise n'est pas ignoré. C'est sa fête, le 4 octobre, qui est celle de Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon. Saint-Cyr ne l'oublie pas. Elle répond : *“J'ai une grande confiance dans les prières qu'on fera demain pour moi”*.³⁴

Un tableau, dans son parloir, témoigne du culte qu'elle tient à rendre à son saint patron. Quant à un autre, disposé symétriquement, il représente sainte Françoise veuve romaine. Ce n'est qu'un jeu d'artiste, aux goûts précieux, car il reproduit les physionomies de M^{me} de Maintenon et de sa nièce Françoise Charlotte Amable

³³ *Ibid.*, t. III, n° 477.

³⁴ *Ibid.*, t. IV, n° 920, 3 octobre 1694.

d'Aubigné.³⁵ Lorsqu'il est question de compléter ces deux tableaux par un troisième, la fondatrice se demande si "*un saint Joseph qu'elle n'a pas*" ne serait pas convenable.³⁶ La Sainte Famille n'est pas spécialement mise en valeur et la dévotion mariale n'éclate pas dans sa correspondance. Pourtant, il n'est pas douteux que les Visitandines de Saint-Cyr, les filles du Père Barré, les Dames de Saint-Louis aient honoré grandement la Vierge mère du Sauveur à laquelle leurs fondateurs respectifs, ainsi que le roi Louis XIV, étaient profondément dévoués.

QUELQUES TEXTES PARTICULIÈREMENT SIGNIFICATIFS

Il faudrait un volume pour traiter à fond de M^{me} de Maintenon directrice spirituelle. Retenons donc quelques pistes particulièrement significatives.

La mort apparaît non comme un épouvantail mais comme un heureux passage d'un monde de souffrances à un monde meilleur. Parmi de nombreux témoignages, en voici deux. À un parent, à propos du décès de M^{me} de Richelieu, elle fait observer : "*Dieu l'a voulu, et nous la suivrons bientôt ; il n'est pas permis aux chrétiens d'être fort affligés, et je ne trouve plus rien d'important que de se préparer à bien mourir*".³⁷ Au cardinal de Noailles, elle ne cache pas son enthousiasme : "*Est-il possible qu'on ne veuille pas mourir ? Je m'en fais un délice ; peut-être penserai-je autrement quand je serai près ; mais je ne crains présentement qu'une longue décrépitude ; ne demandez donc point ma vie [par vos prières], je vous en conjure, Monseigneur, mais une précieuse mort*".³⁸

Elle croit en l'efficacité de la prière et compte plus sur celle des autres que sur ses propres recours à Dieu. Elle demande à son confesseur : "*Priez pour moi, je meurs d'envie de faire mon salut, mais l'orgueil et la paresse me donnent bien de*

³⁵ Morte le 9 mars 1440, sainte Françoise ne paraît pas avoir fait l'objet d'une dévotion particulière de M^{me} de Maintenon. On la peint généralement avec "*un ange à ses côtés lui servant de guide et de gouvernement*", mais le tableau reproduit en LANGLOIS (t. V, p. 330) ne comporte pas d'ange. Il ne rappelle pas davantage l'épisode suivant lequel, un an après son décès à l'âge de 9 ans, son jeune fils lui apparut brillant de gloire et accompagné d'un ange. C'est plutôt, semble-t-il, la veuve éducatrice de sa fille qui est représentée par la transposition picturale. Cf. *Ibid.*, t. IV, n° 938; t. V, n° 1273; t. III, n° 562.

³⁶ *Ibid.*, t. V, 13 mars 1698.

³⁷ *Ibid.*, t. III, 18 juin 1684.

³⁸ *Ibid.*, t. V, n° 1436.

la peine ; mandez-moi comment il se faut prendre à combattre de tels ennemis".³⁹ Pour la Pentecôte, elle implore les prières de M^{me} de Brinon. "*J'espère, lui dit-elle, que vous demanderez bien que nous [le roi et elle] recevions le Saint-Esprit à proportion des besoins*".⁴⁰

Le démon, Lucifer et les mauvais anges ne sont pas un mythe pour elle. Elle voit en eux les agents provocateurs des divisions qui perturbent Saint-Cyr. Pour en juger sainement elle use des critères fournis par saint Ignace pour le discernement des esprits. Ainsi les inspirations, les impulsions, les intuitions ne sont de "*bonnes pensées*" que lorsqu'elles conduisent à nos devoirs.⁴¹

Toutes ces convictions font partie intégrante de la personnalité de M^{me} de Maintenon. Comme directrice spirituelle, elle compte sur son exemple autant que sur le rayonnement de ses pensées intimes pour convaincre celles dont elle se juge responsable devant Dieu. Aussi lorsqu'elle interroge son directeur personnel, l'abbé Gobelin, sur les remèdes appropriés à ses défauts, elle pense aux autres autant qu'à elle-même, car elle ne pourra conduire les dames et demoiselles de Saint-Cyr que dans la mesure où elle connaîtra les remèdes à chacun de leurs défauts. De son confesseur, elle exige la plus entière franchise, nonobstant sa qualité de femme de roi.⁴² Indéniable humilité que corrobore cette pensée exprimée à M^{me} de Brinon : "*Je ne fais pas le chemin que vous dites, et c'est ma faute toute entière. Dieu fait tout pour m'attirer, et je suis bien convaincue qu'une autre serait toute à lui [...]. Priez-le pour moi, je vous en supplie*".⁴³

Mais l'humilité n'est pas un état maladif de dépression ou de neurasthénie, bien au contraire, elle est joyeuse acceptation de sa médiocrité native, paisible acceptation de sa condition de pécheresse. Avec tous les grands spirituels, M^{me} de Maintenon rappelle à ses dirigées qu'il ne faut jamais s'attarder à remâcher ses chutes, mais au contraire "*reprendre notre course*" au plus vite.⁴⁴

L'humilité entraîne l'obéissance et non pas l'inverse, car n'obéir que par sa faiblesse c'est orgueil déguisé. Au lazariste Jassault, auquel elle se confesse parfois, M^{me} de Maintenon se montre parfaitement obéissante en confession sur tout

³⁹ *Ibid.*, t. III, 6 janvier 1684

⁴⁰ *Ibid.*, t. III, 17 mai 1687.

⁴¹ *Ibid.*, t. III, 18 mai 1689.

⁴² *Ibid.*, t. III, n° 454.

⁴³ *Ibid.*, t. III, n° 632, 28 avril 1690.

⁴⁴ *Ibid.*, t. III, n° 595.

ce qui la concerne personnellement. Cependant, quand il s'agit de questions religieuses relatives à la direction de Saint-Cyr, elle préfère s'adresser au père de La Chaise, à l'évêque de Chartres ou à quelques autres comme les supérieurs des Missions étrangères, autrement dit à des experts.

L'esprit de foi, c'est-à-dire la manière usuelle de référer tout à Dieu, brille également d'un vif éclat chez M^{me} de Maintenon. À ses dirigées elle conseille : *“Cherchez Dieu et ce qui peut vous mener à lui. N'ayez point d'autre vue”*. On ne saurait faire abstraction de la lettre du 7 juin 1691, véritable traité d'exégèse et de spiritualité, d'une rigueur égale à sa simplicité. La destinataire est une dame de Saint-Louis, M^{me} de Veilhan. Nous ne pouvons ici qu'en citer des extraits. Il lui est dit : *“Vous aimez l'Écriture sainte, c'est un goût qui vient de Dieu ; mais demandez-lui encore de la bien entendre. Ne la suivez pas à la lettre, prenez-en l'esprit. [...] Vous aimez le silence et j'en suis ravie. [...] Mais auriez-vous manqué au silence si vous aviez parlé avant midi pour quelque chose de nécessaire, ou pour répondre au prochain ? [...] N'allez point, Madame, par des chemins particuliers si opposés à la simplicité et à l'humilité du christianisme. Le silence est bon et je l'estime particulièrement, mais un sentiment sincère d'humilité est beaucoup meilleur. [...] Cet amour du prochain, qui est le second commandement, cette charité sans laquelle le martyr serait inutile, vous savez ce que saint Paul en a dit, [...] nous en négligeons les pratiques et nous nous jetons scrupuleusement dans mille autres. [...] Quand vous aurez parlé à une de vos Demoiselles ou à une Dame par charité, qui est-ce qui vous en louera ? [...] Mais quand vous passez les jours sans parler, tout le monde voit que vous êtes silencieuse ; c'est quelque chose de marqué, qui vous satisfait et qui, par là, devient du poison”*.

On remarquera en passant l'habileté psychologique de la donneuse de leçons : il lui arrive de dire *“nous”* plutôt que *“vous”*, comme si elle-même s'accusait autant que sa dirigée. La remontrance devient acceptable parce qu'aucune humiliation ne l'accompagne. N'y voyons cependant aucune astuce technique de M^{me} de Maintenon. Elle est sincère. Elle se sait imparfaite. Il ne lui en coûte pas de le reconnaître devant ses dirigées. L'imperfection d'un directeur spirituel est parfois utile pour susciter une sorte de connivence entre lui et ceux ou celles dont il recherche le bien. La lettre continue. En voici encore un passage. À une époque qui déclare le moi haïssable, elle n'hésite pas à écrire : *“Vous me dites souvent que c'est à moi à vous instruire, que j'ai grâce pour vous et que vous goûtez plus ce que je vous dis que ce qui vient des autres. Dieu en soit loué : mais je n'ai point d'instruction à vous donner qui soit plus solide et plus pressée que celle de vous soumettre à quelqu'un qui vous règle vos pratiques de piété. [...] Il vous faut un guide parce*

que vous ne savez pas le chemin. [...] Pardonnez-moi mes importunités. [...] La confiance que vous avez en moi et l'amitié que je vous porte me font désirer, peut-être avec trop d'ardeur, de vous voir dans le bon chemin".⁴⁵

Terminons par quelques directives données par M^{me} de Maintenon à des prêtres en étroites relations avec Saint-Cyr. À Jacques-Charles de Brisacier, elle demande de ne pas faire retomber sur les filles un crime commis par leur mère. Elle exige qu'il ne s'oppose pas à leur entrée à Saint-Cyr, car les enfants ne sont point coupables des fautes des parents.⁴⁶ À François Gobelin, elle déclare qu'il ne doit pas se mêler de ce qui ne regarde pas un confesseur. "*Priez pour moi*" lui écrit-elle, en ajoutant : "*Ne lui demandez que mon salut, je me tirerai bien du reste*".⁴⁷

CONCLUSION

Quelques grandes constantes apparaissent dans la direction spirituelle de Saint-Cyr par Mme de Maintenon :

- Ne rien exiger des autres qu'on ne se l'impose d'abord à soi-même : les Dames de Saint-Louis ont besoin d'être religieuses pour vivre au plus près de l'Évangile et pour n'être en rien distraites du service de la Maison royale; les pensionnaires ne doivent pas être éduquées comme de futures religieuses car la plupart n'ont pas la vocation.
- Il faut avoir un confesseur attiré pour être connu de lui et dirigé en conséquence. Mais pour des questions particulières, mieux vaut recourir à des spécialistes qui ne seront pas nécessairement des prêtres.
- Quand on dirige les autres, il importe de respecter les secrets confiés. Pourtant il est nécessaire de demander soi-même conseil pour ne pas pécher par présomption et amour excessif de l'autorité.⁴⁸ Il convient d'éviter toute jalousie d'influence et il est bon de conseiller à ses dirigées de recourir à d'autres conseillers que soi-même.

⁴⁵ *Ibid.*, t. III, n° 638.

⁴⁶ *Ibid.*, t. IV, 13 octobre 1694.

⁴⁷ *Ibid.*, t. II, n° 51.

⁴⁸ *Ibid.*, t. V, n° 1196. M^{me} de Maintenon consulte Bossuet, l'évêque de Châlons, Joli (lazariste), Bourdaloue, Tronson, "*et nos chers amis M. Brisacier et M. Tiberge*". À la supérieure de Saint-Cyr, elle conseille en 1698 de "*ne rien changer*" aux règlements sans consulter "*MM. Louis Tiberge, de Brisacier, Pierron*" (t. V, n° 1321).

- Franchise et maîtrise de soi sont des vertus fondamentales.
- L'esprit de foi purifie les intentions. Il justifie l'obéissance à son confesseur comme à son directeur de conscience en qui il convient de voir les représentants de Dieu.
- Établir un règlement de vie est indispensable pour conforter la volonté trop facilement sujette à la versatilité. Ce règlement, adapté aux circonstances et aux états de vie, doit faire à Dieu toute la place qui lui revient.
- La simplicité, l'humilité permettent de surmonter les préjugés sociaux, de rechercher avant tout la gloire de Dieu, son propre salut et celui des autres.



JACQUES II, MAC MAHON, KENNEDY
 ET LES JEUNES IRLANDAIS
 ÉDUQUÉS PAR JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

Revue d'Histoire de l'Amérique française,
 vol. XXI, n° 3, décembre 1967

Rapprocher trois noms, comme ceux de Jacques II, roi détrôné de Grande-Bretagne, de Mac-Mahon, illustre maréchal français et de Kennedy, président des États-Unis, semble artificiel. En réalité, des noms aussi répandus en Irlande que ceux de Mac Mahon et de Kennedy nous rappellent avec à propos, lorsqu'ils s'appliquent à des contemporains de Jacques II et des derniers Stuarts, un fait particulièrement intéressant pour l'histoire des relations sociales et des mouvements de population. À la fin du XVII^e siècle, et durant une partie importante du XVIII^e, l'émigration irlandaise fut considérable, en direction de la France d'abord, des États-Unis ensuite. Dans l'un et l'autre pays, les immigrants firent souche et leurs descendants occupèrent plus d'une fois des postes marquants. Plusieurs membres de diverses familles Mac Mahon et Kennedy vinrent en France à la fin du XVII^e siècle pour sauvegarder leur foi catholique et manifester leur loyalisme envers le roi Jacques. Quelques documents subsistent à ce propos. Les produire au jour nous permettra de mieux comprendre la valeur sociale d'un événement tel que l'accueil en France, par Louis XIV, des derniers Stuarts et de leur entourage.¹

* * *

¹ Voir note bibliographique à la fin de l'article, p. 280

Un rapide coup d'œil sur la conjoncture historique s'impose au préalable. Avec le mariage du duc d'York, héritier catholique de Charles II, s'était ouverte, en 1673, la crise de la succession au trône d'Angleterre. Époux de Marie de Modène, princesse catholique, et catholique lui-même, le futur Jacques II déplaisait aux Anglicans. À la mort de son frère le roi Charles II, Irlande et Grande-Bretagne vivaient en paix. Grâce à l'abolition du serment de suprématie, les catholiques irlandais pouvaient accéder, chez eux, aux diverses fonctions de la magistrature. Mais Jacques II, par une politique tantôt absolutiste, tantôt indulgente, se fit rapidement des ennemis. En 1688, sept lords anglais font appel à Guillaume d'Orange pour renverser le roi catholique. Celui-ci, abandonné par ses troupes et ses officiers,² est contraint de fuir. Il passe en France où Louis XIV lui accorde une résidence royale au Château de Saint-Germain-en-Laye et 600.000 livres de pension.³

Cette victoire de Guillaume d'Orange sur Jacques II fut à l'origine d'un véritable déferlement d'Irlandais en France. Une menace latente pesait sur leur catholicisme. Les Jacobites essayèrent d'abord de résister par les armes, mais après la défaite des troupes franco-irlandaises à Dogheda, sur la Boyne (1690), beaucoup d'espoirs s'évanouirent et l'émigration s'accrut. Du 3 décembre 1691 au 6 janvier 1692, prêtres, gentilshommes et soldats débarquèrent par milliers à Brest et à Morlaix.⁴ Au cours de l'été 1692, la deuxième expédition d'Irlande aboutit au désastre de La Hougue et la flotte de Tourville est détruite. Dès lors, pour les Irlandais, il n'est plus question de retourner chez eux. Il leur faut songer à s'établir en France. Certains restent dans les ports; d'autres accompagnent le roi et sa cour à Saint-Germain-en-Laye; d'autres encore préfèrent se fixer à Paris ou dans quelque grande ville. La population française compatit à leur malheur et les accueille généralement fort bien. Bientôt, ceux qui le désirent obtiennent de Louis XIV d'intéressantes "*lettres de naturalité*". Jusqu'au début du XVIII^e siècle, les Irlandais de France préfèrent se marier entre eux. Plus tard, ils se fusionneront davantage avec les Français.⁵

² L'un d'eux portait le nom glorieux de Churchill.

³ BM, Saint-Germain-en-Laye, ms. 14, f° 171 : "*Le 2^e janvier 1689, la Reine d'Angleterre et le Prince de Galles son fils âgé de six mois et demie arrivèrent dans le château de Saint-Germain en Laye, s'étans sauvés d'Angleterre [...] ils furent receus du Roy avec toutes les marques d'amitié [...] et le 6^e du même mois de janvier son père le Roy Jacques second du nom, Roy d'Angleterre, arriva aussy en ce lieu de Saint Germain*".

⁴ Jules MATHOREZ, *Notes sur la colonie irlandaise de Nantes du XVI^e au XVIII^e siècle*, extrait du *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes*, Nantes, 1913, n° 10.

⁵ Ceci résulte des recherches effectuées pour un mémoire historique présenté à Dublin

Parmi les Irlandais qui entourent Jacques II à Saint-Germain-en-Laye, nous rencontrons des personnages importants. Sir Richard Nagle est secrétaire d'État aux affaires d'Irlande. Le comte de Tyrconnel porte le titre de vice-roi. Bientôt il épousera Frances Jennings, sœur de Sarah, duchesse de Malborough. John Drumond, duc de Melfort, principal secrétaire de Jacques II, est allié à la famille irlandaise des Mabori. Le duc de Berwick, fils de Jacques II et d'Arabella Churchill, épouse en 1695, la jolie veuve de Patrick Sarsfield, Irlandais célèbre de Limerick.⁶ D'autres noms pourraient être cités, mais, dans cet entourage immédiat du roi, il n'y a ni Mac-Mahon ni Kennedy. Ceux-ci appartiennent à des familles plus modestes. Une signature autographe de Richard Nagle authentifie une "*Liste des Colonels, Lieutenants-Colonels et Majors des Régiments irlandais comme ils se trouvent postez le 3^e Décembre 1697*".⁷ Il y a là, aux côtés des colonels Sheldon, Dorrington, Power et autres, un lieutenant-colonel nommé Hugo Mac Mahon. Sa vie en France devint vite difficile car, en 1698, Jacques II prit la décision de réformer les régiments irlandais. Leur entretien lui coûtait trop cher et leur utilité à la cause perdue des Stuarts paraissait plus qu'aléatoire. Après la paix de Ryswick (septembre 1697) chacun des vingt-cinq bataillons irlandais résidant en France vit réduire de 16 à 14 le nombre des compagnies qui le composaient. De plus, chaque compagnie dut licencier la moitié de son effectif. Au mois de février 1698 "*les gardes du Corps du roi d'Angleterre et le régiment de Galmoy Cavalerie furent reformés en entier*".⁸ Non seulement les hommes de troupe, mais nombre d'officiers se trouvè-

par miss Barbara Nevin et de l'étude de M. Yves-Henri NOUAILLIAT sur *Les étrangers à Nantes au XVIII^e siècle*, mémoire d'un D.E.S. soutenu à Rennes en 1957.

⁶ William Dicconson, de l'entourage immédiat de Jacques II, aura des parents à Bordeaux dès le début du XVIII^e siècle. La famille des Mac Donnel y sera représentée par Alexandre et Jacques Mac Donnel, tous deux commis des riches négociants Powel et Quin (Arch. de la Gironde, C 1072). Sir Richard Nagle, qui mourut à Saint-Germain-en-Laye le 4 avril 1699, eut pour petit-fils James Nagle, page à la cour royale dès le début du XVIII^e siècle (HAYES, p. 209). Son neveu par alliance, Jacques Kearney, s'établira à Bordeaux en 1739 (Arch. de la Gironde, C 1074).

⁷ BNF, ms. fr. 22 762, f^o 127. Une étude ultérieure analysera plus à fond cet important manuscrit.

⁸ BM, Nancy, ms. 305 (423), *Nottes concernant les regiments Irlandois depuis leur arrivée en france en may 1690 et à la fin de 1691, recueillis par Milord Clare, Maréchal de France*. Ce manuscrit d'une dizaine de feuillets couvre la période 1690-1775. Bien relié, il porte sur le dos, gravé or, le nom de l'auteur, Clare. C'est un document de première importance pour l'histoire des régiments irlandais.

rent sans emploi. À cette réforme, on remercia en effet *“tous les officiers qui se trouvèrent au-delà du nombre”* prévu par l’ordonnance royale *“et il ne leur fut pas réglé d’appointements. [...] Au mois de janvier 1699, on réforma deux compagnies de chacun des régimens irlandois pour les réduire de quatorze à douze de 50 hommes”*.⁹ Il est vrai que capitaines et lieutenants réformés continuaient parfois, par pur dévouement, à suivre les *“troupes en pied”*. Incapables de subvenir aux besoins matériels de leurs familles, ils profitaient néanmoins, quant à eux, du vivre et du couvert que leur offrait l’intendance. Même avant d’être réformés, les militaires irlandais connaissaient la gêne financière. *“Les capitaines n’avoient dans ce tems là que 50 sols et les lieutenants 20 sols par jour, les soldats n’avoient que 4 sols 6 deniers”*.¹⁰ Telle était du moins la situation en 1698-1702.

C’est précisément à cette époque qu’une *“liste des personnes qui sont dans deux maisons à Saint-Germain et dans un état très pauvre”*¹¹ nous renseigne sur la famille d’Hugo Mac Mahon. La première des deux maisons est une sorte de pension de famille où la charité publique héberge soixante-et-onze Irlandais. En raison de la pénurie des ressources, les réfugiés s’y trouvent à l’abri de la pluie et de la famine, mais non du froid ni de la gêne. La plupart appartiennent à la petite noblesse. Le cas de Jacques Croivly, ancien *“maître d’Ecolle”*, qui est admis dans l’immeuble *“avec sa femme et un fils”*, est une exception. Jacques Croivly n’a d’ailleurs triomphé de la règle générale que parce qu’on *“le dit néanmoins bon gentilhomme”*. Sa famille vit ainsi en compagnie de *“Marie Mac Mahon et son fils, femme d’un officier réformé”*.¹² Dans un univers aussi restreint que celui de réfugiés malheureux, tout le monde se connaît, aussi ne sera-t-il pas inutile de citer les principales personnes que Marie Mac Mahon rencontre tous les jours. Ce sont Robert Plunket et sa femme chargés de trois enfants qui ont à peine un lit pour coucher, Jean Buttler, ancien lieutenant, Michael Murphy, ancien capitaine, Anne Mac Evagh, femme d’un ancien officier, Marie Newlane dont le mari a péri au siège de Barcelone, Cecile Keefe, épouse d’un lieutenant réformé, Leo Lacy, *“vieille dame de 70 ans”*, sans compter les enfants.¹³ Dans cette même demeure hospita-

⁹ *Ibid.*, f° 7v.

¹⁰ *Ibid.*, f° 8, note pour l’année 1702.

¹¹ BNF, *ms. fr. 20 866*, f° 106-114. Ce manuscrit sera publié ultérieurement pour éclairer l’histoire du pensionnat des Irlandais que saint Jean-Baptiste de la Salle ouvrit vers 1698.

¹² *Ibid.*, f° 106-107.

¹³ *Ibid.*, f° 107. Marie Newlane a *“quatre grandes filles et un fils”* ; Marie Bourk vit *“avec sa sœur, deux demoiselles des meilleures maisons d’Irlande”* ; Marie Mac Kenna et

lière, habite “*Margueritte Kennedy, avec son enfant*”. Elle n’est pas plus fortunée que les autres et profite de la charité publique. La seconde pension dite “*maison des Jeunes Demoiselles*” nous intéresse moins car il ne s’y rencontre ni Mac Mahon, ni Kennedy. Trente-cinq personnes “*toutes de bonne famille*” y séjournent. Au total, pour entretenir 106 personnes, les administratrices ne touchent “*que 300 livres de la Reine et 80 francs d’ailleurs par mois*”.¹⁴ Traduisons en monnaie moderne. Nous sommes en présence d’un budget global mensuel de 1.520 francs, soit environ 15 francs par personne, trois fois moins que le salaire d’un maître d’école très pauvre aux alentours de 1700. C’est donc la grande misère, misère d’autant plus pénible à supporter par les Mac Mahon, Kennedy et autres Irlandais, qu’il s’agit de familles habituées à une vie sinon fastueuse, du moins aisée.

Tous les réfugiés irlandais de Saint-Germain, même pauvres et nobles, n’étaient pas pris en charge par les deux établissements précédents. Certains bénéficiaient d’un logement personnel et touchaient une médiocre pension octroyée soit par Louis XIV, soit par Jacques II. Tel était le cas, par exemple, des veuves qui avaient perdu leurs maris “*au service du Roy de France*”.¹⁵ Pour être moins visible, leur misère n’en était pas moins réelle. Aussi la charité chrétienne faisait-elle un devoir aux catholiques de leur venir en aide. Une liste fut dressée afin de faciliter la distribution des aumônes. Si en 1698, certaines veuves n’ont ni fils ni fille, l’ensemble du groupe compte 23 enfants dont la charge se répartit entre 13 mères de famille. Parmi celles-ci, “*Mademoiselle Ellen Kennedy*” n’a qu’un enfant. “*Son mary étoit Lieutenant en Irlande et Maréchal des Logis en France*”.¹⁶ Elle a pour compagnes d’infortune des veuves de capitaines comme Mesdames Julian Desmond, Martha Dillon, Grace Barry, Ellen Mead ; des femmes de lieutenants comme Mary King, Catherine Herbert, Elisabeth Kelly ; ou encore des épouses d’enseignes et de sergents comme Anne O’Donnel, Marguerite Fielding, Marguerite Fitzgerald, Marguerite Fitzpatrick, etc.

En plus des veuves et de leurs enfants, il fallait encore venir en aide “*à ceux qui n’avaient rien et qui étaient dans un très grand besoin*”.¹⁷ Mais nul Mac Mahon ou

Françoise Mac Kenna sont deux filles orphelines dont le père a été chirurgien major.

¹⁴ *Ibid.*, f° 107. La note poursuit, en mauvais français: “*à peine sont-ils de couvert de la mort, surtout quand il fait froid*”.

¹⁵ *Ibid.*, f° 108, “*Les Veuves dont leurs maris ont été tués au service du Roy de France*”.

¹⁶ *Ibid.*, f° 108. Martha Dillon avait “*deux enfants*”, Elisabeth Kelly en avait trois...

¹⁷ *Ibid.*, f° 110. “*Liste de ceux qui n’ont rien et qui sont en très grand besoin*”. Il n’est pas sans intérêt de signaler ici Daniel Mac Carthy avec son enfant, car nous le retrouvons plus loin.

.....
 autrefois servi Jacques II. Les mêmes raisons n'existant pas pour les autres Irlandais, beaucoup s'étaient réfugiés à Paris où la recherche d'un emploi s'avérait plus facile. Là, les compagnies de charité ne tardèrent pas à s'occuper d'eux. Vers 1698, l'une d'elles dresse un état des "*familles hirlandoises qui sont sur la paroisse Saint-Sulpice*".¹⁹ Cet état nous met, pour la troisième fois, en présence des Kennedy. Un "*sieur Kennedy, gentilhomme irlandois, officier réformé*" vit, en effet, avec sa femme et deux enfants dans le grenier d'un corps de logis situé derrière la maison qui arbore, rue de Bussy, l'enseigne "*à l'éperon Royal*". Il n'est pas le plus mal logé de tous puisque, rue du Gindre, un cousin de "*Mr Plunket archevesque d'Hirlande*" est "*fort pauvre*" avec sa femme et trois enfants "*couchant sur la paille*", tandis que, rue des Canettes, "*vis-à-vis le Dauphin*". M. Delaroché loge "*au grenier*" avec sa femme et trois enfants. Il arrive que plusieurs familles soient obligées de se partager une seule chambre. C'est le cas d'un gentilhomme, Mac Quemande, lieutenant réformé, qui habite rue de Bourbon. Il partage sa demeure non seulement avec sa femme et deux petits enfants, mais encore avec un soldat, Mac Carthie, sa femme et ses trois enfants. Le logement consiste dans la "*deuxième chambre sur le devant*" d'une maison "*À la fleur de lys*" louée par M. de Vivarolles. Pénible promiscuité ! En dehors de l'immense paroisse Saint-Sulpice, d'autres familles irlandaises méritaient d'être secourues. Nous en avons une liste consciencieuse²⁰. Pas de Kennedy, cette fois, mais des Mac Donnel, des Mac Carthie, des O'Brien et surtout, pour notre propos, "*Monsieur Mac Mahon, gentilhomme cy-devant Lieutenant dans l'armée du Roy, chargé de son épouse*" qui habite "*sur la paroisse de Saint-Hilaire, rue des Sept-Voyes*".

Depuis longtemps, bien avant la révolution d'Angleterre, un groupe de prêtres irlandais s'était constitué à Paris et avait obtenu des lettres patentes du roi sous le titre de "*Séminaire des Irlandais*".²¹ En 1672, ils avaient acheté l'ancien Collège des Lombards et s'y étaient installés définitivement au cours de l'année 1680. À leur exemple, d'autres Irlandais, boursiers de divers collèges parisiens, s'efforcèrent de s'organiser en communauté. Les événements de 1690-1692 précipitèrent si

¹⁸ Une demoiselle Mac Nemara figure dans la liste. Cinquante ans plus tard, les Mac Nemara seront solidement établis à Nantes, cf. NOUAILHAT.

¹⁹ BNF, ms. fr. 20 866, f° 113, "*Familles hirlandoises qui sont sur la paroisse de Saint-Sulpice*".

²⁰ *Ibid.*, f° 115-116, sans titre, mais à la suite des Irlandais qu'il faut secourir.

²¹ ASCOLI, t. I, p. 450-465.

bien la cristallisation en un seul corps de tous les étudiants dispersés qu'ils se réunirent en 1692 dans un immeuble de la rue Traversière ou "Travertines" derrière le Collège de Navarre. Ils y restèrent jusqu'en 1707, date de leur fusion avec la communauté qui s'était établie au Collège des Lombards et formèrent ainsi le "Collège des Irlandais" qui a survécu jusqu'à nos jours. Vers 1698, un document d'époque en parle en ces termes : "Il y a une communauté de soixante et seize jeunes hommes irlandais qui estudient. Ils sont sans aucun revenu. M. l'Archevesque paye leur logement. [...] Ils n'ont aucun revenu fixe et sont dans une grande extrêmité".²² Nous ignorons malheureusement leurs noms et il n'est pas possible, dans l'état actuel de nos connaissances, de dire si quelque Mac Mahon ou Kennedy "étudiait" en Sorbonne.

Nous sommes mieux renseignés sur deux autres établissements parisiens destinés à l'instruction et à l'éducation des jeunes Irlandais. Le premier en date semble avoir concerné les filles. Dans ses *Remarques historiques sur l'église de Saint-Sulpice*, Simon de Doncourt nous dit que le roi d'Angleterre Jacques II vint à l'église de cette paroisse le 5 avril 1697, jour du vendredi saint, pour "entendre la Passion prêchée par le R. Père de Latour, Général de l'Oratoire."²³ [...] Il fut reçu à la porte de l'Église par M. de la Chétardie, à la tête de son clergé, lequel lui présenta de l'eau bénite et lui fit un compliment convenable à la piété de Sa Majesté Britannique et à la doctrine dudit sieur Curé. Sa Majesté fut placée dans l'œuvre²⁴ pendant la Passion, et pendant l'Office dans le Chœur, et elle alla à l'adoration de la Croix après le Célébrant et les autres officiants".²⁵ C'était un premier contact personnel avec le responsable de la paroisse Saint-Sulpice. Ce fut aussi, pour Jacques II, l'occasion de voir la manière dont les enfants participaient à l'office liturgique sous la surveillance des maîtres et des maîtresses.

En fait, peu après, le roi d'Angleterre s'occupa de faire instruire les enfants des réfugiés irlandais et exposa ses désirs à Louis XIV. Celui-ci en parla au cardinal de Noailles qui pria M. de La Chétardie de s'occuper de l'affaire. Les uns et les autres gardaient en mémoire le tact exceptionnel que les religieuses de Saint-Thomas de

²² BNF, ms. fr. 20 866, f° 116.

²³ SIMON DE DONCOURT, *Remarques historiques sur l'Église et la paroisse de Saint-Sulpice* [...], Paris, N. Crapart, 1773, p. 153.

²⁴ Banc d'honneur réservé aux marguilliers de la paroisse.

²⁵ Les usages de l'époque ne permettaient pas aux laïcs de prendre place dans le chœur. Y introduire Jacques II était reconnaître, en quelque sorte, son autorité royale.

Villeneuve avaient manifesté lorsque la garde de l'encombrante Mme Guyon leur était échue.²⁶ Elles tenaient des hôpitaux, recevaient des pensionnaires et, parfois, dirigeaient des écoles. Il n'en fallait pas plus. On leur confia les jeunes Irlandaises. “Vers la fin de l’an 1697, écrit Simon de Doncourt, *M. de la Chétardie plaça [...] les Irlandoises qui avoient suivi le roi Jacques dans la communauté des Filles de Saint-Thomas*²⁷ et y fournissoit à leur entretien”.²⁸ De ces Irlandaises, nous avons les noms et qualités.²⁹ Elles étaient en pension rue de Grenelle. M. de La Chétardie versait pour chacune d’elles 50 écus de pension, en plus de l’habillement, et leur donnait “une maîtresse brodeuse pour leur apprendre la broderie en perfection” sans oublier de fournir “l’or, la soye, la laine et autres choses nécessaires”.³⁰ Trois Mac Carthie figurent parmi ces “douze damoiselles hirlandoises”, mais aucune Mac Mahon, aucune Kennedy. Cependant, les Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve ne bornèrent pas leur zèle à éduquer ces douze Irlandaises. Elles ouvrirent, en 1700, un pensionnat irlandais à Saint-Germain-en-Laye. Sa fortune fut brillante tout au long du XVIII^e siècle.³¹ Les filles des Mac Mahon et des Kennedy que nous avons rencontrés précédemment surent en profiter. La Mère Jacqueline de Quervers, supérieure de la maison de Saint-Germain, s’y attira une telle estime, par ses talents pédagogiques et sa générosité, que “les Irlandais, dont elle avait élevé les jeunes filles, témoignèrent hautement leur reconnaissance” après sa mort survenue en 1725 “en lui faisant célébrer à Saint-Germain des services solennels.³² [...] Non seulement elle s’était appliquée à l’éducation de ces petites émigrées, mais elle procura des dots à 15 d’entre elles qui se firent religieuses et à plusieurs autres qui, par ses soins, furent placées très convenablement dans le monde”.³³ En 1747, l’une des pensionnaires, Julienne de Mac Mahon, décida d’entrer chez les

²⁶ Cf. Gaëtan BERNOVILLE, *Les Religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve*, Paris, Grasset, 1953, p. 69.

²⁷ On a parfois prétendu qu’il s’agissait des *Dominicaines de la Croix*, dites Filles Saint-Thomas. Il n’en est rien, comme le prouve le *ms. fr. 20 866* de la BNF cité ci-après.

²⁸ DONCOURT, p. 59.

²⁹ BNF, *ms. fr. 20 866*, f^o 114, “*Les noms des Douze damoiselles hirlandoises que Monsieur le Curé de Saint-Sulpice a placé aux filles de Saint-Thomas, Rue de Grenel (sic)*”.

³⁰ *Ibid.*, f^o 114, titre.

³¹ BERNOVILLE, p. 146-147.

³² Archives des Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve, Neuilly-sur-Seine, *Vies de nos Sœurs, 1661-1808*, 1^{er} vol., ms., p. 243.

³³ *Ibid.*, p. 243-244.

carmélites de Saint-Denis. Ses parents n’y firent pas obstacle et, malgré sa jeunesse — elle n’avait que 15 ans — les religieuses cloîtrées l’acceptèrent parmi elles. Devenue Mère Julie de Jésus, elle succédera comme Prieure du monastère à Madame Louise de France.³⁴

Presque en même temps que les Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve recevaient douze Irlandaises dans leur établissement de la rue de Grenelle, les fils des réfugiés étaient également l’objet de la sollicitude royale. Pour eux, le choix de la communauté enseignante qui les prendrait en charge ne pouvait guère laisser perplexe. Les Jésuites et les Oratoriens s’appliquaient à diffuser une culture humaniste. Les garçons irlandais n’avaient besoin, pour l’instant, que de notions élémentaires immédiatement rentables. Or, dans le secteur primaire, seule la communauté des Frères des Écoles chrétiennes, fondée depuis une dizaine d’années, offrait alors, à Paris, les garanties souhaitables. M. de la Chétardie lui avait confié la quasi totalité des écoles de garçons de sa paroisse. Il la sollicita de nouveau en faveur des Irlandais. Simon de Doncourt écrit à ce propos : *“Vers la fin de l’an 1697, M. de la Salle, à la sollicitation de M. de la Chétardie, ouvrit sa maison à cinquante jeunes Irlandois passés en France avec le roi Jacques, pour y conserver leur religion, et prit lui-même un soin particulier de leur éducation. Le Roi Jacques lui-même vint le visiter avec M. l’Archevêque et lui sut bon gré des peines qu’il se donnoit pour cette jeunesse”*.³⁵ L’établissement en question était situé dans un quartier fort tranquille à l’époque, au faubourg de Vaugirard. Il se nommait *“la Grand’Maison”*. En peu de temps, les jeunes Irlandais *“se trouvèrent en état de remplir avec honneur les places diverses qui leur étoient destinées”*.³⁶ Ils n’eurent pas de successeurs.

Comme les états précédemment analysés nous permettent de connaître avec précision le nombre des enfants irlandais, garçons et filles, qui avaient besoin de recevoir un enseignement gratuit à Paris et à Saint-Germain en 1698, il est aisé de

³⁴ *Ibid.*, p. 245. BERNOVILLE rapporte le fait, p. 147.

³⁵ DONCOURT, p. 59. GUBERT cite un autre passage de DONCOURT (t. III, p. 170) : *“On a retiré chez les Frères des écoles charitables un nombre considérable de pauvres garçons irlandais [...] chassés de leur pays pour la foi, et qu’il faut entretenir généralement de toutes choses”*. Il situe l’événement, toujours sur la foi de DONCOURT, *“à la date du 1^{er} décembre 1698”* (J. GUBERT, *Histoire de Saint Jean-Baptiste de la Salle*, Paris, 1900, p. 303). Cf. G. RIGAULT, *Histoire générale de l’Institut...*, t. I, p. 217. GUBERT situe rue de Sèvres le pensionnat des jeunes Irlandaises tenu par les Sœurs. Il était rue de Grenelle où son emplacement est occupé depuis 1906 par le boulevard Raspail.

³⁶ J.-B. BLAIN, *La vie de Monsieur Jean-Baptiste de La Salle*, 2 vol., in-4, Rouen, Machuel, 1733, t. I, p. 368 (CL 7,368).

se rendre compte que presque tous les garçons furent confiés aux Frères des Écoles chrétiennes. Sur un total légèrement inférieur à 180 enfants, on peut admettre, semble-t-il, qu'il y en avait difficilement plus de cent d'âge scolaire (6-14 ans), soit un maximum probable de cinquante garçons. Tandis que les filles étaient placées soit à Paris, rue de Grenelle, soit à Saint-Germain-en-Laye, les garçons étaient tous chez M. de la Salle à Vaugirard. Voilà pourquoi nous croyons être en mesure d'affirmer que les fils de Marie Mac Mahon, de Marguerite et d'Ellen Kennedy, de Saint-Germain-en-Laye, ainsi que les deux enfants du sieur Kennedy de la rue de Bussy, à Paris, profitèrent, dans la mesure où ils étaient d'âge scolaire, des leçons de saint Jean-Baptiste de la Salle et du Frère qu'il avait mis à la tête de l'établissement.³⁷

* * *

Maintenant que nous connaissons les Mac Mahon et Kennedy qui vivaient soit à Saint-Germain-en-Laye, soit à Paris, vers 1700, et les principaux Irlandais de leur entourage, une question se pose. De quoi vivaient-ils et dans quelle mesure l'accueil français résolut-il le problème social du reclassement de ces personnes déplacées ? L'entourage immédiat de Jacques II, comme il était de coutume chez les courtisans, bénéficiait, évidemment, des pensions royales. Celles-ci étaient attachées aux titres honorifiques aussi bien qu'aux charges effectives. Mais leur

³⁷ BNF, *ms. fr. 20 866*. Ce document ne nous donne ni l'âge, ni les prénoms de ces cinq enfants et le sexe de l'un d'eux n'est pas précisé. Toutefois, en raison du contexte qui distingue soigneusement "*enfants à charge*" et "*jeunes enfants*", il est légitime d'admettre que les 4 ou 5 garçons des Mac-Mahon et Kennedy de 1698 étaient d'âge scolaire. Les noms de leurs camarades à qui saint Jean-Baptiste de la Salle fit probablement la classe, ainsi que l'adresse de leurs parents seront fournis dans un ouvrage en préparation. Le décompte des garçons s'établit de la façon suivante : les familles irlandaises de la paroisse Saint-Sulpice ont 21 enfants dont 4 sont ou trop jeunes ou trop âgés pour être en pension. Une seule fille de ces familles est en pension rue de Grenelle, Catherine Mac Carthy, fille de Daniel et sœur d'un lieutenant de marine. Les veuves irlandaises, soit à Paris, soit à Saint-Germain-en-Laye, ont la charge de 23 enfants. Les Irlandais, "*qui n'ont rien*" quant à la fortune, ont toutefois la responsabilité d'une quarantaine d'enfants. La maison hospitalière de Saint-Germain-en-Laye compte encore 38 enfants et il s'en trouve, à Paris, en dehors de la paroisse Saint-Sulpice, un minimum de 47. On arrive ainsi, pour Paris et Saint-Germain, à un total de 166 enfants auxquels on peut ajouter quelques unités en raison des oublis probables de la recension et de quelques imprécisions relatives à l'âge des enfants.

importance, dans l'état précaire où se trouvait le roi détrôné, était réduite à la valeur d'un symbole. Jacques II, en effet, ne disposait que des 600.000 livres allouées par Louis XIV. "*Il ménagea ce revenu avec tant de prudence*", nous disent les *Mémoires relatifs à la Révolution d'Angleterre*, qu'il secourut, en plus des officiers de sa maison personnelle, "*un nombre infini de personnes dans la détresse, comme des officiers vieux ou blessés, les veuves et les enfants de ceux qui avaient perdu la vie à son service*"; mais "*les salaires et les pensions qu'il accordait étaient à la vérité peu considérables*".³⁸

Certains Irlandais, comme le lieutenant-colonel Hugo Mac Mahon ou le mari d'Ellen Kennedy, maréchal des logis, firent carrière dans l'armée française. Souvent, leurs enfants suivirent l'exemple de leurs pères. En 1702, en effet, Louis XIV prit le parti d'enrôler dans les régiments irlandais tous les émigrants qui n'étaient pas établis.³⁹ C'était, d'une manière sans doute un peu expéditive, sauver bien des gens du chômage et de la famine. Le régiment de Berwick, afin de les accueillir, forma un bataillon supplémentaire.⁴⁰ En 1705, le nombre des officiers engagés dans chaque compagnie fut de nouveau augmenté. Tous les officiers précédemment réformés trouvèrent de l'emploi tandis que leurs fils pouvaient espérer leur succéder dans un proche avenir. "*On les mit en brigades*" pour aller, sous Montrevel, Villars et Berwick, maîtriser les Camisards en révolte dans les Cévennes. En 1715, le nombre des compagnies de plusieurs régiments fut encore accru.⁴¹ Il passa souvent de 12 à 15. Le recrutement de soldats irlandais avait donc repris et la carrière des armes offrait aux immigrés des débouchés commodes.

D'autres Irlandais étaient artisans ou boutiquiers. Parmi les étrangers établis dans les principales villes de France au cours du XVIII^e siècle, qui s'adonnaient à ce genre d'activité, ils étaient même, et de beaucoup, les plus nombreux. À Nantes, par exemple, il y avait parmi les réfugiés irlandais "*un grand nombre de petits bourgeois, d'artisans*" dont les noms, fort modestes, n'évoquent pour nous aucun souvenir. Ils s'efforçaient de gagner leur vie en pratiquant le seul métier qu'ils connaissaient, et "*leurs enfants continuèrent souvent d'exercer les mêmes petits métiers*".⁴² Dans les ports, comme Saint-Malo, Saint-Brieuc, Brest, Nantes, les minutes de notaires conservent la mémoire de nombreux enrôlements de marins

³⁸ *Collection des Mémoires relatifs...*, vol. IV, p. 275.

³⁹ NOUAILHAT, p. 13-14.

⁴⁰ BM, Nancy, ms. 305, f° 7v.

⁴¹ *Ibid.*, f° 9.

⁴² NOUAILHAT, p. 96.

irlandais. Parmi eux, les volontaires pour la guerre de course ne manquaient pas.⁴³

Plus rares étaient les immigrés qui s'adonnaient à des professions libérales. Tant qu'ils n'étaient pas naturalisés, la magistrature leur était fermée. Restaient les beaux-arts et la médecine. Quelques-uns y firent preuve d'une grande habileté. Ainsi, à Nantes, Daniel Mac Carthy était, à la satisfaction de tous, "*chirurgien de navire*".⁴⁴ Si quelques Irlandais jugèrent possible de publier des livres dans une langue qui n'était pas la leur, ils n'en firent pas profession. Relevons seulement, à ce propos, l'ouvrage pour lequel le sieur Kennedy obtint un privilège royal le 10 janvier 1705 : *Généalogie des Stuarts*.⁴⁵ Ne disons rien des vocations sacerdotales ou religieuses : elles n'ont jamais manqué dans les familles irlandaises. Nous rencontrerons d'ailleurs incessamment un Mac Mahon, prêtre à Bordeaux...

En fait, les grandes familles irlandaises qui n'entrèrent pas dans l'armée s'adonnèrent au négoce sous toutes ses formes. Pour la bourgeoisie, comme pour la noblesse, c'était un excellent moyen de rester en relation avec les parents et amis demeurés au pays. Une première génération s'engagea en sous-ordre dans les entreprises françaises. Ce n'était ni la gloire ni la fortune, mais le pain quotidien était assuré. Plus tard, les enfants, et parmi eux les anciens élèves de M. de la Salle, purent participer à la gestion des maisons de commerce. Assez souvent, il leur arriva de prendre en mains la direction générale des affaires. C'est ainsi, par exemple, que Robert Dillon, "*arrière neveu de Mylord Richard Talbot, Duc de Tyrconnel, vice roy d'Irlande*", établi à Bordeaux, demanda des lettres de naturalité en juin 1754, afin de développer plus librement son commerce.⁴⁶ Un autre négociant irlandais, François Burke, désireux de rester en France malgré l'édit de proscription des ressortissants de la Grande-Bretagne, obtint de son compatriote Mac Mahon, "*aumônier de l'hôpital Saint-André*" de Bordeaux, l'indispensable certificat de catholicité qui devait lui permettre de se faire naturaliser français.⁴⁷ Quant aux Kennedy, un peu avant 1748, nous en rencontrons deux à Nantes, Jean et Jacques Kennedy, dont le commerce est particulièrement prospère.⁴⁸

⁴³ LAUNAY, *La guerre de course*, Diplôme d'Études Supérieures déposé aux Arch. de la Loire-Atlantique.

⁴⁴ NOUAILHAT, p. 96.

⁴⁵ BNF, *ms. fr. 21 948*, art. n° 303.

⁴⁶ Arch. de la Gironde, C 1072.

⁴⁷ *Ibid.*, C 1074. À Nantes, dès 1698, un Jacques Burk, de Gallouay, se distinguait dans le négoce (minutes du notaire Villaines étudiées par Gérard LEVENT pour un D. E. S., Rennes, 1963).

⁴⁸ Arch. de la Loire-Atlantique, B 101.

Parmi les Irlandais qui entouraient Jacques II vers 1698-1700, nous avons rencontré des Mac Nemara et des Fitzgerald. Or, parmi les grands négociants établis à Nantes avant 1698, nous avons un Fitzgerald et des Mac Nemara. L'un de ces derniers achète du sucre au Brésil, en assure le transport via Porto, et le revend à la veuve Lée.⁴⁹ Des remarques analogues pourraient être multipliées. Elles ne feraient que mettre davantage en valeur l'intérêt considérable que présenterait, pour l'histoire sociale, une étude généalogique des Irlandais venus en France à l'occasion de la Révolution d'Angleterre, complétée par une carte de leur répartition géographique.⁵⁰

L'étude des professions des immigrés irlandais serait par trop incomplète si elle ne s'étendait aussi bien à celles des femmes qu'à celles des hommes. Mais, lorsqu'on aborde l'aspect féminin de la question, on s'aperçoit vite que la majorité des historiens centrent leurs recherches sur les activités masculines, un peu comme si les femmes étaient quantité négligeable. Pourquoi ? Sans doute parce que la transmission des noms de famille s'effectue par voie masculine et que la supériorité de l'homme sur la femme est considérée comme un fait juridique au cours de la période envisagée. Il n'en reste pas moins que cette manière d'appréhender le réel sous un jour déformant correspond à une réalité sociale. Les femmes du peuple travaillaient mais, dans la noblesse et la bourgeoisie, la femme, même lorsqu'elle était "*savante*", limitait sa besogne à

"Former aux bonnes mœurs l'esprit de ses enfants,
Faire aller son ménage, avoir l'œil sur ses gens,
Et régler la dépense avec économie".⁵¹

Il arrivait pourtant aux femmes de négociants, d'aider leurs maris. Plus d'une fois, des veuves assumèrent la lourde responsabilité de maintenir la prospérité d'un commerce pour le transmettre florissant à leurs enfants mineurs. Cependant, presque toujours, plus que par son travail, c'était par sa dot et son mariage qu'une femme du XVIII^e siècle prenait place dans la société. Il n'en alla pas autrement pour les jeunes Irlandaises élevées à Saint-Germain-en-Laye ou à Paris. Les Sœurs

⁴⁹ Renseignement communiqué par LEVENT.

⁵⁰ On y verrait, par exemple, comment la famille Darcy s'est établie à Paris, Nantes et Bordeaux. Vers 1716, un parent du chef de famille fut naturalisé Français et deux de ses fils devinrent officiers de la marine royale. L'un des enfants Darcy, élevé en France, se maria à Nantes le 4 septembre 1736 et devint négociant à Bordeaux (Arch. de la Gironde, C 1074).

⁵¹ MOLIÈRE, *Les Femmes savantes*, acte II, sc. 7.

de Saint-Thomas de Villeneuve eurent à cœur de les doter convenablement et de les marier au mieux de leurs intérêts religieux et financiers. Jusque vers 1750, nous dit M. Nouailhat, Irlandais et Irlandaises contractèrent mariage entre eux et formèrent “une sorte de clan relativement fermé”.⁵² C’est pourquoi l’étude des conditions d’existence des hommes suffit pour renseigner, à cette époque, sur la situation sociale des Irlandaises. Par la suite, il n’en est plus de même. Progressivement, le sang irlandais se mêle au sang français. Les relations d’affaires, les succès surtout, créent des liens qui facilitent les alliances. Lorsque la tension franco-anglaise qui aboutira à la guerre de Sept ans devient dramatique, une série de décrets royaux pousse Irlandaises et Irlandais à opter pour la nationalité française ou pour un nouvel exil. La plupart n’hésitent pas. Ils demandent des “lettres de naturalité” et les obtiennent. Les voilà Français. Quant aux autres, lorsque la guerre éclate en 1756, ils sont contraints de quitter la France. Mais où aller ? Retourner en Irlande ? Ce serait, leur semble-t-il, renier l’attitude intransigeante de leurs pères et accepter le “régime de tyrannie” instauré par l’Angleterre.⁵³ Maintenant que les liens commerciaux qui établissaient un pont entre la France et l’Irlande sont brisés, nombre d’Irlandais réfractaires à la naturalisation vont s’établir dans les colonies espagnoles, au Brésil, dans les îles d’Amérique jusqu’au jour où la guerre de l’Indépendance libérera les États-Unis de la tutelle anglaise en ouvrant une nouvelle porte aux colons venus d’Irlande.⁵⁴

* * *

Le début de la guerre de Sept ans marque donc la fin d’une phase importante de l’immigration irlandaise. L’histoire des familles qui avaient suivi Jacques II en exil peut être considérée comme achevée en 1756. Qu’il s’agisse des Mac Mahon, des Kennedy, ou de leurs compatriotes restés en France, il n’est plus guère possible, à partir de ce moment, de parler d’immigrants irlandais. Ils se sont fusionnés avec la population française.

⁵² NOUAILHAT, p. 100.

⁵³ GARNIER, p. 33. D’après l’auteur, ce “régime de tyrannie” définit la période 1692-1760.

⁵⁴ Bien avant l’indépendance américaine, les Irlandais servaient les intérêts français en Amérique. Jacques Kearney, par exemple, neveu par alliance de Richard Nagle, avait dès 1739, quelques proches parents dans “presque tous les régiments Irlandois en France, sans compter ceux qui [étaient] au service de Sa Majesté” Louis XV en Amérique (Arch. de la Gironde, C. 1074, *Certificat délivré par J. O’Brien, évêque de Cloyn*).

À l'occasion de la Révolution d'Angleterre, "les fils les plus intelligents et les plus courageux de la petite noblesse" irlandaise étaient venus en France pour sauvegarder leur foi, "satisfaire leur besoin d'action et leur soif de vengeance".⁵⁵ Au cours du demi-siècle qui suivit, leurs fils et leurs petits-fils héritèrent de leurs qualités et se distinguèrent non seulement dans l'armée mais encore dans une foule d'entreprises qui nécessitaient une valeur personnelle exceptionnelle.⁵⁶ Esprit d'ordre, constance dans l'effort, loyauté qui inspire confiance, ne suffiraient pas à expliquer pareils succès. Il fallait aussi de l'intuition et des âmes de chefs.

⁵⁵ GARNIER, p. 99.

⁵⁶ Cf. NOUAILHAT, p. 65 : "Un certain nombre d'armateurs étrangers sont d'anciens capitaines. Au début du siècle, dans les premiers postes d'État-Major, les Irlandais et les Écossais méritent une mention spéciale". Parmi eux des Mac Nemara, des Mac Carthy, arment pour les îles d'Amérique. Rien que pour Nantes, ces armateurs pour l'Amérique sont une cinquantaine. "Parmi eux, Jacques et Daniel Mac Nemara arrivent en tête ainsi que Luc Schiell avec trois vaisseaux" (cf. DU HALGOUET, *Nantes, ses relations commerciales avec les îles d'Amérique au XVIII^e siècle*, Rennes, 1939. L'Irlandais Mac Nemara créa à Nantes une importante brasserie (Arch. municipales, HH 259). Thomas et Daniel Mac Nemara servaient d'intermédiaires à leurs compatriotes restés en Irlande auprès de la Banque Royale établie à Paris (NOUAILHAT, p. 84). Le succès des Irlandais est général.

Voir, page suivante, la note bibliographique.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

En dehors des grandes collections historiques bien connues, la bibliographie du sujet comporte essentiellement : Marquise CAMPANA DE CAVELLI, *Les Derniers Stuarts à Saint-Germain en Laye*, 2 vol., in-4, Paris, 1871, — JACQUES II, *Collection des Mémoires relatifs à la Révolution d'Angleterre*, 4 vol., in-8, Paris et Rouen, 1824-1825. — G. ASCOLI, *La Grande-Bretagne devant l'opinion française au XVII^e siècle*, thèse de doctorat ès lettres, 2 vol., Paris, 1930. — Ch. M. GARNIER, *Eire, Histoire d'Irlande*, Paris, 1936. — Ernest JOYNT, *Histoire de l'Irlande*, Rennes, 1935. — J. MATHOREZ, *Les Étrangers en France sous l'Ancien Régime, Histoire de la formation de la population française*, 2 vol. in-8, Paris, 1919-1921. — Jane LANE, *King James the last*, 1942. — Richard HAYES, *Biographical Dictionary of Irishmen in France*. — Charles PETRIE, *The Jacobite movement, the first phase, 1688-1716* et *The Jacobite movement, the last phase, 1716-1807*, Londres, 1948. — Dorothy MIDDLETON, *The life of Charles II, Earl of Middleton, 1650-1719*. — Duque de BERWICK Y ALBA, *El Mariscal de Berwick, Bosquejo biografico*, Madrid, 1925.

L'ouvrage édité par F. Madan apporte peu de lumières sur notre sujet : *The Stuart Papers relatives chiefly to Queen Mary of Modena and the exiled court of James II*, London, Roxburghe Club, 1889. Mais nos sources principales sont des pièces d'archives signalées dans nos notes.

LES PEINES DE LA VIE
ET L'ÉDUCATION DES MENTALITÉS
PAR BOSSUET, FÉNELON, LA SALLE ET MONTFORT

*102^e congrès national des Sociétés savantes, Limoges, 1977,
"Histoire moderne", t. I, p. 243-261.*

Au XVII^e siècle, une fraction très importante du monde populaire souffre du froid, de la faim, de l'inconfort, de l'insécurité du lendemain et de toutes les peines qui accompagnent des travaux méprisés et fatigants. La notion de "*misères de la vie*" est associée à celle de pauvreté. Celle de bonheur paraît liée à la fortune. Ce dernier mot a d'ailleurs un double sens. Il signifie aussi bien un heureux destin — une bonne fortune — qu'une confortable richesse. Pourtant, au XVII^e siècle, des princes de l'Église comme Bossuet et Fénelon, des prêtres d'origine noble ou bourgeoise comme Montfort et La Salle, s'efforcent de transformer la mentalité de leur temps. Ils attachent une valeur positive aux peines et aux inconvénients qui découlent de la pauvreté. Bossuet et Fénelon, comme évêques, représentent l'Église enseignante. Tous deux éducateurs de princes, ils n'en sont pas moins différents par leur éducation, leur tempérament, leur manière d'appréhender la réalité et le monde spirituel. Quant à Montfort et à La Salle, il me paraît nécessaire de confronter leurs pensées de prêtres entièrement dévoués aux pauvres à celles d'évêques particulièrement influents.

La Salle (1651-1719) est né à Reims. Docteur en théologie, il distribue tous ses biens aux pauvres et partage l'existence misérable des maîtres des écoles gratuites qu'il organise en communauté religieuse.¹ Grignon de Montfort (1673-1716), originaire de Bretagne, évangélise les malades des hôpitaux de Poitiers et de la Salpê-

¹ Cf. Y. POUTET, *Le XVII^e siècle et les origines lasalliennes*, Rennes, 2 vol. in-8, 1970. Un 3^e volume consacré aux sources des écrits de JBS demeure inédit.

trière à Paris. Il multiplie les missions dans les diocèses de Saint-Malo, Saint-Brieuc, Nantes et La Rochelle. Il entraîne les foules en des pèlerinages mémorables comme celui du calvaire de Pontchâteau. C'est un merveilleux exemple d'imagination et de zèle dans l'apostolat populaire.²

Au début de ma recherche, j'imaginai que des personnalités aussi différentes avaient vraisemblablement des convictions divergentes. En fait, en dehors d'importantes nuances de style et de méthode, les textes de Bossuet, Fénelon, La Salle et Montfort se font l'écho d'une doctrine fondamentalement uniforme. Cette doctrine, fort éloignée de ce que pensaient et vivaient la plus grande partie des chrétiens du XVII^e siècle, est représentative d'un idéal théoriquement accepté bien que rarement assumé. Il est intéressant d'en dégager les grandes lignes.

Comparons d'abord les enseignements de Bossuet et de Fénelon. Pour l'un comme pour l'autre, la mort n'est pas un mal. Elle prélude à une vie plus belle.³ La maladie a son utilité. En soi, elle est un mal, certes, mais Bossuet assure qu'elle "*sera un grand bien*" une fois sanctifiée "*par la patience*".⁴ Trop de chrétiens repoussent les peines comme s'ils ignoraient le rôle positif qu'elles remplissent. Le psalmiste ne dit-il pas : "*J'ai trouvé la douleur et l'affliction et j'ai invoqué le nom de Dieu*". L'orateur commente : "*Remarquez cette façon de parler : j'ai trouvé l'affliction et la douleur, enfin je l'ai trouvée cette affliction fructueuse, cette douleur médicinale*".⁵ L'acceptation de la souffrance, à la manière de Job, est un baume qui guérit le mal.⁶ Les afflictions remédient aux passions.⁷ Fénelon constate, de son côté, que la souffrance n'épargne ni riches, ni pauvres, mais qu'on peut en faire bon usage. Elle constitue "*un purgatoire de miséricorde en ce monde*"⁸ qui nous économise de plus grandes peines. "*La paix d'ici-bas, dit-il, est dans l'acceptation des choses contraires et non pas dans l'exemption de les souffrir*".⁹ L'amour du Christ suffit à transformer en joie les peines qu'on lui offre.¹⁰ Inversement, le refus d'une peine provoque une double croix.¹¹ Au duc de Bourgogne, l'archevêque de Cambrai explique l'utilité des malheurs : "*On ne connaît, écrit-il,*

² Cf. J.-B. BLAIN, *Abrégé de la vie de Louis-Marie Grignon de Montfort*, texte établi, présenté et annoté par LOUIS PÉROUAS, Rome, 1973.

³ Je cite d'après les *Œuvres complètes* de BOSSUET, publiées par F. LACHAT et d'après celles de FÉNELON éditées par Dufour et C^{ie}, 1826. Cf. BOSSUET, t. X, p. 631; FÉNELON, t. VII, p. 50; t. XI, p. 420.

⁴ BOSSUET, t. X, p. 228.

⁶ BOSSUET, t. X, p. 195.

⁸ FÉNELON, t. V, p. 44.

¹⁰ FÉNELON, t. IV, p. 49.

⁵ BOSSUET, t. IX, p. 213.

⁷ BOSSUET, t. X, p. 232 et suiv.

⁹ FÉNELON, t. IV, p. 42.

¹¹ FÉNELON, t. V, p. 39.

ni les autres hommes, ni soi-même, quand on n'a jamais été dans l'occasion d'un malheur [...]. L'adversité est un torrent [...] contre lequel il faut se roidir sans relâche".¹² Une autre fois, il souligne que "*la maladie du corps sera la guérison de l'âme*" : elle servira d'incitation à recourir à Dieu.¹³ L'indifférence paisible à tout ce qui ne renforce pas l'amour de Dieu est le meilleur remède aux déchirements dont souffrent les riches. Honneurs, commodités, plaisirs, faste ne valent rien.¹⁴ Pourquoi donc rester préoccupé des facilités de l'existence alors que le détachement engendre le bonheur ?¹⁵ C'est que les chrétiens ne vivent pas en chrétiens, ne pensent pas en chrétiens. La pensée est constante chez Fénelon, l'expression, ici, est de Bossuet. Les uns pensent en épicuriens, les autres en stoïciens. Tous ignorent le sens des peines de la vie. Ils ne savent pas découvrir l'action cachée de la Providence. Aussi ne renoncent-ils pas aux "*biens apparents*" que sont les plaisirs et la prospérité.¹⁶ Bossuet poursuit. Les afflictions peuvent se réduire à trois catégories : "*N'avoir pas ce que nous aimons, le perdre après l'avoir possédé, le posséder sans en goûter la douceur à cause des empêchements que les autres maux y apportent*". Or, "*ces trois choses nous sont salutaires*" puisque la misère ne consiste pas dans la privation de ce qu'on aime, mais dans l'amour de ce qu'on n'a pas.¹⁷ C'est le détachement du cœur qui transformera notre tristesse en joie.¹⁸ Le *Notre Père*, explique encore Bossuet, nous apprend que nous devons nous contenter du seul nécessaire sans chercher rien d'autre.¹⁹ Faut-il donc renoncer à transformer le monde, à l'améliorer ? L'acceptation passive de ce qui se passe est-elle une solution aux maux de cette vie ? Nullement. À la dureté envers soi-même, il importe de joindre la bonté et la générosité à l'égard des autres. Souffrir ce qui nous arrive, oui, mais délivrer les autres de leur misère et des malheurs qui les assaillent. "*Il ne faut pas dire : nous souffrons*", poursuit Bossuet, comme si la douleur était un bien, car "*il y en a que la croix précipite à la damnation*". Devant un auditoire mêlé de catholiques et de nouveaux convertis, il s'adresse à ces derniers qu'aucune souffrance n'épargne. "*Je n'ignore pas, dit-il, les tourments que [...] vos proches vous font endurer. Mais soutenez tout par la patience [...]. Dieu veut épurer votre charité [c'est-à-dire votre amour] par l'épreuve des afflictions [...]. La pauvreté où vous êtes rend un témoignage honorable à l'amour que vous avez pour l'Église*". Mais aussitôt, Bossuet se tourne vers les chrétiens opulents pour redresser leurs mentalités de gens satisfaits : "*Ce qui fait leur gloire, dit-il, c'est ce*

¹² FÉNELON, t. VI, p. 232.

¹⁴ FÉNELON, t. VI, p. 522, t. VII, p. 44 et 51.

¹⁶ BOSSUET, t. X, p. 221-228.

¹⁸ BOSSUET, t. X, p. 238.

¹³ FÉNELON, t. VI, p. 513

¹⁵ FÉNELON, t. VII, p. 57-58.

¹⁷ BOSSUET, t. X, p. 233.

¹⁹ BOSSUET, t. IX, p. 292 et suiv.

qui fait votre honte. Il leur est glorieux de souffrir, mais il nous est honteux de le permettre. Leur pauvreté rend témoignage pour eux et contre nous [...]. Ouvrez donc vos cœurs [...] et vos mains sur les nécessiteux de cette maison”.²⁰ Ainsi, parce qu’il croit qu’une vie pauvre est inhérente à l’idéal évangélique, Bossuet exige des riches le sacrifice de leurs richesses. Il leur reproche de se glorifier dans les plaisirs, le jeu, les honneurs, l’opulence plutôt que dans la croix du Christ. Il les apostrophe avec vigueur en les tutoyant : “La croix, s’écrie-t-il, n’est-elle pas un scandale à toi qui dédaignes la pauvreté ? [...] En vain Jésus-Christ est mort [...] si après sa mort [...] on applaudit aux mêmes maximes, si l’on met le souverain bonheur dans les mêmes choses”.²¹ Pareillement, Fénelon demande aux nantis de réprimer leurs désirs de faste, d’apprécier les humiliations, les persécutions et les souffrances de la vie.²²

Souffrance et pauvreté sont intimement liées. Sans renier le Christ, elles ne peuvent être évacuées de la vie chrétienne. Pour Bossuet comme pour Fénelon, les riches ne sont que les dépositaires, les gérants, d’une fortune qui doit servir au bien de tous et spécialement des plus pauvres qui ne parviennent pas, d’eux-mêmes, à subvenir aux besoins de leur famille. Par une justice distributive bien comprise, ils doivent rétablir l’égalité inscrite dans la nature humaine. Si l’attachement aux biens terrestres crée le malheur des riches, c’est le trop grand désir des richesses et des commodités qui accroît, chez les pauvres, les souffrances inhérentes à leur condition. Les riches, insiste Fénelon, ne devraient pas se servir des pauvres pour s’éviter les travaux pénibles.²³ Ils ne renoncent pas, leur reproche Bossuet, au goût des grandeurs, à la cupidité.²⁴ Ils se croient supérieurs aux pauvres. Ils n’en sont pourtant que les serviteurs. C’est presque tout le *sermon sur l’éminente dignité des pauvres* qu’il faudrait citer : “Les pauvres [...] sont les premiers dans l’Église [...]. Les riches qui s’imaginent que tout leur est dû, et qui foulent aux pieds les pauvres, ne sont dans l’Église que pour les servir puisque les grâces du Nouveau Testament appartiennent de droit aux pauvres et que les riches ne les reçoivent que par leurs mains”.²⁵ Fénelon pense également que les pauvres sont d’une condition préférable à celle des riches. Il ne le dit pas aux pauvres, qui ont besoin de courage et non pas de pauvreté, mais aux riches qu’il pousse à se défaire de leurs richesses afin de rétablir un équilibre inexistant dans la répartition des biens terres-

²⁰ BOSSUET, t. X, p. 464-465.

²¹ BOSSUET, t. X, p. 448.

²² FÉNELON, t. IV, p. 241, 495 ; t. V, p. 465 ; t. XI, p. 64, 207, 368.

²³ FÉNELON, t. VII, p. 387.

²⁴ BOSSUET, *Sermon sur nos dispositions à l’égard des nécessités de la vie*.

²⁵ BOSSUET, t. VII, p. 425s.

tres. Dans ses *Fables* pour l'éducation du duc de Bourgogne, il tient pour certain qu'il vaut "*mieux danser sur l'herbe [...] que dans un palais*".²⁶ Il loue les Perses parce qu'ils "*ne montraient que pauvreté et courage [...]. Ils vivaient de peu, se nourrissaient de racines et de légumes, ne buvaient que de l'eau, dormaient sur la terre [...], aussi n'avaient-ils que du mépris pour des ennemis noyés dans les délices*".²⁷ Dans l'histoire d'Alibée – le berger devenu ministre – le seul trésor auquel tiennent le héros est constitué par sa flûte, sa houlette, son habit de pasteur de troupeau. Réfléchissant à sa condition de ministre, il ne peut s'empêcher de regretter: "*Pourquoi faut-il que d'autres biens trompeurs soient venus [...] troubler le repos de ma vie ?*".²⁸

L'idée d'une égalité fondamentale entre tous les hommes n'est pas plus épisodique chez Bossuet que chez Fénelon. L'éducateur du dauphin soutient que tous les hommes sont frères, "*les rois comme les autres*".²⁹ Le pauvre a même "*des droits contre les riches*".³⁰ Parlementaires, gouvernants, autorités subalternes ont tort de mépriser le menu peuple et de considérer certains emplois – très saints aux yeux de Dieu – comme "*bas et ravalés*". Ne s'estimant pas plus chrétien que son auditoire, Bossuet poursuit: "*Nous n'avons d'ambition que pour la gloire du siècle, l'humilité chrétienne nous paraît une niaiserie [...]. Mais ma charge, me direz-vous, veut que je me fasse honneur: si on ne respecte pas les magistrats toutes choses iront en désordre. Apprenez, apprenez quel usage le chrétien doit faire des honneurs du monde [...]. Qu'il imite l'empereur Héraclius qui [...] se revêtit d'un habit de pauvre pour porter la croix de Jésus-Christ. Ainsi que le fidèle paraisse comme pauvre [...], qu'il songe que par la naissance tous les hommes sont ses égaux et que les pauvres, dans le christianisme, sont en quelque façon ses supérieurs*".³¹ Fénelon, à son tour, répète aux princes et aux détenteurs de quelque autorité que l'égalité est inscrite dans la nature humaine.³² Un valet, explique-t-il, n'est pas d'une nature inférieure à celle de ceux qu'il sert.³³ Chacun se doit de travailler à établir cette égalité dans la société.³⁴ Elle est indispensable au bon équilibre du monde.

Le carême, temps de pénitence, peut être une occasion, pour les riches, de faire toute justice en donnant aux pauvres, par amour, ce dont eux-mêmes se priveront par esprit de sacrifice.³⁵ Pour justifier sa conviction égalitaire, Bossuet dresse le

²⁶ FÉNELON, t. XI, p. 325.

²⁸ FÉNELON, t. XI, 428.

³⁰ BOSSUET, t. XXIII, p. 501.

³² FÉNELON, t. X, p. 19-20.

³⁴ FÉNELON, t. VII, p. 401, 456, 486.

²⁷ FÉNELON, t. XI, p. 360.

²⁹ BOSSUET, t. XXIII, p. 431.

³¹ BOSSUET, t. X, p. 450.

³³ FÉNELON, t. XI, p. 222.

³⁵ FÉNELON, t. VII, p. 397, 412, 424, 435.

tableau comparatif de deux villes, l'une de gens riches, l'autre de pauvres. La première possède tout à profusion, mais bientôt l'abondance des loisirs, la vie facile, amollissent les volontés. Les travaux pénibles sont délaissés. La société s'effondre. Au contraire la cité des pauvres ne recule devant aucun effort. La prospérité récompense ses habitants. Devant cette parabole, tirée de saint Jean Chrysostome, on serait tenté de penser que la solution au problème du bonheur universel consisterait à établir une société que nous appellerions prolétarienne en supprimant les classes riches. Mais Bossuet remet vite les choses au point. À parler véritablement, explique-t-il, *"nous savons que [...] les villes, qui sont des corps politiques, demandent, aussi bien que les naturels, le tempérament et le mélange : tellement que cette ville de pauvres [...] ne peut subsister qu'en idée"*. À défaut d'une hiérarchie de fortunes, c'est une hiérarchie administrative qui s'instaure et l'on retourne au mélange de plusieurs catégories sociales. Pourtant Bossuet ne se dédit pas : une société de pauvres est un idéal à atteindre, non pas dans le monde profane, mais au sein de l'Église, entre chrétiens. *"Il n'appartenait qu'au Sauveur, dit-il, de nous bâtir une ville qui fût véritablement la ville des pauvres. Cette ville, c'est la sainte Église [...], car l'Église, dans son premier plan n'a été bâtie que pour les pauvres [...], véritables citoyens [...] de la cité de Dieu"*.³⁶ La démonstration vient ensuite, tirée de l'évangile. Dieu n'invite à sa table que les estropiés, les mendiants. *"Il n'y veut rien voir qui ne soit faible parce qu'il n'y veut rien voir qui n'y porte son caractère, c'est-à-dire la croix et l'infirmité"*. L'association pauvreté-souffrance, croix et vie chrétienne, est une fois de plus mentionnée. La conclusion vient d'elle-même : *"L'Église de Jésus-Christ est véritablement la ville des pauvres. Les riches [...] en cette qualité de riches [...] n'y sont soufferts que par tolérance"*. Dans la primitive Église les riches *"se dépouillaient de leurs biens et les jetaient aux pieds des apôtres [...] tant le Saint-Esprit avait résolu d'établir la prérogative éminente des pauvres"*. Les riches doivent donc *"respecter les pauvres et les indigents comme ceux qui sont nos aînés dans la famille de Jésus-Christ"*. Et Bossuet défie nobles et magistrats : *"N'est-il pas vrai, demande-t-il, que Dieu a choisi les pauvres afin qu'ils fussent riches dans la foi et les héritiers du royaume ? [...] Et après cela vous osez mépriser les pauvres"* !³⁷ Plutôt que d'utiliser son influence pour inciter les pauvres à servir les riches, l'évêque de Meaux préfère exiger des riches un changement de conduite et de mentalité. C'est à eux qu'il s'adresse lorsqu'il conseille de ne pas redouter la pauvreté et même de l'aimer. Il prêche le détachement. Fénelon parlait d'indifférence³⁸. Pour tous les

³⁶ BOSSUET, t. VIII, p. 427.

³⁷ BOSSUET, t. VIII, p. 429-431.

³⁸ Cf. Jeanne-Lydie GORÉ, *La notion d'indifférence chez Fénelon et ses sources*, Paris,

deux, le remède souverain aux malheurs inévitables de l'existence consiste dans l'élimination de toute convoitise terrestre. Les grands efforts, les ardents désirs sont à réserver à deux catégories de biens : 1° aux biens spirituels, aux valeurs morales et humaines qui débouchent, au-delà de la mort, sur un bonheur éternel, et 2° aux biens matériels que l'on peut procurer aux autres, en s'oubliant soi-même.

Avec La Salle et Monfort nous plongeons directement dans le milieu des pauvres. L'un et l'autre savent ce qu'est la respectabilité bourgeoise et nobiliaire. Après avoir expérimenté la richesse et l'aisance, ils ont librement opté pour la vie pénible et souffrante des pauvres. Ils n'ignorent ni la faim, ni les fatigues des voyages à pied, ni les hauts-le-cœur de la vie commune avec des gens grossiers, ni les railleries des milieux mondains qu'ils ont quittés. Leurs enseignements, issus de cette double expérience de la richesse et de la misère, n'en sont que plus significatifs. Ceux de saint Jean-Baptiste de La Salle sont contenus dans les *Devoirs d'un chrétien*, livre d'instruction réédité plus de 270 fois à l'intention des maîtres et des élèves, dans les *Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne*, rééditées plus de 126 fois, dans les *Méditations* et dans le *Recueil de différents petits traités à l'usage des Frères des Écoles chrétiennes*.³⁹ Une remarque préliminaire s'impose. Lorsque La Salle prépare la première édition de ses *Devoirs d'un chrétien* et de sa *Civilité*, ses écoles ne comportent guère que des enfants du peuple, fils d'ouvriers et d'artisans, de portefaix et de gagne-deniers. Les maîtres écrivains ont exigé, en effet, que les enfants d'une médiocre aisance soient exclus des écoles gratuites. Mais La Salle n'accepte pas cette discrimination. Il veut que les pauvres puissent fréquenter les enfants d'autres milieux sociaux. Il tient à la gratuité pour les riches comme pour les pauvres afin d'éviter à ces derniers l'humiliation d'être montrés du doigt comme miséreux. Aussi, dès 1705, lorsque les succès éducatifs des maîtres lasalliens leur acquièrent quelque réputation, des familles de commerçants et de petits bourgeois recourent à leurs services. Diverses catégories sociales se retrouvent sur les bancs des mêmes classes. Les directives lasalliennes concernent donc riches et pauvres. Elles se veulent pratiques plus que théoriques. Elles s'appuient sur les exemples du Christ qui commença par donner l'exemple avant d'enseigner. La Salle explique : le Christ aurait pu "ne manquer de rien [...] ; il vécut cependant toujours d'une manière si pauvre, qu'il n'avait pas de quoi se nourrir [...]. Ayant avec lui douze apôtres [...], presque tous de basse naissance,

1956. Jacques TRUCHET, *La prédication de Bossuet, étude de thèmes*. Paris, 1960.

³⁹ Les œuvres de saint J.-B. DE LA SALLE sont citées d'après les *Cahiers lasalliens* et l'édition des *Œuvres complètes*.

bien loin de les élever au-dessus de leur condition, il leur fit souffrir une si grande pauvreté qu'ils furent une fois obligés de presser des épis dans leurs mains pour en tirer le grain et le manger. Il fit voir aussi en plusieurs occasions combien il considérait peu les riches et combien il aimait les pauvres [...]. Pour en donner un témoignage public [...] il se mit en devoir d'aller chez un centenier pour guérir son serviteur et [...] il ne voulut pas aller chez un homme de la Cour dont le fils était malade".⁴⁰ Commentant le 7^e commandement de Dieu, La Salle n'en reste pas à l'aspect négatif : "Vous ne déroberez point". Plutôt que de s'attarder sur le vol, tentation des pauvres que les riches pardonnent mal, il rappelle assez longuement les obligations des riches. "Si ce commandement défend à tous les hommes de prendre le bien d'autrui, dit-il, il oblige aussi les riches et tous ceux qui ont quelque bien d'en faire part aux pauvres selon leurs besoins [...]. Les saints Pères conviennent que celui qui ne donne pas aux pauvres ce qu'il peut leur donner selon son état le leur dérobe et commet une injustice [...]. Quand un pauvre est dans une extrême nécessité, et qu'on a plus qu'il ne faut pour nourrir soi et les siens, on est obligé de lui donner l'aumône sous peine de péché mortel".⁴¹ L'attitude du riche à l'égard du pauvre ne peut pas être une condescendance paternaliste, une charité-pitié facultative. Il s'agit au contraire d'une stricte obligation de justice et de conscience. Pas plus qu'il n'est besoin d'une loi de l'État pour que le meurtre soit un crime, il n'est besoin d'une loi de l'État pour que le don de son superflu aux pauvres soit de la plus absolue rigueur. C'est justice et non pas charité surrogatoire.

Les peines de la vie ne sont guère analysées par saint J.-B. de La Salle. Les pauvres qu'il fréquente n'en connaissent que trop l'étendue. Plutôt que de leur demander de les accepter paisiblement, il préfère s'adresser aux maîtres et conseiller à ceux-ci de vivre pauvrement en donnant à leurs élèves l'exemple de l'acceptation des souffrances. Quand quelqu'un est dans le malheur ce n'est pas avec des paroles qu'on le console mais en prenant sur soi une partie du fardeau qu'il ne peut supporter. La Salle demande donc aux maîtres de renoncer aux commodités que leur patrimoine familial ou leurs études auraient pu leur procurer afin d'être pauvres avec les pauvres et de partager leurs afflictions habituelles. Pour avoir quelque influence, une certaine similitude dans les conditions d'existence est nécessaire entre éducateurs et éduqués. Relisons quelques passages des *Méditations*: "Vous devez vivre [...] en pauvres et dans un dégagement de toutes choses pour avoir quelque conformité avec eux". c'est-à-dire avec les enfants pauvres.⁴² "Le

⁴⁰ CL 20,34 = DA 104,3,7-8

⁴¹ CL 20,138-139 = DA 209,0,5

⁴² CL 12, 2^e part., 101 = MF 143,2

détachement des richesses et des commodités de la vie est une des premières dispositions qu'on doit avoir. [...] Ç'a été aussi la première chose que Jésus-Christ a exigée de ses saints apôtres et qu'ils ont inspirée aux premiers chrétiens".⁴³ *"Vous ne pouvez pousser trop loin le désintéressement dans votre emploi car ce sont les pauvres que vous avez à enseigner ; instruisez-les par vos exemples ; et pour leur apprendre à aimer la pauvreté, que le désintéressement vous la fasse pratiquer autant qu'il plaira à Dieu"*.⁴⁴ *"Privez-vous le plus que vous pourrez non seulement du superflu mais des objets même qui sont utiles et nécessaires, et soyez bien aises que quelque chose vous manque sans que vous y ayez contribué"*.⁴⁵ *"Assurez-vous que tant que vous serez attachés de cœur à la pauvreté [...] vous ferez du fruit dans les âmes"*.⁴⁶

Convaincu que l'état de pauvre est supérieur à celui de riche, La Salle ne peut pas conseiller aux pauvres d'aimer les richesses. Il recommande donc aux maîtres de ne pas éveiller dans leurs élèves des désirs hors de leur portée. *"Comme la plupart de vos élèves sont nés pauvres, écrit-il, il faut les animer à mépriser les richesses et à aimer la pauvreté; et à cet effet leur représenter que Notre Seigneur est né pauvre et qu'il a aimé les pauvres"*.⁴⁷ Mais cela ne signifie pas qu'il considère la pauvreté comme un état social satisfaisant. Au contraire, il exige que les riches travaillent à y remédier. Il affirme : *"Dieu qui a créé tous les hommes veut que le nécessaire leur soit donné"*.⁴⁸ Parmi ce nécessaire, il y a l'instruction, l'éducation chrétienne. La mission des maîtres est donc plus importante à l'égard des pauvres qu'à l'égard des riches. La Salle écrit : *"Vous avez l'avantage d'être employés particulièrement à l'instruction des pauvres, vous devez [...] les considérer beaucoup plus que les riches"*.⁴⁹ *"La foi [...] vous doit faire honorer Jésus-Christ en la personne des enfants pauvres et vous les doit faire préférer aux plus riches de la terre parce qu'ils sont les vives images de ce divin Maître"*.⁵⁰

Trop souvent dépeint comme froid et réservé, La Salle se montre affectueux et tendre dès qu'il parle des enfants du peuple. Le volontarisme, le stoïcisme, le légalisme religieux ne sont pas de mise. *Aimez les pauvres*, répète-t-il inlassablement.⁵¹ *"Vous avez tous les jours de pauvres enfants à instruire. Aimez-les tendrement"*.⁵² *"Avez-vous ces sentiments de charité et de tendresse pour les pauvres*

⁴³ CL 12, 2^e part., 202 = MF 187,1

⁴⁵ CL 15,93 = R 15,10,3

⁴⁷ CL 13,50 = MR 202,2

⁴⁹ CL 12, 2^e part., 101 = MF 143,2

⁵¹ CL 12, 2^e part., 88 = MF 167,2

⁴⁴ CL 12, 2^e part., 125 = MF 153,3

⁴⁶ CL 12, 2^e part., 236 = MF 86,3

⁴⁸ CL 12, 1^e part., 167 = MD 59,3

⁵⁰ CL 12, 2^e part., 224 = MF 80,3

⁵² CL 12, 2^e part., 154 = MF 166,2

enfants que vous avez à élever ?".⁵³ En rapprochant les mots "charité" et "tendresse", notre auteur montre bien que la charité dont il parle est un véritable amour. Plus que d'obéissance à une loi divine ou ecclésiastique, c'est d'un élan du cœur, d'une fraternité d'âme qu'il est question. La condescendante aumône qui peut blesser parce qu'elle est fondée sur l'inégalité des conditions sociales est remplacée par une vraie tendresse qui élève les cœurs au-dessus des satisfactions matérielles de l'existence.

Sans détailler le cortège des souffrances qui accompagnent la pauvreté, La Salle s'efforce d'en épargner aux enfants les tristes effets. Il organise dans ses écoles un petit déjeuner au début des classes du matin. Ceux qui ne mangeraient rien chez eux trouvent dans le premier partage du superflu de certains de leurs camarades et dans les compléments éventuellement offerts par le maître tout ce qu'il faut pour éviter les jeûnes trop pénibles. Mais d'autres incommodités caractérisent la vie quotidienne des enfants du peuple. Les maîtres ont intérêt à les assumer de façon personnelle. La Salle leur dit : *"Plus vous chérez les persécutions et les humiliations qu'on pourra vous susciter, plus vous toucherez les cœurs de ceux que vous instruisez"*.⁵⁴ *"Souffrez volontiers toutes les peines qu'on vous fera"*.⁵⁵ *"Quand vous aurez quelque peine, unissez-vous alors à Jésus souffrant, [...] aimez sa croix. Cette union et cet amour adouciront vos peines"*.⁵⁶ Dans la prière des maîtres nous trouvons des phrases comme celle-ci : *"Mon Dieu [...] je m'abandonne tout à vous pour souffrir aujourd'hui dans toute l'étendue de vos désirs [...]. J'accepte de bon cœur toutes les peines et les misères que vous voulez que je souffre en cette vie"*.⁵⁷ Afin de parvenir à cette paisible acceptation, le souvenir de certains passages de l'Écriture peut être efficace. Celui qui est injurié peut se dire : *"Tous ceux qui voudront vivre avec piété en Jésus-Christ seront persécutés"*. Ou encore : *"Prenez confiance, j'ai vaincu le monde"*. Lorsqu'on souffre, on peut se rappeler la phrase de saint Paul : *"Les afflictions [...] que nous souffrons produisent en nous le poids éternel d'une gloire incomparable"*.⁵⁸ Cette manière d'envisager à la lumière de la foi toutes les réalités pénibles de l'existence procure une sérénité que plus rien n'altère. La Salle demande en conséquence qu'on ne soit *"jamais triste, de la mauvaise tristesse selon le monde, qui ne vient que d'immortification et de mécontentement d'avoir ce qu'on ne veut pas ou de ne pas avoir ce qu'on voudrait"*.⁵⁹ Nous retrouvons dans la seconde partie de cette phrase une idée déjà lue dans

⁵³ CL 12, 2^e part., 19 = MF 101,3

⁵⁴ CL 12, 2^e part., 220 = MF 79,2

⁵⁵ CL 12, 2^e part., 238 = MF 87,3

⁵⁶ CL 12, 2^e part., 151 = MF 165,2

⁵⁷ *Prières quotidiennes des F. É. C.*, AMG; cité en *Thèmes lasalliens* 3, p. 257 et 258.

⁵⁸ CL 15,52 = R 12,15-16

⁵⁹ CL 15,106 = R 16,5,14

Bossuet. Mais cet idéal n'est presque jamais atteint. Il y en a beaucoup, en effet, lisons-nous dans une méditation, qui veulent avoir "*toutes leurs commodités. Ont-ils quelque chose à souffrir, aussitôt ils se plaignent et il faut que tout le monde [...] s'intéresse à [...] les soulager [...]. Assurez-vous que vivre sans esprit de pénitence [...] ce n'est pas vivre en véritable chrétien*".⁶⁰ "*Ce sera en pensant à ce que Jésus-Christ a souffert pour nous [...] que nous nous disposerons à souffrir pour Dieu et à pratiquer les maximes les plus contraires aux sentiments de la nature*".⁶¹

On le voit, c'est la foi révélée, et non pas la raison ou la nature, que La Salle prend comme fondement de sa manière de penser et d'agir. Ses principes ne viennent pas des philosophes mais des exemples du Christ et des apôtres. Quelle austérité, dira-t-on ! Pour ne rien exagérer, il convient de ne pas oublier les *Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne*. La Salle ne demande pas à ses élèves de quitter le monde. Ne leur enseignant pas le latin, il ne leur facilite même pas une éventuelle orientation sacerdotale. Peut-être même dirait-il avec le Philinte de Molière : "*Il faut parmi le monde une vertu traitable*". Ce sont, en effet, les usages de son temps qu'il décrit dans sa civilité et il ne s'insurge pas contre eux. Il indique aux enfants pauvres comment ils doivent se comporter s'ils ne veulent pas paraître ridicules en présence de personnes d'un rang social supérieur au leur. Il conseille de porter des habits convenables, relativement à la mode, ni trop amples, ni trop serrés. Il signale qu'il paraîtrait ridicule qu'un jeune homme qui pense à se marier eût un habit aussi simple et aussi nu qu'un vieillard.⁶² Il déconseille d'entrer "*dans un lieu où sont des personnes considérables enveloppé dans son manteau*" car "*dans les maisons des Princes on s'exposerait à quelques réprimandes ou même à être chassé*".⁶³ Pourtant, les obligations des riches ne sont pas passées sous silence. Dans les voyages, par exemple, si les personnes d'une qualité inférieure ne doivent se faire "*peine de rien*", il serait "*malhonnête à une personne qui serait beaucoup au-dessus des autres de prendre pour elle tout ce qu'il y a de bon et de commode dans un mauvais logement sans se mettre en peine si les autres ont la moindre commodité*".⁶⁴ Les commodités de l'existence ne sont donc pas systématiquement rejetées.

La Salle et ses maîtres vivent en pauvres et en souffrent toutes les conséquences. Mais leurs efforts visent à rendre les enfants pauvres capables d'une promotion professionnelle assortie d'une promotion sociale. Par l'école gratuite pour

⁶⁰ CL 12, 2^e part., 208 = MF 190,2

⁶¹ CL 12, 2^e part., 230 = MF 84,2

⁶² CL 19,60 = RB 203,1, 162

⁶³ CL 19,70 = RB 203,4,187

⁶⁴ CL 12,237-238 = RB 209,1,605-606

tous, ils créent un lieu de rencontre des diverses catégories sociales favorable à leur compréhension mutuelle. Ils s'appliquent à faire estimer les pauvres par les riches. Ce faisant, ils rejoignent la tendance égalitaire rencontrée dans les œuvres de Bossuet et de Fénelon. Plus que sur la révolte des pauvres contre les riches, c'est sur la transformation du cœur des riches que comptent les uns et les autres pour conduire les pauvres au bonheur d'une société plus juste. Mais, pour La Salle, ce sont les pauvres eux-mêmes qui, par les progrès de leur instruction, seront les principaux artisans de leur propre bonheur.⁶⁵

De Montfort, je me contenterai d'examiner les Cantiques. Ils sont mal connus. On a l'habitude de s'en gausser en citant certains vers plus ou moins mal sonnans. Ils marquèrent pourtant les populations d'une manière profonde et durable et ils restent les témoins irremplaçables d'une solide prédication populaire. Comme saint Jean-Baptiste de La Salle, saint Louis Marie Grignon de Montfort partage la vie, les humiliations, les souffrances des populations les moins favorisées. Mais il s'adresse souvent aussi aux magistrats, aux financiers, aux gros propriétaires fonciers. Son public est généralement mêlé. Il juxtapose donc des conseils qui s'adressent aux uns avec des recommandations qui ne concernent que les autres. Il voit, en effet, dans les riches et les pauvres, un seul ensemble humain qu'il ne convient pas de dissocier. La destinée est la même pour tous. C'est celle d'une créature de Dieu dont le bonheur ne s'établit que par l'amour des uns envers les autres en union avec le Christ. Nulle condition sociale, en effet, ne permet d'échapper aux afflictions et aux croix. Montfort chante :

Qu'on parcoure la terre
Du Japon au Pérou

On souffrira la guerre
Ou du sage ou du fou.⁶⁶

Les maladies engendrent la misère, suscitent des murmures, mais elles peuvent être supportées à condition de penser aux souffrances du Christ endurées pour nos fautes :

La goutte, la colique
La fièvre, un mal de dent
L'asthme et la sciatique
Oh ! que mes maux sont grands !⁶⁷

Ah ! que j'ai de malheur ! [...]
Qu'ai-je fait au Seigneur ?⁶⁸
Il est de la justice
Qu'un pécheur comme vous

⁶⁵ On consultera avec intérêt Michel SAUVAGE et Miguel CAMPOS, *Jean-Baptiste de La Salle, Annoncer l'évangile aux pauvres*, Paris, 1977. Sur les souffrances, p. 142 et suiv.

⁶⁶ F. FRADET, SMM, *Les œuvres du bienheureux de Montfort, poète mystique et populaire, Ses cantiques avec étude critique et notes*, Pontchâteau, 1929, p. 643.

⁶⁷ FRADET, p. 635.

⁶⁸ FRADET, p. 633.

Tout rempli de malice
Souffre en paix quelques coups.⁶⁹

Voyez sur le calvaire
Le bon Jésus mourant [...]
Souffrez-vous bien autant ?⁷⁰

Habituellement, les afflictions les plus pénibles ne viennent pas de la nature, mais des hommes eux-mêmes : hypocrisie de faux amis, mépris, médisances, jalousies, troubles dans les ménages, injustes procès :

Tel est couvert d'une belle apparence [...]
Qui fait semblant de prendre ma défense
Pour m'enfoncer un poignard dans le cœur.⁷¹

Mon procès est perdu
Et le plus raisonnable
Que j'eusse jamais eu.⁷⁵

Je vogue dans une mer orageuse [...]
Cette mer est pleine de précipices
De faux amis et d'écumeurs de mer.⁷²

O ciel, on me préfère
Un homme de néant
Ah ! je ne puis me taire
Et j'enrage en parlant.⁷⁶

Un tel me persécute
Sans tort et sans raison
Je n'ai qu'affliction.⁷³

Un grand ménage engendre
Mille croix, mille ennuis [...]

C'est un tel par envie
Qui m'a joué ce coup.⁷⁴

Supportez femme sage
Votre homme impatient
Ou votre mariage
Est un enfer vivant.⁷⁷

Me voilà misérable

D'autres peines accablent souvent le peuple : accidents, impôts abusifs, mauvaises récoltes, pertes d'argent, incendies. Montfort, qui suggère aux puissants de modérer leurs exigences, d'humaniser leurs règlements, d'être justes et bons, recommande aux victimes des coups du sort d'avoir de la patience et de respecter les lois. La conviction que nul ne doit se faire justice lui-même est sous-jacente à ses conseils. Le malheureux gémit :

Des tailles, des gabelles
Des impôts tout nouveaux
De fâcheuses nouvelles
Font redoubler mes maux.⁷⁸

Je viens d'être volé
La peste du voleur !⁷⁹

Ma maison est brûlée
Je n'ai que du malheur !

Le sage en patience
Supporte tout impôt
Sans nulle résistance
Il le paye au plus tôt.⁸⁰

⁶⁹ FRADET, p. 635.

⁷⁰ FRADET, p. 634.

⁷¹ FRADET, p. 508.

⁷² FRADET, p. 507.

⁷³ FRADET, p. 636.

⁷⁴ FRADET, p. 637.

⁷⁵ FRADET, p. 638.

⁷⁶ FRADET, p. 639.

⁷⁷ FRADET, p. 642.

⁷⁸ FRADET, p. 643.

⁷⁹ FRADET, p. 641.

⁸⁰ FRADET, p. 643.

Montfort ne s'accommode pourtant pas des injustices sociales. Aux usuriers, aux partisans qui lèvent des impôts trop lourds, il crie son mépris :

Je ne dis mot aux usuriers [...]	Ils ont trop de biens mal acquis
Aux partisans, aux gros fermiers	Pour profiter de mes avis. ⁸¹
Qui volent sur la terre et l'onde.	

Puisque les afflictions, les privations, les douleurs sont inévitables, on peut se demander s'il n'existe pas un moyen d'en adoucir les piquants. Le missionnaire avoue d'abord qu'il y a quelque chose d'incompréhensible dans tout destin malheureux. La souffrance est un mystère qui échappe à tout raisonnement, à toute philosophie :

La croix est un mystère	La nature l'abhorre
Très profond ici-bas;	La raison la combat.
Sans beaucoup de lumière	L'homme savant l'ignore,
On ne la connaît pas	Et le démon l'abat. ⁸²

Et pourtant:

Malgré sens et nature	Molle, lâche et sans cœur.
Politique et raison	La croix la rend fervente
La Vérité l'assure :	Et pleine de vigueur. ⁸⁵
La croix est un grand don. ⁸³	Elle est notre science
Une âme sans épreuve	Notre rédemption
N'est pas d'un fort grand prix	Notre unique espérance
C'est une âme bien neuve	Notre perfection. ⁸⁶
Et qui n'a rien appris. ⁸⁴	La croix produit la joie
Sans croix l'âme est traînante.	La vertu, la grâce et la paix. ⁸⁷

C'est la pensée du Christ en croix qui adoucit l'amertume des souffrances.⁸⁸ Il faut avoir confiance en Dieu, car :

Dieu prendra soin des vôtres	Dieu la tirera mieux. ⁹⁰
Si vous savez souffrir.	Pour rendre un mal aimable
Par lui-même ou par d'autres	Dites: Dieu soit béni !
Il saura les nourrir. ⁸⁹	Ce mot chasse le diable
Ne tirez point vengeance	L'Ange en est réjoui. ⁹¹

Montfort ne fait certes pas de la haute théologie. Il se veut à la portée de son auditoire et il emploie les expressions populaires comprises de tous. Comme saint

⁸¹ FRADET, p. 225.

⁸⁴ FRADET, p. 387.

⁸⁷ FRADET, p. 67.

⁹⁰ FRADET, p. 637.

⁸² FRADET, p. 645.

⁸⁵ FRADET, p. 647.

⁸⁸ FRADET, p. 634, n^o 13.

⁹¹ FRADET, p. 638.

⁸³ FRADET, p. 646.

⁸⁶ FRADET, p. 648.

⁸⁹ FRADET, p. 634.

J.-B. de La Salle, il disait volontiers : “*Dieu soit béni*” lorsque quelque déplaisir risquait d’exciter en lui murmures ou violentes répliques. Et le calme revenait. Son expérience, il s’efforce donc de la faire partager à ceux qui l’écotent. Transposant en vers une pensée de saint Paul, il dit la valeur inappréciable qui se cache dans la souffrance :

Une once de souffrance	Opère un poids immense
Qu’on souffre bien en paix	De gloire pour jamais. ⁹²

Songeant aux pauvres comme aux plus malheureux des hommes, Montfort prend leur cause en mains. Dans les hôpitaux, il s’est attiré l’animosité de nombreuses autorités parce qu’il intervenait avec énergie en leur faveur. Dans ses cantiques il récidive; il prête à Dieu ces paroles :

Je regarde avec complaisance	Pourvu qu’il souffre avec patience;
L’affligé, le pauvre et l’abject	C’est pour eux que vont mes faveurs. ⁹³
Celui qui souffre sans sujet	

Il fait chanter aux riches comme aux pauvres:

Tous ces biens ont je ne sais quoi	Ils cachent un poison chez soi
De pernicieux. de funeste.	Qui nous souille et qui nous empeste. ⁹⁴

Il devient ironique et cinglant dès qu’il rencontre une soif excessive de posséder ou d’acquérir :

Je méprise sans peine	Ramassez bien, mes frères,
Le faux brillant d’un fou,	Le fumier d’ici-bas
D’un captif à la chaîne,	Faites bien mes affaires
D’un crapaud dans son trou,	Et ne m’en chargez pas. ⁹⁶
Avares de la terre	
Vous êtes mes fermiers. ⁹⁵	

Ami du style direct, Montfort imagine les cris que les pauvres devraient jeter au visage des riches :

Riches, réveillez-vous [...]	Nous sommes presque nus
Nous sommes tous vos frères	Et la faim nous consume. ⁹⁷
Aidez-nous de vos biens [...]	Faites faire à l’un quelque habit
Dieu vous a fait puissants	Pour cacher sa misère
Pour aider nos misères [...]	Visitez l’autre qui languit
Vous êtes bien vêtus	Et qui se désespère
Vous couchez sur la plume	Visitez l’autre en sa prison [...]

⁹² FRADET, p. 640.

⁹³ FRADET, p. 67.

⁹⁴ FRADET, p. 224.

⁹⁵ FRADET, p. 530, n° 17.

⁹⁶ FRADET, p. 530, n° 5.

⁹⁷ FRADET, p. 419.

Payez à l'autre sa rançon
 Pour l'ôter de l'esclavage.⁹⁸
 Le Seigneur a promis

Un centuple admirable
 À ceux qui sont amis
 Du pauvre misérable.⁹⁹

Il s'agit donc d'amitié autant que d'aumône et de service. Sur ce thème de l'aumône-amitié, Montfort est intarissable. Il lui consacre plus d'une cinquantaine de couplets. Pauvre lui-même, il ne prend évidemment pas une attitude paternaliste lorsqu'il fait l'aumône et il ne saurait l'admettre chez les gens riches. Pour lui, l'aumône n'est pas un don facultatif. C'est un devoir de justice auquel nul chrétien ne peut se soustraire sans pécher gravement, sans commettre un vol social. Pas plus qu'on ne saurait se dispenser de payer à l'État les impôts réguliers, pas plus le riche n'a le droit de se réserver l'exclusivité de la totalité de ses ressources. Une fraction considérable de son superflu, une fraction même de ce qui lui est utile, revient de droit aux pauvres qui manquent du nécessaire. Une amitié fraternelle, un amour égalitaire marque la pensée de Montfort. Il chante :

Je vois descendre une clarté
 Elle approche, elle aborde.
 Ah ! vraiment, c'est la charité,
 C'est la miséricorde [...].
 On la voit se sacrifier
 Au pauvre en la souffrance,
 Joyeusement mettre en son sein
 Les plus grandes misères [...].
 L'aumône est de nécessité,
 La foi nous en assure.
 Le prochain ayant le bonheur
 D'avoir le même père
 On doit l'aider de tout son cœur
 Comme son propre frère [...].
 N'ôtez pas au pauvre son dû [...].
 Il faut donner le surplus

D'une honnête dépense
 Faire autrement c'est un abus
 Qui crie à Dieu vengeance.
 C'est l'arrêt du grand saint Thomas
 Et des saints Pères même.
 Riche, si tu ne me crois pas
 Je te dis anathème.
 Sache qu'un bien que tu retiens
 Lorsqu'il t'est inutile
 Est au pauvre [...].
 Le pauvre a droit de demander
 Tout bien non nécessaire.
 Le riche ne peut le garder
 Quoiqu'il croie le contraire.
 Il n'en est que le dispensateur
 Dit saint Jean Chrysostome.¹⁰⁰

Ainsi le désintéressement, la désappropriation, l'esprit de pauvreté, constitue une vertu fondamentale du chrétien parce qu'elle est marque d'un amour profond et véritablement fraternel, semblable à celui qui régnait dans les premières communautés évangéliques. Une mise en commun de tous les biens n'effarouche pas Montfort :

Au commencement de l'Église
 Les chrétiens n'étaient que ferveur [...]

N'ayant tous qu'un cœur et qu'une âme,
 Qu'une bourse et les mêmes biens [...].

⁹⁸ FRADET, p. 417.

⁹⁹ FRADET, p. 421.

¹⁰⁰ FRADET, p. 408sq.

Malgré les sens et la nature
 Il faut croire les pauvres heureux [...]
 Ils sont les portraits véritables
 De Jésus-Christ pauvre pour nous.
 Ils sont ses frères tout semblables,

Dignes d'être honorés de tous [...].
 Le vrai pauvre est maître du monde,
 Il a tout sans rien excepter,
 Il a le ciel, la terre et l'onde
 Et rien ne peut les lui ôter.¹⁰¹

L'idéal de Montfort apparaît ainsi comme aux antipodes du monde habituellement estimé par la plupart des gens du XVII^e siècle. Les premiers deviennent les derniers et les derniers sont les premiers.

CONCLUSION

Ce qui peut sembler étrange aujourd'hui c'est que pour Montfort, La Salle, Bossuet et Fénelon, le XVII^e siècle ne paraît pas vraiment chrétien. En dehors des actes proprement religieux, les catholiques n'adoptent pas des comportements sociaux conformes aux directives de l'Évangile. La pauvreté, la souffrance sont pour eux des pierres d'achoppement. C'est pourquoi des prédicateurs influents réagissent avec vigueur. Plus que d'un destin malheureux et fatal, c'est d'une destinée bienheureuse, librement accessible, qu'ils entretiennent leurs auditeurs. Les pauvres ont à assumer leur condition pénible afin d'en atténuer les peines et de la transformer. Les riches doivent impérativement réviser leur opinion à l'égard des biens terrestres et des hiérarchies sociales. Ils ont l'obligation de s'appauvrir pour tirer les autres de la misère. Les notions d'égalité et de fraternité sont mises en valeur. Plus que de charité-assistance, c'est d'un véritable amour égalitaire entre riches et pauvres qu'il est question. Il est curieux de constater que cet idéal évangélique d'amical souci des pauvres, d'égalité et de fraternité deviendra en 1789 un mot d'ordre général. Ce ne sera pas au nom de l'Évangile, ni de l'espoir dans une vie meilleure par-delà la mort qu'il sera proclamé, mais il jaillira spontanément du plus profond des cœurs populaires. Les prédicateurs des XVII^e et XVIII^e siècles n'y auraient-ils pas été pour quelque chose ? Je laisse aux spécialistes des sources de la Révolution française le soin d'éclaircir cette question.

TEXTES COMPLÉMENTAIRES

Aux riches, victimes de conjonctures économiques défavorables, Bossuet demande d'accepter le changement de condition sociale qui peut en résulter pour eux. De la bouche du juste, dit-il, jamais on n'entendra "*ces paroles infidèles qu'il*

¹⁰¹ FRADET, p. 451.

a perdu tout son bien; car peut-il désespérer de sa fortune, lui à qui il reste encore un royaume entier et un royaume qui n'est autre que celui de Dieu? Quelle force le peut abattre, étant toujours soutenu par une si belle espérance?" (Sermon sur la Providence). Le mot "fortune" est admirablement employé dans son double sens : Bossuet parle autant de la richesse possédée par la noblesse que des fluctuations du sort. La vertu d'espérance, vertu théologale et non pas simple vertu morale, est essentielle à un christianisme véritable. Tandis que le non-chrétien considère les revers de fortune comme des malheurs, le chrétien fortuné doit les accepter comme une source possible d'un bonheur évangélique qui n'a pas de prix. Mais cette acceptation, Bossuet ne la veut pas fataliste. Ce n'est pas une résignation, un sommeil d'opium, c'est la joie d'alléger les souffrances du Christ et des pauvres en prenant sur soi une part de leurs douleurs. C'est aussi le courage de redresser une situation qui n'est pas un bien en soi, mais une cause éventuelle d'un bien spirituel à condition de surmonter la tentation du désespoir ou de l'engourdissement.

Le mot aumône n'avait pas, au XVII^e siècle le sens humiliant que nous lui donnons aujourd'hui. Bossuet l'explique par l'exemple de saint Paul. Ayant reçu divers dons destinés aux pauvres de Jérusalem, Paul remercie les donateurs en leur écrivant : "*Priez Dieu [...] que mon service leur soit agréable*" et Bossuet commente : "*Qui n'admirerait [...] comme il traite les pauvres honorablement? Il ne dit pas l'aumône que j'ai à leur faire, ni l'assistance que j'ai à leur donner, mais le service que j'ai à leur rendre. Il fait quelque chose de plus [...]. Priez Dieu, dit-il [...]. Faut-il tant de précautions pour faire agréer une aumône? Ce qui le fait parler de la sorte, c'est la haute dignité des pauvres. On peut donner pour deux motifs : ou pour gagner l'affection, ou pour soulager la nécessité ; ou par effet d'estime, ou par un sentiment de pitié [...]. Il y a un certain art innocent de relever le prix de ce que l'on donne, par la manière et les circonstances de l'offrir. C'est en cette dernière façon que saint Paul assiste les pauvres [...]. Il regarde que dans leur misère ils sont les principaux membres de Jésus-Christ et les premiers nés de l'Église. En cette qualité glorieuse il les considère comme des personnes auxquelles il fait la cour. C'est pourquoi il n'estime pas que ce soit assez que son présent les soulage, mais il souhaite que leur service leur agrée ; et pour obtenir cette grâce, il met toute l'Église en prière*" (Sermon sur l'éminente dignité des pauvres). En somme, donner aux pauvres, c'est, pour les riches, une manière de faire acte de révérence envers les images du Christ que sont les pauvres, c'est respect et vénération, admiration même, mais non pas condescendance. Que l'aumône paternaliste est loin de cette mentalité, la seule qui soit chrétienne et hautement réclamée par les plus fidèles représentants de l'Église catholique.

TÉMOIGNAGE DE FRANÇOIS LESCHASSIER
SUR JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

*Article dont une variante en anglais a paru dans
"Lasallian Digest", Rheem Valley, California, 1965*

Sans beaucoup attendre après la mort de Jean-Baptiste de La Salle survenue le 7 avril 1719, le Frère Barthélemy, qui lui avait succédé comme supérieur des Frères dès 1717, s'est empressé de rassembler le maximum de documentation et de témoignages sur leur fondateur. Le chanoine Blain, premier biographe imprimé, signale qu'un "questionnaire" avait été envoyé aux Frères et à nombre de personnes pour les inciter à fournir les renseignements dont ils pouvaient disposer. Dans sa réponse, datée du 1^{er} mars 1721, c'est-à-dire alors que le Frère Timothée avait succédé depuis plus de six mois, en août 1720, au Frère Barthélemy (décédé le 8 juin 1720), un prêtre de Saint-Nicolas du Chardonnet, probablement Gilbert Descouraux,¹ avait répondu au Supérieur des Frères en rappelant la finalité du questionnaire. Il écrivait : *"Nous avons bien de la joie, mon très cher Frère, du dessein que vous avez formé de donner au public la vie de Mr de La Salle, votre vénérable Instituteur. Le clergé sera édifié des grands exemples de vertu qu'il a donnés, et particulièrement de son zèle pour l'instruction de la jeunesse et l'éta-*

¹ Gilbert Descouraux, connu pour sa biographie d'Adrien Bourdoise, le fondateur des prêtres de Saint-Nicolas du Chardonnet, fut supérieur du séminaire avec le titre d'économiste du 6 juin 1711 au 1^{er} juillet 1714 puis du 1^{er} juillet 1720 au 30 juin 1723. Firmin Pollet avait assumé la même charge du 2 juillet 1714 au 30 juin 1720.

blissement des écoles chrétiennes. Nous avons eu l'honneur et l'avantage de posséder ce saint prêtre dans notre séminaire depuis le 4 octobre 1717 jusqu'au 7 mars 1718"²

Un questionnaire analogue, envoyé au supérieur des Prêtres de Saint-Sulpice, avait obtenu une réponse de celui-ci dès 1720. Blain y fait allusion et en exprime la quintessence, mais n'en cite ni le texte exact, ni l'auteur.³ Frère Lucard, dans sa *Vie du vénérable M. de La Salle*⁴ et Guibert, qui a probablement vu le document aux archives de Saint-Sulpice, ne le reproduit pas non plus dans toute son étendue.⁵ Il est pourtant utile de le connaître intégralement. M. Irénée Noye, archiviste des Prêtres de Saint-Sulpice, dont l'obligeance est extrême, nous ayant permis de passer en revue un ensemble de pièces d'archives – non classées en 1963 – le fonds intitulé *Papiers Leschassier*, provenant du séminaire d'Issy-les-Moulineaux connu sous le nom de "*La Solitude*", a spécialement attiré notre attention. C'est là que se trouve la minute de la réponse faite au questionnaire du Frère Barthélemy. C'est un papier de format 17,5 x 11 cm, écrit recto et verso.

TEXTE ÉCRIT AU RECTO

C'est le questionnaire reçu par le Supérieur des Prêtres de Saint-Sulpice. En orthographe d'aujourd'hui, on lit : "*Combien de temps, Mr de La Salle a demeuré au Séminaire ? Quel âge il avait lorsqu'il y est entré ? En quelle année, comment il s'y est comporté, les vertus qu'il y pratiquait, quelques choses de particulier qu'il a fait[es] et qu'on a remarqué[es] en lui lorsqu'il a commencé les écoles à Paris ?*"

² J.-B. BLAIN, *La Vie de Monsieur Jean-Baptiste de La Salle*, Rouen, 1733, t. II, p. 155 (CL 8,155). L'auteur fait erreur en disant que la réponse au questionnaire, datée du 1^{er} mars 1721, était adressée au Frère Barthélemy. Mais rien n'interdit de penser que Descouraux ignorait le décès, survenu non à Paris mais à Rouen, de son correspondant. Dans ce cas, il aurait répondu à un questionnaire en adressant sa réponse à celui-ci alors que le véritable destinataire fut le Frère Timothée.

³ BLAIN, t. I, p. 125 (CL 7,125).

⁴ Paris, 1874, p. 12.

⁵ Joseph GUIBERT, *Histoire de saint Jean-Baptiste de La Salle*, Paris, 1901, p. 31.

TEXTE DU VERSO

En plus du texte autographe de François Leschassier, supérieur, plusieurs indications ont été ajoutées par la suite. On a ainsi, première ligne, sur la droite, d'une autre main : "*de l'écriture de Mr Leschassier*". Vient ensuite l'autographe de celui-ci :

"Mr de La Salle. Joannes baptista de la Sale acolythus et canonicus Rhemensis admissus die 18è octobris 1670è exiit 19è aprilis 1672è. Il fut d'abord fidèle observateur de la Règle, exact aux exercices de la communauté. Il parut bientôt après se détacher du monde plus qu'il ne l'avait été en entrant. Sa conversation a été toujours douce et honnête. Il ne m'a jamais paru avoir mécontenté personne, ni s'être attiré aucun reproche. Quand il est venu à Paris, j'ai reconnu en lui de merveilleux progrès dans toutes les vertus. Tous ceux qui l'ont connu en ont vu des preuves dans toute sa conduite. Surtout dans la patience avec laquelle il a souffert les mépris qu'on faisait de sa personne et les traverses".

Deux phrases provenant d'autres mains, complètent le document : "*C'est Mr Leschassier qui a Ecrit ce qu'on lit ci-dessus*". Puis : "*Il y a apparence que ce Mr de La Salle est celui qui a fondé les frères dits de la salle qui font les petites écoles*". Les premiers mots ont été rayés par la suite, lorsque "*Il y a apparence que ce*" n'avait plus de raison d'être parce qu'une certitude était apparue. Dans leurs citations du document, Guibert et Battersby remplacent respectivement "*Quand il est venu à Paris*" et "*When he came back to Paris*" par "*Quand il est venu à Paris pour ses écoles*" et par "*when he came back to Paris for establishment of schools*".

L'appréciation de Leschassier est particulièrement flatteuse pour Jean-Baptiste de La Salle, certes, mais aussi pour l'efficacité du séminaire sulpicien. Bien que ne trouvant rien à reprocher à cet ancien élève, il laisse percevoir que le futur saint ne l'était pas dès sa naissance. Mais seize ans après son séjour au séminaire, et pendant le reste de sa vie, aucune vertu ne paraît lui avoir été étrangère. En particulier, sa "*patience*" fut mise à rude épreuve. Il est intéressant de voir un supérieur des Prêtres de Saint-Sulpice faire ainsi une discrète allusion aux déboires subis par le fondateur des Frères sur la paroisse de Saint-Sulpice.

JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE AUX PRISES AVEC
LA SORCELLERIE : LE CAS DU CHEVALIER DARMESTATE

Revue « Marseille », n° 95, 4^e trimestre 1973

“*En fait de médecine, je ne crois que ce que je vois*” (Guy Patin). C’est donc ce qui a été vu par plusieurs témoins aux mentalités diverses et par des compagnons de vie du chevalier Darmestate qui fera l’objet du présent exposé. Ces témoins appartiennent à des classes sociales très différentes et ils se répartissent en plusieurs villes. À Lyon, d’abord, il s’agit de l’économiste et de l’aumônier de l’Hôtel-Dieu, de deux infirmiers chargés du soin des malades, de l’évêque de Sinope aussi, agissant comme suffragant de l’archevêque de Lyon. À Paris, ensuite, il convient de mentionner le directeur de la communauté religieuse où fut hébergé le chevalier Darmestate, l’économiste de la maison, les futurs maîtres des écoles chrétiennes qui se préparaient à leur mission dans cette même communauté du quartier Saint-Germain, un prêtre du séminaire Saint-Sulpice, disciple du très prudent Louis Tronson, qui intervint comme conseiller spirituel du chevalier.

Les témoignages furent recueillis peu après 1719 sous forme de mémoires et confrontés entre eux par les premiers biographes de saint Jean-Baptiste de La Salle (1651-1719). La première confrontation fut effectuée moins de neuf ans après les événements par un érudit bibliothécaire de l’abbaye Saint-Rémi de Reims, ami du célèbre Dom Mabillon, l’auteur du très critique *Art de vérifier les dates*. Il s’agit du bénédictin François Élie Maillefer, dont le père et le grand-père, Jean Maillefer (père et fils) s’étaient nourris de la substantifique moelle philosophique des *Essais* de Montaigne. Ce savant était au centre d’un cercle janséniste notoire, irréductible, à la pointe de tous les combats menés contre les facilités morales ou théologiques jugées peu satisfaisantes pour l’esprit. Il était assurément peu favorable à la

crédulité naïve et populaire. De cette première confrontation résulta un texte sobre, destiné à la publication, qui fut effectivement publié par la suite.

Une seconde confrontation des témoignages fut effectuée à Rouen où s'étaient transportés plusieurs anciens compagnons du chevalier Darmestate. Nous la devons au chanoine Blain, ancien camarade d'études d'un docteur en droit de l'Université de Rennes, fondateur de la société des pères du Saint-Esprit, Claude-François Poullart des Places. Il était chapelain de la communauté et confesseur de la plupart des témoins. Écrivant une biographie aussi exhaustive que faire se pouvait, à l'époque où Voltaire commençait à acquérir de la renommée en ridiculisant toutes sortes de superstitions, il redoutait de passer pour un "*esprit faible*" et s'entourait de précautions oratoires avant de situer son personnage central, Jean-Baptiste de La Salle, par rapport au chevalier ensorcelé et guéri. Son ouvrage, publié en 1733, contient donc cette déclaration : "*Le fait paraîtra incroyable et on n'oserait pas l'avancer dans un siècle où l'on ne veut rien croire de ce qui paraît extraordinaire si on n'avait pour garants les Frères qui en ont été témoins*".¹ Blain, anti-janséniste acharné, était un adversaire de Dom Maillefer, et pourtant son récit confirme celui du bénédictin rémois dans tout l'essentiel de ce qui concerne notre chevalier.

Une troisième et dernière confrontation des témoins survivants et des témoignages écrits s'effectua vers 1733-1740. D'une part, l'ouvrage de Blain s'était accompagné de demandes de renseignements complémentaires. D'autre part, Dom Maillefer, désireux de maintenir quelques-unes de ses interprétations rejetées par Blain, reprit son texte initial, le remodela en fonction d'apports nouveaux et mit au point une version plus critique que la première. Ce dernier état de la question ne modifia que des détails accessoires qui n'ont aucune importance pour notre propos d'aujourd'hui.²

Nous nous trouvons donc, au total, en présence de sources à la fois opposées dans leurs origines et concordantes dans leurs affirmations. Pourtant, jusqu'à ces dernières années, ces sources anciennes laissaient dans l'ombre la personnalité du chevalier Darmestate et le situaient mal dans son contexte social et familial. On savait ce qui lui était arrivé, mais on ignorait qui il était.

¹ J.-B. BLAIN, *La Vie de Monsieur Jean-Baptiste de La Salle*, Rouen, Machuel, 1733, 2 vol. in-4, t. II, p. 127 (CL 8,127).

² Les deux versions de MAILLEFER ont été éditées en CL 6.

Cette lacune est aujourd’hui comblée grâce aux recherches d’un Allemand, Wilhelm Feldmann (1884-1968) et d’un professeur de l’Institut catholique de Lyon, Pierre Nauton, dont l’atlas linguistique, d’une haute précision scientifique, fait autorité. L’un et l’autre se mirent en quête de documents d’époque dûment signés et enregistrés. Poursuivant leurs recherches, il m’est aujourd’hui possible de faire état de pièces d’archives qui redonnent vie au personnage, et nous pouvons, sur des bases nouvelles, raconter ce qui se passa.

L’affaire se situe dans le contexte militaire de la politique lousiquatorzienne. Le prince Eugène de Savoie avait vainement offert ses services au roi de France.³ Il combattait depuis 1683, à la tête des troupes autrichiennes. Devenu président du Conseil aulique de la guerre en 1703, il dirigea l’ensemble des opérations dont dépendait le sort de l’Empire d’Allemagne. Au cours de la guerre de Succession d’Espagne, ses troupes avaient assiégé Lille et envahi la France. Malgré des pertes énormes à la meurtrière bataille de Malplaquet, elles avaient triomphé (1709). Mais trois ans plus tard, coupées de leurs approvisionnements, elles s’étaient débandées, prises de panique, devant les forces compactes de Villars. L’une des malheureuses victimes de cette victoire française de Denain (24 juillet 1712) était celui que les mémoires du temps nommaient le chevalier d’Armestat mais dont le nom véritable était Abraham Darmestate. Il écrivait Abrahames, avec *es* à la fin. C’était le “fils d’Abraham Darmestate, gentilhomme, et de Marie-Thérèse de Besdestrof son épouse, habitants de Carnicem dans le Palatinat”.⁴

Il n’avait que seize ans au moment de la bataille de Denain, mais en paraissait dix-huit.⁵ Après la défaite “*il se dégoûta du service*”, puis “*passa en France et se retira à Lyon*”.⁶ Plusieurs blessures reçues au cours de la campagne avaient été soignées d’une manière mystérieuse appelée “*le secret*”. Ce secret était à base d’attouchements et d’incantations qu’on taxait aisément de sorcellerie ou de diablerie. Finalement les plaies s’étaient refermées et cicatrisées. Mais, à Lyon, Darmestate entendit parler, en 1713, d’une possédée qu’un prêtre exorcisait publiquement. Fils d’une illustre famille d’Allemagne qui l’avait élevé “*dans l’hérésie*

³ Le Prince Eugène, né à Paris le 18 octobre 1663, était fils d’Eugène Maurice, comte de Soissons et duc de Savoie.

⁴ AM de Lyon, HH 660, f° 14, *Registre de catholicité de l’Hôtel-Dieu*.

⁵ *Ibid.*, une rature de l’âge apparent révèle que son état-civil correspondait à un décalage de deux ans.

⁶ CL 6, 228.

des anabaptistes”.⁷ habitué aux dures réalités de la vie militaire, il n’était guère enclin aux imaginations mystiques. Pourtant, sa curiosité l’entraîna dans l’église car le cas de la possédée “*faisait l’entretien de toute la ville*”. Incrédule en présence du prêtre et de l’énergumène qui s’agitait, il entendit celle-ci s’écrier en frémissant de rage : “*Tu ne crois pas qu’il y ait des démons, mais tu éprouveras un jour leur fureur*”.⁸ Stupéfait, le chevalier se retira tout confus. Il résolut de se faire instruire des principes de la foi catholique. Hébergé à l’Hôtel-Dieu de Lyon, il abjura le 25 janvier 1714 entre les mains de Dubreuil, “*prêtre de l’hôpital*”, et de deux infirmiers, Jean Tamet et Guillaume Payrot, qui signèrent l’acte officiel préalablement autorisé par “*Mgr l’évêque de Synope suffragant de Lyon*”. Tous avaient constaté que Darmestate était “*malade à présent dans cet hôpital*”.⁹

La menace de l’énergumène s’était réalisée. Les plaies, mal cicatrisées semblaient-il, s’étaient rouvertes. Mais quelques mois plus tard notre homme était guéri. Désireux de se rendre à Paris, il fut pourvu de “*lettres de recommandation pour des personnes de piété qu’on exhortait à aider ce nouveau converti de leurs conseils et de leur crédit*”. Il connut ainsi un prêtre du séminaire Saint-Sulpice par les conseils duquel il entra dans la communauté de Monsieur de La Salle au quartier Saint-Germain, rue de la Barouillère (aujourd’hui rue Saint-Jean-Baptiste-de-La-Salle). C’était un centre de formation pour les maîtres et un noviciat religieux si austère que la population voisine parlait communément de la petite Trappe. L’ancien soldat “*y fut reçu le 8^e d’octobre de l’année 1714 et commença le lendemain les exercices de la maison. Dès ce moment, il ressentit des douleurs très cuisantes dans toutes les parties de son corps*”. Ses blessures “*s’ouvrirent toutes. Il souffrit un jour entier sans en rien témoigner [...]. On ne sut que vingt-quatre heures après la véritable cause de son mal car on le trouva dans sa chambre, immobile, sans connaissance et nageant dans le sang*”. Que l’expression “*nageant dans le sang*” ait quelque allure excessive peut s’admettre sans difficulté quand on sait combien la moindre flaque de sang sur un drap blanc frappe les témoins d’une vive émotion. L’essentiel n’est pas là. On soigna le malade. Rien n’y fit. “*On lui donna l’extrême-onction [...], la connaissance lui revint, ses plaies se refermèrent [...]. Le lendemain [...] il continua de suivre les exercices avec autant de ferveur que s’il n’eût rien souffert la veille. Mais quelques jours après [...] il perdit encore la connaissance, jeta quantité de sang extraordinaire par la bouche ; ses yeux rou-*

⁷ AM de Lyon, HH 660, f° 14.

⁸ CL 6,230.

⁹ AM de Lyon, HH 660, f° 14.

laient [...]. Il les fixait de temps en temps sur un endroit de la chambre et remuait les lèvres comme s'il eût parlé à quelqu'un. Il passa ainsi toute la nuit dans des agitations surprenantes [...]. Il tomba ensuite dans un épuisement qui dura quatre heures pendant lesquelles il crut voir quantité de démons qui le tourmentaient et qui le menaçaient de le faire périr s'il ne quittait le genre de vie qu'il avait embrassé. Après quoi ses agitations recommençaient [...]. Revenu à lui, il demanda avec grandes instances l'habit de l'Institut [...]. Les tourments recommencèrent. Sa langue s'épaissit si fort qu'il perdit l'usage de la parole. Dans cette extrémité on lui apporta le saint viatique. On assembla quelque temps après la communauté pour la récitation des prières des agonisants. On s'aperçut que ses douleurs diminuaient à mesure qu'on redoublait les prières en sorte qu'il revint entièrement à lui quand elles furent finies". Mais ce n'était qu'un répit. Une nuit, l'agitation fut si violente que Darmestate perdit les ongles de ses pieds.

En désespoir de cause, le supérieur de la communauté, Jean-Baptiste de La Salle, voyant que nul médecin, que nulle médication ne soulageait le malade, résolut, non pas de recourir à d'indiscrets exorcismes publics, mais de s'enfermer discrètement dans la chambre du malade et de prier pour sa guérison en utilisant, toutefois, les textes recommandés par l'Église dans le *Rituel*, textes souvent dubitatifs lorsqu'ils évoquent d'éventuelles possessions démoniaques. Le calme revint au blessé qui "vécut ensuite plusieurs années en paix dans la vocation qu'il avait embrassée". Le biographe ajoute : "On ne donne pas ce fait-là comme un miracle que Dieu aurait opéré par les mérites de Monsieur de La Salle, mais il a quelque chose d'assez singulier, pour qu'on y fasse attention [...]. Cette même année 1715, Louis XIV mourut"¹⁰.

Les circonstances de temps et de lieux sont extrêmement précises. Les archives hospitalières lyonnaises les corroborent en attestant l'existence du personnage et son recours aux médecins. Son dégoût de la vie militaire, ressenti à la suite de blessures endurées dès l'âge de 16 ans, n'a rien qui puisse étonner. Son abjuration dans un pays comme la France où les anabaptistes, peu nombreux, ne faisaient pas aussi facilement front contre l'adversité que les calvinistes, ne saurait ni vraiment surprendre, ni beaucoup renseigner sur les convictions religieuses personnelles du jeune homme. Les huit mois qui s'écoulèrent entre son séjour à l'Hôtel-Dieu de Lyon et son entrée dans la communauté lasallienne de Paris attestent que la cicatrisation des plaies était apparemment sérieuse. Pourtant, les plaies se rouvrirent : il y eut trop de témoins pour qu'on en puisse douter. Pendant quatre heures – ou, si

¹⁰ CL 6,230s.

nous tenons à laisser quelque place à l'exagération, pendant plus d'une heure — le chevalier resta dans le coma. L'extrême-onction lui fut donnée. Il eut des lueurs de conscience, retomba dans un état hagard, dans un délire agité au cours duquel ses préoccupations antérieures, ses angoisses, s'emparèrent de son esprit sans qu'il soit indispensable d'imaginer qu'il s'agissait là d'une positive intervention du démon. Les gestes des combats, la peur nerveuse d'un jeune garçon aux prises avec des hommes aguerris, suffisent à presque tout expliquer. Peut-être même agitations et tremblements de cauchemar pouvaient-ils rouvrir des plaies fragiles. Quant aux ongles qui tombèrent, je n'ai ni des informations suffisantes sur la nature exacte des blessures d'Abraham Darmestate, ni les compétences médicales nécessaires pour en juger.

Mais toutes les explications précédentes, d'ordre psycho-physiologique, ne rendent pas compte de l'essentiel. En effet, si le calme survenu après l'extrême-onction peut être attribué au climat religieux apaisant que les amis du malade créèrent autour de lui, le dernier phénomène enregistré demeure à part. Tandis que certains parlaient de convulsions, d'yeux révoltés, de possession ou d'ensorcellement, d'autres montèrent en épingle le dénouement et le considérèrent comme une conséquence directe et exclusive des prières d'un saint. Reconnaissons simplement que nous sommes ici aux frontières du naturel et du surnaturel, en un domaine aux portes duquel la science expérimentale et rationnelle s'arrête. Soulignons surtout l'extrême discrétion de l'abbé de La Salle qui, pendant "*plus de six semaines*", avait fait tout ce que "*la plus tendre charité avait pu lui inspirer*" pour soulager médicalement le malade sans tenir compte des allusions aux forces diaboliques qui couraient dans la maison. Nullement superstitieux, peu crédule, il pensait, comme le note le chanoine Blain, qu'il n'y a pas "*pour l'ordinaire*", de "*démonstration*" en ces sortes de choses. Telle est, sans doute, pour le théologien comme pour l'homme de science, la voie de la sagesse.

Peut-être ne sera-t-il pas inutile de rappeler, en conclusion, quelle est la position officielle de l'Église en ce domaine. Depuis que la Révélation divine est achevée, c'est-à-dire depuis la promulgation du Nouveau Testament, elle n'impose jamais à ses fidèles de croire que, dans tel cas particulier, ou dans tel autre, Dieu ou le démon s'est manifesté ou se manifeste réellement. Parfois, elle condamne une telle croyance comme acte de coupable superstition. D'autres fois, comme à Lourdes, et je renvoie aux érudites publications de l'abbé Laurentin, elle constate que la manifestation peu ordinaire qui attire l'attention ne contredit en rien aucune vérité de foi. De ce constat, il résulte que les fidèles sont alors libres, sans commettre une imprudence coupable, de considérer la manifestation jugée actuellement inexpli-

cable par les hommes de science comme susceptible d'appartenir à l'ordre surnaturel. Officiellement, l'Église ne va pas plus loin, même lorsqu'elle autorise la célébration d'un office comportant quelques oraisons particulières relatives à l'événement. Nous sommes ici sur une ligne de faîte, entre la raison scientifique et la foi surnaturelle, un peu comme un alpiniste au sommet d'un mont qui aperçoit, et qui est seul à apercevoir, les deux versants d'une même réalité. D'un côté, la nature avec ses lois rigides et générales, source de certitudes admises par tous parce qu'elles sont incontestables (je ne parle donc pas des hypothèses ou des théories qui ne sont que des instruments de progrès pour les savants), et de l'autre côté, un secteur d'une tout autre essence qui échappe au temps pour se situer dans l'éternel présent, domaine de l'invisible, du surnaturel, de l'insaisissable, celui de Dieu et de ses libres décisions sur lesquelles nous n'avons aucune prise en dehors de celles qu'il nous accorde lui-même. La foi chrétienne, pour laquelle toute forme de superstition est une erreur et une faute, porte à penser, pour des raisons multiples, bien que non contraignantes, que, lorsque les ressources des sciences et techniques humaines actuellement connues sont épuisées, il subsiste un autre versant de la réalité, une autre face des choses, par essence indéfinissable, sur laquelle l'homme, par ses relations personnelles avec Dieu, peut avoir très indirectement quelque mystérieuse prise.

ACTE D'ABJURATION D'ABRAHAM DARMESTATE

Le vingt cinquieme januiier mil sept cens quatorze abraham Darmestate aagé de (*sic*) dix-huit ans fils d'Abraham Darmestate gentilhomme et de marie thérèse de besdestrof son épouse habitans de carnicem dans le palatinat ayant été élevé dans l'hérésie des anabaptistes dans laquelle il a vécu jusquapresent en a fait abjuration ce jourd huy en presence des temoins cy apres nommés et at promis de uouloir uiure et mourir doresnauant dans (*sic*) la foy de la religion catholique apostolique et romaine ensuite dequoy je luy ai donné l'absolution de l'excommunication (*sic*) qu'il auoit encourue a cause de son heresie en ayant obtenu la permission de mgr l'eveque de Synope suffragant de Lyon etans presens jean tamet et guillaume peyrau, freres de lhospital qui ont signé avec ledit abraham darmestate malade apresent dans cet hospital.

abrahames darmestate / frere jean Tamet / frere Guillaume payrot / Bechade Dubrueil pretre / œconome de l'hospital de lyon.

(AM de Lyon, Reg. HH 660, Hôtel-Dieu, folio 6, année 1714).

Le vingt cinquieme janvier
 mil sept cens quatorze
 abraham Darmestate age
 de ^{vingt huit} ans fill d'abraham
 Darmestate gentilhomme de
 la 2^e compagnie & heres de bedestrot son
 epouse habitant de carnacem
 dans le palatinat ayant ete
 eteue dans heresie des anabap-
 tistes dans laquelle il a veu ju-
 qu'apresent en a fait abjuration
 ce jourd huy en presence des temoi-
 ns cy apres nommes et a promis
 de vouloir vivre et mourir dore-
 navant dans laquelle la toy de la
 religion catholique apostolique
 et romaine ensuite de quoy je
 luy ay donne l'absolution de ses
 immanication de quil auit encou-
 rre accuse de son heresie en apres
 obtenu la permission de mess-
 seigneur de tyrope suffragant
 de lyon etant present jean bap-
 tiste et guillaume peyraud
 de l'hospital qui ont signe avec
 ledit abraham darmestate
 a bode humes d'abmesraire
 frere guillaume peyraud
 Bechard, subruel pretre
 economo de l'hospital de lyon

La suite des articles de ce recueil constitue le CL 44